Nouvelle relation de la ville et republique de Venise, divisée en trois parties. Dont la première contient son histoire generale; la seconde traite du gouvernement & des moeurs de la nation; et la troisième donne connoissance de toutes les familles patrices, employées dans la gouvernement / [Casimir Freschot].

Contributors

Freschot, Casimir, -1720

Publication/Creation

Utrecht : G. van Poolsum, 1709.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/bcsdtmac

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
https://wellcomecollection.org

N 302.
23,555/A

FRESCHOT, Casimir

G. J. Tacheron

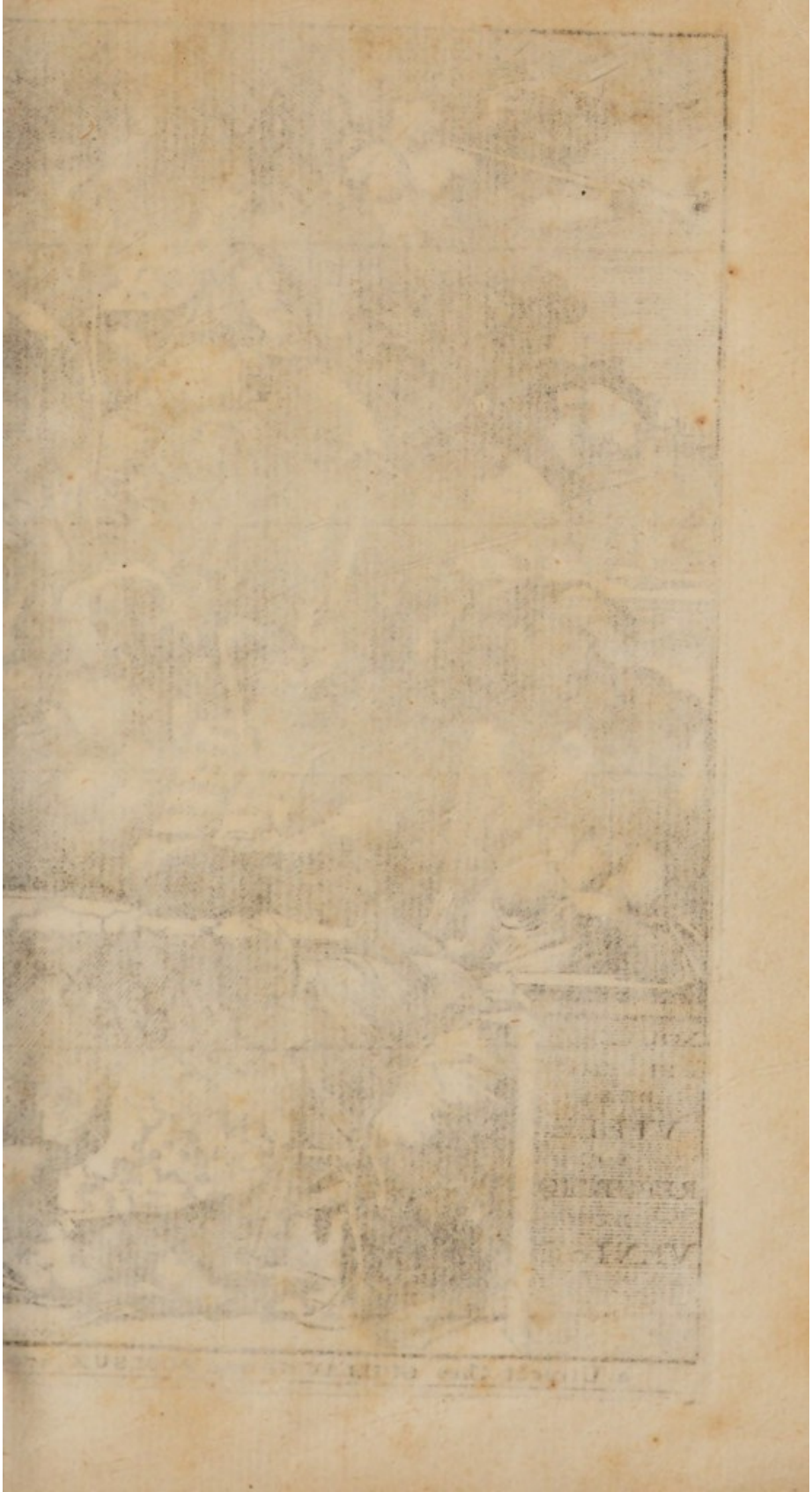

à Utrecht Chez GUILLAUME VAN POOLSUM. 1709.

85275

NOUVELLE RELATION DE LA VILLE & REPUBLIQUE DE VENISE,

Diviſée en trois parties, dont la premiere contient ſon

HISTOIRE GENERALE:

La ſeconde traite du

GOUVERNEMENT & des MOEURS

de la Nation:

Et la troiſieme donne connoiſſance de toutes les

FAMILLES PATRICES,

employées dans le Gouvernement.

A UTRECHT,
Chez GUILLAUME van POOLSUM,
Marchand Libraire. 1709.

A MONSIEUR

MONSIEUR

JEAN SERVAIS

MILAN-VISCONTI,

CHANOINE DE

L'EGLISE IMPERIALE

DE S^te^ MARIE

D'UTRECHT.

EPITRE

MONSIEUR,

La connoiſſance de l'Hiſtoire & des meurs des Nations étrangeres fut toûjours éſtimée un des moyens les plus faciles & les plus ſeurs pour aquérir cette prudence, qui fait l'ornement & le lien de la Société Civile. C'eſt pour la poſſeder qu'on l'étudie dans les livres, & qu'on cherche à s'en inſtruire dans les voyages. La Jeuneſſe étant la ſaiſon propre pour vaquer aux uns & aux autres, il ne faut pas s'étonner ſi on lui preſente des Rélations, qui abbregent de plus grandes lectures, & qui racontent ce qu'on voit dans les Pays étrangers, à ceux qui ont naturellement du goût pour cette ſorte de con-

connoiſſances. Je viens, *Monſieur*, vous faire un preſent de cette nature, dans la penſée que vous entretenant de l'étude, & vous préparant à connoitre bientôt par vôtre propre expérience, le genie & les mœurs des divers Peuples de l'Europe, que vous verrez en voyageant, vous ne deſagréres pas une ébauche de ma main des révolutions & des coutumes d'un Etat, qui eſt un des objets qui piquent le plus la curioſité publique. L'Italie a de tout temps attiré toutes les Nations de l'Univers. Elles y ont cherché & trouvé le goût du meilleur & du plus fin dans les manieres, & même dans les Arts & les Sçiences: Mais Veniſe en particulier fut toûjours conſidérée comme l'école la plus ſçavante de ces ſublimes inſtructions, où tous les Princes de l'Univers, & chacun à proportion de ſa qualité, prend des leçons dans la conduite de l'Auguſte Senat, qui

la gouverne. Ce n'eſt que dans la vûe de montrer la porte de cette célébre Academie, & nullement pour en expliquer les Préceptes & les Théoremes, que je me mets ſur le rang des Ecrivains. Quelques autres l'ont voulu faire, & n'y ont reuſſi qu'à leur confuſion. Je me contente d'y appeller les Curieux, en leur décrivant quelques uns des aggréments, qui paroiſſent au dehors, & cela par une eſpece de néceſſité que m'impoſe la fortune, que j'ay eû de demeurer aſſéz long temps dans cet admirable ſéjour pour en concevoir une éſtime raiſonnable. L'aquit d'une autre obligation m'oblige, *Monſieur*, à vous dedier mon travail. Auſſi étranger en Hollande que je l'étois en Italie je conte pour une fortune particuliere d'avoir rencontré dans votre amitié une ombre, ſous laquelle j'ay pû rendre agiſſante cette douce oiſiveté, qui ſert de motif

tif aux perſonnes prévenues des mêmes inclinations que moi, à s'appliquer à ce travail, qui produit des fruits ſemblables à ceux que je vous preſente. J'ay ébauché d'autres ouvrages dans ce même genre d'occupations, pour l'achemine-ment deſquels vous m'avez fourni les ſecours qui m'étoient neceſſaires, & que j'aurois pû difficilement recouvrer ailleurs. Et que pouvois-je moins, que d'en faire un aveu public & de vous en temoigner ma reconnoiſſance ? Je n'ay point eû de peine à obtenir ces obligeants ſecours que vous avez été diſpoſé à me fournir, dés que vous avez connu mes ſouhaits : Mais j'ay dû combattre vôtre modeſtie, & luy faire violence, quand apres avoir eû connoiſſance de la grandeur de vôtre extraction, j'ay voulu en parler en public, & l'expoſer à l'éſtime & à la vénération qu'elle mérite. Le nom que vous portéz de

Milani n'eſt qu'un ſurnom, dont *Matthias Viſconti* ſe couvrit il y a quelques ſiecles, lorſque Charles VIII. Roy de France reſolu de faire valoir des droits en Italie qu'on lui perſuadoit étre légitimes, paſſa dans la Lombardie, & par la terreur des changements qu'il alloit cauſer, obligea ce Seigneur, arriere-petit-fils de *Bernabô Viſconti* Oncle de *Jean Galeace* premier Duc de Milan, de transferer ſon ſéjour dans les Pays-Bas.

Chacun ſçait que Bernabô n'ayant pas ſçû ſe ménager avec ſon Neveu dans la poſſeſſion par indivis de la Seigneurie de Milan qu'il vouloit attirer toute à ſoy & à ſa ſeule famille, en fut privé & ſa poſterité diſſipée; Ce qui fut cauſe qu'à l'extinction de la Branche dominante par la mort de Philippe-Marie, fils puiſné de Jean Galeace, & dernier Duc de Milan, elle ne fut point en état de faire valoir

loir ſes raiſons. *Matthieu* trouvoit ſa famille établie en Aſte, où ſon Pere *Jean Viſconti* s'étoit retiré par ordre de Jean Galeace I. Duc de Milan avec un leger entretien, pour ne point participer au malheur de *Louis* ſon Ayeul & de Bernabô ſon Bis-Ayeul, morts tous deux en priſon, & en punition de cette fatale compétence. Il conſervoit dans cette éclypſe de fortune, l'éclat tout entier de ſa dignité, toûjours vivante dans les droits du ſang, qu'aucune violence ne peut ravir : Mais obſcurci par ce nouveau nuage de guerre & de révolutions, il jugea à propos de changer de Ciel, & de paſſer dans ces Provinces, où la voix publique ne ceſſa point de reconnoître dans ſa perſonne & dans celle de ſes ſucceſſeurs, ſa deſcendance des *Seigneurs de Milan*, dont elle leur fit même un nom particulier, afin que la gloire de leur

illuſtre Origine ne put ceſſer d'être connue, & de leur être propre, tant qu'ils auroient de la poſtérité. Vôtre quatrieme Ayeul *Guillaume* Viſconti étoit fils immediat de ce Matthieu, dit *Milan*, & *Jean* vôtre Tris-ayeul fut Pere de *Daniel*, celui-ci d'un autre *Jean* & ce Jean de vôtre Pere, de même nom que vôtre Biſayeul. Sans chercher à ſe produire, ces Prédéceſſeurs ont porté leur nom, & l'éclat de leur extraction en divers lieux des Pays-Bas, où ils ſe ſont multipliés. Ce n'eſt point dans le ſeul Duché de Brabant, & dans la ſeule Mairie de Bois-leduc, où Mathieu & ſon fils Guillaume terminerent leurs Jours, qu'on les a vûs ſe ſoutenir par des alliances nobles & qualifiées. Ils ont paru dans le Comté de Flandres; & Jean vôtre Tris-ayeul, petit fils de Matthieu, ſe maria & mourut à l'Iſle, d'où vôtre Biſayeul transporta,

porta, il y après d'un Siecle, ſa branche dans cette Ville d' Utrecht, où perſonne n'a peine à reconnoître la ſucceſſion légitime du Noble ſang qui coule dans vos veines, en réfléchiſſant aux emplois, aux richeſſes, & au traittement, qui le ſoutiennent juſques à preſent dans l'éſtime publique. Ce glorieux patrimoine s'eſt toûjours conſervé dans vôtre Maiſon: Cependant la retenue, & la crainte de ſe diſtinguer dans un Etat, où tous pour mieux conſpirer au bien public, ſemblent ſe dépoüiller de ce qui met de la diſtinction entre les familles, le tenoit caché autant qu'il eſt poſſible. Mais peut on cacher la lumiere, & ne ſe decouvre-t'-elle pas d'elle même, quelque effort qu'on faſſe pour la renfermer? Il eſt même de l'intérêt public dans les Republiques mêmes, que les grands Noms ſoyent connus quand ce ne

ſeroit que pour faire voir à l'Univers qu'entre toutes les plantes, qui paroiſſent égales, il y en a qui ont des racines plus Nobles que les autres, & qui ſe nourriſſent d'un ſuc plus prétieux & plus pur, quoi qu'elles ſemblent le prendre dans le même terrein avec le commun des autres plus ſimples. C'eſt par cette difference muette que dans l'élement même de l'égalité & de la modeſtie, les ſages Republiques ſe moquent du fol empreſſement, qui regne entre les ſujets des Etats Monarchiques, de ſe ſurmonter l'un l'autre à force de titres & de qualités mendiées, & ſouvent achetées à beaux deniers contents, pendant que la plus part auſſi vuides de réalité que de mérite, combattent par leur faſte & par leur orgueil la patience des particuliers, & le bon ordre dans la police, où ils introduiſent une confuſion, qui

enve-

enveloppe le vrai & le faux dans le même mépris. Vôtre famille *Monſieur*, eſt reconnue ce qu'elle eſt par l'oracle même, & à la ſource d'où decoule toute ſorte de grandeurs: C'eſt à dire par des patentes Imperiales, qui l'autoriſent à porter les armes pleines des Viſcontis, & à prendre des titres diſtingués dans le St. Empire. Cette reconnoiſſance eſt reçuë par les plus puiſſants & les plus illuſtres Rejettons de la Famille Viſconti de Milan: & cependant au milieu de cette gloire ſi légitimement acquiſe, & ſi hautement autoriſée, vôtre famille s'obſtine à demeurer en quelque façon cachée, & contente de ſervir le Public & de faire du bien au particulier, elle ferme l'oreille aux juſtes acclamations, que mérite ſa qualité & la Nobleſſe de ſon Origine. Vous *Monſieur*, en particulier faites la plus éloquente leçon du monde de cet-

te modeſtie. Dans la premiere fleur de vos ans, environné de tous les avantages de la Fortune, vous vous diſtingués encor plus heureuſement par les aimables qualités de votre Perſonne. On y voit tous les traits de la Jeuneſſe, ordinairement ſi vifs dans ceux de vôtre âge, & de votre condition, adoucis par cet air de modeſtie & de pudeur, qu'on a ſi ſagement appellé la couleur des vertus, parceque ſans elle les vertus mêmes ne ſont que des vices déguiſés ſous de ſpecieuſes apparences. Par un éloignement, qui vous eſt naturel de toute ſorte de diſſimulation & de faſte, vous vous donnez à tous, & faites de vos bonnes qualités un treſor public, où chacun trouve de quoi s'enrichir par vos bons exemples. Appliqué ſans effort, & gai ſans diſſolut on, vous ſecondez en toute ſorte d'exercices, l'attente des Maitres, & égalez la vivacité des

Ca-

Cavaliers engagés dans la même carriere avec vous. De ſorte que le Temps, duquel on a coutume d'attendre la maturité de toutes choſes, & particulierement des bonnes qualités, ſe trouve heureuſement prévenu, & ſes ſecours vous ſont inutiles par la bonté & la richeſſe de vôtre Naturel, & par l'attention prématurée que vous apportés à toute votre conduite. Continuez *Monſieur*, dans ce ſoin, bien ſeur de poſſéder un jour dans cette Patrie tous les honneurs proportionés à vôtre qualité. Vous commencez par celui de Chanoine de l'Egliſe Imperiale de S^te^ Marie, que vous venéz d'obtenir, comme compatible & peut étre le ſeul, que l'âge vous permette de poſſéder. Vous étes le dixneuvieme de vôtre parenté, qui l'ayez obtenu, & le ſiſieme de vôtre nom & famille particuliere, entre leſquels vous contez Monſieur vôtre Pere, avant qu'il

qu'il fût reçu au Senat de cette Ville, & quoique ceux-ci pûſſent également aſpirer à tous les autres inſignes Chapitres de cette Ville, il ſemble neantmoins qu'ils ayent eû un motif particulier de rechercher celui-ci, parce qu'il leur fourniſſoit une occaſion continuelle de ſe ſouvenir de la premiere Patrie de leurs Ancêtres plus éloignés. Car qui ne ſçait que l'Egliſe de Ste Marie, auſſi bien que ſon tres-Noble Chapitre, eſt une fondation de l'Empereur Henri IV. qui voulut relever à Utrecht ce que le juſte reſſentiment de ſes armes avoit détruit à Milan, lors qu'il s'y vit obligé de punir l'injuſte reſiſtance que les Milanois d'alors apportoient à reconnoître les droits de ſa Majeſté Imperiale ? Continuez disje, *Monſieur* comme vous avez commencé, bien ſeur d'ajouter par une éclattante reuſſite un nouvel éclat à vôtre famille, qui ſe glorifiera autant

tant de vous avoir produit, que de pouvoir nommer parmi ſes Ayeux des perſonnes honorées de toute ſorte de titres. Je ſçay que tout ceci fait violence à votre retenue; mais pardonnez à ma plume la neceſſité de s'aquiter d'un devoir indiſpenſable d'inſtruire le Public de la vérité quand l'occaſion l'y engage, & continuant à me conſiderer pour quelque choſe qui eſt à vous, aggréez que je me diſe par le ſentiment d'une veritable reconnoiſſance,

MONSIEUR,

Votre tres-humble & tres obeyſſant ſerviteur,

FRESCHOT.

PREFACE.

Il y aura peut être quelques personnes, qui entendant parler d'une Nouvelle Histoire & Rélation de Venise, tiendront pour fort inutile la peine qu'on a prise à composer celle-ci, comme s'il n'y en avoit pas déja beaucoup d'autres. On ne nie pas qu'il n'y ait quelques livres, qui portent le titre d'Histoire de Venise. Monsr. Nani & Monsr. Amelot de la Houssaye l'un en Italien, & l'autre en François ont écrit l'Histoire de Venise; Mais le premier écrit l'Histoire générale de son temps, & la part que sa Rép. y a eû pendant environ

viron 60. ans du ſiecle paſſé, & l'autre n'a entrepris que d'éclaircir la forme du Gouvernement particulier de cette Rép. ſans donner aucune ſuite des affaires. Outre les livres de ces deux Autheurs, on en trouve encor d'autres, dans leſquels il eſt parlé de la Rép. de Veniſe, mais ils ſont ou ſi diffus ou ſi abregés en ce qu'ils en diſent, que les uns découragent la curioſité, & les autres ne la ſatisfont que tres-imparfaitement; outre le danger qui accompagne quaſi toûjours la lecture de ces derniers, d'y trouver des choſes peu ſeures, & peu conformes à la Vérité. On a donc crû que celui-ci, outre le merite de la nouveauté, contenant d'ailleurs un detail aſſez circonſtantié de pluſieurs choſes particulieres des derniers temps, pourroit plaire à ceux qui ne veulent ſçavoir ni trop ni trop peu de l'Hiſtoire ancienne & moderne. Nôtre ſiecle eſt un ſiecle,

cle, où les petits livres ont fait diſparoître les gros Volumes, & où ils ſe chaſſent mêmes en quelque maniere les uns les autres. Ils vont comme les modes & n'ont qu'un temps ; Et dés que l'edition qu'on en fait eſt débitée il faut faire d'autres livres ſur la même matiere, ou laiſſer à ſec la curioſité des lecteurs, qui ſe trouvent aujourd'hui de toutes conditions. On ne veut plus ſe donner la peine d'aller chercher dans les anciens Autheurs ce qu'on veut ſçavoir des affaires du monde, & ſouvent on ne le peut. Outre qu'il faudroit avoir pour cela de grandes Biblioteques, & beaucoup de temps pour s'inſtruire par une étude réglée, on ne trouveroit dans ces Volumes que ce qui regarde l'Hiſtoire ancienne, & le plus curieux ſeroit ignoré, ſçavoir la connoiſſance des affaires du temps. Il faut donc quelque choſe qui donne une Idée ſuffiſante du paſſé, & qui inſtruiſe du

pre-

preſent juſqu'à pouvoir former un jugement raiſonnable de ce qui ſe paſſe à nos yeux, d'autant plus que le premier uſage qu'on fait de cette connoiſſance ne conſiſte guerres qu'a parler dans les entretiens des affaires preſentes ou peu éloignées. L'importance pour ceux qui liſent, eſt de trouver, & pour ceux qui écrivent eſt d'oſer dire la verité par tout. Chacun n'aime pas également cette verité, quoique chacun s'en montre quaſi également amoureux. Nous prenons parti, ou par les engagements de la naiſſance & de la fortune, ou par la prévention du pur caprice; & dès que la choſe qu'on nous dit choque nôtre panchant, nous ne la voulons plus reconnoître ni pour vraye ni pour raiſonnable. Que faire à cela? Nous ne corrigerons pas la plus grande partie du Genre humain. Si la paſſion ne nous detourne pas du chemin que nous croyons droit, ou qu'une

qu'une juſte crainte ne nous empêche pas d'y marcher, ſuivons le, & laiſſons aux autres la liberté de penſer & de dire tout ce qu'il leur plaira de nous. Si l'ingénuité de nôtre conduite, & de nos expreſſions n'eſt pas ſuffiſante à nous concilier l'eſtime du public, en vain employerons nous d'autres moyens pour nous l'acquerir.

NOUVELLE RELATION DE LA VILLE ET REPUBLIQUE DE VENISE.

I. PARTIE.

Contenant l'Hiſtoire de la Ville depuis ſa fondation juſqu'à preſent.

ON a tant de Relations de la Ville & de la Rep. de Veniſe qu'il ſemble deſormais inutile d'en écrire de nouvelles. Ce qui a porté à publier celle-ci, n'eſt pas tant la vuë de donner quelque choſe de tout a fait nouveau au public, que de rectifier beaucoup de particularités, dont les Ecrivains ne donnent qu'une idée aſſez confuſe, ou dont ils parlent en des termes entierement oppoſés a la verité. En effet, rien n'eſt plus hardy que d'entreprendre de donner des relations des pays, de leur Gouvernement, des Meurs de leurs habitants, & de ce qu'ils ont de plus particulier, ſur la connoiſance ſuperficielle qu'en peut prendre un Etranger en voyageant;

tant parce que le peu de temps qu'il a occaſion d'y demeurer n'eſt pas ſuffiſant pour s'inſtruire a fond de toutes choſes, que par ce que ſouvent les moyens qu'il employe pour cela, ne ſont pas tousjours fort ſûrs. Les Relations, que donnent ceux du pays aux Etrangers, ſe ſentent ſouvent de la diſſimulation de la Nation, qui comme chacun ſçait, en Italie n'eſt pas toûjours fort communicative ni fort ſincere. Ce n'eſt guerres qu' apres un long ſejour, & apres beaucoup de réflexions faites ſur pluſieurs cas particuliers qui y arrivent, qu'on peut dire que l'on connoit le genie d'un Peuple, & les vues generales & particulieres de ceux qui le Gouvernent, ſi tant eſt encor qu'on ne s'y trompe point. L'habileté d'un Ecrivain qui s'applique a ces ſortes de Relations ne conſiſte pas à ſçavoir faire de pompeuſes deſcriptions, orneés de belles penſeés des Anciens & des modernes ſur la Politique & ſur la morale, mais à écrire les choſes avec exactitude & fidelement, & les rapporter telles qu'elles ſont, & non pas telles qu'on les feint, ou qu'on veut qu'elles ſoyent. Peut etre appliquera-t-on cette regle contre moy même, & que l'on fera valoir ce prejugé contre ce que j'écris aujourdhuy, puis qu' enfin ce n'eſt pas ſouvent une grande preuve d'avoir mieux fait que les autres, que de les dècrier. Ce que j'ay a répondre eſt qu'on ne peut pas au moins dire de moy comme de beaucoup d'autres, que je n'ay pas eû le temps de m'eclaircir de ce qui fait le ſujet de ma Relation, ou que j'aye eû à Veniſe les empêchements, qu'ont en particulier certains Etrangers, qui voudroient s'inſtruire de ce qui s'y paſſe de plus ſingulier & de plus caché. Je ne promets cependant rien ici de ce qu'on appelle Miſteres d'Etat & ſecrets de Cabinet. Mon intention ne fut jamais d'en faire la recherche, & beaucoup moins de les debiter. Ce que j'ay entrepris eſt de relever les bévûes, qu'ont aſſeurément fait pluſieurs qui parlent & qui ont écrit des choſes publiques de Veniſe, & d'en particulari-

lariſer certaines autres, qui ne ſont pas moins communes, mais qu'on n'apprend qu'en ſuite d'un long ſéjour en cette grande Ville, où la plus part des choſes ſont aſſés particulieres pour n'être pas connuës de ceux, qui apres avoir effleuré, pour ainſi dire, l'etat du pays par un ſejour de peu de ſemaines, en parlent en ſuite ſur les Ideés, que les rapports, ou la premiere imagination ou le hazard en ont formé dans leurs Eſprits.

J'ay diviſé ma Relation en trois parties. Je traitte dans la premiere l'Hiſtoire de la Ville & de la Rep. dans un abregé, qui expoſe l'état & les changements, qu'elles ont ſoufferts depuis leur commencement juſqu'ici. Je particulariſe dans la ſeconde quelque choſe du Gouvernement & du train des affaires publiques, & beaucoup d'autres qui regardent les meurs & les coutumes de ſes habitants, & j'ay crû que la troiſieme ne ſeroit pas moins curieuſe, ſavoir une connoiſſance exacte de toutes les familles Nobles, dont il eſt impoſſible de parler ſans éclaircir beaucoup de choſes qui regardent encor le Gouvernement & les Meurs de la Nation. Ces trois choſes ſont (ſi je ne me trompe) la ſcience du monde, & c'eſt pour en acquerir la connoiſſance que l'on voyage, & qu'on lit les Relations qui ſe forment de toute ſorte de Pays & d'Etats.

La Ville de Veniſe, comme toutes les choſes qui dans la ſuite des temps deviennent les plus conſiderables, eut de tres petits commencements. Elle doit ſa fondation à la peur que les habitants de la Province voiſine eurent des Nations Barbares, qui ayant dès long temps commencé à inonder & deſoler l'Empire Romain, s'etoient enfin jetteés ſur l'Italie, qui en étoit la partie la plus conſiderable. Radagaſſe Roy des Gepides ayant conduit ſes troupes Barbares dans la Province de Veniſe, pluſieurs habitants pour ſe ſouſtraire à leur fureur ſe retirerent dans les Iſles qui ſont au fond de la Mer ou Golfe Adriatique; mais ſans aucune

intention de s'y arrêter, comme en effet ils retour-
413 nerent chez eux apres ce paſſage des Gepides. Six ans apres, Alaric avec ſes Gots recommançant à déſoler ce Pays, & ayant pris & ſaccagé entre autres la ville de Padoüe ; Ceux qui s'etoient evadés la premiere fois, avec beaucoup d'autres s'enfuirent de nouveau dans les mêmes Iſles : Et ce fut apres que cette ſeconde tempête fut paſſée que les Conſuls de la Ville de Padoüe dans la vûe de s'aſſurer une retraitte particuliere, reſolurent de faire bâtir dans les Iſles autour de Rialte (qui ſans doute leur appartenoient) une ville & un port pour pouvoir s'y refugier dans le beſoin, & pour y exercer cependant dans la Marine une partie de leurs ſujets, c'eſt à dire une partie du petit Peuple de Padoüe, afin de s'en ſervir pour fuir encor plus loin ſi la neceſſité les y obligeoit. Sanſovin dans ſon Hiſtoire de Veniſe rapporte ce Decret des Padoüans, par lequel ils accordent des immunités & des Privileges à touts les ouvriers capables de bâtir des vaiſſaux qui iroient s'établir & travailler dans les Iſles de Rialte, & il appelle Ville Portuale *Città Portuale* celle qu'ils reſolurent de bâtir. Il ſpecifie de plus que le premier & le Chef des ouvriers qui commencerent a bâtir
418 des maiſons & des barques etoit *Entinope* Candiot de Nation, qui bâtit vingt quatre maiſons de bois avec la ſienne, & la premiere Egliſe de Ve-
421 niſe ſous l'invocation de l'Apotre S. Jacques, à l'occaſion d'un Miracle que ce premier fondateur crut que l'Apotre avoit operé, en faiſant tomber du Ciel une pluye ſoudaine, qui éteignit le feu qui s'étoit pris dans ſa maiſon & qui menaçoit de conſumer tout la nouvelle ville. Cette Egliſe fut le premier edifice de pierre qui fut bâti à Veniſe.

C'eſt dommage que ce paſſage, ſoit ſi expres & les paroles d'un Autheur d'ailleurs tout devoué à la Rep. de Véniſe ſoyent ſi preciſes & ſi claires con-

tre

tre la liberté originaire, dont les Venitiens pretendent avoir jouy dès le commencement de leur ville. Car enfin non ſeulement elle fut bâtie par les Padoüans, ou ſous les auſpices de la Ville de Padoüe : mais ſes premiers habitans furent gouvernés pendant de longues années par des Conſuls, qui leur étoient envoyés de Padoue, & qui y adminiſtroient la Juſtice au nom de cette ville dominante, qui étoit elle même ſoûmiſe a l'Empire. Ce ne fut que l'an 453. qu' *Atila* Roy 453
des Huns, ſurnommé *le Fleau de Dieu* ayant fait une nouvelle inondation avec ſes Troupes Barbares en Italie & y ayant pris & ruiné Aquilée & quaſi toutes les Villes des Provinces voiſines, un plus grand Peuple s'enfuit, & ſe mit a habiter dans les diverſes Iſles repandues au fond de la Mer Adriatique, pour le Gouvernement desquelles on commença d'inſtituer des Tribuns, ou Chefs dans chacune de ces Iſles. Mais qui doute que ces Tribuns & les Peuples qu'ils gouvernoient ne fuſſent ſoûmis à ceux qui dominoient en Italie, Empereurs ou Rois, puis que ceux-ci leur commandoient à baguette, & les employoient avec une autorité abſolue à tout ce qu'ils jugeoint à propos pour leur ſervice, comme les Souverains ont contume de faire à leurs ſujets ? Cecy ſe voit dans Caſſiodore Prefet du Pretoire ſous Theodoric, devenu Maitre d'Italie, & ſous Atalaric ſon fils. Il y a du plaiſir à voir la naïveté avec laquelle il décrit la pauvreté des habitans de ces Iſles, auſquels il ne ſemble pas même accorder l'uſage de la monoye, mais la pêche, & le ſel comme les ſeuls moyens de ſuſtenter leur vie, tant leur pauvreté étoit extrême. Mais il y a encor plus de plaiſir à voir les contorſions que ſe donnent les Hiſtoriens de Veniſe pour expliquer cette lettre de Caſſiodore en faveur de leur liberté, qu'ils veulent trouver dans les expreſſions mêmes, qui y ſont les plus contraires. Le redoutable *Monſignore Splendiano*, au-

trement Jean Palazzi, s'eſt mis en plus grands frais qu'aucun autre pour ſoutenir ce Paradoxe dans ſes *Faſti Ducales*, Ouvrage qui a mis le ſceau à ſa gloire, qu'il avoit deja elevée ſi haut dans les admirables Hiſtoires des Empereurs & des Papes de ſa façon, qui luy ont fait tant d'honneur parmy ceux, qui n'entendant n'y Latin n'y Hiſtoire, y ont admiré la quantité des tailles douces, dont il les enrichit. Ce qu'il y a de bien ſûr eſt que le fameux livret de l'Examen de la liberté Originaire de Veniſe parut ſi rude aux Venitiens que n'en pouvant parer le coup, & leur Theologien Frà Paolo, le croyant un Ouvrage de la Cour de Rome trouva bon, au lieu d'y repondre, de compoſer par recrimination ſa fameuſe Hiſtoire du Concile de Trente, qui a fait autant de mal a cette Cour dans l'eſprit de pluſieurs, que le livre de l'Examen de la liberté de Veniſe en avoit fait dans d'autres, en detruiſant les pretentions de l'independence originaire des Venitiens.

Afin que chacun puiſſe juger par ſoy meme de la verité de ce qu'on écrit au ſujet du premier Etat de la Ville de Veniſe, on inſére icy la lettre meme de Caſſiodore, dont on a parlé, premierement dans ſon texte Original, & en ſuitte en une traduction la plus fidelle qu'on a pû, eû egard à certaines expreſſions demy Barbares, propres au ſiecle, où la lettre fut ecritte, & dont il n'eſt pas facile de rendre le ſens bien precis.

Tribunis Maritimorum Senator Præfectus Prætorio. *Datà pridem juſſione cenſuimus ut Iſtria vini & olei ſpecies, quarum preſenti anno copiâ indultâ perfruitur ad Ravennatem feliciter dirigeret Manſionem. Sed vos qui numeroſa navigia in ejus confinio poſſidetis pari devotionis gratiâ providete ut quod illa parata eſt tradere vos ſtudeatis ſub celeritate portare. Similis erit quippe utriuſque gratia perfectionis, quando unum ex*

bis

bis diſſociatum impleri non permittit effectum. Eſtote ergo promptiſſimi ad vicina, qui ſepe ſpatia tranſmittitis infinita. Per hoſpitia quodammodo veſtra diſcurritis qui per patriam navigatis. Accedit enim commodis veſtris quod vobis aliud iter aperitur perpetuà ſecuritate tranquillum. Nam cum ventis ſævientibus mare fuerit clauſum, via vobis panditur per amæniſſima fluviorum. Carinæ veſtræ flatus aſperos non paveſcunt, terram cum ſummà felicitate contingunt, & perire neſciunt quæ frequenter impingunt. Putantur eminus quaſi per prata ferri, cum eorum contingit alveum non videri. Tractæ funibus ambulant, quæ ſtare rudentibus conſueverant: & conditione mutatà pedibus juvant homines naves ſuas: Vectrices ſine labore trahunt & pro pavore velorum utuntur paſſu proſperiore nautarum. Juvat referre quemadmodum habitationes veſtras ſitas eſſe perſpeximus. Venetiæ prædicabiles quondam plenæ nobilibus ab Auſtro Ravennam Padumque contingunt: ab Oriente jucunditate Ionii littoris perfruuntur, ubi alternus æſtus eggrediens modo claudit modo aperit faciem reciprocà inundatione camporum. Hic vobis Aquatilium Avium more domus eſt. Namque nunc terreſtris modo cernitur inſularis; Ut illic magis æſtimes eſſe Cycladas ubi ſubito locorum facies reſpicis immutatas. Earum quippe ſimilitudine per æquora longe patentia Domicilia videntur ſparſa, quæ natura non produxit, ſed hominum cura fundavit. Viminibus enim flexibilibus illigatis terrena illic ſoliditas aggregatur, & marino fluctui tam fragilis munitio non dubitatur opponi: Scilicet quando vadoſum littus moles ejicere neſcit undarum, & ſine viribus fertur quod altitudinis auxilio non juvatur. Habitatoribus autem una copia eſt, ut ſolis piſcibus expleantur. Paupertas ibi cum divitibus ſub equalitate convivit. Unus cibus omnes reficit: habitatio ſimilis univerſa concludit. Neſciunt de penatibus invidere, & ſub hac manſura degentes evadunt vitium, cui mundum conſtat eſſe obnoxium. In

ſalinis autem exercendis tota contentio eſt. Pro aratris pro falcibus cylindros volvitis : Inde vobis fructus omnis enaſcitur, quando in ipſis quæ non facitis, poſſidetis. Moneta illic quodammodo percutitur victualis. Arti veſtræ omnis fluctus addictus eſt. Poteſt aurum aliquis minus quærere, nemo eſt qui ſalem non deſideret invenire: merito, quando iſti debet omnis tibus quod poteſt eſſe gratiſſimus. Proinde Naves quas more animalium veſtris parietibus illigaſtis diligenti curâ reficite ; ut cum vos vir experientiſſimus Laurentius, qui ad procurandas ſpecies directus eſt, commonere tentaverit, feſtinetis excurrere, quatenus expenſas neceſſarias nullâ difficultate tardetis, qui pro qualitate aeris compendium vobis poteſtis eligere itineris.

„ Aux Tribuns des Peuples Maritimes Caſſiodo-
„ re Senateur & Prefect du Pretoire.

„ Nous avons commandé il y a quelque temps
„ enſuitte des diſpoſitions faittes, que la Province
„ d'Iſtrie, qui a eu cette année une abbondante re-
„ colte de vin & d'huyle fit tenir heureuſement ces
„ denrées a Ravenne. C'eſt pourquoy vous, qui
„ avez beaucoup de barques dans ces confins, ayez
„ ſoin avec la même ſoumiſſion de tranſporter au
„ pluſtot ce que cette Province eſt préte de four-
„ nir. Vous aurez touts deux un merite egal dans
„ l'execution de ce tranſport, qui depend egalement
„ du concours de l'un & de l'autre. Soyez donc
„ prompts à ce petit voyage, vous qui faittes
„ ſouvent des courſes beaucoup plus longues. Vo-
„ tre vie ſe paſſe même, en quelque maniere
„ dans ces courſes, puiſque vous ne pouvez vo-
„ yager dans vôtre pays qu'en navigeant. En quoy
„ vous avez un avantage particulier, a ſavoir des
„ routes dont la ſeureté n'eſt ſujette a aucun dan-
„ ger. Car quand les vents empêchent la Mer d'ê-
„ tre navigable, vous avez d'autres chemins ouverts
„ par les agreables canaux des rivieres. Dans le

„ ſein

„ ſein de ceux ci, vos barques ne craignent point
„ le ſouffle incommode des vents, raſant conti-
„ nuellement la terre & ne pouvant perir à cauſe
„ de la commodité qu'elles ont d'abborder par tout.
„ Quand on les voit de loin, ſans voir les rivieres
„ qui les portent, on diroit qu'elles navigent ſur
„ des prairies. Au lieu des cables, qui ſervent à les
„ arrêter en mer, elles font icy leurs courſes ti-
„ rées par des cordes legeres, & par un change-
„ ment ſingulier de condition, elles reçoivent le
„ mouvement des hommes qui marchent à pied ſur
„ la terre. Ceuxci tirent ſans beaucoup de pei-
„ nes ces mêmes bâtiments, qui leur ſervoient de
„ voitures, & ils ayment mieux aſſûrer ainſi leur
„ route que de s'expoſer à craindre continuelle-
„ ment les dangers inſeparables de l'uſage des voi-
„ les. Je me ſais un plaiſir de rapporter icy ce
„ que j'ay reconnu moy même de la ſituation de
„ vos demeures. La Province de Veniſe autrefois
„ ſi renommée a cauſe de la quantité de Nobleſſe
„ qui l'habitoit, a pour rivage du coté du My-
„ di, Ravenne & le Pô, & au Levant l'aggreable
„ vue de la Mer Jonienne, où le flus & le re-
„ flus couvre & découvre par des inondations
„ alternatives le terrein de la campagne. Vous
„ avez votre ſejour dans cette region, ou com-
„ me des oyſeaux de mer vous paſſez vôtre vie;
„ car tout y eſt mer ou Iſles, & ce melange la
„ rend ſemblable aux Cyclades, auſquelles elle
„ reſſemble encor en ce qu'on y voit vos do-
„ miciles épars dans toute l'étendue de la mer,
„ où pluſieurs n'ont pas etéz fondés par la Natu-
„ re, mais par l'induſtrie des hommes, qui a ſçu
„ avec des oziers liés enſemble y former un ter-
„ rein, qui tout fragile qu'il eſt, ne craint point de
„ s'oppoſer aux flots de la mer, lors que le riva-
„ ge, ordinairement gueyable eſt couvert, & ne

„ peut, faute d'elevation ſe decharger de ſes eaux.
„ Dans ce ſejour, environné de touts cotés de la
„ mer, toute l'abondance qui y regne eſt de pou-
„ voir ſe raſſaſier de poiſſons. La pauvreté y vit en
„ une parfaitte egalité avec les plus riches ; une
„ même forme d'habitation les loge touts, & une
„ même viande ſert a les repaitre egalement. Per-
„ ſonne ne ſait ce que c'eſt que l'envie, & touts é-
„ tant egaux dans le vivre & dans le logement, ils
„ ſont exempts d'un vice, auquel le monde eſt ſi
„ fort ſujet. Toute la jalouſie qui regne eſt qui tra-
„ vaillera le plus aux ſalines. Au lieu de charrues &
„ de faux, vous roulés vos cilindres, & en cela con-
„ ſiſte tout votre revenu, tousjours prêt, parce qu'il
„ n'a beſoin que d'être receuilly, conſiſtant en une
„ choſe déja faite. Ce fond auſſi infaillible que les
„ ſoutiens les plus neceſſaires de la vie eſt ce qui vous
„ ſert de monoye, & toute l'etendue de la mer eſt
„ la boutique ou vous la forgés. Quelques uns peu-
„ vent ſe paſſer & mepriſer l'or : mais perſonne ne
„ ſauroit vivre ſans ſel : & cela avec raiſon, puiſque
„ toute ſorte de nourriture luy doit ſon aggrèment.
„ Enfin mettez toute la diligence que vous pourrés
„ a refaire & a preparer vos barques que vous tenez
„ attacheés aux parois de vos maiſons comme vos
„ bêtes de charges, afin que quand Laurent, homme
„ tres-verſé en ces ſortes d'affaires, & qu'on a en-
„ voyé pour faire conduire ces proviſions, vous aver-
„ tira, vous vous hâtiez de partir, & que vous ne
„ retardiez point l'uſage que l'on en doit faire. Vous
„ pourrez ſelon la qualité du temps, choiſir la route
„ qu'il vous faudra tenir.

Les termes de cette lettre ſont ſi clairs & ſi exprês, & les choſes, qu'elle contient ſont ſi criantes pour prouver la petiteſſe de l'etat, ou ſe trouvoit alors la Ville de Veniſe, quatre vingt ans apres ſa premiere fondation (puisque Caſſiodore écrivoit vers

la

la fin du cinquieme ſiecle, qu'il faut bien avoir envie de trouver ce qu'on cherche, pour y trouver quelque choſe de riche & de Noble. Cepandant l'Autheur allegué croit triompher, & inſiſte vivement a ce que le *Numeroſa navigia poſſidetis*, ſoit pris pour de puiſſantes flottes, comme ſi le mot de *Navigium* vouloit dire autre choſe que des barques, & des barques qu'un homme peut tirer avec une corde, comme Caſſiodore le dit luy même, & que le *Venetiæ plenæ nobilibus* n'étoit pas la Province & non pas le commencement d'une Ville, qui n'étoit pas même alors ville, puis que Veniſe ne fut proprement telle qu'au temps de Pepin, & apres que les Magiſtrats & les ſuppôts du Gouvernement eurent quitté Malamocco, comme on le dira en ſon lieu. Outre cela Caſſiodore ne parle que du paſſé *plenæ quondam nobilibus*, & nullement du preſent. Le *Moneta percutitur nobis quodammodo victualis* n'eſt pas plus une preuve que les premiers Venitiens battoient monoye, que celle par laquelle on voudroit pretendre que les cailloux ſont des matelats & des Couſſins, parce qu'à un homme qui couche ſur la dure ils ſervent de ce que les matelats & les Couſſins ſervent a ceux qui couchent dans des lits. Palazzi pouvoit faire honneur aux premiers Venitiens d'avoir échangé entre eux les choſes comeſtibles avec les autres choſes neceſſaires à la vie, ſans avoir eû beſoin de monoye, puis qu'il ne trouvera jamais d'autre ſens raiſonable dans les paroles qu'il allegue, ſinon que la pêche & le ſel ſervoient aux Venitiens de tout, & qu'ils faiſoient par ſon moyen ce que les autres Peuples font avec l'argent, c'eſt à dire qu'ils en tiroient les moyens de vivre, & de ſe procurer les autres beſoins de la vie, tout au plus en vendant leur poiſſon & leur ſel aux Etrangers.

Il eſt étonnant que la bonne foy ayant reçu ſans

replique pendant tant de ſiecles l'Hiſtoire de la Ville de Veniſe, née comme tant d'autres dans la ſujettion, a laquelle il eſt contre toute ſorte de raiſons qu'elle ait pu ſe ſouſtraire, a la vue des Empereurs & des Princes, qui firent quaſi tousjours pendant ce ſiecle leur demeure a Ravenne, c'eſt à dire a leurs yeux, on ſe ſoit entêté dans les derniers temps du deſſein de nier l'évidence même, & de ſoutenir un paradoxe, qui ne peut trouver aucune foy dans les eſprits deſintereſſés. Rome même, qui arriva dans la ſuitte des temps a devenir la Capitale du monde connu, ne nia jamais ſes foibles commencements, & ſi un Poete entreprit de donner à ſes premiers fondateurs une naiſſance Royale, il ne le fit que par le privilege de ceux de ſa profeſſion, auſquels il fut toûjours permis de feindre, mais il n'eſt jamais permis de pretendre que leurs fictions ſoyent reçues comme faits d'Hiſtoire.

Apres le Gouvernement des Tribuns, dont la nomination étoit peut etre reſervée aux Souverains, & peut être permiſe au peuple, les Venitiens commencerent à èlire des Doges (comme ils les appellent) ſcavoir l'an 697. qu'on lit qu'un nommé
697 *Paul Luce*, ou *Paoluce Anafeſte* fut inveſti de cette Dignité. Cette Dignité cependant n'abolit pas le nom & l'uſage des Tribuns, qui continuerent a gouverner les Iſles particulieres, ſans doute ſous l'inſpection du nouveau Magiſtrat, qui ne paroit pas avoir été plus exempt de la ſoumiſſion ou de la reconnoiſſance d'un Souverain ſuperieur, que l'avoient été les Tribuns. Et comment l'auroit il été puiſque dans la ſuite de touts les temps ſans interruption, les Empereurs ſe ſervirent des Venitiens contre les Gots & contre les autres Barbares, qui avoient infecté l'Italie? Belizaire ſous l'Empire de
540 Juſtinien les employa au ſiege de Ravenne, qu'il

vouloit enlever, comme il fit aux premiers. Narſes
s'etant rendu en perſonne à Veniſe y jugea du 552
different que les Padouans avoient avec eux touchant la proprieté du territoire même de la Ville de Veniſe, que les premiers appelloient leurs Marais & leurs ports, ſur quoy les Venitiens, ſans pretendre aucune independance de l'Empereur Juſtinien, ſe juſtifierent amplement, & confeſſerent dans leurs juſtifications qu'ils avoint reconnu les Gots & les Erules, puis qu'ils reprochent a leurs adverſaires d'avoir negligé d'y avoir recours & d'être pour cela déchus de leurs premiere domination, & que les temps écoulés avoint authoriſé la preſcription de leur independance ? La devotion du même Narſes de faire bâtir des Egli- 564
ſes a Veniſe pour remercier Dieu des Victoires, qu'il luy avoit accordées contre touts les Barbares qu'il chaſſat entierement d'Italie, eſt une autre preuve qu'il conſideroit Veniſe comme une Ville de l'Empire, a qui les Hiſtoriens aſſûrent qu'il réunit toute l'Italie en cette occaſion.

Si les Venitiens ne furent point ſujets aux Lombards dés que ceux ci entrerent en Italie, parce 568
qu'ils continuerent a reconnoitre l'Empire, comme il paroit dans les Hiſtoires, rien ne perſuade que l'élection du premier Doge de Veniſe dans la perſonne de Paul Luce Anafeſte d'Eraclee ait été faite ſans l'authorité de l'Empereur, a qui ſeul il appartient de conferer des titres & des Dignitez dans ſon Etat. Les Hiſtoriens de Veniſe aſſûrent touts que non ſeulement lex Exarques de Ravenne, mais même les Lombards remplirent l'Italie de Ducs; pour quoy ne pourroit il pas être que les Venitiens, qui commençoint a faire quelque figure dans le monde dés l'arrivée des Lombards en Italie, pour la raiſon qu'on dira maintenant ne ſouhaitaſſent d'avoir un Duc, & n'en demandaſſent

un a l'Empereur ? Bernard Juſtinien aſſeure poſitivement que les Venitiens envoyerent a Rome trois Ambaſſadeurs au Pape Deodate pour ſolliciter le pouvoir de ſe donner un Duc. La choſe eſt ſi peu vraye par rapport à ce Pape, qu'il étoit mort 21. ans avant cette miſſion: mais ne peut il pas être que ce Juſtinien trouvant qu'il eſt parlé de cet envoy dans les Chroniques de ſa Patrie, ait pris Rome pour Ravenne, & Deodate pour Theodore, qu'on trouve avoir effectivement été Exarque environ ce temps là; & cela dans la vûe d'autoriſer l'independance de l'Empire, dont il ſuppoſe que ſes Compatriotes jouiſſoint dès lors ? La choſe eſt au moins fort plauſible, d'autant plus que jamais les Venitiens n'ont pretendu relever de l'Egliſe ou des Papes, ce qui ſeroit, s'ils avoint dû recourir a eux, pour en avoir l'aggrément de s'élire un Doge.

L'occaſion, pour laquelle on a dit que les Venitiens accrurent beaucoup en conſideration, dés l'arrivée des Lombards, & une nouvelle preuve qu'ils reconnoiſſoint l'Empire, c'eſt le choix qu'ils firent de la perſonne de *Paul Luce Anafeſte* de la vil-
639 le d'Eraclée pour leur Doge. La ville d'Eraclée avoit été bâtie quarante ans auparavant par les Habitants de celle d'Ouderze dans le Frioul, qui pour ſe ſouſtraire à la fureur des Lombards, qui bruloint & ruinoient tout ce qu'ils trouvoient, ſe retirerent avec leur Eveque S. Magnus dans une des Iſles du Golfe de Veniſe, où ils bâtirent une ville, qu'ils nommerent Eraclée, du nom de l'Empereur Eraclius qui regnoit alors. Il n'y a guere d'apparence que ce reſpect envers l'Empereur ſoit une marque qu'ils abjuroint, ou avoient abjuré la Souveraineté de l'Empire, encor moins que ceux de Veniſe ayent été aſſez ennemis d'eux mêmes pour aller chercher parmy les ſujets de l'Empire un homme pour en faire leur Doge, s'ils avoient été libres ? Il eſt beaucoup

plus

plus raiſonnable de penſer que les Venitiens & les Eracléens étant egalement ſujets d'un même Souverain, & vivant avec les habitants de toutes les Iſles en une ètroite correſpondance de toutes choſes, ſe choiſirent touts enſemble un Eraclean, dont apparemment la famille, ou luy même venu d'Ouderze avoit des diſtinctions de nobleſſe & de biens, qui le faiſoient conſiderer. Les Hiſtoriens de Veniſe content juſqu'à treize de ces Iſles, qui furent habitées à l'occaſion de la venue des Barbares, qui étoient gouvernées chacune par un Tribun, qui concoururent touts unanimement à l'election du premier Doge, & les familles deſquels furent pour cela appellées Tribunices, dans leſquelles on veut qu'ait reſidé la premiere nobleſſe de Veniſe. Ces Iſles Etoient *Rialte*, *Grado*, *Caſtel Olivolo*, *Caorli*, *Eraclea*, *Equilio*, *Torcello*, *Burano*, *Pelleſtrina Chioggia*, *Capo d'argere*, *Malamocco* & *Murano*. Ils en nomment quatre comme les principales entr'elles, ſavoir *Rialto*, *Eraclea*, *Grado*, *Caſtel Olivolo* : & il y a bien de l'apparence que Rialte n'eſt nommée la premiere, que parce que les Padouans avoient commencé d'y faire bâtir avant les autres, non pas parce qu'elle fut la plus conſiderable : Ceci ſemble inconteſtable, attendu qu'elle ne fut point le ſiege du premier Doge, qui comme on a dit fut crée a Eraclée, ni de la Religion, le Patriarchat ayant été étably a Grado, & l'Eveché a Olivolo, & que ce ne fut qu'apres que le ſiege du Gouvernement eut été transferé d'Eraclée à Malamocco, & de Malamocco à Rialto, qu'elle devint la plus conſiderable, & que par la reunion, qui s'y fit des meilleures familles de toutes ces Iſles, elle prit le nom de Veniſe, qui étoit celuy de tout ce qui étoit habité dans les Iſles, comme il avoit été celuy de la Province voiſine, d'où étoient venus touts ces habitants.

Le ſejour que le nouveau Doge Paul Anafeſte fit

a Era-

a Eraclée, de même que quelques uns de ſes ſucceſſeurs eſt une nouvelle marque de la ſujettion des Venitiens à l'Empire, puis qu'ils n'auroient pas ſouffert que leurs Princes (qui au rapport de Sanſovin déja allegué, s'habilloient encor en ce temps là de laine) fiſſent leur demeure en une ville, qui portoit des marques ſi éclattantes d'une dépendance étrangere, s'ils en avoient été eux memes exempts. Mais la choſe leur étoit ſans doute indifferente, parce que les Habitants de toutes les Iſles ne faiſoient alors qu'un même Peuple, dont le chef recevoit les ordres d'un même Souverain. Le nouveau Prince mit des gardes, & fit faire quelques fortifications a la maniere du temps, aux embouchures des rivieres qui ſe dechargent dans les lagunes (ſans doute pour aſſeurer autant qu'il ſe pourroit les Iſles contre les entrepriſes des Lombards, qui s'efforçoient toûjours d'étendre leur Etat aux depends des Grecs, alors encor reconnus Souverains en une bonne partie de l'Italie. On luy fait cepandant honneur d'avoir vecu en bonne intelligence avec Luitprand & même d'en avoir obtenu diverſes faveurs & immunités pour ſes ſujets, ce qui apparemment ne regardoit que le commerce. Il regla en outre les confins ou les Juriſdictions des Iſles principales, parce qu'y en ayant encor pluſieurs autres plus petites qui n'étoient peut être pas habitées, & desquelles on pouvoit tirer quelques avantages, il étoit a propos de ſçavoir à qui ces avantages devroient appartenir. Il gouverna 20. ans, au bout deſquels on luy ſubſtitua dans le même lieu d'Eraclée,

717 Marcel Tagaillan. l'Hiſtoire donne à celuici avant ſon election le titre de *Magiſter Equitum*, Maitre des Cavaliers. Eſt il bien ſeur, ou même probable qu'il eût cet employ dans les Iſles de Veniſe; ou pluſtôt ne doit on pas croire qu'il l'avoit & l'exerçoit en terre ferme & dans la Province voiſine & qu'à la

con-

conſideration de ſon habileté, & de ſon merite, les Inſulaires de Veniſe, qui certainement ne poſſedoient rien en terre ferme, l'elûrent pour leur Gouverneur? Sanſovin & les autres Hiſtoriens de Veniſe, diſent expreſſement que ce ne fut que ſous le ſucceſſeur de ce Doge que les Venitiens prirent les armes pour la premiere fois: Cela étant, à quoy ſervoient des chevaux, & des Colonels de Cavallerie à Veniſe, où il n'y en a pas même aujourd'huy, & où il n'y en eut jamais dés le fondation de la Rep. ſi ce n'eſt dans les places ou Provinces qu'elle a acquis du depuis? Marcel n'ayant rien eû à faire au dehors s'appliqua à regler les choſes au dedans, & cette occupation n'eſt pas petite dans le commancement d'une nouvelle forme de Gouvernement, ſi ce n'eſt qu'on veuille dire que les Venitiens étant alors peu riches & n'ayant rien à démêler au dehors, leur Prince ne devoit pas avoir de grandes affaires. Au bout de neuf ans, il donna lieu à l'election,

D'ORSO ſurnommé *Hypato* de la même Iſle d'Eraclée, qui continua à y tenir ſon ſiege. Ce fut ſous ſon Gouvernement que les Lombards ayant pris la ville de Ravenne ſur l'Exarque Paul, qui ſe retira à Veniſe, les Venitiens comme bons ſujets de l'Empire travaillerent & s'employerent utilement à recouvrer cette place. Ce fut, comme on a dit, la premiere fois qu'ils prirent les armes, & ce fut apparemment par le merite de cette expedition, & du ſervice rendu a l'Empire que le Doge reçut le titre d'*Hypato*, ou Ecuyer, qui étoit une Dignité, dont les Empereurs de Conſtantinople honoroient ceux qui les ſervoient utilement. Sanſovin interprete ce mot comme s'il ſignifioit *Conſul*, apparemment pour faire plus de chemin a conduire les Doges au trône Imperial; les Conſuls étant autrefois ceux qui avoient la premiere autorité dans l'Empire, & dont les Empereurs même ne dedaignoient pas de prendre le 726

nom

nom & la dignité. Il donne en un autre lieu une interpretation differente de ce même mot, où citant une ancienne Ecriture, il luy fait dire que ceux qui vouloient avoir un honneur & un titre plus haut que celuy de *Tribun* recouroient a l'Empereur qui les créoit *Hypates*, avec lequel ils précédoient toute ſorte de Commandants des Milices : *Qui volebant meliorem honorem habere de* Tribuno, *ambulabant ad Imperium, qui illum ordinabat Hypatum. Tunc ille qui Imperialis erat Hypatus in omni loco ſecundum illum Magiſtratum militum precedebat.* Voici encor un facheux recours aux Empereurs pour avoir des titres d'honneur, & qui n'eſt gueres favorable a l'independance.

La bravoure étant entrée dans l'ame des Venitiens enſuitte de la bonne reuſſite de leurs premieres armes, ils voulurent avoir au lieu de Doge qui ne paroiſſoit être qu'un Magiſtrat civil, un *Maſtromile* ou maitre des ſoldats, *ſelon l'uſage des Grecs de ce temps la*, comme écrit Sanſovin : Ce qui ſemble donner a connoitre qu'ils ſouhaittoient d'être traittés comme les autres ſujets de l'Empire, parmy leſquels cette charge avoit lieu & ils en ſouhaittoient ſans doute a cauſe des occaſions, qui ſe preſenteroient de recourir aux armes : Cette charge effaçant, comme plus importante, toutes les autres, celle de Doge fut ſupprimée. Cependant comme le danger qu'elle ne ſervit de moyen à opprimer le peuple, pendant que ces Dictateurs auroient la diſpoſition des armes, ils voulurent que leur autorité fut annuelle, afin que la brieveté du temps rompit les meſures ambitieuſes qu'ils pourroient prendre pendant une plus longue domination. Le premier qui fut élu pour cet employ fut,

737 Dominique Leon, qui fut ſuivi au bout d'un an d'un nommé *Felix Cornicula*, & apres luy on choiſit

ſit *Deodat*, qui étoit fils du feu Doge Orſo ſurnommé *Hypate*. *Julien*, qui ſans étre Doge avoit été promû a cette charge *d'Hypate* par l'Empereur de Conſtantinople, fut le quatrieme Maitre des ſoldats, & au bout d'un an, donna lieu a l'élection de *Jean Fabriciaque* qui fut le dernier & depoſé de ſa charge, de laquelle il fut convaincu d'avoir voulu abuſer pour opprimer le Peuple. On a parlé ſelon le langage des Hiſtoriens de Veniſe, quand on a dit que touts ces Maitres des ſoldats furent élus par le Peuple, car on pourroit bien ſoubçonner, ſans ſe trop éloigner de la vraiſemblance, qu'ils étoient envoyés de Conſtantinople, pour gouverner les Iſles de Veniſe, & la raiſon eſt que dés la troiſieme année du Gouvernement du Doge Orſo Hypato, ces Peuples avoient commencé à ſe dechirer entre eux & à ſe faire la guerre, ceux d'Jeſolo ayant detruit la ville d'Eraclée, & aſſommé le Doge, ſous pretexte que celuici favoriſoit ſes compatriotes à leur desavantage. Une autre raiſon eſt que les Venitiens ayant recouru a l'Empereur pour que la Dignité de Doge fut retablie, Theodat ou Deodat, qui étoit Hypate Imperial, & qui avoit été Maitre des Soldats pendant un an fut retably Doge: & ſi ce recours a l'Empereur n'eſt pas tout a fait ſûr, au moins eſt il certain que le choix de ce perſonnage, qui étoit Officier de l'Empereur, avoit été en vue de faire une choſe agreable à ſa Majeſté Imperiale.

DEODATE porta ſon ſiege à Malamocco, qui devoit 742
en ce temps eſtre l'Iſle la plus conſiderable, & habitée des plus honêtes gens, apres la deſtruction d'Eraclée, qui fut rebatie & appellée *Città nuova*, le Ville neuve. Le Doge aſſigna ſes confins à celleci, à l'occaſion deſquels elle s'étoit brouillée & avoit eu la guerre avec ceux d'Jeſolo, ou d'Equilio, qui ne fut pas moins maltraittée qu' Eraclée pendant leurs querelles. On ſait de luy qu'il conçut le deſ-

ſein

ſein de ſe venger de la mort de ſon pere ſur ceux qui l'avoient fait perir, de quoy il n'y à pas à s'étonner, puis que la vengeance eſt la paſſion qui fait la plus forte impreſſion dans l'eſprit de ceux, qui ſe ſentent quelques moyens de la pouvoir executer. L'Hiſtoire le charge de ce deſſein, qui luy couta la vie, quoyque ceux qui la luy ravirent priſſent un autre pretexte. Les Lombards s'étoient de nouveau rendus maitres de Ravenne & de tout l'Exarcat, ſans que les Venitiens pour le coup, entraſſent dans le démêlé, détournés peut étre par le Pape Etienne III. qui s'étoit hautement declaré contre l'Empereur Conſtantin, dit Copronime, a cauſe des images des Saints, dont celuici avoit interdit le culte: les Lombards auſſi ne leur firent aucun mal, ſoit qu'ils ne jugeaſſent pas que la conquête de leurs petites Iſles valut la peine de s'y employer, ou qu'ils n'euſſent pas des batimens propres pour leur faire la guerre, les grands vaiſſeaux ne pouvant ſervir dans les *Laguues*, où il n'y avoit pas un fond d'eau ſuffiſant pour naviger. Cette ſeconde raiſon paroit la plus vraiſemblable. Ce qui eſt ſûr eſt que le Doge faiſant travailler à quelques fortifications à la bouche de l'Adice, les mécontents, ſous le conduitte d'un nommé Galla ou Gaulo en prirent occaſion de ſoûlever le peuple contre luy, comme s'il n'eut fait travailler à ces fortifications que pour ſe rendre le Tyran du même Peuple, qui prit Theodat, le depoſa de ſa charge & luy creva les yeux.

755 Galla qui avoit été l'inſtigateur de cette Dépoſition fut élu en ſa place, & continua a faire ſa reſidence à Malamocco, de même que ſes ſucceſſeurs juſques au temps de Pepin Roy d'Italie, qu'ils paſſerent à Rialto pour la raiſon qu'on dira. Ce ſuccés, & le ſilence des Hiſtoriens qui ne ſpecifient rien de particulier de l'état des Venitiens, peuvent donner occaſion à ceux ci de vanter leur liberté, au moins

dés

dés ce temps la, puiſque ce fut preciſement en cette année 755. que Pepin Maitre du Palais de France ayant depouillé les Grecs de l'Exarcat de Ravenne en donna toutes les Villes au S. Siege, entre leſquelles il faudroit conter celle de Veniſe, ſi elle avoit obey aux Exarques, comme il ſemble qu'elle fit dés la fondation, par les titres que ſes Doges recevoient de l'Empereur de Conſtantinople. Ce qui eſt certain eſt que ce Galla & ſon ſucceſſeur furent depoſſedés du commandement qu'ils affectoient peut étre trop abſolu, comme n'ayant point de ſuperieur qui les eclaira de pres.

DOMINIQUE MONEGARE fut contraint de recevoir deux Adjoints, à l'aggrément deſquels il devoit conformer ſes deliberations: mais ayant mepriſé leurs avis, & ſuivant ſes caprices, il fut depoſſedé, & on luy creva les yeux. 756

MAURICE GALBAY luy ſucceda & eut pour compagnon dans la Souveraineté ſon fils Jean; ce que Sanſovin attribue a la bonne volonté du Peuple de Veniſe, qui le voyant regner avec douceur luy permit d'aggreger ce fils à l'exercice de la Souverainité. Mais ne peut on pas dire auſſi que cette aggregation ſe fit du gré & par la permiſſion de l'Empereur, par qui le Doge avoit été, ainſi que quelques uns de ſes predeceſſeurs, honoré du titre *d'Hypate*, peut être dans la vue de l'obliger par la à demeurer attaché a l'Empire qui avoit tout fraichement perdu une ſi grande partie de l'Italie dans les Provinces voiſines? 761

JEAN reuſſit tout au contraire de ſon Pere, car ayant comme luy obtenu que ſon fils fut ſon Collegue au Gouvernement, ils ſe montrerent touts d'eux l'un Conſeiller & l'autre executeur des plus injuſtes violences. 787

Maurice étoit ce fils, que le Duc Jean envoya on ne ſcait pour quelle raiſon, contre le Patriarche de Grado, ſi ce n'eſt parce que celuici peut étre cenſuroit leur Tyrannie. Le Patriarche fut bleſſé en

ſe

ſe deffendant, mais ayant enfin été forcé, il fut precipité du haut de la tour de ſon Egliſe & mourut ainſi. Cette tyrannie fit ſoulever contre le Pere & le Fils les parents du mort & les Tribuns des autres Iſles, qui les ayant chaſſés, leur ſubſtituerent

804 OBELERIUS, à qui ils ſe ſoûmirent. Ce qu'il y a departiculier en cette élection eſt qu'elle ſe fit au rapport des Hiſtoriens, dans la Ville de Treviſe, qui n'appartenoit nullement aux Venitiens, mais bien à Charles-Magne, qui avoit déja ſubjugué le Royaume des Lombards & inſtitué des Gouverneurs appellés du même nom de Ducs, dans le Frioul, & dans l'Iſtrie: Ce qui fait voir que ces Tribuns Conjurés continuant à uſer du droit d'Election, firent celleci en une Ville, où ils pouvoint la faire en toute aſſeurance & cela au rapport du même Sanſovin, avec le concours de beaucoup de Venitiens, qui ſe tranſporterent en cette ville pour cet effet. C'auroit été une terrible politique, ſi étant Souverains chéz eux, ils fuſſent allé élire leur Doge ſur les Terres d'un autre Prince.

Il s'enſuivroit donc, dira quelqu'un, que les Venitiens étoint alors ſujets de l'Empereur Charles; à quoy on ne voit guerres rien à répliquer d'autant plus que Sigonius aſſeure poſitivement que cet Empereur accorda par une Declaration publique une eſpece de ſauf conduit & d'aſſurance à Fortunat frere & ſucceſſeur au Patriarcat du malheureux Jean, mort à la priſe de Grado, de pouvoir marcher & demeurer avec toute ſorte d'aſſeurance *in terra ſua*, de Grado, *in Hiſtria*, *Romaniola*, *Longobardia*, *& ubicunque quiete degat* avec ſes Preſtres, ſerviteurs & adherents; Ce qu'il auroit eû mauvaiſe grace d'accorder, s'il n'avoit pas été le maitre de touts les lieux, qu'il marquoit dans ſa Declaration. Et en effet, comment

eſt

eſt il poſſible de s'imaginer, que les Venitiens, qui étoient alors ſi loin de pouvoir faire une aſſez grande figure dans le monde pour s'oppoſer aux forces de l'Empereur Charles-Magne, ayent conſervé une totale independance, à ſon égard, pendant que touts les Peuples voiſins luy étoint ſoumis? On trouve au contraire expreſſement écrit dans Sigebert & dans d'autres Hiſtoriens, que cet Empereur faiſant la paix avec Nicephore, Empereur de Conſtantinople, & reglant avec luy les limites des deux Empires d'Orient & d'Occident, conſentit que les Venitiens, qui avoient tousjours, & plus volontieres obeï a l'Empereur de Conſtantinople, retournaſſent ſous luy, & luy demeuraſſent encor ſoumis, avec cet adouciſſement de leur double ſujettion, qu'il leur fut permis de vivre à leur maniere, & d'adminiſtrer chez eux la Juſtice ſelon leurs propres loix. *Concedente Carolo Principe Juſto & Magnanimo* (ce ſont les paroles de *Biondo*) *permiſſi ſunt Veneti legibus propriis ita vivere, ut pariter utrique Imperio obedirent*, comme voulant dire que ce fut par une bonté particuliere de l'Empereur Charles que les Venitiens eurent la permiſſion de ſe remettre ſous l'obeïſſance des Empereurs de Conſtantinople, qu'ils avoint tousjours profeſſé, *ex vetuſtà conſuetudine Conſtantinopolitano magis parentes.*

Ce fut ſans doute en vertu de cet Agrément de l'Empereur Charles, que Nicetas General de l'Empereur d'Orient étant venu quelque temps apres à Veniſe, comme le rapporte Sanſovin, y fit la fonction de créer Ecuyer ou Spataire le Doge Obelerius, comme pour le reconcilier en quelque maniere à l'Empereur de Conſtantinople ſon maitre, & remettre en uſage les honneurs que les Predeceſſeurs du Doge en avoint reçu, & les marques de leur ſujettion. Dans cette occaſion Nicetas exerça une autre marque inconteſtable de ſon autorité

torité qui fut d'emmener priſonniers a Conſtantinople, l'Eveque d'Olivola, ou de Venize, & quelques Tribuns, parce, dit il, qu'ils s'entendoint avec les François. En effet les Hiſtoriens & Eginhart en particulier qui étoit Chancelier ou Secretaire de l'Empereur Charles-Magne, ſemble inſinuer dans la vie de ce Prince que Charles rendit Veniſe à cet Empereur en faiſant la paix avec luy, ou ſe contenta que cette Ville le reconnut pour ſon ſeul Souverain, *Conſtantinopolitanum Imperatorem habere permiſit, ut nulla inter partes cujuslibet ſcandali remaneret occaſio*, la choſe étant impoſſible autrement, puis qu'il n'y a pas moyen, comme dit l'Evangile, de ſervir entierement à deux Maitres, & Comme Charles venoit de faire la paix avec les Grecs, il voulut bien leur laiſſer une Ville, dont les habitants avoint tousjours vecu en commerce de tout avec eux, & qui acoutumés à leurs manieres, ne parroiſſoient pas diſpoſés à s'accommoder de celles des François, qui neantmoins dominoient dans touts les pays voiſins.

On eſt venu à cette paix entre les deux Empires, qui fut faite l'an 801. ſans toucher un autre ſuccés, qui la preceda & dont le ſouvenir ſemble faire mal au cœur aux Venitiens de ces derniers ſiecles, quoy qu'ils faſſent ſemblant de s'en rejouïr, & d'en tirer avantage en faveur de leur liberté. C'eſt la Battaille que Pepin Roy d'Italie donna aux Venitiens, & le ſiege qu'il fit de Malamocco, où étoit alors la reſidence du Doge. L'occaſion de cette guerre fut la malice, avec laquelle les Venitiens, par on ne ſçait quel caprice, s'oppoſoint à la paix que l'Empereur Charles vouloit faire avec l'Empereur de Conſtantinople. D'autres en rapportent une autre raiſon, ſavoir que les Venitiens avoyent chaſſé leur Doge Obelerius, qui s'en étant allé demander Juſtice a Charles-Magne, ce-

celuyci commanda à ſon fils Pepin de leur faire la guerre & de les obliger à le recevoir. Ce qu'il y a de ſûr, eſt que Pepin, ou ſon armée ſe preſenta devant Malamocco & qu'à ſon approche, le Doge & les principaux de la Ville ſe retirerent à Rialto, où eſt à preſent la Ville de Veniſe, & où aucun Doge n'avoit ſiegé juſques alors : Et comme Pepin ne pouvoit pas les ſuivre dans ce ſecond réduit avec ſes gros vaiſſeaux, à cauſe du peu de fond que la Mer a en cet endroit, il fit joindre enſemble une quantité de radeaux, ſur leſquels il s'avança & les combattit. Les Hiſtoriens de Veniſe, qui ont parlé des particularités de ce combat, écrivent que les Venitiens trouverent le ſecret, par le moyen de certains plongeurs, de couper les cordes, ou les liens, qui joignoient les radeaux enſemble, qui s'etant par ce moyen écartés, les uns des autres, cela donna lieu aux Venitiens de battre les François. Mais d'où veulent-ils que les Venitiens les ayent pû attaquer, ſi ce n'eſt de leurs petites barques, qui ne pouvoient pas contenir plus de monde que le moindre des radeaux, qu'ils veulent avoir été ſéparés par les lagunes & par cette ſeparation oté aux François le moyen de combattre unis, & de faire des deſcentes à terre ? Outre cette penſée pluſque vrayſemblable, le temoignage des autres Ecrivains deſintéreſſés, prouve clairement que les Venitiens furent vaincus, & que Pepin les reduiſit à ce qu'il voulut. Il paroit qu'il les obligea à reprendre leur Doge, & eux memes ſemblent l'avoüer encor aujourd'huy par le nom qu'ils donnent à un de leurs Canaux, qui dès lors fut appellé le *Canal Orſano*, ou Canal des Orfelins, à cauſe ſans doute, que les Venitiens, qui y perirent, laiſſerent Orfelins leurs Enfants, qui reſtoient dans la Ville. Le metier de ſoldats de profeſſion tels qu'etoint les François,

çois, qui ſe trouverent à cette guerre, ne laiſſe aucun ſujet de penſer qu'ils fuſſent mariés & que par leur mort leurs Enfants deuſſent reſter Orfelins, & il eſt étonnant que l'auteur du Squitinio ſoit allé cherchér dans la langue Grecque l'origine du mot *Orfano*, pour donner à ce ſurnom une explication raiſonnable en cette rencontre. Sanſovin n'eſt pas loin de convenir de cette defaite, quand il aſſeure dans la vie du Doge Obelerio, qui fut la cauſe de cette guerre, que la Ville de Malamocco fut abandonnée à l'approche de Pepin, que celuyci mit à feu & à ſang tout le pays, c'eſt à dire toutes les Iſles, juſques à Brondolo, & qu'etant venu en perſonne à Veniſe, Obelerius fut à ſa conſideration rappellé. Car qu'elle apparence que Pepin battu, comme il l'oſe dire, ait pû executer tout ce qu'il confeſſe qu'il a fait, & qu'il ait obligé les Venitiens à recevoir, & à retablir un Prince, qu'ils égorgerent, comme il écrit, dés que ce Roy victorieux ſe fut retiré ? Mais que peut on ſouhaiter de plus expres que l'Inſcription même qui eſt encor aujourd'huy ſous le portrait de ce Doge dans la ſale du Grand Conſeil, par laquelle on confeſſe qu'il deffendit ſa Patrie en gratifiant, ou ſe conformant aux volontés de Pepin? L'inſcription eſt au nom du Doge qui parle.

Fratris ob invidiam Rex Pipinus in Rivo altum
Venit: Defendi Patriam ſibi gratificatus.

Palazzi dans ſes *Faſti Ducales* parlant de ce Doge enveloppe la choſe d'un galimatias, où il ne ſçait aſſûrément luy même ce qu'il dit, ni ce qu'il entend. En même temps qu'il conteſſe que le nom de *Canal Orphano* demeura au lieu de la bataille, parceque la Ville perdit quaſi tous ſes habitans à cauſe du grand nombre de Venitiens, qui y reſterent morts, ceuxci, dit-il, firent une telle deffaite

faite des François, que Pepin en mourut de regret quelque temps apres. Voici ſes paroles. *Metamaveum, Albiolam, Clodiam Regi expoſuit furenti, qui fulminis inſtar oppidis iſtis expugnaſſet maritimis.* Il à voulu dire expugnatis, *urbem ipſam deleſſet, niſi in Canali, quem* Orphanum *appellant* (*quod in eo Patre liberisque pene viduata patria jacuerit*) *occurrens Venetus utroci pugna cum Gallo victore commiſſam Regiam Claſſem profligaſſet. Nec longe Pipinus ipſe ex mœrore obiit.*

ANGE BADOER, ou comme on appelloit alors 809
cette famille, *Participace*, ou *Particiaque* fut elû Doge depuis la paix retablie entre les deux Empires, par laquelle les Grecs avoient recouvré la ſouveraineté de Veniſe. Il n'eut rien de plus à cœur dés le commencement de ſon gouvernement, que d'envoyer ſon fils à Conſtantinople, pour y être, comme l'écrit Sanſovin, honoré par l'Empereur de quelque dignité, & pour y procurer quelque avantage en faveur de ſa Patrie. Il eſt vray que cet Hiſtorien pour aller au devant des conſequences, que cette démarche inſpire naturellement au prejudice de l'independance de Veniſe, dit que cet envoy n'avoit point d'autre but que celuy d'avantager le commerce, parceque, dit il, ces deux Villes étoint les Capitales l'une de l'Orient & l'autre de l'Occident, de quoy il ne veut pas qu'on puiſſe avoir le moindre doute, *queſta ſenz' alcun dubio capo dell' Occidente.* Mais s'il vouloit rendre la choſe plus vrayſemblable il devoit s'abſtenir de rapporter les deux vers, qu'il aſſeure avoir été mis ſous le portrait de ce Doge dans la Sale du Conſeil, deſquels il paroit qu'il jetta les premiers fondements du Palais public, qui étoit alors ſi petit, qu'il ne ſoûtenoit en aucune maniere l'idée d'une Ville Capitale, bien moins d'une Capitale de tout l'Occident.

Tecta Palatina Communis parvula fundo,
Edifico Sanctum Zachariam, Ilariumque.

On attribue en effet à ce Doge, non ſeulement la premiere fondation du Palais, ou lieu des Aſſemblées publiques, qui fut alors à Rialte, mais encor beaucoup d'autres inſtitutions touchant le Gouvernement, qui font aſſés voir que j'uſqu' alors il y avoit peu de forme, & de ceremonies parmy un Peuple, qui ſans doute recevoit les loix d'ailleurs. Cela donne encor ſujet de croire que le Doge de Veniſe commença alors d'etre en quelque conſideration, & d'avoir une autorité plus grande que celle qu'il avoit eûe juſqu' alors. Les Empereurs d'Orient, qui ne poſſedoient quaſi plus rien en Italie, étoient ravis de conſerver le nom de Souverains ſur ce reſte de ſujets, qu'ils combloient pour cela de faveurs & de graces.

Pour ce qui régarde le tranſport du Siege du gouvernement à Rialto, qui eſt l'endroit, où eſt aujourd'huy Veniſe, on peut auſſi remarquer que la Ville ne commença à être telle que dés ce temps ci. Car quoyque peut étre elle eut un Tribun particulier, qui gouvernoit ceux, qui s'y étoient habitués, dés le commencement, cependant ce ne fut qu'à l'occaſion de la guerre de Pepin que les Doges & les Principaux de Malamocco laiſſerent ce ſéjour pour aller demeurer à Rialto. Ils y établirent le ſiege de la Seigneurie qui n'en eſt point ſorti juſques à preſent. Ce qui peut donner occaſion de croire le contraire eſt le nom d'Iſles de Veniſe *Inſulæ Venetiarum* dont les Ecrivains ſe ſervent ordinairement en parlant des Peuples, qui ſe retirerent dans les lagunes : Mais ſous ce nom il ne faut pas ſeulement entendre les petites Iles, ou eſt aujourd'huy bâtie la Ville de Veniſe. Il faut, comme on a déja dit, y comprendre toutes les Iſles, qui ſont dans le fonds de la

Mer

Mer Adriatique ſçavoir *Grado, Caorle, Eraclea* rebâtie ſous le nom de *Città nuova Equilio, Torcello, Malamocco* & les autres, leſquelles toutes enſemble étoient appellées Iſles de Veniſe *Inſulæ Venetiarum*, du nom des Peuples de la Terre-ferme voiſine de la Province, qu'ils habitoient, qu'on ſçait avoir été nommés *Heneti*, ou *Veneti* & qui commencerent les premiers à les habiter, pour les raiſons qu'on a touchées de l'inondation des Barbares, qui avoient commencé à ravager l'Italie.

Pour ce qui eſt du nombre des Iſles particulieres, qui compoſent aujourd'hui la Ville de Veniſe, il eſt certain que les Hiſtoriens, qui les multiplient ſi fort, ſe trompent, puis qu'il n'y en avoit que deux ou quatre au commencement, ſeparées par ce qu'on appelle aujourd'huy *Canal grande*, ſur lequel eſt bâti le pont de Rialto. C'eſt ce qui ſe voit dans pluſieurs tableaux du premier état de la Ville de Veniſe, qu'on trouve encor en diverſes Maiſons, & qu'on produit, même quelquefois, ſur les rues à l'occaſion de quelque fête ou réjouyſſance publique. On y voit cette Carte Topographique, ou plan de la premiere conſtruction de Veniſe, qui n'eſt diſtinguée qu'en deux Iſles, & une Troiſieme appellée de *Caſtello*, ou *d'Olivola*, & la quatrieme de la *Zueca*, qui ne fut point habitée dès le commencement. On voit encor la forme les Habits, dont uſerent les premiers habitants, ſoit populaires ſoit Magiſtrats, qui aſſeurement ſont tres curieux, & c'eſt domage qu'il n'e s'en trouve plus d'eſtampes, ou fort rarement. On y voit marqué les premiers edifices dans les endroits, où ils furent bâtis avec toutes les particularitez de la ſituation & du terrein, ſur lequel eſt aujourd'huy la Ville, qui n'eſt different, de ce premier état que par la quantité de canaux particuliers, qui ont été faits dans la ſuite pour faciliter la communication

des quartiers par le moyen des petites Gondoles, dont on ſe ſervit dés le commencement, & dont on ſe ſert encor aujourd'huy, les richeſſes des premiers habitants n'etant pas telles, qu'ils puſſent avoir des Caroſſes, ou d'autres voitures pour leurs beſoins.

C'eſt donc tres-aſſeurement une fable que ce pilotage, ſur lequel quaſi tous les Hiſtoriens veulent que Veniſe ait été bâtie, auſſi bien que le nombre de ces Iſles, qui ne furent que ces quatre ou cinq en tout, & ſi ſolides, qu'elles n'eurent beſoin d'autres pilotis pour aſſeurer les fondements des maiſons, que l'on y batiſſoit, ſi ce n'eſt peut etre en quelques endroits particuliers, ou le terrein pouvoit être plus marécageux, & d'autres, où l'on a voulu dans la ſuite avancer, quelques coins de maiſons un peu avant dans la Mer. Cela s'eſt juſtifié de nos jours dans les palais des Procurateurs Peſaro, Bon, & quelques autres, dont les fondements n'ont été appuyés que ſur de groſſés pieces de rocher qu'on à enſevelies dans la terre, comme on fait par tout ailleurs & dans les lieux les plus éloignés de la Mer; Et la hauteur & ſolidité de ces bâtiments comme de mille autres dans la Ville, fait aſſés voir, qu'ils ſont élevés ſur une baſe bien plus ferme que des pilotis, ſur leſquels comme en Hollande on n'oſeroit élever de ſi peſantes maſſes, ſans s'expoſer, & même ſans s'attendre à les voir bien toſt éboulés, ce qui n'eſt jamais arrivé à Veniſe, depuis tant de ſiecles qu'elle ſubſiſte.

828 Le Doge Ange Badoer ayant aſſocié ſon fils *Juſtinien* au Gouvernement, celuici luy ſucceda & bâtit par ordre de Leon Armenien, Empereur de Conſtantinople, le Monaſtere des Religieuſes de S. Zacharie. Cette parole *d'ordre* ou même de *commandement*, comme l'exprime Sanſovin en parlant de la fondation de cette Egliſe, n'eſt pas favorable à l'indépendance, puis que le Doge parlant en perſonne

ſonne avoüe d'avoir reçu le commandement de l'Empereur de faire bâtir cette Egliſe *apres beaucoup de graces, qu'il en avoit reçües* & des deniers même *de ſa Chambre Imperiale.* On ne peut guerre douter que cette Chambre Imperiale, de laquelle l'Empereur veut que l'on conte les deniers pour bâtir l'Egliſe ne ſût à Veniſe, & au pouvoir d'un autre que du Doge, c'eſt à dire qu'il y avoit à Veniſe un Officier ou Miniſtre de l'Empereur, à la garde du quel étoient les Tributs qu'il tiroit & de Veniſe & des autres Iſles, qui le reconnoiſſoient encor. Car à quel propos dire que l'Empereur veut que l'on *conte* au Doge de *l'argent*; & qu'il *envoya* de Conſtantinople *des Maitres pour diriger le bâtiment de l'Egliſe*, ſi les ouvriers & l'argent venoient d'un même lieu ? Auſſi le Doge parle-t-il de cette Egliſe comme, d'une choſe à laquelle il n'avoit aucune part, ſi ce n'eſt celle d'exécuteur des volontés d'autrui, recommandant *qu'on priât Dieu pour le ſalut du St. Empereur*, qu'il avoit appellé quelques lignes auparavant dans ſa Declaration, *le Conſervateur de la paix de tout le Monde*, & voulant que l'on *conſervât dans ſa Chambre Ducale l'original des lettres, qu'il avoit reçües à cette occaſion.* Le Doge Juſtinien Badoer porta comme les autres le titre *d'Ecuyer* Imperial, & ce fut pendant ſon gouvernement qu'on apporta à Veniſe le Corps de S. Marc l'Evangeliſte.

Ce fut ſous celuy de *Jean Badoer* ſon fils que 829
les Venitiens ſe croyant les Peuples les plus riches du monde, propoſerent, comme il ſe lit dans quelques unes de leurs Chroniques de bâtir à Monſieur ſaint Marc la plus belle Egliſe du monde. *Vada partes di fare à Miſſer S. Marco il piu bel Tempio del mondo.* Cette plus belle Egliſe du monde ne fut cependant en ſon commencement, qu'une chapelle, laquelle ayant été brulée 150. ans apres 1071

fut enſuite rebâtie en forme plus ample, mais de briques ſeulement, & enſuite incruſtée de marbre comme on la voit aujourd'huy. Il arriva encor ſous le gouvernement de ce Doge, un autre accident dont la memoire ne plait pas aux Venitiens. Obelerius, duquel il à été parlé, vivoit encor à Malamocco, où il avoit obtenu de demeurer avec un entretien proportionné à la qualité de Doge, qu'il avoit eüe autrefois. On l'accuſoit d'avoir été cauſe de la guerre de Pepin, & comme en ce temps-là on fit la paix entre les deux Empires, par laquelle les Grecs étoint rentrés en poſſeſſion du Domaine de Veniſe, les François n'avoient pas crû devoir faire d'avantage pour luy. Soit qu' Obelerius machinât en effet quelque choſe pour remonter à ſa premiere dignité, ou que le Doge Jean Badoer voulût s'aſſeurer entierement de la Seigneurie, il declara la guerre à ceux de Malamocco pour les obliger à luy remettre Obelerius entre les mains, & ſur le refus qu'ils en firent, il les aſſiegea, prit, & brula leur Ville, & fit couper la teſte à ſon Rival. Leandre Albert dit ſans façon ſur la foy d'autres Auteurs, que le Doge pour cette violence *fut cité en France & y alla*, ſans doute pour rendre conte de ſon action: ce qui fait voir que les Venitiens étoient tellement ſous l'Empire Grec, qu'ils étoint encor juſtitiables à celuy d'Occident, dont Louis le Débonnaire avoit alors le Gouvernement, & non pas Charlemagne, comme veut Sauſovin, qui pour donner un autre motif à ce voyage, aſſeure que le Doge ſe rétablit aupres de ce Prince, à cauſe que quelques Conjurés l'avoient chaſſé de ſon ſiege. Il en fut en effet chaſſé mais par l'effort d'une faction ſoûlevée par une puiſſante famille, qu'il avoit desobligée. Il fut tondu & renfermé dans un Cloître à Grado, où il mourut quelque temps apres.

817 PIEIRE TRADONIC luy ſucceda: Sa poſterité ſubſiſte

ſiſte encor dans le rang des familles les plus Nobles, avec le ſeul changement de quelques lettres dans le nom, qui eſt aujourd'huy celuy de Gradenigue. Elle étoit originaire de la Ville de Pola en Iſtrie, & s'étoit habituée à Rialto au temps de la guerre de Pepin. Il aſſocia comme ſes predeceſſeurs, ſon fils Jean au gouvernement & fut creé *Protoſpataire* par le Patrice Theodore que l'Empereur Grec envoya expreſſément à Veniſe pour en faire la céremonie. Il fit la guerre peu heureuſement aux Saraſins & aux Eſclavons, leſquels étoient venus ravager les Iſles les plus voiſines de Veniſe. Il envoya contr'eux deux grands Navires de Guerre appellé Palandres, ce qui fut la premiere fois, au dire de Sanſovin, que les Venitiens employerent cette ſorte de Navires, qui cepandant n'étoient pas fort grands, s'il en faut juger parce qu'ils ſont aujourd'huy. Le Doge obtint des priviléges de l'Empereur Louis II. marque que ſa Souveraineté n'étoit nullement établie. Enfin devenu *Scandaleux* comme dit Sanſovin & fauteur de factions entre les familles puiſſantes de Veniſe il fut aſſaſſiné en retournant de l'Egliſe de S. Zacarie l'an 864. on n'eut point dégard à ſon fils, qu'il avoit aſſocié au Gouvernement, & l'on élut.

Orso Badoer, qui avoit acquis la reputation d'homme modéré, qu'il conſerva en effet par ſa conduite. Il recourut, comme les autres, à la grace des Empereurs d'Orient & d'Occident, ayant été crée *Protoſpataire* par l'Empereur Baſile, qui luy envoya une paire d'eperons d'or. Il obtint de même de Louys II. la confirmation & l'inveſtiture de ce que la Rep. poſſedoit dans les limites de l'Empire d'Occident. Les Venitiens ne poſſedant encor rien hors de leurs lagunes, on ne peut guerre comprendre quelles étoient ces poſſeſſions, ſi ce n'eſt les Iſles mêmes, où ils habi- 864

toient, & que les Empereurs d'Occident conſideroient comme compriſes dans leur Empire. Du temps de ce Doge, au rapport de Sanſovin, le plus exact & le plus devoüé de tous les Hiſtoriens de Veniſe, les forces des Venitiens étoient ſi peu reſpectables, que perſonne n'avoit bâty & n'oſoit encor habiter dans l'Iſle qu'on appelle aujourd'huy de la *Zueca*, à cauſe dit il, qu'elle étoit trop expoſée aux incurſions des Corſaires. Si les Corſaires venoient juſques là ſans aucune crainte, comme ils n'y pouvoient venir qu'en de petites barques, ils ne pouvoient pas être fort terribles, & cependant toutes les forces de la Republique n'étoient pas capables de leur donner de la terreur : Quelle conſequence peut-on tirer de là, qui s'accorde avec ces Idées de grandeur & de liberté qu'on nous veut donner de la Republique de Veniſe en ce temps la ? Le fils du Doge Orſo.

981 Jean Badoer, qu'il avoit déja aſſocié au Gouvernement, luy ſucceda & ne fit rien de conſidérable qu'une guerre contre ceux de Comachio, dont il prit, & ruina la ville, à cauſe que le Comte ou Gouverneur, qui y étoit alors, ayant appris que la Duc de Veniſe avoit envie d'y mettre ſon frere, avoit ſurpris & fait priſonnier celuici. Ce fut peut-être pour ſatisfaire à Dieu & ſe punir de cette violence, qu'il renonça à la Souveraineté, & donna lieu à l'élection de

987 Pierre Candian, qui étant mort peu apres en combattant contre les Corſaires de Narente, Jean Badoer reprit le Gouvernement juſqu'à ce que

988 Pierre Tribun fut elû, en faveur duquel il renonça de nouveau à la dignité Ducale. Quelques uns ecrivent que le motif de cette ſeconde renonciation, auſſi bien que de la premiere, fut le peu de ſanté, dont il jouiſſoit, & qui le rendant incapable de ſe trouver en perſonne aux occaſions, où il falloit

agir,

agir, le porta à s'en deffaire. Le Duc ſuivant la route de ſes Predeceſſeurs, demanda & obtint de l'Empereur de Conſtantinople le titre de *Protoſpataire*, & de *Guy Duc de Spolete*, qui s'étoit fait reconnoitre Empereur en Italie, la confirmation des privileges, déja accordés à la Republique. De ſon temps les Hongrois ayant inondé l'Italie, quelques uns de ceuxci trouverent moyen d'entrer dans les lagunes d'y ſaccager quelques Iſles, & ſe diſpoſoient à attaquer Veniſe même, c'eſt à dire Rialto, lors que le Doge pour la deffence de la Ville la fit environner de Murailles & ſerrer les avenues du Grand Canal avec des chaines. l'Empereur Berenger cepandant le delivra de ce danger, ayant & par la force & avec des gratifications en argent qu'il leur fit conter, obligé les Hongrois à quiter l'Italie.

Orso II. de la famille de Badoer luy ſucceda, & 912
ſon premier ſoin fut d'envoyer ſon fils Pierre à Conſtantinople, où il fut fait *Protoſpataire*, & honoré de quelques preſents de l'Empereur. Le fils à ſon retour fut dévaliſé, & fait priſonnier par un Chef des Eſclavons, ſur les frontieres de la Croatie: Mais ſon Pere le delivra, par le moyen d'une forte rançon qu'il envoya à ce Tiran par la voye de l'Archidiacre de Malamocco & le fit élire Eveque d'Olivola, qui étoit le nom de la Catedrale de Veniſe. Le Doge étant peu incliné au bruit & à la guerre ſe démit de ſa dignité pour ſe faire Moine & finir ſes jours dans la ſolitude. Sanſovin veut que 920
ce Doge obtint de Rodolphe Roy d'Italie, qui tenoit ſa Cour à Pavie, le privilege de battre monoye, & cepandant en parlant de *Pierre Badoer*, qui ne luy ſucceda pas immediatement, il rapporte l'écriteau qui eſtoit ſous le portrait de celuici dans la ſale du Grand Conſeil par lequel il paroit, que ce fut Berenger, qui accorda ce Privilége au Doge de Veniſe.

Multa Berengairus mihi privilegia fecit,
Atque Monetam crudere poſſe dedit.

Qui que ce ſoit de ces deux Doges, qui ait obtenu ce privilege, toûjours eſt il certain que le *pouvoir de battre* monoye fut un privilege, dont les Doges de Veniſe ne jouiſſoient point auparavant & par conſequent n'étoyent point abſolument Souverains, & independants de l'Empire. Cette confirmation des Priviléges, que les Ecrivains de Veniſe veulent faire paſſer pour une reconnoiſſance de liberté & d'Independance, eſt au contraire une preuve evidente de leur ſujettion; Car aucun Souverain ne demande la confirmation de ſa Souveraineté & de ſon independance à un autre, & les Venitiens d'aujourd'huy prendroient pour injure une ſemblable confirmation, ſi l'Empereur la leur vouloit donner. Mais la liberté, dont on demandoit la confirmation aux Empereurs étoit celle de ſe gouverner ſelon ſes propres loix, de pouvoir exercer la juſtice chez ſoy, & quelque fois même l'exemption de payer au trône Imperial les tributs que payoient les autres ſujets: mais toûjours comme l'aſſeure Sigonius au Liv. 7. de ſon Hiſtoire, & comme l'entendent les autres, *ita tamen ut Sacramentum Regibus dicerent.* Sigonius écrit l'Hiſtoire du Royaume d'Italie, c'eſt adire de ſon Gouvernement; C'eſt pourquoy il appelle Rois tous ſes Souverains.

Monſieur Amelot obſerve judicieuſement dans ſon Hiſtoire du Gonvernement de Veniſe que les années du Jeune Berenger ne s'accordent point avec cette donation faite à Pierre Badoer, puisque celuici commença d'etre Doge ſelon Sanſovin l'an 939. & mourut l'an 942. au lieu que Berenger ne commença à regner que l'an 945. & même ſelon le même M. Amelot 949. Ce qui étant, il eſt impoſſible que ce Doge ait obtenu ce Privilege du Jeune

ne Berenger beaucoup moins du vieux, qui étoit mort dés l'année 924. mais M. Amelot n'a pas réflechy que le Jeune Berenger commença dés l'an 939. à ſe declarer contre Hugue Roy d'Italie, & à ſe porter pour Empereur, quoy qu'il ne put pas alors ſe bien établir. C'eſt pourquoy il peut fort bien être que le Doge Pierre Badoer s'addreſſa à luy dans ces commencements, & luy demanda le privilege, dont il eſt queſtion.

Les deux PIERRES CANDIAN qui luy ſuccederent 942
l'un Pere, & l'autre fils ne ſe firent conſiderer le pre- 959
mier que par ſes malheurs. & l'autre par ſes crimes. Le pere ayant aſſocié le fils ſelon la coûtume au Gouvernement, en fut recompencé par une telle ingratitude, qu'elle porta le peuple non ſeulement à luy ôter la part, qu'il avoit dans les affaires, mais encor à le bannir & à le chaſſer de Veniſe. Cepandant par une révolution des eſprits en 959
ſa faveur, ayant été remis ſur le trône il continua à le deshonorer, ayant repudié ſa femme pour en épouſer une autre, des richeſſes de laquelle il pretendoit ſe ſervir pour opprimer la liberté publique, s'il avoit pû établir ſa tirannie. Mais il fut aſſiegé dans le palais par le peuple, qui vouloit l'en chaſſer; & parce qu'il s'y deffendoit contre la force, le feu fut mis au palais même, d'où le Doge ayant voulu ſortir avec ſon petit enfant entre les bras, il fut maſſacré avec luy, & non ſeulement le Palais Ducal, mais l'Egliſe de S. Mare, deux autres Egliſes & trois cens maiſons du voiſinage demeurerent conſumées par cet embraſement. Les Venitiens ſi mal 978
ſatisfaits de leur Doge choiſirent pour luy ſucceder

Pierre Urſeole homme tout devoüé aux œuvres de pieté & qui accepta avec bien de la peine la Puiſſance ſouveraine. Toutes ſes occupations furent de faire rebâtir l'Egliſe de S. Marc & un Hopital, où il ſervoit luy même les malades & les pauvres.

Mais comme il ne tenoit à ſa dignité par aucun attachement, un certain Abbé François étant venu à Veniſe pour y viſiter le corps de S. Marc eût la force de luy perſuader à quitter le monde; ce que fit le Doge, qui avec quelques autres Seigneurs Venitiens ſe deroba ſecretement, & ſuivit l'Abbé dans ſon Monaſtere de Gaſcogne, où il mourut dans la ſuite, & fut mis au Catalogue des Saints. Le dernier Doge Pierre Candian avoit eû un fils de ſa premiere femme nommé Vital, qui voyant la volonté de ſon Pere changée à ſon egard s'étoit retiré avec un Oncle du même nom & Patriarche de Grade, à Verone. Ce fils malgré le peu de ſujet, qu'il avoit de vouloir du bien à un Pere, qui l'avoit voulu desheriter, le voyant ainſi maſſacré par le peuple, ſe rendit aupres de l'Empereur Otton II. pour luy demander juſtice de ſes meurtriers, & l'inciter à prendre vengeance des Venitiens. Valdrade ſeconde femme du Duc mort, en fit de même aupres de l'Imperatrice, étant tous deux allés à Plaiſance, où Otton s'étoit déja avancé dans le deſſein de pouſſer juſqu'en Calabre, pour recouvrer cette Province de la main des Grecs, qui s'en étoient rendus Maîtres, aſſiſtés des Saraſins. Ces pourſuittes neantmoins n'eurent aucun effet, &

978 Vital Candian le jeune ayant été mis à la place du Doge Pierre Orſeole, on appaiſa Valdrade avec des promeſſes, & le Patriarche de Grado pour mieux aſſeurer la nouvelle dignité à Vital qui étoit ſon Neveu, s'employa à reconcilier l'Empereur avec les Venitiens, qui apparemment dans la crainte qu' Otton ne prit cette affaire à cœur, & ne s'engageât à leur faire la guerre, plutôt que par aucun mouvement de bonne volonté envers le fils de celuy, qu'ils avoient ſi cruellement traité, l'avoient elû pour leur Doge. C'eſt ce qu'aſ-

ſeure

ſeure poſitivement Sigonius, & Sanſovin même, quoyque celuyci n'explique point le ſujet pour lequel Otton étoit en colere contre les Venitiens. Cette demarche prouve, ce ſemble aſſés clairement, que l'Empereur étoit perſuadé que le devoir de ſa charge l'obligeoit, ou l'autoriſoit à prendre connoiſſance du mauvais traitement que les Venitiens avoient fait à leur Prince, car il ſe diſpoſoit effectivent à leur faire la guerre ſans les bons offices du Patriarche & le retabliſſement du fils du deffunt dans la dignité du Pere. Cepandant Vital Candian, ou Sanuto (car ce dernier ſurnom prit dans la ſuitte la place du premier) ſoit qu'il ſe fiat peû à la bonne volonté que les Venitiens luy temoignoient, ou qu'il fût touché d'une veritable dévotion, imita l'exemple de ſon predeceſſeur dans la réſolution de ſe démetre du Gouvernement, & prit l'habit de Religieux dans l'Abbaye de S. Hylaire à quelques milles de Veniſe ſur la Brenta, comme l'aſſeurent les Hiſtoriens.

TRIBUN MEMO fut ſubſtitué à Candian, hom 978
me au rapport de Sanſovin peu verſé dans les affaires du monde, & extrememement taciturne & reſervé à parler, ſelon Leandre Albert. Auſſi s'étant élevé de ſon temps une diſcorde entre les deux familles des Moroſins & des Caloprins, ceux-ci, qui ne pouvoient pas reſiſter à leurs adverſaires favoriſés par le Doge, recoururent au meſme Otton II. à qui, comme l'ecrit Sanſovin, Otton accorda ſa profection à Verone, & ſans doute mortifia les Venitiens, puis qu'il eſt dit dans l'Ecriteau mis ſous le portrait du même Doge à la ſale du Grand Conſeil, *qu'il deffendit la Patrie contre les embuſches de cét Empereur, & ſupporta de grandes charges.* Les Caloprins obtindrent par ſon moyen leur retour à Veniſe. Sanſovin y fait entrevenir les recommandations de l'Imperatrice Adelayde

delayde Mere d'Otton & celles de la Ducheſſe Valdrade, auquel cas ce Doge auroit tort de ſe faire un merite d'avoir deffendu ſa patrie, s'il n'y avoit eû que des prieres employées pour obtenir ce retour. Ce qu'il y a de plus vray ſemblable eſt que le Doge n'avoit point ou la force, ou le courage de reſiſter à l'Empereur, autant que le peuple le ſouhaittoit, ſans doute pour ſe delivrer entierement de la ſujettion Imperiale ; auſſi le força-t'-il de renoncer à ſa dignité & de prendre l'habit de Moyne, dans lequel il mourut quelque temps apres. On luy ſubſtitua

991 PIERRE URSEOLE II. qui eut des penſées plus généreuſes, & fit plus d'honneur à ſon caractere. Ce fut luy qui étendit le premier le Domaine des Venitiens ſur les rivages de la Mer Adriatique & qui ſubjuga la Dalmatie dés l'Iſtrie, & qui s'empara des Villes de Parenſe & de Pola juſqu' aux dernieres extremités de cette Province, ſi nous en croyons Leandre Albert plus liberal en cette occaſion que les Hiſtoriens memes de Veniſe, qui ne parlent que de quelques Villes dans la Croatie. Le motif qui engagea le Doge en cette guerre, fut la querelle née entre deux freres pour la ſucceſſion aux Etats de leur Pere, qui avoit commandé, ou regné en Croatie, qui n'étoit qu'une partie de la Dalmatie, ou de l'ancienne Illirie. Sanſovin dit que le Doge & les Venitiens *furent appellés par le Peuple de cette Province, où ils firent la conquête de pluſieurs Villes à la gloire du nom Venitien.* Mais ſoit que le peuple, ou l'un des competiteurs, ayent appellé les Venitiens, il ne paroitra peut être pas à tout le monde que ce ſoit une grande gloire que celle de ſe ſaiſir de la Souveraineté, quand on n'eſt appellé que pour ſecourir, n'y ayant guerres d'apparence que ni l'un ni l'autre ait demandé, ou attendu autre choſe des

Ve-

Venitiens que du ſecours. Si on n'avoit peur d'offencer les Venitiens, on leur appliqueroit ici une de ces belles ſentences de M. Amelot dans ſes Obſervations ſur les Traittés de Paix, qu'il ſait ſi bien appliquer, quand elles ne luy font point de peine : *Que les Ambitieux ne prennent la deffence de la liberté que pour bâtir leur domination ſur la ruine de la puiſſance de ceux qu'ils veulent proteger.* Quoy qu'il en ſoit du motif qu'eut le Doge Urſeole en entreprenant cette guerre, il eſt certain qu'il étendit ſon Domaine, & qu'il fut le premier qui porta le nom de *Prince de Dalmatie*, comme il l'étoit de Veniſe.

Les Hiſtoriens aſſeurent que l'Empereur Otton 998
III. retournant, ou allant à Rome paſſa par Veniſe, où le Doge luy fit toutes les honêtetés poſſibles, & en obtint auſſi des faveurs conſiderables. Comme l'Empereur avoit une tres-floriſſante Cour, l'un des honneurs, que luy fit le Doge, fut celuy d'une Joûte, pour prix de laquelle il propoſa à celuy qui ſeroit le Vainqueur le mariage d'une Niece, qu'il avoit, nommée Camille, fille d'une extraordinaire beauté, avec une dote de deux milles ducats d'or, & ce prix échut à un Baron Allemand de la ſuite d'Otton, qui fut le plus brave, ou le plus heureux de tous les combattants. Les graces particulieres, dont l'Empereur reconnut à ſon tour les honneurs qu'on luy faiſoit, furent une double exemption, l'une générale de toutes les contributions & ſubſides, qui ſe payoient aux Empereurs, & l'autre particuliere d'une piece de drap d'Or, que les Doges de Veniſe leurs preſentoient tous les ans à part. Sanſovin & d'autres Hiſtoriens de Veniſe ſe contentent de dire qu'il obtint de grandes faveurs ; car s'ils avoient ſpecifié ces faveurs, ils auroient reconnu la ſujettion de ceux, qu'on exemtoit des marques les plus eſſentielles de la ſervitude & du

Vaſſel-

Vaſſellage. Selon ces mêmes Hiſtoriens le Doge Urſeole étant retourné à Veniſe apres ſes conquêtes de la Dalmatie, aſſocia un de ſes fils nommé Jean au Gouvernement, & l'envoya auſſi bien que ſon Cadet Otton, à Conſtantinople, ou l'aiſné obtint le titre de Patrice & une Niece de l'Empereur Baſile en Mariage. Le Doge Pierre Urſeole compatiſſant à la miſere des Pauvres leur légua douze mille cinq cent Ducats de ſon propre, & de la Charte de Donation, qu'il en fit, Sanſovin prétend pouvoir inferer que la Dignité de Doge de Veniſe avoit du Sacré, & participoit aux prérogatives de la puiſſance Pontificale. Voici les paroles qui luy ont fourny matiere à tirer cette conſequence. *Je veux que cette mienne diſpoſition ſoit ferme & inebranlable dans tous les temps à venir, en ſorte qu'aucun des Ducs mes ſucceſſeurs, ni le peuple qui leur ſera ſujet ne preſume de diminuer de la ditte ſomme, n'y faire d'autre maniere que celle dont j'ay diſpoſé. Que ſi quelquun le preſume, il eſt oppoſé, & contraire au Pere, Fils, & S. Eſprit, & demeure ſoumis à l'anatheme des* 318 *Peres, & ſera condamné aux flammes éternelles avec l'imprudent traitre de J. C.* Comme cet autheur parle ſérieuſement, il rapporte encor une autre preuve de ſon ſentiment, ſçavoir une eſpece de Cerémoniel qui étoit pratiqué, dés le temps du Dogat de Pierre Polani l'an 1130. où il eſt dit, que pour obſerver le bon ordre dans la proceſſion de la Chandeleure, *le Clergé avant que d'aller à la Cathedrale de Caſtello, ira ſe preſenter au palais à cauſe de la dignité de ce lieu, où il recevra la bénédiction du Seigneur Doge.* C'eſt dommage que cet autheur ne cite encor la Bulle de quelque Pape qui ait accordé cette prerogative au Doge de Veniſe; Car les Catholiques ne croyant pas qu'il ſoit permis d'uſurper un honneur ſacré à qui que ce ſoit, qui n'y ait été appellé comme Aaron, ſelon la doctrine de S. Paul,

per-

perſonne ne ſe laiſſera perſuader de ſon ſentiment ſans cette preuve. C'eſt une choſe étrange que l'entêtement de vouloir perſuader ce qu'on croit. On fait ſouvent des efforts pour cela qui y ſont ou inutiles, ou tout à fait contraires. Il fut toûjours permis à toute ſorte de perſonnes de faire l'imprécation qu'elle veut contre les Infracteurs de ſes dernieres volontés, & il appartient auſſi bien qu'aux 318. Eveques du premier Concile de Nicée, à tout Chretien de dire anatheme aux perfides & aux uſurpateurs du bien d'autruy. D'ailleurs la bénédiction que le Doge donne encor aujourd'huy au Clergé & à toutes les proceſſions qui paſſent devant luy, n'eſt qu'un baiſſement de teſte, par lequel il répond à celuy que luy font toutes ces Compagnies Eccleſiaſtiques dans ce paſſage. Mais les termes imperatifs & abſolus dont uſe le Doge Urſeole en deffendant à tous les Ducs ſes Succeſſeurs, & au peuple qui leur ſera ſouſmis, d'alterer l'execution de ſes volontés en appellant leur entrepriſe temeraire & nulle, s'ils oſoient le faire, ne ſont ils pas bien plus exprés & plus forts pour prouver qu'en effet il étoit Souverain, & que ſes volontés lioient les mains à tout autre; ce que ne peuvent pas les diſpoſitions d'un Chef de Republique, dont l'autorité eſt precaire & dépendante? Jean Urſeole étant mort avant ſon Pere,

Otton Urseole ſucceda à celuici dans ſa bra- 1009
voure & dan le zele d'étendre ſon domaine, ou celuy de la République. Il ſe procura premierement une Alliance Royale, ayant obtenu pour Epouſe une fille de Geyſa, que Sanſovin nomme mal à propos Getta pere d'Etienne, qui avoit été couronné le premier Roy de Hongrie. La premiere des guerres qu'il fit fut contre ceux d'Adria, dont il prit & detruiſit la Ville, qui avoit donné le nom à la Mer Adriatique. Il ſoutint la ſeconde contre le Prince de

de Croatie ou Dalmatie Creſimire, qui vouloit ſans doute repeter ce que les Venitiens avoient uſurpé de ſon Royaume quelque temps auparavant. l'Hiſtoire ne ſpécifie point le ſuccés de cette ſeconde guerre, mais bien d'une troiſieme qu'il entreprit contre le Patriarche d'Aquilée, dans laquelle non ſeulement il ne fut point heureux, mais à ſon retour devenu odieux au peuple de Veniſe, il fut contraint d'aller finir ſes Jours à Conſtantinople l'année 17. de ſon Gouvernement. Ce ſoin des Ducs de Veniſe qui continuoient encor alors à envoyer leurs Enfants à Conſtantinople, où ils y recevoient des dignités, & même la neceſſité d'y aller finir leurs jours, quand ils ne plaiſoient point, donnent lieu à de facheuſes réflexions par rapport à l'Indépendance de la République.

1026 Pierre Centranico ou Barbolano fut mis à la place d'Urſeole, banni & relegué à Conſtantinople; Comme il n'avoit pas des qualités à ſe faire beaucoup eſtimer, le peuple l'obligea de renoncer au Gouvernement qu'il avoit déja tenu quatre ans. Les voix allerent à rappeller Otton de ſon banniſſement, & cepandant le Patriarche de Grado ſon Oncle fut chargé du ſoin des affaires en attendant ſon retour. Mais ceux qu'on envoya à Conſtantinople, ayant rapporté qu' Otton n'étoit plus en état de régner, le Patriarche ſe retira & donna lieu à l'intruſion de Dominique Urſeole, qui ſe fiant apparemment ſur la parenté, qu'il avoit avec les derniers Doges de ſa Maiſon, ſe ſaiſit du Palais, & voulut ſe faire reconnoître Souverain. Le peuple ne le laiſſa que deux jours dans la jouyſſance de ſon uſurpation: car au troiſieme ayant pris les armes, il ſe diſpoſa à le chaſſer. Ce que voyant Urſeole, ils s'enfuit à Ravenne, où il mourut quelque temps apres.

1032 Dominique Flabanico, qui avoit été autheur de

de la dépoſition du Doge Otton Urſeole, & qui avoit déja été fait *Protoſpataire* par l'Empereur de Conſtantinople, trouva le moyen de ſe faire élire, & cela avec un ſi grand aſcendant ſur les eſprits qu'il porta les Venitiens à chaſſer de leur Ville toute la famille des Vrſeoles, ſous pretexte des richeſſes qu'ils poſſedoient, & qui les pouvoient diſpoſer à entreprendre contre la Patrie; Ainſi il trouva le moyen de s'aſſeurer contre des gens, que le reſſentiment auroit pû avec le temps armer contre luy. Comme il n'avoit point d'enfant il conſeilla ſous le même pretexte du bien public, qu'aucun Duc ne pût nommer ſon ſucceſſeur ou aſſocier ſes fils au Gouvernement. Il étoit d'ailleurs habile homme, & bien intentionné pour le bon ordre dans l'Egliſe. Sanſovin luy attribue l'honneur d'avoir aſſemblé un Concile National dans l'Egliſe de S. Marc, où les Eveques qui s'y trouverent firent pluſieurs Decrets utiles pour le maintien de la pure Diſcipline Eccleſiaſtique.

Dominique Contarin luy ſucceda, & obtint 1043
de l'Empereur Henri III. la confirmation des anciens priviléges, ce que Sanſovin appelle, pour la deguiſer, l'ancienne conféderation. Il eſt facheux qu'on trouve toûjours des marques de la ſujettion des Venitiens, & de leur dependance des Empereurs même d'Occident, pendant que les Empereurs d'Orient continuent à leur commander, même dans des temps encor plus avancés que celuici, comme nous verrons dans la vie du ſucceſſeur de ce Doge. Il eſt dit de luy qu'il prit Zara, capitale ou principale ville de la Dalmatie, qui au gré des Hiſtoriens de Veniſe s'étoit rebellée. On à vû que le titre ſous lequel les Venitiens s'étoient rendus Maîtres d'une partie de la province étoit bien foible. Ils s'en conſervoient neantmoins la poſſeſſion par la force, mais les Princes dépouillés n'en croyoint pas leurs droits moins

moins fondés, & eſperoient toûjours de reconquerir leur ancien Patrimoine. La Ville de Zara comme une des plus importantes de la Province étoit ſujette à ce changement de Maîtres; c'eſt pourquoy autant de fois que les Venitiens la reconqueroient apres qu'elle s'étoit rendue à ces anciens Maîtres, ce qui arriva fort ſouvent dans la ſuitte, ils diſoient qu'ils triomphoient de ſa rebellion. La race de ces Princes de Dalmatie & de Croatie finit quelque temps apres, & Ladiſlaus I. Roy de Hongrie, dont la ſœur avoit epouſé le dernier, à la mort de celuici, qui luy laiſſa tous ſes droits, les transfera à ſon frere Ladiſlaus, qui commença de s'appeller Roy de Hongrie & de Dalmatie, & y adjouta même la Bulgarie & la Ruſſie; Ce qui fut cauſe de pluſieurs guerres entre les Rois de Hongrie & les Venitiens, qu'on touchera dans la ſuite. Le Doge Contarin étant mort, & le peuple accompagnant ſon corps à la ſepulture dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Nicolas du Rivage, qu'il avoit fondée, à peine les obſeques furent elles célébreés, que tous d'une voix, & dans le même lieu il choiſit pour luy ſucceder.

Dominique Selvo, d'une ancienne famille & tellement eſtimé que perſonne ne ſe récria contre cette tumultuaire élection. Elle eût même d'autres circonſtances qui la rendirent remarquable. Le nouveau Doge fut élevé ſur les épaules des principaux entre les Electeurs, qui l'ayant montré au peuple le porterent ainſi à la barque, qui l'attendoit pour le conduire à Veniſe. Le Doge arrivé ſur le rivage de ſaint Marc fut rencontré par tout le Clergé en proceſſion, & ſe dechauſſa pour entrer avec plus d'humilité à l'Egliſe, où il vouloit rendre graces à Dieu de ſon élection. Il y reçut un Etendard de la ville pour marque qu'on l'en reconnoiſſoit Seigneur, & cette cérémonie, qui ſe pratiqua pour la premiere fois en cette occaſion, continua pendant le cours de

plu-

pluſieurs ſiecles dans l'inſtallation des Doges. Pour ce qui regarde leur élection, c'éſtoit la coûtume dans ces premiers temps, de citer les habitants de toutes les Iſles afin de concourir enſémble pour cette election, ou du moins pour reconnoitre le nouveau Doge, quand il étoit declaré tel par l'Empereur de Conſtantinople; Cela paroit avoir été fait en quelques rencontres, où les Enfants des Doges retournoient de cette ville Imperiale avec des dignités, qu'ils y avoient obtenues & prenoient la place de leurs Peres. Dominique Selvo fut obligé d'armer & de préter ſes ſorces à Nicefore Empereur de Conſtantinople contre les Normans, qui s'étoient ſaiſis du Royaume de Naples, & corriger par ce moyen ce que ſon predeceſſeur avoit fait en s'uniſſant avec eux contre les Grecs; apparemment afin qu'à l'occaſion de ce ſecours qu'il prêtoit aux Normans, il s'accommodât de quelque partie de ce beau Royaume. Les Grecs ni les Venitiens ne furent point heureux dans cette guerre: Ils le furent d'avantage contre les Hongrois occupés du ſoin de reconquerir la Dalmatie, dont ils retinrent les places, qu'on vouloit leur ôter. Leandre Albert écrit que ce Duc fut dépoſé par le peuple à cauſe du mauvais ſuccés de ſes armes contre les Normans. Sanſovin le fait mourir dans l'exercice de ſa dignité apres en avoir joüi 22. ans. Ce Prince eut une femme Grecque, Dame de qualité de la Ville de Conſtantinople, d'une ſi prodigieuſe delicateſſe que Dieu pour l'en punir luy envoya une maladie ſi honteuſe que ſa chair pourrit & ſe changea en vers apres avoir ſuppuré de tous cotés des humeurs tres puantes. Il falloit avant cela pour luy laver, ſoit les mains ſoit les autres parties de ſon corps de l'eau la plus odoriferante. Elle ſe faiſoit frotter de pâtes les plus pretieuſes & de la meilleur odeur que l'art pouvoit inventer. Ses appartements & beaucoup plus tout ce qu'elle touchoit,

devoit

devoit étre parfumé avec les Onguents les plus exquis: Tous les meubles, qui luy ſervoient devoient étre d'or, ce qui n'étoit point alors ſi fort en uſage qu'il l'eſt devenu enſuite : Enfin on n'ouit jamais parler d'une magnificence égale : mais elle eut le loiſir de payer à Dieu l'abus, qu'elle avoit fait de tant de richeſſes pour le ſeul luxe, ayant été dans les derniers temps de ſa vie, travaillée d'une maladie qui devoit exercer toute la patience, dont elle pouvoit être pourvue.

1084 VITAL FALIER fut élû Doge de Veniſe l'an 1084. il portoit déja la qualité de *Protoſevaſte*, comme l'aſſeure Sanſovin, qui étoit une Dignité qu'il avoit reçue de l'Empereur de Conſtantinople, & dont il ne laiſſoit pas de ſe faire honneur à Veniſe; ce qui ne ſeroit guerre glorieux, ſi le nom & l'autorité des Empereurs n'eut pas été reſpecté à Veniſe. Il obtint, dit le même Auteur, de l'Empereur Alexis le Domaine de la Dalmatie & de la Croacie, qu'il avoit retiré des mains des Corſaires. Cet effort de liberalité ne dût pas coûter beaucoup à Alexis, puis qu'il donnoit ce qu'il n'avoit point; les Venitiens d'un coté & les Hongrois de l'autre s'étant déja rendus Maîtres de ces Provinces. Ce qu'il aſſeure des Corſaires ne peut avoir d'autre ſens ſinon que le Doge avoit peut étre donné la chaſſe à quelques uns de ceuxci, dont les Grecs avoient tiré avantage; Car que des Corſaires tiennent & poſſedent des Provinces, c'eſt contre leur Inſtitut, à moins qu'on n'entende ceux de Narente, ou de quelque autre port dans cette mer, où l'on ſçait que les habitans, heritiers de l'eſprit des anciens Liburniens, ſe plaiſoient à pirater. Mais cette victoire paroit plutôt devoir étre rapportée à ſon Predeceſſeur Dominique Selve, dont l'éloge ou l'inſcription miſe ſous ſon tableau dans le Palais, le fait Seigneur de Duras par l'autorité de l'Empereur Alexis

Dyrrachy

Dyrrachii Dominum me vocat Preſul Alexis.

Duras ou Duraſſo ayant été, comme il eſt encor aujourd'hui, une retraite de Corſaires. Leandre Albert écrit que ce Duc obtint de grands privileges de l'Empereur Henry IV. ſelon les Italiens, & V. ſelon les Allemans, qui mettent le premier Henry, dit l'Oyſeleur, dans le nombre des Empereurs ; mais aſſeurément il ſe trompe auſſi bien que Sanſovin, qui ſemble le favoriſer dans ce ſentiment, puis que le privilege eſt daté de l'an 1111. & que Vital Falier mourut l'an 1096. Ce qu'il y a de plus vray eſt que le nom de Falier les à trompés, Ordelaphe Falier ayant été Doge, comme on le dira, au temps de Henry V. & preciſement dans l'année du privilege. Il y eut pourtant entre l'un & l'autre des Faliers.

VITAL MICHEL crée l'an 1096. & qui n'eſt gu- 1096
erre renommé que pour avoir fourni une quantité de bâtiments, au tranſport des Milices d'Europe, qui s'étant croiſées à la perſuaſion de Pierre l'Ermite, paſſoient dans la Paleſtine, pour la retirer des mains des Turcs. Quelques uns luy font l'honneur d'avoir été en perſonne à cette expedition : Mais il n'y envoya que ſon fils Jean avec Henri Contarin Evéque de Veniſe, ou d'Olivola, comme on l'appelloit alors, qui y conduiſirent un bon corps de troupes Venitiennes, auſquelles par conſequent on doit leur part de la conquête de Jeruſalem, qui fut priſe l'an 1099. auſſi bien que dans celle des autres places, qui furent ſoumiſes par les armes Chrêtiennes.

ORDELAPHE FALIER fils du Doge Vital, revê- 1102
tu de la même qualité de *Protoſevaſte* auſſi bien que ſon Pere & ſon Predeceſſeur immediat, ſucceda à celuici, & le ſurpaſſa en belles qualités & en bonheur. Il étoit éloquent & brave ; Il paſſa

en perſonne dans la Paleſtine avec un nouveau ſecours de Troupes Venitiennes, avec leſquelles ſecondant Baudoüin élû Roy de Jeruſalem, il acquit & beaucoup de gloire, & beaucoup d'avantages à ſa Nation, Baudoüin luy ayant accordé une Egliſe, une place, & dés maiſons dans toutes les Villes qu'on avoit déja priſes, & dans celles qu'on prendroit encor ſur les Infidelles. Les affaires de la Dalmatie le rappellerent à la maiſon. Il ſe porta contre Zara, qui toûjours affectionnée aux Roix de Hongrie, s'étoit remiſe ſous l'obeïſſance du Roy Coloman. Il la força à retourner ſous celle des Venitiens, & y fit priſoniers 390. Hongrois qu'il conduiſit en triomphe à Veniſe, mais ſon abſence ayant réveillé le courage des Zaratins, ils ſecoüerent de nouveau le joug, & ce fut pour les remettre encor à l'obeïſſance que le Doge ayant entrepris contre eux une ſeconde expedition, fut tué au ſiege de cette place, en combattant avec la derniere vigueur.

Ce fut pendant le gouvernement de ce Doge, ſavoir en l'an 1111. que l'Empereur Henri V. étant à Verone, à ſon retour de Rome, où il avoit enfin obligé le Pape Paſchal II. de le laiſſer jouyr des inveſtitures qui faiſoient alors tant de bruit, il luy envoya des Ambaſſadeurs, apparemment pour ſe réjouir avec luy de la victoire qu'il venoit de remporter, & pour le prier de confirmer les exemptions, que ſes Prédeceſſeurs avoient accordées à la Rep. de Veniſe. Quelques uns écrivent que l'Empereur fut luy même à Veniſe, mais puis que le privilege eſt daté de Verone, il y a de l'apparence qu'il ne fit pas ce voyage, & qu'il ſe contenta d'accorder la confirmation qu'on luy demandoit, dans la vüe que les Venitiens jouiſſoient, ainſi qu'ils l'exprime, depuis trente ans, de ces exemptions, qui leur avoient été accordées par ſon Pere,

Pere, & ſon Prédeceſſeur. Ce qu'il y a de fâcheux pour l'independance totale des Venitiens eſt qu'au rapport de Sabellicus, Henri redemanda la redevance annuelle de la piéce de Drap d'Or, & quelque ſomme d'argent, à quoy les Venitiens ſe ſoûmirent, ſans doute parce qu'ils n'oſoient pas diſputer avec un Empereur, qui venoit de ranger toute l'Italie ſous ſes loix, & la Cour de Ro- 1187
me même, qui avoit ſi fort maltraité ſon Pere & luy, quoy que celleci ne demeurât pas long temps dans les termes de l'accord. Sanſovin, en parlant du privilege des exemptions accordé par l'Empereur Henri en rapporte des termes qui donnent lieu à la reflexion qu'on a fait deſſus, *l'excellente & ſinguliere fidelité* dit l'Empereur *Eggregia fides & les preuves d'une ſincere dilection qu'il a toûjours témoignée envers Nous & notre Empire*, parlant du Doge, *nous l'ont rendu particulieremeut recommandable.* Le mot de fidelité eſt relatif à celuy de ſujetion, & il ne ſert de rien de dire que l'Empereur appelle le Doge, *Venetici regni Rector*; car le mot de Recteur n'emporte pas plus d'indepandance en ſa faveur, qu'il en marque dans les Gouverneurs des Villes ſujetes, auſquels la Republique de Veniſe le donne encor aujourd'hui, & la confirmation que le même Doge accorde des Donations faites à un certain Cloître *Ducali & regali auctoritate* ſignifie auſſi, & plus naturellement qu'outre ſon autorité propre il ſe ſervoit encor de celle du Souverain, qui luy en avoit donné le pouvoir que de dire qu'il avoit une autorité Royale, qu'aucune Hiſtoire n'a jamais attribué au Doge de Veniſe.

Ce fut encor ſous ce Doge que deux grands incendies conſumerent une bonne partie de la Ville de Veniſe, la quelle au rapport de Leandre Albert n'étoit alors bâtie que de bois, & que la Ville de Malamocco, qui avoit été le ſecond Siege de

la Domination Venitienne, étant extremement diminuée, & par un incendie, qui l'avoit auſſi en partie detruite, & par des coups de Mer, qui l'avoient inondée, le Doge transfera le ſiege de l'Eveché qui y étoit établi, à Chioggia, où il fit bâtir une belle Catédrale, & en fit une Ville par la jonction de beaucoup d'édifices qu'il y fit adjouter a ceux qui y étoient déja.

1117 DOMINIQUE MICHEL ayant été élû à la place du Doge Ordelaphe Falier, ſes premiers ſoins furent de ſeconder la guerre Sainte; le nom Venitien ayant déja acquis une ſi grande réputation dans la Paleſtine, que ſes Etendars paſſoient immediatement apres ceux du Roy de Jeruſalem, & avant ceux de tous ſes autres Alliés. Ce Prince ayant donc fait voile en Orient avec 140. Galeres, Leandre Albert écrit 200., ſur leſquelles il porta toutes ſorte de munitions à l'armée Chrêtienne, il entreprit luy même le ſiege de Tir, dans lequel il ſignala ſon zéle & ſa prudence; le premier en ce que pour aſſeurer pleinement les Alliés qu'il ne ſe retireroit point du Siege qu'il avoit entrepris, il fit porter à terre & leur fit conſigner les rames & les voiles de ſes Galeres, & le ſecond en ce que l'argent luy manquant pour payer ſes milices, il fit bâtre cértaines monoyes de cuir, auſquelles il donna cours parmy les ſiens, les aſſûrant ſur ſa parole qu'il les échangeroit en veritable monoye d'Or ou d'argent, dés qu'il ſeroit de retour à Veniſe; ce qu'il fit; en memoire de quoy les armes de cette Maiſon des Michieli ſont émaillées de deux champs de ſix faces ou cotices d'azur & d'argent, chargées de Monoyes d'Or juſques au nombre de 21.

Le Duc Michieli en s'en retournant du Lévant, où chacun ſe loüoit de ſa bonne conduite, s'empara en s'en retournant de Modon dans la Morée, & recouvra les Villes de Sebenico & de Trau dans la Dal-

Dalmatie, dont les Hongrois s'étoient ſaiſis pendant l'occupation qu' avoient les armes Venitiennes dans la Paleſtine. Leandre Albert y adjoute Spalatro. Il faut toûjours ſuppoſer la querelle des Hongrois & des Venitiens pour la poſſeſſion de la Dalmatie, dont les premiers prétendoient la proprieté, en vertu de la Donation que le dernier Prince de cet Etat, en avoit faite à ſa femme, fille de Ladiſlaus I. Roy d'Hongrie, & les autres s'en étoient rendus Maîtres de la maniere qu'on a decrit dans la vie du Duc Pierre Urſeole II. le Duc Michieli ennuyé de guerres & de gouvernement ayant renoncé au ſceptre, pour ſe faire Religieux on luy ſubſtitua ſon Gendre.

PIERRE POLANI, lequel quoy que jeune paroiſ- 1130
ſoit neantmoins doüé des qualités neceſſaires pour bien gouverner. Il conquit l'Iſle de Corfou, & Sanſovin luy donne la gloire d'avoir été élû arbitre d'une querelle entre les Empereurs Conrad II. d'Occident & Emmanuel Comnene d'Orient, ſans ſpecifier quel étoit le ſujet de cette querelle. Si l'on peut fonder quelque choſe ſur les conjectures, il paroit que cette deſunion entre les deux Empereurs naquit à l'occaſion de ce que l'Empereur Conrad étant paſſé avec une armée dans la Terre Sainte, l'Empereur Emmanuel fit périr une partie de cette armée par de tres-indignes moyens; ce qui étoit plus que capable de les rendre ennemis. Mais il eſt honteux à la memoire de Polani que tous les Hiſtoriens aſſeurent avoir armé & fait la guerre en faveur d'Emmanuel, digne de l'exécration de tous les hommes, pour en avoir fait perir un ſi grand nombre, ſoit en leur refuſant des vivres, ſoit en mêlant les farines, qu'il leur fournit, avec de la chaux vive & du plâtre pour les faire mourir. Leandre Albert écrit que ce ſecours fut anterieur à la noire action de l'Em-

pereur d'Orient, & que ce fut ſeulement contre Roger Roy de Sicile qu'il l'aſſiſta : mais outre que Sanſovin aſſeure que le Doge Polani mourut, l'an 1148. en attendant à Caorle le temps propre à s'embarquer pour mener de nouveaux ſecours à Emmanuel ; quand il ne ſe ſeroit declaré pour les Grecs que contre Roger, ſa cauſe n'en ſeroit guerres plus juſte : Ces malheureux par pure envie qu'ils avoient contre les Latins, ayant appellé les Sarraſins pour les ayder à reconquerir le Royaume de Naples, que ceuxci prirent pour eux, & dont les Normans les avoient enſuite chaſſé. Polani entreprit une autre guerre dans la Marche. Les Villes d'Italie depuis la guerre déclarée entre le Sacerdoce & l'Empire, c'eſt adire entre les Papes & les Empereurs, tâchoient non ſeulement de ſe conſerver dans l'independance & dans la liberté qu'elles avoient uſurpée mais auſſi d'aggrandir leurs Domaines en ſoûmetant les Villes, qui leur étoient voiſines. Celles de Peſaro & de Ravenne travailloient également à ſoûmettre la Ville de Fano, qui n'ayant aucune diſpoſition à obeir ni à l'une ni à l'autre, reclama le ſecours des Venitiens pour en être aſſiſtée. Le ſecours fut de la nature de ceux, que prête le lion. Les Venitiens ayant fait comprendre à ceux de Fano qu'ils ne pouvoient mieux aſſeurer leur liberté, qu'en les reconnoiſſant pour Maîtres, le pouvoir de leur Rep. étant tel qu'il ôteroit pour toûjours l'envie à leurs ennemis de les inquieter, par cette voye Fano entra au nombre des Villes de l'Etat de Veniſe, laquelle ayant commencé peu auparavant à s'aggrandir devint bien toſt ſi conſiderable qu'elle fit envie aux plus grandes Puiſſances, & s'attira bien des embarras.

1148 Dominique Morosin ſucceda à Polani, non ſeulement dans la dignité, mais encor dans les engagements de combattre pour le party d'Emmanuel Em-

Empereur Grec contre les Normans, qui avoient ſaccagé les rivages de la Grece & enevé Corfou aux Venitiens Alliés des Grecs. Le Doge donna le commandement de l'armée à Jean ſon fils (car il étoit déja trop avancé en âge pour aller à la guerre) & ce fils gagna une grande victoire par mer contre Roger Roy de Sicile qui y perdit vingt de ſes Galeres. Le Venitien enſuite luy rendit la pareille des deſolations qu'il avoit faites, ayant à ſon tour ravagé les côtes de Sicile, & ce qui fut plus utile aux Venitiens, il reprit ſur luy l'Iſle de Corfou; tout cela dés la premiere année du gouvernement de ſon Pere. Ce même fils battit encor l'année ſuivante par Mer ceux d'Ancone, qui traverſoient le Negoce des Venitiens, & ſon Pere pour le recompenſer des bons ſervices rendus à l'Etat, le declara Comte de Zara & l'envoya enſuite avec titre d'Ambaſſadeur à l'Empereur Frederic I. qui paſſoit par la Lombardie pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Il obtint de luy, dit Sanſovin la Confirmation ordinaire des priviléges & des exemptions, car ſi la confirmation des autres Empereurs eſt telle, que ſert il de l'appeller confédération & Alliance, comme ſi les Venitiens avoient traité de pair à pair avec l'Empereur? Sigonius Lib. 14. parlant de l'alliance, que les Villes d'Italie firent avec l'Empereur Frederic II. beaucoup d'anneés apres, entre leſquelles Villes il conte Veniſe, exprime en termes précis qu'elle conſiſtoit à luy rendre les mêmes devoirs qu'elles avoient rendus à ſes Prédéceſſeurs, ſavoir de luy payer *pacatum tranſitum & commeatum idoneum, ſodrum regale, cum tendit Romam coronæ cauſa*, de luy fournir les ſecours de vivres pour luy & ſon armée quand il va à Rome recevoir la Couronne Imperiale, *Sacramentum a Vaſſallis accipiat omni offenſione remiſsà*, moyenant quoy il doit étre content de recevoir d'elles le ſerment de Vaſſalage, ou jurement de fi-

delité, ſans leur faire aucune querelle.

Ce fut le Doge Dominique Moroſin qui fit bâtir le beau Clocher de S. Marc, dont tout le toit étoit doré, auſſi bien que l'Ange de bronze, qui eſt au deſſus, dont les ailes prenant le vent, le font tourner, & indiquent encor aujourd'hui celuy qui ſouffle. De ſon temps l'Iſtrie, au moins quelques Villes de cette Province retournerent ſous l'obeiſſance des Venitiens, ce qui fit mettre pour Eloge ſous le portrait de ce Doge *Vniverſæ Iſtriæ Tributa renovantur.* On a oublié de dire que les premiers droits des Venitiens ſur cette Province, leurs furent acquis par le Doge Pierre Vrſeole environ l'an 977. à cette occaſion. Les Habitants de la Ville de Capo d'Iſtria, qui eſt l'ancienne Emonia dans l'Iſtrie, ayant ſouvent des querelles à cauſe de la Navigation & du commerce avec les Venitiens, ceuxci prirent à la fin les armes pour les reduire par la force. Cette Ville auſſi bien que toute la Province avoit un Comte nommé Sicard, qui la gouvernoit ſelon la contume des Empereurs, qui donnoient les gouvernements à des Comtes, leſquels quoy que ſujets à être revoqués quand leur mauvaiſe conduite le méritoit, cepandant étant ordinairement conſervés dans l'emploi, ils le tranſmetoient à leurs enfants, & ainſi conſideroient ces Gouvernemens comme leur propre, & comme biens de leur patrimoine. Il arrivoit cependant aſſés ſouvent que ces Gouverneurs n'étant pas d'eux mêmes aſſés puiſſants pour ſe maintenir, paſſoient par de dures néceſſités, quand les Empereurs occupés ailleurs, ne vouloient ou ne pouvoient leur prêter les ſecours neceſſaires pour ſe maintenir ſous la protection & la Souveraineté immediate de l'Empire: Et c'eſt préciſément ce qui arriva à ce Comte d'Iſtrie Sicard, qui n'ayant pas les moyens preſents pour ſe deffendre contre les Venitiens, fut contraint de ſe ſoûmettre à eux du conſente-

ſentement forcé des Peuples : Et dans la ſuite la poſterité de ce Comte ayant manqué, les Venitiens ſe porterent pour Seigneurs abſolus de la Province, qui comme il eſt naturel de changer à contre cœur, un grand Seigneur contre un petit, tel qu'étoit le Duc de Veniſe à égard de l'Empereur, fit ſouvent des efforts pour ſe remettre ſous la Juriſdiction immediate de l'Empire.

VITAL MICHEL II. fut ſubſtitué au Doge Morosin l'an 1156. Il avoit de grands talents, & étoit en grand credit parmy le Peuple. Comme l'Empereur Frederic Barberouſſe regnoit alors, & que par la vigueur qu'il temoignoit à conſerver les droits de l'Empire contre les Papes, qui le vouloient traiter comme leur Vaſſal, & contre les Villes d'Italie, dont la plus part prétendoient de ſe rendre independantes, le Doge peut-être pour profiter de cette deſunion & voulant ſe ſouſtraire à l'autorité Imperiale en Italie, prit le party du Pape contre Frederic, & s'intereſſa ouvertement pour luy. Frederic de ſon côté, voulant tailler de la beſogne aux Venitiens ſouleva contre eux ceux d'Adria, dont ils avoient opprimé la liberté & ruiné la Ville, comme il a été dit ailleurs. Il leur fit tenir du ſecours, & les mit en état de tenter de ſe relever de leur ſujettion. Le Patriarche d'Aquilée, qui depuis long temps voyoit avec envie la Puiſſance des Venitiens, ſe mit, à la même perſuaſion, ſur les rangs, de même que le Roy de Hongrie, en faveur duquel la Ville de Zara ſecoüa de nouveau le joug des Venitiens. Neantmoins comme le Doge Michel étoit egalement homme de tête & de cœur, il fit face à tout, & ſortit heureuſement des divers embarras, dans leſquels ou croyoit l'avoir jetté. Ceux d'Adria firent des efforts inutiles pour ſe remettre en liberté, & Ulric, Patriarche de Grade ayant de même été

1156

1162

battu, donna lieu à l'inſulte qu'on renouvelle tous les ans à ſa defaite par le maſſacre d'un taureau, à qui on coupe la tête ſur la place de S. Marc, le jour le plus bruyant, & parmy les plus grandes folies du Carnaval ; à quoy on adjoutoit encor autrefois le maſſacre de douze cochons, en dériſion des douze chanoines, qui compoſoient ſon Chapitre ; comme pour ſignifier que leur vie lâche & oiſive exprimée par celle de ce ſale animal, ne meritoit autre traitement que celuy qu'on faiſoit à celuici. La Ville de Zara fut de même réduite à la premiere ſujettion, de même que celles de Trau & de Spalatro, que l'Empereur Emmanuel avoit de ſon coté fait ſoûlever, & contre lequel le Duc Vital prit les armes quelque amitié & bonne correſpondance qu'il y eut
1170 eû juſqu' alors entre les Grecs & les Venitiens, comme on a vû. L'Hiſtoire à cette occaſion, fait honneur à l'habileté des Ouvriers Venitiens, qu'elle aſſeure avoir dans l'eſpace de cent Jours fabriqué cent Galeres & vingt Vaiſſeaux, avec leſquels, fournis de tout l'attirail & les proviſions neceſſaires, le Doge Michel ſe mit en Mer contre les Grecs. Il fut neantmoins à la fin la dupe de ceuxci ; Car apres avoir repris les places de Dalmatie, qu'ils luy avoient enlevées, s'étant mis à aſſieger la Ville de Negrepont, il ſe laiſſa amuſer par le Gouverneur ſous pretexte de traiter des conditions, auſquelles la place luy ſeroit rendue. Les Grecs ayant pendant ce temps là empoiſonné l'éau des puits, dont ſe ſervoient les Venitiens, ce qui les fit quaſi tous perir, le Doge fut contraint de ſe retirer avec dix ſept Galeres ſeulement, & quelque reſte de troupes languiſſantes : Ce qui fut cauſe qu' étant arrivé à Veniſe, le Peuple ſe ſouleva contre luy & le maſſacra
1173 le propre jour de St. Jaques. Il voulut en vain chercher un Azile dans l'Egliſe de St. Zacharie, il y fut tué, & enſeveli apres ſa malheureuſe mort. Monſieur

ſieur Amelot, dont l'Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe fait ſi mal au cœur aux Venitiens, prétend que ce Duc Vital Michel fut le dérnier Prince Souverain de Veniſe, & qu'avant luy, tous les Doges l'avoient été dans le ſens le plus rigoureux. Ses raiſons ſont l'autorité, qu'ils paroiſſent avoir eû abſolue dans la République, & les Traités faits avec les Etrangers, ou les priviléges, qui leur furent accordés, dans leſquels il eſt fait mention du Doge ſeulement & non point de la Republique. Quelques Hiſtoriens mêmes Venitiens qu'il cite, ſemblent en convenir, mais ſi on veut parler ſincérement, ces raiſons ne ſont point convaincantes, & il y en a d'autres qui ſont auſſi fortes au contraire. Dans les Republiques, ou Etats qui jouyſſent de la plus grande liberté, il faut qu'il y ait quelqu'un qui prête ſon nom au public, & qui travaille à l'execution des affaires, apres qu'elles ont été déliberées; ſon election volontaire étant un ſigne qu'il reçoit des autres le pouvoir d'agir. Or quoy qu'il y ait eû pluſieurs Doges de Veniſe, qui ont aſſocié leurs enfants au Gouvernement, & qui les ont eû pour Succeſſeurs, cependant la nomination ou le conſentement du Peuple y eſt toûjours intervenu, & ce même Peuple les a depoſés ou chatiés, quand il a cru avoir raiſon de le faire. De plus la premiere & la plus eſſentielle marque de Souveraineté, eſt la diſpoſition des forces publiques pour ſa propre garde & ſeureté: Ce qui a toûjours manqué aux Ducs de Veniſe; l'Hiſtoire ne faiſant aucune mention qu'ils ayent jamais eû des Gardes pour leurs perſonnes.

Ce que M. Amelot écrit que ces Princes ou Ducs ne furent point abſolument indépendants des Empereurs que long temps apres leur établiſſement, eſt beaucoup plus probable, & ſemble même être certain par les choſes, qu'on a déduites, & ſur la plus part deſquelles on a fait quelques remarques, qui ont pour but d'é-

claircir ce point d'Hiſtoire. On pourra en faire d'autres dans la ſuite, qui juſtifieront encor davantage cette propoſition, de laquelle, quoyque les Hiſtoriens de Veniſe ne ſemblent pas convenir, la choſe n'en ſera pas moins avérée dans l'éſprit de ceux, qui jugent des choſes ſans prévention.

Le Peuple de Veniſe ayant teint ſes mains du ſang de ſon Prince, & las de dépendre des volontés d'un ſeul homme, qui diſpoſoit abſolument de tout, voulut que le ſoin de la Republique fut mis entre les mains de douze perſonnes, qui pourvûſſent à ce qui ſeroit néceſſaire. Sanſovin écrit que ces douze perſonages éleurent incontinent pour Duc &
1173 Succeſſeur à Michieli *Sebaſtien Ziani*: mais Leandre Albert dit que ce fut avec le ſuffrage de tout le Peuple, comme par le paſſé, & que même le Peuple voulut premierement mettre ſur le Trone *Aurio Malipiero*, mais que celuici l'ayant refuſé il leur conſeilla d'élire le ſuſdit Ziani, qui en effet fut univerſellement avoüé, proclamé, & reconnu pour Doge. Ziani étoit déja âgé de 70. ans mais d'un viſage & d'un temperamment encor frais; Il étoit extremement riche, de quoy il donna une preuve, qui fut ſans doute bien agréable au Peuple, & qui ſemble prouver en même temps, que le Peuple eut bonne part à ſon Election; Ce fut de luy faire largeſſe d'une grande ſomme d'argent, qu'il fit jetter comme pour reconnoître la bonne volonté qu'il luy avoit temoignée en l'éliſant. C'eſt pour imiter la liberalité de ce Doge, comme celuici avoit imité celle des Empereurs, que tous ceux qui l'ont ſuivy, ont jetté, & fait jetter de l'argent au Peuple le jour de leur élection: ce qui dans la ſuite fut limité a 200. Ducats tout au moins & 500. tout au plus de la nouvelle monoye frappée au nom du Doge, outre quelques pieces d'or à ſa diſcretion qu'il a coûtume de jetter en rentrant dans le Palais aux pau-

vres

vres Nobles, qui ſeuls les peuvent recueillir.

Soit pour s'épargner la peine de prendre le ſoin de tout, ou plutôt pour ne ſe point expoſer mal à propos à l'envie, ſi comme ſes Predeceſſeurs, il eût voulu gouverner despotiquement, il partagea le Gouvernement entre pluſieurs Magiſtrats, dont il fit faire l'érection & particulierement des Conſeilliers, qui aſſiſtent encor aujourd'huy à la perſone du Doge avec un droit particulier de luy faire aggréer leurs avis, & d'obſerver ſa conduite. Mais ce qui rendit célébre la régence de ce Duc, fut l'entrevuë qui ſe fit à Veniſe, du Pape Alexandre III. & de l'Empereur Frederic Barberouſſe, qui y finirent leurs querelles par une entiere reconciliation. On a déja dit que cet Empereur jaloux de ſon indépendence des Papes, & de ſa Souveraineté ſur les Villes d'Italie, s'étoit terriblement broüillé avec les uns & les autres. Les Milanois les plus hardis & les plus réſolus à ſe maintenir contre luy, avoient été non ſeulement forcés à le reconnoître mais même avoient perdu leur Ville, que Frederic fit ruiner presque entierement. Les Venitiens, peut être autant pour tirer avantage de ces broüilleries, que par dévotion s'étoient attachés au Pape, & ayant ſecouru inutilement les Milanois les avoient aidés, des le temps du Duc Vital Michieli, à rébâtir une autre Ville qui fut celle d'Alexandrie de la Paille. Ils continuoient à ſoûtenir le parti du Pape, & le Doge Ziani, ſelon quelques Autheurs, gagna une bataille navale ſur le fils de Frederic, que quelques uns nomment Henri, & les autres Otton, qui commandoit la flotte Imperiale, & qui fut conduit priſonnier à Veniſe. Cette perte, & beaucoup plus la perfidie de Henri le ſuperbe, Duc de Baviere, qui travailloit à uſurper l'Empire ſous pretexte que l'Empereur tant de fois excommunié, donnoit lieu à ſa dépoſition, firent enfin reſoudre Frederic à ſe reconcilier avec

le Pape, qui s'étoit retiré à Veniſe, comme n'étant plus en ſeureté en aucun autre lieu. Alexandre y traita avec le fils de ce Prince, qui en ébaucha le traité au nom de ſon Pere. Frederic de ſon côté, fit preceder ſa venue de l'envoy d'une Ambaſſade ſolemnelle au Pape Alexandre, compoſée des Archevéques de Mayance, de Cologne, de Treves & de Magdebourg, de l'Eveque de Vorms, d'un de ſes Secraires du Cabinet, & d'autres Seigneurs, qui ayant ratifié au nom de l'Empereur ce qui avoit été traité, l'Empereur luy même arriva à Veniſe le 24. Juillet ſur ſix Galeres que le Doge luy avoit envoyées juſqu'à Ravenne. Il fut rencontré au port par le Doge même accompagné du Senat & du Clergé, qui l'ayant reçu dans une Galere magnifiquement ornée, le conduiſirent au rivage de S. Marc, où le Pape avec les Cardinaux l'attendoit ſous le Daiz. Frederic s'approcha, ſalua le Pape, & s'étant mis à genoux luy baiſa la pantoufle: Ce qui attendrit ſi fort Alexandre qu'il en verſa des larmes, le releva, & l'embraſſant luy donna le baiſer de réconciliation & de paix. Ils entrerent enſuite dans l'Egliſe de St. Marc, l'Empereur donnant la droite au Pape, qui chanta la meſſe, & ſe ſépara de tres-bonne grace de l'Empereur, juſque à refuſer abſolument qu'il l'accompagnât plus loin que la porte de l'Egliſe. Toutes ces démonſtrations de reſpect & d'amitié reciproque, & beaucoup plus le ſéjour de ſix ſemaines & davantage qu'ils demeurerent enſemble à Veniſe, font voir combien eſt peu vraiſemblable l'inſulte, que quelques Hiſtoriens écrivent avoir été faite par le Pape à l'Empereur en le foulant ſous ſes piés, avec des expreſſions, qui le traitoient comme une bête féroce & venimeuſe, qu'il falloit écraſer; puis qu'il faudroit que Frederic eût perdu tout ſentiment pour le ſouffrir, & pour ſoûtenir la vuë du Pape pendant un ſi long temps, s'il eut été vray que celuici

luici luy eut fait un ſi grand affront. Pour ce qui regarde l'Hiſtoire de Veniſe, il y a des circonſtances en cette entrevuë ſouvent aſſés mal rapportées par les Ecrivains. Rien n'eſt plus fabuleux que la Venue du Pape Alexandre à Veniſe en cachette, & ſa demeure inconnue dans l'Abbaye des Chanoines Reguliers de la Charité, puisque le Pape même dans la Bulle de l'Indulgence annuelle qu'il accorde à cette Egliſe la dément, aſſeurant poſitivement qu'il y vint *pro commodo Generalis Eccleſiæ*, pour y traîter une paix qui regardoit l'avantage de toute l'Egliſe. Outre cela en accordant cette Indulgence aux Chanoines, il eut fans doute fait mention du ſervice qu'il en avoit reçu & du ſéjour qu'il avoit fait dans leur Cloître, au lieu qu'il dit expreſſément que c'eſt à leur inſtance qu'il l'accorde *ad petitionem veſtram, pro officii noſtri debito.* D'ailleurs on débite trop en gros la conceſſion des Graces, que le Doge reçut alors du Pape, & il paroit par ce qu'on en lit communement qu'il les reçut toutes en une fois, au lieu qu'il en reçut une partie à Veniſe, & l'autre à Rome, où Ziani accompagna Alexandre à ſon retour. Sanſovin rapporte le contenu des tableaux qui étoient autrefois dans la ſale du Grand Conſeil, & qui furent brûlés avec une partie du Palais l'an 1577. & dans leſquels étoit ce détail. Ce qui pourroit faire ſoubçonner ſa relation de peu de fidelité, eſt qu'il ſuppoſe la venue ſecrete du Pape à Veniſe, que le Pape même contredit, dans la Bulle que le même Sanſovin rapporte en parlant de l'Egliſe de la Charité. Pour ce qui eſt du reſte, on voyoit repreſenté dans le IX. de ces tableaux ce Pape donnant dans l'Egliſe de St. Marc un Cierge blanc an Doge *quo ipſe & Ducantes poſt eum perpetuo in ſuis proceſſionibus uteretur.* La faveur n'étoit pas grande, puisque c'eſt aſſés la coutume des Catholiques de porter des Cierges dans leurs proceſſions, ſans que pour cela

ils

ils ayent beſoin du privilege du Pape. Le Doge le porte, ou le fait porter encor aujourd'huy non ſeulement dans les proceſſions, mais toutes les fois qu'il ſort en public, & cela avec cette particularité que le porteur qui eſt un Eccleſiaſtique, qui en a l'office particulier & s'appelle pour cela *il Candeliere del Doge*, le porte en un Chandelier ſans pied, de ſorte qu'il eſt obligé de l'avoir continuellement dans ſes mains, & ne le peut dépoſer nulle part. Dans le X. de ces tableaux le Doge y étoit repreſenté en acte d'envoyer des Ambaſſadeurs à Frederic avec des lettres pour l'exhorter à conſentir à la paix, & le Pape qui luy dit de munir ces lettres d'un cachet de plomb, avec le portrait de St. Marc, d'où l'on tire le 2. privilege donné aux Ducs de ſceéler leurs patentes avec le ſimbole de S. Marc en plomb. Il y a bien de l'apparence que le Pape n'exhortoit le Doge à ſcéeler ſes lettres de plomb, que pour faire voir qu'il agiſſoit de concert avec Alexandre, lequel en qualité de Pape étoit en poſſeſſion de ſçeler ainſi ſes Brefs, au lieu que les Princes, particulierement quand ils écrivent à d'autres Princes, n'ont point coûtume d'en uſer ainſi. Tout ce qu'on peut penſer de plus raiſonnable de cette action eſt qu' Alexandre, qu'on ſçait avoir été un peu fier, ne voulant pas luy même prier l'Empereur de s'accorder avec luy, l'en fit prier par un autre, & pour montrer que la priere venoit auſſi bien de luy que du Doge, il voulut que celuici cachetât ſes lettres à la Papale. Dans le XIV. de ces tableaux, le Pape étoit repreſenté embraſſant le Doge apres la Victoire. Il l'appella, dit on, Seigneur de la Mer, & luy donna un annéau, avec lequel il devoit l'épouſer tous les ans, en témoignage de cette Seigneurie & Domaine. Ce ſalut & cette dénomination de Seigneur de la Mer

ne preſentent guerres que l'Idée d'un compliment, avec lequel le Pape ſe rejouiſſoit d'une victoire, dont il eſpéroit retirer avantage. On excéde volontiers dans ces occaſions & les tranſports de joye où l'on ſe trouve alors excuſent facilement les loüanges hyperboliques, qu'on a coûtume de donner à ceux qui ont fait quelque choſe d'eclattant & d'utile; Car enfin n'êſt ce pas une hyperbole d'appeller les Venitiens Rois de la Mer, par ce que trente de leurs Galeres en avoient battu quatorze de celles de l'Empereur? & ſi ce Domaine & cette Seigneurie ſur la Mer avoit été juſqu' alors du côté de l'Empereur, que toutes les Villes d'Italie, & Veniſe même reconnurent encor l'année ſuivante pour leur Seigneur, comme on verra ci apres, de quel droit Alexandre le pouvoit il transferer aux Venitiens, & leur en donner une inveſtiture ſolennelle, avec ordre d'en faire une annuelle commémoration? On ne nie point aujourd'huy que la République, comme la plus conſiderable Puiſſance, qui ait ſes Etats ſur le Golphe Adriatique, ayant pris ſur ſoy le ſoin d'en aſſeurer la navigation à tous les Peuples, ne puiſſe s'en dire la Souveraine: mais de tirer cette Souveraineté de la donation d'Alexandre, ce ſeroit appuyer ſon droit ſur un fondement auſſi foible, qu'eſt celuy d'un compliment, & de quelques cérémonies pratiqueés & recommandées par un homme, dont elle même ne reconnoît pas les droits ſur les choſes temporelles, & ſur les matieres qui ſont le ſujet des prétentions & des diſputes des Princes. Dans le XXI. Tableau, le Pape l'Empereur & le Duc de Veniſe ſont repreſentés entrant à Rome & reçus de tous les Ordres de la Ville avec des témoignages de reſpect & de joye, entre leſquels ſont la preſentation de huit Etendars de diverſes couleurs, & de huit Trompettes d'argent au Pape, que celuici fait donner au Doge, avec pouvoir de les faire porter de-

devant lui quand il paroîtroit en public : Ce qui ſeroit la circonſtance la plus véritable de l'Hiſtoire, s'il étoit bien conſtant que l'Empereur Frederic & le Doge Ziani ayent accompagné Alexandre à ſon retour à Rome, mais par malheur les Hiſtoriens n'en parlent point. Ce qui eſt exprimé dans le XXII. Tableau eſt ſujet à la même incertitude, ſçavoir que le Pape Alexandre, ayant été quelques jours apres ſon arrivée à Rome, officier à St. Jean de Latran, & les Miniſtres de l'Egliſe ayant preparé deux fauteuils, un pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur, le Pape voulut qu'on en apportât un troiſieme pour le Doge, avec le privilége à celuici, de s'en ſervir dans ſes fonctions publiques. Il faut avoüer que puisque les Doges de Veniſe ont retenu toutes ces marques d'honneur, & continuent à s'en ſervir encor aujourd'huy, elles ont eû quelque principe, & perſonne ne doute qu'elles ne l'ayent eû dés l'entrevüe de l'Empereur Frederic avec le Pape Alexandre III. Mais il faut reconnoître de bonne foy, que les tableaux qui n'étoient que du quinſieme Sicele, avoient embaraſſé l'affaire de circonſtances qui la rendroient ſuſpecte & douteuſe, ſi on n'étoit d'ailleurs certain des faits capitaux. Il ne faut point s'étonner que les Papes ayent prétendu étendre leurs mains auſſi avant qu'ils ont pû dans le temporel, & accorder des privileges, dont l'octroy ſervoit à relever leur autorité. Le Cardinal Roland Bandinelli, que fut apres Alexandre III. étoit un des Cardinaux qui avoient conjuré la ruine de l'autorité des Empereurs en Italie, & de n'élire aucun Pape, qui ne fût de leur ſentiment & de leur faction : ce qui fut cauſe que l'Empereur Frederic voyant que le Clergé & le peuple de Rome avoient reconnu Victor III. Competiteur d'Alexandre, fut ſi long temps à ſe reconcilier avec celuici, croyant peut être qu'il étoit auſſi peu ſeant à des Cardinaux & à

des

des Papes de perſecuter le puiſſance temporelle des Princes, qu'il étoit juſte à ceuxci de la maintenir. Au reſte ce n'eſt pas ſans étonnement qu'on voit la République de Veniſe, qui de tout temps, a été ſi jalouſe de ſon independance des Papes, de leurs canons, & de leurs cenſures, ſe faire un ſi grand honneur des conceſſions de celuici, quand d'ailleurs étant parvenue à la jouiſſance d'une entiere Souveraineté, elle peut de plein droit, régler les honneurs qu'il luy plaira de conferer à ſes Princes, ſans les faire dépendre de l'agrément, beaucoup moins de la conceſſion d'une Puiſſance étrangere. Citer un privilege en vertu duquel on fait quelque choſe, c'eſt accuſer une expreſſe dépendance d'un Superieur, car le mot & la notion de privilege donne l'idée d'une diſpence de la loy commune, de laquelle le privilegié eſt tiré; ce qui ne peut être ſans une reconnoiſſance de la ſupétiorité de celuy qui accorde cette exemption: Et comme il ne s'agit ici d'aucune choſe ſpirituelle, que ſoit proprement dans la ſphere & dans l'œconomie du pouvoir pontifical, c'eſt étendre celuici au de la de ſes bornes que de luy attribuer une ſemblable Juriſdiction.

L'Empereur Frederic I. s'étant réconcilié avec le Pape Alexandre III. voulut bien encor rentrer en paix avec toutes les Villes d'Italie, contre les quelles il avoit fait tant de guerres: celles ci concoururent à cette pacification par un accord qui fut traitté en leurs noms dans la Diette de Conſtance, que Frederic y alla tenir auſſitôt apres ſon retour d'Italie & à laquelle il les avoit remiſes. Là il leur accorda la liberté de ſe gouverner par leurs Magiſtrats & ſelon les Loix qu'elles s'étoient faites, content de la reconnoiſſance qu'elles luy firent alors de la Souveraineté & de la promeſſe de luy fournir & aux Empereurs à venir les choſes neceſſaires pour la ſubſiſtance de leur cour & de leurs armées, quand ils iroient

prendre à Rome la couronne Imperiale. C'eſt ce que Sigonius aſſeure tres-expreſſement dans l'année 1183. qui n'eſt pas neantmoins celle de cette eſpece de Transaction, mais bien celle de 1178, voici ſes paroles. *Societas Lombardiæ, Marchiæ, Veronæ, & Venetiarum cupit habere pacem Friderici in hunc modum ut Fridericus pacem habeat cum Eccleſia Romana, & Nos Civitates Cremona, Mediolanum, Laus, Bergamum, Ferraria, Brixia, Mantua, Verona, Vincentia, Patativium, Tarviſium, Venetiæ, Bononia, Ravenna, Ariminum, Mutina, Regium, Parma, Placentia, Bobium, Dertona, Alexandria, Vercellæ, Novaria, Marchio, Malaſpina, Comes de Brenone & omnes Caſtellani, & homines qui ſentiunt cum Eccleſia Dei & nobiſcum, accepta ab eo pace volumus facere omnia quæ Anteceſſores noſtri à morte poſterioris Henrici Imperatoris Anteceſſoribus ſuis ſine moleſtia fecerunt. Hæc autem ſunt ea quæ intelligimus Imperatorem habere debere & Anteceſſores ejus habuiſſe, fodrum regale & conſuetum cum tendit Romam corona cauſâ & pacatum tranſitum & commeatum idoneum. Pacate tranſeat & ſine maleficio: Sacramentum à Vaſſallis accipiat omni offenſione remiſſa: Vaſſalli expeditiones pro eo ſuſcipiant ut ſolent*, &c.

Ce fut au temps du gouvernement de Duc Sebaſtien Ziani que furent apportées à veniſe les deux belles colonnes, qui ſe voyent encor aujourd'huy ſur la place de St. Marc. Elles furent apportées de Grece, & il y en avoit une troiſieme de la même grandeur, mais en les déchargeant des vaiſſeaux, l'une tomba dans la Mer, & ne put étre repêchée, à cauſe de ſon enorme peſanteur. Leandre Albert donne cours par ſon autorité au bruit commun que les Architectes ne pouvant venir à bout de dreſſer ces Colonnes, un homme de rien ce même Auteur le fait neantmoins Architecte Lombard, leur inſpira

un

un expedient qui fit reuſſir leur entrepriſe, & que la Ville luy ayant pour cela offert une recompenſe conſiderable, il n'en voulut point d'autre que la permiſſion aux joüeurs de dés & de cartes de joüer à toutes ſortes de jeux deffendus ſur les degrés qui ornent la baſe de ces Colonnes, où l'on voit encor tous les jours la canaille mettre en uſage ce glorieux privilége.

Aurius ou Orius Malipierre qui avoit refuſé le 1178
Dogat devant que Ziani fut elû, ſut apres la mort de celui ci mis en ſa place, par un compromis, qui fut fait entre les mains de 40. perſonnes, qui l'elûrent, d'où eſt venue la coûtume de faire èlire les Doges par un certain nombre de perſonnes, quoy qu'il ſemble que cette election regardant le commun dût plutot être faite par les ſuffrages univerſels. Mais l'avantage en eſt viſible, puisque par là on coupe le chemin aux brigues, les Electeurs qui ſont encor aujourd'huy au nombre de 41. étant faits apres tant ballottations & de nominations de ſujets de tant d'interêts & d'inclinations differentes, qu'il n'eſt pas poſſible de deviner qui ſeront ces derniers Electeurs, pour les prevenir, & les gagner. Comme ce Prince étoit naturellement pacifique, il n'entreprit aucune guerre; au contraire il établit une bonne alliance entre la Rep. de Veniſe & celle de Piſe, qui floriſſoit alors, & il rechercha l'amitié de ceux d'Ancone, qui ſe plaiſoient à troubler le commerce des Venitiens, favoriſés de leur port où ils avoient une retraite aſſeurée. Il renoüa de même l'amitié & la bonne correſpondance avec les Grécs; Andronic Comnene qui avoit uſurpé l'Empire ſur ſon neveu Alexis, entrant volontiers dans les mêmes ſentiments de paix & rendant la liberté & les biens aux Marchands Venitiens, qui Emmanuël ſon Prédeceſſeur & ſon Frete avoit fait arrêter, afin de ſe delivrer de la crainte, que luy pouvoient donner les Venitiens.

Il

Il avoit de même renouvellé la tréve avec Bela III. Roy de Hongrie ; les prétentions ſur la Dalmatie ne pouvant établir aucune paix entre les Hongrois & & les Venitiens, qui à tout coup en venoient aux mains pour cette Province. En effet nonobſtant ce
1185 renouvellement de trêves, la Ville de Zare & quelques autres s'étant de nouveau jettées entre les bras des Hongrois, il fallut reprendre les armes, qui furent maniées contre la coutume des tems paſſés, par des Generaux differents de la perſonne du Doge, qui ayant le coeur tout porté à la tranquillité & au repos renonça enfin à ſa dignité pour finir ſa vie dans un Cloître. Le Duc prit ſi peu de part aux affaires publiques, que ſon Eloge ne dit autre choſe de luy ſinon, *qu'il quitta ſa dignité, vecut & mourut Religieux.*

1192 Henri Dandolo fut comme ſon Predeceſſeur elû par 40. perſonnes choiſies du Corps de tout le Peuple. Plus réſolu que luy il reprit Zara & les Villes qni avoient paſſé ſous la puiſſance du Roy de Hongrie. Il chaſſa de même de Pola en Iſtrie, ceux de Piſe qui s'en étoient accommodés ; Et comme la guerre ſainte étoit alors le grand entêtement des Princes de l'Occident, il aſſembla jusqu'a 240. batiments outre les 70. Galeres, que la Rep. entretenoit ordinairement, pour cette expedition, ayant concerté avec Baudoüin Comte de Flandres, Thibaut Comte de Champagne & Louis Comte de Blois qui paſſerent par Veniſe, de s'embarquer avec eux pour reconquerir Jeruſalem, que Saladin venoit d'en-
1202 lever aux Chretiens. Il en uſa cependant avec ſes Alliés, qui avoient déja de bonnes troupes, en Prince intereſſé, les ayant engagé à leur paſſage ſur les côtes de Dalmatie à l'aider à reprendre la Ville de Zara, qui ſuivant ſon premier panchant s'étoit, comme on a dit, de nouveau donnée aux Hongrois. Sanſovin ajoute à cette conquête de Zara, celle de

Trieſte

Trieſte, qui dut naturellement la préceder & ſe faire avec les forces des Alliés unies à celles du Doge. L'Hiſtoire ne dit point par quelle raiſon Dandolo ſe ſaiſit de Trieſte, & il y à de l'apparence que ce fut par celle de la bienſeance, qu'il y avoit, l'Iſtrie étant déja ſoûmiſe aux Venitiens, Trieſte fut ſoûmiſe & n'interrompit point la continuité des Etats unis par la depandance importune d'un autre Souverain.

Alexis III. de la Maiſon des Comnenes, frere d'Iſaac l'Ange avoit uſurpé le Trône d'Orient ſur ce frere, à qui il avoit fait crever les yeux, & l'avoit reſſerré en une priſon. Celuici avoit un fils du même nom d'Alexis, qui ayant échappé à la cruauté de ſon oncle & au malheur de ſon pere recourut aux Princes Alliés, pour en avoir du ſecours contre l'Uſurpateur, & quelques uns écrivent qu'il vint à Veniſe pour cet effet. Ceuxci ne luy manquerent pas, dans l'eſpérance que retabli ſur ſon Trône par leur aſſiſtance il les aideroit à ſon tour à conquerir Jeruſalem. Ils aſſiegerent en effet l'Uſurpateur dans Conſtantinople, qu'ils prirent le huitieme jour du ſiege, & remirent le Jeune Alexis en poſſeſſion de l'Empire : Mais celuici ne le poſſeda pas un an, ayant été malheureuſement étranglé par Alexis Ducas Gendre d'Iſaac, qui voulut ainſi vanger le detrônement de ſon beaupere, & monter luy même ſur le trône. Il ſe hâta trop pour joüir du fruit de ſon crime, car les Alliés qui étoient encor à portée de venger le meurtre de celuy qu'ils avoient retabli, accoururent au bruit de ſa mort, prirent Conſtantinople par éſcalade, & conſiderant que le trône de l'Empire d'Orient étoit deshonoré par les meurtres continuels des Uſurpateurs, qui ne reſpectoient n'y la Juſtice du Ciel, n'y les égards de la parenté la plus étroite, reſolurent de s'y établir, & s'en aſſeurer la Jouiſſance. Il falloit nommer un Empereur, & quelques Chroniques de Veniſe aſſeu-

rent

rent que les Chefs de l'armée victorieuſe, à qui appretenoit cette élection offrirent cette Couronne au Doge Dandolo, qui eut aſſés de moderation pour la refurer, ſoit par amour envers ſa Patrie, à qui il voulut ôter le crainte d'étre ſubjuguée & compriſe comme Province dans ſon Empire, comme il auroit eû les moyens de le faire, ou parcequ'il craignit luy même pour la durée de ce nouvel établiſſement, qui dans ces commencements, étoit expoſe à bien des dangers, qu'il ne ſe prométtoit peut-étre pas de pouvoir tous ſurmonter. Leandre Albert écrit qu'il fut jetté au ſort, la quelle des nations l'Italienne ou la Françoiſe obtiendroit l'Empire, que le ſort favoriſa celleci : & que pour recompenſer & conſoler les Venitiens, il fut accordé que le Patriarchat de Conſtantinople ſeroit toûjours poſſedé par un Prelat de leur Nation.

L'Empire ayant donc été déferé à Baudouin, Comte de Flandre, comme les Venitiens avoient tres-notablement contribué à ſa conquête, le nouvel Empereur n'eût pas de peine à leur en faire une bonne part. On convint qu'ils auroient & à Conſtantinople & dans toutes les Villes de l'Empire, un quartier qui leur appartiendroit en propre, & dans lequel ils pourroient vivre ſelon leurs loix & exercer tous les actes d'une pleine Souveraineté ſur les habitants. C'eſt ce que Sanſovin appelle trois parties de huit de tout l'Empire, & d'autres Hiſtoriens de Veniſe *Quarta pars cum dimidia Imperii Romaniæ*, la quatrieme partie & une demie de l'Empire de Romanie. On doit ici corriger en paſſant, une erreur dans laquele quelques uns ont été, perſuadés que lors qu'on trouve dans l'Hiſtoire de Veniſe certains nobles avec le titre de *Podeſtat de Conſtantinople*, il falloit croire qu'ils ont exercé cette charge dans toute la Ville de Conſtantinople. Car leur Jurisdiction ne s'étendoit que dans ce quartier-de la Ville, où habitoient les Venitiens,

qui

qui ſelon l'uſage des Villes d'Italie envoient un Podeſtat, qui étoit à la verité un Magiſtrat Souverain tant au Civil qu'au Criminel, mais dont l'autorité ne s'étendoit que ſur les ſujets de la Repub. & cela pour un temps limité: Ou ſe ſouvient encor d'avoir lû en quelques Chroniques MS. de Veniſe que nonobſtant cet établiſſement de l'Empire dans la perſonne de Baudoüin, les Venitiens mirent en delibération dans leur conſeil s'ils tranſporteroient le ſiege de leur Rep. à Conſtantinople: N'y ayant aucune apparence qu'ils vouluſſent aller réſider à Conſtantinople pour y exercer leur Souveraineté dans cette ſeule partie de la Ville qui leur appartenoit; il faut ſuppoſer que leur deſſein étoit de ſe ſaiſir du reſte, & de l'Empire même: ce qui leur devoit paroître facile, attendu leurs forces unies & celles de leurs autres Alliés dépandantes & diviſées, & ce qu'apparemment ils auroient tenté de mettre en execution, ſi les révolutions qui ſuivirent bien toſt apres, & qui donnerent de grands embarras aux ſucceſſeurs de Baudoüin, qui ne regna qu'un an, n'euſſent d'étourné les Venitiens de ce projet.

Le Doge Dandolo continuant ſon ſéjour à Con- 1204
ſtantinople aquit par traitté ſigné le 12 d'Aouſt 1204 de Boniface Marquis de Montferrat l'Ile & le Roiaume de Candie, dont celui ci étoit en poſſeſſion depuis que ſes prédeceſſeurs, qui s'étoient emploiés dans la guerre ſainte, & dans la conquête de Jeruſalem, avoient trouvé les moiens de s'en rendre Maîtres. Sanſovin veut que le Marquis de Montferrat étoit devenu maître de Candie, parcequil étoit Oncle de l'Empereur Alexis, que les Latins remirent ſur le trône de Conſtantinople, celui ci la luy ayant donnée. En effet quelques un écrivent que ce Marquis, qui éſtoit un des principaux Chefs des Ligués pour l'entrepriſe d'Orient, avoit épouſé la veuve de l'Empereur Iſaac, Pere de ce jeu-

ne Prince, mais il eſt vrai auſſi que celui ci vecut ſi peu depuis ſon rétabliſſement, ſa mort ayant ſuivi quaſi immediatement celle d'Iſaac ſon Pere, qu'on ne voit guerre comment il pût donner aucune recompenſe particuliere au Marquis à titre de Neveu qu'il ne poſſeda point, n'ayant ſurvecu à ſon Pere que de quelques jours, & peut être de quelques heures ; alexis III. ſurnommé Murſuffle l'ayant étranglé de ſes propres mains, aprés qu'il eût fait mourir ſon pere, pour monter luy même ſur le trône. Il eſt plus vraiſemblable, comme l'écrivent d'autres Hiſtoriens, que les Latins victorieux, ayant partagé entr'eux les dépoüilles de l'Empire grec, donnerent le Roiaume de Teſſalie à Boniface, à qui peut être ils avoient déja auparavant aſſigné le Roiaume Candie, en conſideration du Mariage de ſa ſœur Jourdaine mariée, ou promiſe au jeune Alexis rétabli, car comme on a dit, ce mariage ne fut peut étre que projetté & ne put étre executé, à cauſe du peu de temps que vécut Alexis ſur le trône, cette ſeconde diſpoſition d'échanger le Roiaume de Candie en celui de Teſſalie, ayant été jugée néceſſaire pour contenter les Venitiens, que l'Ile de Candie accommodoit merveilleuſement.

Non ſeulement les Venitiens aquirent l'Ile de Candie, mais avec la quatrieme partie de la Ville de Conſtantinople un nombre tres conſidérable de Villes, Terres, & Iles de l'Empire. Il eſt vray que les Princes Grecs, chaſſés de leur ſiege, s'en allerent, partie à Trebiſonde ſur la Mer noire, partie à Nicée en Bithinie, ou en d'autres Villes de l'Aſie: & y garderent le nom & le caractére d'Empereurs: mais pour les Provinces de l'Empire, qui étoient en Europe, elles reçurent toutes la loy des Vainqueurs, & furent le prix & le partage de la victoire. Les Hiſtoriens de Veniſe veulent que leur

part

part fut la Ville d'Andrinople, une partie de la Romanie, les Iles de Negrepont une partie des Cyclades & d'autres dans l'Archipel, celles de Zante & de Cephalonie, une partie des Villes maritimes de la Morée, avec le territoire de l'ancienne Lacedemone, beaucoup de Villes dans l'Albanie, l'Epire, & ce qu'on appelle aujourd'hui Janina, compriſes dans l'ancienne Theſſalie.

Outre ces richeſſes en fond de terres, comme la Ville de Conſtantinople fut priſe d'aſſaut ou par eſcalade, le butin qu'y firent les victorieux, ſoit pour eux mêmes ſoit pour leurs Nations, fut ineſtimable. La Ville de Veniſe y profita des quatre beaux chevaux de bronſe, qu'on voit encor aujourd'hui ſur les portes de l'Egliſe de St. Marc: d'une quantité de reliques que l'on enleva des Egliſes, outre une infinité de Joyaux, de vaſes, d'ornements d'or, d'argent, & de ſoye pour l'uſage du ſervice divin.

Le Doge Dandolo demeurant dans ſa réſidence de Conſtantinople, Sanſovin dit qu'il joüiſſoit du titre de Deſpote, qui étoit la premiere Dignité de l'Empire, que l'on conferoit ordinairement aux freres des Empereurs. Il y avoit trois Provinces, ou Gouvernements qui jouiſſoient du titre de Deſpoties, qui veut dire Souverainetés, la Morée ou Peloponeſe, l'Acarnanie, Etolie & Iles adjacentes, compriſes en un ſeul gouvernement, & la Servie. Comme la Rep. de Veniſe poſſédoit des Etats dans la plus part de ces Provinces, il étoit juſte de donner le titre de Deſpote à ſon Duc, qui, dit Sanſovin, avoit ſes Conſeillers, ſes Miniſtres & ſa Cour, comme les autres les avoient eûs à Veniſe, & portoit l'habit & marchoit par la Ville avec une pompe, qui égaloit preſque celle de l'Empereur. On donnoit le titre de Majeſté aux Deſpotes, & leurs Femmes avoient celui de Reines. l'Hiſtoire ne ſpécifie pas

ſi Dandolo fut traité de la même maniere, & peut être eſt-ce dés ce tems là que les Doges de Veniſe eurent le titre de *Séréníté*, qui paroit leur être propre; Car enfin quelque bonne correſpondance qu'il y eut entre les François & les Venitiens, & qui étoit neceſſaire pour leur conſervation commune, il ſemble que le nom de Majeſté devoit être affecté à l'Empereur, quand ce n'eût été que pour conſerver un plus grand reſpect à ſon égard.

Le Doge Dandolo mourut à Conſtantinople dés l'an 1205. c'eſt à dire environ trois ans aprés la conquête de l'Empire d'Orient, peut être plus preſſé dela Vielleſſe (car Sanſovin luy donne 97. de vie, & aſſeure qu'il etoit déja fort avancé en âge, quand il fut élû Doge) que de l'ennuy d'une fortune, qui devoit beaucoup contribuer à luy prolonger la vie par la joye de ſe voir élevé plus haut qu'aucun de ſes Predeceſſeurs. Ce qui contribua beaucoup, & peut être ce qui fut la cauſe principale de ſon ſéjour en Orient, (étant d'ailleurs toûjours agréable de triompher & de jouir de ſon bonheur dans ſa propre Patrie) fut la neceſſité d'avoir l'œil, & de pourvoir par un ſoin continuel à tout ce qui pouvoit naître de la part d'un peuple ſoumis par force, & par conſequent peu affectionné au Gouvernement. l'Empereur Baudoüin avoit été contraint d'aller contre les Bulgares, le Roy de ces peuples le ſurprit en une embuſcade & le fit mourir en priſon, l'année 1206. Henri frere de Baudoüin lui ſucceda à l'Empire dont il avoit pris le ſoin dés qu'on apprit la premiére nouvelle de ſa priſon. Il continua aſſés heureuſement à ſe defendre contre les ruſes & la force des Grecs, mais enfin ſon état flottant continuellement entre la crainte & les efforts de ſe conſerver, ce n'eſt pas merveille ſi les Venitiens ne ſe ſoucierént plus de faire reſider leur Doge à Conſtantinople, & s'ils perdirent la penſée

d'y

d'y transferér le ſiege de leur Domination, contents de conſerver, comme ils pourroient, la part de l'Empire qu'ils avoient aquiſe.

Pierre Ziani fils du Doge Sebaſtien fut élû à 1205
la place de Dandolo, dés qu'on eût eu à Veniſe les nouvelles de la mort de celui ci. Il eut la joie d'y voir arriver des Ambaſſadeurs de la Ville d'Athenes, & de la Province d'Achaïe dans le Péloponeſe, qui venoient ſe rendre à la Rep. peut être dans la vuë des embarras & de l'impoſſibilité où ſe trouvoient l'Empereur Henri de les deffendre. Ce fut de ſon temps ſeulement que l'Ile de Candie, achetée par ſon Predeceſſeur, vint au pouvoir effectif de la Rep. certaines familles originaires de l'Ile ayant empêché juſqu'alors que les Venitiens n'eſt joüiſſent paiſiblement. Ceux ci, pour y mieux établir leur Souveraineté; y envoierent une nombreuſe Colonie compoſée des Nobles & du Peuple avec pouvoir d'établir une forme de Gouvernement ſemblable à celui de la Capitale, ſavoir un grand Conſeil, & un Senat auquel preſideroit un vice Doge envoié de Veniſe.

L'Année ſuivante il fut jugé à propos d'en faire au- 1207.
tant à Corfou, c'eſt à dire d'y envoier une Colonie; cette maniere d'apprivoiſer les eſprits par le commerce de la Nation dominante, ayant toûjours été jugée le moien le plus doux & en même temps le plus efficace pour établir en quelque lieu que ce ſoit, une Domination étrangere. Les Venitiens ſe ſervirent encor utilement d'un autre ſecret politique, qui ne contribua pas peu à leur conſerver la poſſeſſion de beaucoup de lieux. Ils avoient à gouverner une quantité d'Iles dans l'Archipel, & dans la Mer Ionienne, dont un Gouverneur général ne pouvoit pas prendre un ſoin ſi particulier, qu'il pût s'aſſeurer de tout, eu égard à ce qui arrive ordinairement que les Peuples dans les changements

d'état, conſervent toûjours beaucoup de panchant envers leurs premiers Souverains. Ils pratiquerent donc d'en donner la propriété aux plus puiſſantes familles de la Ville, en reſervant le ſouverain Domaine à la Rep. ſe promettant avec raiſon que ces proprietaires, non ſeulement chercheroient à aquerir l'affection des Peuples, mais emploieroient leurs richeſſes particulieres à s'en conſerver la poſſeſſion. De là ſont venu les ſurnoms qui furent affectés à ces familles, & les titres de Comtes & de Ducs, qu'elles porterent pendant quelques ſiecles, & qu'elles quitterent apres la perte de ces Seigneuries, & de ces Domaines envahis par les Turcs, ſe rangeant de nouveau, à l'uniformité & à l'égalité, au moins apparente qui eſt ſi neceſſaire au maintien d'une Republique.

Ce fut ſous le Gouvernement de Pierre Ziani, que la Rep. eut les premiers démêlés avec les Génois, au ſujet de l'Ile de Candie. Elle l'avoit aquiſe, comme on l'a dit, par une transaction paſſée avec le Marquis de Monferrat : mais beaucoup de Gens ſe perſuadoient que la ruine de l'Empire de Conſtantinople, dont on avoit chaſſé les Grecs, devant fournir à tous indifferemment l'occaſion de ſe ſaiſir de leurs dépoüilles, chacun avoit le même droit de ſe ſaiſir de ce qu'il pourroit attraper. Les Génois étoient puiſſants & interreſſés dans le commerce du Levant, c'eſt pourquoi conſiderant combien cette Ile étoit à leur bienſeance ils reſolurent de la diſputer aux Venitiens, &, s'ils pouvoient, de s'en rendre les Maîtres. Un moderne, qui a écrit l'Hiſtoire de Genes, ne donne pas aux Genois la premiere penſée de cette conquête, mais à un certain Comte de Mallée, qui poſſedoit *un chatean fort ſur un cap à l'entrée de la Morée, en face de Candie.* Il eſt difficile cependant de ſe perſuader qu'un petit Seigneur d'un ſeul Château pût concevoir l'entre-

priſe

priſe de chaſſer une puiſſante Republique de tout un Roiaume, & que ce pretendu Seigneur de Mallée regnât ſur les côtes de la Morée independemment de tout autre Souverain, les Venitiens en parciculier y étant les maîtres de pluſieurs places maritimes & de toute le Province de Lacedmone, qui eſt la plus voiſine de l'Ile de Candie. Il eſt plus raiſonnable de penſer que les Génois, qui avoient diſputé ſi longtemps contre les Piſans pour la Souvaraineté des Iles de Sardagne & de Corſe, jaloux de l'accroiſſement, qui venoit d'arriver à la puiſſance des Venitiens, prirent la reſolution de la diminuer de la poſſeſſion de cette Ile, & que pour y reuſſir plus facilement, ils engagerent dans leurs interrets ce Comte de Mallée, qui pouvoit avoir quelque intelligence dans Candie, capable de leur faciliter l'execution de leur deſſein.

Les Hiſtoriens de Veniſe font mention dans les années 1206 & 1208, de deux guerres faites ou ſontenues dans l'Ile de Candie, la premiere contre quelques ſeditieux ſoûlevés à l'inſtigation des Comtes, ou Seigneurs de St. Etienne, qui s'y étoient rendus maîtres de quelques places, & la ſeconde contre un nommé Jean Scordille, qui leur deffit une armée, & ce ne fut que l'an 1211. que les Génois parurent à découvert, & qu'ils firent la guerre en leur nom particulier. Les mêmes Hiſtoriens font mention, deux ans aprés, d'une déroute que Renier Dandolo fit de l'armée des Genois: Et dés ce temps là la guerre fut déclarée à outrance, & on ne voit dans la ſuite des temps que combats, & deffaites réciproques des deux partis, particulierement par Mer, d'une partie deſquelles il ſera parlé. L'Ile de Candie ne laiſſa pas de demeurer aux Venitiens, qui y avoient envoyé, comme on a dit, une nombreuſe Colonie & en avoient formé le Gouvernement de la maniere que l'on a décrit. Le Duc

Ziani, qui ne prenoit point d'intereſt particulier dans ces démêlés publics, ſe fit une affaire à Veniſe qui faillit à avoir de facheuſes ſuites. Les moines de St. Benoit étoient déja en poſſeſſion de l'Iſle de St. George, où le Doge Pierre Urſeole leur avoit fondé en l'an 982. un Cloître, & aſſigné de bons revenus en faveur de Jean Moroſin, qui avoit ſuivi avec un autre Doge Pierre Urſeole I. l'Abbé Guerin, dans la Gaſcogne, où ils avoient embraſſé l'Inſtitut Religieux. L'Hiſtoire dit que les bons Moines tenoient des chiens, qui ne ſont guerres des meubles propres pour inſpirer & conſerver le ſilence dans un Cloître. Mais ce qui étoit pis, ces chiens étoient des dogues & des chiens furieux, qui un
1205 jour que le fils du Doge alloit nager ou ſe laver dans la Mer autour de l'Ile, l'aſſaillirent & le dechirerent, faute de perſonnes qui puſſent ou arrêter les chiens, ou defendre contr'eux le fils du Prince. Ce fils étoit unique, ce qui mit le Doge en une ſe grande colere au premier avis qu'il eut de ſa mort, qu'il commandât dans l'impétuoſité de ſon reſſentiment qu'on allât mettre le feu au Cloître, & qu'on brulât les chiens & les moines, qui étoient dedans. La choſe fut auſſi tôt excecutée que commandée, & ce ſanctuaire, que pluſieurs Doges avoient deja choiſi pour le lieu de leur retraite, & celuy de leur ſepulture, fut ainſi reduit en cendres. Le repentir ſuccéda bien tôt au reſſentiment, & le Doge honteux de l'excés, où l'ávoit précipité ſa colere, emploia ſes biens propres au rétabliſſement de l'Egliſe & du Monaſtere, qui furent remis en une forme plus auguſte, qu'ils n'étoient auparavant, apres quoi le Doge céda aux Religieux une partie de l'Ile, où il y avoit une maiſon & des Moulins, qui luy appartenoient, & apres en avoir accru les revenus, il s'y retira luy même, & y finit ſes jours, apres avoit renoncé à ſa dignité.

Son

Son abdication donna lieu au choix de

Jacques Thiepolo, qui ne dut cepandant ſon ex- 1229
altation qu'à la fortune, Renier Dandolo ayant eû comme lui vingt voix, qui étoient la moitié de celles des quarante Electeurs, & la choſe ayant été remiſe au ſort apres plus de deux mois d'obſtination de la part des Electeurs, qui ne vouloient ni ſe relâcher ni élire un troiſieme. Ce fut ce cas particulier qui donna lieu à l'accroiſſement du nombre des Electeurs, qui ſont aujourd'hui quarante & un, afinque l'élection ne puiſſe plus reſter indéciſe par l'égalité des ſuffrages. On trouve écrit que le nouveau Doge ayant eû l'honêteté de viſiter ſon competiteur, celui-ci, qui étoit fils du fameux Henri Dandolo, qui avoit ſi glorieuſement travaillé à la priſe de Conſtantinople, eut l'incivilité de le mépriſer, & de lui reprocher qu'il n'étoit Doge que par haſard & nullement par merite: ce qui eſt un grand exemple de la fierté, quelques fois aſſés mal placée, que conçoivent certaines perſonnes du merite, & des honneurs poſſedés par leurs Ancêtres: vice dangereux par tout, mais particulierement dans les Republiques, dont ſemblables ſujets ſont capables de renverſer la liberté, ſous pretexte que la multitude aveugle place mal ſes faveurs, & éléve des perſonnes indignes au Gouvernement.

Il arriva ſous le Regne de Thiepolo que les Venitiens, comme ceux qui joüiſſent d'une ſanté trop vigoureuſe, firent uſage de leurs forces à commettre des excés & les emploierent à fomenter des deſordres. L'Empereur Frederic II. s'étant réſolu de forcer par les armes les Villes de la Lombardie à reconnoître leur ſujettion à l'Empire, les Venitiens furent les premiers & les plus violents à les en diſſuader, & pour leur donner le moien de ſe maintenir contre lui, ils leur fournirent des forces conſidérables.

rables. La Ville de Milan étoit le centre, où ſe formoient les deſſeins les plus hardis, & où s'aſſembloient les armées de la Ligue rebelle. Le Doge en envoiant les ſecours de ſa Rep. à cette armée, avoit mis ſon fils Pierre Thiepolo à leur téte, & ſoit par eſtime de ſa perſonne, ou parce que les ſecours des Venitiens étoient la partie la plus conſiderable des forces unies, on luy avoit déféré le commande-
1236 ment Genéral de tout. Le parti n'en fut pas plus heureux. L'Empereur reſta victorieux apres une ſanglante battaille, & pour faire voir aux Rebelles qu'il n'avoit pas envie de les épargner, il fit couper la tête à leurs Chefs, qui luy tomberent dans les mains aprés la deroute, entre leſquels Pierre Tiepolo eſt particulierement nommé par les Hiſtoriens. Sanſovin appelle cette guerre, la guerre ſociale en faveur du Pape contre l'Empereur Frederic, deſtructeur, dit il, de la liberté d'Italie: Mais ſi on appelloit les choſes par leurs noms on lui en donneroit ſans doute un autre. La liberté que prétendoient les Villes d'Italie étoit une uſurpation & non pas un droit aquis, au ſecours duquel le Pape Gregoire IX. pouvoit bien ſe diſpenſer de courir & encor plus de combattre par des Excommunications contre un Prince, qui n'exigeoit que ce qui étoit dû à ſa Couronne.

Sanſovin écrit que l'Empereur Frederic II. étoit venu dés l'an 1232. à Veniſe, & qu'on l'y avoit recu avec tous les rémoignages d'éſtime & de reſpect, qu'il pouvoit ſouhaitter. Il étoit déja cepandant engagé dans le deſſein, & même dans l'entrepriſe de reduire les Villes de Lombardie à ſon obeiſſance; car on aſſeure qu'il emploia cinq ans à cette guerre: de ſorte qu'il faut croire que les Venitiens n'entrerent dans la ligue que depuis que la Cour de Rome eut diſpoſé le Roy des Romains Henri fils de l'Empereur même à ſe déclarer contre ſon Pere,

ſous

ſous pretexte que celui-ci ne ſe laiſſoit par regler par les conſeils du Pape. L'Hiſtoire qui traitte de cette guerre fait honneur à un Légat du Pape, apellé Gregoire de Montelongo d'un zéle bien plus digne d'un Soldat que d'un Prêtre, & qui ſçavoit beaucoup mieux manier la pique & l'épée, que les livres de l'Ecriture ſainte.

Les Venitiens continuerent à avoir la guerre dans 1249
la Dalmatie & dans l'Ile de Candie, où de nouveaux ſujets d'y ſoûtenir leur autorité leur mirent les armes à la main. Leandre Albert aſſeure que Bela IV. Roy de Hongrie en leur reſtituant Zara (qui avoit pour la 6. fois ſecoüé leur domination & s'étoit de nouveau donnée à luy,) renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur cette Ville, ce qui devoit couper la racine à toute ſorte de diſputes de ce côté là. Cependant cela ne fut pas, & l'on verra dans la ſuite d'autres guerres pour le même ſujet. L'Egliſe de St. Marc, & une partie du Palais brulerent du temps de ce Doge, & l'on fit perte dans cet incendie d'une quantité d'Ecritures anciennes dont le deffaut eſt cauſe qu'on n'eſt pas trop bien informé des premiers temps de la Rep. le Doge Thiepolo, dit Sanſovin, ennuié du Gouvernement, y renonça apres avoir regné 20. ans, & on lui ſubſtitua.

Marin Morosin. Celui-ci avoit des talents ſi 1249
paiſibles qu'il ne rendit les trois ou quatre ans de ſon gouvernement remarquables, que par le ſoin qu'il prit de la Ville, & de l'Egliſe de St. Marc, au Chef de laquelle, qualifié du titre de Primicier, il obtint l'uſage des ornements pontificaux pour l'honneur de cette Egliſe, qui ne reléve point de la Juriſdiction de l'Evêque, ou Patriarche de Veniſe. On envoia encor de ſon temps des reglements pour le bon gouvernement de la Colonie établie dan l'Ile de Candie, où la Rep. fit bâtir la Ville de la Canée

pour profiter du port, & s'en aſſûrer contre les entrepriſes de Etrangers.

1252 RENIER ZEN lui ſucceda. Il fut élu pendant qu'il exerçoit la charge de Podeſta à Fermo dans la Marche d'Ancone, ſelon l'uſage de ce temps là, que la plus part des Villes ſe gouvernant par leurs propres loix, choiſiſſoient annuellement un Magiſtrat de ce nom pour avoir l'inſpection générale ſur tout ce qui regardoit le public. Comme les Doges n'étoient plus Souverains à Veniſe ce n'étoit plus la coûtume qu'ils allaſſent commander les armées: ainſi quoi que la guerre fut tres échauffée contre les Génois, cependant le Généralat fut toûjours entre les mains des Nobles particuliers, qui l'exercerent ſous l'autorité du Senat. Le fameux Tiran Azolin de Romano, qui pendant les grandes broüilleries, qu'eut Frederic II. & en Italie & en Allemagne, s'étoit ſaiſi à titre de Vicaire Imperial de la Souveraineté d'une partie du Padoüan, & de la Marche Treviſane, donna lieu à une autre guerre que les Venitiens entreprirent contre lui, aſſiſtés des troupes du Pape. Le nom de Vicaire Imperial leur faiſoit mal au coeur, & encor plus au Pape, qui les avoit déja priés de l'aider à chaſſer Salinguerra Torelli de la Ville de Ferrare, dont il s'étoit rendu maître ſous le même titre de Vicaire Imperial. Cette guerre coûta beaucoup de ſang aux Venitiens; Azolin faiſant la guerre avec une fierté de Cannibale, & les eſprits étant aigris à un point que les partis ſe combattoient comme pour la derniere deſtruction les uns des autres. Mais ce qui déconcerta bien davantage les Venitiens fut la repriſe de Conſtantinople par les Grecs, qui en chaſſerent les Latins, c'eſt à dire les Venitiens & les François, qui l'avoient poſſédée l'eſpace de 58. ans, & qui ne pouvant faire mieux ſe retirerent dans l'Ile de Negrepont, qui appartenoit aux premiers.

Non

Non ſeulement les Venitiens perdirent ce qu'ils poſſédoient dans la Capitale de l'Empire, mais ils ſe trouverent engagés en une longue & fâcheuſe guerre contre les Grecs, qui vouloient reconquerir tout ce qui avoit été aliené de leur domination. Ce qui fut encor pis c'eſt que les Genois jaloux & ennemis ſecrets des Venitiens s'unirent aux Grecs & les aſſiſterent de toutes leurs forces pour profiter eux mêmes de leurs depouilles, & s'établir en Orient ſur leurs ruines.

LAURENT THIEPOLO fils du Doge Jacques Thie- 1268
polo fut ſubſtitué à Renier. On l'envoia querir par dix Ambaſſadeurs & quatre Galeres à l'Ile de Veglia, dont il étoit Seigneur particulier, & où il paſſoit une partie de ſon temps pour être plus voiſin des parents de ſa femme, & adminiſtrer plus commodément les grands biens, dont elle étoit en poſſeſſion dans la Dalmatie. Elle étoit née dans cette Province, & même ſelon quelques Hiſtoriens, elle étoit fille du Roy de Ruſcié, Etat ſitué entre la Hongrie, la Bulgarie & la Dalmatie, & élevé quelques années auparavant en titre de Royaume par le Pape Innocent III. à la recommandation du Doge Dandolo, dont Maganippe Duc de Raſcie avoit épouſé la Niece, apres la Conquête de Conſtantinople. Thiepolo ſe voyant ſur le trône de ſa Patrie voulut procurer à ſon fils ainé une alliance illuſtre comme il l'avoit luy même obtenue à la conſidération de ſon Pere. Il luy fit épouſer une Dame, qui poſſedoit de grands biens dans l'Eſclavonie, & luy donna auſſi bien qu'à ſon autre fils, les emplois les plus lucratifs de la Rep. au grand chagrin du Senat; Ce qui fait voir que les Ducs avoient en ce temps là encor beaucoup d'autorité dans l'Etat. En effet ce ne fut qu'apres ſa mort qu'on fit la loy que le Doge ni ſes enfants ne pourroient point prendre

de femmes étrangeres, & peut être la femme de Laurent Thiepolo en donna la plus grande occaſion par un magnifique repas, qu'elle donna à toutes les Dames de la Ville auſſi toſt apres l'élection de ſon mary, & par d'autres exemples d'une magnificence peu convenable à la moderation que les Rep. ont coûtume d'obſerver. La petite mais riche Ville de Cervie dans la Romagne ſe donna à la Rep. de Veniſe, & celle de Bologne lui diſputa & lui refuſa le payement des droits de Mer, que celle ci vouloit l'obliger de lui payer pour la ſeureté du commerce dans le Golfe Adriatique. Il y eut des coups donnés, & les Bolonois, que Sanſovin dit, on ne ſait avec quelle raiſon, avoir été alors Chefs de la Romagne, dans laquelle Province Bologne n'eſt point compriſe, les Bolonois, disje, à la fin vaincus entendirent raiſon & ſe ſoûmirent au payement. Ceux de la Marche d'Ancone, & ceux d'Iſtrie donnerent encor de la peine aux Venitiens; Les premiers pour les mêmes tributs ou impoſitions, qu'on exigeoit d'eux, & les ſeconds à l'inſtigation du Patriarche d'Aquilée, qui depuis ſi long temps donnoit & recevoit du chagrin de la Rép. laquelle apparemment ſe ſeroit volontiers accommodée des Domaines de ce Prélat, qui étoient encor alors tres conſiderables: Outre cela, la Rep. ſentit la premiere ſecouſſe & la crainte d'une ruine interieure. Un gentilhomme de la Maiſon Steno, aujourd'hui éteinte, ayant conjuré contre le Gouvernement, qu'il s'éfforça avec le ſecours de divers complices d'attirer à ſoy, & de ſe rendre le Tyran de ſa Patrie. Le Doge Thiepolo étant mort,
1275 JACQUES CONTARIN luy ſucceda de la maniere ordinaire, c'eſt à dire élû par les 41. Senateurs ou perſones, dans leſquelles le compromis de tout le peuple étoit tombé. On dit, de tout le Peuple, car les Citoyens de Veniſe n'étoient point encor partagés dans les deux claſſes de Patrices & de Populaires,

res, comme on verra bien tôt qu'ils le furent. L'âge de 80. ans qu'avoit ce Seigneur quand il fut élû fut cauſe qu'il ne préta guerres que ſon nom aux affaires, les guerres, qui durerent de ſon temps, contre ceux d'Ancone, d'Iſtrie & d'autres ennemis ayant été auſſi bien que les affaires plus importantes du gouvernement maniées par d'autres que par luy. Auſſi ſe voyant décrépit & privé des forces néceſſaires, même pour paroître en public, il renonça à ſa dignité, pour ſe retirer à ſa Maiſon, & on luy ſubſtitua.

JEAN DANDOLO qualifié du nom de *Comte de* 1280
Cherſo qui eſt une Ile dans la Dalmatie. Comme les Hiſtoires s'expliquent mal en beaucoup de rencontres, ce titre de Comte peut étre entendu en deux manieres, ou pour ſignifier un Magiſtrat à qui on confie l'adminiſtration & le Gouvernement d'une place & d'un territoire, comme c'étoit aſſez la coûtume dans le bas Empire, ou pour ſignifier la propriété de ces mêmes places & Territoires avec la ſeule ſujettion honorable à un Seigneur direct, qui en retenoit la Souveraineté. On a dit ailleurs que la Rep. de Veniſe dans la vuë d'engager les plus puiſſantes familles à la deffence de l'Etat, leur avoit donné en fief une quantité d'Iles & d'autres Terres, afin que ces familles ainſi gratifiées conſiderant ces fiefs comme biens propres appliquaſſent avec plus de zéle & dépençaſſent avec moins de chagrin leur richeſſes à les deffendre, & c'eſt ce qui fait pancher à croire que Bandolo poſſedoit en ce ſecond ſens l'Ile de Cherſo. Quoy qu'il en ſoit, ſon Gouvernement fut particulierement rémarquable par une inondation extraordinaire de la Mer, qui détériora ou fit périr beaucoup de marchandiſes dans les Magazins de la Ville. Il y eut encor un tremblement de terre, qui ruina une quantité d'édifices de Veniſe: Et cela eſt d'autant plus ſingulier que ſelon l'opi-

nion

nion commune des Philoſophes, les tremblements de terre ne ſont occaſionnés que par des mines de ſouffre & de bitume renfermées dans les entrailles de la Terre, auxquels Mineraux le feu ſe prend quelquefois, par les ſecouſſes, qui ſuivent, du terrein, qui les couvre. Ce qui n'a pas coutume d'arriver dans les Iles, ou Terres convertes d'eau, l'humidité de cet Element paroiſſant indiquer un lit plus froid & par conſequent moins capable de nourrir & de renfermer des Mineraux d'une nature, & d'une ſubſtance plus combuſtible. Quelques auteurs attribuent aux temps de ce Doge, d'autres aux temps de ſon Prédeceſſeur une nouvelle conjuration contre la liberté publique, qui fut auſſi heureuſement éteinte que la premiere :

1282 Ce qu'il y a de ſeur, c'eſt que ce fut ſous ce Doge qu'on frappa le premier Ducat d'Or ou Sequin à Veniſe ; ce qui eſt d'autant plus étonnant, qu'ayant déja joüi de long temps de toutes les autres marques de la Souveraineté, on ne voit pas par quelle modération ils s'abſtenoient de celleci. Apres la mort de Jean Dandolo, & au retour même de ſes obſeques, il s'éleva un tumulte parmi le Peuple, qui proteſta qu'il vouloit ſur le champ pour Doge Jacques Thiepolo, ménaçant les Nobles de les contraindre par la force à l'accepter ; s'ils y faiſoient la moindre reſiſtance. Il faut que ce Seigneur, eut de bonnes qualités & bien éclattantes, puis qu'elles étoient ſi bien établies dans l'éſtime univerſelle. Cependant prévoyant bien que cette élection tumultuaire pourroit l'expoſer à beaucoup de deſaggréments, content d'en avoir été jugé digne il la refuſa, & ſe retira de la Ville, ſans laiſſer connoître le lieu de ſa fuitte. Cette retraite ayant remis les choſes au premier état, on parla de proceder à une nouvelle élection, qui donna lieu à un plus grand éclat, & deſunion

des

des eſprits, que celle qui avoit déja paru. Les Nobles conſiderant avec indignation que les Populaires leur avoient voulu preſcrire la loi dans le choix d'un Prince, ſe reſolurent d'en créer un qui fut tout a eux, & les Populaires non moins animés à l'avoir favorable à leur ordre, conçurent le deſſein de faire leurs efforts pour l'obtenir. Une Republique, dans laquelle toutes les penſées concourent uniquement au bien & au repos de l'Etat eſt une aſſemblée en idée, qui trouvera toûjours dans la pratique l'obſtacle des paſſions particulieres, qui la rendront beaucoup differente de l'imagination & du projet. La ſeule inégalité que les richeſſes, & le ſang mettent entre les hommes, fait qu'ils ne conſiderent point les choſes d'un même œil, & les empéche de concourir avec le même zéle à ce qui pourroit être en effet le bien de l'état. C'eſt une réverie de la vieille Philoſophie, que la communauté des femmes & des biens, & l'Hiſtoire ne fait honneur à aucune Nation d'avoir ſuivi les maximes de ce Gouvernement. Dans le choix du nouveau Doge la plus part des Populaires vouloient un nommé Marc Guerin, mais les Nobles voulurent & obtinrent à la fin que.

Pierre Gradenigo fut placé ſur le trône & re- 1288
connu quoi qu'abſent, car il étoit alors en charge hors de Veniſe. Ce Seigneur n'avoit que 38. ans; & les Electeurs, qui paroiſſoient avoir à deſſein dans les dernieres élections, choiſi ſeulement des vieillards, afin des les avoir plus ſouples, & moins fermes à ſoûtenir leurs opinions, & les intereſts de leur dignité particuliere, eûrent une autre vûe dans celle ci, & voulurent ſans doute avoir à leur tête un homme, à qui la vigueur de l'âge fit concevoir des deſſeins hardis, & qui eût la fermeté d'en pouſſer & d'en preſſer l'executiou. L'Hiſtoire donne à ce Doge les qualités déloquent, d'adroit, & ſur tout d'un courage intrépide, toutes qualités néceſſaires dans le

Fon-

Fondateur d'un Etat, ou comme en cette occaſion, dans un homme, qui en veut changer le gouvernement. En effet il n'eût pas plûtoſt pris l'adminiſtration des affaires qu'il ſe donna tout entier à l'exaltation de la Nobleſſe, & qu'il entreprit ce que l'Hiſtoire de Veniſe appelle, *la reforme du Grand Conſeil.* Il l'entreprit, dis je, & l'achmina par des pratiques ſecrettes pour y diſpoſer les éſprits, car s'il eut voulu l'effectuer ouvertement & par la violence, c'étoit une entrepriſe à cauſer un renverſement total dans la Rep. Outre ce danger, où étoit la Ville de Veniſe par la deſunion des Nobles & des Populaires, les guerres étrangeres ne luy laiſſoient pas le temps de s'appliquer avec liberté au reglement des affaires domeſtiques. Le Patriarche d'Aquilée, ancien ennemy des Venitiens non ſeulement les chaſſa de Trieſte apres une déroute conſidérable, qu'il fit de leur armée, mais pouſſant ſa pointe prit, ſaccagea, & mit à feu & à ſang les Iles de Caorle & de Malamocco, aux yeux de la Ville, qui n'eſt éloignée de cette derniere place que d'un petit trajet de Mer. Outre cela les Genois unis aux Grecs d'un coté, & les Saraſins, ou Turcs de l'autre, les preſſoient quaſi avec la même force. La priſe de Ptolemaide ou d'Acre par ceuxci les chaſſa des places & des établiſſements, qu'ils avoient dans la Paleſtine, & leurs armées furent deffaites dans l'Archipel, à Perà, & à Curſola par les Genois avec tant de regret pour André Dandolo, qui ſe
1295 trouvoit Général dans la derniere de ces batailles, qu'il ſe tua de deſeſpoir plûtôt que de ſe laiſſer conduire priſonnier à Genes. Il eſt vray que deux ans apres les Venitiens eûrent leurs revenche des Grecs & des Genois. Roger Moroſin leur Général eut le cœur, apres avoir porté la terreur & la deſolotion ſur les rivages de la Grece, d'aller inſulter la Ville même de Conſtantinople, de brû-
ler

ler Pera & une quantité de vaiſſeaux dans ſon port & la fortune d'emporter Caſa, qui eſt l'ancienne Theodoſie ſur la Mer Noire, appartenante aux Genois.

Ce fut après que la gloire du nom Venitien eut été ainſi relevée que le Doge Gradenigue mit la main à ſon grand deſſein d'écarter des Emplois & des Conſeils de la Rep. les Populaires, dont effectivement l'éſprit n'eſt pas toûjours auſſi éclairé, ni le cœur auſſi droit, qu'il le faudroit pour un bon gouvernement. Juſques là tous les Ci- 1297
toyens Venitiens avoient été admis à l'adminiſtration des affaires civiles, & tous les ans on faiſoit choix de douze ſujets, ſavoir deux de chaque quartier, ou comme on les appelle à Veniſe *Seſtiers*, qui en éliſoient 450. ou environ de tout le corps de la Ville & ceux-ci formoient pendant un an le corps du grand Conſeil, duquel dépendoit abſolument la direction de toutes les affaires. Quoi qu'il ſoit à preſumer que dans une grande Ville, & qui avoit de ſi grands interêts à manier, l'on n'admit aux charges que des gens de mérite, & que même on ne nommât pour remplir le grand Conſeil que des hommes capables: Cependant ce droit de pouvoir être nommé, quoy qu'on n'eût pas cette capacité, y en faiſoit toûjours couler quelques uns, qui y portoient l'ignorance & les paſſions du vulgaire, & ainſi couvroient de craſſe quelque partie du Corps de la Repub. C'eſt à cette cauſe qu'il faut attribuer les deſordres, qui naquirent pluſieurs fois des querelles, & les inſultes entre les tenants de l'un & de l'autre parti, des Nobles & des populaires, & ce fut pour en retrancher abſolument le cours que le Doge fit, non pas exclure tous les populaires du grand Conſeil, comme ſemble le croire Mr. Amelot, & comme l'écrivent quelques uns, mais qu'il fit décreter,

creter, (ſans doute pour eviter une plus grande haine) qu'il n'y auroit plus que les familles, qui avoient actuellement des perſonnes dans le grand Conſeil, & celles, qui en avoient eû l'année précédente, qui pourroient continuer à y en avoir, & qui y auroient deſormais l'entrée, & qu'on tireroit de celles-ci, ſeulement par voye d'élection, tous ceux qui ſeroient employés dans les charges publiques. Ce Decret cauſa un bien, & fut cauſe d'un mal. Ce bien fut que les populaires ſe virent exclus ſans pouvoir ſe plaindre, puis qu'on leur faiſoit le même traitement qu'aux Nobles, en vuë de la neceſſité de prévenir les desordres, que cauſoient les brigues de ceux qui vouloient avoir entrée dans le grand Conſeil: Et le mal fut que des familles tres Nobles en reſterent excluës, parce qu'elles n'avoient aucun qui eut été élû cette année ni la precedente. On pourroit dire que ce fut encor un mal que des familles populaires reſtaſſent égalées aux plus nobles par le ſeul avantage qu'elles eûrent d'avoir alors quelques uns des leurs compris dans le nombre des elûs: mais on peut dire que le mal devoit prendre fin avec le temps; Ces populaires élevés à l'égalité des Nobles de naiſſance & d'origine devant bien tôt par le moyen des emplois & par la continuelle aſſiſtance aux Conſeils, prendre les ſentiments & les manieres des autres.

On commença donc dès lors de voir à Veniſe la diſtinction des familles Patrices & des autres, qui ſe diſtinguerent auſſi dés lors en deux Ordres, ſavoir en Nobles de la Chancellerie & en ſimples Bourgeois, comme elles le ſont encor aujourd'hui. On appelle Ordre de Chancellerie celui, duquel ſont tirés tous les Secretaires de le Rep. & tous les Miniſtres, qu'on appelle du ſecond ordre, comme Envoyés & Reſidents dans les Cours

Etran-

Etrangeres &c. & ceux-ci veulent le titre de *Clariſſimi*, tout au moins; celuy *d'Illuſtriſſimi* étant réſervé aux ſeuls Patrices, qu'on appelle ſimplement Nobles, & ſe faiſant encor ſouvent donner le ſecond titre par les perſonnes qui ne ſont pas informées, ou qui ont beſoin d'eux. Le ſecond ordre de la Bourgeoiſie comprend tout ce reſte du Peuple; avec cette difference que qui peut vivre de ſes rentes, ou par quelque emploi civil, comme les Procureurs, Avocats, Medecins, &c. peuvent porter la veſte ou l'habit des Patrices; Ce qu'on croit avoir été introduit à Veniſe pour attirer un plus grand reſpect à ceux-ci, par le nombre de ceux, qui paroiſſant aux yeux du public avec les mêmes marques, paſſent pour membres d'un même corps: Ceux pourtant, qui connoiſſent cette difference ne laiſſent pas d'appeller ces Nobles dans le ſeul habit du nom de *Mandolati*, qui eſt un éſpece de pain d'épices avec du miel & des amandes, fort commun à Veniſe, & qui tient le milieu entre les Confitures & le pain, comme pour dire que ces Meſſieurs ne ſont ni Nobles, ni petits bourgeois, mais une eſpéce de perſonnes qui participe de l'un & de l'autre. Il faut ſavoir que dans l'uſage ancien, quand la Rep. admettoit par honneur quelque étranger dans ſon Corps, comme elle en a ſouvent uſé avec les Princes d'Italie & les Généraux de ſes Armées, dans la Patente ou Ducale quelle faiſoit expédier pour cela, elle n'uſoit d'autres termes que de ceux de *Creamus te Civem Noſtrum.* Ce qui ſent davantage la République, & qui fut en uſage encor long temps apres le reformation du grand Conſeil, quoyque la difference des Patrices & des Populaires eût déja été introduitte. Aujourd'huy pour exprimer ces ſorces d'aggregations, on ſe ſert du mot *d'immatriculer dans le livre d'*Or, à l'imitation, ſans doute, des Allemands, qui appellent immatriculés ceux qui

ſont

ſont compris dans le nombre des Etats de l'Empire, ſoit dans la Claſſe des Princes, ſoit dans celle de la Nobleſſe. Les Venitiens appellent *livre d'Or* la liſte des familles & des perſonnes Nobles de leur Capitale: Et chaque maiſon a un de ces livres, outre celuy, qui eſt dans le public & entre les mains du Sénat, dans lequel on enregître tous les enfants des Nobles, de la naiſſance deſquels bien & deüement juſtifiée, les parents donnent part, afin que chacun ſoit informé du nombre & de la parenté de ceux, qui peuvent participer aux honneurs publics. C'eſt de ces livres, qu'on peut tirer les vrayes anecdotes, qui regardent les particuliers & le public, la plus part des Nobles pour leur inſtruction & celle de leurs Deſcendants ne manquant guerres d'apoſtiller à la marge ce qui arrive aux uns & aux autres & qui merite d'être ſçu.

Le Dogat de Pierre Gradenigue fut encor remarquable par la conjuration de Bajamont, ou Boemond Thiepolo, au ſujet de laquelle les Hiſtoriens ont coûtume de débiter des choſes, qui ne ſont nullement vrayes, accuſant ce Seigneur d'avoir voulu ſe faire le tyran de ſa patrie. On a dit que le Duc Pierre Gradenigue eut pour concurrent au Dogat Marc Guerin, Procurateur de S. Marc. Celui ci étoit porté par les populaires, qui cependant quoi qu'il paroiſſe que leur nombre eut dû l'emporter, en eurent neantmoins le dementi, & furent contraints d'en voir placer un autre ſur le trône. Cette compétence, comme il arrive, aſſez ordinairement, jetta dans les eſprits des partiſans de l'un & de l'autre des deux rivaux des ſemences de diſſention & d'aigreur, qui paroiſſoient de temps à autre avec un ſuccés le plus ſouvent favorable à ceux, qui étoient ſoûtenus de l'autorité dominante. Boemond Thiepolo étoit gendre du Procurateur Guerin, & ſe trouvoit lié de parenté avec le Ban de Croatie, car en ce temps

les

les mariages étrangers n'étoient pas encor ſi étroittement deffendus, qu'ils le furent dans la ſuite quoy qu'ils l'euſſent déja été. Thiepolo Jeune, & ardent reſſentoit plus vivement que les autres les railleries & les inſultes que le parti de Gradenigue faiſoit à ſon beau Pere, c'eſt pourquoy il reſolut de s'en venger, non pas en ſe ſaiſiſſant du gouvernement, & en opprimant la liberté publique, (ce qui auroit été bien plus difficile, & peut être impoſſible à un particulier) mais en maſſacrant le Doge & en changeant en faveur des populaires les derniers réglements, qui les éloignoient de l'Adminiſtration civile & des Charges. Il ſe flattoit d'avoir la concurrence du Peuple: mais comme le ſecret etoit néceſſaire pour l'acheminement de ſon deſſein il le tint adroittement caché, & commença à pratiquer dés adhérants & des complices ſous le pretexte que les parents du Doge le menaçoient, à cauſe de la liberté, avec laquelle il ſe plaignoir des nouveautés introduites dans le Gouvernement, il aſſuroit ceux qu'il vouloit gagner, qu'on l'avoit averti que ſes ennemis étoient reſolus d'attenter à ſa vie & de le maſſacrer, & les conjuroit en ce cas de le vouloir aſſiſter & de le deffendre. Comme il étoit riche, il uſoit de grandes liberalités envers pluſieurs, ce qui les attacha entierement à lui, & Thiepolo demandoit à tous le ſecret, les priant ſeulement d'accourir & de le ſuivre, dés qu'ils entendroient dire qu'on le vouloit maſſacrer, & que ſes autres amis ſe hatoient de le ſecourir. Outre les populaires, ſur leſquels il faiſoit fond pour le nombre, Thiepolo, & ſon Beau Pere Guerin engagerent encor diverſes familles Nobles dans leurs intérets pour ſe donner plus de credit, la choſe étant facile en un grand nombre, où il y a toûjours des perſonnes, qui voudroient voir les choſes aller autrement qu'elles ne vont. Ce qu'il y a de ſeur eſt que tous les Guerins

rins n'entrerent pas dans la conjuration, ce qui ſe connoît aujourd'hui par leurs armes, ſur les quelles ils portent encor la lettre *B.* pour montrer qu'elles furent des bonnes, & qu'elles n'eurent aucune part dans la Conjuration. Le jour étant venu que Boemond vouloit executer ſon entrepriſe, il fit faire un grand étendard pour tenir ſes partiſans unis & ayant fait répandre le bruit par des perſonnes apoſtées dans tous les quartiers de la Ville, qu'on vouloit l'aſſaſſiner, tous ceux qui luy avoient promis aſſiſtance, ſe rendirent près de luy à St. Sauveur, au comimencement de la rue de la Mercerie, la plus part ſans ſavoir préciſément de quoi il s'agiſſoit. Il y en avoit cependant & des Nobles principalement, qui étoient informés du deſſein, & qui marchoient avec pleine connoiſſance de ce qu'il y avoit à faire. Ceux ci ſe mettant à la tête des autres, s'acheminerent vers la place de St. Marc pour entrer dans le Palais & exécuter leurs reſolutions pendant que Marc Guerin à la tête d'une autre troupe, s'avançoit du côté de l'Egliſe de St. Bas, pour entrer dans la place par un autre endroit. Le Doge ſurpris au premier bruit de cette conjuration, ſe mit néantmoins dans la meilleure defence qu'il pût, ayant fait entrer au Palais tout ce qui ſe préſenta de Nobles & de gens affectionnés à la Nobleſſe & en ayant diſtribué une partie aux avenues de la place, par leſquelles les Conjurés devoient déboucher. Mais le Ciel pourvût à ſa ſeureté par un autre moyen; car Thiepolo étant arrivé au bout de la mercerie & prét d'entrer dans la place de St. Marc, comme ſa troupe faiſoit grand bruit, une femme, par pure curioſité, ayant voulu regarder d'une fenêtre haute, quelle étoit cette multitude, & ceque ſignifioient les voix confuſes qu'elle entendoit, renverſa ſans y penſer un mortier de pierre, qui étoit ſur la fenêtre, le quel tombant ſur l'ayantoit de la

bou-

boutique, qui étoit deſſous, rebondit droit ſur la tête de celui qui portant l'étendard de Thiepolo, marchoit devant la troupe, & le tua ſur la place. La chûte de l'étendard qui luy tomba des mains quand il reçut le coup, jetta la terreur & la confuſion dans l'eſprit de ceux qui ſuivoient de plus loin, qui s'imaginerent que Thiepolo ayant rencontré ſes adverſaires avoit eû le desavantage, & avoit été tué. Cette terreur, quoi que panique, les diſſipa incontinent; ce qui ayant donné courage aux deffenſeurs du Doge, ils s'avancerent & combattirent le peu, qui tint ferme, ils remporterent tout l'avantage, en ayant tué quelques uns & diſſipé le reſte. Querin, qui venoit d'un autre côté, ayant rencontré la même reſiſtance, & apris la déroute de ſon Gendre, s'écoula auſſi bien que lui: de ſorte qu'il n'y eut quaſi aucun mort le premier jour ce qui fit qu'on crut que la choſe en demeureroit là, & n'auroit pas de plus fâcheuſes ſuites.

Cela n'étoit pourtant pas, & Boemond Thiepolo, qui vit bien qu'il n'y avoit aucune ſeureté pour luy à demeurer dans la Ville, en ſortit incontinent, non pas tant pour s'enfuir que pour trouver les moiens de relever ſon entrepriſe. Il étoit allié, comme on a dit, avec le Ban de Croatie ou Dalmatie; le Doge Laurens Thiepolo ayant eû une Princeſſe de cette Province pour femme, & ayant marié ſon fils à une autre en Eſclavonie. Il alla ſolliciter ſes parents de l'aider dans une entrepriſe, qu'il leur décrivit comme il voulut, & les diſpoſa à luy prêter des vaiſſeaux & des Troupes à l'aide desquelles il eſperoit de ſe relever. Cette negotiation n'étoit pas demeurée inconue au Doge Gradenigo, qui ſe ſervant utilement du temps, ſe diſpoſa à ſoûtenir les nouveaux efforts de ſon adverſaire. Thiepolo parut de nouveau à Veniſe avec ce ſecours étranger, & quelques uns de ceux qui s'étoient déja declarés pour

lui, & qui comme lui avoient pris la fuitte. On combattit autour du Palais, mais avec le même ſuccés que la premiere fois, le Doge ayant eu le temps de ſe fortifier & de ſe prémunir efficacément contre cette nouvelle attaque. Ce qu'il y eût de plus fâcheux pour Thiepolo fut que voulant échapper de nouveau il fut arrêté, & par arrêt du Senat fut condanné à être traîné à la queüe d'un cheval par toute la Ville, & d'être enterré ſans aucun honneur dans l'endroit où il expireroit, auquel lieu, & ſur ſa ſépulture il ſeroit mis une colonne, autour de laquelle ſa ſentence ſeroit gravée. Cette colonne ſe voit encor aujourd'hui prés de la porte de l'Egliſe de St. Auguſtin, peu élevée de terre & les lettres de la ſentence ſont quaſi entierement effacées. Par la même ſentence les armes de la Maiſon Thiepolo, qui étoient d'azur avec un château & trois tours d'argent, furent changeés en une queüe de Scorpion pour marquer l'odieuſe entrepriſe, qu'on vient de décrire, mais dans la ſuite des temps ceux de cette Maiſon, qui eſt encor aujourd'hui tres conſiderable à Veniſe, ont tellement adouci les marques d'un ſi facheux ſouvenir, qu'au lieu d'une queüe de Scorpion, ce qui paroît dans leurs armes eſt ſemblable à un Diadéme ou Corne Ducale, que l'Auteur des *Pregi de la Nobiltà Veneta* & le P. Ménétrier apres lui, blaſonne una *Striſcia* ou bande d'argent roulée en forme de Corne ou Couronne Ducale. La Maiſon de Marc Querin qui étoit à S. Caſſan fut par la même ſentence condamnée à être démolie au dedans, & les Murailles exterieures à ſervir, comme elles ſervent encor aujourd'hui, de boûcherie publique.

On peut croire que cette conjuration commença de ſe tramer dès l'an 1297. que le Doge Pierre Gradenigo executa la réforme du grand Conſeil : mais elle ne s'executa que l'an 1310. qu'apparemment

les

les Chefs ſe trouverent en état d'en entreprendre l'execution. Toutes les circonſtances qu'on en a rapporteés ſont tirées des Memoires qu'on a vûs, ou de ce qu'on a ouï de la bouche d'un Senateur de grande authorité, qui étoit en ce temps là dans *la ſecrette*, c'eſt à dire Prépoſé ou Gardien des Archives publiques du Palais, la coûtume étant de donner cette commiſſion à un Senateur ſtudieux, qui prend connoiſſance de tout ce qui y eſt contenu, & dont les Extraits des Ecritures anciennes valent en tout jugement, le recours aux Originaux n'étant permis à perſonne. On a connu le Seigneur de la Maiſon Contarin qui avoit cet employ, il y a quelques années, & qui s'étant fait une entiere occupation de l'étude de ces Archives, en avoit compoſé une quantité étonnante de volumes, qui ſeroient un tréſor pour l'entiere connoiſſance de beaucoup de faits, qui régardent l'Hiſtoire de Veniſe, s'ils devenoient publiques. Mais il avoit travaillé comme il diſoit, pour ſon plaiſir particulier, & pour l'inſtruction de ſes Maîtres ſeulement, quand ils voudroient s'inſtruire ſur ſes memoires des choſes les plus importantes, & pour celle de ſes amis dans des choſes indifferentes, ou qui intereſſoient ſeulement l'honneur des familles particulieres.

Le Dogat de Pierre Gradenigo fut honoré de 1304
l'arrivée à Veniſe du Roy André de Hongrie III. de ce nom, qui ayant reçu des ſecours conſidérables de la Rep. pour diſputer la couronne à ceux qui la luy detenoient, en vint remercier le Senat en perſonne. Cet André étoit fils du Prince Etienne fils d'André II. Roy de Hongrie; & ce Prince qui avoit pour mere Beatrice d'Eſt s'étant retiré en Italie pendant les querelles que ſon Pere eût avec ſes ſujets, qui l'obligerent à la fin à leur accorder les privileges, qui ont été & ſeront

toûjours la cauſe de toutes leurs revoltes, s'y maria avec une Dame de la maiſon Moroſin, qui le rendit Pere d'André III. & qui fut cauſe que la Republique s'intereſſa dans ſes affaires. Ce fut ſans doute un honneur & une joie bien grande au Senat de Veniſe de ſe voir remercié par un Roy, qui venoit reconnoître ſa couronne de leurs ſecours. Ce fut encor ſous ce Dogat que fut inſtitué le redoutable Conſeil des dix, qu'on nomme par excellence Souverain, à cauſe qu'il juge la Nobleſſe, & duquel M. Amelot dit tant de maux dans ſon Hiſtoire, & qu'il veut qu'on ait cherché plurieurs fois d'abolir. Au Doge Gradenigo ſucceda

1311 MARIN GEORGE, ſurnommé le Saint à cauſe de ſa vie toute appliquée aux œuvres de la piété chrêtienne, mais qui par cette raiſon ne dura guerres & fit peu de choſes appartenantes au Gouvernement; car ces perſonnes ſont peu propres aux affaires, & s'y appliquent même à contrecœur. Son Dogat ne fut que de dix mois, qu'il employa à la fondation de l'Egliſe & du Convent de St. Dominique, & à d'autres œuvres de piété. Au bout de ce temps il mourut, ſon gouvernement neanmoins fut marqué par une nouvelle deſertion des Villes de Zara, Trau, Spalatro, & Zebenigo de l'obeyſſance de la Rep. pour ſe donner aux Hongrois: & ce ne fut que ſous ſon Succeſſeur qu'elles furent reduites à la premiere ſujettion. Il procura auſſi une réconciliation de la Rep. avec le Pape Clement V. extremément en colere contre elle de ce qu'elle s'étoit ſaiſie de Ferrare, qu'elle avoit cependant déja reperdue. André Sanuto fut celui qui en tenta le premier la conquête l'an 1307. Il s'étoit ſaiſi d'une porte, par laquelle il avoit pénétré avec un corps de troupes juſques à la grande Place de la Ville: Mais il fut accablé

avec

avec tous les ſiens par les Bourgeois, qui n'étoient nullement diſpoſés à recevoir la domination des Venitiens. L'année ſuivante ceux-ci furent plus heureux, & s'en rendirent abſolument les Maîtres, quelque averſion qu'eûſſent les Ferrarois pour eux: Neantmoins au bout de quelques temps ils en furent de nouveau chaſſés, & comme ils temoignoient toûjours la même diſpoſition à s'accommoder de cette importante place, le Pape ne les conſidéroit que comme des ennemis déclarés, & non ſeulement les avoit excommuniés comme des Uſurpateurs, mais il avoit fait publier une croiſade contre eux, invitant tous les Princes à leur courre ſus, & à les dépoüiller de leurs biens & de la vie même. C'étoit au ſiecle, où les Cenſures des Papes étoient beaucoup plus redoutées qu'elles ne l'ont été dans la ſuite; c'eſt pourquoy les Venitiens en reſſentant le contrecoup, penſerent tout de bon à ſe réconcilier avec le Pape. Ils luy envoyerent à Avignon François Dandolo pour Ambaſſadeur, qui ne reüſſiſſant point au commencement à ramener le Pape à la paix par la voye des perſuaſions, s'aviſa d'une maniere d'humilité pour le fléchir, qui ne ſeroit pas aujourd'hui imitée par beaucoup d'Ambaſſadeurs. Le Pape ayant rompu avec Dandolo & refuſant de luy donner audience, celui-ci ſe preſenta à luy chargé d'une groſſe chaine de fer au col, pendant que ſa Sainteté alloit ſe mettre à table, la conjurant d'avoir pitié de la Rep. & de lever les Cenſures, qu'il avoit fulminées contre elle. Ce Pape fit quelque temps la ſourde oreille aux prieres & aux plaintes de l'Ambaſſadeur, qu'il laiſſa retourner pluſieurs fois dans la même poſture ſe preſenter à luy, juſques là même qu'il luy dit un jour en mangeant, cette parole de Jeſus Chriſt en St. Marc 7. *qu'il n'étoit pas juſte de jetter aux Chiens le pain des Enfants:*

ſants: mais Dandolo avec une grande preſence d'eſprit lui ayant repliqué que les chiens mêmes n'étoient pas exclus des repas de leurs Maîtres, & que ceux ci avoient coûtume de leur donner de bonne grace au moins les miettes qui tomboient ſous la table, le Pape raddouci donna ſa pantouffle à baiſer à l'Ambaſſadeur, & ſe reconcilia avec la Republique. En memoire de ce fait particulier l'Ambaſſadeur fut à ſon retour à Veniſe appellé *Chien* par ſurnom, à cauſe de la parole du Pape & de la repartie, qu'il y avoit donnée; & luy même ajouta une croix au premier quartier de ſes armes, portée encor aujourd'huy par ſes Décendants, en memoire de cette action, & du merite qu'il avoit aquis en cette Ambaſſade. Au reſte afin qu'on ne croye pas que les Venitiens étoient portés par une pure ambition d'uſurper le bien d'autrui en voulant ſe ſaiſir de Ferrare, il faut ſavoir que Azon VI. du nom Marquis d'Eſte & Seigneur de Ferrare étant mort l'an 1307. ou 8. ſans poſterité légitime, François ſon fils Naturel pretendit lui ſucceder par le droit du ſang; & parce qu'il s'en vit exclus par Obizon d'Eſt, parent, mais plus éloigné du marquis, il tranſigea de ſes raiſons avec les Venitiens, qui s'en ſervoient pour ſe rendre Maîtres de Ferrare.

1312 JEAN SORANZE fut mis à la place du Duc Marin George l'an 1312. ſous lequel on recouvra non ſeulement la Dalmatie, mais encor l'Ile de Negrepont, que les Grecs unis avec les Genois avoient enlevée. Quoique ce Duc eut déja 72. ans quand il fut élu, il ne laiſſa pas de regner encor ſeize ans entiers; mais comme l'autorité des Doges avoit été extremément limitée, rien ne rendit ſa memoire ſingulierement recommandable; les Guerres contre les Génois & les Grecs allant leur train, avec des ſuccés tantôt facheux & tantôt favorables, ſelon le cours des affaires du monde. Les Hiſtoriens de la vie

des

des Empereurs rapportent cependant une choſe arrivée la premiere année de ce Doge tres-conſiderable par rapport à l'Etat où ſe trouvoit alors la Rep. C'eſt que l'Empereur Henry VII. étant venu cette année en Italie pour s'y faire couronner; paſſa à Veniſe, où les Venitiens lui payerent une groſſe ſomme, & le régalerent d'une Couronne Imperiale d'Or enrichie de diamants, avec une chaine du même metal. On a vû en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire les prétentions qu'avoient les Empereurs que la Rep. de Veniſe relevât de l'Empire, comme tant d'autres Rep. d'Italie même. On ſçait d'ailleurs que les Venitiens prétendoient le contraire, & que depuis long temps ils faiſoient ce qu'ils pouvoient pour abolir les marques de leur ſujettion. Cela étant, que doit on penſer de ce payement & de ce preſent qu'ils firent cette année à Henri VII.? Si on oſe dire ce qu'on penſe, c'eſt que cette ſujettion & l'annuelle reconnoiſſance de l'hommage ayant été pratiquée dans les commencements, comme toute ſoumiſſion & marque de dépendance eſt odieuſe, à meſure que les Empereurs étoient redoutés & puiſſants, ils ſe faiſoient reconnoître, & exigeoient l'aquit de ce qui leur étoit deû, & à meſure qu'ils étoient foibles & indolents, ceux qui devoient, s'exemtoient du payement; juſqu'à ce que l'Empire fut tellement embaraſſé & affoibli que non ſeulement ceux qui avoient autrefois payé ne payoient plus rien aux Empereurs, mais même tâchoient de perſuader au monde qu'ils n'avoient jamais rien payé.

François Dandolo ſurnomme *le Chien* petit 1328
fils de celui dont ou vient de parler, ſucceda a Soranzo, & prêta ſon nom aux affaires publiques, tant civiles que militaires, qui continuerent à être maniées avec divers ſuccés. Un Juſtinian commandant

40. Galéres de la Rép. aſſiegea la Ville même de Conſtantinople, apres en avoir pris 34. aux Génois dans le port même de Pera, obligea les Grecs à réparer tous le dommages, qu'ils avoient faits aux Venitiens & même à payer les frais de l'armement, avec lequel on les reduiſoit à cette facheuſe neceſſité. Ce que le gouvernement de ce Doge eût de particulier fut que de ſon temps les Venitiens qui étoient déja entrés bien avant dans les guerres de Terre ferme, c'eſt à dire de la Lombardie, dont pluſieurs Seigneurs partageoient le domaine, y firent des aquiſitions conſidé-
1338 rables. La Ville de Treviſe vint ſous leur pouvoir avec quelques autres, & les Seigneurs de l'Eſcale, & de Carrare apres s'être bien querellés & combattus contre eux y perdirent leurs Etats, comme ou le dira en ſon lieu. Le Gouvernement de
1339 Barthelemi Gradenigue eſt remarquable par la Sale du grand Conſeil, qui fut bâtie de ſon temps pour l'aſſemblée de toute la Nobleſſe, quand elle procede à l'élection des Magiſtrats; par une terrible tempête qui faillit à abimer la Ville de Veniſe; par une rebellion de l'Ile de Candie, qui ſecoüa le joug de la Rep. & par une chereté, qui mit quaſi le Peuple au dernier deſeſpoir. Comme on attribuoit une partie de ces malheurs, à la mauvaiſe conduite du Doge, il en conçut tant de regret, qu'il mourut la troiſieme année de ſon Gouvernement, & on luy ſubſtitua
1343 Andre Dandolo, que pluſieurs avoient déja voûlu faire Doge avant Gradenigo, quoi qu'il n'eût alors que trente ans. C'eſt le premier des Nobles Venitiens, qui prit publiquement le degré & le bonnet de Docteur, & qui à l'âge de trente ans étoit déja Procurateur de St. Marc. Ce Prince eſt fameux pour avoir écrit deux Hiſtoires de Veniſe, l'une étenduë & l'autre abbrégée, & pour avoir

fa-

favoriſé de tout ſon pouvoir les hommes de lettres, entre leſquels il careſſa particulierement Petrarque, qui depuis la mort de ſa belle Laure s'étoit retiré pres de Padoüe, dans la ſolitude d'Arqua, où il me ſouvient d'avoir trouvé le payſage fort agréable & auſſi digne que Vaucluſe en Provence, du ſéjour de ce grand homme, ſi non que les Olives, qui y croiſſent en aſſez grande abondance, y ont un goût tres-amer, qui peut être leur fut communiqué par les regrets de Petrarque, qui pleura le reſte de ſa vie la perte de ſon amante dans ce deſert. Au reſte je me fais un plaiſir de renouveller icy en paſſant les marques de ma reconnoiſſance envers deux tres honêtes Cavaliers, Comtes Leoni de Padoüe, qui me firent autrefois l'honneur de m'y conduire, & de m'y fêtoyer dans une maiſon de campagne, qu'ils ont en ce beau ſéjour, & envers leſquels ne pouvant uſer d'autre retour, je m'acquite avec plaiſir de cette reconnoiſſance.

Zara, la toûjours indocile Ville de Zara quitta pour la huitieme fois les Venitiens pour vivre ſous le ſceptre de Hongrie. Marc Juſtinien envoyé pour 1354
la reduire la tint aſſiegée pendant toute une année, & Louis I. Roy de Hongrie pour reconnoître un ſi grand devoüement alla en perſonne avec une armée pour la dégager. Mais n'ayant pû faire ſubſiſter ſes troupes dans le pays, d'où apparemment les Venitiens devoient avoir enlevé les vivres, il fut contraint de s'en retourner ſans rien faire, & la Ville à ſe ſoûmettre à un joug, pour lequel elle montroit par tant de rechûtes, quelle étoit ſon averſion: Les Génois, les Turcs, & le Comte de Gorice donnerent de leur côté de l'occupation aux armes de la Rep. avec des ſucces tantôt facheux, & tantôt avantageux. Outre ces Ennemis la Ville de Veniſe fut affligée d'un tremblement de Terre qui dura 15. jours, & qui, à diverſes repriſes, fit tomber pluſieurs édifi-

ces & publics & particuliers & éboula tellement le terrein que le fond du grand Canal élevé fut à ſec pendant quelques jours. La peſte ſe fit en ſuite ſentir, & emporta les deux tiers des habitants : De ſorte que ſi les malheurs publiques avoient rendu odieux le nom & la perſonne de Gradenigue, les Venitiens avoient ſujet de concevoir la même alienation contre Dandolo, qui neantmoins joüit juſques à ſa mort de l'éſtime & de l'affection univerſelle. Il mourut au bout de douze ans de Gouvernement &
1354 MARIN FALIER lui ſucceda. Celui-ci étoit Ambaſſadeur de la Rep. à Rome, quand il fut élû. Il portoit le titre de Comte de Valmarin, & de Chevalier de l'Eperon d'Or, & il avoit eû & ſoûtenu toute ſorte d'emplois dans la République à la ſatisfaction univerſelle. Il étoit âgé de 80. ans, & n'ayant jamais eu d'enfants il avoit pour ſon malheur, épouſé une jeune femme dans ſa Vieilleſſe, qui, comme il eſt aſſez ordinaire aux femmes de cet âge, qui ont de vieux maris, écoutoit les cajolleries d'un Jeune homme, qui apparemment revenoit davantage à ſon humeur. La choſe étoit ſi connue que dans un Bal & réjouiſſance publique, où le Doge aſſiſtoit, le favory eut la hardieſſe de ſe laiſſer voir deniere, ou à côté de la chaiſe de la Ducheſſe, & de l'entretenir à la vûe de tout le monde. Le Doge ſelon la coutume de Veniſe, où les hommes ſont d'un côté & les femmes de l'autre dans les ſales de bals, étoit aſſis vis à vis de la Ducheſſe, & voyoit l'effronterie du Jeune homme & la complaiſance de ſa femme, qui n'avoit point de honte de s'entretenir avec lui. Il envoya dire au Galant de ſe retirer & que ce n'étoit pas là une place, qu'il dût occuper. Le Galant ſe le fit dire deux fois, & obeït, mais pour ſe venger du déplaiſir & de l'affront, il fit en ſorte que le Doge venant le jour ſuivant dans le Senat ſelon la coûtume, trouva une paire de cornes

de

de Beuf dans la place où il devoit s'aſſeoir, avec un écriteau, au deſſous, qui l'inſultoit en rime & luy reprochoit que s'il avoit une belle femme, un autre en avoit la jouiſſance. Le Doge ſe plaignit au Senat d'un affront ſi ſenſible & en demanda une réparation proportionnée. Perſonne ne doutoit que Steno (c'étoit le nom de la maiſon du Galant de la Ducheſſe) ne fût l'autheur de l'injure, attendu ce qui s'étoit paſſé le jour précédant. Le Doge inſiſtoit au chatiment de ce teméraire, qui non content de l'avoir outragé ſe vantoit encor, & faiſoit trophée de ſon crime. Mais ſoit que le jeune homme eût beaucoup d'amis parmy les Juges, ou que ceux ci, en conſideration de la jeuneſſe inclinée aux plaiſirs, vouluſſent l'épargner, la ſentence de ſa condemnation n'alla qu'à le bannir de la Ville pour ſix mois, & le Doge fut contraint de s'en contenter. Il le fit, mais avec le chagrin, qu'on peut penſer d'un homme d'un ſentiment tres-vif, non ſeulement par temperamment & par nature, mais par la conſidération de ſon caractere & de ſa Dignité. Il digéroit ſes regrets, quand il arriva un autre accident dans la Ville, qui le précipita hors des limites de la moderation, où il ſe fut peut etre contenu ſans cela. Il y a dans l'Arſenal de Veniſe une quantité d'ouvriers, qui ſont tous ſous l'inſpection d'un ſeul, qui les dirige & les commande; & quoi que celui-ci ne ſoit pas Noble ni de l'ordre des Patrices, neantmoins l'importance de ſa charge le fait beaucoup conſidérer, & il eſt rare qu'un Noble l'affronte & perde le reſpect à ſon egard. Il arriva cependant que dans un démêlé particulier un gentilhomme (s'il m'en ſouvient) de la Maiſon Donat en vint juſqu'à lui donner un ſoufflet, dequoi l'autre n'ayant pas eû le moyen, ou peut être n'ayant pas jugé à propos de ſe reſſentir ſur l'heure il en porta ſes plaintes au Doge, & lui demanda ſatisfaction dans les formes ju-

diciaires. Le Doge ayant ouï & l'affront, & la réparation qu'on lui demandoit, repondit froidement à l'offencé, *Que voulez-vous que je vous faſſe ? & quelle Juſtice pouvez-vous attendre d'un Senat, qui s'eſt moqué de moi même qui ſuis ſon Prince, & qui m'a refuſé la réparation que je lui demandois du plus ſanglant affront, qu'un homme d'honneur puiſſe recevoir ?* L'Amiral, c'eſt le nom de la Charge de l'Officier, nullement ſatisfait de cette réponſe, & outré d'un reſſentiment tres vif repartit bruſquement au Doge que s'il avoit de la patience de reſte pour ſouffrir ſes propres injures, il n'étoit point de ſon humeur, & qu'il étoit reſolu de ſe vanger à quelque prix que ce fût, ſur quoi il lui tourna le dos & prit le chemin de la porte. Le Doge voyant un homme ſi fier & ſi diſpoſé à tout entreprendre, le rappella, & entrant dans ſes ſentiments lui propoſa de tirer une vengeance ſolennelle & commune d'une Nobleſſe qui faiſoit un ſi méchant uſage de ſon autorité, & qui adminiſtroit ſi mal la Juſtice. Là deſſus ils complottent de la maſſacrer toute, & concertent les moyens de reuſſir dans ce complot. Ils furent neantmoins découverts dés les premieres démarches, qu'ils firent pour le mettre en execution, & trahis par un de ceux, qu'ils voulurent engager dans leur entrepriſe. Cette découverte ſe fit de nuit & dés la nuit même le Doge ayant été pris, & l'échaffaut dreſſé à la porte même du Palais Ducal, il eut la tête coupée, & ſon corps reſta expoſé au même lieu à la vuë de tous les Nobles, qui venoient le matin, comme à l'ordinaire, ſe promener ſur le *Broglio*, devant le Palais, où la Nobleſſe traite ſes affaires particulieres en ſe promenant à petites troupes. Cette execution ſe fit par l'autorité des ſeuls Inquiſiteurs d'Etat, qui ſont trois, ou tout au plus par le Conſeil des Dix, qui juge ſouverainement des crimes d'Etat & de la Nobleſſe: Mais ce fut par

un

un arrêt du Sénat qu'il fut decrété que le portrait de ce Doge ne ſeroit point mis au rang des autres dans la grande Sale du Palais, mais qu'à ſa place on mettroit l'Inſcription ſuivante,

Locus Marini Faleri Decapitati pro Criminibus.

JEAN GRADENIGO ſucceda au malheureux *Fa* 1355
lier; Il étoit âgé de ſoixante & ſeize ans, il avoit le ſurnom de *Naſon* à cauſe de ſon grand né, & d'ailleurs encor mépriſable pour les deſagréments de ſa perſonne, & de ſes manieres. Toutefois grand Juriſconſulte, & porté pour le bien de ſa Patrie. Il eſt loüé de ce qu'il conclut la paix avec les Génois, qui avoient l'année derniere ruiné la flotte de la Rép. ſur les côtes de la Morée, & emmené à Genes le grand Etendard de St. Marc & 5000. priſoniers. Le Duc de Milan *Jean Viſconti*, ſous la protection duquel les Genois s'étoient mis, fut le Mediateur de cette Paix, qu'il ſouhaittoit, pour joüir tranquillement de la Souveraineté qui lui avoit été déferée. Il en avoit cependant uſé généreuſement avec ſes nouveaux ſujets, car comme ceux-ci n'avoient recherché ſa protection que pour être plus en état de réſiſter aux Venitiens, il les aida de ſes richeſſes pour equipper une puiſſance flotte; Ce qui ayant jetté la terreur dans l'éſprit des Venitiens, ils ſe liguerent de leur côté avec les Seigneurs de l'Eſcale, qui dominoient à Verone, avec les Carrares Seigneurs de Padoüe, & avec les Princes de Ferrare de la Maiſon d'Eſte. L'Archevêque Jean qui étoit en même temps Duc de Milan, avant que d'en venir aux hoſtilités, envoya à Veniſe le fameux Petrarque, pour offrir la paix, qui fut rejettée. Le Duc fit donc entrer le nouvel armement dans le Golfe, où n'ayant point trouvé les Venitiens en état de deffenſe, il fit un tel dégat ſur les côtes & dans pluſieurs lieux dépendants de la Rép. que les Ve-

nitiens fermerent leur port par une chaine de Vaiſſeaux, craignant d'étre attaqués dans leur Ville
1354 même. Ils ſortirent l'année ſuivante, ou firent ſortir leur Armée navale ſous le commandement d'un Piſani, mais ce ne fut que pour recevoir un nouvel échec plus grand en toute maniere que le premier, Piſani fut entierement deffait, la moitié de ſon armée ayant été détruite & l'autre conduite priſonniere à Génes: Et ce fut alors que ſe fit la Paix, dont on a parlé, par l'entremiſe du Duc de Milan.

1356 JEAN DELFINO prit la place de Gradenigo, mort des le commencement de la 4. année de ſon Gouvernement. Delphino ſe trouvoit aſſiégé dans la Ville de Treviſe, par le Roy de Hongrie, quand il fut élû, & n'ayant pû obtenir la permiſſion de ſortir pour aller prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité, il ſe reſolut de paſſer en dépit des aſſiegeants, ce qu'il executa courageuſement à la tête de deux cens Chevaux, que les Hongrois ne purent arrêter. Cette action de valeur, & la paix qu'il moyéna en ſuite avec le même Roi de Hongrie, qui l'avoit tenu aſſiegé, fut tout ce qui rendit ſon gouvernement remarquable. Il mourut, & fut le premier des Doges à qui on fit des obſeques publiques, & ſon corps fut expoſé avec des éperons d'Or, & d'autres marques de Chevalerie. On fit de nouveau de ſon temps la defenſe qu'aucun Noble Venitien n'allât en qualité de Podeſtat en quelque Ville que ce fût hors de l'Etat, à cauſe des embarras, où cette dignité engageoit quelquefois la Rep. & la premiere fois que cette loi fut faite, ce fut à l'occaſion de Pierre Thiepolo fils du Doge Laurent Thiepolo, qui ſe trouvant Podeſtat à Milan quand l'Empereur Frederic II. prit la Ville, ſa rançon coûta de tres-grandes ſommes aux Venitiens.

1361 LAURENT CELSE fut élû pour ſucceder à Delphino contre l'opinion de tout le monde. Ce qui

le

le fit préferer à trois Concurrents, qui étoient ſur les rangs, fut la nouvelle qu'on reçut, pendant qu'on vaquoit à l'Election, qu'il avoit remporté une inſigne victoire ſur les Génois, ce qui fit tourner toutes les voix de ſon côté. L'Hiſtoire de Génes ne parle cependant d'aucune perte de bataille que les Genois ayent faite en ce temps là : Mais qu'au contraire les deux Rep. vivoient en bonne intelligence, la quelle ne fut alterée que quelque temps apres, pour raiſon de préſéance au couronnement de Pierre II. Roy de Chypre, dont les Tuteurs étant partiſants des Venitiens, firent de tres-grands affronts aux Génois, juſqu'à faire jetter par les fenêtres du Palais Royal de Famagouſte, huit Nobles de cette Rep. qui s'y promenoient ſans penſer à rien, de quoy les Génois ſe vengerent depuis cruellement contre les Venitiens. Du temps du Doge *Laurent Celſe*, Pierre I. Roy de Chypre paſſa par Veniſe, allant en France ſolliciter une Croiſade contre les Infideles poſſeſſeurs de la Terre Sainte. L'Archiduc d'Autriche y alla de même, & y accommoda les differents qu'il avoit avec la Rep. au ſujet de la Ville de Trieſte, qui eſt encor aujourd'hui du patrimoine de ſa Maiſon. Mais la viſite la plus éclatante que reçut la Ville de Veniſe, fut celle de *François Petrarque*, qui en reconnoiſſance des honneurs qu'on lui fit à Veniſe legua en mourant, ſa Bibliotheque au Senat, lequel dés ſa premiere arrivée lui deſtina une maiſon, ou plûtôt un palais pour ſon ſéjour, & le combla de toutes les marques d'eſtime, qu'il pouvoit ſouhaiter. Il venoit alors de Milan, où il avoit été Conſeiller d'Etat de *Galeace Viſconti*, & ce fut apparemment cette fois qu'il fixa ſa demeure à Padoüe, où il fut fait Chanoine, quoy que ſa grande réputation l'eût déja long temps auparavant fait connoître à André Dandolo, comme on la remarqué.

marqué. Du temps du Doge Laurens Celſe, l'Ile de Candie ſecoüa le joug de la Rep. & donna bien des affaires aux Venitiens, qui commençant peut être à ſe deffier de la fidélité, ou de la valeur de leurs propres Gentilhommes, choiſirent *Luquin del Verme* pour lui donner le commandement de leurs forces. Cet uſage dure encor aujourd'hui, ils prennent à leur Solde un Général Etranger pour les commander, mais ils luy donnent en même temps un Ajoint, ſans le conſeil du quel il ne peut rien entreprendre d'important: ce qui les délivre également du danger de ſe voir trahis par les leurs, ou par les Etrangers. La choſe n'eſt pas neantmoins ſans embarras; Car comme le ſouverain commandement ne veut guerre être qu'en une ſeule perſonne, il arrive aſſez ſouvent que la multiplicité de têtes fait perdre de bonnes occaſions, & que la diverſité d'avis cauſe de l'alienation & du refroidiſſement entre les Chefs, ce qui n'eſt jamais ſans quelque riſque pour les affaires. Auſſi eſt il ſouvent arrivé que les Généraux étrangers pris à la ſolde de la Rep. ſont ſortis peu contents de ſon ſervice, ſe plaignant, que celui qu'on leur avoit donné pour Ajoint, faute d'intelligence dans le metier, leur avoit ôté les moyens d'aquerir de l'honneur & de procurer l'avantage de la Rep. Les Candiots ayant été remis à l'obeiſſance, on en fit des feux de joye pendant pluſieurs jours à Veniſe: Mais ce ne fut pas la derniere fois que ces Peuples ſe revolterent, comme on le dira dans la ſuite.

L'Hiſtoire remarque que le Doge Célſe ayant encor ſon Pere vivant quand il fut élû, & celui-ci appuyé ſur les droits & l'authorité paternelle, refuſant de s'humilier devant lui, le Doge fit mettre une croix de pierreries ſur ſa couronne Ducale, afin que le Pere adreſſant ſes humiliations à

ce

ce ſigne de nôtre ſalut, eût moins de répugnance à ſatisfaire à ce devoir qui lui étoit commun avec tous les autres ſujets de l'Etat. A propos de couronne Ducale, ou Corne, comme on l'appelle à Veniſe, ce n'eſt que depuis le temps du Duc *Renier Zen* c'eſt à dire l'an 1245. que la forme en avoit été changée, c'étoit auparavant un bonnet de Velours rouge un peu abbaiſſé par le devant, bordé d'une Couronne d'Or; la coutume de couronner le Doge ſur le grand eſcalier du palais, quand il va prendre poſſeſſion de ſa dignité, ayant commencé alors, par un Statut qui fut fait à cette occaſion, que le plus jeune des Conſeillers lui mettroit la couronne ſur la tête, comme cela ſe pratique encor aujourd'hui

Marc Cornaro. Porta une grande réputation de ſavoir & de probité ſur le trône, qu'il n'occupa qu'environ deux ans, parmy les applaudiſſements que tout le monde donnoit à ſa conduite & à ſes bonnes qualités. 1365

Andre Contarin lui ſucceda malgré qu'il en eût; le Senat l'ayant envoyé chercher hors de la Ville, où il s'étoit retiré pour ne point accepter cette charge, & l'ayant menacé de le bannir & de confiſquer tous ſes biens, s'il n'acceptoit la Dignité qu'on lui preſentoit. Ce qui la lui faiſoit fuir étoit une prediction à laquelle il ajoutoit foi, que la Rep. auroit à ſouffrir les dernieres extremités & les plus grands malheurs, qu'elle eut encor ſoufferts, s'il en devenoit jamais le Prince. En effet ce fut ſous ſon Gouvernement que l'ancienne émulation entre les deux Rep. de Génes & de Veniſe jetta ſon plus grand feu. François de Carrare Seigneur de Padoüe, le Patriarche d'Aquilée, le Roy de Hongrie, & ceux de Trieſte s'unirent avec les Génois & conjurerent tous enſemble d'exterminer le nom Venitien, & chacun de ſon côté fit ſes efforts pour cela. Ceux des Génois furent les plus puiſſants. En effet 1367

étant

étant les Maîtres de la Mer ils percerent juſques à Chioggia, Ile voiſine de Veniſe, & s'en rendirent les Maîtres: Mais les Venitiens reprenant cœur dans les dernieres extrémités mirent une puiſſante armée ſur pied, compoſée d'une grande partie des Habitants même de la Ville, & le Doge Contarin s'étant mis à leur tête alla chercher les Ge-
1380 nois à Chioggia, aſſiegea & prit la place, & fit en même Temps plus de 4000. Génois, & 2600. Padoüans priſonniers, qu'il conduiſit en triomphe dans la Ville avec les applaudiſſements qu'on peut s'imaginer d'un Peuple, qui s'étoit vû à deux doigts de ſa ruine. La Rep. ſe tira de même de l'embarras, où ſes autres ennemis l'avoient jettée; apres quoi le Doge *Contarin* plein de gloire, mourut la 15. année de ſon Gouvernement.

1381 Michel Morosin eut le regret de voir une fâcheuſe peſte déſoler ſa patrie, & mourut lui même de ce fleau la premiere année de ſon régne.

1381 Antoine Venier fit ſervir les forces publiques à aider quelquesfois, & quelquesfois à faire la guerre à divers Princes d'Italie, ſelon que leur état étoit avantageux ou nuiſible à celui de la Rep. Il fut ami & ennemi de Jean Galeace Viſconti Duc de Milan, & de la Maiſon de Carrare, qui dominoit à Padoüe, ſoûtenant ſucceſſivement, ou s'oppoſant à leur grandeur, ſelon qu'il le croyoit utile aux affaires particulieres de ſa Rep. Mêlé dans les affaires des Grecs, il aquit quelques places dans la Morée; & l'Iſle de Corſe, qui avoit autrefois appartenu à la Rep. retourna à ſa devotion. Sanſovin parlant de la repriſe de Padoüe des mains du Duc de Milan écrit que le Duc Venier la rendit à François Carrare, en lui en donnant l'inveſtiture au nom du Senat, ſans doute afin qu'il lui en fît la reconnoiſſance. Ceci ſuppo-

ſe

ſe que la Rep. ayant aidé ce Confédéré à recouvrer ſon Etat, elle lui en fit un don, & s'en reſerva le Souveraineté. Ce qui ſeroit porter les droits des Armes auxiliaires bien plus loin qu'on ne croit ordinairement qu'ils ne doivent aller. Le Doge Venier procura à ſon fils Nicolas le Mariage d'une Dame, à qui les Hiſtoriens donnent le nom de Ducheſſe de l'Archiepel; Ce qui ne ſe peut entendre que de quelques Iſles particulieres, qui étoient dans ſa Maiſon. Il mourut l'an 1400. &

Michel Steno lui ſuccéda. Ce choix eut tant 1400
d'applaudiſſements du public, qu'on en fit des rejouiſſances dans la Ville pendant pluſieurs mois: Il eut l'honneur de recevoir à Veniſe l'Empereur Rupert ou Robert, que les Electeurs avoient ſubſtitué à Venceſlas, dégradé par eux de l'Empire à cauſe de ſa lâcheté. On ne voit guerre ce que Robert avoit à faire à Veniſe, ſi ce n'eſt pour s'y faire voir. Peut être eſt ce parce que ſes armes contre le Duc de Milan, qu'il étoit venu chaſſer de ſon Etat, ayant eû tres-peu de ſuccés, il n'avoit rien de plus important à faire en Italie. Ce qui rendit bien plus remarquable le gouvernement de ce Doge, fut la conquête que fit la Rep. de Veniſe des Villes de Padoüe, de Veronne, & de Vicence ſur le dernier des Princes de la Maiſon de Carrare. Quelques Hiſtoriens donnent une fâcheuſe idée de la maniere, dont les Venitiens ſe ſaiſirent de cet Etat: François Carrare pour des démêlés, qui arrivent tous les jours entre les voiſins, étoit aſſiégé dans ſa Capitale de Padoüe. Ce malheureux Prince ne voyant point d'autres reſſource à ſes affaires, offrit de racheter ſa liberté du Général Venitien, à des conditions, qui ne lui fiſſent pas perdre entierement ſa Souveraineté. Le Général s'excuſant de n'avoir pas un pouvoir aſſez ample pour traiter avec lui d'un intérêt ſi relevé, lui conſeilla d'aller à Veniſe, au

Senat

Senat même ; ce que Carrare fit, s'embarquant avec ſon fils unique (quelques uns lui en donnent deux) pour plaider plus efficacément ſa cauſe par cette démonſtration de confiance. Il fut admis dans le Senat ; Il parla, pria, pleura, & demanda grace & pitié par tout ce qu'il crut le plus capable d'émouvoir les cœurs. On l'envoya dans l'Iſle & Monaſtere de S. George, qui eſt vis à vis du Palais de St. Marc, attendre ce qu'on ordonneroit de lui : Et ce qu'on délibera fut de lui couper le col & à ſon fils, & de ſe ſaiſir de ſon Etat, afin de n'avoir plus perſonne qui pût en diſputer la poſſeſſion à la Rép. On lui objecta des crimes, qui ne ſont guerre apparents, qu'entre des particuliers, comme d'avoir fait bâtir des fortereſſes ſur un terrein, que la Rép.
1406 croyoit lui appartenir, & ſemblables. C'eſt depuis ce temps là que les Venitiens ont commencé à poſſeder ce qu'ils appellent l'Etat de Terre ferme, quoi qu'ils ſe ſuſſent déja long temps avant, rendus Maîtres de Treviſe & d'une partie du Frioul, dont cependant ils n'eurent pas une poſſeſſion continuelle, qui leur fut ſouvent diſputée & ôtée, ſoit par les Patriarches d'Aquilée, ſoit par let Archiducs d'Autriche.

Il y a quelque apparence que cette conquête de Padoüe fut ce qui inſpira au Doge Steno l'envie d'avoir des chevaux à Veniſe, où l'on écrit qu'il en nourriſſoit une tres-grande quantité, & des plus beaux, en ſorte que ſon Ecurie paſſoit pour la plus nombreuſe & la plus riche qu'eut aucun Prince d'Italie. Ce n'eſt pas qu'il n'y eut déja des chevaux dans la Ville. Non ſeulement le commun en nourriſſoit quelques uns par magnificence, mais les Conſeillers ou Magiſtrats publics alloient au Palais en mules, on ſur des chevaux, & jouiſſoient pendant le temps de leur Magiſtrature d'un certain revenu particulier pour détraïer ces montures. La Ville n'é-

toit

toit point alors ni ſi habitée ni coupée par tant de canaux. Ils ne furent faits qu'apres le regne de Steno, ce qui fit perdre l'uſage des montures & introduiſit les Gondoles, qui dans les commencements ne furent point univerſellement couvertes, le privilége de les couvrir d'un drap noir, étant réſervé à la Nobleſſe.

Sanſovin aſſeure que la Rép. de Veniſe avoit encor en ce temps ci un commerce tres-floriſant dans toutes les parties du Monde, & qu'elle maintenoit 45 groſſes Galeres pour conduire & ramener des Pays étrangers ſes Marchandiſes. Alors la Nobleſſe n'avoit aucune honte de s'employer elle même au Négoce & on voit dans les Matricules manuſcrites, conſervées dans les Maiſons particulieres que tels & tels des plus grandes maiſons négotioient en telles & telles places avec de gros capitaux. Les Génois en uſoient de même, & la raiſon en eſt qu'alors n'ayant pas d'Etats en terre ferme capables de leur fournir des revenus proportionnés, par la recolte des terres, ils étoient contraints de faire multiplier leur argent par le Negoce. Aujourd'hui ce n'eſt plus le même. Outre que la vanité eſt entrée en jeu & ne veut plus entendre dire qu'un Noble eſt en ligne égale avec un Marchand, les riſques fréquents qu'il faut ſouffrir ſur la Mer, & la facilité d'aquérir des Terres, ont fait pancher la Nobleſſe de ce côté ci, & ont cauſé à la Rép. un tres-grand domage; les armements de Mer, qui étoient neceſſaires pour la ſeurete du Commerce, ayant été negligés, & la Nobleſſe s'étant affectionnée à la terre, a mepriſé des emplois hazardeux, & a inſenſiblement perdu le goût de la Mer, & par conſequent l'envie de ſe rendre habile à ſervir la Patrie ſur cet Elément.

La Ville de Zara paſſa encor au pouvoir de la 1409
Rép. par un nouveau droit. Cette Ville qui ne ſe pouvoit accommoder de la domination des Venitiens

tiens étoit retournée au pouvoir des Rois de Hongrie, comme ſe croyant membre de ce Royaume. Le Roy Sigiſmond étant demeuré perdu apres la malheureuſe bataille de Nicopolis, les Hongrois ſe diviſerent en deux partis, dont un qui avoit à ſa tête l'Evêque de Zagabria, & le Gouverneur de Zara ſon frere élut Ladiſlas Roy de Naples, & l'envoya prier par une Ambaſſade de venir prendre poſſeſſion de cette Couronne. Ladiſlas étoit fils de Charles III. dit le petit, des Ducs d'Anjou, qui avoit été lui même une autrefois élû Roy de Hongrie ſavoir l'an 1386. apres la mort de Louis I. à l'excluſion de Sigiſmond Roy de Bohéme, fiancé avec Heduige, ou Marie, heritiere preſomptive du Royaume mais il avoit été malheureuſement aſſaſſiné. Ladiſlas étant arrivé à Zara y fut reçu comme Souverain, le Gouverneur étant dans le parti de ceux qui l'avoient appellé : Mais n'ayant pû être reconnu par le reſte de la Nation, les Venitiens ſe ſervirent de cette occaſion pour traitter avec lui de la Ville de Zara, qu'il ne vouloit pas retenir ſeule, & pour quelques milliers de Ducats ils en obtinrent la ceſſion à ſon retour à Naples : & c'eſt ce que Sanſovin appelle en l'an 1408. *acquiſto di Zara havuto per accordo dal Ré Ludovico.* Il prend Louis pour Ladiſlas, que Leandre Albert & les autres Hiſtoriens appellent de ſon nom.

1413 Thomas Mocenigue, n'eſt renommé que par le ſoin qu'il prit de rendre fleuriſſant le commerce des Venitiens.

1423 François Foscarin eut le plaiſir de voir la Rep. accroître ſon Domaine de pluſieurs places & Iles dans le Levant & de belles Villes dans la Lombardie, mais il fouffrit d'ailleurs pluſieurs de ces fleaux de Dieu, auxquels la prudence ni les moyens humains ne ſauroient apporter de remedes. La peſte, la ſechereſſe, & les inondations affligerent de ſon

temps

temps la Ville & l'Etat de Veniſe & toute l'attention des Magiſtrats fut employée à faire en ſorte que le Peuple en reçut la moindre incommodité qu'il ſe pourroit. On bâtit un magnifique *Lazaret*, comme l'appellent les Italiens, pour le ſéjour de ceux qui ſeroient atteints de la peſte. Et il y a une particularité à ſavoir au ſujet des ſéchereſſes, qui arrivent à Veniſe, qui mérite une conſidération particuliere. Pour peu que durent les grandes chaleurs de l'été, les puits de la Ville ſéchent & il y en a tres peu qui ayent de l'eau. On remedie à ce beſoin d'eau douce en en faiſant venir du fleuve Brenta dans des barques ouvertes, qui parcourant les canaux, en pourvoient toute la Ville, chacun en achetant autant qu'il lui en faut, & chaque ſçau ne ſe vendant qu'au prix de la moindre monoye de cuivre, qui a cours & qui s'appelle un *Bezzo*. Ce tranſport d'eau douce à Veniſe s'accorde comme toutes les autres charges & emploix publics à celui qui achete le droit de le pouvoir faire ſeul, & cette amodiation ou *impreſa* comme l'apellent les Italiens, ſe fait ordinairement pour pluſieurs anneés, s'en écoulant quelques unes, que ce droit ne rend rien du tout à celui qui l'a amodié; l'été étant pluvieux & tous les puits demeurant par conſequent fournis d'eau. Il y a d'autres anneés plus ſeches dans leſquelles il ſe rembourſe de ſa dépence; On ſe ſouvient d'avoir été à Veniſe une annee, que le fermier du tranſport d'eau douce gagna, à ce qu'il fut dit, trente mille Ducats ſur ſa ferme: on entend des Ducats d'argent vulgairement appelle Ducats de Veniſe de la valeur de 6. l. 4. S. car les Ducats d'Or, qu'on appelle ſequins y en valent dix ſept, & quelquefois plus. Les inondations qui ne ſont pas tout à fait rares à Veniſe, & qui y durent tantôt plus, tantôt moins, ſont toûjours ruineuſes,

& y font de grands dégats : car comme la Ville eſt bâtie dans la Mer & ſur un terrein extremément bas, on ne peut y faire des caves, & les plus bas étages des Maiſons ſont à fleur d'eau, qui ne peut par conſequent croitre tant ſoit peu, qu'elle n'inonde par tout, & ſur tout les Magazins, où ſi les marchandiſes ſont telles qu'elles puiſſent étre altereés ou corrompues en reſtant moüilleés, la perte qu'on y fait eſt inévitable, & ſouvent tres grande, d'autant plus que l'eau eſt ſalée, & d'une ſalure corrompue par les ordures des Canaux.

Les Villes de Breſſe, de Bergame, & de Creme, qui étoient du Duché de Milan, devinrent membres de la Rép. de Veniſe apres divers efforts & pluſieurs guerres faites ou ſoutenues contre le dernier Duc de Milan Philippe Viſconti, & François Sforza ſon Gendre, qui lui ſucceda dans cet Etat. J'ay donné dans mon Hiſtoire de Milan le détail de ces guerres, par lequel on peut voir le grand deſir qu'avoit la Rép. de Veniſe de s'accommoder de ce beau Duché apres la mort de Viſcomti, ſous le pretexte que les raiſons de Sforza n'étant fondeés que ſur ſon Mariage avec Blanche Viſcomti, qui n'étoit que fille Naturelle du dernier Duc & qui par conſequent n'avoit point eu de légitime heritier, ſon état pouvoit étre reputé du premier occupant. L'adreſſe neantmoins & la Valeur de Sforza le maintinrent dans la poſſeſſion de la plus grande partie, de ce Duché, & les Venitiens qui l'avoient ſi fort traverſé, furent contraints de faire la paix avec lui.

1437 Ce fut au temps de ce Doge, ſavoir l'an 1437. que Jean Paleologue Empereur de Conſtantinople, ſon frere Alexis, le Patriarche Grec & neuf cent perſonnes qui les accompagnoient, paſſant par Veniſe pour ſe rendre au Concile de Ferrare, furent

rent reçus, logés, & deffrayés cinq jours durant aux dépends de la Rép. qui leur rendit tous les honneurs & leur fit toutes les careſſes, que meritoit leur caractere, pendant le ſéjour qu'ils firent dans la Ville. Le Duc Foſcarin eût un malheur, qui n'étoit encor arrivé à aucun Doge. Il fut dépoſé de ſa dignité au bout de 34. ans de Gouvernement, uniquement par ce que ſon grand âge ne lui permettoit plus d'aſſiſter aux fonctions publiques. Il prit ſi fort à cœur cette dépoſition, qu'il mourut deux jours apres qu'il eut été reconduit dans ſa maiſon. On mit en ſa place

PASQUAL MALIPIERO. Qui pour premier uſage 1457
de ſon authorité fit paſſer une loi au Senat qu'on ne depoſeroit jamais aucun Doge, quelque âgé & infirme qu'il fût, puisque juſqu' alors la Dignité avoit été à vie, & qu'il n'y avoit aucune raiſon qu'un Prince, qui avoit fait ſon devoir, fut châtié de la punition du plus grand démerite, qui eſt la dépoſition, & la degradation de ſon emploi. On fit auſſi une loi que le Doge iroit au moins une fois la ſemaine dans le Palais, & dans les chambres, où il y avoit des Tribunaux, recommandant l'obſervation exacte de la Juſtice, & l'expedition des cauſes, & qu'il porteroit en tout temps un habit de couleur rouge cramoiſi, comme la plus Noble, & la plus proportionnée au Caractere des Souverains, qui ont toûjours porté la pourpre. Sous ſon Gouvernement l'Art de l'Imprimerie fut apporté à Veniſe par un nommé Nicolas Penſon Alleman, & s'y perfectionna beaucoup dans la ſuite; Alde Manuce ayant inventé les Caracteres qu'on nomme Italiques, quelque temps apres. Sanſovin & quelques autres veulent que cet art ait été introduit de la Chine en Europe, un Alleman qui y avoit été l'ayant apporté dans ſon Pays. Il eſt aſſez étonnant qu'une choſe qui n'eſt

que du 15. Siecle ſoit ſi peu connue, qu'il y ait quaſi autant d'opinions que d'Autheurs touchant ceux qui la mirent les premiers en uſage, & les lieux, où on commença de la pratiquer. Comme la Rep. de Veniſe jouiſſoit alors d'une paix aſſez tranquille la vie du Doge Malipierre n'eſt remarquable, que du côté de la pieté & des bonnes meurs, ayant laiſſe à la poſterité une douce memoire de ſa conduite & de ſa perſonne. Il mourut &

1462 CHRISTOPHLE MORE lui ſucceda, il avoit même âge que ſon predeceſſeur, quand il fut elû, ſavoir 72. ans. Mahomet II. Empereur des Turcs s'etant

1453 rendu maître de Conſtantinople quelques annees auparavant, & pouſſant ſes conquêtes plus loin attaqua les Venitiens dans la Morée, où ayant ſurmonté le Mur, nommé *Examile*, de la longueur de ſix milles, qui eſt l'eſpace entre les Golfes de Lepante, & d'Engia, il ſe ſaiſit de Corinthe & d'autres places & mit les Venitiens dans la neceſſité continuelle de ſe deffendre contre un ſi puiſſant ennemi. Pour y reuſſir ils firent ligue avec le Pape Pie II. le Roi de Hongrie Ladiſlaus V. & Charles le Hardy Duc de Bourgogne, ou plutôt avec ſon Pere Philippe, puis que cette ligue eſt de l'an 1463. & la choſe alla ſi avant que le Pape & le Duc de Veniſe avoient reſolu de monter en perſonne ſur la flotte qu'on avoit armée, & de faire eux mêmes la guerre contre les Infideles. Le Pape Pie, qui étoit homme de cœur, & qui avoit une grande experience des affaires du Monde, ayant été Sécretaire, Chancelier, Ambaſſadeur & Miniſtre de l'Empereur Frederic III. & de divers Papes & Conciles, s'étoit déja rendu à Anconne pour cet effet, & le Doge alla l'y trouver dans la même reſolution : Mais le Pape étant mort, quand il croyoit s'embarquer, la ligue finit & l'expedition que l'on meditoit fut differée, la Rep. ſe trouvant ſeule embaraſſée à ſoûtenir les efforts

forts des Infideles, ce qu'elle fit néantmoins avec divers ſuccés avantageux, mais auſſi avec des pertes conſidérables. Celle de l'Ile de Negrepont lui fut tres ſenſible. Mais elle fut en quelque ſorte réparée par l'aquiſition qu'elle fit du Royaume d'Albanie, tel que l'avoit poſſedé & deffendu contre les Turcs le fameux Georges Caſtriot, nommé autrement Scanderberg, qui ayant toute ſa vie fait la guerre contre ces Barbares, laiſſa en mourant ſes Etats, ſes armes, & tout ce qu'il avoit poſſédé en ce monde, à la Rep. pour l'encourager & lui fournir autant qu'il pouvoit, les moyens de combattre cet Ennemis du nom Chrêtien. Le Cardinal Beſſarion, un de ces illuſtres fugitifs, qui laiſſerent Conſtantinople à la priſe de cette malheureuſe Ville par les Turcs, careſſé & honoré par les Papes, & par les Princes Chrêtiens d'Occident, legua de même ſa riche Biblioteque à la Rep. de Veniſe, comme une marque de l'éſtime qu'il faiſoit d'un Etat, qui par engagement & par zéle combattoit contre les Tyrans de ſa Patrie. Enfin la Rep. trouva moyen de renoüer une autre ligue avec Uſſum Caſſan Roy de Perſe, & cela par le moyen d'un de ſes Nobles de la maiſon des Zen, qui avoit épouſé une Niece de ce grand Prince, appellée Deſpine. Ceci paroîtra ſuſpect, & pourtant eſt tres-vrai, & en voici, les preuves. On a écrit que les Venitiens devenus Maîtres d'une partie des Iles de l'Archipel, les donnerent en fief à diverſes Maiſons Nobles, la Rep. s'en reſervant la ſeule Souveraineté. Ces Nobles contracterent dans la ſuite diverſes Alliances avec les Grecs, & même avec les Empereurs de Conſtantinople & de Trebiſonde, qui comme c'étoit aſſez la coutume des Grecs, ne cherchoient pas toûjours des têtes Couronnées pour en faire des Gendres, ou des Beaufreres. Nicolas Creſpo étoit un de ces Feudataires, d'une famille ſortie de Veniſe, & qui par-

vint à une ſi grande puiſſance, par le moyen des Iles qu'il poſſedoit pour les avoir reçues du Senat ou acquiſes, qu'il en portoit le titre de *Duc dans l'Archipel* non pas de l'Archipel, qui aſſeurément ne lui appartenoit pas tout entier. Celui ci eut deux filles: une nommée Florence qui fut mariée à Marc Cornaro, Pere de Catherine qui fut Reyne de Chypre par ſon mariage avec Jaques Roy de cette Ile, & l'autre nommée Deſpine fut femme de Catarin Zen, qui fut l'Ambaſſadeur, & le Mediateur de l'alliance de la Rep. avec le Roy de Perſe. L'alliance entre ces deux derniers, dont Sanſovin nomme l'un Oncle & l'autre Neveu, eſt fondée ſur ce que Uſſum Caſſan avoit épouſé une autre Deſpine ſeur de Valence, femme de Nicolas Creſpo, Pere de la femme de Zen. Ces deux Princeſſes étoient filles de Jean Comnene Empereur de Trebiſonde, & d'Irene fille d'un des derniers Empereurs de Conſtantinople; De forte que Zen & Cornaro ſe trouvoient en même temps qualifiés par les Alliances les plus illuſtres, dont des particuliers puiſſent étre honorés. Uſſum Caſſan ne vecut pas aſſez pour faire de puiſſantes diverſions contre les Turcs en faveur de la Rep., qui ne laiſſa pas de ſe ſoutenir aſſéz long temps contre les forces terribles de ces Infideles. L'an 1468. l'Empereur Frederic III. paſſa par 1468
Veniſe allant conferer à Rome avec Paul II. des moyens d'arrêter les grands progrés des Turcs, & il y fut reçu à l'ordinaire de la maniere généreuſe & ſplendide, dont en uſoit le Senat envers les Princes, qui venoient le viſiter. Sanſovin écrit que Frederic s'entretenant avec le Doge, lui dit par un eſprit de Prophetie, qu'il prévoyoit avec regret que ſes Décendants en uſeroient mal avec la Rep. & lui feroient de la peine: Ce qui fut vrai, ajoute cet Auteur, dans la perſonne de l'Empereur Maximilien ſon fils, qui entra dans la ligue de Cambray. Cette

te anecdote a bien la mine d'étre une de ces Propheties trouvées apres coup, & l'Hiſtoire ne repreſente guerre Frederic III. comme un homme à revelation. Mais ſuppoſé qu'on veüille mettre tant de prevoyance & de politique dans l'éſprit de ce Prince, ne pourroit-on point dire que voyant croitre ſi fort la puiſſance de la Rep. qui s'accommodoit de tout ce qu'elle pouvoit, aux dépens des Puiſſances Voiſines, lui prédit l'effet naturel, que devoit cauſer cet agrandiſſement, ſçavoir la jalouſie & le reſſentiment qui les uniroit & les armeroit un jour contre elle, comme la choſe arriva en effet par la ligue de Cambray ?

A propos de Marc Cornaro, dont on a fait mention ci deſſus, & qu'on a qualifié de Pere d'une Reine, il eſt a propos d'expliquer de quelle maniere cette fille devint Reine, apres avoir mis ſur le Trône des Doges

Nicolas Tron, qui ſucceda à More l'an 1471. puis que ce fut la premiere année de ſon gouvernement que cette fille devint Reine. La Maiſon des Cornaro étoit déja extremement riche des devant ce temps la, & poſſedoit des biens conſiderables dans le Royaume de Chypres. Un Jeune Seigneur, de cette Maiſon nommé André d'humeur un peu gaye & hardie, porté à la dépence, en quoi il s'étoit fait quelques affaires à Veniſe, alla reſider à Famagouſte, tant pour éviter les pourſuites qu'il avoit à craindre que pour y vivre avec une liberté & une pompe proportionnée à ſon inclination. Il n'y fut pas long temps ſans étre connu de Jaques fils naturel de Jean III. Roy de cette Ile, qui ayant été deſtiné contre ſon inclination à la vie Eccleſiaſtique, afin qu'il ne pretendît point à la ſucceſſion, aimoit les plaiſirs, & faiſoit volontiers habitude avec ceux qui avoyent le même panchant. André Cornaro étant de ſon côté dans les mêmes 1471

diſpoſitions, & ayant d'ailleurs les moyens de fournir à la dépence, vivoit dans la plus étroite amitié avec le Prince, telle qu'a coutume d'être celle qui ſe contracte, & qui regne parmi des compagnons de plaiſirs. Pendant qu'ils vivoient dans cette union, il arriva un jour qu' André Cornaro, ou par hazard ou peut être par quelque vüe plus éloignée, laiſſa tomber de ſa poche un portrait en petit d'une fille, que le Prince ayant voulu voir, & croyant que ce fut celui de quelque maitreſſe, que Cornato eut laiſſée à Veniſe, celui-ci l'aſſeura que c'étoit le portrait d'une de ſes Niéces, appellée Caterine, que ſon frere lui avoit envoyé, afin qu'il vit les beautés que l'âge avoit ajoutées au viſage de cette Enfant depuis qu'il étoit parti de Veniſe. Comme le Prince ſe fut récrié pluſieurs fois ſur la beauté extraordinaire qui paroiſſoit effectivement dans ce portrait, Cornaro prenant adroittement ſon temps continua à lui repreſenter le chagrin, dans lequel il s'obligeoit de paſſer ſa vie en renonçant au mariage, que ſon âge & ſon rang lui demandoient : que la couronne lui étant dûe par le droit de ſa naiſſance, il la laiſſoit imprudemment emporter à un etranger pour vivre contre ſon inclination dans un état qui l'obligeroit à une continence éternelle, & à la pratique des vertus les plus auſteres. Comme le Prince paroiſſoit émeû de ce que Cornaro lui repreſentoit, celui-ci voyant que le coup avoit porté, continua à lui dire que s'il trouvoit effectivement quelque charme dans le viſage de ſa Niéce, & qu'il voulût lui faire l'honneur de l'épouſer, il ſavoit le moyen de l'elever à un état qui la rendroit digne de ſon Alliance, en la faiſant adopter & déclarer fille du Senat & de la Rep. de Veniſe, outre une dote de telle conſidération qu'elle le mettroit en état de ſe faire rendre juſtice ſur le Royaume de ſon Pere, dans laquelle pourſuite il ne devoit point douter

de

de trouver dans le Senat tous les ſecours qui lui ſeroient neceſſaires. Les avis & les offres de Cornaro ayant été goutés, le concert fut pris entre le Prince & lui de pouſſer l'affaire; le premier promettant dépouſer la Dame, & le ſecond d'avoir du Senat toutes les aſſiſtances, qu'il avoit promiſes: Ce fut par ce moyen que Louis de Savoye qui avoit épouſé Charlotte heritiere legitime du Roy Jean, ou Janus III. de Luſignan, perdit le Royaume, & que Catherine Cornaro devint Reine par ſes nôces avec Jacques le bâtard, qui ſe prévalant de l'abſence de Louis ſe ſaiſit de la Couronne à la mort de ſon Pere.

Nicolas Marcelle fut élû pour ſucceder au 1473
Doge Tron, apres que pendant l'interregne on eut fait quelques loix touchant la famille de celui qui ſeroit élevé ſur le trône de la Patrie. Il y a un Magiſtrat pour cet effet à Veniſe qu'on appelle des Correcteurs des loix, dont le ſoin eſt de propoſer celles qu'il leur paroit devoir être abolies, ou d'en inſtituer de nouvelles. Alors il fut reſolu que le fils du Doge *pro tempore* ne pourroit étre promû plus haut qu'au Conſeil appellé de *Pregadi*, qui eſt proprement le Senat de la Rep. ainſi nommé à cauſe que les Senateurs n'ayant point autresfois de ſéance ordinaire, on les prioit de s'aſſembler pour délibérer des affaires, qui étoient ſur le tapis. Deplus que le Doge ne ſeroit repreſenté dans les monoyes de la Rep. qu'à genoux aux pieds de St. Marc, & en acte de recevoir l'étendard, ſigne du Commandement: & que le preſent que les Doges avoient coutume de faire à l'Egliſe de St. Marc ne pourroit étre d'un prix inferieur à la valeur de 40. Ducats.

Il faut remarquer en paſſant que le Doge Nicolas Tron fut le premier qui fit mettre ſon effigie ſur la monoye publique & cela comme les autres Princes en buſte: Ce qui n'eut point de ſuite, la

loi, dont on vient de parler ayant pourvû à ce que le Doge y ſoit empraint à genoux, & à corps entier, la petiteſſe de ſa figure étant cauſe qu'on ne le diſtingue que par ſon nom, qui eſt autour de la Monoye. C'eſt encor une choſe digne de remarque que le Doge à genoux aux pieds de St. Marc à ſon cornet, ou ſa couronne en tête; ce qui ne paroît pas s'accomoder avec la poſture humiliée, dans laquelle il eſt repreſenté, ni à l'acte de recevoir d'un Saint Glorifié l'étendard, ou le ſigne du commandement, à moins qu'on ne veuille dire que le Saint lui a déja mis la couronne ſur la tête, & qu'alors il lui met l'étendard à la main. Mais ſi on ôta quelques marques d'honneur au Doge Marcel, il en obtint d'autres, qui lui tinrent lieu de celles, dont il ſe voyoit privé. Il fit décreter dés ſon avénement à la Couronne que cette même couronne ſeroit d'Or, & qu'il pourroit s'habiller de drap d'Or avec un Manteau à la Royale. On a touché dans la vie du Duc Laurent Celſi que le premier bonnet des Doges n'étant que de velours rouge, il fut orné d'un cercle d'Or ſous le Dogat de Renier Zen. L'an 1328. il fut fait une autre Loi, par laquelle on preſcrivoit la ſomme de quinze cents Ducats pour le prix de l'Or & des pierrenes, qui pourroient entrer dans la couronne, & il fut peu apres encor décrété que le Doge ne paroitroit jamais en public ſans ſa couronne, pour attirer une plus grande vénération ſur ſa perſonne. Depuis ce temps là ces loix ſomptuaires ont été abolies, & la couronne Ducale avec laquelle on fait la cérémonie de mettre les Doges en poſſeſſion de leur dignité eſt eſtimée cent cinquante mille Ducats. Le Doge porte de toute ancienneté ſous ſa couronne, une coiffe de toile fine, qui lui décend juſque ſous les oreilles, où elle finit en deux pointes, comme pour ſe joindre ſous le menton. Il eſt bien difficile de donner une bonne raiſon de

cette

cette cérémonie, & ce qu'en dit Sanſovin, qui y veut trouver du miſtere, eſt bien froid. Ne peut-on pas dire que cette cérémonie eſt du vieux temps, où les Venitiens étoient de bonnes gens. Il ſepratique encor adjourd'hui d'autres cérémonies à Veniſe, qui ont autant de puerilité que celle la.

Ce fut du temps de Nicolas Marcelle que la Rep. rendit au Roi Jacques de Chypre des ſervice ſi importants, qu'il eût tout ſujet de ſe loüer d'avoir fait alliance avec elle. Comme la voye par laquelle ce Prince étoit arrivé au trône ne paroiſſoit pas trop juſte à beaucoup de perſonnes, il y eut des Inſulaires de Chypre même, qui preſenterent cette couronne à Ferdinand Roi de Sicile & de Naples, offrant de faire épouſer à un fils naturel qu'il avoit, une fille de même naturelle du dernier Roi, afin d'accréditer ſes raiſons par ce mariage. On a dit que les Cypriots offrirent la Couronne à Ferdinand pour épargner la memoire de ce Prince: Car ſi on conſulte ce qu' écrivent de lui certains Hiſtoriens, on ſera bien plus porté à croire que lui même les diſpoſa à le ſeconder dans cette uſurpation. Quoy qu'il en ſoit, les choſes allerent juſques à un tumulte & un ſoulévement, dans lequel André Cornaro Oncle de la Reyne fut maſſacré, ce qui étant ſçu à Veniſe on dépêcha Pierre Mocenigue avec des forces capables de réprimer tout les mouvements, ce qu'il fit en effet, par un ſévére châtiment de ceux qui en avoient été les Autheurs. Les Venitiens eûrent encor à deffendre la Ville de Scutari contre les Turcs, qui vouloient ſe rendre Maîtres d'une place, autresfois ſiege du Royaume de l'ancienne Illirie & qui étoit alors une des plus conſiderables de celui d'Albanie, dont le brave George Caſtriot avoit fait preſent à la Rep. de Ve-

niſe en mourant l'an 1467. les Venitiens reuſſirent pour le coup à obliger les Infidéles à abandonner ce ſiege, ayant fait ligue avec le Roi de Hongrie: Mais ils perdirent la place quelque temps apres. Le Doge Marcel n'ayant vécu gueres plus d'un an

1474 PIERRE MOCENIGUE lui fut ſubſtitué. Il étoit brave en toute maniere, ayant ſoûtenu toute ſorte démplois tant Politiques que Militaires, & ſi le mérite avoit ſervi d'autre choſe que d'ornement & de réputation à la Dignité de Doge, dépoüillée quaſi de toute autorité dans le Gouvernement, il auroit pû faire des merveilles. Auſſi dans ſon Eloge, qui eſt le plus vif & le plus ſpirituel, au moins le premier de ceux de cette eſpéce, qui furent mis ſous les portraits des Ducs, eſt il fait mention de ſes actions les plus glorieuſes, qui le firent créer Doge, & là l'Eloge finit, car ce Doge, n'eut plus le moyen de rien faire en particulier dêclattant pour le public. Cet Eloge mérite d'étre inſéré pour la raiſon qu'on a dite

Ille ego qui Phrygias Urbes, Aſiæque potentis
Oppida, qui Cilicum claſſem, Cyprumque recepi,
Æquora Pyratis, Scodram Obſidione Levavi,
Patrum conſenſu, Populi Dux voce creatus.

Comme les Turcs s'étoient réſolus de chaſſer les Chrêtiens du Monde, ils continuerent d'attacquer les places que la Rep. poſſedoit dans la Grece, & qu'elle defendit avec diverſe fortune. Antoine Loredan ſe rendit immortel dans la deffenſe de la Ville de Lepante qu'ils aſſiegerent pendant quatre mois, & dans celle de l'Ile de Stalimene, qui eſt l'ancienne Lemnos, où Vulcain tomba quand Jupiter indigné de le voir ſi laid, le culbuta du Ciel, & une des boutiques de ce Forgeron. Mais les Venitiens battus dans l'Albanie y perdirent Croye

Ca-

Capitale de la Province: Et ce que jamais les Infideles n'ont fait avec plus de terreur pour l'Italie, Dix mille Turcs apres avoir mis en deroute Jacques Badoer dans le Frioul, faillirent à triompher de la Ville de Veniſe même, qu'ils mirent dans une extrême confuſion, s'étant avancés juſqu'à *Tagliamento*, riviere qui ayant traverſé le Frioul débouche dans la Mer à quelques milles de Veniſe, mettant tout le Pays à feu & à ſang. 1475

Andre Vendramin ſucceda à Mocenigo & dût ſon élection plûtôt à ſon bonheur qu'a ſon merite, puis qu'il n'avoit eû aucun emploi éclattant. On écrit ſeulement de lui qu'il étoit le plus beau Cavalier de ſon temps, orné de qualités, qui le rendoient encor plus aimable, éloquent à s'exprimer, & ſur tout extrememement complaiſant & officieux, ce qui lui avoit attiré l'amitié de tout le monde. Il avoit une nombreuſe quantité de fils & de filles, qu'il avoit tous alliés avec les premieres familles de la Rep. & comme ſi la fortune eût pris plaiſir à le rendre heureux, elle lui procura la Souveraine Dignité de ſa patrie à l'âge 84. ans, & il en jouit encor pendant l'eſpace de 14. mois.

Jean Mocenigo frere du Doge Pierre, lui ſuc- 1477
ceda à l'âge de ſoixante & dix ans; Car les Doges ne ſervant plus guerre, comme on a dit, que d'ornement à la Rep. on avoit coutume de les choiſir âgés, afin qu'ils fuſſent en état de donner plûtôt lieu à d'autres, & que par ce moyen pluſieurs puſſent gouter de cette Souveraineté en peinture: De ſon temps la Rep ſe delivra par la perte de l'Ile de Negrepont, & de pluſieurs autres places, de la guerre qu'elle avoit contre Mahometh II. & entra en une autre guerre avec les Princes d'Italie, qui lui couta dans la ſuite bien des chagrins & de la dépence. Les Florentins entêtés du deſſein de ren-

dre leur Rép. auſſi conſidérable que celle de Veniſe, ſe tourmentoient à chercher de tout côté les moyens de s'aggrandir. Le Duc de Ferrare, celui de Milan, le Roi de Naples, & les Papes entroient pour & contre dans des engegements divers, qui faiſoient ſuivre & même naître une guerre de l'autre. Sixte IV. parvenu en ce temps là à la Papauté quoique pourvû de beaucoup d'éſprit & de prudence, neantmoins aveuglé de l'amour de ſon ſang, s'engagea plus que tous dans des deſſeins de difficile reuſſite. La Rep. eût des guerres contre tous ces Princes, & j'ay dit ailleurs que l'Hiſtoire Anecdote accuſe le Senat de Veniſe d'avoir fait perir par poiſon le Cardinal de la Rovere, Neveu de Sixte, en paſſant par Veniſe, à ſon depart de Milan, où il étoit allé concerter au nom de ſon Oncle avec le Duc Galeace Sforza certains projets, qui ne pouvoient étre executés qu'a la ruine de la Rep.

La Ville de Veniſe fut pendant ce temps travaillée d'une peſte, qui y faiſoit mourir 150. & 200. & plus de perſonnes par jour, ce qui diminua conſidérablement le nombre de ſes habitants, & on crut que le Doge même mourut de ce fleau, au bout de huit ans de Gouvernement. Le feu conſuma encor une partie du Palais Ducal & de l'Egliſe de St. Marc, qui ne furent rédifiés que ſous ſon Succeſſeur

1485 MARC BARBARIGO, qui ayant à peine vécu neuf mois donna lieu à l'élection de ſon frere. Il fut le premier des Doges couronnés, ceremonie qui ſe fit au deſſus du grand Eſcalier du Palais.

AUGUSTIN BARBARIGO, fut élû Doge a cauſe de la bonté de ſon frere, univerſellement aimé de tous les ordres de la Ville. Celui-ci eût le bonheur que de ſon temps le Royaume de Chypre vint au pouvoir de la Rep. par la mort de Roi Jacques, dont
1487 on a parlé ci deſſus. Il laiſſoit un fils heritier de ſon nom & de ſon Etat; mais la Reyne qui étoit étran-

gere,

gere, & qui ſe deffioit avec raiſon de la fidelité des Inſulaires, de l'avis de Georges Cornaro ſon frere qui l'aſſiſtoit, recourut à la protection du Senat, qui lui envoya des forces ſuffiſantes pour ſe maintenir, & l'on peut dire qu'alors il prit poſſeſſion de ce Royaume. La raiſon en eſt parce que le jeune Prince ne ſurvecut que deux ans à ſon Pere, au bout deſquels la Reine comme héritiere de ſon fils ayant transferé tous ſes droits à la Rep., celle-ci prit poſſeſſion du Royaume en ſon propre nom, les choſes étant diſpoſeés en telle maniere que perſonne ne fut en état de lui diſputer cette poſſeſſion, ſe trouvant ſaiſie de toutes les pleces du Royaume. La Reine par inclination envers ſa Patrie, prit le parti de retourner à Veniſe avec tous les joyaux de la Couronne, & les richeſſes qu'on peut s'imaginer. Elle habita le Palais appellé aujourd'hui des *Cornari della Regina:* Mais la Rep. lui fit don, & même lui en fit bâtir un à Aſola, lieu tres agreable dans le Breſſan, où elle ſe plut d'avantage, & où elle paſſa la meilleure partie de ſa vie dans des amuſements, où la Nobleſſe de Veniſe, qui s'y rendoit en foule, s'efforçoit de lui faire perdre le ſouvenir de ſa grandeur paſſée, & dans leſquels, à ce que porte la tradition, elle prenoit en effet un tres grand plaiſir. Georges Cornaro ſon frere & ſon heritier eut de ſi grandes richeſſes, que le Senat l'obligea à marier trois fils qu'il avoit, & à leur bâtir à chacun un Palais, pour partager & diſſiper ainſi ſes grands biens. Celui de l'Aîné eſt le Palais qu'on apelle des *Cornari della Caſa Grande*, ſur le grand Canal, & où il y a des richeſſes ſi grandes en meubles & en ornements qu'elles paroitroient incroyables, ſi on ne ſavoit comment elles ont pû y étre aſſembleés, & quel moyen les propriétaires ont eu pour cela. L'aîné de cette famille herite par *fidei commis* de la plus riche bague, qu'avoit la Reine Catherine, qu'il a coutume de

porter au doigt, & dans laquelle eſt enchaſſé un diamant d'un prix en quelque maniere ineſtimable.

La Navigation des Indes par delà le Cap de Bonne eſperance commencée par les Portugais, qui tirerent par ce moyen à eux le commerce de ces riches Provinces, fut une perte, qui affligea ſenſiblement les Venitiens, par ce qu'auparavant tout ce commerce paſſoit par leurs mains. Les Indiens n'avoient point de connoiſſance de l'Europe & ils portoient leurs marchandiſes dans le Golphe de Perſe, ou dans la Mer rouge. Les Egiptiens alloient prendre dans les ports de cette derniere Mer les Drogues, les pierreries, les ſoyes, & les cottons qui venoient des Indes, & les portoient au grand Caire, où les Venitiens, ſortis de leur Golfe n'avoient qu'à traverſer la Mediterranée avec leurs Galeres pour les aller prendre, & c'étoit à Veniſe que s'en faiſoit la diſtribution par tout le reſte de l'Europe. On a ouï dire d'une perſonne intelligente dans ces affaires, dans Veniſe même, que la decouverte de la route aux Indes pâr le Cap de bonne Eſperance, que firent les Portugais en ce temps là, a ôté aux Venitiens plus de trente millions d'Or tous les ans, qui leur paſſoient par les mains par le moyen de ce commerce.

Le paſſage de Charles VIII. en Italie, & la facilité qu'il trouva à ſe ſaiſir du Royaume de Naples ayant fait craindre aux Italiens qu'il ne cherchât à ſe rendre maître de tout ce qu'il pourroit conquerir, firent naître une ligue entre le Pape Alexandre VI. Ferdinand Roi d'Eſpagne, le Duc de Milan, & la Rep. de Veniſe, pour empécher ſes progrés, & même pour empécher ſon retour en France, que Charles, voyant cette tempête ſe former contre lui, ſe hâtoit de regagner. Il fut arrêté

rêté & contraint de combattre contre tant d'ennemis à Fournoüe, dans le Parmeſan: Et grand mercy à l'impatience des Stradiots, Cavallerie Grecque à la Solde des Venitiens, leſquels dés le premier avantage remporté au commencement de la bataille, ſe jetterent ſur les Bagages du Roi, & mettant les Alliés en confuſion, lui donnerent le moyen de ſe tirer d'affaires, & de continuer ſon voyage. Ce Prince étant mort quelques années apres, dans le temps qu'il ſe diſpoſoit à retourner en Italie, Louis XII. lui ſucceda. Comme il étoit 1498
prévenu que le Duché de Milan lui appartenoit en qualité de Duc d'Orleans, à cauſe du mariage de Valentine fille du Duc Jean Galeace Viſcomti avec Louis d'Orleans ſon Ayeul, ſes premiers ſoins furent de faire valoir ſes droits, & d'y porter la guerre. La Rep. ſe ligua avec lui & ſtipula que Cremone, Soncino, & la Province de Ghiara d'Ada lui reviendroient pour le ſecours qu'elle s'obligeoit de donner au Roi dans ſon entrepriſe, ainſi qu'elle avoit quelques années auparavant ſtipulé la ceſſion des Villes de Brindes, Monopoli, Manfredonia, & Otrante, pour d'autres ſecours, qu'elle avoit promis à Ferdinand, ou Ferdinandin Roi de Naples contre le Roi Charles VIII.

D'autre côté, la Rep. perdit les Villes de Modon & de Coron dans la Morée, & Lepante dans la Livadie, autrefois Achaye, ou Hellade, que Bajazet II. excité, à ce qu'on prétend par le Duc Louis Sforza, Uſurpateur du Duché de Milan ſur ſon Neveu, lui enleva, ou par ſoi même, ou par ſes Generaux. Le Duc Auguſtin Barbarigo ſe voyant avancé en une grande & foible vieilleſſe, ſe montra prompt à renoncer à ſa dignité, comme incapable d'en faire les fonctions, mais ſa modeſtie fut refuſée, & il mourut ſur le trône l'an 1501.

1501 LEONARD LOREDAN, lui fut ſubſtitué, homme de grande habileté & courage, & il n'en falloit pas moins pour gouverner la Rep. en un temps qui fut aſſeurément le plus facheux, où elle ſe fut encor trouvée. Jules II. qui avoit paſſé une partie de ſa vie dans la conduite des armées, (l'Italie étant depuis long temps devenue un théatre de guerres continuelles) dés qu'il ſe vit ſur le trône Papal penſa plus que jamais à contenter ſon humeur martiale. La Rep. de Veniſe étoit devenue ſi puiſſante qu'elle ſembloit donner la loi à tous les autres Etats d'Italie. Jules reſolut de lui ôter une partie de ſes forces pour en avoir moins à
1508 craindre, & ménagea pour cet effet une alliance, qui fut appellée la ligue de Cambrai, du lieu où elle fut conclue entre les plus grandes Puiſſances de l'Europe. Il lui fut d'autant plus facile de les porter à conſpirer contre elle, que chacune en particulier avoit de fortes pretentions contre la Rep. comme poſſedant des places, qui leur avoient appartenu. Le Pape au nom du St. Siege répétoit Ravenne, Fayence, Cervia, & d'autres Places de la Romagne & de la Marche. L'Empereur Maximilian pretendoit les Villes de Padoüe, Verone, & Vicence, comme démembrées de l'Empire ſans raiſon, & le Frioul comme uſurpé ſur ſa Maiſon en particulier. Le Roi de France Louis XII. vouloit qu'on reunît à ſon Duché de Milan, dont il jouiſſoit alors, Cremone, Breſſe, Bargame, & les autres Villes & Terres, qui lui avoient appartenu, & le Roi de Naples répétoit les places & le ports de la Poüille, dont les Venitiens étoient devenus les Maîtres. Ce qu'il y eût de ſingulier dans le maniment de ce traité de ligue entre tant de Princes, (auſquels on peut encor joindre le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantoüe, qui voulurent y être compris) c'eſt que la Rep. n'en eut

jamais

jamais le moindre vent, & qu'elle ne l'apprit que quand tous ces ennemis ſe declarerent contre elle. Il fallut donc qu'elle ſe deffendît du côté de la Romagne, dans la Marche Treviſane, dans la Lombardie, & le Royaume de Naples tout à la fois; & quoi qu'elle fit tout ce qu'un danger ſi preſſant demandoit d'elle, armant, & pourvoyant ſes places autant qu'elle en avoit les moyens, cependant la partie étant trop inegale. Dés qu'elle eut perdu la bataille qu'on appelle de la *Giara d'Ada* parce qu'on 1409
la donna ſur les rives de ce fleuve entre Caſſan & Agnadel, la Rep. permit aux Villes de ſon obeiſſance dans la Terre ferme de ſe rendre à l'Empereur, ou au Roi de France, ſelon qu'elles en ſeroient requiſes, n'ayant pas les forces neceſſaires pour les deffendre. Par ce moyen le Roi de France recouvra ce qui étoit du Duché de Milan, le Pape, l'Empereur, & le Roi de Naples, ce qui avoit été de leurs Etats. Les Venitiens ne ſe negligerent point cependant, ils employerent tout ce que l'adreſſe & la force peuvent metre en uſage pour ſe deffendre. Il prirent à leur ſolde les meilleurs Capitaines Italiens de ce temps là, le Comte de Pitigliano de la Maiſon des Urſins, Barthelemi d'Alviane, & le Duc d'Urbin, & en auroient encor eû d'autres, ſi le Pape ſe ſervant de ſon autorité ne les eût empechés de prendre parti. Ils tâcherent par toute ſorte d'artifices de deſunir les Alliés, & en dernier lieu s'offrirent de reconnoître l'Empereur Maximilian pour leur Souverain, & de rentrer dans la ſujettion de l'Empire, pour l'engager à leur deffence. Les Hiſtoriens de Veniſe ne parlent point de cette offre, mais la choſe eſt ſi fort avérée, par les autres, qu'il faut ſe faire violence pour ne la pas croire. Ce fut en effet du côté de Maximilien que vinrent les premiers rayons de leur reſſource: Ce Prince étoit ſi negligent dans ſes affaires les plus importantes, qu'il

qu'il ne ſut, ou ne voulut jamais ſe prevaloir de l'occaſion de s'aſſeurer au nom de l'Empire la poſſeſſion de tout ce qui lui avoit autrefois appartenu. Quoique, comme on a dit, les Venitiens euſſent donné la liberté aux Villes de Lombardie, Verone, Vicence, Padoüe, & autres de le reconnoître, il eut beſoin du ſecours & des troupes du Roi de France, alors Maître à Milan, pour les conſerver, au lieu de faire avec ſes propres forces des conquêtes, comme il en étoit convenu par ſon engagement dans la ligue. Mais ce qui retira en effet les Venitiens du précipice, où ils étoient presque tombés, étant réduits à la ſeule Ville de Veniſe de tout leur Etat de Terre ferme, fut le changement du Pape Jules II. qui, nonobſtant qu'il eut été le premier à former la ligue, & à y porter tous les autres Princes, qui l'avoient ſignée, ſe laiſſa à la fin fléchir, ou à la pitié que lui demandoient inceſſamment les Venitiens, ou toucher à la vanité de ſe faire connoître comme leur liberateur, & comme l'Arbitre des affaires d'Italie. Il s'étoit piqué contre le Roi Louis XII. qui n'entroit pas dans toutes ſes vûes, & ce reſſentiment alla ſi loin que Jules réſolut de le chaſſer d'Italie, & de lui faire perdre le Duché de Milan, dont la poſſeſſion étoit cauſe que le nom & l'authorité du Roi étoient conſidérés & que la plus part des affaires prenoient le branle, que ſes conſeils ou ſes volontés leur donnoient. Il n'eut pas de peine de faire concourir à l'expulſion des François, Ferdinand Roi d'Eſpagne, qui étant Maître
1511 du Royaume de Naples, avoit les François pour concurents à la poſſeſſion de cet Etat, leſquels lui en diſputoient la juſtice. Les Venitiens furent encor plus aiſes & plus prompts à entrer en cette nouvelle Alliance, qui les délivroit de deux ſi puiſſants ennemis. De plus Jules fit tout ſon poſſible pour les reconcilier encor avec l'Empereur Maximilien,

mais

mais quoi que celui ci ne fit point alors la paix preciſement avec eux, il fut bien aiſe de voir, qu'on prenoit pour pretexte de ce nouveau changement d'affaires le rétabliſſement de Maximilien Sforza dans le Duché de Milan, d'où le Roi Louis l'avoit chaſſé pour s'en rendre Maître lui même.

Comme le Pape Jules étoit d'une humeur violente, il commença à proceder par des excommunications & des cenſures contre le Roi Loüis & ſes adherents, entre leſquels Jean d'Albret Roi de Navane fut le plus malheureux, le Roi Ferdinand, s'étant ſervi du pouvoir que donnoient ces Cenſures de degrader & de dépoüiller les Excommuniés, pour le chaſſer de ſon Royaume. Les Alliés entre leſquels étoient les Venitiens, ne laiſſerent pas d'avoir du deſavantage contre les François, qui les battirent 1512
tous à Ravenne, & les Venitiens en particulier, l'année ſuivante dans le Vicentin; Mais les Suiſſes, qui faiſoient la plus grande force des Troupes des Alliés eurent leur revanche bien tôt apres à Novare, où ils defirent entierement les François, & remirent 1513
Maximilien Sforze à Milan. Louis chaſſé d'Italie penſa à la Paix, qu'il fit avec le Roi Ferdinand & les Suiſſes, & pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne ſe declarât contre lui, comme le Pape l'en faiſoit ſolliciter, il en épouſa la fille Marie, ſe trouvant alors veuf d'Anne de Bretagne ſa premiere femme. Il mourut cependant l'année ſuivante, ou le premier jour de l'an 1515. pendant qu'il ſe diſpoſoit à repaſſer les monts avec une armée qu'il avoit miſe ſur pié, & qui ſervit à ſon ſucceſſeur François I. qui prit avec la couronne le titre de Duc de Milan; quoi que toutes les raiſons des Roix de France ne ſoient fondées, comme on l'a dit, que ſur le Mariage de Valentine Viſconti avec Louis Duc d'Orleans; l'inveſtiture Imperiale donnée au premier Duc ne faiſant aucune mention des Filles, qui par là en ſont exclues.

Les

Les Venitiens qui s'étoient remis au large, & qui avoient déja reconquis une partie de leur Etat à la faveur de la derniere ligue, trouverent à propos de ſe tourner alors du côté du Roi François I. qui avec leur ſecours, gagna en perſone la fameuſe bataille
1515 de Marignan. Ce fut par cette adreſſe de ceder & de ſe roidir ſelon les temps, de négotier & de combattre, & de faire tantôt une Alliance & tantôt une autre, que les Venitiens opprimés par la fortune, trouverent les moyens de la faire revenir à eux, & de reconquerir ce qu'ils avoient perdu, excepté les Villes de l'Etat eccleſiaſtique, & du Royaume de Naples, qu'ils perdirent pour toûjours; l'indolence & la foible conduite de l'Empereur Maximilien leur facilita la repriſe du reſte qu'ils avoient perdu dans la Lombardie & dans le Frioul. Le Doge Loredan eſt loüé dans l'Eloge, ou Inſcription qui fut miſe ſous ſon portrait, d'avoir conſacré courageuſement & conſtamment au ſervice de ſa Patrie ſes ſoins, ſes enfants, & ſes biens; ce qui eſt une loüange tres-entiere, puis qu'on ne peut donner d'avantage.

1521 Antoine Grimani, âgé de 87. ans, ſucceda à Loredan, & fut préféré à neuf autres Competiteurs, tous tres conſidérables pour leur capacité & pour leurs ſervices: Cette préference lui dût être d'autant plus agréable qu'il avoit éprouvé tous les chagrins, que peut mériter & ſouffrir un ſujet, qui ne ſert pas ſa Patrie avec autant de Zéle qu'il devroit. Il fut accuſé, pendant qu'il étoit à la tête de l'armée, de n'avoir ſçu ni même voulu empêcher certaines pertes, que fit la Rep. en quelques rencontres. Dans cette ſuppoſition, il fut dégradé de ſon Généralat, & privé de plus de la Robe de Procurateur de St. Marc, & relégué en une Ile de Dalmatie, pour y vivre en banniſſement. Il avoit un fils Cardinal, ce qui lui fit prendre la liberté de chan-

changer ſon exil pour aller à Rome, où nonobſtant ſa disgrace, & le reſſentiment qu'il en devoit naturellement avoir, il s'employa ſi utilement en cette Cour en faveur de ſa Patrie, qui avoit alors de ſi grands interêts à démêler, qu'il fût non ſeulement remis en grace dans la Rép. & en poſſeſſion de la Dignité de Procurateur de St. Marc, mais même élevé à celle de Doge, dans laquelle il mourut apres un an & dix mois de gouvernement.

ANDRE GRITTI lui ſucceda il avoit rendu d'auſſi grands & d'auſſi importants ſervices à ſa Patrie que ſon Prédéceſſeur. Le plus conſidérable fut celui de porter la Cour de France à rendre la paix à la Rep. & il y travailla pendant qu'il y étoit, priſonnier de guerre, apres avoir été deffait avec Barthelemi d'Alviano & Marc Dandolo dans le Vicentin par l'armée du Roi Louis XII. Il ſçut ſi adroitement s'inſinuer dans l'éſprit du Roi, & de ſes Miniſtres, qu'il les portât à tout ce qu'il voulut. Ce ne fut neantmoins que ſous le Roi François I. que la nouvelle alliance fut utile aux uns & aux autres; les François efficacement ſecourus des Venitiens, ayant remporté la fameuſe Victoire de Marignan, qui remit leurs armes en réputation. 1523 1513 1515

L'alliance des Venitiens avec le Roi François I. leur fit prendre part à la disgrace, qu'eût ce Prince à la journée de Pavie; & on racconte que l'Ambaſſadeur de Charles V. étant entré au College pour donner part de la Victoire de ſon Maître, au moment que celui de France en ſortoit, le Doge répondant ſelon la coutume au compliment, lui dit que le Senat avoit appris de St. Paul à ſe réjouir avec ceux qui étoient en joye, de même qu'a verſer des larmes avec ceux qui étoient affligés. Ils eurent occaſion de s'affliger encor d'avantage de la perte de Louis II. Roi de Hongrie deffait par les Turcs, & tué à la bataille de Mohats, car Soliman devenu extre- 1524 1526

tremement fier par cette Victoire, les menaçoit
1537 autant que les Hongrois. En effet ce Sultan aſſiegea Corfu, mais inutilement; ce qui accrut le courage des Venitiens, qui ſe deffendirent contre lui avec une égale valeur en d'autres rencontres. Ils s'intereſſerent pour la reſtitution de François Sforza II. dans le Duché de Milan, & firent ligue avec le Pape pour le rétablir, contre Charles V. qui diſpoſa cependant abſolument de cet Etat, lequel étant enfin venu à vaquer par la mort de Sforza ſans heritiers, l'Empereur le donna à ſon fils Philippe II. deſtiné à la ſucceſſion de tous ſes autres Royaume d'Eſpagne & d'Italie, ce qui, comme on peut croire, ne plût guerre à la Rep. de Veniſe par la raiſon que des Voiſins trop puiſ-
1527 ſants ſont ſouvent incommodes. La priſe de Rome, & l'extinction de la Rep. de Florence, dont l'Empereur fit un Duché pour le Neveu du Pape Clement VII. que ſes Lieutenants avoient pris priſonnier a Rome, ne dûrent pas non plus beaucoup plaire aux Venitiens: Mais la grande & redoutable fortune de Charles V. les tint dans le reſpect, & ils aimerent mieux lui étre amis, que d'entreprendre de ſe meſurer contre un homme, qui avoit triomphé des premieres Puiſſances du Monde. Ils s'allierent même avec lui & le Pape Paul III. contre Soliman, ce qui les aida à ſoutenir leur fortune contre ce redoutable ennemi, qui auroit bien fait d'autres progrés, contre les Chrêtiens, s'il n'avoit eû en tête un Empereur, qui n'envoyoit pas ſes Généraux à la guerre, mais qui leur donnoit l'exemple de l'activité & du courage neceſſaire pour vaincre.

1538 Pierre Lando ſucceda à Griti à l'âge de 78. ans, & la guerre contre Soliman ſe continuant ſous ſon gouvernement apres beaucoup d'attaques & de deffences, il fallut ceder à celui-ci les Villes de Malva-

ſie

ſie & de Naples dans la Morée, pour avoir la paix avec lui & pour ſauver le reſte. On fortifia encor ſous ce Prince, les bouches du Port même de Veniſe : C'eſt à dire que l'on bâtit deux Châteaux ou Fortereſſes, qui ne ſont pas neantmoins d'une grande étendue, ſur les deux rivages du Canal, par lequel on entre ordinairement à Veniſe, & qui ſervent plutôt de Magazins de munitions de guerre que de Fortereſſes; le port, où abordent les vaiſſeaux qui traffiquent à Veniſe, n'étant pas là, mais à Malamocco.

François Donat ſucceſſeur de Lando ſe rendit 1545
plus celebre pour ſon merite perſonel que lui. Il étoit tres ſavant dans les lettres divines & humaines, éloquent, & ſi honête dans toutes ſes manieres que le public témoigna une joye particuliere de le voir élevé à la ſupreme Dignité. Comme ſes vertus étoient toutes pacifiques, le bonheur voulut que la Rep. joüit d'une profonde paix pendant ſon gouvernement, quoi que presque toute l'Europe & l'Italie même fuſſent en guerre; la fortune de l'Empereur Charles V. la Tyrannie de Soliman, peut étre un peu d'envie des Rois François I. & Henri II. contre le premier, & le deſir de faire recevoir les nouvelles religions tenant quaſi tous les Peuples en armes. Pendant ce temps de paix, le Doge fit achever le Palais Ducal, & fit orner la place de St. Marc de tout le bel édifice qui fait front au Palais de la Segneurie, & à la ſale du grand Conſeil: Edifice qui contient la Biblioteque, qu'on appelle de St. Marc, & l'Hôtel de la Monoye. Rien n'eſt plus digne de la grandeur de la Rep. de Veniſe que cette riche & ſpatieuſe Bibliotheque, devant laquelle il y a une ſale où les Profeſſeurs de Veniſe font leurs leçons publiques. Il y a des Profeſſeurs de toutes les facultés & c'étoit autresfois quaſi tous des Nobles, qui ſe faiſoient honneur de ces exercices.

Mais

Mais comme l'Univerſité de Padoüe eſt le lieu du plus grand concours pour les Etudes, les Lecteurs de Veniſe, qui ſont neantmoins conſervés, ne ſont ordinairement qu'une leçon publique pendant toute l'année, & quelques uns même en badinant; Comme le Médecin Florio fit il y a quelques années, ayant pris pour ſujet de ſon diſcours *Savio chi l'indovina*, & montré par toutes ſes preuves que la Medecine n'étoit qu'un amas de conjectures, & que celui là étoit le plus habile Medecin, que le hazard favoriſoit le plus ſouvent, l'art étant aveugle, & n'ayant aucune voye aſſeurée pour arriver à ſon but. Il y a toûjours un Procurateur de St. Marc pour premier Bibliotequaire & Surintendant de la Bibliotheque: mais comme il ne peut pas vaquer à ce ſoin, il y a une perſonne ſubſtituée à ſa place & qui eſt toûjours un homme d'eſprit. Il faut s'en fier à ſa fidélité autant qu'à ſa ſcience, cet homme ayant tout en main, & en pouvant bien ou mal uſer, ſelon les diſpoſitions de ſon Cœur. Auſſi ſe ſouvient on d'avoir connu un de ces Bibliotequaires en ſecond, Grec de Nation, qui fut ſurpris & convaincu de malverſation dans ſa charge, & décendit pour cela dans des priſons, d'où on n'a jamais ouï dire qu'il ſoit ſorti Ce Grec étoit Eccleſiaſtique & dans les opinions que l'Egliſe Romaine condamne d'Hereſie dans les Grecs. On aſſeure qu'il s'intéreſſoit ſi fort dans ces opinions, qu'il paſſoit une partie des jours à alterer des originaux Grecs, & à ſubſtituer des paroles à d'autres qu'il rayoit, pour les prouver; Chacun ſçait que le Cardinal Beſſarion legua ſa Bibliotheque au Senat de Veniſe: d'autres encor l'ont enrichie de beaucoup de M. S. precieux qu'on déroba à la Barbarie des Turcs, quand ils ſe rendirent Maîtres de la Grece, outre ceux que la Rep. y avoit aquis pendant qu'elle poſſédoit tant de places dans le Levant. Le malheureux Bibliotequaire fut auſſi accuſé

cuſé d'avoir vendu pour de l'argent beaucoup de ces MS. dont on diſoit qu'une partie étoit paſſée dans la Biblioteque du Cardinal Mazarin. On a appris tout ceci à Veniſe de perſonnes dignes de foy.

MARC-ANTOINE TREVISAN porta ſur le trône 1553
de ſa Patrie une vertu qui ſe trouve rarement en ces lieux élevés. Il refuſa pendant quelque temps la dignité qu'on lui offroit par une pure humilité & un vrai mépris des honneurs du monde, & il regna avec des ſentiments ſi religieux & ſi chrêtiens, qu'on en fait un Saint dans l'éloge qui fut mis ſous ſon portrait dans la Sale du grand Conſeil. Ce qui y contribua peut être le plus, fut qu'il mourut un matin pendant qu'il aſſiſtoit à la meſſe dans une Sale du palais, ce que quelques uns attribuerent à une foibleſſe, que lui cauſoient ſes Jeûnes continuels, les autres à une extaſe de dévotion & d'amour de Dieu, auquel il s'étoit abandonné pendant les ſaints miſteres, & dans laquelle il trouva à l'impourvû cette mort pretiéuſe, qui fait monter les ames pures dans le Ciel, ſans beſoin d'être détachées du corps par l'épreuve des maladies. Il ne gouverna qu'un an, &

FRANÇOIS VENIER lui ſucceda : la Republique 1554
continuant à jouir ſous ſon Gouvernement de la paix, quoique toute l'Europe ſouffrit les ravages des guerres commencées entre les grands Rivaux qui la gouvernoient.

LAURENT PRIULI fut celui, ſous lequel on com- 1556
mença à reſſentir à Veniſe une partie des fleaux publics. La Peſte s'y découvrit dés la premiere année de ſon Gouvernement : elle eut peu de cours par la vigilance des Magiſtrats à l'éteindre, mais elle fut ſuivie d'une cherté, cauſée par l'interruption du commerce, qui fit manquer les aliments au Peuple. Paul IV. entêté de ſes opinions &

de ſes paſſions particulieres, voulut obliger la Rép. à prendre parti avec lui contre Philippe II. ayant envoyé à Veniſe le Cardinal Caraffa ſon neveu, afin qu'il portât le Senat à entrer dans cet engagement: Mais le Senat le ſervit plus utilement, en lui perſuadant au contraire de s'accommoder lui même avec le Roi, & à recevoir en grace les Colonnes, que le Pape ne perſécutoit que par ce qu'ils étoyent dans les interêts de Philippe. Du reſte les revolutions de l'Europe ne tirerent point la Rép. de ſa ſituation pacifique. Elle vit les guerres de Philippe & de Henri II. ſans y prendre part, & quoique le Duc de Savoye Emmanuel Philibert eût attiré une partie des guerres en Italie, elle ſçût toûjours par le moyen de ſes Ambaſſadeurs, conſerver l'eſtime & l'amitié des uns & des autres. La ſatisfaction avec laquelle Priuli gouverna fut cauſe qu'on lui ſubſtitua apres ſa mort

1559 JERÔME PRIULI ſon frere, qui continua à preſider aux affaires de la Rép. à la ſatisfaction auſſi de tous les ordres: Mais comme les affaires ne firent point d'éclat au dehors, & n'altererent rien au dedans, ſa principale réputation demeura établie ſur ſa pieté & ſes bonnes mœurs. Il eut pour Succeſſeur

1567 PIERRE LOREDAN, ſous lequel une autre peſte & une autre diſette ſe firent ſentir ſucceſſivement à Veniſe. Selim II. fils & Succeſſeur de Soliman II. entreprit de dépoüiller les Venitiens du Royaume de Chypre. La Rép. en étoit en poſſeſſion depuis le décés du jeune Jaques de Luſignan, fils d'un autre Jaques, mari de la Reine Catherine Cornaro. Selim prétendoit qu'ayant ſuccedé aux Sultans d'Egypte, dont Selim I. avoit uſurpé l'état, & deſquels les Rois le Chypre avoient paru relever, il pouvoit en priver les Venitiens qui ne lui en avoient point fait d'homage. Quelques uns écrivent que les Venitiens offrirent l'Homage, & qu'a cela près ils auroient bien

bien voulu conſerver un Royaume, qui leur étoit d'un ſi grand rapport, particulierement pour les vins excellents qu'ils en tiroient, & qu'ils diſtribuoient en ſuite à toute l'Europe avec de grands profits. Mais ces bons vins de Chypre furent la cauſe même, pour laquelle Selim vouloit ſe rendre Maître de l'Ile. Il aimoit le vin à la fureur, & Malgre l'Alcoram, qui en deffend l'uſage à ſes ſectaires, il ſe ſouloit quaſi continuellement des meilleurs vins du Monde, qu'il faiſoit chercher, & apporter à Conſtantinople à grands frais. Un jour qu'il s'entretenoit avec un certain Juif Portugais, appellé Jean Miquez ſon favori, & le compagnon de ſes débauches, de l'excellence des Vins de Chypre, qui étoient ceux qu'on lui ſervoit en cette occaſion, le Juif pour le flater lui dit d'un ton railleur, qu'il étoit honteux à un ſi grand Prince de devoir acheter des vins etrangers pour ſa table. Ceci ſuffit pour faire naître a Selim l'envie de ſe rendre poſſeſſeur du Royaume, & d'en entreprendre la conquête. Il la fit avec les circonſtances & les ſucces, qu'a ſi bien décrit l'Evêque d'Amelie Antoine Marie Gratiani dans une Hiſtoire particuliere qu'il en a faite. Sanſovin fait honneur au Doge Pierre Loredano, d'avoir donné de tres-bons conſeils à la Rép. pour ſoutenir cette guerre, qui auroit peut être eû, dit-il, un autre ſuccés, s'ils avoient été ſuivis. L'arſenal de Veniſe faillit à être conſumé par les flammes, dés la premiere année de cette guerre. Le Magazin des poudres y ſauta en l'air avec un renverſement ou ébranlement de tous les lieux voiſins, & on attribua cet incendie aux pratiques du Juif Jean Miquez, dont on vient de parler, qui, pour ôter aux Venitiens tout d'un coup les moyens de deffendre le Royaume de Chypre, avoit trouvé le moyen de faire mettre le feu aux poudres, & prétendoit détruire entierement cet arcenal. Il fut cependant ſe-

courû à temps & il n'y brûla que les pondres. Le Doge Loredan mourut dés le commencement de la guerre, & ce fut ſous ſon ſucceſſeur

1570 ALOUYS MOCENIGO, qu'il fallut acheter la paix avec Selim, en lui abandonant le Royaume de Chypre. Ce fut à la priſe de Famagoſte que le brave Marc-Antoine Bragadin, contre la foi publique, & la promeſſe jurée par les Infideles, fut écorché vif en vengeance de la longue & valeureuſe réſiſtance qu'il avoit faite. La conſtance qu'il fit paroître dans ce cruel Martyre, l'a rendu immortel à la memoire de tous les Siecles : de même que le courage d'une fille, qui avec beaucoup d'autres d'une extraordinaire beauté, ayant été miſe ſur une galere avec les plus riches dépoüilles de la Ville pour étre conduite à Conſtantinople, preferant une glorieuſe mort aux avantages qu'elle pouvoit eſpérer de l'amour de Selim, en ſe proſtituant à ſes embraſſements, mit hardiment le feu au vaiſſeau, & ſacrifia par ce incendie ſa vie à ſa chaſteté.

Les Venitiens avoient dés le commencement de la guerre, fait une ligue pour leur deffence avec le Pape Pie V. & Philippe II. Roi d'Eſpagne & ils en reçurent des forces navales. Le premier fit partir les ſiennes ſous le commandement de Marc Antoine Colonne, & le ſecond ſous celui de Don Juan d'Autriche ſon frere Naturel, celles de la Rép. étoient conduittes par Sebaſtien Venier.

1571 Il ſe donna le 7. d'Octobre de l'an 1571. la fameuſe battaille de Lepante, ou des Curſolaires, qui ſont des Iles à l'embouchure du Golphe de Lepante, où l'armée Chrêtienne triompha pleinement de celle des Turcs, ceux-ci y ayant perdu trente mille combattants, quatre vingt vaiſſeaux qui y furent brûlés, & cent nonante vaiſſeaux ou galeres priſes, de même que trois cent quarante

pieces

pieces d'artillerie, outre 3486. Eſclaves Chrêtiens délivrés de leur captivité. C'eſt a l'occaſion de cette perte, qu'on dit que Selim, qui n'avoit point été à la battaille en ayant appris la nouvelle, répondit fierement *les Chrêtiens m'ont taillé quelques cheveux, qui me recroîtront bien tôt, mais je leur ai taillé un bras, qui aſſeurement ne leur reviendra plus.* Voulant parler de la conquête de Chypre, qu'il leur avoit enlevée l'année précedente. Gratiani Autheur de l'Hiſtoire de Chypre raconte que les Turcs quelque temps avant la battaille s'étant preſentés devant une de ces Iſles Curzolaires, les Habitants & le Gouverneur eûrent la lâcheté de s'enfuir de la Ville; Ce que leurs femmes ayant vû, elles eurent le courage de prendre des habits d'hommes, & de ſe preſenter ſur les murailles pour les deffendre, & qu'une en particulier ayant mis le feu à un canon, qui par hazard ſe trouva pointé contre la premiere des Galeres Turques, qui s'étoit le plus avancée, & en ayant abbatu le mât avec grand frâcas, les Turcs craignant de trouver une trop grande réſiſtance abbandonnerent l'entrepriſe.

Selim ayant à la fin fait la paix avec la Rép, Veniſe fut tranquille de ce côté là, mais elle ſouffrit une cruelle peſte, & pour en étre delivrée elle fit veu au Redempteur du monde de lui bâtir un Temple, qui eſt cette belle Egliſe, qu'on appelle encor aujourd'hui du Redempteur, dans le quartier de la Zueca. Il mourut cedendant 80000. perſones à Veniſe, devant que ce fleau du Ciel ceſſât, & une partie du Palais public, de même que de l'Egliſe de St. Marc avoit été brûlée quelque temps auparavant. Entre ces malheurs Henri III. réjouït la Ville de Veniſe par ſa preſence à ſon 1574
paſſage de Pologne à Paris, où il alloit receüillir la ſucceſſion du Roi Charles IX. ſon frere, mort

ſans enfants. Comme le Senat vouloit faire montre de ſon pouvoir, & de ſa magnificence en une ſi belle occaſion, entre autres honeurs & regals qu'on fit au Roi, il fut un jour invité à voir l'Arcenal, & à y prendre un repas. On lui fit voir un chantier vuide, lors qu'il ſe mit à table, & on travailla à ſes yeux tant que dura le diné, avec tant de diligence à la conſtruction d'un vaiſſeau, que devant qu'il ſe levât il fut achevé de tout point, & même fourni de ſon artillerie, qui fut toute déchargée pour accompagner la ſanté que le Roi but à la fin du repas à la proſperité de la Republique.

1577 SEBASTIEN VENIER, qui avoit été Général des forces de la Rép. à la bataille de Lépante & par conſequent qui avoit eû grand part à la gloire de cette célébre journée, fut mis à la place de Mocenigo par le conſentement unanime de tous les Electeurs, qui dés le premier ſcrutin concoururent tous à le nommer Doge. On a dit que la Rép. avoit fait la paix avec Selim & il ſemble que ç'avoit été à contre temps, les armes Chrêtiennes étant en ſi beau train de remporter de plus grands avantages. Mais il faut ſçavoir que dés devant la bataille de Lepante, & dans le temps que les trois armées Chrêtiennes ſe diſpoſoient au combat, il arriva un accident qui faillit à rompre dés lors la bonne intelligence, qui devoit regner entre elles, & l'altera beaucoup dans la ſuite. Un Capitaine Eſpagnol mis avec ſa compagnie ſur une Galere Venitienne, ſe broüilla avec ceux de la Galere. Le bruit en étant venu aux Oreilles de Venier il y envoya de ſes Gens pour l'appaiſer, & bien loin que l'Eſpagnol reçut en bonne part les prieres & les remontrances qu'on lui faiſoit, il en vint aux mains, avec ceux-ci, ſecondé de ſes Soldats, quelques uns de part & d'autre ayant été bleſſés, & même deux Venitiens tués. Venier croyant que la Majeſté publique & les egards dûs à

ſon

ſon caractere avoient été violés, fit prendre l'Eſpagnol & ſes complices, & ſans un plus long procés les fit pendre à l'antenne de la Galere. Don Jean d'Autriche étoit ſur le point de ſe ſéparer des Venitiens, quand D. Marc Antoine Colona General des forces du Pape, le fit convenir de remettre ſon reſſentiment à une autre occaſion, & de ne pas perdre celle qui ſe preſentoit de battre les Infidéles. La bataille ſe donna, & ceux ci furent battus: mais apres la Victoire D. Juan d'Antriche ne voulant en aucune maniere traitter avec Venier: la Rép. le rapella & lui donna le commandement, ou Généralat, comme ils appellent, du Golfe, lui ſubſtituant dans l'armée confederée Jaques Foſcarin, afin qu'il agît de concert avec elle. Quoique les Eſpagnols paruſſent avoir perdu une partie de leur feu, ſoit que leur flegne naturel y contribuât, ou que le chagrin ſeul de D. Jean en fut la cauſe, le Senat ne voyant pas les choſes diſpoſées à de plus grands progrés, fit demander la paix à Selim, qui ne fut pas fâché de s'aſſurer la conquête du Royaume de Chypre par cette reconciliation.

Venier en arrivant à Veniſe apres la Victoire de Lepante y reçut un honneur, que l'Hiſtoire ne dit point qu'on ait conferé à aucun autre Général des Troupes de la Rép. Il y entra precedé des Turcs eſclaves, & de tout le butin fait ſur les Infidéles, échûs aux Venitiens pour leur part de la victoire obtenue. Non ſeulement une multitude de peuple fut au devant de lui, mais le Doge & tout le Senat le recurent à la porte de l'Egliſe de St. Marc, où ils le conduiſirent en triomphe & avec toute ſorte d'acclamations pour rendre graces à Dieu de l'avantage remporté ſur les Turcs: Et comme on a dit, le trône étant devenu vacant par la mort de Mocenigo, Venier fut élû avec un applaudiſſement general, ſans égard à aucun autre Concurrent. Ce fut au

couronnement de ſon Epouſe apellée Cecile Contarin que le feu prit de nouveau au palais & y cauſa une ruine d'autant plus conſiderable, que dans la ſale du grand Conſeil tous les portraits au naturel des Doges qui y étoient, furent reduits en cendre. Le Prince ne tint que huit mois & vingt jours la ſouveraine Dignité de ſa Patrie, & depuis le jour de la bataille il marcha toûjours boiteux à cauſe d'une bleſſure qu'il reçut à la hanche, qui étoit un ſouvenir continuel de ſa Victoire.

1578 Nicolas Du Pont lui ſucceda à lâge de 68. ans renommé dés ſa premiere jeuneſſe pour ſon ſavoir, qui lui fit remplir une chaire de Profeſſeur en Philoſophie dans la Ville de Veniſe. La Rép. ayant obtenu la paix de Selim, & ſatisfait (par le moyen de ce même Nicolas Du pont qu'elle envoya en Ambaſſade au Pape Gregoire XIII. qui ſe formaliſoit de cette Paix, comme ſi on avoit fait grace à l'ennemi du nom chrêtien, pendant qu'on etoit en état de le pourſuivre) jouit du repos, & s'en ſervit pour orner la Ville de quantité d'édifices publics, qui reſtent encor aujourd'hui. Il donna la derniere main a l'entiére reſtauration du Palais, brûlé ſous ſon Predeceſſeur, & à l'edifice de ces beaux palais, qui environnent une partie de la place de St. Marc, & ſervent de demeures aux Procurateurs de ce nom. De ſon temps la Rép. accepta les réglements du Concile de Trente, où le Doge avoit été Ambaſſadeur avant ſon élévation, & comme en conſidération de cet exemple, (la Rép. de Veniſe ayant été la premiere Puiſſance Catholique, qui l'eût accepté) le Pape avoit donné pour le ſéjour des Ambaſſadeurs Venitiens le Palais de St. Marc à Rome, qui étoit autresfois la demeure des Papes; le Doge Du Pont fit acheter des deniers publics le Palais du feu Doge André Griti à ſaint François de la Vigne, qui fut réciproquement donné pour la demeure des Nonces du Pape à Veniſe.

Le

Le Duc François I. de Medicis, qui en premieres noces avoit épouſé Jeanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand I. & en avoit eû une nombreuſe poſterité, ſe trouvant veuf, épris de l'amour d'une Dame Venitienne appellée Blanche Capello, veuve elle même d'un Seigneur de la Maiſon des Salviati de Florence, ſe reſolut de l'épouſer. Il envoya à Veniſe Marius Sforza pour traiter de cette alliance, que le Senat conſiderant comme glorieuſe à la Republique non ſeulement voulut bien approuver, mais pour rendre digne la Dame de cet hymen Souverain, elle l'adopta & la déclara fille de St. Marc comme on avoit fait autresfois Catherine Cornaro, créant de plus le Pere & le Frere de ladite Dame Procurateurs de St. Marc, qui eſt la plus haute dignité où puiſſe parvenir la Nobleſſe de Veniſe apres le Dogat. Don Jean de Medicis frere puiſné du Grand 1579
Duc vint enſuite à Veniſe pour complimenter le Senat, & le Doge ſur cette nouvelle Alliance, & deux des plus conſidérables Senateurs paſſerent à Florence pour le même Office, & pour aſſiſter au couronnement de la nouvelle Ducheſſe, dont les portraits, qui reſtent dans diverſes Maiſons, de Veniſe, font encor voir l'incomparable beauté.

Le Doge eut le plaiſir de voir la Ville dans de ſemblables rejouiſſances pour un autre ſujet. Il vint à Rome au Pape Gregoire XIII. des Ambaſſadeurs du Japon, pour l'y réverer comme Chef de la Religion, qu'on leur avoit prêchée. Apres avoir été fétoyés en toute maniere dans la Capitale du monde, ils eurent la curioſité de voir Veniſe; où le Senat voulant ſe faire honneur, uſa à leur égard de toutes les demonſtrations d'eſtime, qu'il put envers des hôtes ſi extraordinaires. Le Duc Du Pont fonda pour l'Egliſe de St. Marc un Seminaire, ſemblable à celui qu'avoit déja fondé le

Patriarche pour ſon Egliſe Cathedrale, en execution des Decrets du Concile de Trente, qui donna un ordre ſi neceſſaire pour l'éducation de ceux qui ſe deſtinent au ſervice de l'Egliſe, & dont les meurs ne ſont pas ſouvent un bien grand honneur à leur miniſtere. Le Doge arrivé à une extrême vieilleſſe donna lieu par ſa mort à l'Election de
1585 PASCAL CICOGNE renommé pour la ſinguliere innocence de ſes meurs. Ce fut ſous ſon gouvernement que le beau pont de Rialte fut entrepris & bâti, le grand Canal juſqu' alors n'ayant été paſſable que ſur un Pont de bois. Ce pont eſt d'un ſeul arc, aſſez ſemblable au Pont du Gard, à quelques lieües de Nimes, que les Romains y firent bâtir pour le trajet des eaux qu'on vouloit conduire en cette Ville: Mais il y a cette difference que ſur le Gard, ou Gardon, il y a trois ponts l'un ſur l'autre, le premier d'en bas n'ayant qu'un arc de groſſes pierres de taille en quoi le Pont de Rialte lui eſt ſemblable. Il eſt étonnant que M. Baudrand, ou au moins ſes Compilateurs & l'Autheur du Dictionaire Géographique univerſel aſſeurent qu'il a ſix arches dans l'étage le plus bas, douze dans le ſecond, & trente cinq dans le troiſieme. Si ma memoire ne me trompe, dans la viſite que la curioſité m'en fit entreprendre il n'y a pas beaucoup d'années, je ne vis dans le fond qu'un ſeul arc, qui ſuffit pour unir les deux côtés des montagnes, ou plûtôt des rives du Canal du Gardon, qui ne paroît étre qu'une ravine courante au fond d'un foſſé, que le cours de l'eau ſemble avoir creuſé. Dans le ſecond étage des trois Ponts du Gardon, il ne me paroît pas de même, qu'il y ait plus de trois arches, & environ une vingtaine beaucoup moindres dans le plus élevé, ſur leſquelles il y a un Canal couvert par où paſſoit l'eau, que l'on conduiſoit à Nimes, &
dans

dans lequel il me ſouvient fort bien d'étre entré & d'y avoir admiré la ſolidité de l'ouvrage, & du ciménт, dont le dedans du Canal eſt enduit. Il y a beaucoup de ces dernieres arches détruites tant d'un côté que d'autre, & on paſſe ſur le premier pont, les pieds des ſecondes arches ayant été un peu taillés pour faciliter ce paſſage. Si les relations ſont ſi differentes ſur des choſes, desquelles il eſt ſi facile de s'éclaircir, quel ſujet n'a t'-on point de douter de tant de choſes extravagantes, dont nous informent les voyageurs?

La fortereſſe de Palme, dont les Venitiens ont muni leurs frontieres du côté du Frioul, fut auſſi bâtie du temps du Doge Cigogne. La medaille frappée à cette occaſion dit que la fin pour laquelle elle a été bâtie fut pour aſſeurer l'Italie contre les Ennemis de la Foi. En effet les Turcs percerent encor plus avant en Italie l'an 1475. mais il y a bien de l'apparence, que la vüe de deffendre ce que la Rép. poſſede dans le Frioul, contre l'Empereur, qui poſſede & qui pourroit bien prétendre le reſte de cette Province, n'a pas été la moindre raiſon.

Le Doge Paſcal Cicogne voulut étre enterré dans l'Egliſe qui eſt aujourd'hui des Jeſuites, & qui en ce temps là étoit des Religieux Portecroix (Ordre aujourd'hui ſupprimé) par ce qu'il faiſoit ſes prieres en cette Egliſe, quand on lui vint apporter la nouvelle qu'il avoit été élû Doge.

Marin Grimani, qui ſucceda à Paſcal Cicogne, 1595
vit deux grands évenements, qui donnerent beaucoup de ſoins & de peine à la Rép. la guerre des Uſcoques, & l'excommunication de Paul V. Cette guerre des Uſcoques fut décrite dans le même temps qu'elle ſe faiſoit, par un Secretaire du Pape Clement VIII. appellé Minucio, qui fut depuis Archevêque de Zara, & a été traduite en François

par M. Amelot de la Houſſaye, qui l'ajouta à ſon Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe. Comme cette Hiſtoire regarde la connoiſſance des affaires de la Rép. & les premiers & quaſi les ſeuls démêlés qu'elle ait eûs avec la Maiſon d'Autriche, on en donnera ici un précis. Les Uſcoques ſont des Peuples voiſins de la Hongrie, Dalmatie, Servie, & Croatie, ainſi appellés parceque *Scoco* dans la langue du Pays veut dire *fugitif* ou transfuge, & qu'effectivement ce peuple eſt un mêlange de ces Nations, dont pluſieurs particuliers s'étant retirés pour diverſes raiſons, s'y habituerent & y établirent leur demeure. Il y a de l'apparence cependant que le Pays étoit déja habité par des Naturels, qui y avoient leur ſéjour avant que les Turcs inondaſſent l'Europe, qui eſt le temps qu'on aſſigne ordinairement à l'établiſſement des Uſcoques, mais comme les nouveaux venus étoient pour la plus part gens de main, qui ne cherchoient qu'à réparer les pertes, qu'ils avoient faites par l'invaſion des Infidelles dans leurs Pays, & qu'effectivement ils s'en montrerent toûjours irreconciliables ennemis par des courſes, dans leſquelles ils tâchoient de leur faire tous les maux poſſibles, le bruit de leurs exploits donna le nom à la Nation, & fit qu'on ne la regarda plus que comme un Peuple, qui faiſoit ſon métier principal de la guerre, ou au moins de la garde des Confins contre les Turcs, quoique le nombre de ſes combatants ne paſsât pas ſix cents. Cliſſe, fortereſſe ſur les frontieres de la Dalmatie vers la Province de Serraio fut la premiere place où ils s'habituerent, & qu'ils fortifierent de tout leur poſſible pour y être à couvert, & pour mettre en ſureté les butins qu'ils feroient ſur les Turcs. Cette place appartenoit au Royaume de Hongrie, dont le Gouverneur les reçut, & fut ravy de ſe voir aſſiſté

& deffendu par une milice déterminée, en un temps où le Royaume de Hongrie diſputé entre Ferdinand frere de l'Empereur Charles V. & Jean Comte de Scepus avoit fourni l'occaſion à Soliman d'en uſurper une partie. Les Uſcoques firent merveilles au commencement de leur établiſſement, mais les Turcs ſe voulant délivrer de ces fâcheux voiſins, aſſiegerent & prirent Cliſſa l'an 1537. les Uſcoques chaſſés de leur fortereſſe ſe refugierent à Segna, place de la Morlaque, ſur le Golfe de Veniſe, & dans l'endroit du rivage qui eſt oppoſé aux Iles de Vegia ou Veglia, & d'Arbé, appartenantes aux Venitiens. Ils y continuerent pendant quelque temps à pourſuivre avec le même zéle les ennemis de la Foi, qui avec l'avantage de la priſe de Cliſſa ſe répandoient dans les Provinces de le Dalmatie & de la Croatie. Celle ci appartenoit à Ferdinand, qui jugea à propos par le moyen d'une compenſation, de tirer Segna des mains des Comtes Frangipani, auxquels cette place appartenoit, pour l'aſſeurer contre les Turcs, qui venant l'aſſieger, n'auroient pas manqué de l'emporter, attendu le peu de moyens qu'auroit un Comte particulier de la deffendre. Ferdinand uſa en ceci des droits des Rois de Hongrie, à qui comme tels, avoit appartenu non ſeulement la Croatie, mais la Dalmatie même & touts les Pays juſqu'a la mer Adriatique, leſquels ſans contredit ayant relevés de cette Couronne, n'en avoyent été diſtraits que par le malheur des temps, ou même par une indépendance affectée par les Gouverneurs de ces mêmes places ou Provinces, & negligée par les Souverains ſes Predeceſſeurs, embaraſſés en diverſes guerres. Ferdinand lui même étant detourné par les affaires continuelles, que lui donnoit l'Empire (où il avoit été déclaré Roi des Romains, de Hongrie, & du reſte de ſes Etats particuliers,) ne pouvoit avoir l'œil à tout ce que feroient les Uſcoques établis à Seigne, dont

une partie avoit été enrollée dans le nombre de ſes Milices, afin de l'engager par l'avantage de la ſolde, à ſe porter avec encor plus de zéle, dans la guerre contre les Infideles, & à la deffence des confins. Cela fut cauſe que dans la ſuite des temps les Uſcoques avec le metier de ſoldats, apprirent encor celui de voleurs, & que n'ayant exercé juſqu' alors leur zéle que contre les Turcs & les Juifs, la vûe de la proye les fit échapper à en inſulter encor d'autres, qui paſſoient par cette Mer pour traffiquer à Veniſe. C'eſt ainſi au moins que l'écrit l'Archevêque de Zara : & quoi qu'il ne ſoit pas improbable que la qualité du ſejour eut reveillé dans les Uſcoques l'eſprit des Anciens Liburniens habitants des côtes de cette Mer, & fameux par leur pyrateries, il peut bien être auſſi que les Turcs, qui ſe repoſoient ſur les Venitiens de la ſureté de la Mer Adriatique, & qui faiſoient comme ils font encor aujourd'hui une partie conſiderable du negoce de cette Ville, ſe voyant inquiétés par les Sujets de la Maiſon d'Autriche, avec laquelle ils étoient en guerre, s'en plaignirent à la Rép. qui en vertu de cette Souveraineté du Golfe, dont elle ſe fait un droit aquis, commença par l'execution du chatiment de ceux qu'elle prenoit pour coupables, en donnant des ordres à ſes Généraux, qu'ils executerent en toute rigueur, de pendre tous ceux qui ſe trouvoient armés ſur cette Mer, ce qui ſans doute emût les Uſcoques de leur côté à lui declarer la guerre, & à faire des priſes ſur elle.

Il eſt vrai que les Venitiens porterent des plaintes à Vienne, pour faire ceſſer les pyrateries des Uſcoques, tant ſur leurs ſujets que ſur ceux de la Porte Ottomane, & que la Cour ne s'empreſſa pas à donner la deffence que les Venitiens demandoient. Le même Hiſtorien en attribue la cauſe aux Miniſtres de l'Empereur, que les voleurs tenoient dans leurs interêts en partageant avec eux les profits de leurs

leurs vols : mais peut étre eſt il vrai auſſi, que ce délai venoit d'une autre cauſe, ou de ce qu'on n'approuvoit pas à Vienne que la Rép. fut ſi promte & ſi vigoureuſe, à s'y faire juſtice des ſujets de S. M. J. ou parcequ'on ne voyoit point encor de ſureté pour ceux ci contre les Infideles, dés qu'on auroit ceſſé de les inquiéter, la guerre demeurant en ſa force par tout ailleurs, comme auparavant. En tout cas ſi c'étoit un chagrin à la Rép. de voir que ſon commerce fut interrompu : ce n'étoit peut être pas un moindre déplaiſir à Ferdinand de ſe voir empêché de nuire à un ennemi, qui employoit toutes ſes forces pour lui faire du mal.

Ferdinand neantmoins donna l'ordre aux Uſcoques que les Venitiens demandoient, & leur deffendit de troubler le commerce du Golfe avec leurs barques. Mais le malheur voulut que le bruit des profits, qu'ils faiſoient ſur la Mer s'étant répandu, quantité de gens ſans aveu, ſujets de la Rép. & même du Turc ſe jetterent à Segna, & y accrurent de telle ſorte le nombre des Pyrates, tous compris ſous le nom d'Uſcoques, que les ordres de Ferdinand y furent reçus ſans y étre executés ; ces picoreurs exerçant comme en cachette leurs rapines, continuant peut étre ſous l'aveu, au moins tacite du Gouverneur dans leurs Pyrateries. C'eſt dés ce temps là que la Rép. reſolut pour la ſureté de ſon commerce avec les Sujets du grand Seigneur, d'avoir toûjours deux Galeres en Mer, l'une allant & l'autre retournant de Spalatro à Veniſe pour le tranſport des marchandiſes reciproques ; ces bâtiments plus conſiderables, étant capables de reſiſter aux attaques des barques des Uſcoques, qui n'étoient que de trente hommes ou environ chacune, & dont toute la force conſiſtoit dans l'agilité, avec laquelle ils ſurprenoient ceux qu'ils vouloient attaquer, & dans la commodité de la retraitte parmi un labirinte d'Iles,

d'Iles, dont les côtes de la Dalmatie ſont bordées.

Les plaintes continuant à la Cour de Vienne non ſeulement de la part des Venitiens, qui cependant continuoient à faire main baſſe de leur côté ſur tous les Uſcoques qui tomboient en leur pouvoir, mais encor de la part du Pape & du Roi d'Eſpagne, dont les Sujets du Royaume de Naples, auſſi bien que ceux de l'Etat Eccleſiaſtique, ſouffroient des Corſaires, & le remede ne venant point ſous le pretexte qu'on ne pouvoit dégarnir cette frontiere d'une brave milice, qui tenoit les Turcs en reſpect, le Sultan donna la commiſſion particuliere au Baſſa de la
1592 Boſſine d'exterminer les Uſcoques, & d'aſſeurer ainſi aux Sujets de la Porte la liberté du Golfe de Veniſe, & des places qui relevent de la même Porte ſur ces côtes. Cette guerre particuliere ſe commença avec un appareil plus faſtueux que bien réglé, le Baſſa à la tête de quarante mille hommes, ſe promettant d'anéantir d'un premier effort une poignée de gens, tels qu'étoient les Uſcoques. Il fut neantmoins la dupe de ſa preſomption, & cinq mille hommes de cette Nation l'ayant ſurpris au paſſage de la Cupa le defirent entierement, les premiers des ſiens ayant été maſſacrés & les autres noyés dans la riviere, qu'ils s'efforçoient de repaſſer dans leur fuite.

Ce ſuccés, qui fit grand bruit dans le monde, reveilla le zéle du Pape Clement VIII. qui ſe flattant de frapper de grands coups de ce côtelà, où les Turcs étoient reſtés étourdis, par la mort du Baſſa, Général de l'expedition, de ſon Frere & des principaux Officiers de l'armée Ottomane, il pratiqua à force d'argent des Intelligences dans les Pays voiſins parmi les Chrêtiens ſujets du grand Seigneur, & les diſpoſa à entreprendre de ſe ſaiſir de diverſes places, entre leſquelles étoit particulierement celle de Cliſſa, qui avoit été la cauſe de la guerre, &

qui

qui donnoit entrée aux Infideles ſur les Terres des Chrêtiens. Comme il eſt rare, que tous ceux qui s'offrent à ſervir en des emplois ſi dangereux par l'eſpoir du gain, ſoyent capables de le faire avec ſuccés, la ſurpriſe de Cliſſa reuſſit à la vérité, mais elle fut executée avec ſi peu de précaution, que les executeurs manquant de toutes les choſes néceſſaires pour s'y maintenir, les Turcs reprirent incontinent 1596
la place, & y exercerent ſur eux, tout ce que la rage, peut inſpirer à des barbares qui cherchent à ſe vanger. Les Venitiens avoient envoyé du monde ſur les confins afin de pourvoir à leur ſeureté particuliere, pendant que deux puiſſants ennemis ſe battoient à leur porte. L'Empereur ne pût leur pardonner qu'en une occaſion, où il s'agiſſoit d'affoiblir l'ennemi commun, qui ſe piquoit ſi peu d'obſerver religieuſement ſes promeſſes & les traités qu'il jure le plus ſolennellement, ils ſe fuſſent montrés non ſeulement ſi indifferents à profiter de l'avantage qui s'étoit offert, mais même euſſent laiſſé reperdre une place de ſi grande importance, qu'ils auroient pû ſecourir par tant de manieres, ſans même rompre ouvertement avec le Turc. Les Uſcoques en furent encor plus irrités, & prenant cette indifference des Venitiens pour une colluſion avec les Infidéles, ils ſe declarerent plus ouvertement contr'eux, & leur coururent ſus avec le même acharnement, qu'ils faiſoient contre les Turcs. Il y a de l'apparence qu'on n'étoit pas entierement fachés à Vienne que les Venitiens euſſent quelque mortification: Mais on ne dit point non plus que les Uſcoques fuſſent ouvertement approuvés en ce qu'ils faiſoient, & beaucoup moins que l'Empereur leur eût fait commandement d'en uſer de la ſorte. Mais les Venitiens ſans examiner plus outre le plus ou le moins de part que la Cour Imperiale avoit dans l'affaire des Uſcoques, envoya Almoro ou Almeric Thiepolo

polo avec une Eſcadre, qui ravagea toutes les côtes de Segna & fit pendre ſur le champ tous ceux qu'il y trouva capables de porter les armes & de faire quelque réſiſtance. Le Général Venitien, jeune & d'un éſprit ardent, auroit pouſſé les choſes plus loin, ſi le Senat ne lui eût envoyé ordre de s'arrêter, par la conſidération que la Porte, etant en guerre ouverte contre la Maiſon d'Autriche dans le même Pays, un aveu, ou une pourſuite publique des mêmes hoſtilités, l'auroit rendue extremement odieuſe au reſte du monde Chrêtien. La choſe en demeura donc du côté de la Rép. dans les termes du pur ſoin de deffendre ſes Sujets, & ceux qui venoient traffiquer à Veniſe : mais il ſe paſſa je ne ſçais quoi, qui donna lieu de croire que les Venitiens ne vouloient pas l'entiere défaite des Turcs, & qu'il vouloient les ſoulager ſans ſe declarer entierement. On ne voyoit guerre ſur leur flotte que des Dalmatins, tant parceque la Rep. n'aime point à mettre les armes à la main à ſes Sujets Italiens de Terre ferme, que parceque cette defence ſembloit regarder ſes ſeuls ſujets de Dalmatie. Elle trouva à propos de licentier ces Dalmatins, ſous pretexte qu'on les détournoit de la culture de leurs Terres, & prit à ſa ſolde des Albanois, dont la plus part étoit ſujets du Turc ; & comme cette nation eſt extrêmément feroce, & qu'elle fait la guerre avec un acharnement barbare, il ſe trouva que les Uſcoques eurent à faire à des gens, qui en ſçavoient autant qu'eux en matiere de fiereté, & de réſolution à ſe battre, & qui ſouvent en faiſoient plus qu'on ne leur en avoit commandé ; Les Venitiens ſe ſervant de la même excuſe qu'on leur avoit tant de fois donnée, qu'ils ne pouvoient empêcher ces gens de ſuivre un panchant indocile à toute ſorte de commandements.

1597 Jean Bembo ſucceda à Thiepolo, & portant les ho-

hoſtilités encor plus loin, ſe mit à aſſieger les ports de Fiume & de Trieſte, empêchant que rien ne pût entrer dans ces deux places: L'Archiduc de Gratz qui jouïſſoit de cette Province, entendant les plaintes de ſes Sujets, qui ſe voyoient à la veille non ſeulement d'être privés de tous les avantages du commerce, mais même d'être réduits à ſouffrir les extremités de la faim dans l'enceinte de leurs murailles ſi ce blocus duroit, penſa tout de bon à faire ce que la Cour de Vienne négligeoit depuis ſi long temps, ſçavoir de terminer les courſes par Terre & par Mer des Uſcoques, en tirant de Seigne ceux qui les faiſoient, & en les employant ailleurs à ſon ſervice. Il envoya le Comte Joſeph de Rabata à Veniſe pour y faire ſavoir ſa reſolution, & prier cependant le Senat de rendre le commerce à ſes places, en levant le blocus, par lequel on les tenoit reſſerrées. Le Comte n'eut point d'audience favorable du Sénat, qui vouloit, diſoit il, voir l'exécution des promeſſes de l'Archiduc, devant que de rendre la liberté aux Villes blocquées, ſans trop conſiderer que cette exécution n'étoit pas une choſe à voir éclorre en un jour, & qu'il étoit neceſſaire de beaucoup d'adreſſe & de quelque temps pour amener les choſes au point qu'on le ſouhaitoit. Le Comte employa l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette affaire, afin que ſes prieres & ſes remontrances en fuſſent plus conſiderées. Celuici étoit Don Ignigo de Mendoza, homme plus capable de concevoir de grandes eſperances, que d'acheminer des affaires delicates. Juſqu'alors il n'y avoit point de guerre déclarée, & quoi qu'on ſe donnât reciproquement des coups, qui n'étoient point differents de ceux qu'on frappe dans les guerres les plus ſanglantes, neantmoins une image de paix couvroit les violences réciproques, & on faiſoit encor ſemblant d'être amis au milieu des plus grandes hoſtilités. L'Ambaſſa-

baſſadeur reprenant la choſe, ou le Comte l'avoit laiſſée, annonça hardiment à la Rép. de la part du Roi, qu'elle ne le devoit nullement ſuppoſer aſſéz indolent pour ſouffrir qu'on ruinât les Sujets d'un Prince de ſa Maiſon, & que puis que les remontrances & les prieres étoient inutiles pour obtenir Juſtice, le Roi ne tarderoit point pour ſon honneur, & pour l'interêt de ſon Couſin (car Philippe I. avoit épouſé la ſœur de Charles Archiduc de Gratz & Pere de Ferdinand) de ſe la procurer, ſi on ne le prevenoit dans ſes juſtes reſſentiments. La Rép. ayant apris par des éclairciſſements tirés de la Cour de Madrid, qu'on ne vouloit pas pouſſer les choſes ſi loin, rit des menaces de l'Ambaſſadeur, qui même, (pour lui ôter les moyens de faire d'autres menaces ſans commiſſion) fut rappellé par le Roi en Eſpagne. Cela n'apportant point cependant de remede à la playe, d'où ſortoit tant de ſang, Donat autre Général de la Rép. reſſerra encor davantage les Sujets de la Maiſon d'Autriche, faiſant bâtir des forts ſur les avenues de leurs terres, qui les tenoient dans une ſujettion continuelle: & encheriſſant encor ſur tous ſes Predéceſſeurs, il fit des courſes dans l'Iſtrie avec tous les desordres, qui ſuivent ces hoſtilités. On crut que ſon deſſein étoit d'obliger les Peuples à ſe ſoulever par le deſeſpoir de ſe voir ainſi traités, ſans que leurs Princes fiſſent aucune, ou au moins fort peu de demarches pour les ſoulager. Enfin l'Empereur Rodolphe II. ou importuné des plaintes de ceux qui ſouffroient, ou détrompé des mauvais conſeils de ſes Miniſtres, qui le faiſoient roidir en lui repreſentant les choſes ſous une autre vüe que celle qu'il les falloit conſidérer, donna plein pouvoir à l'Archiduc de Grats Ferdinand de terminer abſolument cette affaire par le voyes, qu'il jugeroit le plus à propos. L'Archiduc ſe ſervit encor du même Comte Joſeph Rabata, qui ayant toûjours

jours temoigné une grande fidélité, & un violent deſir de voir ſes Maîtres hors de cet embarras entreprit la choſe avec le zéle qu'il falloit, & s'y prit d'une maniere capable de faire ceſſer tous les desordres. Apres avoir communiqué ſa commiſſion au Général Venitien, & tiré parole de lui qu'il n'entreprendroit rien de nouveau, pendant qu'il l'executeroit, afin de ne rien déranger qui en pût détourner l'effet, il vint à Segna bien armé & accompagné d'un Commiſſaire qu'il voulut que le Général Venitien lui donnât, afin qu'il pût étre témoin de la ſincérité avec laquelle il ſe comporteroit en cette affaire. Il commença par faire le procés à pluſieurs Chefs des Pyrates, qui convaincus d'avoir abuſé de la force à l'oppreſſion des Etrangers qui paſſoient par le Golfe, furent pendus, ou exécutés à mort par d'autres genres de ſupplice. Il rendit à la Rép. ſes Sujets rebelles, qui avoient pris leur azile à Segna pour pirater. Il deffendit à tous les Sujets de l'Archiduc l'uſage des barques armées, ſans la permiſſion du Général de Croatie : Mais cette derniere reſtriction ne plaiſant point aux Venitiens, qui ne veulent pas qu'aucune autre Puiſſance que la leur, puiſſe envoyer des barques armées ſur le Golfe, il fallut temporiſer ſur cet article, & s'en remettre à un autre temps. Il tira tous les Uſcoques de la Ville de Segna, où il n'en laiſſa que cent des plus pacifiques avec autant de Soldats allemans pour en faire la garde. Les autres allerent s'établir dans les Villes voiſines de terre ferme: Ce qui ſe fit avec ceremonie, l'Evêque les ayant benis, & Rabata leur ayant donné de l'argent, & des proviſions pour ſubſiſter quelques mois.

Rabata fut fait Capitaine de Segna, & tout ce qu'il avoit fait fut approuvé par l'Archiduc, & la Rép. même le régala d'une Chaine d'Or de

cinq

cinq à ſix mille Ducats, qu'il n'accepta qu'avec la proteſtation d'employer de plus grandes ſommes de ſon patrimoine pour maintenir inviolable l'obſervation de ce qui avoit été reglé. Cette ſincerite & ce zéle pour le bon ſervice rendu à ſon Maître étoit trop éclattant pour ne lui pas attirer des envieux en une Cour, où l'exceſſive bonté de ſes Princes avoit peu de Courtiſans & de Miniſtres qui ſe portaſſent avec le même zéle à leur ſervice. Ce ſeroit une odieuſe réflexion, que de repaſſer ſur le Gouvernement de la plus part des Princes de la Maiſon d'Autriche, & d'y remarquer qu'on voit peu de Souverains qui ayent été doüés de plus grandes vertus, qui ayent eû plus de tendreſſe pour leurs ſujets, & dont les ſujets ayent cependant été plus malheureux. La cauſe n'en eſt pas difficile à deviner, & c'eſt ſans doute à ceux qui ont été au timon des affaires à ſe diſculper, d'où ſont venus les malheurs de l'état. Un bon Prince eſt plus facile qu'un autre à ſe laiſſer ſurprendre dans le choix de ceux, qui ſe pretentent pour le ſervir. Sa bonté fait ſouvent perdre de vüe au Miniſtre le chemin du devoir, pour prendre celui de ſon avancement particulier : Et quand les premiers desordres, qui ſuivent du choix ſont arrivés, la même bonté fait trouver des motifs au Souverain pour détourner les yeux de deſſus le coupable, & attribuer les malheurs à une fatalité ſuperieure à la malice du Miniſtre. Ainſi un péché couvert de cette maniere couve & fait éclôre dans l'ame du coupable d'autres penſées d'uſer mal de ſon pouvoir, & de profiter même de ſes crimes, ſoûtenu en cela par la facilité de ſon Maître à lui pardonner. A la vérité tous les miniſtres malheureux ne ſont pas toûjours mal intentionnés : Mais eſt ce une excuſe à un Miniſtre d'être ignorant dans ſa charge, & au Prince de n'avoir pas eû le cœur de la refuſer à un mal habile homme, dont l'incapacité en-

entraine la ruine de tant de peuples innocents ? L'autheur allegué, dont on a l'Hiſtoire des Uſcoques fait le procés, ſans en faire le ſemblant, aux Princes de la Maiſon d'Autriche, qui gouvernoient alors, ſur cette matiere, & rapporte quelques cas, où des chatimeuns bien legers avoient ſuivi des fautes tres grandes : Mais il ſemble que les Princes de la Maiſon d'Autriche naiſſent quaſi tous ſous cette conſtellation, & qu'on loüera éternellement leur bonté, ſans ceſſer de faire des plaintes de quelques uns de leurs Miniſtres.

Le Comte Joſeph Rabata apprenant qu'on le deſſervoit à la Cour de l'Archiduc, & que la bonté du Prince donnoit lieu à la malice de ſes envieux de le charger, au hazard de lui faire perdre non ſeulement le mérite de ſa bonne conduite, mais encor l'honneur & la grace de ſon Souverain, prit reſolument le parti d'aller ſe juſtifier en perſonne à Grats, & detruire les mauvaiſes impreſſions qu'on donnoit de lui à la Cour. Il eut de la peine à être ouï, ſur le pretexte qu'il n'avoit pas dû quitter un Gouvernement auſſi important que le ſien, dans un temps, où ſon abſence pouvoit donner lieu à de fâcheuſes révolutions. Il l'obtint cependant, & avec cette confiance qu'inſpire aux Innocents une conſcience ſans reproche, il ſçut ſi bien effacer de l'éſprit de l'Archiduc tout ce qu'on avoit voulu y imprimer de ſiniſtre contre lui, qu'il eut la joye d'étre déclaré pleinement juſtifié, & apres quelques marques d'une eſtime particuliere que le Prince lui donna, il fut renvoyé à ſon Gouvernement.

Entre autres diſpoſitions qu'il avoit faites pour affermir le repos & la paix, qui avoient été ſi long temps bannies de Seigna, il avoit obligé les plus mutins à ſe bannir volontairement de la Ville, & d'aller établir leur ſejour en d'autres lieux avancés dans la terre ferme; & cependant voiſins des frontieres

tieres du Turc, afin de laiſſer à leur genie élevé & nourri dans les factions militaires l'occaſion de s'exercer contre cet ennemi, ſans danger d'intereſſer les Puiſſances amies de la Maiſon d'Autriche dans leurs courſes. Quelques uns avoient obei de bonne grace, & d'autres ſembloient irreſolus & par conſequent diſpoſés à exciter de nouveaux troubles, ſi on les forçoit à s'éloigner, apres leur avoir promis l'amniſtie du paſſé. Le Comte Rabatta cependant ne les voyoit pas volontiers à Segna, tant par ce que c'étoit laiſſer leur desobeiſſance impunie, ce qui ſouvent eſt un puiſſant motif à de nouvelles entrepriſes, que par ce que ces gens étant accoutumés à tout autre choſe qu'au travail, il falloit peu pour les porter à quelque violente reſolution. Le Comte ſe fit envoyer un ordre de faire choix d'une troupe de ceux ci, la plus nombreuſe qu'il pourroit pour envoyer à Caniſſe, dont on ſavoit que le Turc méditoit le ſiege, & y être employés à la deffence de cette importante place. Le Comte ſe ſervant de ce commandement comme d'une choſe nouvelle, fit connoître à ceux ci le merite qu'ils aqueroient envers leur Prince, & la gloire, qu'il y auroit à ſervir en une occaſion auſſi importante: Que ce ſeroit le moyen d'effacer de la mémoire des hommes l'idée desavantageuſe, que leur conduite paſſée avoit fait concevoir d'eux. Les Uſcoques furent contents, on témoignerent de l'étre, du parti qu'on leur offroit, & ſe diſpoſerent à partir. Mais à peine furent ils en voyage, que quelqu'un des plus malicieux leur ayant repreſenté que le Comte avoit pris ce prétexte de les envoyer en Hongrie pour s'en deffaire & pour les faire maſſacrer loin de leur pays, & ſans ſecours, ils s'en retournerent furieux à Segna, où ayant forcé les portes du château ils ſe jetterent ſur le Comte, qui n'ayant pas d'au-
1602 tres moyens de retenir ces Aſſaſſins, en tua quel-
ques

ques uns avec ſes piſtolets, & il fut incontinent maſſacré par cette multitude, qui pour en témoigner un plus grand mépris, jetta ſon corps dans la ruë, où les femmes de ces perfides furent vües ſuçant le ſang qui couloit de ſes playes, pour aſſouvir ainſi plus pleinement & plus brutalement leur rage.

Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour ceux qui aimoient à rendre à chacun la juſtice qui lui étoit duë, eſt que les Cours de Gratz & de Vienne par cette lenteur qui leur eſt ordinaire, négligerent alors, & depuis encor perdirent tout à fait la volonté de connoître & de châtier un auſſi grand desordre, nommant pour ſucceder au Comte dans ce Gouvernement, un homme qui profeſſoit une amitié publique avec ſes Aſſaſſins, & qui laiſſa retomber les choſes dans la premiere confuſion. Comme il eſt impoſſible de tenir des ſoldats en diſcipline, quand on ne leur paye pas leur ſolde, les Uſcoques, dont on avoit pris quelques centaines pour la Garde ordinaire de la Ville de Segna, ne voyant point de payement réglé ſous ce nouveau Gouverneur, ſoit que l'Archiduc négligeât effectivement de l'envoyer à cauſe des autres embarras où il ſe trouvoit, ou que le Gouverneur l'employât à ſon propre uſage, interpretant cette négligence de les ſatisfaire, pour une permiſſion tacite de ſe pourvoir où ils pourroient, recommencerent à bâtir des barques armées & à aller en courſe par tout où ils trouvoient à prendre. Les Turcs ſe voyant particulierement attaqués armerent auſſi, & les Canaux de la Dalmatie alloient devenir le theatre d'une nouvelle guerre, ſi les Venitiens qui ne la vouloient pas ſi prés d'eux, n'euſſent promis à ceux ci d'empêcher que les Uſcoques ne les offençaſſent. Ils firent pour cela ce qu'ils avoient fait autresfois, leur

Général fit pendre tous les Uſcoques qu'il put attraper en courſe, la deffence d'en faire étant l'un des articles de la derniere paix qu'on avoit faite avec eux. Ce fut pendant le Dogat de Marin Grimani que s'étoit fait cette Paix, & une grande partie des choſes que l'on vient de décrire. La
1603 Rép. fit encor une Ligue avec les Griſons l'an 1603. dans la vuë ſans doute, de ſe ſervir de cette Nation dans la deffence de ſes terres, & peut être auſſi pour offencer celles de la Maiſon d'Autriche, dont cette Nation eſt voiſine, s'il n'y avoit pas d'autre moyen de terminer les differents qu'elle avoit avec elle, toutes les ligues n'étant pas ſeulement diffenſives, mais ſouvent auſſi offenſives.

Mais ce qui fit autant & plus de bruit dans l'Europe que la guerre des Uſcoques, & l'alliance de la Rép. de Veniſe avec les Griſons, furent les démêlés qu'elle eut avec le ſaint Siege, & qui commencerent la derniere année du Gouvernement du
1605 Doge Marin Grimani. Paul V. Borgheſe d'une famille, de Sienne transferée à Rome, étant devenu Pape, ſe revêtit d'un zéle extraordinaire de ſoutenir les libertés & les prérogatives de l'Ordre Eccleſiaſtique, & dans ce deſſein, ayant entrepris de critiquer & même de caſſer tout ce qu'il y croyoit contraire, il s'engagea dans de facheux embarras, par la réſiſtance qu'il trouva, particulierement à Veniſe, dans l'execution de ce projet. Il obligea les Republiques de Luques & de Genes à revoquer quelques loix qu'elles avoient faites, quoique favorables à la Religion, pour cela ſeul qu'elles les avoient faites ſans ſa participation, & par une autre authorité que la ſienne. Les Venitiens avoient fait empriſonner un Chanoine de Vicence & un Abbé de Nerveze, pour des crimes tres-ſcandaleux. Ils avoyent dés l'an 1603. fait un Décret, par le quel il étoit deffendu de bâtir des Egliſes

ſans

ſans la permiſſion du Sénat, & cette année 1605. ils en avoient fait un autre, qui deffendoit l'aliénation des biens immeubles aux Eccleſiaſtiques ſans le même aveu du Senat. Le Pape Paul ſe plaignit à l'Ambaſſadeur de la Rép. de ces trois choſes, comme de trois attentats intollérables contre la Liberté Eccleſiaſtique, commandant qu'on eût à conſigner à ſon Nonce les deux Délinquants, dont lui même connoîtroit la cauſe & en feroit la punition, & à abolirles Decrets, *faute de quoi*, adjout-t'il, *il trouveroit bien les moyens de ſe faire obeir*. Les remontrances & de l'Ambaſſadeur, & d'autres encore que le Senat fit agir, furent inutiles pour fléchir la reſolution du Pape, qui expedia deux Brefs datés du 10. de Decembre, l'un addreſſé au Doge Marin Grimani, & l'autre au Senat de Veniſe, pour leur étre preſentés par ſon Nonce immediatement, par leſquels il les exhortoit à révoquer ce qu'ils avoient fait, leur aſſignant un terme peremptoire, apres le quel s'ils n'avoient obei, il en viendroit indubitablement aux Cenſures. Il voulut même que la menace de ces Cenſures eût ſon effet avant que d'étre prononées & que le terme fût échû. Le Nonce avoit reçu les Brefs, & avoit differé de les preſenter, à cauſe que la Rép. avoit nommé un Ambaſſadeur extraordinaire pour aller à Rome traiter avec le Pape, croyant que ce Seigneur pourroit accommoder les affaires. Le Pape lui envoya un nouvel ordre de les preſenter, nonobſtant cette Ambaſſade, & l'ordre ne fut reçu que le jour de la mort du Doge, à qui il ne put par conſéquent parler. Le Pape lui en dépêcha un troiſieme de s'oppoſer à l'élection d'un nouveau Doge, comme devant étre ſans aucune force, étant faite par des Gens Excommuniés.

Leonard Donat avoit été elû Doge dés le 6. de Janvier, celui là même qui avoit été nommé Ambaſſadeur Extraordinaire de la Rép. pour aller trait- 1606

ter avec le Pape ; il fit ſavoir ſon élection au Pape, qui ſe relâchant déja de ſa rigueur, dont ſans doute il prevoyoit le peu de fruit, lui répondit par une lettre obligeante, ou par le motif qu'on vient d'alleguer, ou peut étre par l'attention qu'il fit ſur ce que ce Seigneur ayant été envoyé juſques à ſept fois à Rome avec la qualité de Miniſtre public, & s'y étant toûjours comporté avec l'approbation générale de toute ſa conduite, il eſpéra qu'il ſe ſerviroit de ſa nouvelle Dignité, pour porter les Venitiens à le ſatisfaire. La choſe n'arriva pas cependant ſelon ce ſentiment de S.S. Le nouveau Doge & le Senat ayant enfin ouvert les Brefs, & leû les exhortations & les ménaces du Pape, y répondirent en faiſant des excuſes de la neceſſité d'éxercer l'emploi dont Dieu les avoit chargés, comme tous les autres Princes Souverains, de faire tout ce qu'ils jugeoint néceſſaire pour la conſervation de leur Etat, tant en châtiant les Malfaicteurs, qu'en établiſſant des Loix pour prévenir les deſordres qui pouvoient naître. Le Pape ſelon le ſtile de la Cour de Rome, uſa de mille adreſſes pour amener les choſes au point où il les vouloit tantôt ſe relâchant de quelque choſe de celles qu'il avoit prétendues, tantôt en ajoutant d'autres menaces aux premieres : mais le tout n'ayant de rien ſervi, Paul qui avoit montré en pluſieurs rencontres, même en preſence des Ambaſſadeurs ordinaire & extraordinaire de Veniſe, (car la Rép. en avoit envoyé un depuis l'élection du nouveau Doge) des marques d'un eſprit plus emporté que modéré, en vint à la fulmination des Cenſures & de l'excomunication du Doge, du Senat, de leur Conſeilliers fauteurs & adherents, qui furent publiquement affichées à Rome. Le Senat étant averti de cette démarche, envoya prémierement une proteſtation contre ces Cenſures comme nulles, à tous les Chefs Eccleſiaſtiques de ſes Etats, leur enjoignant

gnant de ne defferer en aucune maniere à l'Interdit attaché à l'excommunication, qui deffendoit l'uſage public & particulier de l'Office divin & l'adminiſtration des Sacrements dans toutes les Egliſes & Chapelles du Domaine de Veniſe, & ordre aux Recteurs & Gouverneurs des Provinces & des Villes ſujettes, de tenir la main à ce que perſonne n'y deferât. Tout le Clergé tant ſeculier que régulier obeit aux ordres du Sénat, & il n'y eut que quelques Réguliers qui voulant paſſer pour plus ſages que les autres, refuſerent de s'y ſoumettre, & ils furent priés de ſortir de Veniſe. Le départ du Nonce fut ſuivi de celui des Jeſuites, des Capucins, des Theatins & des Religieux Réformés de St. François, qui allerent amoindrir la pitance de leurs Confreres dans les Cloîtres où ils ſe retirerent; les autres Réguliers continuant comme devant à faire le Service dans leurs Egliſes, où il ne parut aucun changement. Le Senat pourvoyant au dehors, donna part à toutes les Cours de l'Europe des démarches du Pape à ſon égard, & y fit proteſter que ſans perdre le reſpect dû au St. Siege, ni ſe vouloir ſéparer de l'Egliſe Romaine, il entendoit que les Motifs du Pape étant nuls de plein droit, il étoit reſolu par le même droit de s'y oppoſer.

Ce qui fut le plus étonnant en cette affaire, eſt que le Pape fit de tres fortes inſtances à Vienne, à Madrid, à Paris & dans les autres Cours Catholiques pour qu'on y publiât ſes Cenſures & qu'on y traittât en Excommuniés tous les Venitiens, qui s'y trouvoient, Ambaſſadeurs & autres. Ses Nonces y eurent même des démêlés à ce ſujet, mais toutes les Cours, & celle même de Vienne & de Madrid, nonobſtant tout le credit & les efforts des Jeſuites, qui ſembloyent y dominer, refuſerent d'entrer en connoiſſance de cette affaire & d'y prendre le parti du Pape, & continuerent d'en uſer avec les

Miniſtres & les Sujets de la Rep. comme par le paſſé. L'indifference alla à quelque choſe de plus en quelques unes, car le Duc de Mantoue aſſiſtant à une prédication du P. Gaillard Jeſuite, où ce Pere ſe licentia à déclamer contre les proteſtations du Senat & les mœurs de la Rép. de Veniſe, il le fit taire publiquement, & l'ayant fait décendre de chaire il lui commanda de ſortir de ſes Etats en ſix heures de temps, & d'aller tenir ailleurs, où il fut toléré, des diſcours ſi peu reſpectueux contre une République de ſi grande autorité & de tant mérite. Tous les Princes d'Italie & celui ci plus particuliérement, offrirent leur médiation pour un accommodement, mais les deux Couronnes d'Eſpagne & de France voulurent avoir l'honneur de cette pacification. Les Ambaſſadeurs de France à Rome & à Veniſe s'y porterent avec tant de chaleur, que Ceux d'Eſpagne jaloux que cette Couronne, qui ne poſſédoit aucun Etat en Italie, y fit valoir ſi haut ſon crédit, offrirent au Pape main forte pour ſe faire obeir, c'étoit ce que Paul V. ſouhaittoit le plus ardemment, apres avoir vû combien peu ſes Cenſures avoyent été reſpectées. Le Senat cependant ne vouloit point entendre parler même ſelon les Inſinuations de la Cour de France, de faire les premiers pas vers la réconciliation, proteſtant qu' étant innocente & offencée ſans ſujet dans les droits les plus eſſentiels de la Souveraineté, c'étoit à celui qui avoit été l'Aggreſſeur, s'il deſiroit la paix, d'en faire les premieres recherches : qu'il ne feroit que ſe deffendre, & que n'ayant rien à ſe reprocher, il attendoit de pié ferme ce qui pourroit arriver de la colere & des cenſures du Pape. Les choſes parurent accrochées à cette fermeté de la Rep. & le Pape ſur les promeſſes des Eſpagnols fit ſemblant de vouloir armer, & d'uſer de la force pour contraindre la Rep. à obeir. La Rep. de ſon côté aſſembla ſon armée Navale,

le, donna ordre de retenir tous les vaiſſeaux, qui paſſeroient dans le Golfe, deffendit le tranſport de tout or & argent dans l'Etat Eccleſiaſtique, & mit en ſequeſtre les revenus de tous ceux qui poſſédant quelque bénéfice ou Charge dans le Domaine de la Rép. montroient par leur abſence qu'ils adhéroient aux injuſtes vexations que leur faiſoit le Pape. Le Vice Roi de Naples & le Gouverneur de Milan avoient en effet armé extraordinairement, ce qui donnoit credit aux promeſſes, que l'on publioit que le Roi Catholique avoit faites au Pape de le ſoutenir puiſſamment. La Rép. en fit faire des plaintes à Madrid, auxquelles il fut répondu que le Roi en uſoit ainſi pour aquerir du crédit & de l'eſtime aupres du Pape, pour pouvoir dans la ſuite employer l'un & l'autre au profit de la Rép. en portant ſa Sainteté à lui donner ſatisfaction, quand elle auroit accepté la mediation qu'on lui offroit, & ſe ſeroit remiſe à l'efficace de ſes bons offices: qu'au reſte les promeſſes faites n'alloient qu'à aſſeurer le Pape qu'il ſeroit ſecouru, ſi la Rep. ou quelqu'autre Puiſſance que ce fût, venoit à le vouloir inquieter par les armes.

Cette déclaration des Eſpagnols en faveur du Pape contre les Venitiens, & l'inſulte que fit en ce temps là le Général des Galeres de Naples avec quelques bâtiments à la Ville de Duras en Albanie, ayant réveillé le Sultan, il envoya offrir toutes ſes forces à la Rep. & contre le Pape & contre le Roi d'Eſpagne, bien loin d'attribuer à aucune négligence de ſa part, l'outrage que ſes Sujets avoient reçu. Il envoya même un Baſſa avec 55. Galeres à Corfu, & fit prier la Général Venitien de l'employer ou ſeul ou en ſa compagnie où il voudroit pour le ſervice de ſa Rep. Le Général prétextant de n'avoir aucun ordre d'emplo-

yer les forces du grand Seigneur, demanda du temps pour en écrire au Senat, qui fit adroitement donner part au Pape de cette offre des Turcs, avec quelque ſorte de menace de s'en ſervir, ſi on le pouſſoit aux dernieres extrêmités.

Celles ci étoient trop haſardeuſes pour que le Pape s'y pût reſoudre, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de remporter la victoire dans la diſpute où il s'étoit engagé. Il fit premierement publier divers Ecrits pour juſtifier ſa conduite, & pour donner crédit à ceux de ſes Emiſſaires, qui publioient par tout, que la Rep. n'avoit aucune raiſon pour autoriſer ſa reſiſtance & qu'elle ne s'obſtinoit dans le refus de defferer aux Décrets de l'Egiſe, que par une confiance aveugle en ſes forces temporelles & aux ſecours qu'elle ſe promettoit. La Rep. de ſon côté fit des réponces, qui trouverent plus d'Approbateurs que les Panégiriſtes outrés de la Puiſſance illimitée du Pape & l'écrit entre autres du P. Paul Sarpi de l'Ordre des Servites, parut ſi fort à Rome même, qu'il ſe voit encor aujourd'hui à Veniſe dans le dortoir de ces Peres aux pieds d'un Crucifix un poignard ou ſtilet, avec lequel un Aſſaſſin penſoit tuer ce Religieux dans ce dortoir même, il avoit été envoyé, à ce qu'on croit, de Rome pour cette exécution. Ceci fit dire au Pere échappé du danger par l'aſſiſtance d'un Noble, qui ſe promenoit alors avec lui, qu'il ne falloit pas s'étonner de cette entrepriſe, & qu'elle étoit ſelon le ſtile de la Cour Romaine: *Queſto è lo ſtilo della Corte Romana, Hic eſt ſtilus Curiæ Romanæ.* On paſſa tout le reſte de l'an 1606. & les trois premiers mois de 1607. à débatre les Conditions, ſous lesquelles on feroit une paix, à la quelle le Pape avoit plus envie de venir que la Rép. quoi qu'il fit tous les ſemblants poſſibles de vouloir employer la force pour ſe faire obeir, érigeant une Congregation de guer-

re

re, commendant des levées de Corſes & de Suiſſes, & le Gouverneur de Milan faiſant de ſon côté des démonſtrations de vouloir rompre pour les interêts de ſa Sainteté. Mais pendant tout ce bruit & cet éclat, le Roi de France qui s'étoit ſaiſi de la mediation, dans laquelle voulurent entrer mais inutilement, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, travailloit à porter les choſes à l'accommodement duquel cepandant les moyens étoient tres-difficiles à trouver, le Pape ne voulant point révoquer à pur & à plein ce qu'il avoit fait, ſant avoir reçu quelque ſatisfaction, & la Rép. ne voulant recevoir aucune Abſolution, Benediction ou Reintégration dans la grace du Pape, par quelque cerémonie que ce fût, qui pût marquer qu'elle avoit failli. Elle ne vouloit ni révoquer ces Lois, ni renoncer au droit de juger les Eccleſiaſtiques ; Tout ce qu'on put obtenir fut qu'elle conſigna à l'Ambaſſadeur du Roi T. C. les deux priſoniers en queſtion, avec proteſtation de non prejudice à l'autorité qu'elle avoit de les juger, & qu'elle permit le retour dans ſes Etats aux Religieux, qui avoient defferé à l'Interdit, excepté les Jeſuites, dont le banniſſement perpetuel avoit été décrété pour des cauſes particulieres, qui ne regardoient point l'Interdit, comme pour avoir été Autheurs de ſéditions & de mouvements dans l'Etat, pour avoir bleſſé l'honneur de la Rep. dans leurs prédications, & blâmé la forme du Gouvernement public.

Ce fut le 28. Jour d'Avril que le Card. de Joyeuſe, & Monſ. du Freſne Ambaſſadeurs l'un extraordinaire & l'autre ordinaire du Roi T. C. s'étant rendus au College, déclarerent que les Cenſures étoient levées : ce qui ſe fit ſans aucun écrit & ſur la ſeule parole du Pape, les Parties n'ayant pû convenir d'aucune forme d'expreſſion, qui fût d'un conſentement réciproque. Le Doge de ſon côté leur

donna un acte de révocation, conçu en des termes par les quels il paroiſſoit que la Rep. ſe deſiſtoit ſeulement des proteſtations qu'elle avoit faites contre les Cenſures du Pape. Voici la Teneur de cette revocation.

„Leonard Donat par la Grace de Dieu Doge de „Veniſe, Aux Rever. Patriarches, Archevêques, „Evêques, &c.

„Puiſque par la Grace de Dieu il s'eſt enfin trou„vé un moyen de faire connoître à N. S. P. le Pa„pe Paul V. la candeur de notre révérence pour „le St. Siege & que ſa Sainteté gagnée par nos rai„ſons, à bien voulu faire ceſſer la cauſe de nos „differens (choſe que nous avons toûjours deſirée „& recherchée tres ardemment, comme Fils tres„obeiſſants de l'Egliſe) ce nous eſt mainteant un „grand ſujet de joye de voir l'accompliſſement de „nos juſtes deſirs. C'eſt pourquoi nous avons vou„lu vous en informer par nos preſentes lettres, „vous avertiſſant que comme S. S. a levé ces Cenſu„res, nous entendons que la proteſtation que nous „fimes, lors qu'elle les publia, reſte abolie & ſup„primée, afin qu'il paroiſſe par là, comme par „toutes nos autres actions, que c'eſt notre deſſein „de conſerver inviolablement la Piété & la Reli„gion de nos Ancêtres.

S. Marc Ottobon Sécretaire.

Il eſt remarquable que ce même Leonard Donat étant autrefois Ambaſſadeur de la Rép. à Rome ſous le Pontificat de Clement VIII. Prédéceſſeur de Paul, celui-ci qui étoit alors le Cardinal Borgheſe, traittant un jour avec l'Ambaſſadeur de ce même different qui étoit déja ému, le Cardinal ſe laiſſant emporter à ſon zele, s'échappa à lui dire que s'il étoit Pape, il ne feroit pas tant de Paroles mais qu'il excommunieroit

nieroit la Doge & le Senat de Veniſe, à quoi Donat repliqua que s'il étoit Doge, il ſe mettroit fort peu en peine de ſes Excommunications : ce qui arriva dans la ſuite au pié de la lettre, Borgheſe ayant, comme on a vû, lancé ſes Excommunications, & le Doge les ayant traittées d'inutiles.

Au reſte Donat étoit un homme d'une profonde connoiſſance dans les affaires du Monde, ayant û toute ſorte d'emplois dans la Rép. particulierement civiles dans les premieres Ambaſſades, & Magiſtratures de l'état. La guerre des Uſcoques continua de ſon temps, mais avec des ſuccés qui n'ont rien de relevant, la maiſon d'Autriche differant de pourvoir à ce que les Peuples vecuſſent en diſcipline, & la Rép. continuant à venger les pertes qu'ils faiſoient ſouffrir à ſes Sujets par de cruelles repreſailles. Le Doge mourut âgé de 76. ans, & il eut pour Succeſſeur

MARC. ANTOINE MEMO âgé de 70. ans & d'une ſtature au deſſus de l'ordinaire, qui lui attiroit le reſpect, & qui le fit peut étre préferer à trois Competiteurs, que paroiſſoient par leurs mérites lui diſputer la Souveraine Dignité. Nani dans le premier livre de ſon Hiſtoire, qui commence par la ſeconde année du Gouvernement de ce Duc, ſemble exprimer aſſez ouvertement qu'on doit attribuer à un bonheur particulier que l'Europe ne ſe vit pas enveloppée en une guerre dont le Roi Henri IV. la menaçoit, & qui fut diſſipée par ſa mort. Chacun ſçait la penſée de ce Prince qui étoit de diviſer l'Europe en ſeize Principautés à peu pres égales, & on ne peut aſſéz admirer que ce Roi, qui a eû le nom de Grand pour s'étre frayé le chemin au trône en d'épit de tous les obſtacles qui ſembloient s'y oppoſer, ait été capable de concevoir un projet, où la Raiſon & la Juſtice paroiſſent également lézées, la choſe étant auſſi diffi- 1612

cile dans l'execution, que celle-ci étoit contraire aux droits de tant de Souverains qu'il auroit fallu dépoüiller de leurs juſtes domaines, pour en revêtir d'autres qui n'y avoient aucun droit : outre que quand on ſeroit parvenu à cette égalité de Domaines partagés entre les ſeize Souverains, cette égalité n'auroit ſubſiſté que juſqu'à ce que l'ambition entrant dans la tête de quelqu'un d'eux, l'auroit porté à entreprendre de troubler le repos public, ſans conſulter ni la raiſon ni ſes propres forces, comme il arrive tous les jours. La mort de Henri IV. ayant coupé la trame de cet injuſte projet, la paix de l'Italie fut troublée par celle de
1612 François de Gouzagne Duc de Mantoüe, qui ne laiſſant qu'une fille nommée Marie & deux freres, Ferdinand Cardinal, & Vincent, fournit l'occaſion à cette rupture. La Veuve du Deffunt étoit la Princeſſe Marguerite fille de Charles Emmanuel Duc de Savoye, & le mariage de ces deux Princes avoit été fait pour appaiſer certaines querelles entre les deux Maiſons au ſujet du Duché de Montferrat, qui fut partagé entre elles à cette occaſion, & les fit vivre en paix tant que vecut François Duc de Mantoüe. Comme Charles Emmanuel Duc de Savoye étoit d'un eſprit & d'un cœur entreprenant, qui lui avoit déja ſuſcité bien des affaires avec les Rois de Francé & d'Eſpagne, les Interêts des quels il avoit embraſſés ſucceſſivement, il prétendit que ſon Gendre ne laiſſant qu'une fille, elle devoit hériter tout au moins de la dote de ſa Mere, c'eſt à dire de ce que la Maiſon de Mantoüe poſſedoit du Montferrat, qui paroiſſoit ne lui avoir été cédé qu'en vertu de cette Alliance. Il inſiſta premierement que la Princeſſe Marguerite ſa fille, & Marie fille de celle-ci fuſſent transferées en Piemont, où tout au moins à Milan, ou en quelque autre Lieu neutre, ſous prétexte qu'elles ne jouiſſoient

iſſoient point à Mantoüe d'une aſſeurance toute entiere, les Beaus Freres pouvant avoir des eſperances de ſuccéder, qui leur fiſſent déſirer la mort de la jeune Princeſſe, non pas pour obtenir le Duché de Mantoüe, au quel les femmes ne ſuccedoient point, mais celui de Montferrat, qui leur étoit ouvert. Comme la Veuve Ducheſſe de Mantoüe pouvoit étre, & même avoit publié qu'elle étoit groſſe, le Cardinal Ferdinand ſe ſervoit de cette raiſon pour la retenir à Mantoüe, repreſentant que pouvant donner un fils héritier neceſſaire à l'Etat, il étoit hors de toute apparence qu'elle s'éloignât de Mantoüe pour aller accoucher ailleurs. Comme le Duc Charles Emanuel avoit epouſé Catherine Michelle fille du Roi d'Eſpagne Philippe II. il n'eut pas grande difficulté d'engager dans ſes interêts la Marquis d'Inoyoſa Gouverneur de Milan, qui envoya à Mantoüe le Prince d'Aſcoli, avec une ſuite nombreuſe & armée, demander au nom du Roi d'Eſpagne les Princeſſes, plûtôt avec menaces qu'avec les offices d'une commiſſion pacifique. Le Cardinal Ferdinand pour autoriſer ſon refus, oppoſa de ſon côté, les noms de l'Empereur, & du Roi de France, dont il avoit l'honneur d'étre Parent, proteſtant de ne pouvoir ſe deſaiſir des Princeſſes ſans leur aveu & de vouloir depecher des Couriers à Vienne & à Paris, pour y donner part de ce qui ſe paſſoit. Il le fit, l'Empereur Matthias approuvant ſes raiſons, par un decret particulier lui attribua la régence de l'Etat & la tutéle de la jeune Princeſſe, au moyen de quoi les bruits furent pour lors appaiſés. La Senat de Veniſe, ſans qu'il parut, s'étoit entremis en cette affaire, & avoit employé de puiſſants offices aupres de l'Empereur Matthias, le piquant de jalouſie de ce que les Eſpagnols vouloient faire les Maîtres dans les Fiefs d'Italie, qui relevoient de l'Empire, & à Mantoüe aupres du

Cardinal, à qui ils envoyerent un Miniſtre ſans nom pour l'encourager à tenir ferme contre le Duc de Savoye, de l'humeur inquiete duquel il craignoit de voir la paix d'Italie miſe en confuſion, ſi on ne s'oppoſoit à ſes deſſeins. Cette eſperance ne fut pas néantmoins de longue durée. Le Duc de Savoye prenant plûtôt conſeil de ſon eſprit impatient & inquiet que des convenances des autres, trouva moyen de retirer la Princeſſe Marguerite ſa fille de Mantoue, & de refuſer un ſecond mariage, que le Cardinal Ferdinand offroit à celle-ci pour éteindre toutes les Jalouſies entre les deux maiſons. Apres cela le Duc de Savoye comme ſi tous les motifs de la ceſſion du Montferrat au Duc de Mantoue avoient ceſſé, entreprit de ſe remettre en poſſeſſion de cette Province par les armes. Il ſurprit plûtôt qu'il n'aſſiegea, en même temps, les places de Trin, d'Albe, & de Montecalvo, S. A. R. s'étant acheminée en perſonne contre la premiere, & ayant envoyé deux autres corps de ſes troupes contre les deux autres: En ſuite ne trouvant point de reſiſtance il ſe mit en poſſeſſion de quaſi tout le Montferrat. Le Senat de Veniſe, qui ne voyoit pas volontiers la guerre s'allumer en Italie, envoya lui faire de preſſantes exhortations à la paix, qui furent inutiles parce que le Prince n'y étoit nullement diſpoſé. Le Duc de Mantoüe recourut à la Rép. comme à la Puiſſance de la quelle il pouvoit avoir un ſecours plus prompt & plus aſſeuré. La crainte d'exciter d'autant plus le Duc de Savoye à la guerre, qu'il trouveroit les conquêtes plus faciles, fit que le Senat envoya un Reſident à Mantoüe avec de l'argent qui y leva trois mille hommes pour le ſervice du Duc, & ils furent envoyés à Caſal, pour aſſeurer cette Place. Toute l'Italie craignant que ces premieres étincelles ne produiſiſſent un plus grand incendie

cendie ſouhaittoit qu'on les éteignit dés le commencement. Le Roi Catholique y faiſoit alors la principale figure, & il ſembloit que c'étoit à lui à apporter ce remede. En effet le Marquis d'Inoyoſa Gouverneur de Milan, enjoignit au Duc de Savoye de la part du Roi de deſarmer, & de reſtituer au Duc de Mantoüe ce qu'il lui avoit pris. L'Ambaſſadeur que la Rép. de Veniſe tenoit à Turin s'étoit déja pluſieurs fois entremis envers le Duc, mais avec un ton plus moderé, uſant de prieres & de remontrances, ce qui avoit obligé le Duc, qui ne vouloit point entendre de ſemblables diſcours, de le licentier: Mais un troiſieme Mediateur ſe joignit aux deux autres & eut plus d'effet, ce fut l'Empereur qui envoya des ordres précis au Duc de deſarmer & de reſtituer tout ce qu'il avoit pris, faute de quoi il ſeroit mis au ban de l'Empire. Le Duc qui ne vouloit pas étre réduit à ces extemités, propoſa la négotiation, dans laquelle pour lui accorder quelque ſorte de ſatisfaction, il fut conclu que la Princeſſe Marie, à l'occaſion de qui naiſſoient tous les differents, ſeroit ôtée au Duc de Mantoüe & conduite à Milan. Le traité fut fait entre les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche & du Duc de Savoye, ſans en conſulter le Duc de Mantoüe, qui refuſa nettement de s'y ſoûmettre, quand on lui en fit part. Ceci remettant les choſes dans les premiers troubles, le Duc de Savoye ſe mit de nouveau en campagne, & pour ſe mieux diſculper, envoya ſon fils à Madrid, pour faire aggréer ſes raiſons à S. M. Catholique.

Les Venitiens qui ne vouloient pas abandonner le Duc de Mantoüe firent de plus grands armements pour lui, & le grand Duc même mit juſqu'à dix mille hommes en campagne auxquels les Genois & le Duc de Modene ayant refuſé les paſ-

ſages,

ſages, il les prit par force ſur le Modenois. Mais comme on vouloit en toute maniere empêcher que les choſes n'allaſſent à de plus grandes ruptures, on renoüa vue nouvelle Négotiation, pendant laquelle il vint de nouveaux ordres de la Cour d'Eſpagne, par leſquels il étoit enjoint au Duc de Savoye de deſarmer, & de rendre ce qu'il avoit pris, faute dequoi le Gouverneur de Milan devroit l'y obliger par la force. Le Roi Catholique ayant fait dire au fils du Duc, qui étoit déja arrivé en Catalogne pour venir à la Cour, de ne s'y point preſenter devant qu'on eût des Nouvelles que ſon Pere avoit obei. Pour le coup le Duc Charles donna les mains à la reſtitution d'une partie de ce qu'il avoit pris, & on crût les choſes en termes d'un accommodement total.

1613 Il arriva deux choſes pendant cette année, qui firent craindre à la Rép. de Veniſe d'avoir les Turcs ſur les bras, nonobſtant les grands égards qu'elle avoit témoignés pour eux dans l'affaire des Uſcoques. La premiere fut que le Vice Roi de Sicile ayant armé huit galeres, en alla ſurprendre dans le port de Scio douſe richement chargées & appartenantes aux Sujets de la Potre, deſquelles en ayant ſubjugué ſept il s'en retourna heureuſement à Meſſine avec un tres-riche butin de Marchandiſes & d'Eſclaves. La ſeconde fut que Charles Duc de Nevers, qui étoit venu de France en Italie pour ſervir le Duc de Mantoüe ſon Couſin, ne trouvant point qu'on fit une guerre aſſez vive dans le Montferrat pour ſatisfaire ſon Eſprit martial, s'étoit porté en diverſes Provinces & y avoit par l'autorité de ſon exemple particulier, diſpoſé pluſieurs perſonnes à la guerre contre le Turc; Outre cela il tenoit prêt quelque nombre de vaiſſeaux dans divers ports de France, & par le moyen de quelques intelligences, qu'il avoit liées avec des Grecs du Peloponeſe, & des Galeres du Pape, qu'on lui avoit promiſes, il n'aſpiroit

piroit à rien moins que de faire une puiſſante guerre aux Infideles. Le Pape, qui étoit de concert avec lui pour l'exécution de ſes deſſeins, travailla à porter les Venitiens à prendre part à l'entrepriſe, & l'avis en étant parvenu à Conſtantinople, le Sultan furieux proteſta qu'il ſe vangeroit dés le printemps de l'année ſuivante, non ſeulement de la Rép. mais 1614
de tous les Chrêtiens. La choſe n'eut cependant aucune ſuite, à cauſe que le Sultan qui étoit Achmet ſe trouvoit alors embaraſſé de tant de côtés qu'il n'eut pas les moyens de ſe tourner de celui-ci.

Les brouilleries du Montferrat eurent plus de ſuite, le Duc de Savoye, qui avoit paru céder l'année precedente, & vouloir ſe réduire à la paix, fit de nouvelles levées, ſe plaignant de ce que la Couronne d'Eſpagne vouloit uſer à ſon égard d'une autorité injurieuſe à ſa propre Souveraineté. Il retourna au premier deſſein qu'il avoit û de ſe rendre Maître de cette Province. La France qui avoit concouru avec l'Eſpagne à l'obliger au déſarmement, à cauſe que la Reine Marie de Medicis qui travailloit à faire le double mariage qui ſuivit en effet du Roi Louis XIII. ſon fils avec l'Infante d'Eſpagne, & de ſa fille Elizabeth avec le Roi Philippe III. entroit alors dans toutes les vues du Conſeil de Madrid. Elle ſe trouvoit elle même broüillée au ſujet de Concino ſon favori appellé ordinairement le Maréchal d'Ancre. L'occaſion parut favorable au Duc de Savoye, qui recourut à la Rép. de Veniſe, laquelle ayant alors renouvellé ſa ligue avec les Griſons, ſembloit être plus en état de le ſecourir. Le Gouverneur de Milan voyant ces nouveaux mouvements du Duc lui renouvella les ordres de la Cour de Madrid qui l'obligeoint à demeurer en repos, & le Duc pour témoigner le peu de cas qu'il en faiſoit, lui renvoya

voya la Toiſon d'Or qu'il avoit reçue du Roi, en proteſtant qu'il ne vouloit pas même étre retenu par cette chaine d'honneur & de bienſeance, dans une ſujettion qu'il diſoit injurieuſe à ſon rang & à ſa liberté. Faiſant ſuivre les paroles par les effets, il conduiſit ſes troupes dans le Milanois, où il brûla & butina quelques terres; ce qui étant venu aux oreilles de l'Empereur Mathias, il mit le Duc au ban de l'Empire, ſi dans le terme de quelques jours il ne donnoit ſatisfaction de ces attentats. Le Pape & le Roi de France le firent exhorter à déſiſter d'une entrepriſe auſſi hardie, qu'étoit celle de ſe vouloir meſurer contre un Roi auſſi puiſſant que l'étoit S. M. C. & dans laquelle il trouveroit infailliblement ſa ruine. Son inclination le rendoit ſourd à toutes ces remontrances, mais à la fin la crainte d'un avenir, dans le quel il ne voyoit d'autre appui que celui de ſon courage, tous les autres Princes d'Italie qui l'avoient autrefois voulu ſecourir, détournés par les Eſpagnols, l'ayant quitté, il donna la main à un traitté, dans le quel le Gouverneur de Milan, qui vouloit avoir la gloire d'avoir mis fin à ces broüilleries, & réduit le Duc Charles, lui fit des conditions ſi avantageuſes qu'il en fut desapprouvé à Madrid, & auroit perdu ſes Charges ſans la faveur du Duc de Lerme Favori & Miniſtre du Roi Philippe III. qui le protegea & qui excuſa ſes bonnes intentions.

1615 Le Duc apprenant que la Cour d'Eſpagne n'approuvoit pas ſon traité recourut aux armes, de même que le Gouverneur de Milan, qui battit ſes troupes prés de la Ville d'Aſti. Cette déroute fit remettre d'autres traités ſur pié, dans leſquels le Senat de Veniſe entra plus avant que par le paſſé, puis qu'il promit au Duc une garantie ſecrete contre tous, ſi ce dernier accord étoit encor deſavoüé: Et ſans doute que le chagrin que le Senat avoit de l'affaire des Uſcoques, qui continuoit ſur le pié des hoſtilités;

tés réciproques, quoi que toûjours ſans déclaration de guerre ouverte, le diſpoſa à donner cette garantie, qui paroiſſoit en toute maniere hors de neceſſité, puisque la Rép. prenoit part en des intérêts, qui ne la regardoient guerres, & cela en faveur d'un Prince plus ardent à ſe faire des affaires que prudent & puiſſant pour s'en tirer. En effet ce fut dans cette année que les choſes s'étant aigries, entre la Maiſon d'Autriche & la Rép. on vit des armées dans les formes en campagne de part & d'autre; les Venitiens s'étant jettés dans le Frioul & dans l'Iſtrie, quoi qu'avec un ſuccés inegal, leurs troupes ayant été batues dans cette derniere Province, où elles s'étoient avancées pour détruire les Salines de Trieſte. Cette déclaration ouverte des Venitiens contre la Maiſon d'Autriche, porta le Duc de Savoye à la premiere nouvelle qu'il en eut, à envoyer offrir à la Rép. ſa perſonne, celles de ſes fils, ſes troupes & tout ce qui étoit en ſon pouvoir, avec auſſi peu de beſoin, & de convenance à ſes propres intérêts, que la Rép. avoit û peu de neceſſité à ſe declarer pour lui l'année derniere. Ce fut ſur la fin de celle-ci que le Duc de Veniſe M. Ant. Memo étant mort, on lui ſubſtitua

Jean Bembo, que la ſuite de l'Hiſtoire veut qu'on 1615
nomme, quoi que depuis long temps les Doges fuſſent à Veniſe, des perſonages ſans crédit dans le maniment des affaires publiques, ou tout au plus d'une autorité tres-peu conſidérable, ſi leurs ſentiments n'étoient appuyés du concours & de l'approbation des Conſeils de la Rép. La guerre des Uſcoques duroit toûjours de la maniere dont où l'a décrit, c'eſt à dire avec un acharnement de part & d'autre qui mettoit en uſage les plus barbares hoſtilités. Le 1616
Senat de Veniſe pour ſe ſoûtenir, cherchoit de tout côté des Alliances & des ſecours, dans cette vuë elle envoya au commencement de cette année

en

en Allemagne demander l'un & l'autre aux Princes, qu'on appelloit de l'Union Proteſtante, s'addreſſant particulierement au Duc de Wittemberg & à l'Electeur Palatin, qui promirent une partie de ce que le Senat demandoit. L'Empereur Matthias continuoit de ſon côté à s'entremettre pour un accommodement entre la Rép. & l'Archiduc, mais inſiſtant pour preliminaire que le Senat reſtituât avant toute choſe ce qu'il avoit occupé des terres de l'Archiduc, la négotiation reſta infructueuſe. Les Venitiens avoient en vüe le ſiege de Gradisque, bonne place dans le Frioul, ce qui fit remuer Don Pierre de Tolede, qui avoit dés la fin de l'année precedente ſuccédé au Marquis d'Inoyoſa dans le Gouvernement de Milan. Il ſe diſpoſa à agir par diverſion contre les Venitiens, s'il n'y avoit pas d'autres moyens de les détourner de ce ſiége. D. Alfonce de la Queva Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne à Veniſe y faiſoit des plaintes contre la conduite de la Rép. envers l'Archiduc d'un ton ſi fier & ſi haut, que c'étoit plûtôt des menaces que des remontrances, prétendant que l'Empereur ſe portant pour Médiateur dans cette affaire, le moins qui fut dû à ſon entremiſe & à ſa dignité étoit de ſe deſaiſir, ou tout au moins de mettre en ſequeſtre les uſurpations que la Rép. avoit faites en une guerre entrepriſe ſeulement pour vanger le tort fait à quelques particuliers par des gens ſans aveu, & que l'Archiduc leur Maître desapprouvoit auſſi bien qu'eux : Mais le Senat ne l'entendoit pas ainſi, & n'étoit nullement diſpoſe à deferer ni à l'autorité de l'Empereur ni aux menaces du Miniſtre d'Eſpagne en une affaire, où il prenoit un interêt bien plus grand que celui qu'on diſoit.

La guerre du Piemont, qui avoit paru appaiſée par le Traité fait avec le Marquis d'Inoyoſa, & renouvellée par la repriſe des armes que fit le Duc, tenoit

tenoit d'ailleurs les éſprits en ſuſpens. Le changement de Gouverneur au Duché de Milan donnoit pretexte au Duc de demeurer armé. En effet quand ce nouveau Gouverneur lui renouvella les inſtances de donner exécution au Traité, dont le premier article étoit un deſarmement réciproque, & la ceſſion de la part du Duc des places du Montferrat, le Duc le refuſa hautement, d'autant plus que le Gouverneur vouloit qu'il obeît le premier & qu'il s'en remît à la bonté du Roi C. qui de ſon côte ne pouvoit pas deſarmer, vû la guerre que la Rép. faiſoit à l'Archiduc, que l'honneur ne permettoit pas au Roi ſon Maître d'abandonner. Dans cette diſpoſition, le Duc & le Gouverneur, quoi qu'ils ne vecuſſent en aucune rupture ouverte, ne laiſſoient point de chercher toutes les occaſions de ſe nuire, en procurant par des voyes ſecretes de ſe ſaiſir des places, en corrompant les Gouverneurs & les Garniſons. Mais comme les choſes ne pouvoient pas en demeurer là, on en vint enfin aux déclarations ouvertes, la Duc réſolu à tout tenter plûtôt que de ſe ſoûmetre aux conditions qu'on exigeoit de lui, & le Senat de Veniſe l'encourageant à entreprendre quelque choſe par des ſecours d'argent, qu'il lui fourniſſoit, moyennant quoi il fit un bon nombre de Troupes: La plus grande partie venoit de France, par la connivence, & quelque choſe de plus du Duc de l'Ediguieres, qui étant Gouverneur du Daufiné & de la Provence donnoit la main à ce paſſage. La choſe étoit désapprouvée par la Cour de France, qui vivoit en ce temps là en fort bonne intelligence avec celle d'Eſpagne: Mais c'étoit alors le temps que les Gouverneurs de Provinces ſe moquoient de ce que la Cour leur commandoit, & le Cardinal de Richelieu n'avoit pas encor mis les choſes ſur le pied où elles ont été depuis, & où elles ſont aujourd'hui, où non ſeulement un ſimple Gouverneur,

mais

mais le premier Prince du Sang, n'oſeroit faire un pas en cette matiere, au de là de ce qui lui eſt preſcrit.

Le Duc de l'Ediguieres lui même alla à Turin noüer une Intelligence éclattante avec le Duc Charles, à qui il promit tout ce qui dependoit de lui, & le Duc rendit cette venue encor plus éclattante, par le bruit qu'il fit repandre que la Couronne de France étoit abſolument dans ſes intérêts. Cela ne laiſſa pas d'avoir un effet avantageux pour le Duc. Le Gouverneur de Milan faillit neantmoins à lui faire une piece, qui auroit reculé de bien loin les affaires, ſi elle avoit û ſon effet. La Maiſon de Nemours en France étant une branche de celle de Savoye, le Duc de ce nom étoit appellé à la ſucceſſion, ſi S. A. R. n'avoit point û de poſterité. Il en avoit, & même une fort nombreuſe : mais comme la Cour d'Eſpagne lui étoit alors contraire, Toledo Gouverneur de Milan perſuada au Duc de Nemours que le Roi Catholique lui donneroit la confiſcation des Etats du Duc, s'il vouloit contribuer à l'en chaſſer pour le punir de ſa deſobeyſſance. Le Duc de Nemours, ne heſita point à entrer dans les engagements qu'on lui propoſoit, & feignant de vouloir aſſiſter comme bon parent, le Duc même de Savoye, il ſe mit à faire des levées en France, qu'il ſe diſpoſoit de conduire lui même en Savoye, & là ſe declarer contre lui, dans la confiance d'etre ſoutenu par un corps d'Eſpagnols qui lui viendroit de la Franche Comte & de Bourgogne : ce qui étant trop tôt découvert n'eut point d'effet.

Cependant les Venitiens travailloient à ſe fortifier autant qu'ils pouvoient, non contents d'avoir recherché le ſecours des Proteſtants d'Allemagne, ils tenterent d'avoir celui des Suiſſes & des Griſons, ce qui ne reuſſit pas, ces derniers étant gagnés par le Gouverneur de Milan, leur refuſerent des levées,

vées, & le paſſage à celles que les Suiſſes paroiſſoient prêts à leur accorder. Ils n'en faiſoient pas la guerre avec moins de vigueur dans le Frioul & dans l'Iſtrie. Ils avoient toûjours en vuë la priſe de Gradiſque : mais le Comte de Trautmansdorf, qui commandoit les forces de l'Empereur en cette Province, n'étoit pas plus attentif à ſe divertir, que vigoureux à ſe battre dans l'occaſion. Tout ſe paſſoit en factions peu conſiderables, excepté quelques forts, que les Partis faiſoient bâtir ſur le terrein l'un de l'autre pour s'y établir à meſure qu'ils y pénétroient, & qui étoient enſuite attaqués avec la derniere vigueur. Le Pape ſe tournoit de tous côtés pour trouver les moyens d'eteindre cette guerre, qui menaçoit de s'etendre encor davantage; Il faiſoit porter par tout des propoſitions de paix : mais les moyens de la retablir ne ſe preſentoient nulle part, la Rép. ſe promettant tout de la continuation de la guerre du côté de l'Archiduc, & ſe tenant comme aſſeurée du côté de Milan par la diverſion du Duc Charles Emmanuel, qui tiendroit aſſés occupées les forces du Gouverneur, pour qu'elle n'en eût rien à craindre. Il étoit par la même raiſon impoſſible de faire goûter au Duc aucune propoſition de paix; celui-ci ſe tenant fier de l'alliance des Venitiens, qu'il ſuppoſoit devoir donner aſſez d'embarras au Gouverneur de Milan, pour que ſes armes puſſent faire des conquêtes conſiderables. Il fut encor confirmé dans ſon refus par l'arrivée du Comte de Mansfeld à Turin de la part des Proteſtants d'Allemagne avec de grandes promeſſes tout au moins de diverſions conſiderables. Il le fut par des ſecours effectifs de nouvelles Troupes Françoiſes, que l'Ediguieres lui envoya du Dauphiné, & par d'autres que la Rép. négotioit en Hollande, & qui arriverent en effet par mer quelque temps

aprés

aprés, ſous la conduite du Comte Jean Erneſt de Naſſau, au nombre d'environ ſix mille Hommes, qui furent incorporés dans les troupes de la Rép. mais qui ne lui rendirent quaſi aucun ſervice, les maladies & les deſertions les ayant fait perir, auſſi bien que leur Général, qui mourut à Udine dans le Frioul.

Ce fut apparemment à la vüe de tant d'ennemis, qui s'uniſſoient contre la Maiſon d'Autriche, que le Triumvirat, comme l'appelle Nani dans le 3. livre de ſon Hiſtoire, du Duc d'Oſſone Vice Roi de Naples, de D. Piere de Tolede Gouverneur de Milan, & de D. Alfonce D. la Cueva Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, conçut le terrible deſſein de cette conjuration, qui devoit faire ſauter l'Arſenal de Veniſe, & même ôter du monde la Rép. de Veniſe, s'il faut ajouter foi à ce qu'en écrivent quelques Hiſtoriens Italiens, & quaſi tous les François, qui par l'antipatie entre les deux Nations, ne manquent guerres de charger l'Eſpagnole de tout ce qu'il y a de plus odieux, à la moindre occaſion qu'ils en ont. M. l'Abbé de S. Real a même donné depuis peu une Deſcription particuliere de cette Conjuration, mais comme les choſes preſentent un tout autre aſpect, quand on les conſidere avec tout ce qui les accompagne, que quand on ne les voit qu'en partie, il y a bien des choſes dans cette Narration qui en donnent une toute autre Idée, parce qu'on les débite ſans cet accompagnement, ou parce qu'on les débite accompagnées d'autres circonſtances, qui n'y ont aucun rapport: c'eſt dans la vüe d'en donner une Idée, qu'on s'eſt arrêté à détailler l'état où ſe trouvoit alors la Maiſon d'Autriche & la Rép. de Veniſe, afin qu'on pût plus aiſement former le jugement qu'on en doit faire, en réfléchiſſant aux extrêmités, où les choſes étoient réduites par l'aigreur con-

concuë reciproquement entre les Puiſſances & leurs Miniſtres. Monſr. de St. Real veut que le premier motif qui pouſſa les Autheurs de cette entrepriſe fut le reſſentiment de ce que la Rép. de Veniſe n'avoit pas voulu accepter la médiation de la Couronne d'Eſpagne dans ſon accommodement avec le Pape Paul V. Il faudroit pouſſer le reſſentiment bien loin pour lui attribuer une reſolution auſſi extrême, & il faut bien avoir envie de mettre tout à profit pour ſe ſervir d'un pretexte auſſi mal fondé pour en faire la cauſe certaine d'un crime auſſi énorme. La verité eſt que la Couronne d'Eſpagne offrit ſes forces au Pape, s'il en falloit venir aux armes contre les Venitiens, & que le Roi Henri IV. offrit les ſiennes à la Rép. La déclaration de la premiere l'excluoit naturellement de la médiation, ſans que pour cela celui qui en étoit exclus eut grande occaſion de s'en fâcher, puis qu'il ſe faiſoit honneur de ſa partialité pour le Pere Commun des fidéles. Henri IV. qu'on ne croyoit pas aſſeurément à Rome auſſi porté pour le St. Siege que le Roi Catholique, n'y ſurprit perſonne, quand on y apprit qu'il ſe declaroit pour les Venitiens, & ceux-ci étoient naturellement portés à le préférer à l'autre dans la negotiation de leurs interets; quoi que ſi on veut avoüer la verité, le Roi Henri n'eut guerre plus de part à l'accommodement que le Roi Philippe, la Rép. ne s'étant jamais voulu relâcher à quoi que ce fut, pour toutes les inſtances des Miniſtres du Roi T. C. que dans la grimace de leur conſigner les deux Eccleſiaſtiques priſonniers, que ces Miniſtres abandonnerent immediatement au Commiſſaires du Pape. Tout le reſte s'étant paſſé de la maniere qu'il ſe ſeroit paſſé, ſi ce Pape s'étoit voulu réconcilier à la Rép., ſans Médiateur, c'eſt à dire en la laiſſant dans la jouiſſance du droit

de faire telles loix qu'elle croiroit à propos pour ſon Gouvernement, & en tenant les Jeſuîtes non ſeulement éloignés, mais bannis de ſon Etat, qui étoit ce que les François firent tant d'efforts inutiles pour obtenir. Les portraits que le même Autheur nous donne des Miniſtres ou Entrepreneurs de la Conjuration, ont bien plus la mine d'éſtre des portraits de fantaiſie, que des portraits tirés d'après nature; car dans quel autheur a-t-il puiſé p. e. tous les talents & les qualités du Marquis de Bedmar D. Alfonce de la Queva, ſinon dans l'idée qu'il s'eſt faite d'un homme, qu'il ſuppoſe avoir dû étre tel qu'il le décrit, pour entreprendre, & pour reuſſir dans l'entrepriſe qu'il lui attribue? Il faut aſſeurément que c'ait été un homme hardi, adroit & ferme dans ſes reſolutions. Tout le reſte, ſi on n'en a des preuves preciſes, eſt de la pure liberalité du Peintre, qui prend plaiſir d'egayer ſon pinceau, comme celui-ci l'avoit fait dans le petit Roman de Don Carlos, qui fut ſi bien reçu dans le monde, quoi qu'une bonne partie des circonſtances en ſoit fauſſe; les hommes aymant naturellement à voir de beaux portraits, quoi que par le deffaut de l'original abſent on ne puiſſe juger s'ils reſſemblent à ceux qu'on a voulu repreſenter, ſans quoi ils ne valent que la toile & les couleurs. On peut dire le même de quaſi tout ce qu'il debite au ſujet de cette Conjuration, c'eſt a dire qu'il n'eſt pas mieux fondé en realité. Ceux qui connoiſſent le genie doux & religieux du Roi Philippe III. & celui du Duc de Lerme ſon premier Miniſtre, n'auront garde de les impliquer en cette affaire. Le ſiſteme qu'il donne de l'état d'alors de la Rép., où il ſuppoſe les *Commandants hardis à inventer de nouvelles vexations ſur le Peuple, qui devenoit tous les jours plus impatient à les ſouffrir, beaucoup de perſonnes parmi les Grands, qui n'aymoient point le Gouvernement,*

& étoient partiſans de la Cour de Rome, & mille autres ſemblables Anecdotes, ſont aſſeurément de belles chimères pour ceux, qui ſçavent la carte du Pays. Mais enfin M. de St. Real a voulu faire une hiſtoire, qui plût, & dans laquelle en deployant l'adreſſe de ſon éſprit, il fît voir les choſes comme elles pouvoient étre, ſi ce n'eſt pas comme elles étoient. Il y a encor une autre occaſion, ou ſujet d'érreur pour la plus part des Hiſtoriens. C'eſt que pleins de la connoiſſance, qu'ils ont de la conſtitution du Gouvernement de leurs propres Pays, ils debitent ce qu'ils raccontent des autres ſur le plan du leur, & font dependre les affaires, ou leur font prendre le train qu'elles prendroient chez eux, ſans reflêchir ſur la diverſité des inclinations des Peuples, parmi leſquels tels ſuccés ſont une tres violente impreſſion, qui ne ſeroient pas conſiderés ailleurs, & ont des ſuites & y produiſent des effets, qu'elles ne produiroient point ailleurs.

Pour venir au fait de la Conjuration que les Autheurs ont toûjours nié, mais que le ſang répandu a rendu plusque probable, ſans imaginer tant de miſtéres, on peut tres-bien croire que les trois perſonages, dont on a parlé, ſavoir le Duc d'Oſſone Vice Roi de Naples, Don Pierre de Tolede Gouverneur de Milan, & D. Alfonce de la Queva Marquis de Bedmar Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe conçurent d'eux mêmes & ſans aucune participation de Madrid, l'extravagant deſſein de faire une ſi grande peur à la Rép., & même ſi on veut, d'en changer le Gouvernement, ou même de la détruire. Chacun y contribua de ſa part, le Vice Roi, & le Gouverneur par des milices & miniſtres, qui devoient étre les Exécuteurs de cette entrepriſe, & l'Ambaſſadeur par la direction de tout, comme étant ſur les lieux, où la choſe devoit étre exécutée. Les Eſprits, comme on a dit, étoient extrêmément aigris.

gris. Le Senat depuis beaucoup d'années faiſoit exercer tous les plus cruels reſſentiments contre les ſujets de l'Archiduc de Gratz en repreſaille des pirateries des Uſcoques, qu'on veut avoir été fomentées par les Miniſtres de ce Prince, parce qu'ils profitoyent ſecrettement des priſes, que ces voleurs partageoient avec eux. Les choſes étoient venues à une rupture manifeſte, & les Venitiens tenoient actuellement Gradisque dans le Frioul aſſiégé. Ils avoient fait des troupes de tout côté, juſques à en faire venir de Hollande, avec laquelle Rép. qui n'étoit point encor reconnue libre par la Couronne d'Eſpagne, le Senat avoit depuis long temps fait alliance par l'envoi d'un Miniſtre particulier pour cela; ce qu'on ne peut pas douter qui ne déplût infiniment à la Cour de Madrid. Ils fomentoient l'humenr inquiete de Charles Emmanuel Duc de Savoye, & avoient fait une ligue deffenſive & offenſive avec lui, lui fourniſſant les moyens de faire & de pourſuivre une guerre qu'on ne ſçauroit quaſi attribuer qu'à ſon caprice. Nani avoüe ingenûment qu'on lui avoit déja fourni plus de deux millions de Ducats, quand le Senat lui aſſigna encor de nouveau 90000. écus tous les mois pour continuer la guerre. Le credit & la puiſſance de la Maiſon d'Autriche en Italie étoit alors dans ſon plus haut point: ce qui rendoit les oppoſitions du Senat de Veniſe à cette couronne, & l'envie qu'il paroiſſoit avoir de la détruire, beaucoup plus ſenſible. Le Roi Philippe III. comme on a dit, étoit un Prince fort doux: mais ſes Miniſtres n'étoient pas tous de même, & il n'y a pas à s'étonner que quelques uns ayent conçu le deſſein d'en faire un reſſentiment éclattant: Et du plus au moins les trahiſons ont été de tous les ſiecles, & le nôtre peut étre plus qu'aucun autre, auroit occaſion de rougir, ſi on rendoit publiques les entrepriſes de cette nature, qui s'y ſont for-

formées. Le Duc Bembo eut le bonheur de mourir devant que cette fatale entrepriſe ſe fit ſentir & ſon ſucceſſeur

Nicolas Donat, qui ne gouverna que quarante jours eut celui de découvir & de tirer vengeance d'un attentat, qui auroit enſeveli ſa Patrie dans ſes ruines; Nani auſſi bien informé que le pouvoit être tout autre, écrit au ſujet de cette Conſpiration, que le Marquis de Bedmar ayant réuni à Veniſe une quantité de perſones de diverſes Nations, dont le Duc d'Oſſone lui avoit envoyé une partie, & le Gouverneur de Milan l'autre, les avoit diſpoſés à ſe ſaiſir de l'Arſenal, mettre le feu à quelques endroits, & à faire main baſſe ſur tous ceux qui s'oppoſeroient avec la force au deſſein de ſe rendre Maîtres de la Ville, dont il leur abandonnoit le pillage pour recompenſe. Le Duc d'Oſſone devoit ſoûtenir le deſſein de cette ſurpriſe par un armement naval, pour l'introduction duquel il avoit fait faire des barques propres à paſſer par les canaux, nonobſtant le peu de fond des eaux de la Mer dans ces endroits là: que la tempête & la rencontre de quelques Corſaires ayant empeché cette flotte de s'approcher, & l'entrepriſe renvoyée à une autre ſaiſon, deux François complices (que Nani veut avoir été parents du Duc de l'Ediguieres) allerent révéler la conjuration au Conſeil des Dix, qui ſe ſervant des adreſſes, qu'on leur donnoit de la qualité des perſonnes, & des lieux où étoient logés les Conſpirateurs, ſe ſaiſit quaſi de tous, & les fit mourir de diverſes ſortes de ſupplices, peu s'étant ſauvés par la fuite. Le Peuple de Veniſe informé que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit eû part, & même qu'il avoit été l'architecte de cette conſpiration, faillit à le mettre en pieces, mais le Senat le fit, auſſi bien que ſes Domeſtiques & ſes meubles les plus pretieux, tranſporter en ſeureté hors de l'Etat, & 1618

ne voulut point qu'on imputât au Roi, ou à la Nation une entrepriſe ſi deteſtable.

Donat n'ayant vecu que 40. Jours, on lui ſubſtitua

1618 ANTOINE PRIULI, ſous lequel les troubles d'Italie & des Uſcoques prirent fin, par un traité conclu à Madrid, qui obligea enfin le Duc de Savoye à desarmer, & retira de Segna les Uſcoques, dont les familles furent transferées ailleurs, & les barques
1619 qui leur avoient ſervi, à pirater furent brûlées. L'Archiduc Ferdinand, qui fut elû Empereur à la place de Mathias ſon Oncle, & le ſoulevement de la Boheme, furent les cauſes, qui firent renaître la paix, & terminer par un accord définitif des ſujets de querelles, qui auroient diverti des armes, dont on devoit avoir un ſi grand beſoin ailleurs. Les François auſſi bien que les Eſpagnols n'aymant point à voir les Venitiens mêlés avec les Griſons, s'étoient oppoſés à l'effet de la Ligue que le Senat avoit fait avec ceux-ci, c'eſt à dire au paſſage des ſecours que le Senat eſperoit d'en tirer. Ou peut dire qu'une autre raiſon beaucoup plus forte avoit porté le Senat à rechercher cette Alliance. Les Etats de la Rép. étoient quaſi de tous côtés environnés par ceux de la Maiſon d'Autriche. Il n'y avoit que ce ſeul terrein des Griſons, ou de leurs Sujets les Valtelins, qui empechaſſent que le Tirol, ne joignit le Duché de Milan : D'où il n'eſt pas merveilleux qu'elle s'efforçât d'empécher cette contiguité d'Etats ſuſpets, & qu'elle cherchât à ſe conſerver une porte pour récevoir des ſecours dans le beſoin. Nonobſtant les oppoſitions qu'on avoit autresfois faites à cette Alliance, le Senat ſe reſolut de la renouveller, & même d'en former d'autres, dés que la Paix d'Italie, dont on vient de parler, eut été conclue. Le Duc de Savoye Charles Emmanuel dominé par ſon genie inquiet; quelque experience qu'il eût fait

par

par le paſſé, que ſes deſſeins avoient des ſuccés peu favorables, étoit toûjours prêt à entendre de nouvelles propoſitions. La Senat lui fit offre d'un renouvellement de ligue deffenſive, qu'il accepta, & s'engaga à tout ce qu'on voulut. Le Senat eſperant que ſon exemple pourroit porter les Princes d'Italie à faire le même, fit repreſenter aux Ducs de Mantoüe, de Modene, de Parme, & d'Urbin, la gloire qu'il y auroit à rendre une fois à l'Italie ſon premier luſtre, en la délivrant du joug des Etrangers; ce qui ſeroit facile en s'uniſſant tous contre ceux, qui pretendoient en étre les Arbitres, & lui donner la loi. Le pretexte étoit un peu mince pour embraſſer une entrepriſe auſſi hardie; avec ſi peu d'apparence de ſuccés, ou au moins à travers tant de dangers. Auſſi tous refuſerent-ils d'y prêter les mains, & le Grand Duc, à qui les Venitiens n'eurent garde d'en parler, s'étant declaré ouvertement en faveur de Ferdinand ſon Beaufrere, à qui il envoya des troupes pour le ſervir dans la guerre de Boheme, ſon exemple fut plus fort que toutes les inſinuations du Senat.

Celui-ci qui avoit reſolu de tirer dans ſes interets toute l'Europe, voyant la France embaraſſée de ſes propres affaires, demanda encor & conclut une ligue avec les Etats de Hollande, auſquels à la vérité le Roi d'Eſpagne avoit accordé une Treves de douze ans, mais ne s'étant point encor depoüillé de l'eſperance de les remetre ſous ſon obeiſſance, il ne voyoit qu'a regret qu'on recherchât leur alliance. Auſſi n'y avoit-il que le Roi de France, & les Proteſtants d'Allemagne, & des Princes infidéles qui temoignaſſent d'étre bien aiſes de les voir entierement ſepárés de la Couronne d'Eſpagne: Et ce n'étoit qu'avec un étonnement particulier qu'on avoit vû les Venitiens à la ſollicitation du Roi Henri IV. établir cette Alliance de leur Rép. avec les Hollan-

dois, & envoyer un Sénateur de la premiere Nobleſſe, qui fut Thomas Contarin, pour en conclure le
1610 traité. La Rép. fit encor alliance avec l'Angleterre, avec les Proteſtants d'Alemagne, & même avec les Bohemiens, qui s'étoient revoltés contre le nouvel Empereur Ferdinand, & comme la recherche de toutes ces Alliances paroiſſoit aſſés inutile en un temps où la Rép. de Veniſe jouiſſoit de la paix, on ne ſçavoit à quoi attribuer cet empreſſement, ſinon à un ſoin extraordinaire de ſa conſervation.

Il eſt vrai que le Duc d'Oſſonne Vice Roi de Naples, qui ſe rendit ſi fameux par la bizarrerie de ſes penſées, tenoit les Venitiens dans quelque inquietude, demeurant continuellement armé, dans la vuë, diſoit il, d'entreprendre contre les Infidéles, qu'il envoya en effet quelquefois inſulter ſur leurs rivages, ou dans les Iles de l'Archipel. Mais enfin
1620 l'an 1620. fut la derniere de ſes entrepriſes & des jalouſies, qu'il pouvoit donner, ayant été rapellé à Madrid, & étant mort en priſon: ce qui ſemble juſtifier aſſéz que la Cour n'avoit aucune part a l'extravagance de ſes entrepriſes. Cette même année fut la premiere d'un nouveau different, dans lequel entra la Rép. avec la Maiſon d'Autriche au ſujet de la Valteline. Les Valtelins Peuples Catholiques ſont ſujets des Griſons Proteſtants, & comme depuis long temps ceux-ci cherchoient à faire recevoir leur religion par leurs ſujets, en envoyant pour les gouverner les perſonnes les plus zélées de leur croyance, qui en bâtiſſant des Temples, en inſtituant des Ecôles, & par d'autres manieres, inquiétoient ces Peuples, ils recoururent au Pape, qui les recommanda au Roi d'Eſpagne, au nom duquel le Gouverneur de Milan prit leur protection. La Valteline eſt un petit Pays qui s'étend des deux côtés de l'Ada depuis le Tyrol juſqu'au Milanois. Rien au monde n'étoit plus utile à la Maiſon d'Autriche que

ce

ce petit Pays, qui auroit uni les Etats, qu'elle poſſede en Allemagne à ceux qu'elle a en Italie, mais c'étoit cela même qui animoit tous les jaloux de la Grandeur de cette Maiſon à s'oppoſer à cette union, & les Venitiens en particulier, à qui la bonne politique ne conſeilloit pas de ſe laiſſer enfermer encor de ce côté par les Etats de cette Maiſon. Outre cela la Rép. étoit en ligue avec les Griſons, leſquels criant au ſecours contre le Gouverneur de Milan qui vouloit détacher leur ſujets de leur obeiſſance, trouverent non ſeulement la Rép. de Veniſe, mais encor la France diſpoſées à les ſecourir. Cette déclaration fit que le Roi d'Eſpagne retira ſon Ambaſſadeur de Veniſe, quoi que ſans aucune proteſtation expreſſe de rompre avec la Rép. Mais ſes Miniſtres dans les autres Cours faiſoient à ceux de la Rép. des difficultés ſur le traitement, dont ils pretendoient alterer la forme. La Rép. de ſon côté parmi les proteſtations d'éſtime & de reſpect envers la Couronne, en uſoit avec la même fermeté au ſujet des Valtelins, envoyant des ſecours aux Griſons, pour reduire ceux-ci : ce qui n'étoit pas une choſe auſſi facile, qu'elle pouvoit paroître. Gregoire XV. qui avoit 1622
ſuccedé tout fraichement à Paul V. ſans desapprouver ouvertement la conduite du Senat en cette affaire, faiſoit tous ſes efforts pour la terminer au contentement de tout le monde. Mais en même temps il en embaraſſa le Traité par des inſtances tres-vives qu'il fit au Senat de recevoir les Jeſuites bannis de Veniſe depuis le temps de l'Interdit. Le Marquis de Cœuvres allant Ambaſſadeur de France à la Cour de Rome, & paſſant par Veniſe ajouta tout ce qu'il put aux inſtances du Pape, en y en joignant de nouvelles au nom du Roi T. C. mandiées apparemment de ſa Majeſté ſous le pretexte de rendre les commence-

ments de ſon regne recommandables par la piété de cette interceſſion : Mais la Rép. tint ferme, & ſans ſe dementir de ſes premiers Décrets fit comprendre à ces Princes le peu de convenance qu'il y avoit de la forcer à rompre une loi qu'elle avoit crû néceſſaire à la ſeureté de ſon Gouvernement. Le Duc de Feria cependant Gouverneur de Milan, donnoit d'autres inquiétudes au Senat en vengeance des ſecours, qu'il donnoit aux Griſons. Philippe IV. ayant en ce temps là ſuccedé à ſon Pere avoit temoigné qu'il ſouhaitoit que ces broüilleries priſſent fin, & avoit même envoyé des ordres au Duc de Feria de deſarmer, & de laiſſer en paix les Griſons & les Valtelins, l'accommodement deſquels ſeroit traité en Eſpagne. La Rép. y donnoit les mains; mais le Gouverneur par d'autres vûes ne deférant point à ces ordres, la Senat fit prier le Duc de Savoye de lui faire quelque peine, comme il feroit de ſon côté, afin qu'on pût parvenir au but, qu'on s'étoit propoſé, & qui n'étoit differé que par la contumace du Gouverneur. Celui-ci ayant prevû ce qu'il devoit craindre, avoit gagné le Duc de Savoye, en l'embarquant dans le deſſein de ſe rendre Maître de Genéve, par le moyen des puiſſans ſecours, de toutes ſortes qu'il lui fourniroit pour y reuſſir. La prétention des Ducs de Savoye d'unir la Ville de Genéve à leur Etat, eſt fort ancienne, dans la prévention, où ils ſont, que cette Ville leur a appartenu, quoique peut être ils n'y ayent d'autre droit que celui d'avoir quelque temps exercé beaucoup d'autorité dans cette Ville, pendant que ſes Evêques étoient de leur Maiſon, & qu'ils vouloient bien le ſouffrir : Car il eſt ſûr que les Evêques en étoient les Souverains, quoi que la Ville ait eu des Comtes, qui la gouvernoient ſous la Souveraineté de l'Evêque.

La

La Rép. de Veniſe s'intereſſant à ce que le Duc ne s'engageat point dans un deſſein qui pouvant avoir de grandes ſuites le détourneroit des affaires d'Italie, firent tant par leur Ambaſſadeur pres de lui, qu'ils en tirerent parole qu'il n'attacqueroit point la Ville de Geneve; ce qui eſt une obligation particuliere, que les Genévois ont à la Rép. de Veniſe, dont apparemment le Pape Gregoire XV. ne leur tint pas grand comte, non plus que de la paix qu'ils procurerent l'année ſuivante, unis avec le Roi d'Angleterre, aux Huguenots de Fran- 1622
ce, pour attirer les armes du Roi T. C. dans la Valteline. Dans la vuë de faire en toute maniere ſortir les Eſpagnols de cette Province, ils firent encor ſolliciter le Comte de Mansfeld, fameux avanturier de ce temps là, qui avec une armée recueillie de toute ſorte de perſonnes faiſoit non pas la guerre, mais ravageoit dans les Provinces d'Allemagne ſous ſes propres auſpices, empruntant tantôt de l'un tantôt de l'autre des prétextes de ruiner quelque pays. Original, comme l'appelle Nani au 5 l. de ſon Hiſtoire, qui a apris à d'autres Capitaines comme l'on peut ſubſiſter & faire ſubſiſter une armée ſans ſolde, & ſans Etat, par le ſeul moyen des contributions & des brigandages.

Pendant que le Senat travailloit au dehors à ſe faire des alliances, d'autres auſſi travailloient au dedans pour faire reuſſir le même deſſein. Quelques communautés des Griſons ſe ſouleverent & maſſacrerent les Garniſons du Tyrol, (car l'Archiduc d'Inſpruc étoit depuis quelque temps entré dans la partie, pour ſoûtenir le ſoulévement des Valtelins contre les Griſons.) L'Archiduc voyant ce nouveau genre de faire la guerre propoſa de nouveaux traités ſans attendre la concluſion deſquels, ſes troupes firent une nouvelle irruption dans le Pays, pour ſe vanger de la ſurpriſe & du maſſacre de

leurs camarades. Le Roi Louis XIII. ayant enfin à la ſollicitation du Roi d'Angleterre & de la Rép. de Veniſe accordé la paix aux Huguenots fit le voyage de Lion, où le Duc de Savoye, & un Ambaſſadeur de la Rép. s'étant trouvés, on y concerta les moyens de donner une nouvelle face aux affaires, & de mettre ſur pié une armée de quarante mille hommes & de ſix mille chevaux à frais communs pour venir à bout par la force, de l'expulſion de la Maiſon d'Autriche du Pays des Gri-
1623 ſons & de la Valteline. La ligue offrit de nouveau trois cens mille Ecus à Mansfeld, s'il vouloit au moins faire une diverſion contre l'Eſpagne dans la Franche Comté de Bourgogne, où s'approcher du Tyrol & des Provinces en diſpute: Mais il aima mieux ſe donner aux Hollandois, qui l'invitoient à leur ſervice, & aller faire la guerre dans les Pays bas, où il y avoit bien plus à gagner que dans les montagnes ſtériles du Tyrol & des Griſons.

Les Eſpagnols voyant la France reſolue à prendre part tout de bon dans l'affaire de la Valteline, pour ſe délivrer de l'embaras, où ils alloient entrer par l'oppoſition de cette Couronne, offrirent de remettre au Pape la Garde des places, qu'ils occupoient, juſqu'à ce qu'on eut conclu une paix, qui aſſeurât aux Valtelins ſoulevés la liberté entiere de leur religion, & l'oubli de leur ſoulévement. Les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe firent tout ce qu'ils purent pour détourner le Pape d'accepter ce dépôt, mais Grégoire eſtimant qu'il y alloit de ſa gloire & de ſon crédit, s'en chargea volontiers, & envoya ſon frere le Duc de Fiano avec des troupes pour en prendre la poſſeſſion. Les places furent conſignées aux Milices du Pape avec aſſez de fidélité, mais à peine celui-ci en reçut il la nouvelle, qu'il mourut, & un mois apres

lui

lui le Doge Antoine Priuli, à qui on ſubſtitua

François Contarin, qui ne vécut qu'un an & 1623
trois mois, & qui n'eut pas occaſion de voir de grands événements. Il vit néantmoins la chûte du Marquis de Puiſieux premier Miniſtre de France, qui s'étant porté avec beaucoup moins d'ardeur que la Rép. ne vouloit, dans les affaires de la Valteline nouvellement embraſſées par le Roi, perdit ſon poſte, à la perſuaſion en particulier de Jean Peſaro Ambaſſadeur de la Rép. de Veniſe à Paris. Urbain VIII. avoit ſuccedé dans le Pontificat à Gregoire, & comme l'affaire qui étoit ſur le tapis avoit une grande apparence de Religion, puis qu'il s'agiſſoit pour remettre toute choſe dans le premier état, d'abandonner les Valtelins Catholiques à la diſcretion des Griſons. Il n'y avoit pas grand lieu d'eſperer de ces derniers une plus grande modération que par le paſſé envers des ſujets, qu'ils auroient reduits à leur premiere ſujettion. La neceſſité de fruſtrer la Maiſon d'Autriche de la commodité du paſſage & de la communication de ſes Etats d'Allemagne & d'Italie, qui étoit le ſeul motif du chagrin de la France & de la Rép. de Veniſe, ne paroiſſoit pas ſi important, qu'on dût abſolument écouter ces Puiſſances ſur toutes leurs propoſitions, Urbain, dis-je, ſe montroit fort irreſolu. Il ſouhaitoit pour cela de ſe tirer de cette affaire, dans laquelle il prévoyoit bien que la force décideroit plûtôt que la raiſon, ce qui ſeroit à ſa honte particuliere, ayant les places de la Valteline en dépôt, & n'étant pas en état de les deffendre. La choſe arriva en effet ainſi. Le Cardinal de Richelieu ayant monté au poſte de premier Miniſtre auprès du Roi Louis XIII. & ayant concû d'autres maximes de conduite que ſes Dévanciers, fit chaſſer les Garniſons du Pape de Forts de la Valteline par le Marquis de Cœuvres, qui voulant pouſſer ſes armes contre le Gouverneur de Mi-

lan, qui avoit fait fortifier quelques lieux ſur ces frontieres, fut repouſſé avec perte. Le Pape mortifié de ce procédé réſolut d'employer la force pour ſe faire reſtituer les places dépoſées, mais ſes efforts n'ayant pas eu de grands effets, il envoya le Cardinal ſon Neveu à Paris, où il fut fort peu conſidéré par raport au ſujet principal de ſa commiſſion, & qui ne reüſſit pas mieux en Eſpagne, où il paſſa en ſuite, parce que quoi qu'on lui fit de grands honneurs, les forces de cette Couronne, qui avoient autresfois donné le branle aux affaires d'Italie, n'étoient plus en état de s'y faire obeir, & de lui procurer les ſatisfactions qu'il en attendoit.

1626 Pendant que chacun ſe preparoit à faire de nouveaux efforts, il arriva que les deux Rois firent la paix, qui fut appellée de Mouzon à cauſe du lieu, qui eſt une petite Ville d'Aragon où elle fut traitée en preſence du Roi Philippe IV. qui s'étoit tranſporté en ce Royaume pour y aſſembler les Etats. Les affaires de la Valteline y furent décidées, ſans y appeller les Miniſtres de la Rép. de Veniſe, qui y prenoit ſi grand interêt, & cela par un paſſedroit de la Puiſſance des plus Grands, qui n'ont guerre coûtume de prendre conſeil des moindres qu'eux, quand il s'agit même des interêts les plus grands de ces Inferieurs. Les conditions de cette Paix furent que de côté & d'autre on retireroit les armes de la Valteline, & que les Valtelins reconnoîtroient les Griſons pour leurs Seigneurs : mais que les Valtelins éliroient eux mêmes leurs Magiſtrats, que les Griſons ſeroient obligés de confirmer, faute de quoi après quelque eſpace de temps, qu'auroit duré leur refus, les Valtelins ſeroient cenſés étre indépendants & libres de toute ſujetion. Que dans l'exécution de ce Traité les Forts ſeroient remis entre les mains du Pape, qui les feroit incontinent démolir & auſſi que la Religion Catholique ſeroit maintenue dans la Province,

vince, ſous l'autorité & la protection des deux Couronnes.

Cette paix, ne plût ni aux Venitiens, ni aux François mêmes, les maximes vigoureuſes du Cardinal de Richelieu, n'étant pas entrées en ce traité avec autant d'avantage pour la gloire de la Couronne, qu'elles y entrerent du depuis. Les troubles qui ſurvinrent à la Cour de France n'étant point de ce ſujet, on dira que la Rép. n'entreprit rien alors pour troubler l'execution de cette Paix, mais l'occaſion n'en tarda guerres; puis qu'elle entra en de nouveaux engagements, qui lui parurent plus importants que ceux ci. Le Duc François Contarin étant mort dés l'an 1624. on lui avoit ſubſtitué

Jean Cornaro, Sujet également reſpecté pour 1624
le crédit, & les richeſſes de ſa maiſon & pour la pieté de ſes mœurs, qui l'élevérent à la Souveraine Dignité de ſa Patrie, quoi qu'il n'eut eu que des Gouvernements de Villes, qui ne ſemblent pas comme les Ambaſſades & les Généralats, former l'eſprit au commandement. Auſſi eſt-il accuſé d'une certaine molleſſe & indulgence dans ſa conduite, principalement envers ſes propres enfants, de laquelle avec la liberté de Republiquain il fut pluſieurs fois repris par un certain Renier Zane, qu'un fils du Doge, pour s'en venger, voulut aſſommer à coups de hache un ſoir, que Zane ſortoit du Conſeil des Dix, & ſe fit pour cela bannir de l'Etat, & rayer du nombre des Patrices. On ſe ſouvient d'avoir encor entendu à Veniſe que ce furent les filles de ce Doge, qui ſecoüerent les premieres le joug de la coutume que les femmes de qualité avoient à Veniſe de marcher ſur des patins, ou pantouffles ſi hautes, qu'il eſt étonnant que le bon ſens ait jamais pû approuver un uſage ſi incommode; ſi ce n'eſt qu'on ait

voulu

voulu les retenir à la maiſon par cette ſorte d'entraves, & d'embaras, comme les Chinois font leurs femmes, par la petiteſſe des pieds, que la mode eſt de ſe procurer avec tant de ſoin, en les tenant ſi contraints dés leur premiere jeuneſſe, qu'à peine peuvent elles marcher, & bien moins courir hors de leurs maiſons.

Ce qui attira & occupa les ſoins de la Rép. fut la guerre qui nâquit à l'occaſion de la ſucceſſion de Mantoüe. Vincent Gonzague Duc de Mantoüe mourut l'an 1627. & comme il ne laiſſoit point d'enfants, ſa ſucceſſion fut cauſe d'un nouveau trouble en Italie. Le plus proche de ſes parents etoit Charles Gonzague Duc de Nevers, fils de Louis de Gonzague frere de Guillaume, Ayeul des trois derniers Duc de Mantoüe. Ce Louis s'étoit établi en France dés l'an 1565. par ſon Mariage avec Henriette de Cleves heritiere de François de Cleves II. Duc de Nevers & de Rethelois frere de cette Princeſſe tué à la bataille de Dreux en 1562. Cet établiſſement en France, & la crainte de voir regner en Italie un Prince François fut cauſe que l'Empereur Ferdinand II. refuſa de lui donner l'Inveſtiture; & ſe fondant ſur ce qu'il ſe preſentoit pluſieurs héritiers à cette ſucceſſion, il prétendit que le Duché de Mantoüe fut mis en ſequeſtre entre ſes mains, juſqu'à ce qu'il eût reconnu & jugé qui y avoit le meilleur droit. Le Duc Vincent avoit la veille de ſa mort, à l'inſtance du Marquis de St. Chaumont Ambaſſadeur de France fait épouſer la Princeſſe Marie fille du Duc François II. ſon frere au fils du Duc de Nevers, & obligé le Peuple de Mantoüe à lui jurer fidelité, c'eſt pourquoi le Duc de Nevers étant accouru, il fut reconnu ſans difficulté, & entra en poſſeſſion des Duchés de Mantoüe & de Montferrat. L'Empereur mit le Duc au Ban de l'Empire, comme celui qui s'étoit intrus en cet Etat, ſans attendre ſon jugement

ni

ni aucune Inveſtiture Imperiale. Le Gouverneur de Milan & le Duc de Savoye attaquerent le Montferrat comme exécuteurs du Ban: Mais le Roi Louis XIII. ayant pris le parti du Duc de Nevers, envoya une armée en Italie pour le ſoûtenir, reprit quelques places, & obligea D. Gonzale de Cordoüe 1629
Gouverneur de Milan à lever le Siege de Cazal. L'Empereur envoya le Général Colalto, avec une armée, qui mit le Siege devant la Ville de Mantoüe même. Le Senat de Veniſe qui n'avoit jamais perdu de vuë les intérêts de la Valteline, s'embarqua de nouveau en cette guerre, & ſecourut le Duc de Nevers, au commencement ſans déclaration expreſſe, & dans la ſuite ouvertement, quoi que ſans declaration. Le Doge Cornaro mourut ſur la fin de la même année, que cet engagement fut pris. D'ailleurs la peſte qui s'étoit répandue par l'Italie, & particuliérement dans la Lombardie, inquiétoit terriblement la Rép. laquelle perdit ſoixante mille hommes dans la Ville de Veniſe, & plus de cinq cens mille dans le reſte de l'Etat.

Nicolas Contarin ſubſtitué à Cornaro, fut ce- 1630
lui ſous lequel la peſte fit le plus grand degat, & le Ville de Mantoüe fut priſe & ſaccagée par les Allemans. Le Cardinal de Richelieu, premier Mobile du Gouvernement de France paſſa à la verité les Monts pour la venir ſecourir, preſſé de le faire par les inſtances du Senat, qui ne voulant point déclarer la guerre ni à l'Empereur ni au Roi d'Eſpagne, ſouhaittoit paſſionément que la France fit l'un & l'autre: Mais comme dans tous ces troubles le Duc de Savoye ſe comportoit en ſorte qu'aucun des partis ne ſçavoit que ſe pouvoir promettre de lui, le Cardinal ayant effectivement paſſé les monts, ſe jetta ſur ſes Etats, aſſiegea Pignerol, & faillit à l'enlever lui même avec ſon fils à Rivoli, lieu de plaiſir, où le Duc étoit alors, apres quoi le Cardinal

s'en

s'en retourna en France. Le Marêchal d'Etrée reſta en Italie avec un corps conſidérable de troupes pour ſecourir le Duc de Mantoüe, & il agit de concert avec les forces des Venitiens, qui y avoient un Général & une armée à eux. Mais la nuit du 18. de Juillet les Allemans ayant paſſé ſur des barques, en un endroit appellé de la *Palata*, & ayant attaché le pétard à la porte du château, & des échelles aux murailles voiſines, ſurprirent la place, après avoir trompé ceux qui les auroient pû empêcher, par un faux avis qu'ils étoient un ſecours Venitiens, qui entroit dans la Ville. Mantoüe fut ſaccagée, & le beau palais des Ducs, qu'on eſtimoit le plus richement meublé de tous ceux d'Italie, fut dépoüillé quaſi en un inſtant, les Soldats n'écoutant ni commandement ni diſcipline, dans la premiere ardeur de butiner qui anime des Milices apres qu'elles ſont entrées victorieuſes dans une Ville forcée. Le ſac dura trois jours, & dés la premiere entrée des Allemans dans la Ville, le Duc, ſa famille & le Marechal d'Etrée s'étant retirés à *Porto* qui eſt comme une petite fortereſſe en un coin de la Ville, il y fit ſa Capitulation, qui fut de pouvoir ſe retirer avec tous les ſiens dans le Ferrarois, & que les troupes Venitiennes, qui étoient dans la Ville auroient de même la permiſſion de ſe retirer chéz elles. Il n'y eut de tué que ce qui fit reſiſtance, mais tous les bourgeois furent également ſaccagés, auſſi bien ceux qui étoient & avoient toûjours témoigné d'étre d'inclination Imperialiſtes, que les plus affectionnés au Nouveau Duc. Le deſordre ſans doute le plus grand & le plus déplorable fut celui de la Peſte, qui s'accrût dans la continuation de cette guerre, & pour comble de maux, il ſurvint un nouveau ſujet de mécontentement entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & la Rép. qui faillit à les mettre aux mains, & à faire naître entre eux une guerre particu-

ticuliere. L'Infante Marie ſeur du Roi d'Eſpagne, deſtinée pour épouſe au fils de ſa M. J. avoit été amenée à Naples avec une flotte, qui ſe diſpoſoit à la tranſporter plus outre, juſques à Trieſte, Port appartenant à la Maiſon d'Autriche, c'eſt à dire depaſſer par le Golfe de Veniſe. Les Eſpagnols, outre la compétance & le point de la Juriſdiction, que les Rois Catholiques n'avoient peut être jamais reconnue appartenir tellement à la Rép. de Veniſe, qu'ils ne s'en pûſſent attribuer la communication, ſe ſervoient de la raiſon & des égards de la Peſte qui ravageoit alors la Lombardie, & dont on ſçavoit que la Ville de Veniſe n'étoit pas exemte, pour refuſer l'offre des bâtiments Venitiens, que le Senat faiſoit pour le tranſport de la Princeſſe. Mais enfin la choſe s'accomoda à l'amiable, l'offre ayant été acceptée, & la jalouſie des Venitiens guerrie de la crainte de devoir employer la force pour ſoûtenir leurs droits. La Ville de Veniſe fut délivrée de la peſte avant la mort du Duc Nicolas Contarin, puis qu'il ſe trouve des medailles, ou des monoyes frappées en ſon nom, qui repreſentent la belle Egliſe, qu'on nomme aujourd'hui à Veniſe *de la ſalute*, qui fut bâtie pour remercier Dieu de cette delivrance. Le Senat fit encor offre à l'Egliſe de Notre Dame de Lorette d'une lampe d'Or avec un fond ſuffiſant pour l'entretenir continuellement allumée, afin de recommander l'Etat à la protection de la Vierge & pour la remercier de ſes faveurs. Le Doge étant mort, on lui ſubſtitua

François Erizzo, fameux par des Ambaſſades 1631
ſoutenues avec éclat, & par le Généralat qu'il ſoutenoit actuellement quand il fut élû. La Diette de de Ratisbonne ayant accordé toutes les querelles qui partageoient l'Italie quoi que l'execution de l'accord fût encor embaraſſé par beaucoup de nouvelles difficultés, la Rép. parut jouïr de paix de ce côté,

quand

quand elle ſe vit enveloppée en d'autres embarras du Coté de Rome. Le Pape Urbain VIII. ayant depuis la reünion du Duché d'Urbin à l'Egliſe conferé à ſon Neveu le titre de Préfet de Rome, que ce Duc poſſedoit, ce Neveu entra en prétention d'un rang ſuperieur aux Ambaſſadeurs des Têtes couronnées. Celui de Veniſe fut le premier, qui eſſuya le chagrin de lui diſputer cette préminence, & les honneurs que le Pape prétendoit y devoir être annexés. Le même Urbain, au milieu des troubles de toute la Chrêtienneté, ayant auſſi accrû les prérogatives des Cardinaux avec le nom *d'Eminences*, & des formes inuſitées d'un Traittement Nouveau, la Rép. ne croyant pas pouvoir être obligée à changer l'ancienne maniere de traiter ces Meſſieurs, ſe vit en butte à un dépit du Pape d'autant plus grand, que celui-ci trouvoit plus de condécendance dans les autres Cours ſur cette matiere. D'autres ſujets de chagrin ſuccederent à celui-ci, comme les confins du Ferrarois, qui furent cauſe qu'il y eut des coups donnés, & qu'il fallut que la France s'entremit en cette affaire. Mais comme les grandes affaires de l'Europe divertiſſoient l'attention de cette querelle particuliere, qui cependant ne finiſſoit point, le Pape Urbain pour tirer une vengeance plus éclattante fit changer dans les Inſcriptions qui accompagnent les Peintures, qui ſont dans les ſales du Palais Vatican, celles qui attribuoient à la Rép. de Veniſe un merite particulier pour des ſervices rendus au Pape Alexandre III. contre l'Empereur Frederic Barberouſſe. Cette Inſcription étoit ancienne & faite ſur les mémoires d'un temps où l'ignorance, & le reſpect qu'on portoit aux Papes étoient aſſeurement plus grand, que n'a été l'un & l'autre dans les temps ſuivants, ou bien des gens, & mêmes des plus verſés dans l'Hiſtoire ne ſe ſont pas crûs obligés d'y prêter beaucoup de foi. Mais enfin l'inſcription étoit

toit publique, dans un lieu éminent, & la Rép. ſe fit un point d'honneur qu'elle fut conſervée, aux yeux des Peuples, quelque jugement qu'en puſſent faire les Savants plus ſcrupuleux. Auſſi en fit elle de grandes démonſtrations de chagrin; Elle retira ſon Miniſtre de Rome, & rompit ouvertement la communication avec Urbain, qu'elle n'avoit point interrompue nonobſtant les diſputes precedentes.

Il ſe paſſa quaſi quatre ans, ſans que cette correſpondance fut renoüée: Mais pendant qu' Amu 1639
rat IV. étoit occupé dans la guerre de Perſe, & au Siege de Babilone, & que pour s'aſſeurer contre les Chrêtiens, il avoit fait venir les Corſaires de Barbarie pour la garde de l'Archipel, ceux-ci ſe croyant tout permis, & inſultant tous les ports & tous les bâtiments Chrêtiens, qu'ils trouvoient & ſur les Côtes de la Poüille & dans le Golfe, Marin Capello Général de la Rép. les enferma & leur enleva Seizes Galeres. D'où il arriva que la crainte que le Sultan ne voulût s'en reſſentir contre tous les Chrêtiens, obligea le Pape, qui craignoit pour ſes côtes, de renoüer avec la Rép. & de prendre avec elle des meſures pour leur ſeureté commune. En effet Amurat retourné victorieux de la guerre de Perſe, menaçoit de tirer une haute vengeance de l'affront fait aux pirates, & du peu de reſpect porté au Port de la Vallone, qui étoit une de ſes places, où le Général Venitien les avoit pris, lors qu'il tomba malade, & par ſa mort, qui ſuivit quelque temps apres, laiſſa à ſon Succeſſeur à déméler cette fuſée. La Rép. eut cependant une autre different avec Urbain, qui paſſa a de plus grands deſaggréments qu'auparavant. Le Duc Odoard de Parme poſſedoit entre autres petits Etats, le Duché de Caſtre aux Confins de l'Etat Eccleſiaſtique. Les Barberins Neveux du Pape cher-

cherchoient à s'accommoder de quelques terres de ce Duché, qui étoient à leur bienſeance, mais le Duc ne vouloit entendre parler ni de vente ni d'échange; ce qui fut la premiere ſource de leur aliénation. Le Duc devoit de grandes ſommes à Rome, dont il payoit l'interêt avec les grains qu'il retiroit de ce Duché de Caſtre; les Papes ayant coutume de tenir en des Greniers publics des reſſources & des proviſions pour le Peuple Romain en
1640 toute occaſion. Le Duc ayant fait un voyage a Rome dans la vûe d'y négotier un chapeau pour le Prince François Marie Farneſe ſon frere, les Neveux lui firent propoſer un mariage avec une de leurs ſœurs, au moyen de quoi il obtiendroit non ſeulement le Cardinalat, mais un rabais conſidérable de l'interêt qu'il payoit pour une grande ſomme d'argent emprunté. Le Duc fit ſemblant de conſentir à cette alliance, mais s'étant broüillé publiquement avec eux à cauſe du traitement, qu'il prétendoit du Prefet, il partit de Rome ſans voir ni le Pape ni aucun de ſa famille, apres avoir obtenu la diminution du cens, qu'on lui avoit fait eſperer. Les Barberins ſe voulant venger de la tromperie du Duc en prirent occaſion d'interdire l'entrée des grains de ſon Duché de Caſtre à Rome, ſous pretexte que l'Etat Eccleſiaſtique en étoit abondamment pourvû. Cette interdiction fut cauſe que le Duc ne put payer les interêts accoutumés qu'il devoit pour ſes emprunts, & que le defaut de ce payement ayant fait reclamer les Montiſtes (on appellé ainſi à Rome ceux qui ont contribué l'argent, qu'on prête en ſuite à interêt aux
1641 particuliers) le Pape confiſqua le Duché hypotequé pour ce payement. Le Duc reſolu de s'y oppoſer, fit travailler à quelques fortifications autour de Caſtre, & rechercha des alliances pour ſoutenir ſes oppoſitions. Le Pape le declara rebelle & excom-

communié, ſi dans trente jours il ne licentioit ſes troupes, & s'il ne ceſſoit de faire travailler aux fortifications commencées: & pour donner plus de force aux commandements & aux menaces, il commença à aſſembler des Troupes. Tous les Princes d'Italie, & le Vice-Roi de Naples au nom du Roi firent de fortes inſtances auprès du Pape, afin que la querelle s'accommodât à l'amiable: Mais les Barberins croyant que tout ſe paſſeroit en offices & en mediations de la part des Princes, pouſſerent leur pointe & ſe ſaiſirent de Caſtre. Cette ſaiſie fit redoubler les offices des Médiateurs & accrût la confiance au Pape, qui non content d'avoir ſoumis Caſtre, commença à faire fortifier ſur le Ferrarois quelques lieux voiſins des Etats de Parme, y faiſant couler des milices capables de tenir le Duc en apprehenſion & en reſpect: Cette diſpoſition donna de l'ombrage à la Rép. qui ſe determina à prendre ouvertement le parti du Duc. Urbain cependant à bon conte, déclara le Duc tombé dans les Cenſures, pour avoir laiſſé écouler le temps, qui lui avoit été preſcrit, ſans ſe ſoumettre, & comme tel le declara déchû de tous ſes Fiefs, & condanné à tous les depends de la guerre. La Chambre prit poſſeſſion de ſon Duché de Caſtre comme d'un bien dévolu au St. Siege, & les troupes s'étant acheminées au nombre de vingt mille hommes contre le Parmeſan pour en faire la même ſaiſie; Ce procédé fit conclure une alliance défenſive en faveur du Duc de Parme entre la Rép. le Grand Duc, & le Duc de Modene, qui tous mirent des troupes en campagne pour le ſoûtenir. Mais ſans qu'il fût beſoin d'elles, la terreur s'étant jettée dans l'armée du Pape, elle ſe vit entierement diſſipée en peu de temps & le Duc Odoard avec trois mille chevaux, ſans aucune Infanterie ni autre attirail de Guerre, battit aux champs, & au travers de tout l'Etat Ecclé- 1642

cleſiaſtique, par où il paſſa ſans aucune reſiſtance s'approcha de Rome, ou il étoit preſt d'entrer & d'y mortifier ſes ennemis, quand ceux-ci l'embaraſſant par des propoſitions d'accord l'areſterent, & lui firent perdre l'occaſion de ſortir glorieuſement de ſon démêlé & de ſe retirer à Caſtre. La guerre dura encor
1643 quelque temps: Mais Urbain ſe voyant ſur la fin de ſes jours reçut le Duc en amitié, & lui reſtitua ſon
1644 Etat. Il mourut cependant ſans reſtituer l'inſcription, qu'il avoit fait rayer dans les peintures du Vatican.

Ce ne fut pas le ſeul chagrin, qu'eut la Rép. & a peine la guerre des Barberins fut-elle finie que les Turcs ſe jetterent ſur le Royaume de Candie, & le Senat choiſit le Doge même pour Général de la deffence; choſe fort rare à Veniſe, où l'on regarde avec une jalouſie extrême, à ce que le Souverain commandement des armes ne ſe trouve point entre les mains de celui qui eſt revêtu de la ſuprême dignité, quoi que cette dignité, comme on a dit, ne donne depuis long temps quaſi aucune autorité dans la Rép. pour la diſpoſition des affaires; On ne pouvoit pas faire choix d'un plus habile commandant que du Doge, qui avoit ſoutenu juſques à dix fois le commandement Général, toûjours avec réputation: Mais Dieu en avoit diſpoſé autrement, car pendant qu'il ſe préparoit à partir, & à monter ſur la flotte, il mourut au bout de dix jours de maladie, & donna lieu à l'élection de

1645 François Molin homme d'un regard ſévére & de peu de paroles, à cauſe qu'il avoit vieilli à la guerre; d'ailleurs incorruptible & ſans reproche. La guerre de Candie: occupa la Rép. pendant tout le régne de ce Doge, qui fut de neuf ans, & celui de quelques uns de ſes Succeſſeurs. Cette guerre commença à l'occaſion de la priſe d'un Galion, dans le quel un vieil Officier du Serrail alloit à la Mec-

que,

que, eſcorté d'autres Galeres & bâtiments, ſur leſquels il y avoit pluſieurs perſonnes de tout ſexe, & condition ; Les Chevaliers de Malthe avoient 1644
fait cette priſe l'année precedente, pour la rendre plus fameuſe dans le monde, ils avoient publié qu'ils avoient pris un Enfant du Sultan même, que ſa Mere envoyoit à la Mecque pour l'y faire circoncire. Ce Sultan étoit Ibraim, le plus brutal de tous les hommes, lequel ayant appris cette perte entra en une telle fureur qu'il jura mille fois qu'il extermineroit le nom Chrêtien, & fit faire le plus puiſſant appareil de guerre qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs eut encor fait, particulierement par Mer. Ces apprets tinrent quelque temps en allarme le Pape, le Roi d'Eſpagne, & toutes les Puiſſances d'Italie, parce qu'on ne ſavoit point encor de quel côté éclatteroient ces foudres. La Rép. plus que tous avoit ſujet de craindre, ſes Etats étant les plus expoſés, auſſi fit elle tout ce qu'elle put tant pour découvrir les vrays deſſeins du Sultan que pour ſe mettre en deffence. Si le Sultan n'avoit eû deſſein que de ſe vanger des Chevaliers de Malte qui avoient pris les Galions, & des Nations qui compoſent cet Ordre Militaire, il ſemble que les Venitiens en devoient être exempts ; la Rép. n'ayant point coutume d'envoyer à Malte les Chevaliers des deux Commanderies, qui ſont à Veniſe, où ceux qui en jouiſſent (qui ſont les Cornares & les Lipomans, familles, qui les ont fondées) font leur ſéjour continuel ; Auſſi le Sultan faiſoit il aſſeurer bien expreſſément les Venitiens qu'il ne penſoit point à eux, & que ce ſeroit ſur l'Ile de Malte qu'il alloit executer la vangeance projettée ; cependant le 24. de Juin de l'an 1645. l'Armée des Turcs compoſée de 368. vaiſſeaux & galéres, ſur leſquels étoient embarqués cinquante mille hommes, ſans les vaiſſeaux & les Milices Barbares,

bares, ayant fait mine d'aller à Malte, abborda à l'Ile de Candie, & ayant emporté d'emblée quelques petites places, elle forma le Siége de la Capitale. Cette Ville qui donne ſon nom à tout le Royaume, fameux pour l'honneur qu'il a eû d'étre la Patrie des Heros, & des plus grands Dieux de l'Antiquité payenne, étoit gardée avec le ſoin & la jalouſie que demandoit la deffence d'une place ſituée pour ainſi dire au milieu des Etats du Turc, qui poſſédant la partie la plus Orientale de l'Europe, & la plus occidentale de l'Aſie avec l'Egypte, trouvoit au ſortir de l'Archipel cette Ile au milieu de ſon chemin vers cette derniere partie de ſes Etats: Et il ne faut pas douter que la vüe de s'affranchir de cet embarras, & de s'aſſeurer d'un puiſſant Etat, qui tenoit les ſiens en echéc, ne fût le premier motif qui le porta à en entreprendre la conquête. Cette conquête lui couta cher, car pour dire ici le précis de cette guerre, Candie fut attaquée cette annee & ne ſe rendit que l'an 1669. c'eſt à dire apres 25. ans de ſiege, dans lequel il mourut plus de ſoixante mille Mahometans, qui y employerent toutes les proviſions neceſſaires pour ſoutenir vivement une ſi longue attaque. Les Venitiens auſſi de leur côté employerent à la ſoûtenir pendant tout cet eſpace de temps quatre millions & deux cens cinquante cinq mille Ducats, outre les munitions & les proviſions de toute ſortes, qu'ils tirerent de leurs Magazins. Ils y ſacrifierent la vie de vingt neuf mille quatre vingts & huit ſoldats de leurs Sujets & des Auxiliaires qu'ils acheterent, ou attirerent à leur ſecours. Au bout de quoi ils rendirent un monceau de ruines, à quoi la Ville avoit été réduite par la continuation des mines, des batteries, & des aſſauts donnés & ſoûtenus. Tous les Candiots voulurent partir avec l'armée Venitienne, quand elle quitta la Ville, & il n'y reſta à Candie qu'un Prêtre Grec, trois Juifs,

& douze ſoldats, qui voulurent embraſſer le Religion Mahometane. Il ne faut pas omettre une remarque qui change un peu l'idée de la longueur du ſiege de Candie plus long en apparence que celui de Troye, c'eſt qu'il ne dura pas toûjours avec une force égale, & qu'il n'y eut que le commencement & la fin, qu'on put véritablement appeller les années du ſiege. Hibraim Empereur des Turcs, ſous lequel on l'avoit commencé mourut quelque temps aprés, & la longue minorité de Mahometh IV. ſon ſucceſſeur & ſon fils, fut cauſe qu'encor que les hoſtilités continuaſſent, cependant elles étoient beaucoup plus foibles & ſouvent interrompues. La Porte eut d'autres guerres ſur les bras, & outre cela le changement de Grands Vizirs, que la Sultane Mere ne laiſſoit en charge pendant un long temps, que juſques à ce qu'il ſe preſentât quelque autre pour acheter ce premier emploi dans la Cour Ottomane, fut cauſe qu'on ne pouſſoit point la guerre avec la même vigueur.

Il n'arriva rien de conſiderable dans la Ville de Veniſe pendant le Gouvernement du Doge Molin, 1648
ſi on en excepte l'aggregation honoraire du Cardinal Mazarin à l'ordre de la Nobleſſe Venitienne. Ce Miniſtre rendu ſi fameux par l'éclat de ſa fortune, & encor plus pour avoir entierement changé la face du Royaume de France, qui par ſes conſeils & par ſa direction, commença d'étre gouverné avec des maximes qui l'ont en ſuite rendu ſi redoutable, luittant alors contre la mauvaiſe fortune, avoit été contraint de ſortir du Royaume avec quelque apparence que ſon bonheur pourroit bien l'abandonner du tout, & continuer ſes faveurs au parti qui s'étoit déclaré contre lui, & qui étoit compoſé des Princes du Sang, & du Parlement de Paris. Dans cet état le Cardinal penſant à ſe pourvoir d'une protection, à l'ombre de laquelle il put jouir des avantages en-

cor tres-conſiderables qu'il avoit retirés de ſa premiere faveur, il demanda l'appui du Senat & l'honneur d'étre compris dans l'Ordre de ſes Nobles, pour s'aſſeurer à l'abri de ce caractére. L'Hiſtorien Nani T. 2. l. 4. aſſeure qu'il ne trouvât pas la moindre difficulté à l'obtenir; ce qui eſt digne de quelque conſideration, puisque ſi le Cardinal avoit à la fin entierement ſuccombé ſous le poids de ſa mauvaiſe fortune, non ſeulement la conquête que la Rép. auroit faite de ſa perſonne n'étoit pas fort conſiderable, mais elle demeuroit chargée de la haine de la Cour de France, qui ne devoit pas voir avec plaiſir qu'un Sujet odieux eut trouvé protection aupres d'elle. Mais apparemment le Senat fondoit tant ſur le ſavoir faire du Cardinal, & ſur l'humeur inconſtante de la Nation Françoiſe, qu'il ne douta point qu'elle ne fut à la fin la duppe de cet habile Italien, qui en effet malgré tous les efforts des Princes du ſang, & des Compagnies Souveraines, & les plus reſpectables du Royaume, ſçût ſe maintenir dans la faveur, à quelques petits intervales prés, qu'elle parut éclipſée, & même en faire de ſi prodigieux profits, qu'il laiſſât en mourant (ayant commencé avec rien) une ſucceſſion de ſoixante & dix millions, comme il paroît par ſon teſtament imprimé: Et outre ces richeſſes les titres les plus éclattants dans une famille qu'il laiſſoit heritiere de ſon nom, & de ſes biens dans le Royaume.

Le même Hiſtorien veut que ce fut ſous le même Doge Molin que les Dames Venitiennes quitterent leurs ſocs, ou patins, qui, dit il, *les rendoient vénérables & leur donnoient une preſence plus auguſte.* Il faut avoir des Idées, qui ne ſont pas communes à tous les hommes, pour concevoir comme plus dignes de veneration des femmes montées ſur un étalage, qui ſemble au contraire les avoir rendues plus ridicules, & plus gênées, puis que tels de

ces

ces patins, que l'on conſerve encor à Veniſe, étoient hauts d'un, deux, & trois pieds, ſur leſquels ces femmes exhauſſées & affublées de juppes traînantes à terre, & amplifiées par de larges vertugadins, ou Gard-infants à la maniere des Eſpagnoles, reſſembloient bien plus à des ſtatues expoſées au hazard continuel de tomber de leurs échaſſes, qu'à des femmes qui doivent marcher avec d'autant plus de commodité que la pudeur ne leur permet pas de faire de longs ſejours dans le public; outre que c'étoit une indécence contraire non ſeulement à l'honêteté, mais en quelque façon à la Religion, que des femmes que Dieu veut être ſoumiſes à l'homme, dominaſſent ſur lui par cette eſpece de pied d'éſtal, qui les leur faiſoient conſiderer de haut en bas & quaſi comme leur inferieur. Les ſiecles paſſés ont vû des choſes, deſquelles il ſeroit bien difficile d'ajuſter l'uſage avec les regles du bon ſens & de la raiſon. Il eſt vrai cependant, qu'il y a bien encor aujourd'hui des modes qui ne paroiſſent guerres plus raiſonnables, particulierement dans les habits & les ornements des femmes. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire une déclamation contre ces extravagances de la pretendue raiſon humaine.

CHARLES CONTARIN & FRANÇOIS CORNARO fils du dernier Doge de cette famille vecurent ſi peu, qu'il n'y a rien a dire de leur Gouvernement, qui roula ſans qu'ils ſe fuſſent ſignalés par aucune action mémorable, ni l'Etat par aucun ſuccés digne de conſidération, excepté une Victoire remportée ſur la flotte des Turcs aux Dardanelles, où l'on leur tua dix mille hommes, on leur prit une quantité tres grande de bâtiments, & on délivra cinq mille Eſclaves Chrêtiens: Mais tous ces avantages ne finiſſoient point la guerre de Candie. Le Gouvernement de 1655 1656

1656 BERTUCE VALIER qui dura deux ans fut memorable par le refus de la paix que les Turcs offrirent à la Répub. & dont elle ne voulut point profiter, dans l'eſperance de recouvrer le perdu, & de conſerver ce qu'elle poſſedoit encor dans l'Ile de Candie. Le Doge cependant n'étoit pas de ce ſentiment, & ſon opinion étoit au contraire qu'on ne feroit point mal de ſe prévaloir d'une occaſion, comme celle-ci, de terminer la guerre avec honneur; les offres de paix que faiſoit le Sultan à la Rép. ne pouvant étre plus glorieuſes pour elle. Il mourut, & celui qui avoit été le plus ardent à opiner pour la continuation de la guerre lui fut ſubſtitué, ſavoir

1658 JEAN PESARO, Celui ci qui avoit fait beaucoup parler de ſoy dans les Ambaſſades & les emplois, qu'il avoit ſoutenus, s'enſevelit en quelque maniere ſur le trône, ſa dignité l'ayant empêché d'agir au dehors, où il avoit toûjours parû avec éclat. Son Mauſolée, qui eſt des plus magnifiques qui ſe voyent, eſt dans l'Egliſe des Cordeliers de Veniſe, avec ſa Statue au deſſus, qui paroit encor animée de la Majeſté & de l'Eloquence, qui avoit coutume de l'accompagner. Le Grand Emmanuel Theſauro, le Phenix des beaux Eſprits d'Italie compoſa le bel Eloge en deux Colones qui ſe lit au même Mauſolée, par le recit & la copie duquel Jean Palazzi a honoré ſon livre des *Faſtes des Ducs de Veniſe*, dans lequel il s'eſt évertué de faire comme il a pû, les Eloges de tous ces Ducs, Ouvrage de la force & du ſtile de ſes autres Hiſtoires Latines. Il a oublié cependant l'agreable invention, avec laquelle cet ingenieux Autheur a marqué l'année de la naiſſance du Doge Peſaro, celle de ſa mort, & celle de l'érection du Monument, qui fut élevé quelques années apres par les ſoins de Leonard Peſaro ſon Neveu *Vixit.* MDLXXXIX. *Devixit* MDCLIX. *Revixit* MDCLXVI. C'eſt au Doge Peſaro que les Jeſuites

tes ſont obligés de leur rapel à Veniſe, ce qu'il avoit obtenu dés l'année 1657. que le Pape Alexandre VII. s'intereſſant pour eux, & la Rép ayant beſoin de ce Pape pour en obtenir des ſecours dans la guerre qu'elle ſoutenoit contre le Turc, l'eloquence de Peſaro, qui n'étoit alors que Procurateur de St. Marc, triompha de l'alienation juſqu'alors invincible, quoi que ſouvent attaquée par d'autres inſtances des Papes & des Puiſſances Chrêtiennes, que le Senat avoit temoignée de les admettre & de les recevoir de nouveau dans la Ville Dominante & dans aucune de celles de l'Etat, car ils avoient été chaſſés de tous les Etats de la Republique. Il eſt certain que ſans la neceſſité, où les Venitiens étoient alors réduits, ils n'auroient jamais conſenti à leur retour, & ce qui eſt ſuivi à leur égard en eſt un bon temoignage, car au lieu d'un College qu'ils avoient auparavant en une belle ſituation, on les relégua dans le Cloître d'une de ces Religions, que le Pape venoit d'abolir pour en donner les biens à la Rép. c'eſt à dire quaſi hors de la Ville, & dans un endroit comme deſert, avec un ordre de changer tous les trois ans leurs Religieux, au delà deſquels il n'eſt permis à aucun de la Compagnie de prolonger ſon ſejour à Veniſe. Quoi qu'on leur ait permis d'ouvir un College pour y enſeigner, il y a tres-peu ou point de Nobles, qui frequente leurs Ecoles; & le fameux P. Vota s'étant licentié à y ouvrir une eſpece d'Academie en faveur de ceux-ci, dans laquelle il donnoit des leçons de Geographie, de Politique & d'Hiſtoire, il n'eut pas lieu de ſe fatiguer long temps dans cet Exercice, le Senat lui ayant envoyé ordre non ſeulement de fermer ſa boutique, mais encor de ſortir de l'Etat, où il n'eſt plus rentré depuis, outre mille autres deboires que ces bons Peres ſont contraints d'avaler à Veniſe, dans l'eſperance ſans doute que tout le Senat recevra un

jour le commandement particulier & expres du Ciel, qu'ils diſent que reçut un Sénateur du vivant de leur Fondateur Ignace, qui s'étant tranſporté à Veniſe, & y mourant de froid ſous les arcades des Palais publics des Procurateurs, ce Senateur reçut commandement de l'aller prendre, de le loger chéz lui, & de lui faire tous les honneurs poſſibles.

1652 DOMINIQUE CONTARIN eut un regne plus long que beaucoup de ſes Predeceſſeurs, puis qu'il vecut plus de quinze ans ſur le trône. Il y monta par la ſeule force de ſon merite, car par un excés de modération, qui eſt peut étre ſans exemple dans toute l'Hiſtoire de Veniſe, non ſeulement il ne fit aucun pas pour y arriver, mais pour s'en éloigner davantage il ſortit de la Ville, & s'alla cacher dans une de ſes Maiſons de Campagne au temps de l'élection, de peur que ſa preſence même ne parlât pour lui, & ne briguât le ſuffrage des Electeurs. Outre la guerre avec les Turcs & le ſiege étroit que ces Infidelles mirent enfin à la Ville de Candie & qui dura pendant les années 1666. 67. 68. & 69 dans laquelle elle ſe rendit, quelques ſuccés etrangers rendirent les temps de ſon Gouvernement remarquables. L'année 1660. le Prince Portia premier Miniſtre & Favori de l'Empereur Leopolde, lui ayant inſpiré la volonté de viſiter ſes Etats de la Stirie, Carinthie, & Carniole, & S. M. Imperiale étant arrivée juſqu'a Trieſte, la Rép. l'envoya complimenter par une Ambaſſade extraordinaire de deux de ſes principaux Sénateurs ſur ſon voyage, & ſur ſon approche de l'Italie. Nani dans ſon Hiſtoire ne dit point que ces Ambaſſadeurs euſſent d'autre commiſſion du Senat que celle de complimenter l'Empereur : Mais on a apris à Veniſe de quelques perſonnes bien informées, qui aſſeuroient qu'ils avoient ordre de l'inviter à paſſer juſques à Veniſe, & à faire l'honneur

neur à la Rép. de ſe laiſſer voir dans cette Capitale, où l'on étoit dans la diſpoſition de le recevoir & de lui faire tous les honneurs poſſibles, ſi S. M. J. y fut venue. Il eſt ſûr que les Venitiens que liſent dans la liſte des Princes, qui ont recherché d'étre écrits dans le rôle de leur Nobleſſe, les noms de pluſieurs Rois, ſouhaitent paſſionément d'y écrire celui de quelque Empereur de la Maiſon d'Autriche, dont aucun n'a juſqu'a preſent recherché cette aggregation, & que comme la venue de l'Empereur Leopolde auroit été une occaſion favorable pour lui offrir, ou pour lui demander cet honneur, ils en auroient temoigné leur reconnoiſſance par tout le meilleur & le plus ſuperbe accueil qu'ils euſſent pû, à quoi leur generoſité naturelle les tient tout diſpoſés. Mais l'Empereur Leopolde ne le fut point de pouſſer ſon voyage juſques à Veniſe, ſans qu'on ſache trop par quelle raiſon il refuſa une occaſion, qui ne pouvoit qu'étre avantageuſe à ſa gloire, & dans laquelle il auroit pû renouveller quelques uns des droits, dont ſes Predeceſſeurs ont autrefois joui à Veniſe; les honneurs qu'on auroit rendus à ſa dignité, quelque precaution qu'on eut priſes de n'en pas trop faire, ne pouvant manquer de la rendre plus éclattante qu'elle n'eſt depuis long temps à cauſe de l'abſence, & du peu de ſoin qu'ont pris les Empereurs de la faire valoir en Italie.

Deux ans apres cet événement, la Cour de Savoye 1662
ayant depuis pluſieurs années interrompu le commerce avec la Rép. de Veniſe, à cauſe du titre de Roi de Chypre que Victor Amedée I. avoit pris, & du traitement avec lequel il vouloit recevoir les Ambaſſadeurs de Veniſe, different de celui qu'ils 1631
avoient toûjours recû, fit les avances pour renoüer la bonne intelligence altérée. L'Abbé Dini partit de Turin & vint à Veniſe pour cela & au nom de la Ducheſſe Chriſtine Mere du Duc Charles Ema-

nuel II. s'étant premierement inſinué comme particulier aupres de quelques Senateurs, & leur ayant communiqué le ſujet de ſon envoi, il fut enſuite admis au College, où ayant fait reconnoître ſes lettres de Creance, il parla au nom de la Ducheſſe, & expoſa le deſir qu'elle avoit auſſi bien que le Duc ſon fils, qui étoit alors devenu Majeur, & avoit commencé de Gouverner par ſoi même, de rentrer dans la premiere correſpondance, qui avoit été entre ſes Ancêtres & la Rép. Il fit ſouvenir, & donna pour marque de bonne volonté, l'envoi de deux de ſes Regiments, que S. A. avoit fait depuis peu paſſer au ſecours de Candie. Le Senat ayant temoigné la même diſpoſition, on convint apres quelques negotiations, que les Ambaſſadeurs de la Rép. ſeroient traités doreſenavant à Turin comme ceux des autres Puiſſances du premier Ordre, que le Duc en traitant avec eux, uſeroit des termes & des formes accoutumées devant l'interruption de la bonne correſpondance, qu'il recevroit les lettres du Senat, quoi que conçues dans les termes anciens & avec les titres accoutumés, & que l'Ambaſſadeur qu'il envoyeroit à Veniſe à l'occaſion de cette reconciliation, exprimeroit dans ſa premiere audience le déplaiſir qu'avoit S. A. de ce qui s'étoit paſſé, & elle même uſeroit d'une ſemblable expreſſion par celui que la Rép. lui envoyeroit auſſi tôt apres que le ſien auroit été ouï, que celui-ci ſeroit traité dans les formes anciennes, & ſur tout qu'un certain livre du Jeſuite Monod dédié au Duc, dans lequel il étoit parlé des fondements, qui appuïoient ſes pretentions au titre de Roi de Chypre, ſeroit ſupprimé, & tous les exemplaires retires, & conſignés au Chancelier, comme d'un livre deffendu.

1665 La Rép. eut encor un autre petit démêlé avec le Pape Alexandre VII. duquel elle ſe tira avec le même honneur. Ce Pape connu pour avoir eu beau-

beaucoup de deſſeins peu néceſſaires à ſoûtenir la Sainteté de ſon caractere, ſe mit en tête de diſputer à la Rép. le Domaine de la Mer Adriatique, & comme en vertu de ce droit la Rép. ſe fait payer quelques choſe des vaiſſeaux, qui y navigent, à titre de la ſeureté du commerce, de l'entretien de laquelle elle s'eſt chargée, Alexandre pretendit que ſes ſujets en devoient être exempts, & leur deffendit de rien payer. Il paſſa même juſqu'à faire arrêter dans ſes ports quelques bâtiments de la Rép. à cette occaſion: Mais le Senat ayant commandé d'uſer de répreſailles, & ayant beaucoup plus de moyens que le Pape de les faire plus fortes que les premieres Inſultes, tout le commerce des ſujets de l'Etat Eccleſiaſtique fut bien tôt en échéc & interrompu, ce qui ayant été porté aux oreilles du Pape, avec les plaintes bien hautes des Peuples qui en ſouffroient, Alexandre remit les choſes ſur le premier pié, ſans que perſonne ſe crût obligé envers lui pour cela.

Le Pape étant mort l'année ſuivante, Clement IX. qui lui ſuccéda fut un Pape tel que la Rép. le pouvoit ſouhaiter par rapport à ſes Intérêts, & aux ſecours dont elle avoit beſoin pour ſoutenir la Guerre contre les Turcs. Non ſeulement il fit de ſon côté tout ce qu'il pût pour la ſecourir de ſes moyens ſpirituels & temporels, ce que n'avoit pas toûjours fait ni Innocent X. ni Alexandre VII. tout appliqués à l'aggrandiſſement de leurs familles, mais il s'employa efficacément aupres des Puiſſances Catholiques pour le même effet. Ce fut à ſon inſtance que le Roi T. C. ſe reſolut à la fin de lever le maſque, & d'envoyer de tels ſecours à Candie, qu'on put s'en promettre des fruits pro- 1668
portionnés. Le Duc de la Feuillade y avoit déja conduit un corps de 600. volontaires, la plus part perſonnes de qualité: Mais ſi peu capables de mo-

dération & de conduite, qu'ils s'expoſerent & perirent quaſi tous inutilement; leur courage inconſideré les engageant à tous les hazards, dont ils ne rapportoient le plus ſouvent que des coups, & la vaine ſatisfaction d'avoir bravé la mort avec tout l'appareil qui la rend terrible dans les fonctions militaires. Ceux ci apres avoir évaporé l'ardeur de leur courage s'étoient déja rembarqués, quand le Roi prit la reſolution d'y envoyer, mais ſous les Etandards du Pape, à cauſe de l'alliance & de la paix que la Couronne de France garde avec la Porte, un plus grand ſecours que tout ce qui étoit parti juſqu'alors de ſon Royaume. Il choiſit le Duc de Beaufort ſon Grand Admiral pour conduire & pour commander ce ſecours qui ſelon que S. M. s'en expliqua avec l'Ambaſſadeur de la Rép. devoit conſiſter en douze regiments des plus aguerris qui fuſſent dans ſes Troupes, trois cent ſoldats à cheval, & deux cents Mouſquetaires d'entre les Gardes du Corps, outre une quantité conſidérable d'Officiers & de Gentilhommes ſurnumeraires, qui s'offroient de groſſir ce ſecours. Ce fut à cette occaſion que Clement IX. créa Cardinal le Duc de Boüillon, autrement appellé l'Abbe d'Albret, Neveu du fameux Marechal de Turene, qui ayant abjuré ſes premiers ſentiments touchant la religion, & étant paſſé du parti des Réformés à celui de l'Egliſe Romaine, le Roi ſouhaitoit de le voir honoré de la pourpre pour ſervir à faciliter d'autres converſions. Clement envoya encor au Duc de Beaufort un étandard beni, où étoit peint un Jeſus crucifié qui devoit ſervir d'Etendard principal à toute la Troupe, & perſuader que cette troupe étoit des ſoldats du Pape; le Roi l'ayant ainſi ſouhaité, pour ne point irriter le Sultan, avec lequel ſa Couronne a coutume de vivre en paix, pour des vûes particulieres de proteger

ger les Chrêtiens, qui vivent ſous l'Empire Turc. Le Mareſchal de Belleſonds offroit outre cela de lever à ſes frais deux autres mille hommes, & de les conduire en Candie, à condition que la Rép. recevroit eux & lui à ſes gages & lui accorderoit un titre de Général: ce qui neantmoins n'eut point d'effet à cauſe du commandement qu'il ſouhaitoit, & qu'il n'étoit pas poſſible de lui accorder, ſans déranger les diſpoſitions établies.

Le bruit d'un ſecours qui devoit être ſi puiſſant, donna de la crainte aux Turcs, qui non ſeulement retinrent l'Ambaſſadeur de France que le Roi vouloit retirer, afin qu'il ne demeurât pas expoſé aux Inſultes de ces Barbares, s'ils étoient battus, mais en envoyerent un à S. M. pour le détourner de la réſolution d'envoyer ces troupes contre eux. Monſr. Chardin qui ſe trouvoit alors à Conſtantinople, ſemble donner un autre motif à cet envoi & inſinuer même que le rappel de l'Ambaſſadeur de Vantelet ne provenoit point de la raiſon alleguée, mais de la mauvaiſe maneuvre que faiſoit ce Miniſtre à la Porte, où il ſe laiſſoit maltraiter avec peu d'honneur pour ſon caractere, à cauſe d'une friponerie faite par quelques François; dont ceux-ci accuſoient les Génois, qui étoit d'avoir jetté dans le commerce de cette grande Ville des pieces de cinq ſols frappées au coin du Roi T. C. de bas alloi, ou même fauſſes au lieu des bonnes, qui venoient au commencement de France. Quoi qu'il en ſoit de cette affaire, le ſecours François partit des ports de Provence au commencement du mois de Juin 1669. ſous le commandement de Meſſieurs les Ducs de Beaufort & de Navailles, le premier s'étant embarqué ſur 14. vaiſſeaux de guerre, & quelques autres juſques au nombre de ſoixante, & le ſecond ſur treize Galeres & trois Galiottes. Ces forces qui montoient environ à ſix

mille hommes & à ſix cens chevaux, ayant debarqué à Candie, il fut impoſſible d'empecher les François de tenter une ſortie dés le lendemain, qui fut le 24. du même mois de Juin. On attendoit encor d'autres puiſſants renforts de Troupes & de Munitions d'Italie, ſans leſquelles les Généraux n'étoient point d'avis qu'on entreprît aucune choſe d'importance, à cauſe des ſuites fâcheuſes, que pouvoit avoir un mauvais ſuccés de l'entrepriſe. Mais la bravoure des François n'ayant point d'oreilles pour entendre de ſi juſtes remontrances, il fallut les laiſſer faire, & pourvoir au mieux qu'il fut poſſible à les ſoutenir. Les François diviſés comme ils l'avoient été dans leur voyage, en deux Troupes, conduits par les deux même Commandants, ſortirent donc la nuit du 24. quelques heures avant le 25. Ils firent merveille de leurs perſonnes, renverſant & tuant tout ce qui ſe preſenta, & obligeant les Turcs à prendre la fuite de leurs trenchées & de leurs bateries, auxquelles ils penetrerent. Ils avoient déja gagné trois rangs des premieres, & quelques bateries abandonnées, quand dans une de celles-ci le feu ayant malheureuſement pris (on ne ſçait comment) à quelques barils de poudre, les François conçurent une telle épouvante, qu'ils ſi mirent incontinent en deſordre, & commencerent à reculer. Ils s'imaginerent que tout le terrein ſous lequel ils marchoient étoit miné, & que ce qu'ils avoient ouï, étoit le premier effort des mines, qui ſeroit ſuivi de l'éclat de toutes les autres, ſous leſquelles ils alloient être enſevelis. On eut beau leur repreſenter que le repos où ils étoient les aſſeuroit contre cette crainte : les premiers ſe renverſant ſur les derniers mirent tout en confuſion, & quelque priere ou menace, dont put uſer le Duc de Noailles, tout fut inutile pour les retenir, chacun s'efforçant, même en jettant ſes armes, de regagner les murailles. Cette confuſion ayant été re-

remarquée par les Turcs qui avoient fui, ils ſe rallierent & taillerent en pieces environ 500. François qui demeurerent ſur la place. La perte la plus conſiderable fut celle du Duc de Beaufort qui manqua, ſans même qu'on pût jamais trouver ſon corps, & ſans qu'on ſçût, où ni comment il avoit été tué. On ſçut ſeulement qu'ayant au ſortir de la Ville pris à gauche; & du côté de la Mer, pour faire une attaque ſéparée, il étoit vrai ſemblablement peri en un Vallon où l'obſcurité de la nuit, & l'ignorance des chemins l'avoient précipité; les premieres nouvelles de la deroute des autres ayant obligé les ſiens à l'abandonner pour ſe mettre eux mêmes en ſûreté. Le grand ſecours qu'on attendoit d'Italie arriva quatre jours apres cette action & la perte peu conſiderable, par le nombre des morts qu'avoient fait les François, ne paroiſſoit pas capable de les décourager. Cependant n'ayant pû être raſſeurés, ils ſe reſolurent à partir & à retourner en France, ſans qu'aucune conſidération d'honneur & de néceſſité les pût retenir. Ils partirent en effet le 22. Aouſt le jour même qu'un autre puiſſant ſecours de toutes ſortes de proviſions & de plus de mille ſoldats, arriva à Candie ſous la conduite du Duc de la Mirandole. Ce Prince abbattu par le mauvais exemple des François, ne fit que débarquer ſes troupes & ſes proviſions, & prit le chemin du retour ſur les Galeres du Pape, il proteſta auſſi bien que le bataillon de Malthe, & les Allemans, qu'il ne vouloit plus continuer une deffence, qui lui paroiſſoit inutile, la place étant reduite à de telles extremités, qu'il n'y avoit plus d'autre parti que celui de s'en tirer avec la meilleure compoſition qu'il ſe pourroit. La Ville de Candie fut rendue aux Turcs le 6. de Septembre apres un ſiege mémorable à tous les ſiecles, pour le concours de toutes les Nations Chrêtiennes, qui ſe

ſigna-

ſignalerent à l'envi pour ſa deffence.

Quoi qu'il n'y eût perſonne à Veniſe qui ignorât l'extremité où la place étoit reduite, quand François Moroſin, qui étoit alors Generaliſſime de toutes les forces de la Rép. la rendit, cependant il n'y manqua pas de gens, qui trouverent à redire à ſa conduite, & qui porterent leur decri & leur cabale juſques à vouloir qu'il lui en coutât autant qu'une trahiſon découverte pouvoit meriter. Mais un autre parti s'éleva en faveur du Général pour le diſculper, & par de bonnes raiſons, & par quelque choſe de plus fort que les raiſons, & qui a coutume d'appaiſer ceux qui n'entrent dans les partis que pour y faire nombre, & qui s'en retirent quand ils trouvent du profit à le faire, travaillerent en ſorte qu'apres une vigoureuſe harangue, que le ſavant Cavalier Jean Sagredo fit pour le deffendre, & de laquelle on dit qu'il fut fort bien recompenſé, il fut ſolennellement abſous de toute imputation, tant de lâcheté à rendre la place, que de peculat, en profitant injuſtement des dépoüilles qu'on en put tirer.

Le Doge Contarin ſurvéquit à la perte de Candie juſqu'à l'an 1674 que lui ſucceda

1674 NICOLAS SAGREDO. Celui-ci a été un des grands Princes qui fut jamais à la tête de la Rép. Majeſtueux dans ſa perſonne, profond dans ſes conſeils, & ſingulierement éloquent, lors qu'il s'agiſſoit d'expliquer ſes ſentiments particuliers, & ceux du Public, apres qu'il fut éle é à la ſupreme dignité. Comme il avoit une grande réputation quand il fut élû on renouvella en ſa faveur, une coutume de long temps abolie, que les Villes de l'Etat vinſſent par des deputations particulieres congratuler & regaler le nouveau Prince. On ouït à cette occaſion de tres-belles harangues, dont ou voit quelques unes d'imprimées, & le Doge répondit à toutes avec une

une Majeſté & une eloquence ſi grande, que tous les Peuples ſujets furent convaincus par le rapport de leurs Ambaſſadeurs, qu'on n'avoit pû faire choix d'un homme plus capable de ſoutenir la ſouveraine Dignité de la Rép.

Mais ſi ſon eloquence paroiſſoit dans les diſcours où il ne s'agiſſoit que d'expreſſions de civilité & de reconnoiſſance, ſa pénétration éclattoit particulierement dans les réponces que comme Doge il donnoit aux Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers dans les rencontres où ils traittoient des matieres & des intérêts les plus importants. Il y a une étoile & une eſpece d'aſcendant, qui ſe fait reconnoître en quelques perſonnes, & qui les fait regner ſur les eſprits les plus independants, & dans les Rép. les plus libres. On peut dire que le Doge Sagredo avoit été marqué du Ciel à ce coin & qu'il jouiſſoit eminemment de cette prérogative. Auſſi s'en ſervoit il dans les occaſions qu'on a dites, & il n'arrivoit guerre qu'un Miniſtre Etranger propoſât quelque choſe, ſans que le Doge, qui n'a coutume de donner d'autre reponce ſinon. *On y aviſera*, prévenant les ſentiments du Senat, ne donnat quaſi de formelles reſolutions touchant l'approbation ou la negative: De quoi, bien que les Senateurs en particulier temoignaſſent du chagrin, comme d'une choſe qui portoit l'autorité du Doge au delà des limites où elle a été reduite, jamais cependant le Senat ne lui en temoigna le moindre mécontentement, & il le laiſſa ainſi dominer juſques à la mort, ſes ſentiments ayant toûjours prévalu, & la force de ſon Eloquence ayant applani tous les obſtacles, que les opinions particulieres y vouloient oppoſer. C'eſt ce qu'on a appris de quelques Miniſtres Etrangers, qui reſidoient à Veniſe du temps de ce Doge, & qui ſe felicitoient encor de ce que par cette prerogative du

Doge

Doge Nicolas Sagredo, ils avoient l'avantage de comprendre dés la premiere propoſition qu'ils faiſoient des affaires de leurs Maîtres, quelle en ſeroit l'iſſue, ou la nature des difficultés qui en traverſeroient la concluſion. Le Doge ne vecut qu'environ un an & demi ſur le trône de ſa Patrie, & l'éloge qui reſte ſous ſon portrait dans le palais public, fait foi de ſes grandes qualités; & du regret de tous les Ordres touchant ſa perte. Son nom étoit en effet ſi vénéré que ſa mort ayant donné lieu à une nouvelle élection, elle tomba ſur la perſonne de *Jean Sagredo* Procurateur de St. Marc, les Electeurs croyant ne pouvoir mieux perpetuer le bonheur dont la Rép. avoit joui ſous ſon Predeceſſeur, qu'en lui ſubſtituant le même nom, la même famille, & le même eſprit. Ce Jean Sagredo eſt l'Auteur des beaux *Mémoires des Monarques Ottomans*, dans leſquels la ſuite de l'Hiſtoire de cette fameuſe & redoutable Monarchie lui donnant les moyens d'étaler les lumieres de ſon genie ſuperieur, il y a également expliqué les routes les plus cachées d'un Gouvernement plein d'ambition & de Tyrannie, & découvert les moyens d'en empêcher la durée & la violence. ſi les Peuples opprimés, ou plûtôt les Princes deshonorés par la competence de ce pouvoir monſtrueux, étoient auſſi diſpoſés à tirer avantage de cette découverte, que l'Hiſtorien a été heureux en la faiſant. Outre l'eſprit que le Procurateur Sagredo avoit commun avec ſon Predeceſſeur, ſon viſage étoit marqué d'un certain air de ſévérité, qui donna ſans doute de l'averſion à la Nobleſſe; Elle ne peut voir dans la perſonne même de ſes Souverains aucune choſe, qui leur inſpire quelque confiance ſuperieure à l'ordre commun dans un Etat, où tous ſe croyent membres égaux de la Souveraineté. Cela fut cauſe que ſon élection n'eut point de ſuite, non pas, comme écrit Monſr. Amelot,

parce

parce qu'il ne put avoir l'approbation du Peuple, qui n'eſt jamais neceſſaire dans cette rencontre, mais par ce qu'il avoit des adverſaires trop puiſſants dans le Corps de la Nobleſſe, pour la cauſe qu'on vient de marquer. Ces adverſaires conſideroient l'aſcendant que ſon Predeceſſeur avoit pris dans les déliberations publiques, toléré par la ſeule conſideration de ſon habilité rendue aggreable par ſes manieres également Majeſtueuſes & honêtes. Ils voyoient dans celui ci la même force de genie, mais denuée de ce temperamment de douceur qui l'avoit mis en état d'uſer de paſſedroits, ſans irriter des éſprits ſi delicats ſur le point de l'égalité & de l'independance. C'eſt pourquoi reſolus de ſe ſouſtraire au danger de voir ſuccomber celle-ci ſous l'autorité du grade Souverain, ils entreprirent une choſe, qu'ils avoüent eux mêmes avoir été de tres pernicieux exemple, ſavoir de ſoulever la populace, qui fut en tumulte à la porte du Palais, criant qu'elle ne vouloit point de ce Doge, & qu'on en choiſit un autre. Rien n'eſt plus ſeur que cette ſédition étoit procurée par la Nobleſſe, & que le Peuple bien loin de desapprouver un Prince, dont l'authorité tint en reſpect ce grand nombre de Nobles, qui le dominent & mâtinent, ſous pretexte de la part qu'ils ont dans le Gouvernement, il l'eut au contraire prié d'en uſer encor avec plus de ſévérité, afin de ſoulager en quelque maniere les chaines de ſa ſujettion en reduiſant dans un ſeul le pouvoir Souverain, dont tant de gens avoient coutume d'abuſer: Mais la qualité des ſoûlevés fit aſſés connoître qu'ils étoient envoyés & ſervoient de Miniſtres à la paſſion des autres, puis que tous ces oppoſants étoient des Gondoliers, tous attachés à la Nobleſſe, dont ils recevoient le branle pour émouvoir la ſédition. Auſſi la Nobleſſe ſe ſervant adroitement de l'occaſion,

ſion, fortifia l'inſtance des ſeditieux, & feignant de craindre de plus facheuſes ſuites de ce ſoulévement, fit incontinent procéder à une élection nouvelle. Les premiers Electeurs furent gagnés par le généreux exemple de Sagredo, qui ne fit aucune difficulté de céder ſon droit aquis, & de mépriſer également & la dignité & l'envie qui lui étoit bien connue, de ceux qui la lui deroboient ſans raiſon, n'ayant point reclamé les loix fondamentales de la Rép. qu'on violoit, en ſe ſoûlevant contre une élection faite ſelon toutes les formes les plus rigoureuſes de ſes Statuts.

Cette violation des Loix étoit encore une choſe de tres pernicieux exemple par rapport à la politique, & à la ſeureté du Gouvernement, en ce que paroiſſant ainſi ceder à l'inſolence d'un tres petit nombre de ſoûlevés, non ſeulement on faiſoit connoître ſes forces au Peuple, mais on l'autoriſoit pour ainſi dire, à entreprendre avec la même hardieſſe dans toutes les occaſions, où il ſe croiroit lezé, & voudroit prendre les diſpoſitions du Senat pour incommodes à ſon libertinage. Auſſi ne peut on excuſer les autheurs de ce tumulte que par la connoiſſance qu'ils avoient du genie de la populace de Veniſe, & des forces toûjours promtes & efficaces pour la reprimer, quand il en ſeroit temps : Ce qui les fit paſſer par deſſus toutes les conſiderations des mauvaiſes conſequences que leur entrepriſe pouvoit avoir, en s'en ſervant comme d'un remede preſent à l'inconvenient qu'ils vouloient éviter, & dont ils ſçauroient bien empêcher les mauvais effets, ſi jamais on tentoit d'alterer le temperamment de leur Corps, par une ſemblable medecine. Ce n'eſt pas que cette confiance ſoit auſſi bien fondée qu'on pourroit ſe le perſuader ; puis qu'enfin le fait eſt ſuivi, & qu'on a depoſé un Doge ſur les plaintes du Peuple, qui

ne

ne l'a pas voulu, & qui ainſi a reconnu ce qu'il pouvoit: De ſorte que ce qui eſt arrivé une premiere fois pouvant ſucceder une ſeconde, s'il arrive jamais que quelqu'un veuille, ou puiſſe mettte ces humeurs en mouvement, il y a ſujet d'en craindre des ſuites peu favorables à la ſeureté publique.

Louis Contarin étoit l'homme qu'il falloit aux 1675
Venitiens pour les raſſeurer contre la crainte d'avoir des Doges trop éloquents, ou trop ſevéres, & d'un aſcendant dangereux à leur liberté. C'étoit un Seigneur de l'humeur le plus douce & la moins entreprenante qui fut jamais, enfin qu'on pouvoit appeller la bonté même. Il avoit battu la carriere ordinaire des emplois au dehors & au dedans, & même on lui fait l'honneur qu'étant autrefois Ambaſſadeur de la Rép. à Paris, il s'y employa utilement pour la reconciliation du vieux Duc d'Orleans avec le Roi Louis XIII. Rien ne ſignala ſon Gouvernement que la crainte de la peſte, qui ayant pénétré du Frioul juſques dans quelques lieux de l'Etat de Veniſe, fut empechée de paſſer plus outre par les ſoins, qui furent pris pour cela. Il regna ſept ans, & eut pour Succeſſeur,

Marc-Antoine Justinien, dont la famille, 1683
quoi que des plus anciennes & des plus nobles de Veniſe n'avoit point encor donné de Prince à la Rép. & celui ci fut élû, on peut quaſi dire, préciſement parce qu'il éſtoit encor meilleur & plus doux que ſon Predeceſſeur. L'intention de n'en point élire d'une autre qualité étoit ſi ferme & ſi univerſelle, que du vivant même du Prédéceſſeur de celui-ci on ſçait qu'il y avoit un Senateur, qui ſe tenoit ſi aſſeuré de lui ſucceder, qu'il avoit déja fait faire ſon ſervice d'or, & la plus part des meubles qui ſervent au Prince, ſur l'aſſûrance ſans doute qu'on lui donnoit de l'elire: Et cependant on peut dire que peut étre dans toute la Nobleſſe il n'y avoit

voit pas un Sujet d'un plus petit éſprit que lui, dont il donnoit une marque bien certaine par les diſpoſitions qu'on vient de dire, ſans attendre, non ſeulement l'effet des promeſſes qu'on lui donnoit par une élection effective, mais même ſans conſulter ſon âge, & s'il auroit aſſéz de vie pour pouvoir ſucceder à celui qui étoit ſur le trône, qui en effet lui ſurvecut. On ne parle point par cœur. Juſtinien n'avoit guerres fait parler de ſoi, quand on le ſubſtitua à Contarin, & tout ce qu'on en diſoit, étoit que c'étoit un tres bon Gentilhomme, qui prioit bien Dieu, & qui paſſoit ſa vie avec des Moines & des Prêtres, qu'il édifioit par ſes diſcours & par ſes bons exemples. Il avoit cependant été envoyé Ambaſſadeur à Paris pour demander au Roi des ſecours pendant le ſiege de Candie, & le Panegiriſte qui fit ſon Oraiſon funébre, lui fait honneur d'avoir non ſeulement encouragé la Nobleſſe de France à s'engager à cette expedition, mais diſpoſé même les Dames à ſe cotiſer pour y contribuer de leur côté: Ce qui, dit-il, n'eut point deffet, peut étre par ce que la Rép. eut honte de cette eſpece de mandicité.

Ce qui rend le Gouvernement de ce Doge fameux, & d'un agréable ſouvenir à la Rép. eſt la Ligue qu'il contracta avec l'Empereur Leopolde & la Republique de Pologne contre les Turcs, qui avoient mis le ſiege à Vienne la même année de ſon élection. La bénédiction du Ciel, qui donna la force aux armes Imperiales & Polonoiſes de repouſſer ces Barbares avec une entiere deroute loin des murs de Vienne, encouragea la Rép. à ſe liguer contre eux, quoi qu'avec bien de la reſiſtance & de la defiance de pluſieurs Sénateurs, dont l'éſprit encor plein de la terreur des forces Ottomanes; & de la perte du Royaume de Candie, ne pouvoit goûter qu'on s'embarquât en une nouvelle guerre con-

contre les Infideles. Ce qui parut ſingulier en cette occaſion fut que la reſolution en fut priſe à la fin par les conſeils du Doge, entierement gagné par les exhortations que lui faiſoit faire les plus efficaces qu'il pouvoit, le Pape Innocent XI. qui connoiſſoit ſa probité & ſon bon zéle, & par celles d'un autre Senateur, qui n'avoit guerre plus de credit que celui d'un bon homme, & qui cependant triompherent de toutes les raiſons & de toutes les defiances politiques des autres. Auſſi quand les Venitiens virent le bonheur extraordinaire, avec lequel on faiſoit cette guerre, ils l'appellerent *la Guerre des Miracles* tant en conſideration des voyes qui l'avoient fait conclurre, que de celle des moyens avec leſquels on faiſoit tant de conquêtes. Sous le gouvernement de Juſtinien les armes de la Rép. ſoûmirent l'Ile de St. Maure, une grande partie du Continent qui eſt en face, & tout le Peloponeſe: Et les conquêtes étoient ſi frequentes qu'on n'entendoit que des T*e Deum* à Veniſe. A propos de Te Deum, quand le Courier qui anonçoit la priſe de Bude par le Duc de Lorraine, fut arrivé à Veniſe à la premiere nouvelle que le Doge en apprit dans ſa chambre, il entonna par un entouſiaſme de tendreſſe & de devotion particuliere le T*e Deum*, & le continua dans le chant de l'Egliſe juſqu'à la fin avec ſes Domeſtiques, qui ſe trouverent alors auprès de lui: Et il eſt certain que ce Prince avoit tant de pieté & tant de reconnoiſſance des graces du Ciel, qu'il penſât ſerieuſement dés lors à ſe démettre & à quitter ſa dignité & à ſe retirer dans un Cloître, pour y ſervir & remercier Dieu, diſoit il, ſans diſtraction des grandes faveurs, qu'il repandoit alors ſur le Chriſtianiſme. Il fut pourtant diſſuadé, (quoi qu'avec bien de la peine) d'executer cette reſolution, & il continua à regner autant que s'étend l'autorité du Doge à Veniſe, parmi les applaudiſſements

que

que tout le monde donnoit au bonheur qui accompagnoit les armes de la Rép. pendant ſon gouvernement. Voila ce que dit l'Hiſtoire publique. La particuliere détaille un peu plus l'affaire de cette devotion qu'avoit le Doge de ſe faire Religieux. Le Doge Marc. Ant. Juſtinien avoit deux freres qu'on pourroit appeller Devots comme lui, mais ſi on doit dire le vrai, d'un éſprit encor plus borné que le ſien. Celui-ci les ayant appellés au Palais pour y faire comme parents, les honneurs de la Maiſon & lui tenir compagnie, comme ils avoient toûjours mené une vie privée, ſans ambition, & peut être ſans habileté à ſoutenir une vie plus éclattante, ils voulurent continuer au Palais leur maniere de vivre: de ſorte que l'un s'en allant à ſes devotions de Moynes, & l'autre s'amuſant à des bagatelles, non ſeulement le Palais n'étoit point habité & l'on n'y voyoit perſonne pour recevoir les viſites, mais chacun des trois freres y mangeoit à ſes heures particulieres, & y faiſoit table à part. Cette conduite obligea enfin le Doge à ſe plaindre à ſes freres, mais ceux-ci ne montrant aucune diſpoſition à ſe conformer à ce qu'il ſouhaittoit d'eux, il leur proteſta à la fin qu'il les quiteroit, & que renonçant à une dignité qu'il n'avoir acceptée (diſoit il) que pour eux & pour faire honneur à ſa maiſon, il iroit ſe faire Moine à St. George, qui eſt une belle & riche Abbaye en une Ile de ce nom, ſituée vis a vis de la grande Place de St. Marc & du Palais, où pluſieurs Doges, pouſſés de quelque chagrin ont autrefois pris l'habit religieux.

C'eſt une opinion conſtante que ce Doge mourut Vierge, & ſon Panegiriſte rapporte mille réponces qu'il donnoit à toute ſorte de perſonnes, qui témoignent toutes une grande pieté, & un grand attachement à Dieu. Auſſi le Pape Innocent XI. l'éſtimoit-il beaucoup & en a parlé ſouvent avec de

gran-

grandes recommandations. Il mourut entre les bras des Prêtres, qui prioient autour de ſon lit, lui même répondant à leurs prieres juſqu'au dernier ſoupir.

Il eſt certain que la Rép. couroit quelque danger à la mort de Juſtinien par la concurrence, où étoient reſolus d'entrer ſix des principaux & des plus riches Senateurs, ſi les merites trop éclatants de 1688

FRANCOIS MOROSIN alors Capitaine Général, & qui contoit autant de triomphes qu'il avoit donné de batailles & formé de ſieges, n'euſſent déterminés les ſuffrages en ſa faveur. Il y avoit encor à craindre du côté du Peuple, ſi on avoit fait choix de tout autre Sujet que de lui, toutes les murailles s'étant trouvées chargées d'ecriteaux qu'on ût à donner la couronne à un homme qui avoit aquis des Royaumes à la Rép. Ce qui étoit un avertiſſement aſſéz expres de n'y pas manquer, à moins que de ſe voir expoſé à un tumulte ſemblable à celui qui deffit le Doge Jean Sagredo, ſi quelqu'un l'avoit voulu exciter. Moroſin cependant étoit fort peu agréable à la Nobleſſe, à cauſe de je ne ſçai qu'elle fierté dans ſes diſcours & dans ſes manieres, qu'il avoit contractée à l'armée, ayant déja été élû deux fois Capitaine Général pendant la guerre de Candie. On ſe ſouvient que quand les Venitiens reſolus d'entrer dans la Ligue avec l'Empereur & le Roi de Pologne, le nommerent Général, il donna de nouvelles marques de fierté bien mortifiantes à toute la Nobleſſe. C'eſt la coutume à Veniſe que les Capitaines Généraux étant élûs & devant s'embarquer pour l'armée, ils prennent l'habit de Général, qui eſt particulier & tres-magnifique, mais embaraſſant, & s'étant tranſportés au *Lido*, qui eſt le Port où ils s'embarquent, ils reçoivent là les compliments de la *ben'andata*, comme ils parlent & les ſouhaits d'une heureuſe expedition. Mo-

roſin, qui s'étoit deffendu d'aller à l'armée, tant parce qu'il étoit fort âgé, qu'à cauſe de l'affront qu'on lui avoit fait de le vouloir dégrader de la dignité même de Procurateur de St. Marc alors qu'il rendit la Ville de Candie, ſe voyant contraint d'accepter l'emploi, ſe diſpenſa de la formalité ordinaire de recevoir la *ben' andata* au *Lido*, & ſans s'embaraſſer de la *Togue* ou Robe de Généraliſſime, reçut en ſimple Robe de chambre de brocard, les compliments de la Nobleſſe dans l'Abbaye de St. George, & cela d'un aïr ſi froid & ſi mépriſant que la plus part en fut tres-mortifiée. Mais il reçut lui même en cette rencontre une mortification, qui donna quelque plaiſir à ſes envieux. On avoit choſi pour être ſon Lieutenant Général, ou la premiere perſonne dans l'armée apres lui, Alexandre Molin jeune homme vigoureux & reſolu, s'il en fut jamais, & celui-ci refuſa hautement l'emploi, avec des proteſtations publiques qu'il ne vouloit point ſervir ſous un homme, qui avoit été le meurtrier de ſon Pere. Pour comprendre la cauſe de cette imputation, il faut ſçavoir que pendant que Morosin exerçoit ſon premier Généralat dans la guerre de Candie, il venoit à Veniſe de ſi frequentes plaintes contre ſa conduitte, que le Senat ſe crut obligé d'envoyer un Commiſſaire à l'armée pour prendre information de la verité. Le Pere de Molin avoit été deputé, & il ne fut pas long temps au Levant qu'il y mourut, & ſa mort fut attribuée à l'air qu'il avoit reſpiré ſur la flotte, au quel n'étant point accoutumé il en étoit mort. Molin étoit un homme extremément ſévére, & ce fut la cauſe pour laquelle on l'avoit envoyé faire inquiſition de le conduitte du Général. Sa mort n'ayant point éclairci le Senat de ce qu'il vouloit ſavoir, il fut envoyé un nouvel Inquiſiteur à ſa place, qui craignant, à ce qu'on a entendu dire à Veniſe même de

la

la bouche de quelques Nobles, que l'air du Levant ne lui fût auſſi nuiſible qu'a ſon Prédeceſſeur y demeura fort peu de temps, pendant lequel il reçût mille honêtetés du Général, & rapporta à Veniſe les meilleures Informations du monde de ſa conduitte, ce qui mit le Général à couvert de la mediſance de ſes ennemis.

Moroſin ayant été rappellé, comme on a dit, à la charge de Capitaine Général, lors que la Rép. en 1684. ſe déclara contre le Turc, il fit la guerre avec des ſuccés ineſperés, & mérita, ce qui n'avoit peut être jamais été accordé à perſonne depuis le commencement de la Rép. de voir ſa ſtatue érigée dans la Sale des armes, qui ſe gardent au Palais, ſur un piedeſtal orné d'un trophée & de l'Image du Peloponeſe avec cette Inſcription *Franciſco Mauroceno Peloponeſiaco adhuc viventi Senatus poſuit Anno MDC. LXXXVII.* La Rép. l'ayant honoré du titre de Peloponeſiaque à l'imitation des Romains, qui donnoient à leurs Généraux ceux des Nations qu'ils avoient ſubjuguées. La mort de Juſtinien étant ſuivie l'année d'après, il fût élû Doge par une acclamation publique, devant que d'être nommé tel par les 41. Electeurs, auſquels il appartient de faire cette Election ; Moroſin étoit alors à l'armée, & comme les égards jaloux de la liberté publique ne permettent pas de laiſſer la ſouveraine direction des armes à celui qui joüit de la premiere dignité de l'Etat, on trouva bon de limiter ſon autorité par l'aſſiſtance de deux Adjoints, ſans le conſentement desquels il ne devoit rien entreprendre. Voici la lettre, par laquelle le Senat lui donna part de ſon Election, & une partie des formalités qu'on l'obligea d'obſerver dans l'uſage de ſa nouvelle dignité.

Au ſereniſſime Prince François Moroſin,
Elû Doge de Veniſe, Capitaine Général de Mer.

Dieu ayant par ſa ſuprême diſpoſition appellé au repos eternel le ſéréniſſime Marc Antoine Juſtinian *Prin-*

ce digne d'une éternelle memoire, on a tenu les Conſeils ordinaires pour lui deſtiner un Succeſſeur, ſelon que nos loix le preſcrivent : Et les 41. Electeurs s'étant aſſemblés, & apres avoit invoqué le nom du St. Eſprit, reflechiſſant ſur le merite ſingulier qui orne votre Sérénité, & ſur ſa valeur inſigne, de la quelle la Patrie a retiré de tres grands & tres importants avantages dans beaucoup de charges & particulierement dans celle de Souverain Capitaine Général de Mer qu'elle exerce aujourd'hui pour la troiſieme fois, avec toute ſorte de loüanges, ils ont concouru avec un conſentement unanime & un applaudiſſement univerſel à l'elire Prince & Chef de notre Rép. Nous qui trouvons un veritable contentement de la voir placée dans un poſte, & une dignité dûe à ſes eminentes vertus, nous nous en rejouiſſons avec nous mêmes, ainſi que nous le faiſons tres vivement avec V. Serevité, ſous les heureux auſpices de la quelle nous nous promettons de voir toûjours plus proſperer les interêts publics.

Nous ſommes certains qu'elle voudra bien continuer dans la direction des importantes affaires, qui la tiennent occupée, comme nous le jugeons neceſſaire juſqu'à ce que nous y ayons autrement pourvû, & qu'elle continuera avec ſa prudence, attention, & zele ordinaires, de les avantager, ſelon que ſa grande experience & maturité le jugeront à propos pour le bien public, & pour ſa gloire particuliere, pendant que nous nous appliquerons de nôtre côté avec le ſoin le plus attentif à lui fournir toutes les aſſiſtances, & les renforts poſſibles, afin qu'elle ait les moyens proportionnés à l'execution de ſes entrepriſes militaires, correſpondantes à la dignité du Chef de la Rép. qui les doit diriger. De tout ce qui pourroit être ici ajouté, & qui regarde ſa direction, elle voudra bien en conferer & s'entendre avec notre Secretaire Zuccato, que nous expedions avec la preſente, &

avec

avec le bonnet Ducal, lui préter la même foy qu'elle préteroit à nous mêmes. Cependant nous prions S. D. M. de donner une longue & heureuſe vie à votre Serenité. Donné au Palais Ducal le 2. Avril 1688. V. Serenité aura le pouvoir de ſe ſervir de toutes les marques de ſa dignité dans les occaſions, qui lui paroîtront à propos, de même que de ſe ſervir du ſçeau de plomb, dont on continuera de même à ſçêler les lettres, qui s'expedieront de cette Ville.

Dans celles qu'on expediera dorenavant à elle, on uſera de cette forme. A notre Sereniſſime Prince François Moroſin, la Seigneurie de Veniſe ſalut & affection. Dans les ſiennes elle ſe contentera de dire A la Sereniſſime Seigneurie de Veniſe. Les quarante & un Senateurs, qui l'avoient élû, lui écrivirent une lettre particuliere pour lui donner part de leur deliberation en ces termes.

Le Dieu de toutes les benedictions, qui a élû Votre Serenité pour être le Deffenſeur de ſa ſainte Foi, & le Promoteur de nôtre gloire a fait concourir par un eſprit d'union & de paix les cœurs de ces tres-Eccellents Seigneurs en une même volonté de lui mettre le diademe ſur la tête, & de reunir en une même main le ſceptre & l'épée de la Rép. pour étendre en même temps le bonheur du Gouvernement au dedans, les triomphes & les conquêtes de l'Etat au dehors. L'uniformité de nos ſuffrages eſt ſoutenue en cette occaſion, de la concorde de tous les eſprits, leſquels remplis de Zéle pour l'avantage public & d'un reſpect ſingulier pour votre perſonne lui ſouhaittent & implorent de la Toute Puiſſance Divine une longue vie & la continuation de ſes Victotres, qui accroiſſant toûjours plus nos eſperances, & agrandiſſant noſtre Empire, l'approchent plus de l'éternité & de la durée immortelle de la Religion Catholique, de la quelle il eſt un des plus fermes ſoûtiens.

Que Votre Serenité reçoive donc comme un témoignage de l'eſtime & de la Vénération univerſelle les ſentiments de joye & les proteſtations de reſpect que nous lui offrons & avec les applaudiſſements du paſſé les ſoubaits des progrés les plus heureux pour la prochaine Campagne, desquels il reſulte au nom de votre Sérénité la gloire des plus heureux Princes qui l'ont précédé dans le Gouvernement de cette Rép. Chacun de nous avec un nouveau & particulier reſpect l'aſſeure cependant qu'il eſt.

De V. Serenité.

Le nouveau Duc continuant dans l'exercice de Capitaine Général entreprit l'année même le ſiege de Negrepont, qui ne lui reuſſit point : ce qui lui donna à ce qu'on aſſeure, un ſi grand chagrin, qu'il en tombât malade, de ſorte que ſes Medecins ayant jugé qu'il n'y avoit que ſon retour qui put retablir ſa Santé
1690 il le demanda & l'obtint. Il arriva le ii de Janvier à Veniſe, & trouva en débarquant douze Senateurs qui étoient venus par Ordre public le feliciter ſur ſon heureuſe arrivée. Tout le Senat en corps le vint enſuitte prendre dans le même lieu, & le conduiſit dans le grand Vaiſſeau, dit le Bucentaure, comme en triomphe à Veniſe. Il y demeura dans les fonctions & les honneurs de ſa dignité juſqu'en Novemb. de l'an 1692. qu'il fut de nouveau élû Généraliſſime, & partit pour aller prendre le commandement de l'Armée le 2. de Juin de l'année ſui-
1693 vante. Il y ſoutint la reputation & les conquêtes, qu'on avoit faittes, juſques aux premiers jours de l'année ſuivante, que ſe diſpoſant à entreprende un nouveau ſiege de la Ville de Negrepont, il retomba malade & mourut le jour des Rois. Ses entrailles furent enterrées à Napoli de Malvaſie : Mais ſon corps embaumé fut apporté à Veniſe & inhumé

humé dans l'Egliſe de St. Etienne des Religieux Auguſtins.

SILVESTRE VALIER lui fut ſubſtitué. Il étoit 1694
fils du Doge Bertucci Valier, & rehauſſoît l'imperfection de la Nature, qui l'avoit fait naître boiteux par une droiture & une grandeur d'ame qui n'étoit pas ordinaire. Il avoit été pluſieurs fois Ambaſſadeur, mais ce qui lui donnoit le plus d'éclat étoit ſon activité, & ſes manieres également libres & obligeantes, qui l'avoient fait connoître dans tous les emplois par où a coutume de paſſer la Nobleſſe, officieux, & aimant à ſervir également le public, & le particulier. Il revouvella la coutume de faire couronner ſa femme, pratiquée par pluſieurs Doges, & fit frapper & diſtribuer des medailles à cette occaſion, où cette Dame eſt repreſentée avec la Couronne Ducale, ſemblable à celle des Doges, & l'hermine ſur les Epaules: Il l'aimoit tendrement, quoi qu'il n'en eût point d'enfants, & on ſe ſonvient de l'avoir vû avant qu'il fut Doge dans le temps des réjouiſſances du Carnaval, conduire cette Epouſe aux reduits publics de la Nobleſſe, l'exciter à y prendre part, & lui temoigner toutes les complaiſances imaginables. Auſſi voulut il que la ceremonie de ſon couronnement ſe fit avec toute la pompe & la magnificence imaginable: que tous les Corps de la Ville, & même le College, qui eſt le premier, la viſitaſſent & la congratulaſſent par des harangues particulieres. Elle le fut par le Nonce du Pape par tous les Ambaſſadeurs & Miniſtres publics qui ſe trouvoient à Veniſe, & il procura que ſa dignité fut reconnue dans pluſieurs fonctions ſolennelles, tant dans la Capitale que dans quelques Villes de l'Etat, où elle eût occaſion d'aller. Cette fortune auroit été ſoutenue avec bien plus de faſte par beaucoup d'autres Dames Venitiennes: Mais celle-ci étoit la modeſtie & la bonté même, & en recevant tous ces honneurs elle ſecondoit beaucoup

plus l'inclination de ſon Epoux que la ſienne. Auſſi ſe donnoit elle tout entiere aux œuvres de la pieté & de la charité Chrêtienne, ce qui lui attiroit les bénédictions de tout le monde. La guerre contre les Turcs continua pendant tout le Gouvernement de Valier avec des ſuccés toûjours plus heureux, ſinon qu'il ne ſe preſenta aucune ouverture pour reconquerir le Royaume & l'Ile de Candie, dont la poſſeſſion ſeroit d'une tres grand conſequence à la Rép. La Paix ſe conclud enfin avec les Infidéles au com-
1699 mencement de l'année 1699. à Carlovitz Capitale de la Croatie Imperiale; tous les Alliés, ſçavoir l'Empereur & la Rép. de Pologne y donnerent les mains pour procurer du ſoulagement aux Peuples, qui ſoutenoient depuis ſi long-temps le poids de la guerre. La Rép. en particulier demeura en poſſeſſion de tout ce qu'elle avoit conquis au Levant, ſçavoir de toute la Morée ou Peloponeſe, des Iles & des places de l'Albanie qui furent ſes premieres Conquêtes. Elle abbandonna neantmoins ce qui s'étoit rendu à elle au delà du Golfe d'Engia dans la Province que les Turcs appellent de Livadia, parce que n'aiant point de places fortes pour en conſerver la poſſeſſion, les peuples auroient été expoſés aux Continuelles avanies des Infidéles, & la Rép. aux occaſions fréquentes de ſe broüiller avec eux. Ils tirerent neantmoins quelques reſtes d'antiquités d'Athenes, & des lieux d'alentour, autrefois ſi fameux pour la politeſſe de leurs habitants. Le Doge Valier étant mort le 5. de Juillet de l'an 1700. on lui ſubſtitua le 16. ſuivant

1700 MARC ANTOINE MOCENIGUE, qui gouverne aujourd'hui, & ſous lequel ou ratifia enfin la derniere
1701 Paix avec les Turcs, que beaucoup de Senateurs n'approuvoient pas trop. On en a entendu à Veniſe, qui ſe recrioient contre l'Empereur, comme s'il avoit en quelque maniere contraint la Répub. à faire

Paix

Paix en un temps, où il paroiſſoit qu'on pouvoit encor pouſſer plus loin les conquêtes. En effet la choſe n'étoit pas hors d'apparence, mais la ſituation des affaires d'Europe perſuada à l'Empereur de finir cette guerre pour être en état d'en ſoûtenir une autre plus importante à ſes interêts, où il prevoioit bien devoir être engagé, en cas de la mort du Roi d'Eſpagne Charles II. comme il arriva en effet peu de temps après. Cette mort à donné lieu à la guerre qui ſe fait, au ſujet de cette grande ſucceſſion prétendue & ſurpriſe par le Roi T. C. qui en mit ſon petit fils Philippe Duc d'Anjou en poſſeſſion, & diſputée par l'Empereur Leopold, qui nomma de même ſon ſecond fils l'Archiduc Charles pour Roi, & en faveur duquel s'eſt formée une puiſſante Ligue de la Couronne d'Angleterre, du Roi de Portugal, du Duc de Savoye, des Etats des Provinces Unies, & de ceux de l'Empire. Comme entre les Etats qui compoſent cette ſucceſſion, le Duché de Milan eſt un des plus conſiderables, l'Italie n'a pas manqué de prendre part à cette guerre, ce Duché ayant adheré au parti du Duc d'Anjou, par le moyen du Prince de Vaudemont qui en étoit Gouverneur, & qui ſe trouvant diſpoſé à accepter le Teſtament, entraina la Province à cette reconnoiſſance. L'Empereur Leopolde de ſon côté ſe diſpoſa à le revendiquer, & envoya pour cela des l'année 1701. une armée en Italie. Les Etats de la Rép. de Veniſe ſe trouvant entre le Tyrol & le Milanois, il ſembloit qu'elle dût prendre parti avec l'un ou avec l'autre des Pretendants, quand ce n'ût été que pour affranchir ſes Peuples des incommodités des paſſages, & du ſéjour des troupes ennemies. Cependant elle ſe reſolut à une rigoureuſe Neutralité, & l'a gardée juſqu'a preſent avec une exactitude également onereuſe pour elle, & étonnante pour tout le monde. Les François qui ſe trouverent à Milan, voulant empecher les Im-

periaux d'entrer en Italie, les allerent attendre ſur les Frontieres du Tyrol, & firent toutes les Fortifications qu'ils voulurent ſur les terres de la Républ. pour fermer les paſſages qu'il falloit que les Allemands forçaſſent pour entrer en Italie. Mais ces obſtacles ne ſervirent de rien, & les Allemands ſurmonterent les Fortifications & les Rivieres, & gagnerent premierement le Mantouan, dont le Duc avoit trouvé à propos d'accorder l'uſage aux François, & apres avoir fait paſſer une partie de leurs troupes en Piemont, en dépit de tous les empechements que le Duc d'Orleans qui commandoit les armes de France en Italie, y put mettre, tout le Milanois fut reduit à leur pouvoir par le moyen de la bataille de Turin, où l'armée de France fut miſe en une entiere deroute l'an 1706. Les particularités de cette guerre ne regardant point l'Hiſtoire de Veniſe, on dira ſeulement que cette Rép. obſerva des le commencement juſques à la fin une exacte Neutralité, donnant également ſon terrein & ſes proviſions à l'un & à l'autre parti, ſelon qu'ils en ont eu beſoin pour leurs fins particulieres. Cette neutralité eſt d'autant plus à eſtimer que la Rép. s'étoit miſe par un puiſſant armement en état de ſe deffendre de la violence des combattants ſi elle l'eut voulu. Elle ſouffrit neantmoins des uns & des autres de grandes violences, auxquelles elle n'oppoſa que des plaintes, & il y a ſujet de croire qu'elle aſpire à obtenir par le merite de tant de patience, l'honneur de la Mediation dans les premiers Traittés qu'il faudra une fois faire, quand les Parties ſeront laſſes de ſe battre. C'eſt dans cette vüe qu'on croit qu'elle expedia cet été dernier deux Ambaſſadeurs Extraordinaires à Londres: Car quoi que cet office ſoit ordinaire dans touts les avenements des nouveaux Souverains à la Couronne d'Angleterre, cependant le Roi T. C. ayant fait faire publiquement

des

des propoſitions de paix aux Alliés, l'occaſion ſembloit rechercher cet offre de Mediation en un temps, où les felicitations à la Reine de la Grande Bretagne étoient propres à en faciliter l'acceptation. Juſqu'à preſent on n'entend pas neantmoins que les offres ayent été recues, & le bruit courut à l'arrivée des Ambaſſadeurs Venitiens à Londres, que comme cette arrivée étoit bien trardive par rapport à des congratulations à la Reine ſur ſon nouvel avenement au Trône, elle étoit de même trop hâtée pour offrir une mediation à conclure une guerre, qu'on n'étoit point encor diſpoſé à finir. On touchera encor dans la 2. Partie d'autres particularités ſur la ſituation preſente de la Rép. de Veniſe par rapport aux Puiſſances étrangeres.

Fin de la premiere Partie.

DU GOUVERNEMENT DE VENISE, ET DES MEURS de la NATION.

II. PARTIE.

QUand j'ai dit que le parlerois du Gouvernement de Veniſe, je n'ai point prétendu marcher ſur les briſées de Monſieur Amelot de la Houſſaye, qui en a fait un livre, où il a dit beaucoup de choſes qu'il ſe ſeroit bien paſſé de publier, par la conſidération qu'elles étoient auſſi peu ſeures qu'honorables à une ſi puiſſante Rép. Rien n'eſt plus facile que de ſe tromper en tirant de quelques cas particuliers des Maximes Générales, & de décrier toute une Nation, ou les maximes de ſa conduite, parce qu'elle paroît avoir en quelque rencontre, pris certains biais qui donnent prile à des eſprits portés à juger & à croire mal du fond,

&

& de l'intention. Ma penſée eſt ſeulement de toucher la forme générale de ſon Gouvernement, afin qu'on voye en quoi il eſt ſemblable & en quoi il eſt different de celui des autres Etats. J'ai ajouté que je parlerois de la forme du Gouvernement Républiquain tel qu'il eſt aujourd'hui, & dans l'état preſent des affaires, laiſſant à parler du paſſé, dont on a pû former un jugement ſur ce qu'on a dit dans la premiere partie de ce Livre. On raconte que le Duc de Guiſe ſe trouvant embarqué dans la révolution de Naples, au temps de Thomas Aniello, & que ſe voyant abandonné par la Cour de France, dont le Miniſtre pour lors le Cardinal Mazarin, ne voulut point qu'elle s'engageât en cette affaire, par un desagrément particulier, que ce Miniſtre avoit du Duc; on dit donc que celui-ci pour ſe conſerver une partie de la diſtinction avec laquelle on l'avoit reçu dans la Ville, perſuada aux Napolitains de s'ériger en République, ſe faiſant par cet artifice, continuer dans le Commandement, dont ils avoient beſoin juſque à ce qu'ils fuſſent en état de mettre leur projet en execution. Que les choſes roulerent quelque temps ſur ce pled, juſqu'à ce que les Napolitains ſe croyant en état de pouvoir executer le projet de leur Rép. ſommerent le Duc de Guiſe d'y donner la main, en ſe depoüillant du Commandement, & en le remettant aux Modérateurs de la nouvelle Ariſtocratie. Que le Duc ſe voyant reduit à ce fâcheux parti, trouva le moyen d'en ſortir en ſemant de la diviſion parmi ceux qui l'obligeoint à ſe depoüiller, & en leur demandant ſous quelle forme de Rép. ils ſe vouloient mettre. Il y a, leur dit il, des Répub. gouvernées entierement par les Nobles, comme celle de Veniſe, il y en a de toutes populaires comme celle des Suiſſes, & il y en a de mêlées, où les Nobles & les Populaires ſont également admis aux emplois & aux charges du Gou-

vernement, comme celle des Provinces Unies des Pais Bas. Il arriva de cela ce que le Duc de Guiſe avoit prévû, ſçavoir que la Nobleſſe Napolitaine voulant ſeule avoir le direction de tout, & les Populaires n'étant nullement diſpoſés à la lui ceder, le projet de ſe mettre en République s'évanoüit entierement.

Rien n'eſt plus ſeur que la Rép. de Veniſe eſt aujourdhui une Rép. de Nobles, c'eſt à dire dans laquelle les ſeuls Nobles ont part au Gouvernement; Non pas tous les Nobles, qui ſont diſperſés dans les Provinces & les Villes de l'Etat, comme en Hollande, mais ceux la ſeuls, qui reſident, & qui ont un établiſſement dans la Ville de Veniſe, & qui ſont immatriculés dans la liſte qu'on appelle des Patrices & qu'on nomme à Veniſe *le livre d'or*. La choſe n'a rien en ſoi de merveilleux ni d'injuſte. Quand les Venitiens embraſſerent cette ſorte de Gouvernement, ils ne poſſedoient aucune Ville de l'Etat qu'ils appellent de terre ferme, & leur puiſſance ne s'entendoit qu'au Levant. C'eſt pourquoi il n'eſt ni injuſte ni étrange que les Villes de Padoüe, Verone, Vicence &c. quoi qu'elles ayent des familles Nobles, ſoient exclues du Gouvernement, dont la forme étant établie avant quelles fuſſent ſujettes, elle a demeuré la même apres leur ſujettion. On peut dire au contraire que le Senat ou l'ancienne Nobleſſe de la Capitale de Veniſe, bien loin d'envier ſon privilege à la Nobleſſe étrangere, devenue ſujette, a fait tout ce qu'elle a pû pour le lui rendre commun, en aggregeant à ſon corps toutes les familles de celle-ci qui ſe ſont preſentées, dans les occaſions où la porte du grand Conſeil (comme on parle à Veniſe) a été ouverte & a même uſé envers quelques unes de celles-ci d'une indulgence particuliere & ſecrete, en leur remettant une partie de la ſomme que les autres payoient pour être aggregées, quand celles-ci n'avoient pas les moyens d'y

ſatis-

ſatisfaire entierement. Cette conduite à la verité a beaucoup ſervi, puis qu'en la ſuivant, l'ancien Senat a tiré dans le corps de ſa Nobleſſe toutes les familles les plus conſidérables de ſon Etat de Terre ferme, & par ce moyen s'eſt aſſeuré de l'affection des Peuples qui en dependoient, & qui auroient pû leur adhérer en cas de revolte, le reſte de celles qui n'ont pas été aggregées, n'étant pas aſſez conſiderable pour y pouvoir cauſer des ſoulevements, auſquels les nouveaux Nobles ne puiſſent remedier par le credit qu'ils conſervent encor dans ces Villes. Il faut avoüer cependant que ce benefice n'eſt pas pour toûjours durer; Car quoique les familles p. e. Padouanas, Vicentines, & autres, retiennent juſques à preſent leurs anciennes Maiſons dans ces Villes, & que même pluſieurs Nobles y aillent de temps à autre faire quelque ſéjour, cependant les Emplois où ils s'engagent peu à peu dans la dominante, les y attacheront à la fin entierement, & les enléveront par ce moyen à leurs Villes Originaires, où ils deviendront entiérement étrangers, & y perdront ainſi le credit & les moyens de faire ſervir celui-ci au bien de la Capitale.

Tout le monde ſçait qu'il y a de deux ſortes de Nobleſſe à Veniſe, également capable des charges publiques, l'une qu'on apelle vieille & de pluſieurs claſſes, l'autre nouvelle & aggregée à l'occaſion de la guerre de Candie, & de la derniere que la Rép. a ſoutenue contre les même Infidelles, liguée avec l'Empereur & la Couronne de Pologne, & qui finit l'an 1697. par la paix de Carlowitz. Mais chacun ne ſçait peut être pas que même parmi la Vieille Nobleſſe & celle qui devroit indifferemment être admiſe aux emplois & aux dignités, il y a deux Claſſes, qu'on pourroit appeller l'une dominante, & l'autre eſclave, & qui n'a que le

nom

nom de dominante ſans aucune réalité. Dans la fameuſe Inſtruction de Frà Paulo *per l'Eviternità d'ella Rép.* comme il parle dans le titre de ce recueil d'avis, qu'il a laiſſé au Senat pour un bon gouvernement, il eſt parlé ſouvent de cette diſtinction entre les grandes familles & les petites, qu'il nomme *la Plebe d'el Gran Conſiglio*, le Vulgaire & le petit Peuple du Grand Conſeil; Suggerant beaucoup de moyens pour le tenir ſujet, & pour lui diminuer & ôter tout le credit, qu'il pourroit eſperer par le droit de ſa Naiſſance. En effet comme il eſt au deſſus de l'humanité de n'avoir aucune paſſion, & que la plus violente de toutes eſt le ſentiment de la miſere, etant impoſſible que dans un nombre auſſi grand de familles Nobles qu'il l'eſt à Veniſe, il n'y en ait une quantité de pauvres, & comme telles capables de ſéduction, il eſt tres-juſte de prevenir par tout moyen les maux qui peuvent naître de cette pauvreté. Ce qui ne ſe peut faire qu'en l'éloignant des affaires, & en lui ôtant les occaſions de faillir; n'étant pas poſſible de les enrichir toutes. On ne peut pas dire que l'inſtruction de Frà Paolo ſur cet article, ait été négligée à Veniſe, & quoi que l'application du reméde demande beaucoup de délicateſſe & de temps, & quoi qu'il n'y ait pas encor cent ans que l'avis eſt donné, un peut dire cependant qu'il a eû quaſi tout ſon effet, & que tout le Gouvernement effectif eſt entre les mains de peu de familles, ce qui conſtitue une véritable Oligarchie à Veniſe. On rapportera quelques cas où la choſe paroît aſſez claire, pour n'en point douter.

Voici encor quelque choſe de particulier touchant la qualité & le nombre des Nobles. La rigueur extrême que l'on pratique à Veniſe pour empêcher que la Nobleſſe n'ait aucun commerce avec les Miniſtres étrangers, & que les pauvres Nobles ne puiſ-

puiſſent être aſſiſtés dans leurs beſoins par quelqu'un, qui en pût retirer avantage au domage de l'Etat, cette rigueur dis-je, mettoit ſouvent ces derniers au deſeſpoir, ſi leur miſere n'étoit effectivement ſoulagée par d'autres voyes. Pour y remedier on a impoſé une obligation aux plus riches de donner quelques ſoulagement à un certain nombre de familles pauvres: Ce qu'ils font en argent, en vins, & grains, avec d'autant moins de repugnance, qu'en cela ils concourent avec la volonté du Corps dominant, qui leur en tient conte, & qu'ils s'etabliſſent eux mêmes comme Souverains d'un petit troupeau de Sujets, qui dépendant de leur liberalité, font gloire d'être entierement dévoués à leurs volontés. Les bienfaicteurs proteſtent au contraire de ne prétendre quoi que ce ſoit que le plaiſir de faire du bien à ceux a qui Dieu n'a pas donné tant de richeſſes qu'à eux: Mais quand l'occaſion ſe preſente de faire quelque èlection qui dépende du grand Conſeil, ces neceſſiteux ne manquent pas d'aller à l'Oracle & de recevoir l'ordre qu'ils doivent ſuivre dans la direction de leurs ſuffrages: Ce qui ne ſe fait point par un commandement expres que ceux-ci reçoivent d'élire tel ou tel; ce qui ſeroit trop groſſier & ſentiroit trop la vénalité, mais par une honête diſpute de desintereſſement de la part du riche, & de déference volontaire de la part du pauvre, qui ayant proteſté de ne recourir au riche que pour apprendre qui en effet eſt le plus digne du poſte qu'on veut remplir, connoiſſance qui lui manque par le peu d'accés qu'il a eû aux emplois publics, l'autre répond avec la même modeſtie que dans ſa conſcience particuliere, & ſans pretendre entrainer la liberté d'aucun, il croit un tel le plus digne: Ce qui ſuffit pour lui aſſûrer les ſuffrages de ces demandeurs d'avis. C'eſt de cette maniere que la Nobleſſe diſpoſe des charges Eccleſiaſtiques du bas Ordre, c'eſt à dire des Cures de la

Ville,

Ville, qu'elle ſemble avoir abbandonné à l'Election du Peuple ; Car ces Nobles de la Paroiſſe ayant voix comme les autres, & ſe mêlant au jour de l'Election parmi le Peuple, apres avoir déja prevenu en particulier ceux qui ont eu occaſion de traitter avec eux, font ſemblant de s'informer qui eſt le plus capable & qui merite mieux la charge qu'on va conferer, & ſi on leur en propoſe quelque autre que celui qu'ils veulent qui ſoit élû, alors ils mettent celui-ci en conſideration, & en temoignant qu'ils le connoiſſent & le croyent le plus digne, ils impoſent une eſpece de neceſſité aux autres de concourir à leur choix, qui ſe faiſant à ſuffrages publiques, ils ne manqueroient pas de ſçavoir ceux qui ne les ont pas ſecondés, & de les mortifier en ſuitte en mille manieres, qui ne leur manquent pas ; à quoi les Populaires ſe gardent bien de s'expoſer.

Au reſte rien n'eſt plus exageré que les mauvaiſes qualités, que M. Amelot attribue aux Nobles Venitiens en Général, les traitant de *Trompeurs*, de *Defiants*, de *Vindicatifs*, *d'Ingrats*, de *Cruels*, de *Fourbes*, *d'Avares*, de *Voluptueux*, de *Superſtitieux*, & que ne ſçai je pas? Il eſt tres ſeur que ſi on avoit demandé à cet Ecrivain les preuves qu'il avoit pour attribuer tous ces vices à cette Nobleſſe, n'ayant pû avoir que tres peu de commerce & peut être aucune occaſion particuliere de s'en éclarcir par ſoi même, il auroit été contraint de citer en ſa faveur, la prévention de quelques Etrangers, la relation peu fidelle de quelques petites Gens de la Ville, dont le témoignage merite tres peu de croyance, & tout au plus, quelques cas particuliers qui ſemblent authoriſer ce jugement deſavantageux. On peut dire au contraire, que les deffauts en Général de la Nation Italienne, par exemple la groſſiérete du Lombard, la malice & la chicheté du Toſcan,

ſcan, l'affectation du Romain, & la vanité ridicule des Napolitains, regnent beaucoup moins à Veniſe qu'elles ne ſont dans ces autres pays. On ne peut pas dire à la vérité, que les Venitiens ſoyent ſans deffauts, Ce ſeroit un privilege dont aucune Nation n'a joüi juſques ici, mais leurs deffauts ſont balancés par d'autres qualités qui les rendent moins incommodes qu'aucun autre Peuple d'Italie. On parle de la Nobleſſe, dans laquelle il faut toûjours diſtinguer deux claſſes, comme on la déja dit, ſçavoir la grande & la petite. Rien n'eſt plus vrai que ceux de ce dernier ordre ſont envieux, rampants, & diſſimulés, & qu'entre ceux-ci il y en a, & on en a connu à Veniſe, qui outre ces vices, ont ceux d'être fourbes, traitres & ſur tout médiſants; le chagrin du mauvais état de leur fortune, portant leur eſprit à chercher de ſe ſoulager par cet eſſort de malignité. Mais ils ſont en tres-petit nombre, Gens qui ne ſe ſouciant point du tout de leur honneur ou reputation, ſont comme dit le proverbe Italien, *d'ogni herba faſcio*, ſont diſpoſés à tout ce qui leur peut procurer quelque avantage preſent. Il faut encor ſçavoir que comme l'uſage de la Veſte ou de la Togue, n'eſt point deffendu aux Bourgeois, qui n'exercent aucune art, ou qui exercent même une profeſſion civile, pluſieurs d'entre eux ſe donnant le nom de Nobles, s'inſinuent aupres des étrangers, & pour en tirer quelque choſe, leur débitent les pretendus ſecrets de l'Etat, & les deſordres auxquels ils diſent que le Gouvernement eſt ſujet, ſelon qu'ils voyent que ceux avec qui ils conferent, ſouhaittent d'être inſtruits, ſe joüant ainſi de leur crédulité.

Quoi qu'il ſoit vrai de dire qu'à meſure de l'éſprit les vices ont ſouvent plus ou moins de cours parmi les hommes, qui naturellement y ont un panchant plus au moins fort, on doit neantmoins

moins reconnoître que le même eſprit ſert auſſi ſouvent à retirer du vice, ou tout au moins à lui ôter une partie de ſa laideur & du ſcandale. Si cela eſt vrai en quelques lieux, c'eſt particulierement à Veniſe, où la Nobleſſe garde un exterieur ſi compoſé, qu'il faut être tout à fait prévenu pour la croire coupable de quelques vices, au moins de ceux qui nuiſent à la Societé. La Nobleſſe de Veniſe en général a infiniment d'éſprit, & cet eſprit y meurit même avant l'âge ordinaire. Une preuve de ceci c'eſt qu'elle comprend tres-bien les affaires, & a un talent particulier pour la Negotiation, dans laquelle M. Amelot même la reconnoît tres-habile. Il eſt d'ailleurs evident que la Nobleſſe de Veniſe étudie tres-peu, & quaſi rien du tout cette ſcience qu'on appelle de l'Ecole, d'où il faut néceſſairement conclure que l'habileté lui vient naturellement & qu'elle l'apporte en naiſſant. Les Colleges y ſont tres peu frequentés de la haute Nobleſſe, qui a coûtume de faire inſtruire ſes enfants à la Maiſon par des précepteurs particuliers, qui leur donnent une teinture générale des belles lettres, & de la Philoſophie, qui eſt tout ce qu'ils apprennent. Quelles ſont dont, demanderat-on, les ſources d'où leur coule l'éſprit & le ſavoir, s'ils ne travaillent point à l'aquerir? Il faut premierement reconnoître que l'air de Veniſe eſt tres-bon, qu'il contribue beaucoup à former des corps d'un bon temperamment, & par conſequent des organes avantageux à l'ame pour ſe perfectioner. La nouriture en ſuite y eſt bonne, ſans y être ſuperflue, ou compoſée de divers ragouts capables d'affoiblir le temperamment. La Nobleſſe de Veniſe ne ſçait ce que c'eſt que de feſtins & de débauches, & ſa nouriture ordinaire étant de bonne viande de beuf qu'on y amene de Hongrie, de poulets, chapons, pigeonneaux, & poullets d'Inde, tous de bonne qualité,

lité, il ne ſe peut que la ſanté ne ſoit vigoureuſe & le corps robuſte. Le vin ſur tout ne s'y prend point avec excés & il eſt fort convenable au temperamment. La vûe des parents, & une certaine liberté, à la verité aſſéz grande, avec laquelle on éleve les Enfants dans le domeſtique, ſert encor beaucoup à les eveiller, & à leur ouvrir l'éſprit, qu'une education plus forcée & plus ſombre étouffe ſouvent, ou tout au moins l'empêche de prendre un eſſort auſſi libre qu'il le faut pour ſe former le genie. La converſation entre les Nobles vient en ſuite, qui achéve de leur donner une entiere conſiſtance. Ces Meſſieurs nageant pour ainſi dire, dans une mer d'affaires publiques du reſte de l'Europe & de leur Etât en particulier, dont ils s'entretiennent tous les jours, dès qu'ils ſont admis *au broglio*, c'eſt à dire dès qu'ils ont pris la Veſte, manquant auſſi peu de frequenter ce reduit, où la Nobleſſe s'aſſemble tous les jours, que les marchands font la bource, où leur abſence eſt priſe pour une banqueroute, & d'où l'on bannit même par un châtiment particulier, les Nobles qui commettent quelque faute moins conſiderable.

L'Italien en Gènéral à l'eſprit ouvert, connoît facilement le fort & le foible d'une affaire, & en juge droitement. Les Venitiens ayant ajouté à ce talent naturel, l'uſage du monde, c'eſt à dire entendant tous les jours les plus âgés & les plus experimentés, raiſonner ſur les affaires, il eſt impoſſible qu'ils ne les entendent bien, & qu'ils ne ſe forment l'eſprit à en bien Juger, en quoi conſiſte l'habileté dans le commerce du monde. En effet rien n'eſt ſi charmant que de les entendre diſcourir des Nouvelles. Outre l'energie de la langue Italienne, ils y apportent un certain genie ſuperieur, des expreſſions & des conjectures ſi juſtes, que l'on conçoit tout ce que le preſent & l'avenir peuvent offrir à l'eſprit.

En

En général on peut dire que l'idée d'un Noble Venitien eſt celle d'un honnête homme, & d'un officieux ami, ſoûtenu dans ſes diſcours & dans ſa conduite par la force d'une habileté particuliere, & par des égards qui ont ordinairement l'honneur & le plaiſir de faire le bien par de bons motifs & avec probité. J'en fais ſon caractere particulier, & la raiſon qui m'y porte, outre l'experience que j'en ai faite pendant pluſieurs années, eſt que dans le Moral auſſi bien que dans le Phiſique, je tiens pour ſur que *par in parem non habet poteſtatem* qu'à forces égales l'un ne nuit & ne peut nuire à l'autre, & que tous les Nobles Venitiens ſuppoſant par une prévention neceſſaire dans leurs égaux, la même habileté, la même connoiſſance & le même pouvoir de nuire, ils s'abſtiennent de le faire, par la crainte & la conſidération du retour auquel ils devroient s'attendre, s'ils en uſoient autrement : De ſorte que comme la nature n'aime point à être gênée, ils prennent le parti de ſe relâcher les uns envers les autres, & de ſe pardonner les mauvais offices, que la malignité de la Nature pourroit leur ſuggérer dans les occaſions particulieres. Ajoûtous à ceci que les rencontres, qui ont coutume d'irriter le plus vivement les paſſions des hommes leur manquent. Veniſe n'a ni Cour, ni Prince, l'accés & la faveur duquel ils puiſſent ſe diſputer avec l'aigreur & les mauvaiſes pratiques, qui mettent ailleurs les courtiſans en action. Tout le ſujet de leurs jalouſies, & de leurs deffiances eſt la concurrence à quelques emplois, & ils embraſſent ſans beaucoup de difficulté la néceſſité de ſe ceder les uns aux autres ſans querelle, par l'eſpérance ou les promeſſes du retour en d'autres ſemblables rencontres.

C'eſt ici encor une particularité de l'Hiſtoire de Veniſe, dont on a déja parlé, que les choſes y étant enfin arrivées à une Oligarchie quaſi découverte,

verte, tout le nerf du Gouvernement dépend d'un petit nombre de familles plus puiſſantes qui diſpoſent de tout, non pas à la verité par un arbitre & une diſpoſition publique, mais par la ſuitte que chacune d'elles tire ſecrettement apres ſoi d'autres moins conſiderables, qui ſont entierement à leur devotion. On a touché le moyen par lequel s'eſt formée & ſe maintient cette dépandance. Ceci à la Verité devroit naturellement être ſujet à beaucoup d'inconuenients & de troubles dans une Rép. où il ſemble qu'un ſi grand nombre de Nobles devroit avoir une part égale aux affaites. Mais comme la viciſſitude des choſes humaines a fait déchoir beaucoup de familles de leur premier éclat, & que d'autres ſe ſont déméſurément enrichies dans les emploix lucratifs, cette difference a dû néceſſairement faire pancher tout le crédit d'un côté, & la neceſſité & l'impuiſſance reduire les autres à le ſouffrir. Et comme les loix de la Rép. n'accordent aux pauvres Nobles d'autre moyen de s'enrichir que ceux, qu'ils peuvent exercer dans l'enceinte du palais, c'eſt a dire dans les Judicatures, ou dans les Gouvernements du dehors, les premiers étant peu de choſe & les derniers leur étant quaſi tous ôtés, il ſuit que leur étant impoſſible de ſe tirer de la miſere autrement, ils ſe reſolvent à faire de neceſſité vertu, ce qui eſt addouci par les ſecours ſecrets qu'ils recoivent, comme on a dit, des plus riches qui diſpoſent des affaires.

Un des inconvenients les plus fâcheux qui naiſſent, & qu'on n'empeche pas toûjours, de cette éſpece de monopole de la premiere Nobleſſe, eſt la préference aux charges de ceux qui les méritent le moins à d'autres qui y auroient plus de droit, & qui pourroient les exercer avec plus de réputation. Il arriva l'an 1681. ou 2. un cas, qui fit voir clairement ce deffaut, ſans qu'on y remediât, & la choſe eût

de

de grandes ſuittes. Les Ambaſſades ſe font à Veniſe aux frais particuliers de ceux qui y ſont nommés, ce qui n'étoit pas autrefois beaucoup à chargé, à cauſe de la frugalité & de la modeſtie, avec leſquelles les Ambaſſadeurs Venitiens vivoient dans les Cours Etrangeres: mais la choſe eſt devenue tres-onéreuſe dans la ſuite à cauſe de l'ambition, dont quelques uns étant poſſedés, ils ont voulu avoir des Equipages & des Cours, & faire des dépences en habits, en jeux & en autres divertiſſements égales à celles des Princes. Ceci (comme on voit) ne ſauroit être ſans de grand frais, il y a de l'apparence que les premiers qui entreprirent de ſe traitter avec cette magnificence, avoient les moyens de la ſoutenir: Mais d'autres ayant été dans la ſuite nommés à ces emplois, & ayant voulu les imiter par la mauvaiſe honte de ne pas faire autant que les premiers, & peutêtre dans la penſée de ſoûtenir l'honneur de la Répub. par ce pompeux èclat du Miniſtere, il eſt arrivé qu'on s'en eſt fait une néceſſité, & que perſonne ne va aux Ambaſſades que bien reſolu d'y faire une figure égale, & ſouvent même plus grande que ſon Predeceſſeur. Il y a cepandant une de ces Ambaſſades, où l'Ambaſſadeur bien loin d'y mettre du ſien, y acquiert & y fait des profits conſiderables, & cette Ambaſſade, qui eſt celle de Conſtantinople a coûtume de ſe donner par une eſpéce de reconnoiſſance a ceux qui en ont fait d'autres, & qui peuvent s'être incommodés en les ſoutenant. Il arriva donc l'année qu'on a marquée, que s'agiſſant de nommer un Baile à la Porte (c'eſt ainſi qu'on nomme l'Ambaſſadeur de la Rép. à Conſtantinople) la Chevalier Michel qui avoit déja ſoûtenu les Ambaſſades de Thurin, de Paris & de Vienne, & qui avoit conſumé & le peu de bien qu'il avoit, & la riche Dote qu'il avoit cûe de ſa femme, ſe preſenta pour la demander, & naturelle-

ment

ment il la devoit obtenir par la conſideration de ſes ſervices. Cepandant, comme il n'étoit point de la Sfere des Oligarches, une brigue de ceux-ci y nomma Jean Baptiſte Donat, qui n'étant jamais ſorti de Veniſe pour aucun emploi étranger, ſe crut aſſez habile pour exercer celui-ci qui eſt ſans contredit, le plus haſardeux & le plus delicat. Il n'étoit pas difficile de prevoir que faute d'experience, il échoüeroit à la premiere affaire épineuſe qui lui arriveroit, d'autant plus que les talents naturels de ce Noble étoient fort bornés, n'ayant guerres fait voir d'autre habilité dans Conſeils de la Répub. où il avoit aſſiſté pendant vingt cinq ans, que celle d'être de l'avis de ſes compagnons, & d'opiner, comme on dit, du bonnet ſelon le ſentiment des autres. Toute la famille ſe rejouiſſoit & ſe faiſoit honneur & lui pluſque tous, de ce qu'on l'avoit élû pour une charge auſſi importante, & que ſon premier employ au dehors, fût celui d'Ambaſſadeur à Conſtantinople. Il y alla, & par le moyen de la belle barbe qu'il s'étoit laiſſé croître, ſelon la coutume (car ces Ambaſſadeurs, des le jour de leur nomination juſques à celui de leur départ, qui eſt ordinairement de ſept à huit mois, ne ſe raſent point) & d'un riche *Caphtan* (c'eſt une veſte à la Turque) il entra avec une auſſi belle figure qu'aucun autre de ſes Prédeceſſeurs dans l'exercice de ſa charge; d'autant plus que ſon en bonpoint, & un ventre, qui lui avoit fait donner le ſurnom de *Tambourin*, rehauſſoit la majeſté de ſa preſence. Il n'y a aucun doute que, comme dit alors une perſonne desintereſſée, & qui le connoiſſoit un peu plus qu'il ne ſe connoiſſoit lui même, s'il n'eut rencontré aucune affaire épineuſe pendant le cours de ſon Ambaſſade, il fut retourné à Veniſe ſi gros & ſi rempli de l'eſtime de ſoy même, qu'il eût fallu élargir les portes, pour le laiſer entrer. Mais par malheur, il eût à

demêler l'affaire la plus facheuſe qui lui pouvoit ſurvenir & à laquelle il falloit s'attendre dans les conjonctures d'alors, il y échoüa & donna, comme on dit, du nés en terre. Les Turcs ayant mis le ſiége à Vienne l'an 1683. & l'Empereur dans la neceſſité de ſe deffendre du plus puiſſant ennemi qu'il puiſſe avoir, tous les Sujets de S. M. Imperiale confinants aux Turcs, ſe mirent en état de repouſſer du mieux qu'ils pourroient la violence, à la quelle ils étoient expoſés, & même de faire tout le mal poſſible aux Infideles. Comme ces diſpoſitions tenoient tout le monde en haléne, particulierement du côté de la Dalmatie & de la Croatie, où le genie de ces Nations eſt le plus porté à la guerre & aux coups de mains; il arriva qu'avec les Croates Imperiaux ils ſe mêla quelques Sujets de la Rép. des Provinces voiſines, & comme les mains leurs démangeoient autant qu'aux autres, ils firent quelques courſes dans la Boſſine, & ſur les Terres du Turc d'où ils enleverent quelques chévres & quelques hardes, qui eſt tout ce qu'on peut prendre à des peuples auſſi miſérables que le ſont ceux-la.

La nouvelle en étant parvenue à Conſtantinople, les Miniſtres de la porte en firent un épouvantable vacarme, comme ſi on avoit brûlé & déſolé cent lieües des pays les plus riches du grand Seigneur; Ils demanderent des réparations exorbitantes à l'Ambaſſadeur de la Rép. Celui-ci épouvanté du bruit, au lieu de tenir forme, comme il devoit, ſçachant que c'eſt la coûtume des Turcs de tout exagerer & de faire des demandes les plus extravagantes, & les plus injuſtes, quand ils en ont le moins de raiſon, mollit auſſi-tôt, promit & paya ſans attendre aucun ordre du Senat tout ce qu'on voulut, croyant avoir beaucoup gagné, en délivrant, comme il diſoit, la Rép. d'une guerre par une ſomme d'argent. Il ne ſavoit pas, ou il ne vouloit pas ſavoir les exem-

exemples de courage heroique, qu'ont montré tant de Miniſtres de la Rép. à la Porte, où ils ont ſouffert les dernieres extremités, & entre autres le Pere du grand Chancelier, Dominique Ballarin, lequel s'étoit laiſſé conduire deux fois juſques au lieu du ſupplice, & avoit vû la hache, dont on menaçoit de lui couper le col, plûtôt que de fléchir à des demandes injurieuſes & honteuſes à la Rép. Donat, comme on a dit, promit tout ce qu'on voulut, & comme il n'étoit pas en état de conter la ſomme de cent mille Ducats qu'on lui demandoit, il emprunta au nom de la Rép. à des Marchands de toutes les Nations Chrêtiennes qui étoient à Conſtantinople, de quoi aquiter ſes promeſſes.

La choſe ne fut appriſe à Veniſe qu'avec la derniere indignation contre la lâcheté de cet homme, que le Senat priva auſſi-tôt de ſa charge & lui expedia l'avis de ſa dégradation avec un commandement exprimé en termes précis, de ſe venir conſtituer en priſon, qu'il aggraveroit ſon crime d'autant de degrés qu'il tarderoit de moments à obeir, che *ſi aſcriverebbero a gradi di reità i momenti, che fraporrebbe ad obedire.* Un des Sécretaires de la Rép. fut expedié avec ce Decret, & comme la Pape Innocent XI & l'Empereur faiſoient depuis long-temps preſſer la Rép. de ſe déclarer contre le Turc, elle prit le motif de cette derniere violence pour le faire, & le Sécretaire lui en porta la declaration, & eût l'adreſſe d'évader après l'avoir preſentée.

Tout le monde croioit à Veniſe que le Baile Donat ſeroit perdu, n'y ayant aucune veritable raiſon, qui le put diſculper de ſa lâcheté: Mais la même cabale, qui l'avoit porté ſans mérite à la charge d'Ambaſſadeur, le fit échapper de la juſtice ſans châtiment. Il arriva à Veniſe, & comme tous ceux qui viennent du Levant ſont obligés à faire la quarantaine dans le Lazaret, pour ſe purger de tout ſoup-

çon du mal courageux, qui regne quaſi toûjours à Conſtantinople, ſes partiſans prirent ce temps là pour briguer ſon pardon, qui lui fut enfin accordé, & toute ſorte de peine remiſe, au grand étonnement de tout le monde, qui diſoit hautement qu'il n'auroit pas fallu faire tant de menaces, ou châtier une faute inexcuſable; ſans quoi on donnoit lieu de croire qu'il n'y avoit plus de vigueur dans le Gouvernement, & que les amis & la faction lui ôtoient l'équité & la force. Au reſte on entreprendroit de faire voir la foibleſſe & la malignité de beaucoup d'autres imputations, dont on charge la Nobleſſe de Veniſe en Général, ſi ces imputations ne ſe détruiſoient d'elles mêmes. Rien n'eſt plus mal fondé, comme on l'a dit, qu'une conſequence générale tirée de quelques faits particuliers; & de faire un reproche à la Nation des fautes que quelques uns ont commiſes. *Erunt vitia donec homines.* Il y aura des paſſions tant qu'il y aura des hommes. La choſe n'eſt pas même vraye à legard des perſonnes particulieres c'eſt à dire qu'on les doive toûjours ſoupçonner du même defaut, puis qu'elles peuvent changer d'inclinations & de conduite, quoi que ſelon l'axiome du droit *Semel Malus ſemper preſumitur Malus in eodem genere mali.* Une réflexion qui doit modérer la facilité qu'on a à danner le prochain, c'eſt que les maximes de conduite dans une Répub. ſont autres que celles du Gouvernement d'un Etat ſoumis à un Souverain abſolu. Les Républiques ſont filles, me diſoit autrefois un Noble de fort bon ſens dans Veniſe, & les Royaumes ſons mâles. Or comme pour garder l'honneur d'une fille il faut employer des ſoins beaucoup plus exacts, que pour garder un jeune homme, de même pour maintenir l'honneur & la liberté d'une Rép. il faut d'autres & de plus ſévéres maximes que pour maintenir l'autorité du Prince, à

qui

qui les Sujets doivent obeïr, quelque commandement qu'il leur faſſe, les y ayant déja diſpoſés: Cela étant, la plus part des injuſtices que M. Amelot reproche aux Venitiens, devienent des ſoins néceſſaires au ſalut de l'Etat, & les autres, des précautions contre la corruption & le deſordre, qui en entraineroit infailliblement la ruine. Il eſt étonnant qu'un Ecrivain entreprenne de decrier tout dans une Nation & dans un Gouvernement, ſans y trouver quaſi rien de loüable, & on ne peut guerre attribuer qu'à un chagrin perſonel une ſemblable diſpoſition, ou à la hayne que peuvent avoir les Sujets d'un Prince abſolu contre ceux d'une Rép. par une antipathie, que peu de gens desintereſſés trouveront raiſonable. Le Gouvernement Monarchique eſt bon: Mais comme cette bonté n'eſt point une de ces perfections Théologiques, qui rendent mauvais tout ce qui n'eſt pas revétu de ſon Caractere, le Gouvernement Républiquain peut être fort bon dans ſon genre, ſans que le Gouvernement Monarchique ceſſe de l'être dans le ſien. On ſe ſouvient d'avoir lû une penſée dans la dedicace d'un livre Italien au Senat de Veniſe, qui dans ſon extravagance a je ne ſçai quoi de plauſible, & même de brillant. L'Autheur de cette Epitre ne pouvant nier l'unité de Dieu, Auteur & Gouverneur du Monde, & en cette qualité d'Un, lui refuſer la Souveraine perfection, d'où il ſemble reſulter que le Gouvernement Monarchique eſt le plus parfait, il ajoutoit en ſuite, que ſans s'inſcrire en faux contre cette propoſition, il pretendoit qu'on lui accordât que cette Unité de Dieu ne pouvant être parfaitement imitée par aucune créature, particulierement dans l'intereſt du Gouvernement, à cauſe des defauts infinis qui rendent toûjours le plus grand merite imparfait, dans quelque particulier qu'il ſe trouve, il arrivoit par un miracle de la nature Divine, que Dieu même

ſe multiplioit en pluſieurs perſonnes, pour accréditer l'Ariſtocratie, & que pour donner l'Idée du Gouvernement le plus parfait, il avoit conſulté en Senat la premiere des diſpoſitions qu'il avoit faites hors de ſoi même & n'avoit parlé qu'au pluriel, & au nom de pluſieurs *faciamus hominem ad Imaginem* &c. pour montrer diſoit il, que le Gouvernement Républiquain étoit le plus excellent & le plus parfait. On ne veut pas entrer dans toute la penſée de cet Italien, mais on oſe bien dire au moins qu'à l'egard de pluſieurs Nations qu'il eſt le plus propre & le plus avantageux. Il y a, à la vérité des Pays, où les Peuples ſont des hommes *ad ſervitutem nati*; mais il y en a d'autres où le Gouvernement deſpotique ſeroit tout à fait intolerable : Et quoi que le Peuple & le gros de la Nation ſoient éagalement ſujets dans l'état Républiquain & dans l'état Monarchique, puiſque par tout il obeyt, cependant on ne ſauroit nier qu'on ne ſe flatte d'être plus heureux ſous le Gouvernement de pluſieurs que ſous celui d'un ſeul, qui eſt plus facile à excéder dans l'uſage de ſon pouvoir, que pluſieurs que la jalouſie reciproque empêche d'empiéter, & retient dans les bornes de la modeſtie, & dans l'amour de la Juſtice & de l'ordre. Que ceci ſoit dit par forme de digreſſion & pour une reponce Générale aux reproches que fait M. Amelot â la Nobleſſe de Veniſe, qui peut être plus qu'aucune autre d'Europe ſait ſe contenir & s'accomoder aux régles de l'équité, ſi on la conſidére ou dans les perſonnes particulieres, ou aſſemblées dans l'exercice du Gouvernement. Le deſordres que cet Ecrivain marque avec tant d'exaggeration ſont des inconvenients attachés aux temps & aux conjonctures, qui forcent bien ſouvent ceux qui commandent à s'éloigner de cette uniformité & de cette douceur de conduite, dont on ſe fait une ſi belle idée dans la theo-

rie

rie & dont l'exactitude & la perfection ne ſe trouve nulle part.

Ce n'eſt donc pas l'*Ingratitude*, que M. Amelot dit être *le vice ordinaire des Républiquains*, qui fait qu'à Veniſe les grands ſervices y demeurent ſans recompence. C'eſt la nature de Gouvernement qui ne ſouffre point d'élévation extraordinaire entre des égaux, leſquels ceſſant d'être tels détruiroient la forme & la conſtitution de l'Etat, dont le bonheur conſiſte à n'être point troublé, & à être exemt de révolutions. En une autre occaſion M. Amelot prêcheroit comme un avantage & une gloire particuliere à un Gouvernement, qu'il s'y trouvât des Sujets capables & aſſéz zelés pour ſervir par le ſeul motif de faire ſon devoir, & ſans eſpoir d'autre récompence que d'un plaiſir de l'avoir fait. Ici il a voulu blâmer, & en a pris une preuve tres équivoque, qu'il croit pouvoir donner comme une demonſtration.

La faveur du peuple n'eſt pas plus à Veniſe, qu'ailleurs un crime, qui y ſoit pourſuivi avec châtiment. C'eſt un juſte motif de deffiance & de crainte, qui oblige ceux qui gouvernent une Rép. à veiller avec un ſoin particulier ſur ceux qui joüiſſent de cette faveur & qui en pourroient abuſer. La négligence de cette attention peut être auſſi mortelle au repos de l'Etat, qu'il eſt rare que ceux qui ne font préciſément que leur devoir, arrivent à poſſeder cetre affection populaire. On ſe ſouvient d'avoir connu un Gentilhomme de la Maiſon Georgi, qui dans le Gouvernement d'une Ville ſujette, faiſant par un fond de charité vrayemnnt Chrêtienne comme on le doit croire, des largeſſes extraordinaires aux pauvres fut averti, non pas de les modérer, mais de les faire par des mains tierces, & en ſorte que cela n'attirat point ſur ſa perſonne les ſuites de la populace, dont le concours

& la ſoule pour quelque cauſe que ce ſoit, ſont rarement exempts de tumulte & de deſordre.

Ce n'eſt point auſſi une *Ignorance* affectée que celle qui fait que la Nobleſſe de Veniſe n'étudie pas beaucoup les Hiſtoires étrangeres, & qu'elle ſe contente des inſtructions qu'elle reçoit du commerce avec ſes ſembables & de ceux de ſon ordre, qui ayant une longue expérience des affaires peuvent l'en informer mieux que la lecture bigarée de tant d'Ecrivains, qui ſemblent aujourd'hui ne prendre la plume que pour déguiſer la Vérité, & s'accommoder aux interrêts de ceux qui ſont les Idoles de leurs paſſions. Qu''y a il en effet de plus pitoyable que la pluſpart des Hiſtoires, dont le monde eſt templi, & dans les quelles on ne lit que dés déguiſements d'autant moins pardonables à des Hiſtoriens, qu'ils prétendent démentir l'evidence même, & perſuader le contraire de ce qu'on a vû de ſes propres yeux? Mais qu'y a-t-il de plus mal fondé que le raiſonement de cet Ecrivain qui prétend fare un crime à la Nobleſſe de Veniſe de ce qu'elle n'étudie point les belles lettres, dans le temps même qu'il les juſtifie de cette negligence, en apportant les raiſons qui l'excuſent, ſavoir que l'eloquence impoſe ſouvent dans les Conſeils: que les Sçavants perdent ſouvent les affaires à force de les ſubtiliſer, & qu'ils ſont plus propres à les broüiller qu'à les terminer, qu'ils ſont moins dociles qu'ils ne devroient être dans les délibérations publiques, où le ſens commun ſuffit avec l'experience, & d'autres ſemblables? Il n'eſt que trop vrai que l'eſprit de chicane & de ſophiſtiquerie, quand il a part dans les Conſeils, ſert bien plus à ruiner qu'à établir la Juſtice, comme on a vû dans ces derniers temps qu'il a été la cauſe déplorable de pluſieurs guerres, au lieu que la clarté dans les expreſſions, & la ſincerité dans les promeſſes, qui n'ont beſoin d'aucu-

d'aucune étude pour être appriſes, ſont l'âme des negotiations & la ſource du repos public, quand elles regnent également dans l'un & dans l'autre party. On pourroit renvoyer M. Amelot aux legiſlateurs qui ont banni de leurs Etats cette dangereuſe ſçience, dont il ſemble ſe vouloir faire le deffenſeur : Car s'il n'entend par le nom de belles lettres que l'art de s'exprimer heureuſement & avec energie, il ne ſait ce qu'il dit, quand il accuſe les Venitiens de les ignorer, puis qu'en aucun lieu du Monde plus qu'à Veniſe on ne voit perſonne qui ſans etude & ſans meditation préalable, donne des avis & les explique avec toutes les raiſons capables de les faire goûter, ou en renverſe d'autres qui ont été propoſés, avec une force de diſcours, qui n'a point de pareille. C'eſt d'ailleurs une malignité groſſiere que d'accuſer en général la Nobleſſe de Veniſe d'être ignorante dans l'Eloquence la plus fleurie, puis que le nombre des Ecrivains de la Nation & celui des Academies de belles lettres établies dans la Ville, prouve le contraire, & qu'on ne voit rien de ſi ſolide & en même temps de ſi poli que les lettres que leurs Miniſtres écrivent au Senat, & que les Relations qu'ils donnent à leur retour, des Cours où ils ont reſidé, dans leſquelles il leur eſt permis de donner l'eſſort à leur eloquence. On ne peut s'empécher de rapporter à cette occaſion ce qui arriva à un jeune Seigneur de la Maiſon Foſcarini, qui étoit Ambaſſadeur de la Rép. en France l'an 1683. Ce Seigneur écrivoit toutes les ſemaines ſelon la coûtume des Miniſtres, des lettres au Senat les plus judicieuſes & en même temps les plus éloquentes du monde; de ſorte qu'il en remportoit un applaudiſſement extraordinaire. Il arriva que quelques uns, auxquels cette approbation publique faiſoit mal au cœur, s'aviſerent de dire que les lettres n'étoient point de l'Ambaſſadeur, mais d'un ſavant Religieux

qu'il avoit mené avec lui à Paris, en apparence pour jouir de ſa converſation & de ſon entretien, mais en effet pour ſe ſervir de ſon eſprit & de ſa plume pour écrire ſes lettres. Les amis de Foſcarin l'avertirent du bruit qu'on faiſoit courir à ſon deſavantage, & comme il lui étoit facile de confondre ſes envieux & de faire connoître leur malignité, il renvoya incontinent à Veniſe ce Religieux, avec ordre de ſe laiſſer voir tous les Matins ſur la place de St. Marc à l'heure du Broglio pendant un mois, afin que toute la Nobleſſe le vît, & continuant cependant à écrire des lettres de la même force & de la même beauté, il convainquit tout le monde, que les premieres, qu'on avoit ſi fort admirées, venoient de la même ſource, & ayant ainſi fait taire la mediſance, il rapella le Religieux à Paris, pour continuer à y jouir de ſa converſation. C'eſt encor une ſéchereſſe de bon ſens que d'accuſer la Nobleſſe de Veniſe d'ignorer les affaires étrangeres; car comme eſt il poſſible qu'elle ignore ce que les Miniſtres, qu'elle a dans toutes les Cours, en écrivent réguliérement toutes les ſemaines, & dont les lettres ſe liſent en public? Il faut n'avoir jamais ouï parler aucun Noble ſur cette Matiere & aſſeurement M. Amelot n'en avoit entendu aucun, comme étant attaché à l'Ambaſſadeur de France, ce qui eſt cauſe qu'il a parlé par prévention.

Les exemples, qu'il apporte pour prouver que les Venitiens ſont des *Trompeurs* (il parle ici du Corps du Senat & du Gouvernement) ou prouvent trop, ou ne prouvent rien; & ſi ſur de ſemblables preuves il pretend les condamner, il enveloppe beaucoup d'autres Princes dans ſa condamnation. Le premier exemple qu'il en apporte, eſt de Sixte IV. qu'il aſſeure avoir été trompé par les Venitiens, dit préciſément tout le contraire. & tous ceux qui ont lû la vie de ce Pape, & particuliérement dans le Continuateur

tinuateur de Platina ſavent qu'il étoit ſi aveuglé de l'amour des ſiens & du ſoin de leur agrandiſſement à quelque prix que ce fût, qu'il troublât toute l'Europe pour en venir à bout : Ce qui n'autroiſe que trop le peu de confiance que les Venitiens pouvoient prendre dans ſa parole. Il eſt étonnant que voulant dire du mal des Venitiens par rapport à ce Pape, il ne les a pas chargés d'avoir fait empoiſonner ſon Neveu le Cardinal frere Pierre de la Rovere du même Ordre de St. François, dont Sixte avoit été, Neveu qu'il aimoit plus que ſa Vie, & la mort duquel faillit à le faire mourir lui même. Car s'il avoit ſçu cette particularité, il auroit lû dans l'Autheur qui la raconte, que Sixte venoit de conclurre par le moyen de ce Cardinal Neveu avec Galeas Sforza d'établir ce Duc de Milan Roi de Lombardie, & par conſequent de lui ajuger tout ce que poſſedoit la République de Veniſe en Terre ferme ; Ce qui ayant été pénétré par le Senat, & le Cardinal en partant de Milan ayant eû la vanité indiſcrete d'aller ſe faire voir à Veniſe, il y prit une maladie, dont il mourut peu après ſon retour à Rome, & derangea par ſa mort les diſpoſitions projettées en faveur du Sforza pour l'établiſſement du nouveau Roiaume de Lombardie, & pour celui de la famille de la Rovere dans la Toſcane, qui étoit une ſuite du premier, Sforza s'étant obligé à y concourrir, comme le Pape l'avoit promis de ſon côté.

La *diſſimulation* dont Monſieur Amelot fait un crime à la Nobleſſe de Veniſe paroît à des gens de bon ſens, une adreſſe & un procedé néceſſaire pour maintenir la diſcipline & la paix dans la République. Que veut cet Autheur ? Que les Nobles qui n'ont pû, ou même qui n'ont pas dû ſervir leurs amis de leurs ſuffrages dans les èlections, leur aillent dire ſans façon qu'ils ne les en ont pas jugé dignes, ou qu'ils ont eû des motifs tres-preſſants

pour en élire d'autres ! Quand même ils auroient manqué à ceux qui ont recherché leurs voix ſans autre raiſon que celle d'uſer de leur liberté, c'eſt à ceux-ci de reconnoître qu'ils auroient tort de ſe plaindre, que dans une Rép. libre, la liberté des ſuffrages y fût un crime, & un ſujet de reproches, & que quiconque brigue les emplois, s'il eſt porté d'un veritable deſir de ſervir ſa Patrie, doit être content d'avoir fait voir qu'il étoit prêt à le faire, ſi on l'eût employé ; Toute plainte que l'on fait d'avoir été négligé pour d'autres, fait connoître qu'on étoit plus porté du deſir de contenter ſa vanité ou ſon intereſt, qu'à ſervir le Public. C'eſt ſe moquer que de reprocher de la diſſimulation à des perſonnes engagées dans le maniment des affaires publiques, puiſque le ſecret eſt une obligation particuliere du Miniſtére. On peut même dire qu'on n'y trompe perſonne, puiſque cette obligation ſuit de l'engagement, & qu'on doit par conſéquent s'attendre à ne pas prendre les paroles des Miniſtres pour des promeſſes, ſur leſquelles on puiſſe immanquablement faire fond.

L'accuſation *d'Ingratitude* pourroît paroître mieux fondée, ſi on ne regardoit la medaille que d'un côté. Il eſt vray que dans une Aſſemblée, où l'on procéde particuliérement par ſcrutin & par des ſuffrages ſecrets, la mauvaiſe volonté peut avoir beaucoup de part, ſoit dans l'infliction des peines, ſoit dans la mèconnoiſſance des graces. Mais n'eſt il pas vrai auſſi que la maniment de la juſtice, ou vindicative ou reconnoiſſante, n'appartenant de droit à aucun particulier, celui-ci ne peut, & ne doit même jamais faire valoir ſes ſentiments charitables ou officieux au prejudice de l'intereſt public ? Un Prince abſolu peut abſoudre ou uſer de reconnoiſſance, même extraordinaire, parce que les graces ſont du patrimoine de la Souveraineté, dont il peut diſpoſer comme du ſien : Mais où le parti-

particulier n'a que l'adminiſtration, il n'eſt pas en droit de dètourner l'uſage naturel de ce patrimoine, & il doit ſuivre la route la plus exacte de l'équité ſouveraine, à moins que de vouloir attenter à un pouvoir qui ne lui appartient pas. Le cas particulier que M. Amelot apporte pour prouver l'ingratitude de la Rép. de Veniſe envers le Roi T. C. ne dit pas aſſeurement tout ce qu'il prétend. L'an 1671. dit il, S. M. *lui fit demander la liberté des François qui ſervoient à la rame ſur leurs Galeres, & on lui envoia un conte de tout ce qu'on avoit fourni à ces miſerables pour s'en faire rembourſer, ayant déja mis en oubly toutes les aſſiſtances généreuſes, qu'ils avoient reçues de S. M. durant le ſiege de Candie.* On ne dit point que la Rép. eût fait ces François eſclaves. Ils avoient paſſé des Galeres Infidelles ſur les ſiennes, & comme on n'auroit oſé demander leur liberté aux Infideles, ſans payer leur rançon c'étoit une honêteté toute pure, dont la Rép. uſoit envers eux de leur accorder la liberté & une demande raiſonable d'être rembourſée des frais de leur entretien par un Prince auſſi puiſſant qu'eſt le Roi T. C. qui les reclamoit pour l'honneur de ſa Nation. Au reſte les Aſſiſtances que la Rép. avoit reçues de la France pendant la guerre de Candie furent à la verité conſidérables, mais ne manquerent elles pas au plus grand beſoin, comme on l'a vû, ne perdirent elles pas tout leur merite par une retraite qui precipita la perte de cette capitale, qui avoit tant coûté à la Rép. & au Monde Chrêtien? Quand on fait un reproche, il eſt bon de prevoir la réponce qu'on y peut faire, & ſi elle eſt plus forte que l'objection, c'eſt prudence de la diſſimuler.

L'Autheur critique des coûtumes de la Nobleſſe de Veniſe l'accuſe d'une *ſordide avarice dans ſon traitement particulier*, & d'une intemperance auſſi honteuſe quand il lui arrive de ſe régaler aux dépens d'au-

trui. Le malheur eſt qu'il eſt tres mal informé d'une partie de ce qu'il avance ſur ce ſujet, & qu'il altere l'autre d'une maniere qu'on n'y reconnoît point du tout la verité. Il eſt vrai que les Nobles Venitiens ne font guerres de repas enſemble, & hors de leurs maiſons, mais il eſt faux qu'il y ait de l'epargne à leur table, & qu'ils ne s'y traitent pas auſſi ſplendidement que leur condition l'exige. S'il avoit eû occaſion de l'éprouver, il n'en parleroit pas aſſeurement de la ſorte : Mais toute perſonne attachée, ou en commerce avec des Miniſtres Etrangers, eſt par cela même bannie, non ſeulement de la table, mais encor de la Maiſon de quelque Noble que ce ſoit. Il eſt vrai, comme on l'a dit ailleurs, que la ſplendeur des tables Venitiennes ne conſiſte pas en entremets, confitures & en deſſerts ouvragés, comme celle du fameux Apicius: Mais il eſt vrai auſſi que rien n'y manque de toutes les viandes ſolides, qui ſont le fondement des bons repas, chairs volailles & poiſſons de tout ſortes, dont les places de marchés de Veniſe ne manquent jamais d'être garnies. Il y en a même, & on ſe ſouvient d'avoir mangé à la table d'un Noble, qui ſe faiſoit ſervir tous les jourss dans la forme des Princes avec Ecuyer tranchant, viandes preſentées à la table en cérémonie, & le couvert orné de Trophées, ſans que cette magnificence fut taxée du public, ni enviée du particulier. Outre cela on peut dire que s'il y a quelque épargne dans l'entretien de leur table ordinaire pendant le ſéjour qu'ils font à la Ville, celui qu'ils font à la campagne dans l'arriere-ſaiſon eſt ſi ſplendide, qu'il recompénſe abbondamment le premier. C'eſt là où ils font montre de leurs richeſſes, & de leur magnificence en habits, en trains, en feſtins, & en toute ſorte de divertiſſements. Auſſi diſent ils qu'ils épargnent toute l'année pour répandre dans ce temps de re-

création, qu'ils paſſent à la Campagne dans leurs Maiſons de Plaiſance, dont chaque famille eſt pourvue en quelque endroit de leur Etat de Terre ferme. Comme le nombre de ces familles eſt grand, & qu'elles ont toutes cherché à avoir de ces Tuſculanes, ou Maiſons de plaiſance le plus pres de la Ville qu'il ſe peut, il ſuit de là que tous les Territoires de Padoüe & de Treviſe en ſont pleins, & que depuis le rivage des Lagunes juſqu'au Frioul tout fourmille de ces lieux de recréation & de plaiſir. Il faut n'avoir jamais été de Veniſe à Padoüe pour ignorer combien il y en a ſur les rivages de la Brenta qui eſt la petite riviere où canal qui conduit de l'une de ces Villes à l'autre. Ce voiſinage de tant de palais & de Maiſons de Plaiſance eſt cauſe de l'émulation qu'ils ont de les orner, & de les avoir les plus propres & les plus riches qu'il ſe peut: Et c'eſt là qu'ils ſe viſitent, ſe fêtoyent & font voir également leur bon goût & leur magnificence dans le choix & le nombre des regals & des divertiſſements, qu'ils ſe donnent à l'envi l'un à l'autre. On s'eſt trouvé preſent un jour qu'un de ces Meſſieurs en un Bourg du Padouan, où il avoit ſon palais, & où il y en a juſqu'a dix on douze autres dans les environs, prenant l'occaſion d'une foire qu'il y avoit dans cette Bourgade & du concours de la Nobleſſe du Voiſinage, qui y venoit pour s'y divertir, les regala au nombre de plus de quarante perſonnes de l'une & de l'autre ſexe d'une maniere toute particuliere. Il les invita à une petite Academie, qui devoit ſe faire ches lui l'apres-diné. Ces aſſemblées ou chacun lit ſes compoſitions en proſe ou en vers, avec un melange de Muſique, ſont le grand ragout des Venitiens en particulier. L'Academie, où il ne fut parlé que de joye, & de plaiſirs exprimés en diverſes ſortes de vers & de diſcours ingenieux (tous les Italiens ſont naturellement éloquents

quents ſur cette matiere) fut ſuivie d'une Comedie dont le Theatre & les Acteurs ſe trouverent prets en une ſale voiſine de celle de l'Academie. Celle-ci qui roula encor ſur un commerce d'intrigues toutes badines fut ſuivie d'un grand Bal, & le Bal d'un plus grand ſoupé à toute la compagnie, qui eut occaſion d'être ſatisfaite de la maniere dont on l'avoit regalée. On connoit un Seigneur de la Maiſon Thiepolo, qui avoit coûtume pendant la même ſaiſon de donner le plaiſir de la chaſſe ſur ſes terres à tous les Nobles, qui vouloient y prendre part, & non ſeulement de les défrayer eux, leurs ſuites, & leurs chevaux pendant ſix ſemaines, mais leur donner de plus tous les jours le divertiſſement de la Comedie, ſe faiſant ſuivre pour cet effet par une troupe de Comediens, qu'il défrayoit chez lui à cette occaſion. Comme ce Seigneur encor jeune, quand on l'a connu, étoit homme d'ordre, & d'une magnificence tres-bien entendue, qu'il poſſedoit des Terres dés la Ville de Veniſe juſqu'au Frioul, c'eſt à dire, qu'il pouvoit tous les ſoirs aller coucher en quelqu'une de ſes Maiſons, quand ſa troupe de Camarades étoit aſſemblée dans celle de ces Maiſons, qui étoit la plus proche de la Ville, il ouvroit ſes chaſſes dans les formes, ayant ſes Veneurs, pourvûs de tout l'attirail néceſſaire à cet exercice. Chaque camarade étoit obligé d'avoir ſon cheval & ſes chiens en propre, & tout étoit logé & défrayé aux dépens de Thiepolo qui les réveillant dés le matin avec les cors de chaſſe leur faiſoit trouver un grand déjeuné prét, de chapons, dindonneaux, jambons, ſauciſſes, & tels autres mets, avec toute ſorte de liqueurs, où chacun aſſiſtoit on ceremonie, c'eſt à dire en habit de chaſſe, avec ſes chiens en leſſe à ſes côtés, pendant que les valets tenoient les chevaux ſellés & bridés à la porte. On ſortoit ainſi au ſon

des

des cors & des Trompettes, & apres avoir courru le lievre juſqu'à deux ou trois heures apres midi, toute la troupe retournoit avec le même accompagnement à la Maiſon, où l'on trouvoit un grand repas preparé, dans lequel chacun pouvoit abondamment & delicieuſement ſatisfaire à l'appetit, qu'on ne manque jamais de gagner en courant le lievre. Le ſoupé étoit ſuivi de la Comedie, entre les acteurs de laquelle, Comediens de profeſſion, il arrivoit toûjours que quelques uns des Gentilshommes Chaſſeurs prenoient des rôles à ſoutenir, chacun ſelon ſon talent : Ce qui n'étoit pas un des ragouts moins délicats du plaiſir de la Compagnie; le ſuccés, avec lequel ces Acteurs étrangers rempliſſoient leurs rôles donnant aſſéz ſouvent occaſion de rire & de plaiſanter. Ceci paroitra étrange à ceux qui ne ſavent pas que la Comedie Italienne eſt differente de la Françoiſe en ce que dans celle-ci chacun apprend ſon rôle, & le recite tel qu'il là appris; au lieu qu'en Italie dans toutes les Comedies, on expoſe derriere la ſcene une ſeule feuille de papier, où la diſtribution des Actes & des ſcenes eſt marquée avec le ſujet en gros, duquel doivent diſcourir les perſonages, de ſorte qu'il faut qu'ils tirent à l'impourvû de leur eſprit les diſcours & les dialogues propres au ſujet qu'ils doivent traiter, ſans qu'il arrive jamais de deffaut, qui donne lieu de remarquer que l'acteur s'ecarte de ſon rôle. La choſe paroit étonnante aux François, & les Italiens, Comediens de profeſſion, s'etonnent encor plus que les François puiſſent ſe charger la memoire de tant de milliers de vers, ou de matiere qu'il faut qu'ils ſachent par cœur, lorſqu'ils ont pluſieurs Comedies de ſuite à repreſenter.

Ceux qui n'ont pas vû, ou oüi parler de Piazzola, lieu de plaiſir d'un Seigneur de la Maiſon Contarin dans le Territoire de Padoüe, ne ſavent pas juſ-

juſqu'où peut aller la magnificence d'un particulier, qui n'ayant pas les richeſſes de ces anciens Romains, ſçait neantmoins donner à ſa conduite une idée de grandeur & de delicateſſe, qu'on peut comparer à tout ce que ces Anciens ont fait de pompeux & d'admirable. Ce Seigneur, qui n'avoit rien au dehors qui montrât la force ni même le bon goût de ſon eſprit, ayant trouvé le moyen d'emprunter de tres-grandes ſommes ſans s'incommoder en aucune maniere du payement de l'interêt, s'appliqua à agrandir un palais qu'il avoit à la Campagne, ou pour mieux dire d'en bâtir deux aupres, dont le premier qui étoit déja fort grand ne fut dans la ſuite que la troiſieme partie. Pour juger de cette grandeur il ſuffit de dire qu'elle égale la plus longue façade de St. Marc de Veniſe, que tout le monde ſçait être une des plus grandes qui ſe voyent. Tout eſt régulier dans la conſtruction de ce grand Palais: Sales chambres & appartements ménagés de telle ſorte que tous ſe donnent la main ſans être dominés l'un par l'autre. Le frontiſpice en eſt revêtu de colonnes, de ſtatues & d'autres embelliſſements fort bien entendus: & les étages de côté ſont ſurmontés d'une double explanade, ou terraſſe, qui regne ſur les deux tiers de la Maiſon, qui étant fort élevée découvre une Campagne à perte de vüe, & qui eſt terminée de tout côté par une magnifique baluſtrade, & ſur le devant par un nombre de grands Coloſſes & Statues, qui repreſentent les Dieux du Paganiſme. Au milieu des deux terraſſes s'éleve la troiſiéme partie du Palais, d'une Architecture differente, & l'étage ſuperieur de celle-ci renferme un grand ſalon appellé *de la Muſique* à cauſe qu'il eſt rempli de toute ſorte d'Inſtruments, qui ſont en uſage parmi toutes les Nations connues, & de livres Imprimés ou Manuſcrits, qui regardent cette ſcience, le tout recherché avec un ſoin égal à la depence. Le

Maître

Maître du Palais tient des hommes gagés, qui ſavent joüer de tous ces Inſtruments, & qui ſont verſés dans toutes ſortes de chants, afin de ſatisfaire la curioſité des étrangers qui abordent pour voir ce Palais. La ſale pour mieux rendre les ſons eſt toute garnie de bois, planchers, parois & platfonds, & on a ménagé avec les plaiſirs de l'oreille encor ceux de la vue, l'ouvrage étant de tous côtés formé de bois de diverſes couleurs, qui lui ſont naturelles & qui expriment diverſes figures en marquéterie dans des compartiments du même travail: Cette ſale prend jour ſur le devant, & tout le Palais eſt entouré d'un foſſé ou canal, ſur lequel il y a des gondoles ou petits bâtiments peints & dorés, tres-propres pour y prendre le frais. La grande Place qui eſt au devant du Palais de la moitié d'un Ovale eſt entourée de divers édifices tous bâtis aux frais du Seigneur, & tous joints par une riche gallerie, dont les Colonnes ſoûtiennent le devant de tous ces bâtiments, habités par les Sujets du Seigneur. Les bâtiments à gauche les plus pres du Palais, ſont un Theatre d'Opera: & ceux qui ſont à droite ſont une Grande Maiſon, ou Manufacture pour des ouvriers, dont le Seigneur entretient pluſieurs centaines de la qualité & pour la fin qu'on va dire. Comme à Veniſe le nombre des Orphelins & des Enfants trouvés eſt tres-grand, & qu'une des plus grandes charités qui s'y pratique, conſiſte dans l'éducation de ces enfants, on a bati dans la Ville quatre grands & ſuperbes Hôpitaux, ou l'on y enéléve un tres-grand nombre. Contarin pour prendre une part extraordinaire en cette charité, qui eſt toute aux fraix du public, & des particuliers qui leur laiſſent ſouvent de gros legs, fit bâtir cette Maiſon, dans laquelle il reçut plus de trois cents de ces enfants, mais deja un peu grands, & capables d'apprendre quelques metiers. Il les pourvût de maîtres, & comme

me c'eſt lui qui leur fournit tout, auſſi tous les ouvrages qu'ils font demeurent à ſa diſpoſition. La plus grande partie de ces enfants eſt de filles, & les ouvrages qu'elles font conſiſtent principalement en dantelles, nuances, broderies, tapiſſeries, étoffes de ſoye: & même ce qui eſt tout à fait ſingulier pour le Sexe, en livres qu'elles impriment & qui ſe débitent avec le nom de leur Imprimerie. Comme la Muſique eſt le grand plaiſir des Venitiens, Contarin la fit enſeigner dès le commencement à celles de ces filles, qui y avoient la voix la plus propre: De ſorte que dans la ſuite quand elles furent aſſés inſtruites il leur fit reciter des Operas ſur le Theatre, qu'on a dit qu'il avoit fait bâtir vis avis du Laboratoire; leur faiſant repreſenter toutes ſorte de perſonages, c'eſt à dire auſſi bien ceux des hommes que des femmes, & cela avec tant de ſuccés, que ces repreſentations n'avoient rien a envier à celle qui ſe font à Veniſe, ſi on en excepte la difference des voix, toutes étant ici voix de filles: Mais dans les Operas même de Veniſe la coutume l'ayant emporté que quaſi tous les perſonages ſont repreſentés par des Muſiciens châtrés, à cauſe que la douceur de la voix y plaiſt d'avantage que la force, cela n'a rien qui rebute dans les Operas de Piazzola, où les filles repreſentent, comme en a dit, toute ſorte de perſonages.

A propos de cet Opera, il arriva un cas au fondateur du Theatre, qui merite d'être rapporté, & qui donnera une Idée non ſeulement de la force de ſon éſprit à l'entreprendre, mais de l'eſtime dans laquelle il ſçavoit ſoutenir ſon autorité. Quand il voulut donner le premier Opera dans ſon Theatre de Piazzola, apres avoir fait inſtruire ſes Actrices de leurs rôles, & les leur avoir fait apprendre par cœur, il pria un Muſicien, qui étoit alors à Veniſe, à la verité un des premiers & des plus accredités dans

ſa

ſa profeſſion de vouloir bien ſe donner la peine de former pendant quelques jours ces jeunes filles, & les inſtruire des airs & des manieres, avec leſquels elles pourroient paroître ſur la ſcene avec moins de desâgrément. Pour peu qu'on contribue à cette inſtruction, les Italiennes y reuſſiſſent admirablement, étant toutes naturellement portées à paroître, & à mettre en pratique tous les moyens de ſe faire eſtimer, ce dont elles trouvent les grandes occaſions ſur le Theatre. Contarin étoit trop généreux pour demander ce ſervice au Muſicien ſans lui en vouloir tenir conte. Mais ſoit que celui-ci ne ſe promit pas une auſſi grande recompence qu'il l'auroit voulu, ou qu'il crut que ce ſeroit trop s'abbaiſſer, que de donner ſon temps à cette inſtruction, il eut l'incivilité de s'excuſer au Cavalier ſous de de ſi mechants pretextes que ce fut la même choſe que s'il l'avoit nettement refuſé. Le Cavalier ne lui repliqua rien ſur le champ, qui le put chagriner; mais quelques jours apres l'ayant rencontré ſeul à ſeul dans la Ville il lui dit froidement que n'ayant pas lieu d'être contents l'une l'autre il étoit à propos qu'ils ſe ſeparaſſent, afin de ſe délivrer tous deux de ce chagrin, que lui outre ſon âge avancé, étoit embaraſſé d'une famille, qui le retenoit à Veniſe, & qu'il ſeroit moins incommode à lui Muſicien, de s'en aller n'ayant rien qui le retint à la Ville. Le Muſicien étourdi du compliment ne ſavoit que lui repliquer; auſſi le Gentilhomme ne lui en donn a-t'il pas le temps, lui ayant tourné le dos dés le moment qu'il eut ceſſé de lui parler. Cette ſentence de banniſſement n'étoit point publique, mais il y avoit le même danger à la mepriſer, que ſi elle eut été prononcée au nom & avec toute l'autorité du Senat. Auſſi le Muſicien, qui ſçavoit que ſans archers n'y bourreaux un Noble du rang & de l'autorité de celui-ci ſçait faire executer

ſes

ſes arreſts, quelque precaution que puiſſe prendre le condanné, ſe reſolut au parti de la retraite, trop heureux qu'on lui eut fait la grace de l'avertir, & d'en être quitte pour un ſimple banniſſement. Ce banniſſement neantmoins étoit la ruine entiere de ſa fortune, Veniſe étant le Perou d'où les Muſiciens remportent d'immenſes richeſſes, particulierement quand ils ſont eſtimés autant que l'étoit celui-ci. Croyant donc s'être fait un merite de ſon obeiſſance il employa dans la ſuite tout ce qu'il avoit d'amis & de Protecteurs pour obtenir ſon pardon. La Nobleſſe de Veniſe & tous les Princes d'Italie parlerent ou écrivirent en ſa faveur à Contarin, qui rit de tous ces offices, en diſant qu'il ne ſavoit de quoi on lui parloit, & proteſtoit au contraire d'être fâché que le Muſicien fut abſent de la Ville, où il prenoit, diſoit il, part au plaiſir que tout le monde avoit de l'entendre chanter. Mais le Muſicien bien informé que les menaces des perſonnes de ſa qualité ne vont jamais ſans leur effet; voyant que ſon ennemi ne donnoit aucune parole de lui pardonner & ne l'aſſeuroit point contre ſon reſſentiment, il ne ſe hazarda jamais de rentrer à Veniſe tant que Contarin vécut, il prit la tonſure même & entra dans l'Etat Eccleſiaſtique, afin de vivre avec plus grande ſeureté à l'âbri de ce Caractere.

Au reſte le Theatre de Piazzola eſt ſi grand en dedans, quoi qu'il ſoit mediocre en dehors, c'eſt à dire du côté des ſpectateurs, qu'on y a vû juſqu'à deux cents chevaux effectifs en même temps ſur la ſcene diſtribués en quatre rangs, qui formoient les Ecuries de Semiramis, une année que la vie de cette Reine fut le Sujet de l'Opera, qu'on y repreſenta. On n'a coutume d'y repreſenter que de tres-belles pieces, dans leſquelles rien n'eſt épargné ni pour la muſique, ni pour les décorations du Theatre,

tre, ni pour la richeſſe de l'habit des Acteurs: & ce qui eſt le plus Noble eſt que la porte n'en coute rien, non plus que la loge, le livre de l'Opera, & la bougie même pour lire, le Cavalier donnant tout gratis. Comme il ne faiſoit repreſenter ces Operas que pour le divertiſſement de la Nobleſſe dans le temps qu'elle eſt à la Campagne, c'eſt à dire dans les mois de Septembre & d'Octobre, tous ceux qui ſouhaittoient de les voir n'avoient qu'à lui écrire qu'ils en vouloient recevoir la grace en compagnie de deux trois, ou quatre perſonnes de leurs familles, ou de leurs amis, & le Cavalier leur indiquoit le jour, qu'ils pouvoient venir, auquel ils étoient reçûs avec toute ſorte d'honêtetés, & placés dans des loges, avec cet agrément particulier que l'eau à cauſe des chaleurs de la ſaiſon, couloit par tout ſous les pieds des ſpectateurs ſans les moüiller: Ce qui ne pouvoit être ſans une dépence conſidérable, car on faiſoit monter cette eau dans les loges les plus élevées. Comme l'Opera finit trop avant dans la nuit pour s'en retourner, le même Seigneur a fait bâtir une quantité de Maiſons, & ce ſont celles qui forment le demi Oval dont on a parlé en face du Palais entre le Theatre de l'Opera & le Laboratoire. Ces Maiſons ſont fournies de logements tres-propres pour y recevoir toute ſorte de perſonnes. On y trouve toutes les proviſions & les commodités neceſſaires pour manger & pour dormir, au même prix que dans une grande Ville: Et comme tous ces logements appartiennent à celui qui les a fait bâtir, c'eſt de leur loüage, & de la conſomption des aliments qui s'y fait, & qui ſe tirent tous des terres voiſines, qui lui appartiennent, qu'il retiroit quelque avantage de ſa généroſité, ſes revenus trouvant leur débit dans cette occaſion. On ne parle point des Jardins Orangeries, Parcs, Etangs, Boccages, & autres delices, qui accompagnent cette Maiſon: parce qu'on

les

les doit ſuppoſer comme un accompagnement, qui ne manque pas à d'autres Maiſons de bien moindre conſidération.

On a rapporté ces exemples de la magnificence, & de la ſplendeur des Nobles Venitiens pour d'étruire la mauvaiſe idée que M. Amelot en avoit donnée. Que ſi on venoit à dire que ces exemples ſont de quelques particuliers en trop petit nombre pour en conclure à l'avantage de tout le corps de la Nobleſſe, on repliquera avec la même raiſon que les imputations infamantes ne prouvent rien, puiſqu'à peine rapporte-t-il un ou deux cas particuliers pour en conclurre au deshonneur de tous les autres. Il y a de plus que les exemples qu'ils rapporte, ſont quaſi toujours tirés de l'Hiſtoire, & de la Politique, dans leſquels tout le corps du Senat a eû part, comme quand il accuſe p e. les Venitiens d'être de grands trompeurs, qui ne voit que ces pretendues tromperies ſont des demarches battues par la plus part des Souverains, dont quelques uns trompent avec bien moins d'apparence de probité, & des ſuittes bien plus facheuſes, que les cas qu'il reproche à la Rép. de Veniſe? Il ſuffit de dire à l'occaſion de l'avarice qu'il leur reproche, & qui a donné lieu à cette digreſſion, que ce n'eſt pas connoître les Régles & les coutumes des Républiquains, que de les vouloir obliger aux folles dèpences des peuples, que leurs Souverains veulent ruiner en autoriſant le luxe. Si on y prend garde un peu de pres, qu'eſt ce que cette varieté de modes, & cette profuſion de richeſſes qui ſe perdent dans les frequents changéments d'habits & de parures, ſinon un artifice malin du Prince ou de ſes Conſeillers qui les mettent en credit, pour procurer le debit des denrées aux marchands, & accroître les revenus du Treſor royal par une recepte plus abondante des Taxes & des Impoſitions, deſquelles ces denrées

ſont

ſont chargées? Les François, comme aſſeurent quelques uns, ſe moquerent à l'entrevue des deux Rois à l'Ile des faiſans ſur les frontieres des deux Royaumes, en voyant les habits des Eſpagnols de draps ſimples, eux qui étoient enſevelis en des tas de rubans & de broderies. Ils ne reflechiſſoient pas qu'en matiere de richeſſes un de ces Eſpagnols portoit plus en un cordon, ou en un bouton de Diamants, que dix de ces Courtiſans enrubantés ou brodés: avec cette difference que les ornements de ceuxci ceſſoient d'être richeſſe à la fin de la Ceremonie qu'on quittoit les habits, au lieu que les pierreries des Eſpagnols étoient un capital ſur lequel le temps ne peut rien, & qui eſt toûjours d'un riche & nouvel uſage. Il ſuffit de dire que jamais la Ville de Veniſe ne fut ni ſaccagée ni brulée, & que la Rép. ayant autrefois conquis & poſſedé tant d'Etats, il faut neceſſairement que ſes Citoyens ſe ſoient enrichis, & que s'ils n'affectent pas de faire paroître tant de pompe dans leur traitement que quelques autres Nations, ce n'eſt pas qu'ils ne le puiſſent, mais ils s'en abſtiennent pour le bon exemple, & par ce principe de moderation, qui eſt le maintien des Rép. où l'inegalité eſt ce qui en ruine la concorde & la paix. On n'a qu'à voir les ammeublements des Palais des Cornaro, Mocenighi, Contarini, Moroſini, Soranzi, & autres, pour être convaincu qu'il eſt auſſi glorieux à ces Seigneurs de ſçavoir ſe contenir dans la modeſtie parmi tant de richeſſes, qu'il eſt rare d'en voir un ſi grand aſſemblage dans des Maiſons particulieres de quelques Etat que ce ſoit.

Apres l'avarice Monſieur Amelot reproche la *debauche des femmes* à la Nobleſſe de Veniſe, en quoi on peut dire qu'il n'a pas tout à fait tort, mais qu'il excede beaucoup dans les limites ſans limites qu'il lui donne. Il n'eſt pas rare à la verité

de voir à Veniſe un puiſné ou cadet de Maiſon entretenir une Compagne de plaiſir : Mais il eſt vraiement rare qu'un homme marié ſoit dans cet engagement : Et encor plus faux, qu'il ſoit plus jaloux de ſa concubine que de ſa femme. Monſieur Amelot porte cette jalouſie des maris pour leurs femmes à l'exces, comment accorder en ſuite cette delicateſſe avec la préférence des Maîtreſſes ? On peut aſſeurer que pendant l'eſpace de pluſieurs années qu'on a demeuré à Veniſe, on n'a connu aucun homme marié en commerce avec d'autre femme que la ſienne, parmi un aſſés bon nombre de cadets, & même de veufs, qui entretenoient quelque Concubine. Encor moins a-t'- on connu, ou ouï parler de maris qui proſtituaſſent leurs femmes à leurs freres, comme le même Autheur oſe l'aſſeurer. Il eſt vrai que pluſieurs Cadets ſe trouvent quelquefois ſans ſcrupule chés la femme de plaiſir, à qui ils contribuent également les moyens de ſubſiſter : Mais ceux qui ſçavent ce qui en eſt, n'ignorent pas que ces aſſemblées ſont des aſſemblées de divertiſſement, & des reduits, où ils veulent joüir d'une plus grande liberté de faire & de dire tout ce qui leur plait. Il y a plus ; ils y conduiſent ſans difficulté leurs autres amis, qui ne contribuent nullement à la ſubſiſtance de la femme, dans la même vue de s'y divertir, & de manger enſemble : Mais ſuppoſé le pardon, dont on trouve aſſés digne, cet eſſort de l'incontinence & de la fragilité humaine, qu'y a-t' il en cela de plus lâche ſelon le monde, ou de plus criminel ſelon Dieu que dans l'uſage d'une débauche vague, qui ſe ſatisfait en toute ſorte de lieux & d'occaſions, comme il arrive ailleurs à ceux qui ne peuvent ſe contenir, ou même dans les galanteries outrées des femmes d'une certaine Nation, que Monſieur Amelot connoît mieux que perſonne, qui ne rougiſſent point de violer quaſi à la vue de tout

le

le monde les liens ſacrés du mariage, & qui ſe ſervent des priviléges de leur condition pour pecher plus impunèment, comme les hiſtoires anecdotes & un peu libres de la Nation, nous en inſtruiſſent, même juſqu'a les nommer, afin que nous ayons moins de ſujet d'en douter ? On dira peut être que ces Hiſtoires ſont des chroniques ſcandaleuſes fabriquées par des eſprits malins, qui veulent ſatiriſer aux depens de l'honneur de quelqu'un. Eh! ne repondra-t'- on pas que les relations de Monſieur Amelot ſont de la même nature, puis qu'apparemment il ne ſe vantera pas d'avoir été pris pour compagnon d'aucun Noble Venitien dans ces debauches qu'il décrit, ni d'avoir eû part aux faveurs d'aucune Dame, aupres de laquelle il ait trouvé les freres de ſon mari dans la même confidence ? Encor une fois, comme on a reproché à l'Ecrivain d'un certain voyage, qu'une grande partie de ſes relations étoient des viſions de ſon eſprit, ou des effets d'une credulité trop facilement donnée à des fripons, qui l'ont voulu tromper, comme il arrive quaſi toûjours à ceux, qui ne s'informent des meurs des autres, que pour avoir occaſion d'en médire, on peut dire à celui-ci que ſes relations ne ſont pas mieux fondées.

On rapportera neantmoins ici, ſans pretendre en tirer une conſequence desavantageuſe à tous les autres, ce qu'on ſçait d'un Noble Venitien par rapport à une Maîtreſſe qu'il entretenoit, non pas de ſa debauche, mais de ſa bizarerie & de ſa cruanté envers elle. Ce Noble qui n'étoit point marié s'étoit laiſſé prendre de jeuneſſe aux charmes d'une fille de petite condition à laquelle il donnoit un entretien d'une ſomme de Ducats tous les mois, pour ſes habits & ſa nourriture, ſans mille autres dons gratuits, & extraordinaires que cette fille, qui avoit autant d'éſprit que de beauté, ſçavoit lui tirer des

mains dans les accés de la paſſion du Gentilhomme. Il arriva avec le temps que l'interêt de ſa maiſon l'obligeant à ſe marier, il voulut premiérement ſe deffaire de ſa Maîtreſſe, à qui ayant encor fait de nouvelles liberalités, il lui choiſit un époux tel qu'il voulut, & de qui il tira promeſſe qu'il ne la toucheroit point, ne voulant pas diſoit-il, qu'une femme qu'il avoit tant aimée, fût jamais careſſée par qui que ce fut, & qu'un autre ſe pût vanter d'avoir eu les mêmes faveurs qu'il en avoit reçûes. La condition ne parut point rude au mari, qui par ſon mariage paſſoit de la pauvreté à l'abondance, mais la femme qui étoit encor jeune & accoutumée au plaiſir, ne put s'accommoder de cette abſtinence, & quoi qu'elle promit à ſon premier amant, elle étoit diſpoſée à ne lui tenir parole, qu'autant qu'elle n'auroit point d'occaſion de la violer. La choſe arriva bientôt, ſes charmes ne pouvant manquer de faire des conquêtes, & ſon adreſſe n'ayant pû faire en ſorte que ſon ſecret ne vint à la connoiſſance de ſon Amant, qui outré du peu d'eſtime que cette femme faiſoit de ſon engagement, la fit ſaiſir, & pour ſatisfaire à plein tout l'excés de ſa jalouſie & de ſa fureur, il la fit hâcher en pieces, quelques uns diſent même en ſa préſence, & jetter tous les morceaux de ſon corps ramaſſés dans un ſac au fond de la mer. La choſe fut aſſés publique pour que peu de perſonnes l'ignoraſſent, mais la qualité du vindicatif étoit ſi conſiderable, que tout fut ſupprimé, ſans que perſonne en pourſuivit la Juſtice ou le reſſentiment. Il eſt auſſi ordinaire à Veniſe que de jeunes Seigneurs debauchent des filles, & les marient en ſuite, apres en avoir joüi quelque temps, qu'il eſt rare qu'ils prennent interêt dans leur conduite apres qu'ils les ont mariées, & beaucoup moins qu'ils viennent à ces extremités de jalouſie & de rage, telles que le pratiqua celui-ci.

Au

Au reſte les exemples de l'incontinence des Dames de Veniſe mariées ſont tres-rares, contre ce que dit M. Amelot, qui veut que *tout fins que ſont leurs maris, ou qu'ils croyent l'être, ou leur en fait bien paſſer au logis, & qu'il faudroit que le Senat les fit garder, comme il ſe pratiquoit à Sparte pour les femmes des Rois, s'il vouloit empêcher qu'il ne ſe gliſſât chez elles des Nobles de contrebande.* Il faut ignorer abſolument les coutumes du Pays pour parler de ſa ſorte. Il avoüe lui même que les Nobles Venitiens ne ſe viſirent point chéz eux. Les Dames ne ſont viſibles que dans les Egliſes, & dans les bals qui ſont aſſez rares & encor dans les bals, les Dames ſont elles placées ſéparément des hommes; de ſorte qu'il n'y a nulle converſation. Entre-t-on dans la maiſon d'une femme, dés qu'elle plaît, & en obtient on les dernieres faveurs, ſans y avoir preparé l'eſprit, par des entretiens, & par des careſſes ou par des prieres? Le *chivaili* qui eſt à toutes les portes, c'eſt a dire un des Serviteurs & jamais des Servantes qui ſeroient plus faciles à gagner, eſt il ſi facile à ouvrir au premier venu, & à le laiſſer percer à l'appartement des femmes, qui eſt quaſi toûjours au plus haut étage de la maiſon, & la Dame au milieu de ſes enfants, & d'un tas de femmes de ſervice? Quand on paſſe en imagination par deſſus tous ces obſtacles, on croit ſans doute être en France, où tout eſt permis, & où la liberté de viſiter les femmes de qualité, paſſe pour un devoir, dont on n'empêche perſonne de s'aquiter. Mais ceux qui ont vû & pratiqué l'Italie, & Veniſe en particulier, ſe moquent des contes de M. Amelot, & s'ils tombent d'abcord que le cœur des Dames Venitiennes n'eſt pas impenetrable, ils ſçavent à quelle ſorte de gens il eſt plus facile à s'ouvrir, ſçavoir à ceux, qui ſont indiſpenſablement logés dans la maiſon, quelque difference de condi-

tion qu'il y ait entre les parties. Mais ce deſordre n'eſt pas même ſi frequent qu'on le pourroit croire, & la crainte du poignard, dont M. Amelot veut qu'on ſe ſerve ſi facilement à Veniſe, arrête beaucoup de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ſur le panchant des inclinations les plus gliſſantes. On a lû avec le dernier mepris le nouveau livre de la *guerre d'Italie, ou Memoires du Comte d'* * * * plein d'Hiſtorietes faites à plaiſir, & telles que M. Amelot les auroit fabriquées, s'il avoit voulu détailler & publier en contes ancedotes les Maximes, qu'il debite dans ſon Hiſtoire de Veniſe.

Mais ſi cet Ecrivain a donné de mechantes preuves de ſa ſincerité en ce qu'il a écrit juſqu'à preſent des mœurs de la Nobleſſe de Veniſe, il les donne aſſeurement tres-pitoyables de ſon diſcernement, en ce qu'il avance de leur religion, qui ſelon lui, n'eſt qu'une *timidité ſuperſtitieuſe*. S'il avoit été à Rome il auroit appris que cette Cour n'a pas la même opinion que lui touchant la Religion des Venitiens, & qu'au contraire ils paſſent dans cette Ville pour des gens, qui s'embarraſſent moins que peuple du monde de tout ce qu'on appelle exterieur de Religion, & dans lequel, quoi que mal à propos, on fait ſouvent conſiſter toute la Religion. Les Venitiens les plus déliés & les plus raffinés de tous les Italiens, ſont au gré de pluſieurs partiſans outrés de la Cour de Rome, des Athées tout purs, mais dans le ſens, que l'étoit autrefois un parlement compris aujourd'hui dans le Royaume de France, qui pour n'avoir pas fait droit aux Inſtances portées à ce corps au nom d'un Cardinal touchant une penſion, que S. E. avoit obtenue ſur un Benefice, & qui en abſorboit quaſi tout le revenu, fut excommunié, & nommé ſans façon *Impia Curia D.* En entrepenant de combattre les Venitiens de ce côté là c'eſt à dire du côté de l'impieté & de l'irreligion

ligion on eſt ſeur d'avoir des partiſans, mais en les accuſant d'eſtre ſuperſtitieux, & cela par ce que les moindres apparences & ombres de Religion les étourdiſſent, & les rempliſſent de crainte, c'eſt ſe mettre au hazard d'être ſeul de ſon opinion. Les preuves que M. Amelot apporte à ſon ordinaire, pour faire valoir ſon imputation que *tout leur fait peur, & met leur prudence en deſordre, par ce qu'il s'arretent dit-il aux bruits du Peuple comme au jugement des ſages.* Ces preuves ne convaincront pas facilement ceux qui jugent des choſes publiques & des deliberations des Magiſtrats, par les regles de la prudence, qu'on ſuppoſe être ordinairement conſultées par ceux qui gouvernent. Car enfin ne peut on pas attribuer autant à prudence qu'à timidité, *de ne rien vouloir donner à la fortune, & de ne ſonger à vaincre qu'apres avoir mis ordre à n'être pas vaincus?* Peut on blâmer les Venitiens d'avoir préféré *le Comte de Pitigliano, lent de ſa nature, à Barthelemi d'Alviano, qui combattoit toûjours, & eſtimoit que c'étoit lâcheté de temporiſer & grandeur de courage que d'executer promtement* ce qu'il croyoit devoir reuſſir? Cependant celleſci & d'autres ſemblables ſont les preuves que cet autheur apporte pour conclurre que les Venitiens ſont naturellement timides, & timides juſqu'à la ſuperſtition. Il traite de même leur conduite à l'egard de leurs Généraux. *Ils ſont*, pourſuit il, *d'une humeur contraire à tous les Princes pour les Capitaines qu'ils appellent à leur ſervice. Ils n'en veulent point de braves ni d'habiles, & s'ils en rencontrent de tels, ils leur donnent tant de mortifications & de traverſes, qu'ils émouſſent bientôt toute la pointe de leur courage.. Le Senat ne ſe ſert des étrangers que pour rejetter ſur eux toutes les fautes, & toutes les diſgraces de la guerre.* A interpreter avec cette liberté la conduite de tous les Princes, on en trouve-

ra peu hors d'atteinte, & exemps de blâme. Le mal eſt que la plus part des actions des hommes ayant deux faces, l'une ſous laquelle elles paroiſſent raiſonnables & innocentes, & l'autre ſous la quelle on les peut concevoir comme deraiſonables & injuſtes, tant que le blâme ne ſera pas ſoûtenu par des preuves claires & inconteſtables celui qui les condannera paſſera toûjouts tout au moins pour temeraire, s'il n'eſt abſolument condanné comme malin. Ce qui eſt une tres-mechante tache à un Hiſtorien. Mais ſi Monſr. Amelot n'étant pas ſatisfait de cette reponce générale, vouloit quelques choſe de raiſonné ne lui pourroit-on pas dire qu'il ne connoît pas, ou ne veut pas connoître la qualité de l'Etat Republiquain, qui doit d'autant plus neceſſairement fuir les occaſions d'entrer en guerre lorſqu'elle lui peut être plus prejudiciable qu'aux Etats, & Puiſſances Monarchiques? Les Sujets d'une Republique, où il regne toûjours une liberté plus grande que dans les Monarchies ne ſont pas ſi prompts à concourir aux moyens de ſoutenir la guerre que les Sujets d'un Prince abſolu, qui diſpoſe de leurs biens, & de leur vie à ſon plaiſir. Cela étant ceux qui gouvernent n'ont-ils pas raiſon d'être plus retenus, & de retenir ceux qui commandent pour eux, qu'un Prince qui ne conte quaſi pour rien la perte de ſes Sujets? C'eſt dans les Rép. principalement où l'on étudie & où l'on ſe regle ſur ce bel axiome, qui devroit être la maxime de tous ceux qui commandent, *qu'il eſt plus glorieux de conſerver la vie à un Citoyen que de tuer mille ennemis.* Quand cette conſideration entre dans les Conſeils, il eſt rare d'y voir conclurre à la guerre purement offenſive, la ſeule deffence de la Patrie étant ce qu'on s'y propoſe, & à quoi on tourne toutes les reſolutions. M. Amelot en condannant la *lenteur* des Venitiens, ſe laiſſe tranſporter

ter à l'ardeur de ſa Nation, où il ſemble que la Nobleſſe principalement naiſſe avec un dégoût de la vie, & n'a pas de plus grand plaiſir, que celui de la proſtituer à la guerre, & où les Princes profitant de cette diſpoſition ne ſont point *lents* à embraſſer, ou même à faire naître les occaſions de la faire: Monſr. Amelot reproche encor aux Venitiens que *les Miniſtres des Princes leurs ſont tres ſuſpects, & particulieremeut ceux qui ſont intelligens & reſolus, comme étant plus difficiles à tromper, & à gouverner que les autres.* Rien n'eſt plus ſeur que les Miniſtres intelligens & reſolus, par cela même qu'ils ſont tels donnent lieu de ſoupçonner qu'ils employent leur eſprit & leur adreſſe à nuire à l'Etat, où ils reſident: Mais ne ſont ils pas ſuſpects aupres de toute ſorte de Princes, & encor plus à ceux qui ont un plus grand ſoin de la ſeureté, & de la tranquillité de leurs Peuples? Ce reproche ne fait point de honte à un Souverain, qui ne ſauroit être trop exact à veiller ſur ſes interêts, particulierement quand les Miniſtres qui reſident auprès de lui, ſont Miniſtres d'un Prince entreprenant, & qui ſe ſert des moindres occaſions pour empieter ſur ces Voiſins. Faire un crime avec cela aux ſeuls Venitiens que le fondement de leurs ſoupçons eſt la mauvaiſe diſpoſition où ils ſont, de vouloir *gouverner* & *tromper* les Miniſtres Etrangers, l'imputation eſt eſſeurément du crû de l'Ecrivain, qui voulant blâmer en tout maniere, dreſſe à cette fin tout ce qu'il raconte. S'il avoit eû preſentes à ſon Eſprit tant d'Hiſtoires, qui font foy que ces Miniſtres *intelligens & reſolus* ſe ſont effectivement employés au dommage de ceux, aupres deſquels ils faiſoient, ou ſembloient faire des fonctions d'amitié & de paix, il n'auroit pas ſans doute crû avoir droit de blâmer la vigilance de la Rép. ſur la conduite des Miniſtres Etrangers. Philippe de

Comines eſt plein des artifices, dont ſe ſervoit le Roi ſon Maître par le moyen de ſes Ambaſſadeurs pour corrompre les Miniſtres dans les Cours Etranger: Monſr. de Vicfort, qui fait de ces pratiques un droit commun à tous les Ambaſſadeurs en raporte une quantité d'exemples, & celui en particulier d'un Evêque de Montpelier Ambaſſadeur de France à Veniſe, qui ayant corrompu quelques Nobles, qui furent en ſuite découverts & punis, ſe ſervoit des decouvertes qu'il faiſoit par leur moyen, pour informer les Miniſtres du Sultan des deſſeins de la Rép. Cela étant, ſe plaindre qu'on eſt trop exact à veiller ſur la conduite des Miniſtres Etrangers, n'eſt ce pas donner lieu de croire qu'on leur ſouhaite une plus grande liberté que celle qui leur ſuffit, pour vivre en hommes ſages, & éloignés de toutes les diſpoſitions de troubler l'Etat?

On n'auroit jamais fait ſi on vouloit redreſſer tout ce que cet écrivain a pris plaiſir d'abbatre, & repondre par le detail à tout ce qu'il avance contre la Nobleſſe de Veniſe. Tous les ſoins de bien adminiſtrer la juſtice ne ſont qu'affectation. Les Veinitiens ſont même incapables de le faire, parce dit-il, *qu'ils ſont preſque tous ignorants dans le Droit, & ne jugent que par une certaine routine de leurs loix. Ils condamnent ſans diſcernement, & confiſquent ſans raiſon les biens de leurs Sujets, & particulierement des Gentilshommes de terre ferme*; De ſorte qu'il eſt arrivé à lui même *dans la viſite qu'il a faite des maiſons de plaiſance, qui ſont ſur la route de Padoue de Vicence & de Verone, de ne s'être jamais informé du maître du logis, qu'on ne lui ait répondu qu'il étoit banni ou proſcrit, & toûjours pour des cauſes, qui ſentoient bien la violence du Gouvernement. Ils ont un tel entêtement dit-il encor, de leur Nobleſſe, qu'ils ſe croyent égaux aux plus grands Princes: Ce qui fait qu'on ſe moque par tout*

de

de leur orgueil, & de leurs prétentions ridicules. Il n'y a lieu au monde ſelon lui, où la jeuneſſe ſoit plus licentieuſe & plus inſolente qu'a Veniſe, où elle vit à ſa mode, n'étant retenue dans le devoir ni par la crainte ni par la honte qui ſont les deux principaux inſtruments de la vertu. Enfin toute leur bravoure conſiſte à AUFERRE, RAPERE, TRUCIDARE, *les anciens Nobles ont une horrible antipatie contre les nouveaux*, &c. Il n'y a guerre de perſonnes qui en liſant tant d'imputations ſe ſente diſpoſé à les croire toutes, & qui par la même raiſon ne les eſtime toutes ſuppoſées: La regle du bon raiſonnement enſeignant que *qui nimium probat nil probat*, & que qui eſt une fois convaincu de menſonge ne merite aucune foi dans le reſte de ce qu'il avance. La durée de l'Etat de Veniſe, qui ſubſiſte depuis plus de douze cents ans, ſans alteration notable, prouve contre tous ces reproches, qu'il faut que ſes loix ſoient fort bonnes, puis qu'elles ont été capables de la ſoûtenir pendant tant de ſiécles: & ſi ces loix ſont bonnes quelle honte y a-t-'il à les ſuivre (& c'eſt ici la reponce à la premier imputation) quelle honte à negliger des procedures, que tout le monde ſait être des ſources d'un plus grand nombre de maux que de biens dans les autres Etats? Quelle eſt la ſocieté, fut elle la ſocieté même des Voleurs, où il ſoit permis de renverſer tout l'ordre de la juſtice, de condanner & de bannir à tort & à travers les Sujets de l'Ordre le plus éminent de l'Etat? Encor une fois la durée de la Répub. pendant tant de ſiécles prouve au contraire que les deſordres y ſont rares, & qu'on ſçait y remedier par des voyes qui contribuent plus à ſon affermiſſement qu'à ſa ruine à laquelle une conduite telle que la décrit Monſieur Amelot, l'auroit depuis long-temps precipitée. Il y a des preuves de fait dans le récit de cet écrivain, qui pourroient impoſer à ceux qui n'ont point vû

Veniſe, les ſuppoſant auſſi vrayes qu'il eſt hardi à les débiter. Mais ceux qui ſçavent la carte du Païs ſe convainquent par cela même que des gens mal-intentionnés ont voulu ſervir leurs paſſions aux dépends de la Vérité, qu'ils ne pouvoient ignorer en lui ſuggerant les memoires ſur lesquels il a écrit. Pour prouver l'averſion des familles anciennes contre les nouvellement agregées à la Nobleſſe, il avance qu'un Priuli appellé *Taglia braccia* voiſin dit il de la Maiſon d'un de ces Nouveaux Nobles fit *briſer en plein jour les armes de celui-ci avec ménace de faire pis, ſi l'autre avoit la hardieſſe de les faire remettre avec une Couronne* qui étoit deſſus. Il y a trois inſignes fauſſétes dans ce peu de mots ; La premiére que ce Priuli qu'on a tres-particulierement connu, ait eû ce ſurnom de *Tagliabraccia* comme Monſieur Amelot l'inſinue, parce *qu'il étoit le fleau perpetuel des Nobles faits par argent*, au lieu qu'il l'eut à cauſe que commandant à ſes domeſtiques ou parlant aux petites Gens il avoit coutume de les menacer de leurs faire tailler les bras s'ils n'obeiſſoient: Ce qu'il ne diſoit qu'en badinant, le ſobriquet ayant eû cours par une pure Ironie, à cauſe qu'il étoit un des moins braves, qu'il y eût dans le corps de la Nobleſſe. Preuve de ceci c'eſt qu'il n'eut jamais la moindre penſée d'aller à la guerre, ni même de ſe mêler des affaires publiques ; toute ſa bravoure conſiſtant à paſſer les jours à voir travailler le fameux Peintre Liberi, fait Cavalier de St. Marc pour l'excellence de ſon pinceau, & à ſe faire ſervir dans ſa maiſon par ſes domeſtiques, quoi qu'il y fut quaſi toûjours ſeul, avec une exactitude & une magnificence toute bizarre. La ſeconde fauſſeté eſt que la Maiſon de ce Priuli étoit voiſine de celle des Comtes Zanobrio, qui furent ceux auxquels on ôta les couronnes de deſſus les armes. De laquelle elle eſt au contraire fort éloignée : Et la

troiſiéme

troiſiéme qu'il fut l'autheur du briſement des armes de ceux ci. Car ce fut le Senat, qui ayant jugé à propos d'oter toutes les marques de diſtinction entre la Nobleſſe envoya de nuit, non pas briſer les armes, mais ôter les courones de Comte qui étoient deſſus deux Ecus de Marbre de ces armes placées ſur la façade de leur Palais, ſans rien dire, ni rien faire entendre aux Comtes, qui ſçachant bien que perſonne n'auroit été capable d'entreprendre une choſe ſemblable à Veniſe ſans une autorité Souveraine, ſe tinrent pour dit ce qu'on leur faiſoit entendre, & ont laiſſé juſqu'à preſent les Ecus de leurs armes, qui y ſubſiſtent encor, en l'état où on les avoit mis, c'eſt à dire avec deux pointes de fer de reſte qui tenoient les couronnes attachées. Ce n'eſt point la coutume à Veniſe de faire bruit dans l'exécution des choſes les plus importantes. On ſe ſouvient que du temps qu'on étoit en cette Ville, le Senat ayant appris que le Marquis Obizzi, proprietaire d'un tres beau Palais & parc appellé *le Cataglio* ſitué dans le territoire de Padoue aupres du Bourg de la Bataille le vouloit vendre au Duc de Mantoue, ne fit autre choſe que d'envoyer une nuit mettre ſur la porte de ce Palais un Lion de St. Marc peint ſur un bout de planche avec ces mots *Protector Noſter* : Ce qui ſuffit pour obliger le Marquis à rompre le traité de vente, & le Duc à renoncer à l'aquiſition qu'il en vouloit faire. C'eſt dans ce palais par parenteſe où ſe trouve à preſent que j'écris, c'eſt a dire pendant l'été de l'an 1708. Madame l'Electrice de Baviere. Ce lieu eſt des plus beaux & des plus delicieux de toute l'Italie. Il conſiſte dans un grand palais non ſeulement avec toutes les commodités pour le logement d'un Grand Seigneur, mais même avec un Theatre de Comedies, & une eſpece d'Arſenal, fourni d'armes pour pluſieurs hommes, & chevaux. Outre les Jardins pour la neceſſité, &

pour le plaiſir, le palais eſt joint per un grand Parc fermé, tout templi de cerfs & de chevreux: Ce qu'il y a ſeulement de facheux, c'eſt qu'un ſi beau & ſi agreable ſéjour, devant le quel paſſent continuellement des Barques ſur un canal, qui ſert â la communication, & au commerce de tous les environs de ce côté là àvec la Ville de Padoue, n'eſt ordinairement habité de perſonne: Les Marquis Obizzi, auſquels il eſt parvenu par ſucceſſion, étant Gentilshommes de Ferrare, & le Chef de cette famille reſidant à Vienne, où il a des emploix au ſervice de l'Empereur.

Une autre preuve que M. Amelot eſt peu informé de ce qu'il écrit avec tant de confiance, eſt qu'il met la Maiſon *Dandolo* entre les familles Venitiennes, retournées de Candie ou de Grece, qu'il dit être en abomination à celles, qui ont toûjours demeuré à Veniſe. On a dit dans la prémiere partie de cet Ouvrage que la Rép. de Veniſe ayant aquis le Royaume de Candie, y envoya une Colonie de Nobles & de Bourgeois: Et que cette Ile ayant eu le malheur de retomber entre les mains du Turc ce qui reſtoit de ces familles a eu la liberté de retourner à ſon ancienne Patrie, où celles qui ont pû prouver qu'elles avoient conſervé leur Nobleſſe, & qu'elles étoient deſcendues de premieres, qui furent transferées, ont été admiſes dans l'Ordre des Patrices, & à la communication de toutes les prérogatives de cet Etat. Ces familles ſont en tres-petit nombre & l'antipathie ſuppoſée eſt une pure viſion, car elles ne ſont nullement aſſéz conſiderables pour donner de la jalouſie aux autres: Mais bien loin que celle de Dandolo ſoit de ce nombre, elle eſt au contraire des douze qui éleurent le prémier Doge de Veniſe, venues d'Altin Ville de la Province voiſine à l'occaſion des ravages d'Atila, qui donnerent lieu à la fondation de Veniſe, &

aucun

aucun de cette famille à la vérité aujourd'hui bien déchue de ſa prémiere conſidération, n'eſt retourné de Candie: De ſorte que le *Brindiſi in Greco* du Philoſophe Jean Babtiſte Conrarin al *Sig. Dandolo*, eſt un conte, dont on a régalé M. Amelot avec bien d'autres, dont ſon Hiſtoire eſt remplie.

Quoi que cet Ecrivain ait dit tant de mal de la Nobleſſe de Veniſe que le Senat ſe crut en droit d'en demander châtiment au Roi de France, qui le fit mettre à la Baſtille, peut être autant pour aſſeurer ſa vie, que pour le punir, il ne laiſſe pas neantmoins de dire de tres-grands biens d'elle, & de lui donner de grandes Loüanges. C'eſt ce qui paroît étrange à bien des gens, qui admirent en lui & en quelques autres Hiſtoriens, cette contradition, qui ne ſcauroit que choquer un Lecteur, qui s'attend à trouver en un liure de quoi fonder ſon jugement ſur la matiere, dont on l'entretient. Il eſt impoſſible d'avoir en même temps des qualités contraires, quoi qu'on puiſſe avoir de bonnes qualités d'une eſpece & des vices d'un autre: Ce que Monſr. Amelot écrit de bien, efface une grande partie de ce qu'il en a dit de mal, de ſorte qu'il eſt impoſſible de lui prêter foi en l'un & en l'autre. La deſcription, qu'on donne du genie & de la conduite d'une Nation doit ſuivre l'examen, qu'on a fait de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes qualités: En ſorte que celles qui prevalent conſidérablement doivent en faire le caractere particulier; & les autres paſſer pour des deffauts, qui ſe trouvent en quelques uns mais qui n'infectent pas le plus grand nombre. Si M. Amelot en avoit ainſi uſé, on ſçauroit à quoi s'en tenir: Mais par malheur toutes ſes propoſitions étant générales, il faut conclurre egalement à l'avantage & au deſavantage. Si ce n'eſt qu'on veuille dire que c'eſt à ce dernier qu'il ſe faut tenir; ſa prémiere partie, ſur laquelle il s'eſt ſi fort étendu que le

Corps

Corps de la Nobleſſe de Veniſe, eſt une multitude infectée de tous les vices, dont il la charge, eſt la mieux prouvée, & que s'il dit quelque bien d'elle dans une page & demi qu'il a employée à la louer, ce n'eſt qu'un témoignage favorable à un petit nombre, qui ſe tire de la corruption générale, d'où il arrive que ſon livre, à lui donner ſon vrai nom, ne peut paſſer que pour une ſanglante ſatire, qu'il a voulu écrire de gayeté de cœur, ce qui aſſeurement n'eſt pas fort glorieux à quelque Ecrivain que ce ſoit. Voici donc ce qu'un ſéjour de pluſieurs années, la pratique ſans reſerve avec toute ſorte de perſonnes, & de reiterées reflexions m'ont fait connoître de l'humeur des Venitiens, desquels vivant aujourd'hui fort eloigné, & n'en eſperant ni faveur ni déplaiſir qui m'obligent à les peindre de fauſſes couleurs, il eſt ſûr qu'on peut faire fond ſur ce que j'en vas écrire. Pour commencer par la Religon, Veniſe comme les autres Villes d'Italie abonde en Egliſes & en Eccleſiaſtiques. Il y a bon nombre de belles Egliſes. Celles de St. Marc, la Patriarcale, *la Salute*, *il Redemtore*, (ces deux ici ſont des veux du Senat, qui les a faît bâtir pour avoir vû la Ville deux fois délivrée de la peſte) S. George le Grand, les Cordeliers, les Dominiquains, St. Zacharie, S. Laurens, les Carmes déchauſſés, & quelques autres ſont les principales. Il eſt à remarquer qu'il y a pluſieurs Egliſes à Veniſe dediées à des Saints du Vieux Teſtament, ce qui n'eſt peut être nulle part ailleurs. S. Moyſe, S. Samuel, S. Job, S. Daniel, S. Simeon, S. Zacharie, & de tels Saints peu reverés ailleurs y ont leurs temples, de quoi il ſeroit peut être difficile de donner de bonnes raiſons. Ne pourroit on point dire que les prémiers Chrêtiens n'ayant encor pour objet de leurs vénération que les Saints du Vieux Teſtament, ils leurs dédioient leurs Egliſes: Ce qui étant particulie-

ticulierement en uſage parmi les Grecs, dont les Venitiens ont ſuivi les manieres durant pluſieurs ſiécles, c'eſt la cauſe qu'il ſe trouve tant de ces Egliſes dans leurs Villes? Je ſçai qu'on peut oppoſer à cette réflexion l'uſage de ces mêmes prémiers ſiécles de dedier des Egliſes ſur les tombeaux des Martyrs, à leur memoire, & ſouvent dans les lieux, où ils avoient ſouffert, ce qui ſemble contraire à ce que j'ai dit : Mais ſans rien nier de cet uſage, qui fut fort fréquent principalement à Rome, & dans l'Italie, ne peut on pas tirer de cela même une preuve qui favoriſe la prémiere propoſition ; la Ville de Veniſe, qui n'étoit point encor bâtie, n'ayant pû ſervir de lieu, où aucun Saint ait été martirizé, & par conſéquent, où l'on ait pû avoir cette occaſion de dedier des Egliſes à aucun martyr. J'ay touché en paſſant un mot qui peut faire quelque peine, ſavoir en quel ſens on peut entendre que les Venitiens ont ſuivi les manieres des Grecs pendant pluſieurs ſiécles. A quoi je reponds qu'encor qu'on ne puiſſe point invinciblement prouver que les Venitiens ayant ſuivi le Rite, ou la Diſcipline des Grecs dans ces prémiers ſiécles, la conſéquence eſt plus que probable que reconnoiſſant les Empereurs de Conſtantinople, comme on l'a pû voir dans la prémiere partie de cet ouvrage, & le Patriarche de cette Ville Imperiale étandant ſa Juriſdiction ſur tout ce qui leur étoit ſoumis, on ne voit pas comment les Venitiens pouvoient ſe diſpencer de ſe conformer aux manieres des Grecs, dont il ſemble qu'ils retiennent encor aujourd'hui une partie, comme on verra ailleurs. Ce qui eſt une preuve de cette conformité entre les Venitiens & les Grecs par rapport aux Egliſes c'eſt que celleſci & leur Clergé ſont fort pauvres, les Grecs n'ayant jamais fort enrichi leurs Eccleſiaſtiques, & ceux qui ſervent les Egliſes de

Veniſe

Veniſe ne poſſedant quaſi rien en comparaiſon des Eceleſiaſtiques des autres Provinces d'Italie. Ce n'eſt point la coutume à Veniſe que dans un nombre de cinquante & plus d'Eccleſiaſtiques attachés au ſervice d'une Paroiſſe, autres que le Chef de l'Egliſe qu'ils appellent *Piovan*, le Curé & le prémier Prêtre poſſedent rien de fixe, ceuxci ayant une habitation & tres-peu de revenus, & tous les autres vivant de leurs Meſſes quotidiennes, des aſſiſtances aux obſeques des morts, & de quelques autres gratifications caſuelles de cette nature, Les prêtres ne jouiſſent pas même à Veniſe du nom, honorable de *Don*, qu'on leur donne par tout le reſte de l'Italie. Ils ſont appellés ſimplement Prêtre Pierre, Prêtre Paul d'une telle Egliſe *Pré Piero*, *Pré Paolo*, ſans autre diſtinction ou marque d'eſtime.

Mais s'il faut dire la verité, ce bas Clergé ne fait pas de ſon côté de grands efforts pour gagner cette eſtime. Outre qu'il eſt tout pris du plus bas étage du Peuple de Veniſe, le peu de ſoin qu'il prend de ſe rendre habile dans les ſciences, & encor moins de pratiquer les vertus morales, eſt cauſe qu'on n'en fait pas beaucoup d'état, & il eſt en quelque façon étonnant que tout le monde étant informé de ſa conduite, il veüille bien recevoir de lui l'inſtruction & les Sacrements. L'incontinence publique & pratiquée aux yeux de tous n'eſt pas rare dans la perſonne des Prêtres, & on pourroît racconter des Hiſtoires, qu'on ſçait, qni font connoître un terrible endurciſſement dans cette eſpéce de peché? Mais il vaut mieux tirer le rideau ſur une ſcene ſi honteuſe, que d'en expoſer le detail. Ce que Rome reproche au Gouvernement eſt l'indolence, avec laquelle il voit un ſi grand deſordre, auquel il pourroit auſſi facilement remedier qu'on le fait ailleurs, où les échapées du Clergé ne ſont pas impunies,

nies, quand elles viennent à la connoiſſance publique. On repond à Veniſe que le Gouvernement n'eſt chargé de remedier qu'à ce qui peut troubler l'Etat & nuire aux particuliers : Et que dans le cas de l'incontinence du Clergé, le public ni le particulier n'en recevant aucun contrecoup, le Senat ne met pas dans le nombre de ſes obligations celle d'en prendre connoiſſance, & laiſſe à la conſcience de chacun de régler ſa conduite, & à Dieu d'en faire le châtiment qu'il jugera à propos. C'eſt par cette raiſon que la juſtice Eccleſiaſtique n'aiant point à Veniſe de Tribunal à la ſeule diſpoſition duquel la force puiſſe agir, le Patriarche, à qui il appartiendroit de châtier les Prêtres incontinents, a les mains liées & tout ſon pouvoir s'etend à reprendre, & à faire avertir les coupables que leurs desordres ſont connus, apres quoi ſi les avertiſſements & les corrections verbales ne font point de fruit, le reſte eſt remis au jugement de Dieu. On a oüi quelquefois le Patriarche Sagredo ſe plaindre du peu d'autorité qu'on permettoit à ſa charge, pour le châtiment de quelques uns, & particulierement de certains étrangers, qui abondent à Veniſe, & qui ſe preſentant avec des lettres d'Ordre, & des dimiſſoires quelquefois ſuppoſés, d'Evêques particulierement Napolitains, dont le Clergé eſt pour l'ordinaire auſſi pauvre que celui de Veniſe, ſe trouvent à la fin être tout autres que Prêtres, & de s'être ſervis de ce nom ſeulement pour friponner avec plus de ſeureté & de ſuccés. On a connu un de ces pretendus Abbés & Prêtres, qui étant arrivé à Veniſe quelques ſemaines avant que le fameux P. Lauria de l'Ordre de St. François fût fait Cardinal, & s'étant dit du même Pais & Ville que le Pere Lauria, dés qu'on eût la nouvelle que celui-ci avoit reçû le chapeau, publia une lettre de commiſſion, qu'il pretendit lui avoir été adreſſée par le nouveau Cardinal comme à

un

un proche parent, de le pourvoir de velours, & d'autres riches meubles, pour garnir des appartements ſelon ſa nouvelle dignité. Comme les Juifs ſont par tout plus apres au gain que les autres, il y en eût un, qui ayant appris la prétendue commiſſion de cet Abbé, & le voyant depuis quelque temps rouler par la Ville proprement vêtu, & ce qui fait au cas, apprenant qu'il diſoit tous les jours tres-dévotement la Meſſe, s'alla preſenter à lui, & s'offrit de lui fournir tout ce qu'il deſiroit, avec un avantage de prix, qu'il ne trouveroit nulle part ailleurs. Le faux Abbé le reçut froidement, & lui ayant montré la liſte de tout ce qu'il diſoit que le nouveau Cardinal ſon Oncle ſouhaitoit d'avoir, le Iuif fit dés le ſoir même tout porter à la Maiſon de l'Abbé, avec qui il traita du prix ſans neantmoins pouvoir en convenir entierement. Comme celui-ci lui montra une lettre de change, qu'il diſoit avoir reçue du Cardinal pour payer ſon achapt, le Juif n'eut point de peine à lui laiſſer les marchandiſes, le voyant logé dans un appartement fort propre. Mais le Calabrois qui en ſavoit plus que lui en matiere de tromperie, ne vit pas plûtôt le Juif hors de ſa chambre, qu'il allât chercher un Courtier, qui lui fit trouver argent content de tout, bien entendu le bon marché qu'il en fit, & déz la nuit même muni de cette ſomme, ayant pris l'épée, & une fille de joye, il s'embarqua & ſe deroba aux pourſuites de ceux, qui le viendroient chercher. Le Juif ayant reconnu dés le matin qu'il étoit la duppe de ſon avidité au gain & de ſa trop grande confiance en un homme, qu'il devoit mieux connoître, faillit à ſe pendre de deſeſpoir, les velours, & autres denrées que le faux Abbé lui emportoit montant a plus de trois mille Ducats: Il eut beau demander au Maître du logis ce qu'étoit devenu ſon hôte, il repondit qu'en ayant été payé.

payé, & ne s'étant point informé pour qui, ni à quel uſage on avoit apporté toutes ces nippes dans ſa maiſon il n'avoit point recherché avec quelle autorité on les enlevoit. C'eſt ainſi qu'on en uſe en Italie, où l'on voit tous les iours pluſieurs perſonnes demeurer en une même maiſon ſans aucun commerce, que des bonjours, & bon ſoirs, ou même des Coups de chapeau ſeuls quand on ſe rencontre. Cependant comme les Juifs ſont tollerés par toute l'Italie, hormis dans le ſeul Duché de Milan, & qu'il y en avoit pluſieurs d'intereſſés dans la banqueroute de l'Abbé, ils firent tant de diligences pour découvrir, où pouvoit être allé leur voleur, qu'ils ſçurent à la fin qu'il étoit arrivé à Sinigaille, où à la faveur de ſon changement d'habit il ſe croyoit à couvert de toute recherche, & paſſoit le temps avec ſa fille de joye, qu'il y faiſoit paſſer pour ſa femme. Il fut arrêté avec ce qui lui reſtoit encor d'argent, qui fut reſtitué au Juif, apres les frais du procés, qu'il fallut faire pour mettre le coupable dans le tort : Et ce fut par le moyen de ces procedures, qu'on vint à decouvrir que le pretendu Abbé n'avoit jamais été admis à aucun Ordre ſacré, & qu'il abuſoit du nom d'Eccleſiaſtique pour friponner avec plus de licence.

Le Clergé Regulier n'eſt guerre plus reglé que le ſéculier à Veniſe & quoi qu'il y regne peut être un peu plus de ſçavoir, à cauſe que les Moines étudient pour ſervir le Convent, & eux mêmes par le moyen de la prédication, dont on leur laiſſe percevoir & appliquer à leur propres uſages les retributions pour les encourager à ſe rendre habiles, cependant du côté des meurs on peut dire que c'eſt le même, ſi ce n'eſt encor pis, les commodités plus grandes qu'ils en ont par le moyen de l'argent, qui leur paſſé par les mains, ſervant à les porter à de plus grands excés. C'eſt la coutume en ce Pais là que qui veut

etre

être reçu dans un Ordre regulier, particulierement dans les rentés, doit avoir quelque penſion de ſa Maiſon, plus ou moins grande ſelon les commoditès de la famille. Sous le pretxte de cette penſion, & de ce que chacun ſe ſçait procurer par ſon induſtrie, le Moine va toûjours la tête levée, & argent en poche: Ce qui eſt une continuelle & violente tentation à un homme, qui comme ces gens là, abbonde de ſanté & de loiſir. Auſſi ne veulent ils rien avoir pour la plus part à ſe reprocher dans l'uſage de l'un & de l'autre, la bonne chere & les autres amuſements étant les affaires qui occupent le plus ordinairement leur temps. L'impunité qui regne à Veniſe pour ces ſortes de peccadilles, aide merveilleuſement à y pouſſer les plus inſenſibles; d'où vient qu'il ne faut pas s'étonner ſi on entend ſouvent parler d'avanture, où quelque moine eſt impliqué, s'il n'eſt pas lui même le Sujet principal de la piece. A ce propos de panchant vers le plaiſir ordinaire aux Religieux, on ne peut s'empêcher de racconter une choſe effrayante, ſi on la regarde du côté de Dieu & de la Conſcience du particulier, qui en eſt le Sujet, & divertiſſante ſi on la conſidére par raport à l'uſage, à la fréquence des cas, qui en ont fait non ſeulement perdre toute l'horreur, mais même ſervent d'extretien dans toutes les converſations. Il y avoit vers la fin du dernier ſiécle un moine ſçavant, & tres bien vû chés la plus part des Nobles de Veniſe où ſa hardieſſe & un certain air libre & enjoüé l'avoit introduit. Il jouiſſoit d'une chaire de Profeſſeur dans l'Univerſité de Padoüe, où il liſoit avec un applaudiſſement particulier. Il arriva que le deffunt Cardinal Gregoire Barbarigo, devenu évêque de Padoüe alla dans cette Ville pour y reſider: & comme l'extréme pieté de ce Prélat l'appliquoit avec un ſoin particulier à tout ce qui regardoit la gloire de Dieu & le ſalut des ames, il voulut

lut travailler à la converſion de ce moine, dont il apprit bien tôt après ſon arrivée les desordres, & le ſcandale que ces desordres cauſoient dans l'Univerſité. La jeuneſſe frequentoit ce Profeſſeur avec un attâche & un plaiſir particulier charmée de ſon eſprit, & des diſcours enjoüés qu'il faiſoit quaſi toûjours tomber ſur les plaiſirs de l'amour par où il reveilloit l'appetit dans leur cœur par le ſel & les agréments de ſa converſation. Ce Cardinal ne crût pas faire tort à ſon Eminence de s'abaiſſer juſques à aller donner une viſite à ce Religieux. Il la pretexta du bruit qui couroit de ſon ſçavoir extraordinaire, qui lui inſpiroit la curioſité de connoître une perſonne d'un ſi grande capacité & de rechereher ſon amitié. En effet le Profeſſeur a donné au public quelque ouvrages de ſa façon en Theologie Poſitive & en belles lettres, comme un *Livre* des *Eloges Latins de tous les Doges de Veniſe* en ſtile Lapidaire, & un *Commentaire* ſur quelques livres de l'Ecriture ſainte. Le Religieux repondit à la civilité du Cardinal de tout ſon ſerieux, tant que la matiere ne roula que ſur des compliments : Mais le Cardinal ayant touché de loin le but principal de ſa viſite, qui étoit de l'avertir des mauvais bruits, qui couroient de lui, le moyne fit au commencement la ſourde oreille, comme ſi la choſe ne l'eut point regardé, juſqu'à ce qu'enfin le Cardinal s'étant expliqué plus clairement, le Pere qui n'avoit pas une idée auſſi affreuſe de ſon incontience que le Cardinal s'expliqua à la fin de ſes ſentiments par un ſouris, & par la liberté de mettre en goguenardant la main ſur une des èpaules de ſon Eminence, en lui diſant avec une ingénuité Napolitaine (il étoit de ce Pays là) ces mêmes paroles, que je rapporte dans leur langue, afin de ne pas donner à tout le monde une idée trop vive de leurs excés. *Bene mio, ſe Dio t'hà dato lumbi di giaccio, da gliene gratie, a me gli ha dato di fuoco, e però non sò contenermi.* On

On ne peut pas dire que les choſes aillent tout à fait ſi loin parmi les Religieuſes, qui ſont une partie du Clergé Regulier de Veniſe, elles y ſont neantmoins portées juſqu'à une liberté, que bien des Gens pourroient croire beaucoup plus grande, qu'elle ne ſemble convenir à leur état. On ne ſçait ce ce que c'eſt dans leurs Monaſteres de ſilence, ni de retraite & à toute heure du jour, depuis le matin juſqu'au ſoir, quiconque vient demander à parler à une Religieuſe, la Portiere l'appelle incontinent ſans conſulter la Superieure, ou attendre aucune permiſſion. Les parloirs à Veniſe n'ont qu'une ſeule Grille, qui les ſépare de l'audience, & cette Grille eſt fort large, au lieu qu'il y en a deux & fort étroittes dans les parloirs de tout le reſte de l'Italie: Mais en recompenſe les Convents de Veniſe n'ont châcun qu'un ſeul parloir, & tous ceux qui parlent ſont expoſés à la vüe de tous les autres, qui ſe trouvent là. Il y a cepandant certaines *heures* qu'on appellé en Italie *Brulées*, dans leſquelles les viſites peuvent être particulieres, parce qu'il n'eſt pas ordinaire de frequenter les parloirs dans ces heures là. Il arriva une année que le Patriarche de Veniſe informé que durant le Carnaval, certains Maſques prenoient ces heures pour viſiter le Cloître de St. Laurens, il ordonna à ces Religieuſes de tenir leurs parloirs ſerrés depuis midy juſque à trois heures. Les Religieuſes ayant negligé d'obeyr, il envoya mettre un verrou par le dehors, dont il commit la clef à des gens fideles, s'aſſeurant que par ce moyen ſon ordre ſeroit executé, & les Religieuſes delivrées de leurs Viſites ſuſpectes. Il ſe trompa neantmoins, & comme ce Cloître de St. Laurens eſt rempli de filles de la prémiere Nobleſſe de Veniſe, les Religieuſes ſe roidiſſant contre le Patriarche, & ne pouvant ouvrir de leur côté la porte du Cloître qu'il avoit fait ſerrer en dehors avec un verrou appliqué tout expres

près elles monterent au haut de leur Convent, & decouvrant de là le toit du coin qui étoit le plus plus proche de la porte (laquelle étoit dans un pan de Muraille qui joignoit le Monaſtere aux appartements des ſervantes, qui ont communication avec le dehors) elles commencerent à jetter des fagots allumés derriere la porte, & en jetterent un ſi grand nombre, en nouriſſant la flamme avec des linceuils trempés dans l'huile, que la porte à double battant en fut entierement brûlée, & par la même occaſion un bon St. Laurens de Marbre poſté ſur cette porte, fut grillé de nouveau & quaſi tout reduit en cendres. Le Patriarche fut informé du fait, & trouva bon de ſe taire, ne doutant pas que s'il eût pris la reſolution d'en témoigner du reſſentiment, & de ſe faire mieux obeyr, il eut vû les Religieuſes ſortir de leurs Cloîtres, & retourner chez leurs parents, par la raiſon qu'elles débitent aſſés ſouvent à ceux qui les font parler ſur leur clôture, que ne s'étant renfermées que par complaiſance, elles n'entendent point de ſe charger de plus rigoureuſes obſervances que celles qu'elles ont trouvées en uſage à leur entrée dans le Monaſtere. Les excés que débitent certains Ecrivains de voyages, comme ordinaires aux Religieuſes de Veniſe, ſavoir de ſortir de leurs Cloîtres, de ſe trouver aux Operas, & de s'abbandonner à leurs Amants avec autant de liberté que des femmes proſtituées, ſont des ſonges malins de gens qui ne ſçavent ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils écrivent. Qu'il ne ſoit arrivé quelquefois quelque échappée ſecrette peut être n'auroit on pas raiſon de le nier abſolument, mais d'en faire un libertinage ordinaire, c'eſt ne rien connoître dans l'eſprit jaloux des femmes, auſſi incapables de ſe taire, ſi elles le ſavoient, que d'être frequemment trompées, ſi quelques unes pretendoient ſe dérober à leur connoiſſance. Il n'y a aucun Monaſtere à Veniſe où il n'y

ait ſoixante & cent Nonnes. Leur vie faineante les fait tournoyer tout le jour par le Monaſtere, ou s'attrouper en petites bandes pour ſe divertir faute de mieux : Et qui ne ſçait que le premier ragoût de ces aſſemblées oiſives eſt de médire du prochain, & de forger des matieres, ſi les veritables ſujets manquent pour cela ? Où les penſées les plus ſecretes n'echâpent pas à la cenſure maligne, eſt il vrayſemblable que les excés les plus réels puiſſent demeurer couverts ? Encor une fois ces écrivains meritent auſſi peu de foi en ce quils avancent des Religieuſes de Veniſe qu'un moderne de leur trempe, en ce qu'il débite que s'étant trouvé à Rome au temps du dernier Conclave, il fut introduit aupres d'un des Cardinaux renfermés en ce lieu, & ſoupa un ſoir avec cette Eminence & d'autres Cardinaux de même humeur, & s'y divertit fort bien avec eux en compagnie de deux belles Demoiſelles, qu'ils avoient introduites dans leur cellules ; ſottiſe à conter aux Gruës & aux Cigognes.

Il arriva il n'y a pas beaucoup d'années à Veniſe un deſordre en ce genre de Licence, non pas à la verité dans une Cloître, mais dans un lieu où le Public étoit perſuadé qu'on vivoit tout au moins avec autant de regularité que dans un Cloître. Une certaine femme du peuple nommée Cecile, ayant aquis une grande réputation de probité fut priée per quelles Perſonnes de prendre leurs filles en education. Elle s'en chargea & s'en aquita avec tant de ſatisfaction de ceux qui les lui avoient confiées, que ſon conſervatoire, (c'eſt ainſi qu'on nomme en Italie les lieux où l'on tient des filles pour les elever) fut bientôt rempli de jeunes filles, que toute ſorte de perſonnes s'empreſſoient à confier à ſes ſoins & à ſa direction. Comme le Diable ſe mêle par tout, il arriva que parmi ſes penſionaires y en ayant de ſingulierement belles, quelques jeunes Gentilshommes

mes en devinrent amoureux, & n'y ayant point d'autre voye pour en joüir que celle de gagner la Gardienne, ils s'y employerent ſi efficacément, qu'ils vinrent à bout de la diſpoſer à leur permettre & même à leur procurer les ſatisfactions qu'ils ſouhaittoient. La choſe étoit difficile en une nombreuſe communauté, & la *Beate Cecile* comme on l'appelloit, ne vouloit pas décrier ſon Conſervatoire par un abbandon ou proſtitution publique de quelques unes de ces filles, dont le deshonneur auroit bien tôt éclatté. Elle s'y prit plus finement. Elle commença par careſſer extraordinairement celles qu'on lui demandoit, & leur ayant inſpiré quelques dévotions particulieres envers certains Saints, elle ne les eût pas exercé long-temps dans la pratique de ces dévotions, qu'elle leur perſuadât à chacune en particulier que ces Saints par reconnoiſſance vouloient les venir trouver, & leur faire goûter quelques douceurs, en recompenſe des prieres qu'elles leur avoient adreſſées. Elle avertit en même temps ces Amants paſſionnés de ſe traveſtir & de prendre quelques habits qui euſſent du rapport à ceux des Saints, dont elle avoit parlé à ſes filles : Dans cet équipage les ayant introduit la nuit aupres d'elles, elle leur laiſſa joüer le perſonage qu'ils vouloient faire. La choſe, comme il arrive toûjours, commença par peu & finit en un desordre univerſel; Le Conſervatoire étant devenu un lieu de proſtitution, où toutes ces filles ſervoient à contenter les paſſions laſcives des premiers, & de ceux qui dans la ſuite s'étoient joints à eux pour avoir part au plaiſir, moyennant leur finance, dont la Beate profitoit ſeule. Mais enfin la choſe ſe decouvrit, & les parents ayant retiré leurs filles, le lieu fut aboli avec une inſcription infamante, qui a reſté long-temps, & qui peut être reſte encor aujourd'hui ſur la porte en execration de l'abominable commerce

qui s'y pratiquoit. Il étoit naturel de punir la Beate comme la cauſe au moins patiente de tout ce deſordre: Mais ſoit qu'on crut qu'il y avoit autant de ſimplicité que de malice dans ſon fait, ou que les Nobles qui avoient joüi par ſon moyen de leurs plaiſirs, s'employaſſent vivement à la ſauver, elle en fut quitte pour une relegation & un baniſſement de la Ville.

On ne ſçauroit non plus nier que Veniſe ne ſoit un lieu, où la frequente & trop libre converſation avec les femmes publiques ne ſoit tollérée avec une indulgence peut être un peu trop grande. Dans tout le reſte de l'Italie il eſt defendu non ſeulement au Clergé, mais même aux hommes Mariés, & il leur en coûte s'ils ſont ſurpris avec une femme de joye. A Veniſe on ne fait affaire à perſonne pour cette ſorte de crime, & les Eccleſiaſtiques en particulier n'y ſont pas plus maltraités que les autres. On y voit des Prêtres qui nourriſſent publiquement les fruits de leur incontinence, & il n'eſt pas rare en ſe promenant vers le ſoir par certains endroits, où les bonnes pieces, le *Buone robe*, comme on les appelle en Italie, ſont plus frequentes, de voir des Moynes prendre le frais à la fenêtre avec elles, & s'amuſer à la vue de tout le monde dans leur entretien. Il faut cependant dire, comme il eſt vray, que de tels Eccleſiaſtiques ſont eſtimés ce qu'ils meritent de l'être, & qu'on fait une grande difference extre eux & ceux qui menent une vïe conforme à leur état, dont il s'en trouve encor un bon nombre à Veniſe comme ailleurs de même que des Cloîtres fort retirés & obſervants. Ce qu'on peut juſtement reprocher aux Venitiens eſt que tous les Eccleſiaſtiques indifferemment n'y ſont point eſtimés autant que merite leur caractere, & qu'on les employe dans les Maiſons où ils s'introduiſent, avec autant de liberté & d'aſcendant,

que

que ſi cétoient des Valets, ce qui ne vient ſans doute que de la tollerance de ces Prêtres, qui pour ſubſiſter ſe fourrent par tout, & ſervent à tout. On ſe ſouvient qu'ayant un jour fait une viſite à Monſieur Jerome Corraro, (celui qui a fait bâtir un Obſervatoire, pour s'appliquer avec plus de commodité à l'Aſtronomie, dans la quelle comme dans les auautres parties des Mathematiques ce Seigneur étoit tres-bien verſé), après quelques compliments, il parut un Prêtre avec une bouteille & des verres en main, & une ſerviette ſur l'epaule pour verſer à boire, ce Gentilhomme me faiſant, diſoit il, donner à boire, parce qu'il étoit informé des coutumes de nos pays, quoi que ce ne fut point celle d'Italie, pour l'honneur de la quelle il me vouloit faire goûter d'un vin, qui n'avoit peut être point ſon ſemblable en delicateſſe en aucun autre endroit de la terre. En effet le vin me charma autant que l'honêteté & le ſçavoir du Cavalier, mais mon étonnement s'augmenta au ſujet du Prêtre, quand apres l'avoir vû faire l'echanſon en preſentant à boire, il fit le valet de pied en courant à la porte où l'on ſonnoit; De quoi ayant entretenu le ſoir un ami, que j'avois fait dans le Pays, il m'aſſeura que tous ces Prêtres, qu'on voyoit dans les Maiſons des Nobles, (& il y en a quaſi dans toutes) y étoient employés à tous les uſages, & que plût à Dieu qu'ils ne le fuſſent que dans ceux que j'avois vûs.

Les fêtes ſe celebrent à Veniſe avec le plus grand bruit du monde, mais je ne ſçay ſi c'eſt avec autant de dévotion. Outre celles qui ont été inſtituées par le Senat, c'eſt a dire dans leſquelles le Doge ſort en public, & va à certaines Egliſes pour y remercier Dieu de quelque faveur que la Répub. croit en avoir reçuë, ou dans les guerres au dehors, ou par la délivrance de quelque danger au dedans, comme de peſte ou de quelques conjurations, qui y

ſont tres frequentes ; Comme il y a une infinité d'Egliſes dans la Ville, & que chacune fait à l'envi pour y attirer le peuple, toutes les fêtes ſe célébrent avec un appareil & une pompe extraordinaire. Une Muſique nombreuſe, ſoit pour les voix, ſoit pour les inſtruments, n'y manque jamais, & on a ouï en un jour de feſte de la Conception de la Vierge trois cents tant voix qu'inſtruments de Muſique chanter & joüer dans l'Egliſe des Grands Cordeliers, qui par émulation contre les Dominiquains, ont pris ſur leur conte de célébrer par tout cette fête avec la plus grande magnificence qu'ils peuvent. Les femmes qui n'ont guerres d'autre liberté que celle de ces ſpectacles, ne manquent point de s'y trouver, & la devotion de les voir & de les mugueter y attire les hommes : de ſorte que comme Veniſe eſt pleine de plus de 300000. habitants, ſans y comprendre les Etrangers qui y abordent tous les jours & qui n'ont garde de manquer à ces fêtes, le concours y eſt incroyable, & c'eſt pour ſatisfaire à la curioſité autant qu'à la devotion publique, que toutes ces Egliſes n'épargnent aucune dépence dans la célébration des fêtes. Je ne ſçay ſi ce n'eſt point pour les égayer d'avantage & pour la ſatisfaction particuliere de ceux qui ne vont aux Egliſes que comme aux Theatres, qu'on ne manque guerres dans ces bruiantes Muſiques de mêler les mêmes airs qu'on a ouy aux Operas, & qui ont plû d'avantage, & cela ſans aucun ſcandale à la faveur des paroles qu'on y change, & qui au lieu d'exprimer p. e. les amours de Pyrame & de Thisbé diſent quelque choſe de la vie du Saint dont on fait la fête. Quand la fête eſt dans l'Egliſe de quelque Couvent ſoit d'hommes, ſoit de filles, il y a des appartements dans les Cloîtres ou voiſins à l'Egliſe, où les perſonnes de qualité ne manquent point d'aller prendre quelque rafraichiſſement de liqueurs & de confitures ou de fruits,

ſelon

ſelon les ſaiſons. Alors on voit les Moynes officieux, vêtus le plus proprement qu'il ſe peut, courir ça & là, introduire ou accompagner leurs amis & les perſonnes de qualité dans leurs Cloîtres, dont la plus part n'ont ce jour là aucune Clôture, les femmes pouvant entrer au moins dans les endroits voiſins de l'Egliſe à cauſe de la foule, qui les étoufferoit dans ces Egliſes ſans un paſſage & une ſortie par une autre porte que celle par laquelle elles ſont entrées. Que ſi la fête eſt pour l'Egliſe de quelque Convent de filles, alors les Nonnes ſont comme les Moynes vêtues le plus galamment du monde, & paroiſſent à leurs grilles & à leurs portes, qui ſont ce jour la ouvertes, quoi que les Religieuſes ne puiſſent paſſer le ſeuil, & on voit de tout côté les parents & les amis de ces Dames, de l'un & de l'autre ſexe les entretenir, & le reſte du monde paſſer comme en reviie devant elles, qui ne manquent jamais de ſaluer tout ce qui merite de l'être avec des airs d'honeteté & de douceur, qui ſervent en ſuite à lier des parties plus étroites de correſpondance & d'amitié entre les Nobles & quelques unes de ces Religieuſes. Les choſes ne vont pas cependant ſi loin à Veniſe que dans le reſte de la Lombardie où les amitiés ſont plus fréquentes & ſouvent plus pernicieuſes. Il y a ici un Tribunal qu'on appelle *ſopra Monaſteri*, qui châtie ſévérement ceux qui ont le malheur d'y être déferés, & on ſe ſouvient d'avoir connu à Veniſe un jeune homme bien fait & riche, mais non pas Gentilhomme, qui s'étant amuſé à vouloir cultiver l'amitié particuliere d'une religieuſe, fut un matin cité à ce redoutable Tribunal, où un des trois Juges qui y ſiegent lui fit une ſi forte répréhenſion ſur ſon commerce, avec tant de hauteur de reproches & de menaces, qu'il en ſortit avec la fievre, & fut long temps ſans pouvoir ſe raſſeurer contre l'idée effrayante qu'il

s'étoit faite de la ſévérité de cet Areopage. Les Médiſans diſent que cette ſévérité ſe pratique ſeulement contre ceux qui ne ſont pas du prémier Ordre des Nobles, mais que pour ceux-ci il n'y a point de correction : Cependant il eſt certain qu'il eſt arrivé des contrecoups à des Nobles de cette ſphére pour ce ſujet, particulierement quand ces amitiés ont fait du bruit, & ont été portées au de là des termes de la ſimple converſation, qu'on ne juge pas raiſonnable d'interdire entierement aux perſonnes de cette qualité, de l'un & de l'autre ſexe, qui pourroient rechercher des moyens plus criminels de ſe ſatisfaire, ſi on leur ôtoit celui-ci. C'eſt cependant ſous ces viſites que ſe couvre le plus dangereux appas qu'on dreſſe à Veniſe à l'honêteté des Dames mariées : Car pour les filles elles ſont toutes élevées dans des cloîtres, d'où elles ne ſortent que quand leur mariage eſt arrêté avec quelque Noble, qui dés lors peut leur rendre quelques viſites. Comme ces Dames ne font guerres d'autres viſites que celles des Religieuſes leurs parentes, il arrive que ſi elles ſont muguettées par quelqu'un, l'amant prend l'occaſion de ſe trouver dans le même Cloître pour les entretenir. Il n'y a, comme on a dit, qu'un ſeul & grand parloir pour tout le monde: C'eſt pourquoi il n'eſt pas difficile en faiſant appeller une autre Religieuſe que celle avec qui la Dame eſt en converſation, de ſe placer aupres de celle-ci, & mêlant les diſcours de l'une à l'autre faire de deux une ſeule compagnie, ſi la Dame y conſent, car pour les Religieuſes, on n'a jamais vû de perſonnes plus officieuſes qu'elles, & bien loin d'empêcher les approches de deux Amants, elles les favoriſent de toute leur force dans les occaſions, quoique par un môtif d'envie qui eſt aſſez ordinaire à ceux qui ne peuvent joüir d'un bien, qu'on leur enléve, il ſemble qu'elles devroient les traverſer. On

ſe

ſe ſouvient ſur ce ſujet d'un accident qui fit parler toute la Ville. Il y avoit un Noble nouvellement marié à une Dame de la Maiſon Donato, qui paſſoit pour une des plus belles de Veniſe. Le Mari, qui étoit un jeune étourdi ne faiſoit guerres bon ménage avec elle, quoique ſa qualité de nouveau Noble & l'honneur de ſon alliance avec une Dame des plus anciennes & des plus illuſtres familles de l'Etat, le duſſent obliger au contraire. Comme une des heures plus favorables du Berger, eſt celle dans laquelle on peut faire ſouvenir à une femme que ſon mari la traite mal, & qu'il merite qu'on en uſe de même a ſon egard, un Gentilhomme qui étoit devenu èperdument amoureux de celle-ci, cherchoit toutes les occaſions de lui parler, & de la faire entrer dans les diſpoſitions des femmes mécontentes de leurs Mais. La jeune Dame voyoit une Religieuſe de ſes parentes dans le Cloître de St. Côme & de St Damien, & comme les Religieuſes de ce Cloître ſont ſur un pié de galanterie qui ne cede à aucun autre monaſtere de Veniſe, le Gentilhomme n'eut pas de peine de lier amitié auec une d'elles, qu'il ne manquoit point de viſiter toutes les fois qu'il ſçavoit que la Dame Donato ſe devoit trouver avec ſa parente. Celle-ci cependant qui n'avoit aucune diſpoſition à le contenter, non ſeulement ne correſpondoit avec lui en aucune maniere, mais refuſoit même de le voir & de lui parler, quoi qu'il fût toûjours placé aupres d'elle par le privilege, comme on a dit, que n'y ayant qu'un parloir, chacun ſe place où il veut. Cette rigueur alla ſi avant que le pauvre amant ayant un jour épuiſé toute la tendreſſe de ſes regards (car il n'étoit point admis a donner des paroles) il tomba évanoui aux pieds de la Dame, qui conſiderant l'accident comme une choſe qui ne la regardoit point, pouſſa le dureté juſqu'a le laiſſer là ſans aucune aſſi-

ſtance. Par malheur il n'y avoit point alors d'autres perſonnes qu'eux deux dans le parloir exterieur, & les Religieuſes enfermées au dedans des Grilles ne pouvoient ſecourir le patient : Mais en revanche elles ſe dechainerent fortement contre l'impitoyable dureté de la Dame, à qui elles firent de tres vifs reproches de ſon indolence. Cela ne l'émeut pas d'avantage que le ſpectacle du moribond, qui dût attendre juſqu'à ce qu'on eut fait venir à force de cloches, du monde de dehors pour l'aider à revenir. On a parlé autrefois en France de la timidité d'un amant à ſe découvrir à ſa maitreſſe, qui donna lieu à une quantité de ſonnets entre leſquels les deux qui parurent les meilleurs partagerent les beaux eſprits de ce temps en *Jobelins* & en *Vranins*, mentiones dans les écrits de Balzac : Mais aſſeurement cette avanture mérite autant d'être célébrée qu'aucune autre. Auſſi ne manqua t'-on pas de le faire dans les aſſemblées academiques qui ſe tinrent dans la ſuite à Veniſe, où à la faveur du changement des noms propres en ceux d'autres Heros de l'Empire amoureux, il fut permis d'en parler. Au reſte rien n'eſt ſi exageré ni plus offenceant que ce qu'écrit M. Amelot du motif pour lequel les filles de qualité ſont élevées dans les Monaſteres, où elles porteroient les vices les plus honteux, s'il étoit vrai qu'on les y jettât par force apres avoir ſatisfait, ou de crainte qu'elles ne ſatisfaſſent *le panchant qu'elles ont, dit il, au libertinage, leurs infames amours avec les valets, & d'autres ſaletés abominables qui feroient rougir le papier de honte ſi on les écrivoit.* Il auroit eû lui même beaucaup plus de raiſon de rougir de ſa crédulité, ou peut étre de ſa malignité à ſuppoſer & à imputer publiquement à autrui des abominations dont il n'oſeroit jamais aſſeurer qu'il ait eû aucune preuve que ſa prévention, ou les rapports d'une canaille in-

indigne de tout creance, comme ceux de qui il peut l'avoir ouï.

S'il falloit juger de la Religion des Venitiens par l'eſtime qu'on y fait abſolument de tout ce qui vient de Rome, on ſeroit tenté d'en juger à ſon deſavantage. Quoi que Veniſe ſoit en Italie, & que le nom d'Ultramontain ſuffiſe aux François pour condanner comme reſpect & devotion outrée bien des choſes qu'ils condamnent; cependant il n'y a pays au Monde où l'authorité du St. Siege ſoit plus limitée qu'à Veniſe, & ſans prétendre les libertés de l'Egliſe Gallicane, ou de quelque autre que ce ſoit, le Senat n'accorde au Pape que ce qui ne l'incommode pas, & ſans ſe mettre aucunement en colére, il arrête toutes les entrepriſes de la Cour de Rome preciſement ſur les limites qu'il ne veut pas qu'elle paſſe. On a vû dans la premiere partie de cet Ouvrage, avec quelle vigueur il s'oppoſa aux entrepriſes, aux ménaces, & aux excommunications de Paul V. & avec quelle mortification pour le St. Pere toutes ces foudres, avec leſquelles on croyoit devoir reduire en cendre l'obſtination des plus hautes Puiſſances de l'Univers, s'évaporerent en l'air ſans faire mal à perſonne. Outre cela, il y a dans un Galetas derriere la Chambre du Senat un grand Coffre, ou *Caſſone*, dans lequel on met toutes les Bulles qui arrivent de Rome, quand devant que d'être preſentées on eſt informé qu'elles contiennent quelque choſe capable de déranger le train ordinaire des affaires. Or cette information ſe doit faire immanquablement par le Nonce, ou tout autre qui les preſente, par où le ſujet ou la matiere de la Bulle étant connue, on répond en la recevant qu'on y aviſera, & quand on en ſollicite l'exécution, on dit, qu'on n'y a point encor aviſé. Non ſeulement les Eccleſiaſtiques n'ont aucune part dans les emplois publics, mais les étrangers même de ce Ca-

ractere de quelque dignité qu'ils ſoient revêtus, recoivent à Veniſe un traittement ſi maigre, que perſonne ne cherche de s'en faire honneur. Les Cardinaux n'y paroiſſent jamais avec les marques exterieures de leur Eminence, & paſſent comme les petits Abbés ſans aucune attention particuliere à leur état ou à leurs perſonnes. On n'empeche point cependant que les particuliers ne leur faſſent toute ſorte de bonne réception chez eux, & l'on a vû ſouvent le Cardinal d'Etrée reçû chés le Cardinal Delfin le vieux, ſe promener & aſſiſter aux fêtes, aux Bals, & à l'Opera en une même loge avec lui.

Quelque bonne opinion que toute l'Italie eût du Pape Innocent XI. les Venitiens lui donnerent une mortification qui lui tint extrêmement au cœur, & de laquelle il a fait plus d'une fois ſes plaintes. Les Grands Vizirs, Voleurs de Profeſſion, particulierement quand ils peuvent dépoüiller les pauvres Chrêtiens, s'étant mis depuis long-temps ſur le pied de dépoſer le Patriarche que les Grecs ſchiſmatiques avoient à Conſtantinople, & cela par la ſeule raiſon de profiter des ſommes que d'autres leur preſentoient pour être mis à la place de celui-ci, les Grecs à la fin reſolurent de faire reſider leur Patriarche ailleurs, & étant plus que tollerés à Veniſe, où ils ont une fort belle Egliſe, des Prêtres, & un Cloître de Caloyers, ils choiſirent cette Ville pour ſon ſéjour. Non ſeulement le Senat y donna les mains, mais ravi de gratifier leurs Sujets de cette Religion qui habitent dans les Iles, qu'ils poſſedoient déja au Levant, comme Corfou, Cephalonie, & Zante, il reçut le Patriarche avec le même éclat, & les mêmes honneurs, qu'il a coutume de recevoir les Nonces du Pape & les Ambaſſadeurs des autres Souverains les plus grands. Innocent crût avoir raiſon d'être choqué de cette démonſtration extraordinaire à un homme, qu'il ne croyoit point être

ure

tre pas le meriter, attendu la pauvreté des Egliſes Gréques, & le Schiſme qui les ſepare de la Romaine. Il n'oſa pourtant s'en formalizer ouvertement, mais ayant ſçu qu'il y avoit à Veniſe un certain Cordelier Portugais nommé le P. Macedo dont l'eſprit & le ſçavoir véritablement extraordinaire, étoient en ſi grande eſtime aupres de toute le Nobleſſe, qu'on pouvoit eſperer qu'il reüſſiroit en tout ce qu'il voudroit entreprendre aupres d'elle, Innocent le fit venir à Rome ſans lui dire pourquoi, & s'ouvrit à lui de ſon deſſein qui étoit d'obliger les Venitiens à faire ſortir de leur Ville un homme, qui lui diſputoit le titre de Primat de toute l'Egliſe. Le Moine lui fit ſentir qu'il ſeroit difficile d'y reüſſir à moins que d'y embarquer particulierement le Procurateur Jean Babtiſte Nani, Autheur fameux de l'Hiſtoire de Veniſe. Celui-ci étoit extrêmement conſidéré de tous à cauſe de ſa Naiſſance, & de ſon ſçavoir & étoit d'un ſi grand poids dans la Rép. qu'il étoit capable d'entrainer tout le monde à ce qu'il voudroit perſuader. Les Papes n'ont rien de plus grand à offrir qu'un Chapeau de Cardinal, & qui ne s'embarque pour une elle recompence, ne s'embarquera jamais pour rien. Auſſi le leurre eſt il ſi puiſſant que la plus part s'y laiſſe prendre, temoin ce Miniſtre de l'Empereur deffunt, qui ſe laiſſa il n'y a pas long-temps, perſuader à trahir ſon Prince, ſous l'eſperance d'un bonnet que celui en faveur de qui il trahiſſoit, lui faiſoit eſperer du Pape. Innocent promit donc le chapeau, bien perſuadé que Nani feroit pour l'obtenir ce qu'on deſiroit de lui; & parce qu'il ſubçonna avec raiſon que le Cavalier pourroit bien n'en pas croire le Moine ſur ſa ſeule parole, il donna ſa promeſſe par écrit, que le P. Macedo pourroit montrer, ſi on faiſoit difficulté de lui prêter creance. On promit au Moine une autre recompenſe, & celui-ci ne doutant point d'avoir bientôt une

Mitre d'Evêque ſur la tête s'en retourna au plûtôt à Veniſe, où il mit les fers au feu pour reüſſir dans ſa commiſſion. Il propoſa adroitement l'affaire au Procurateur Nani comme une choſe dont on l'avoit par occaſion & par maniere de diſcours entretenu à Rome, où il preteſtoit que ſes affaires particulieres l'avoient obligé d'aller. Il lui repreſenta qu'elle tenoit au cœur du Pape par la conſidération qu'on a touchée, que quoi que cet éloignement du Patriarche ne dût rien ajouter à ſon autorité dans une Rép. où il ſavoit qu'elle étoit révérée autant qu'il ſe pouvoit, il le ſouhaittoit neantmoins comme un temoignage de la complaiſance que toutes les Puiſſances Chretiennes ont contume d'avoir pour le Pere commun de tous les Catholiques, & comme une démonſtration de pieté que la Répub. ſe devoit à elle même pour ne pas donner lieu aux autres de croire qu'elle prenoit en quelque maniere plaiſir de le braver, en faiſant montre à ſes yeux du ſupport qu'elle donnoit à ſes ennemis. Nani entrevit bientôt au travers de ce diſcours que le Moine parloit par ſuggeſtion, & feignant d'entrer dans ſes ſentiments avec cette familiarité & cette ouverture de cœur apparente, qui lui étoit naturelle avec tout le monde, lui tira ſon ſecret de ſa bouche, & même de ſa main la promeſſe d'Innocent, qu'il fit ſemblant de vouloir garder pour s'en prévaloir, quand il ſeroit temps d'exiger la recompence du ſervice rendu. Le Moine crût par là l'affaire plusqu'à moitié faite. Il s'applaudiſſoit déja en ſecret du prompt ſuccès que ſa Négotiation avoit eû. Mais il étoit bien loin de ſon conte, car Nani ſe moquant du bonnet, qu'Innocent lui promettoit, dans la confiance où il étoit entré que celui de Doge de Veniſe ne lui pouvoit manquer à la mort de Louis Contarin qui regnoit alors, il deféra le Moine aux Inquiſiteurs d'Etat & le fit paſſer pour un

Emiſ-

Emiſſaire du Pape, qui ſe ſervoit de la faveur qu'on lui temoignoit à Veniſe pour épier & trahir, s'il en trouvoit l'occaſion, & en cette qualité le pauvre P. Macedo avec tout ſon merite & ſa ſcience decendit dans un cachot, où il demeura bien long temps, pendant lequel Nani mourut ſans être ni Cardinal ni Doge. Le priſonnier revint enfin ſur la terre, mais ſi defiguré & ſi affoibli que ce n'étoit plus que la moitié de ce grand homme qui avoit autrefois répondu aux queſtions de toute ſorte de ſcience en vers heroiques ſur le champ & ſans heſiter. Ce Pere avoit été dixneuf ou vingt ans Jeſuite en Eſpane, & ennuyé de cet habit étoit paſſé dans l'ordre de St. François, à la faveur duquel ayant roulé par l'Europe, il s'étoit enfin arrêté a Veniſe, où on lui avoit donné une Chaire de Profeſſeur dans l'Univerſité de Padoüe. Quoique je fuſſe à Veniſe quand il ſortit de priſon & que je l'aye vû & entretenu en quelques occaſions, je n'ay jamais pû ſçavoir au vrai par quelle raiſon on lui avoit rendu la liberté, & on le ſouffroit à Veniſe, quoi que le ſoupçon qu'on avoit eû contre lui qu'il avoit été Emiſſaire ne pût être éteint par aucune preuve ſincére, & ſuffiſante à des Juges; & dans ce cas les précautions priſes contre lui ſembloient devoir durer. Il m'a été de même impoſſible de m'éclaircir pleinement de la maniere dont le Patriarche Grec de Conſtantinople, qui a donné lieu à l'hiſtoire du P. Macedo, quitta Veniſe quelque temps apres le depit cauſé à Innocent à ſon ſujet. Ce que je conjecturai & qui eſt peut être le plus ſeur, c'eſt que l'éloignement de Conſtantinople d'une perſonne d'autorité & de credit comme le Patriarche des Grecs, ayant déplû aux Turcs, quoi que Barbares & qui eſtiment peu les interêts des Chrétiens, le Viſir voulut qu'il retournât, à quoi la Rép. ne voulut point s'oppoſer pour ne ſe point faire d'affaires

avec

avec la Porte, où l'on ſait que ce premier Miniſtre peut tout. Ainſi Innocent fut vangé de Nani qui l'avoit ſi ſenſiblement deſſervi, & le Senat fut obligé de lui faire en quelque façon, quoi que par force, amende honorable pour avoir retenu cet homme contre ſon gré dans la Ville. Le Senat fit quelque temps apres en 1684. une plus étroite paix avec Innocent, lors qu'il entra en ligue avec l'Empereur & la Pologne contre le Turc. Le Pape ſouhaittoit de toute ſon ame cette déclaration de la Rép. qui neantmoins fut vivement diſputée dans le Senat. Michel Foſcarin étoit à la tête de ceux qui s'y oppoſoient & harangua vivement contre cette entrepriſe, fondant ſes oppoſitions ſur ce que la Rép. ſe trouvoit ſans Officiers, ſans Soldats, & ſans argent, les revenus publics ayant été terriblement diminués & engagés pendant la derniere guerre: Qu'il étoit à craindre qu'encor que l'Empereur fût engagé à pourſuivre une guerre, qui commencoit de lui devenir avantageuſe, cependant ſon Conſeil ſe reglant par les Eſpagnols, ceuxci le porteroient à faire la paix avec le Turc, dés qu'il pourroit ſortir d'affaire avec quelque avantage conſidérable, afin qu'il les aſſiſtât dans les Pays-bas, que le Roi de France ne ceſſeroit jamais de troubler qu'il n'en fut devenu le Maître, & où il leur faiſoit actuellement la guerre: Qu'alors le Senat reſteroit ſeul aux priſes avec le Turc, dont la puiſſance devoit être toûjours redoutable, quoi qu'elle parût alors en quelque maniere humiliée: Qu'on pouvoit faire la guerre au Turc ſecretement, en fourniſſant ſous main des ſecours à l'Empereur, qui la ſoutenant par ce moyen avec moins d'incommodité, travailleroit à la ruine de cet ennemi commun, de quoi la Rép. retireroit le même avantage ſans ſe commettre, & ſans hazarder ſon état. Pierre Valier, qui d'ailleurs n'étoit pas un fort grand Genie, haran-

gua

gua au contraire & remontra le danger qu'il y avoit de n'être jamais ſecourus de perſonne, ſi la Rép. refuſoit alors, non pas de ſecourir mais de partager les conquêtes que l'Empereur & la Pologne étoient en état de faire ſur les Turcs, apres les premiers & ſi conſiderables avantages, qu'ils venoient de remporter ſur eux : Que l'Empereur ou feroit de plus grands progrés, auxquels la Rép. n'auroit nulle part, & par leſquels il deviendroit d'autant plus redoutable, ou ſuccomberoit ; auquel cas les Infideles devenus plus puiſſants ſeroient eux mêmes plus à craindre, & qu'on ne pouvoit douter qu'avec cet accroiſſement de forces ils n'envahiſſent les Etas de la Rép. qu'en concluant à s'unir aux Princes déja Alliés, comme il faudroit faire la guerre par mer & par terre, la Rép. auroit ſeule la direction de toutes les forces maritimes, & que par conſequent les conquêtes qu'on feroit avec elles lui demeureroient en propre : qu'il ne falloit pas conter pour peu la diverſion que les Morlaques & les Croates Sujets de l'Empereur feroient, puis qu'avec un peu de direction & d'aſſiſtance on s'en pouvoit tout promettre, attendu la bravoure de ces Nations ce qui attirant une grande partie des forces du Turc de ce côté là, laiſſeroit immanquablement la Grece & les Iles de l'Archipel en proye aux Flottes de la Rép. Ce fut par ces raiſons & d'autres ſemblables que la declaration fut réſolue ; la jeune Nobleſſe inſiſtant particulierement à cela dans la vüe du beſoin, qu'on avoit de vieux Officiers, au deffaut deſquels elle ſe promettoit d'avoir bonne part aux charges, & même de les occuper toutes : Comme on a dit, cette declaration plût infiniment au Pape Innocent qui donna des louanges, des benedictions & des ſecours à la Rép. autant qu'elle voulut, & dés là renoua avec elle la meilleure intelligence du monde. Nonobſtant cela, il faut ſçavoir que quand le Pape demande

mande quelque choſe au Clergé d'Italie, celui de Veniſe n'eſt jamais compris dans ſes exactions, & qu'Alexandre VII. ayant voulu faire cotiſer tous les Moines, & Réguliers rentés d'Italie pour leur faire payer les interêts d'une grande ſomme qu'il emprunta, & qu'ils n'avoient pas voulu lui accorder, en s'excuſant ſur leur impuiſſance, ceux de Veniſe reçûrent ordre du Senat de n'y rien contribuer: Ce qui arrive dans toutes les rencontres ſemblables, excepté quand la Rép. a beſoin elle même de ces contributions de ſon Clergé, qu'elle les demande & les exige pour ſoy.

Il reſte une choſe concernant la correſpondance de la Rép. de Veniſe avec le Pape, qui merite d'être rapportée. Quoi que la Rép. ne s'intereſſe aucunement dans les Elections des Papes, & qu'elle n'admette aucun Eccleſiaſtique dans ſon Gouvernement, cepandant les Papes quand ils font des Cardinaux en faveur des Couronnes, ils en créent toûjours quelque Venitien, quoi qu'ils ſachent que ceuxci ne ſont quaſi d'aucune conſidération à Veniſe, qui comme on à dit, n'a point voulu admettre la pragmatique du Pape Urbain VIII. en leur faveur. Cette eſpece de mépris va ſi loin que quand il s'agit dans le Senat de quelque interêt, qui peut regarder le St. Siege, tous les parents des Cardinaux en ſont exclus, & n'y ont aucun ſuffrage; tant on a peur que le Pape n'entre pour quelque choſe dans les délibérations de ce Corps. Il ſemble neantmoins que cette crainte ſoit aſſés mal fondée, puis que nonobſtant l'attachement envers le Pape, que la dignité de Cardinal ſemble inſpirer à ceux qui la poſſedent, on voit tous les jours que le devoüement des Sujets envers leurs Princes l'emporte ſur ce ſecond engagement, au moins parmi les autres Nations. Sur tout le Senat ne veut point de Cardinaux Patriarches, parcequ'obligés à traiter avec lui,

il

il ne veut point changer l'ancien ſtile, ni ſe ſoûmettre aux nouvelles formes de traittement introduites par Urbain VIII. Avant même l'introduction de ces formes, il y eut quelque débat à l'occaſion du Patriarche de Veniſe, que les Papes vouloient ſoûmettre à l'examen, avant que de le confirmer, comme il fait les autres Prélats d'Italie, mais le Senat conſiderant que cette condition pourroit avec le temps affoiblir le droit d'élection qu'il a, & que ſous pretexte que l'élû pourroit être rejetté à titre d'incapable ou d'indigne, ce qui ſeroit un double affront au Senat, il tint ferme, & ſelon le proverbe Italien *Chilla dura la vince*, il gagna le proces. Le Pape d'aujourd'hui a neantmoins tenté s'il ne reüſſiroit pas au moins à embaraſſer le Senat, en nommant Cardinal le Patriarche Badoer. Ce ſujet étoit déja en poſſeſſion du Patriarchat, & donnoit toutes les ſatisfactions quant à ſa perſonne, qu'on peut ſouhaiter d'un digne Prelat. Il y a de l'apparence que le Pape ſe flattoit qu'on ne penſeroit point à lui ôter ſa dignité, dans laquelle celui-ci continuant, pourroit peu à peu apprivoiſer les eſprits auſſi bien que les yeux à voir & reverer la pourpre Romaine, au quel cas le reſpect qu'on lui rendroit comme Patriarche pourroit être attribué au Cardinal, ou s'augmenter en faveur de cette derniere dignité. Mais s'il l'a ainſi crû, il s'eſt aſſeurément trompé, car dés les moment que le Senat fut informé que Mr. Badoer ſe reſolvoit d'accepter le chapeau de Cardinal, il proceda à l'élection d'un nouveau Patriarche, & le Cardinal avec les ſeuls applaudiſſements de ſa famille, s'en eſt allé à Rome, où ç'auroit été au Pape à le pourvoir de bénéfices, les revenus du Patriarchat lui ayant échappés, ſi le Senat en conſideration de ſa famille ne l'eût nommé à l'Evêché de Breſſe. Le Cardinal Ottobon petit Neveu du Pape Alexandre VIII. Noble Venitien, n'a pas été plus

privi-

privilegé que les autres du vivant même de ſon grand Oncle ; lequel quoi qu'il ait fait tout ce qu'il a pu pour gratifier ſa Patrie, le petit Neveu n'en a pas été plus au large pour ce qui eſt des traittements, & même il a eû le regret apres la mort du Pape de voir ſon Pere dégradé pour des cauſes particulieres, des dignités extraordinaires dont il avoit été revêtu en conſidération d'Alexandre. Le Pape vient d'avoir plus recemment une autre mortification en ce qu'ayant voulu alterer le Ceremonial touchant le traitement des Cardinaux, le Senat s'y eſt oppoſé, & ſon Ambaſſadeur ayant été le premier avec qui on l'a voulu pratiquer, il a été auſſi le premier qui a quitté la Cour de Rome plûtôt que de démordre des honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre à ſon Caractere. Il eſt certain que ſi tous les autres Princes étoient auſſi fermes & auſſi jaloux à maintenir les droits de leurs Souveraineté, la Cour de Rome verroit le nombre des ſiens de beaucoup diminué : Mais auſſi entendroit-elle moins de langues parler avec chagrin de ſa conduite, dont les prémiers ſoins paroiſſent depuis long temps appliqués à ſe procurer des grandeurs temporelles. Le ſujet de la diſpute étoit que le Pape avoit diſpenſé les Cardinaux de rendre aux Ambaſſadeurs dans les viſites que ceux-ci leur feroient, les mêmes honneurs qu'ils leur avoient rendus par le paſſé, & qu'ils ne les recevroient, on accompagneroient à leur départ que juſques à certains pas que le Pape leur marquoit. A ce deſaggrément il s'en ajouta un autre quelque temps apres, ſur le point d'une nouvelle prétention ou entra le Pape, que les Ambaſſadeurs donnaſſent la paix aux Neveux des Papes, qu'on appelle à Rome Princes du trône *Principi del ſoglio*, ce qui eſt une ceremonie que tous ceux d'un même rang pratiquent avec leurs égaux. La vûe du Pape étoit ſans

doute d'égaler ces derniers aux Repreſentants des Têtes couronnées, & de les élever au plus haut rang, où ils puiſſent arriver par cette égalité. Comme dans le banc des Ambaſſadeurs, celui de Veniſe étoit le dernier, on lui intima le deſir du Pape, la veille d'une fonction publique, dans la quelle on ſouhaittoit qu'il s'y conformat: Mais comme cette nouveauté derangoit les ordres ordinaires ſelon leſquels roule la conduite des Ambaſſadeurs, il refuſa d'y acquieſcer, ou du moins d'être la prémier à le faire, & pretendit un commandement expres de la Rép. ſans lequel il prioit que le Pape trouvât bon ſon refus. Comme on a dit, rien n'eſt moins du goût des Venitiens que la nouveauté, & tant que le Pape inſiſtera à faire recevoir celle-ci & toute autre, à coup ſeur il trouvera chez eux peu de ſatisfaction. Un Nani qui étoit Ambaſſadeur à Rome eut ordre d'en partir, & la fermeté du Pape à ne rien vouloir relâcher de ſes prétentions l'a embarqué dans cette affaire, & dans d'autres encor plus fâcheuſes, deſquelles on ne voit pas trop comment il ſortira ſans quelque dechet de ſa reputation & de ſon autorité.

Si la Rép. de Veniſe n'épargne pas le Pape quand il s'agit de conſerver entieres les prérogatives de ſa Souveraineté, & ſi elle vit dans une continuelle jalouſie de la Cour de Rome, elle n'eſt pas moins ſur ſes gardes contre toutes les autres Puiſſances, avec leſquelles quoy qu'elle garde toutes les meſures d'honetêté poſſible, elle ne s'y fie cependant nullement: traitte & punit à toute rigueur toute ſorte de correſpondance particuliere de ſes Nobles avec leurs Miniſtres. Comme elle envoye des Ambaſſadeurs quaſi à toutes les Cours, il y a auſſi à Veniſe des Ambaſſadeurs de quaſi tous les Princes. Le Pape y a un Nonce, à qui la Rép. a même affecté un Palais, pour ſa demeure en reconnoiſſance du Palais de St.

Marc

Marc que les Papes ont donné à la Répub. pour la demeure de ſon Ambaſſadeur à Rome. L'Empereur a coutume d'y tenir un Ambaſſadeur de meme que les Rois de France & d'Eſpagne, mais celui-ci ne paroit jamais aux fonctions publiques, à cauſe que celui de France eſt en poſſeſſion de marcher apres celui de l'Empereur, & que l'autre ne veut point marcher apres celui de France. l'Angleterre y a à preſent le Comte de Mancheſter, mais il n'eſt pas ordinaire qu'elle y tienne un Miniſtre du prémier Ordre, n'y en ayant eu aucun pendant pluſieurs années qu'on a été à Veniſe. Auſſi à Londres, à Lisbonne, & en Holande la Rép. n'a-t'elle coutume de tenir que des Envoyés ou Reſidents, qui ne ſont pas de l'Ordre des Patrices, quoi que par tout ils faſſent une figure conſidérable.

L'Ambaſſade de Veniſe eſt priſe pour une rélégation par tous ceux qui y ſont envoyés, rien n'étant plus chagrinant à une perſonne de qualité que de ne pouvoir pratiquer avec aucune autre de cette Condition dans le pays où il reſide. Si un Ambaſſadeur rencontre un Noble, un de ceux p. e. qui auront été Ambaſſadeurs aupres de quelque Prince, & qu'il veüille lui parler, le Noble l'ecoutera, & l'entretiendra quelque temps, ſans jamais s'offrir ou accepter de ſe promener avec lui, apres quoi il doit aller rendre conte aux Inquiſiteurs d'Etat des diſcours que l'Ambaſſadeur lui a tenus, & des réponces qu'il lui a données, autrement il ſe feroit une groſſe affaire, & s'expoſeroit à un tres-grand hazard, s'il y manquoit, & que la choſe fut ſçue par un autre. Non ſeulement il n'eſt point permis aux Nobles de pratiquer avec les Ambaſſadeurs, mais ils ne peuvent & n'oſent approcher de Maiſons & un Contarin fut pendu comme traitre à la Patrie pour avoir été vû de nuit grimper ſur le toit d'un Ambaſſadeur, quoi quil y paſſât pour toute autre raiſon.

raiſon. Le Cavalier étoit amoureux d'une Dame, dont la Maiſon étoit de l'autre côté de celle de l'Ambaſſadeur qui étoit contigue à la ſienne. Comme cet amour étoit caché, il ſe ſervoit de la nuit pour voir la Dame, & n'ayant point d'autre moien que celui de ſe gliſſer dans ſa Maiſon par le toit, il paſſoit ſur celui de l'Ambaſſadeur, qui étoit entre deux. Il y fut un jour découvert & pris, & comme par reſpect pour la Dame qu'il ne vouloit point deshonorer, il diſſimula la verité, & ne voulut rien avoüer, on le tint pour convaincu d'une correſpondance criminelle avec l'Ambaſſadeur, & il fut pendu par un pied à la tête du Broglio, qui eſt le lieu où les Nobles ſont executés, afin que la vuë de leur ſupplice épouvante les autres. Il fut cru coupable juſqu'à ce que la Dame étant prête a mourir pluſieurs années après, & voulant ſatisfaire à la Juſtice divine pour les fautes de ſa vie, découvrit à ſon Confeſſeur cette intrigue, qu'elle avoit eûe avec Contarin, & qui avoit été cauſe de la mort de ce Noble, la choſe ayant été interprétée autrement. Le Confeſſeur jugeant qu'elle étoit obligée de reſtituer la reputation à ce Cavalier par une confeſſion publique de ſon commerce, comme ne pouvant tirer avantage de ſon ſecret au préjudice de la réputation d'un homme innocent du ſujet pour lequel on lui avoit donné la mort, elle avoüa Juridiquement la verité, la quelle étant reconnue, le Senat reſtitua l'honneur à la memoire de Contarin par une reconnoiſſance autentique de ſon Innocence.

On a vû il y a peu d'années à Veniſe un autre exemple de cette ſevérité ſur un innocent, qui n'alla pas neantmoins juſqu'à la mort, mais qui mit en un terrible embarras un Secretaire du Senat, quoi que l'imputation ne fût pas d'avoir eû commerce avec un Ambaſſadeur, mais ſeulement avec une perſonne ſuſpecte. N. Sarotti ayant été Reſident

pour

pour la Rép. en Angleterre & y ayant conduit ſon fils unique, jeune homme déja verſé dans les études, afin qu'il pût profiter de la converſation des Sçavants de ce Pays là, fit achapt avant ſon retour & en Angleterre & en Holande, d'une grande quantité de livres les plus rares & les plus curieux, & étant arrivé à Veniſe il en fit avec ceux qu'il avoit déja, & qu'il recouvra encor de France & d'Italie une Biblioteque dans ſa Maiſon qu'il ouvrit, comme il le diſoit dans la placard de la publication de ſon deſſein, *a beneficio publico*, pour l'utilité & la ſatisfaction de chacun. On avoüe que la choſe parut égalément hardie & dangereuſe en un homme, qui entrant en vertu de ſes emplois dans les Sanctuaires les plus ſecrets de l'Etat, s'expoſoit par là à recevoir chéz lui toutes ſortes de perſonnes ſuſpectes & non ſuſpectes. Avec la Biblioteque Sarotti ouvrit encor dans ſa Maiſon une Academie ou Aſſemblée reglée de Sçavants, qui auroient les moyens de raiſonner ſur les cauſes Naturelles, en ſuite des experiences phyſiques que ſon fils, qui avoit rapporté d'Angleterre des machines pneumatique du fameux Monſieur Boyle, feroit en preſence de la Compagnie. La choſe eût de grands applaudiſſements au commencement, quoi qu'à dire la verité, le peu de vrais Sçavants qu'il y a à Veniſe, fit peu d'honneur à ces grands moyens, qu'on avoit de faire des decouvertes conſidérables, & de fonder par de ſolides raiſonnements les juſtes conſequences, qu'on pouvoit tirer de ces experiences. On s'eſt trouvé pluſieurs fois à ces aſſemblées Academiques, mais les ſuppots de ces Aſſemblées étant quaſi tous Moines, Sectateurs Jurés des viſions myſterieuſes du Peripatetiſme, payoient de *qualités* ſur toutes ſortes de matieres, & à peine y avoit il quelques Medecins qui ayant lû les modernes oſaſſent en propoſer les ſentiments. On ſe ſouvient encor d'un Lecteur encapuchon-

puchonné, auquel ayant en une autre Ville d'Italie oſé refuſer l'autorité d'Ariſtote pour ſolution d'une difficulté de Phiſique, ce Lecteur tout irrité d'un ſi grande hardieſſe, répondit fierement *Tu quis es qui audeas negare Ariſtotelem*, & à qui le Diſputant ayant par un in promptu repliqué *Et quis es un qui audeas mihi imponere authoritatem Ariſtotelis ?* La choſe faillit à enfanter un grand ſcandale. Pour revenir à Sarotti, il avoit pris en paſſant par la France & conduit avec lui, un jeune Eccleſiaſtique, qu'on tenoit pour tres-habile, afin qu'il fût ſon Bibliothequaire, & que recevant dans l'appartement où étoient les livres, ceux qui les venoient conſulter, il pût fournir ceux qu'on lui demandoit, & informer même les Curieux de la qualité de ceux qui étoient moins connus, comme le ſont aſſés ordinairement en Italie les plus rares. Cet homme étoit myſterieux, de peu de paroles, & paroiſſoit fort occupé de l'Etude. Ce qu'on avoit prévû arriva. Comme tout le monde étoit admis dans cet appartement, les Gentilhommes de la famille de l'Ambaſſadeur de France y étoient les plus aſſidus, de ſorte que le Maître de la Maiſon à peine oſoit paroître dans ſa Biblioteque, quoi que comme homme naturellement ouvert & de grand diſcours il aymât la compagnie, & à recevoir les loüanges que tout le monde donnoit à ſon nouvel établiſſement. Ce ne fut pas là le plus grand mal. A Veniſe tout homme étranger, & qui paſſe pour avoir de l'eſprit y eſt pour cela même conſideré comme dangereux, & il doit s'attendre immanquablement que ſa conduite & tous ſes pas ſont étudiés. Dans le Bureau de la poſte ſur le rivage qu'ils appellent du vin, il y une chambre partagée en deux & dont les parties ſéparées communiquent par une ouverture, comme une grille de parloir de Religieuſes, dans laquelle il y a une grande table en-

chaſſée, qui eſt dans l'une & dans l'autre chambre. Ceux qui portent des lettres les doivent jetter dés la partie du dehors ſur cette table, & il y a toûjours en dedans un Officier de la Poſte, qui ſans faire ſemblant de rien, ou faiſant ſemblant de faire les paquets, enviſage tous ceux qui ſe preſentent : Et s'il voit quelques lettres, ſur leſquelles on puiſſe ſoubçonner du miſtere, on ne manque guerres de s'en éclaircir. Il arriva un jour que le Bibliotequaire de Sarotti porta en perſonne au bureau une lettre qui alloit en France. Cette lettre fut arrêtée, & trouvée écrite en chifre, & dés lors on n'en fit pas à deux fois, on envoya enlever le Bibliotequaire, Sarotti, ſon fils, & abſolument toute la famille & tout fut mis en priſon. On appella le Bibliotequaire pour répondre de ſa lettre & la dechiffrer : Il repondit froidement que le ſujet en étoit des affaires de ſa famille propre, dans leſquelles la Rép. n'avoit aucun interêt. On inſiſta que puisque ce n'étoient que des affaires particulieres il devoit avoir d'autant moins de peine à les découvrir à des perſonnes qui n'y prenant aucun interêt, ne pouvoient lui nuire en aucune maniere. Il perſiſta dans la même reponce, & ſe retrancha ſi fortement dans un ſilence étroit ſur toute ſorte de queſtions qu'on lui pût faire, qu'on ſe crut obligé de lui arracher ſon ſecret par des voyes plus efficaces. Il fut mis à la torture qu'il ſoutint ſans rien confeſſer. On la redoubla ſans autre fruit. Sarotti ſon fils & toute ſa famille interrogés de leur côté, proteſterent tous hautement n'avoir aucune part imaginable dans tout ce que pouvoit avoir tramé le Bibliotequaire, & comme il ne fut pas poſſible de rien avérer davantage, & qu'il l'étoit beaucoup que cet homme eut eû ſeul la main en de mauvaiſes pratiques, ils furent à la fin délivrés, & pour marque qu'on tenoit Sarotti pour pleinement abſous, & reintégré

à

à la premiere confiance du Senat, on le renvoya de nouveau reſider au nom de la Repub., ſi je ne me trompe, en Angleterre. Je dis, ſi je ne me trompe, car ayant alors quitté le ſejour de Veniſe, quoi que j'aye appris par les nouvelles publiques qu'il a été remis dans la Carriere des emplois, je n'oſe aſſeurer qu'il ait été renvoyé préciſement en Angleterre, ou ailleurs. Le Bibliotequaire obſtiné à ſe taire demeura en priſon, où l'on m'a aſſeuré qu'on lui avoit donné pluſieurs aures fois la torture, & comme ſa lettre authoriſoit tout au moins les ſoubçons, il y a de l'apparence, que l'iſſuë du cachot ne lui aura pas été ſi facile, quoi que je ne ſçache pas non plus ce qui en eſt arrivé.

Voici un autre cas, où la fineſſe fut auſſi & encor plus funeſte à ſon autheur, que le ſilence ne l'avoit été à celui dont on vient de parler. Un certain homme arrivant à Veniſe, commença, pour y acquerir du credit, à peſter contre la fortune, qui l'ayant engagé dés ſes jeunes ans au metier de la guerre, ne lui avoit fait recüeillir que des pertes & des bleſſures, dont il aſſeuroit qu'une incommodité, qui le faiſoit boiter, & le petit pied où il étoit reduit, étoient des témoignages. Il proteſta qu'il étoit venu chercher du repos en un Pays, où il ne ſeroit plus obligé d'aller à la guerre, pour y ſubſiſter avec une partie des commodités que lui fourniſſoit ſa condition. Il donna auſſi tôt en rente à fond perdu une ſomme de deux mille Ducats ſur une Communauté du territoire de Padoüe, qu'on lui indiqua qui étoit prête à ſe charger de cette oblgation. Il ſe mit en ſuite en une maiſon, qu'il meubla fort proprement, & la tint ouverte à tous les honêtes gents, qui voudroient y venir s'entretenir ou dans la converſation, on dans le jeu, en excluant ſeulement, & expreſſement tous ceux qui dépendroient en quelque maniere que ce fût, des

Ambaſſadeurs, avec leſquels il proteſtoit ne vouloir aucun commerce. On a été fort ſouvent chés lui, & on l'a toûjours trouvé un homme fort raiſonnable, & qui diſcouroit, avec une pénétration particuliere, ſur les affaires courantes. L'accueil qu'il faiſoit à tout le monde, ne conſiſtoit pas ſeulement en compliments, il regaloit d'excellents vins tous ceux qui lui temoignoient de l'attache particuliere. Rien ne lui étoit plus ordinaire que de leur donner des repas & des collations: Parmi ceux qui le viſitoient, des Nobles Venitiens s'étant inſinués des le commencement, peut être autant pour remarquer ce qui ſe paſſoit chés lui, que pour proffiter de ſes repas, le prioient à leur tour à manger chés eux, particulierement hors de la Ville & dans leurs Maiſons de Campagne; Cet avanturier entre autres bonnes qualités en avoit une particuliere de bien tirer du fuſil, & détre fort adroit à la chaſſe. Juſqu'ici tout alloit le mieux du monde, & chacun paroiſſoit fort content, ſur tout M.D... de ſon ſéjour à Veniſe, & des plaiſirs qu'il y rencontroit, & ſes amis du bon traittement qu'il ne ceſſoit de leur faire. Ses diſgraces commencerent à l'occaſion d'un valet, qu'il avoit amené de France avec lui, & qu'il congedia au bout de quelques mois paroiſſant fort irrité contre lui ſans en ſpecifier la cauſe. Comme la choſe étoit naturelle, & qu'il pouvoit fort facilement arriver que ce Valet, qui étoit jeune, eut commis quelque fripponnerie à la maiſon, pour laquelle il meritoit d'être chaſſé, perſonne ne fit attention à cet éloignement; qui ayant duré quelque mois, on vit le Valet retourner à Veniſe, d'où il avoit diſparu pendant ce temps là, & mendier les recommandations de ceux qu'il avoit vû pratiquer chés ſon Maître pour obtenir la grace d'être repris à ſon ſervice. On s'y employa dans la penſée que la choſe n'avoit point d'autre miſtere, & apres

apres bien des refus du côté de Monſ. D.... la grace fut accordée & le valet repris à la maiſon, ou il ſervit comme auparavant. Ce M. D.... avoit une playe ſur une hanche qu'il falloit panſer tous les jours, & qu'il diſoit être le reſte d'une bleſſure reçue en Portugal, pendant qu'il y faiſoit la guerre. Le valet avoit toûjours été employé à ſoigner cette playe, & ce fut la raiſon que le Maître apporta pour laquelle il diſoit qu'il s'étoit laiſſé induire à le reprendre, ne ſe trouvant pas auſſi bien ſervi de celui qu'il lui avoit ſubſtitué. Les choſes roulerent encor leur train ordinaire pendant quelques autres mois au bout deſquels M. D.... paroiſſant offencé d'un nouveau deſſervice de ſon Valet, le chaſſa encor l'épée aux reins hors de ſa maiſon, ſe plaignant au reſte que ſes amis l'euſſent contraint à le reprendre, quoi que le cœur lui dit qu'il n'auroit pas plus de ſujet d'en être content la ſeconde fois que la premiere.

Il arriva preciſement en ce temps là que la Rép. de Veniſe entra dans la Ligue avec l'Empereur & la Rép. de Pologne contre le Turc. Le beſoin où elle ſe trouvoit d'Officiers, lui faiſant regarder de tous côtés, elle fit offrir un emploi à M. D.... qui s'en excuſa vivement, & preſſé avec la derniere importunité ne voulut accepter que le commandement de la Garniſon d'une petite place frontiere dans la Dalmatie. Il y alla, mais à peine y eut il été quelques ſemaines, que le bruit s'étant repandu dans la place qu'un parti Turque étoit aux environs peu ſur ſes gardes, & en état d'être facilement enlevé le Gouverneur fut prié de ſortir avec une partie de ſa Garniſon pour l'aller ſurprendre & fut tué des premiers dans cette expedition. Sa mort non plus que ſa vie ne parut miſterieuſe à perſonne, la choſe étant ſelon le cours des armes, qui enlevent auſſi facilement un Officier qu'un Sol-

dat: Mais quelques jours apres que cette nouvelle ſe fut repandue dans la Ville, un de ceux qui en ſcavoient plus que le commun rencontrant un des amis du deffunt lui en demanda des nouvelles, & ſur ce que celuici lui repondit qu'il n'en avoit point d'autres que les publiques, qui lui avoient appris ſa mort & qu'il pouvoit encor mieux ſavoir que lui, le Noble lui repliqua par une inſulte à tous les Etrangers, que comme le mort croyoit en impoſer, & par des perſonages feints ſe flattoit de tromper ceux qui avoient interêt à demêler ſes artifices, on avoit ſuivi par tous les détours, dans leſquels il avoit affecté de ſe cacher, & qu'on lui avoit fait une grande grace de lui donner une mort dont la gloire apparente couvroit la honte de ſes lâches deſſeins, qu'on auroit pû punir avec un éclat plus infamant.

On pourroit racconter quelques autres cas dans leſquels les Délinquants avoient eû une auſſi méchante reuſſite que celuici dont les bonnes qualités & le ſavoir pour un homme de ſa condition, méritoient une mort plus honorable : Mais enfin les Princes qui mettent une partie de leur gloire à ſcavoir, & à déranger les affaires des autres, voudront toujours tenter, & il ſe trouvera toûjours des perſonnes qui au riſque de leur vie, s'offriront à les ſervir. Une régle générale dont chacun doit être informé, eſt que tous les Etrangers de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, abbordant à Veniſe ſont éclairés par des gens, qui leur étant inconnus ne laiſſent pas de les ſuivre par tout, c'eſt à dire de prendre une exacte information de leur conduite, dans laquelle s'il ſe trouve quelque choſe de douteux, ils doivent être ſeurs qu'on en informe le Gouvernement. Si cela eſt vrai de toute ſorte de perſonnes de quelque conſidération, il l'eſt beaucoup plus de ceux qui font quelque figure, ſoit du

côté

côté de l'eſprit, ou de celui de la dépence, ces ſortes de gens étant de leur nature comme des *armes à l'enquerre* c'eſt à dire, qui attirent les yeux & la curioſité, & qui forcent en quelque façon le Gouvernement à rechercher leurs occupations, & quel peut être le but de leur ſéjour dans la Ville.

Pour paſſer des jalouſies & des deffiances que la Rép. de Veniſe a de tous les Princes en général, à quelque particularité, on peut aſſûrer qu'elle vit avec toutes les reſerves imaginables avec l'Empereur, qui eſt ſon plus redoutable Voiſin, & ſi pendant l'empire du dernier elle a été comme aſſeurée de ſa part qu'il n'entreprendroit rien à cauſe de ſon indolence naturelle, elle a repris une partie de ſes craintes dés que celui qui regne eſt monté ſur le trône, ſon eſprit plus libre & moins gêné étant capable de lui faire de la peur, au moins en un temps où il ne ſeroit pas embaraſſé de tant de guerres. La conquête du Milanois par les armes imperiales n'eſt ſans doute pas indifferente à la Rép ni la ſaiſie de Mantoüe, pour la reſtitution duquel Etat elle s'eſt autrefois ſi vivement employée, pour qu'il fût rendu à un plus petit Prince, doit encor la tenir en une plus grande inquiétude. Auſſi, dit on, qu'elle a déja fait faire de puiſſantes ſollicitations à Vienne pour le rétabliſſement du Duc Ferdinand Charles, qui ont bien la mine de demeurer inutiles, ſi la fortune continue à favoriſer la Maiſon d'Autriche en Italie, où ce Prince a fait tant de choſes pour la deſſervir. On ne ſçauroit nier que la Rép. n'ait tres utilement ſervi l'Empereur par ſa neutralité & par le libre paſſage qu'elle a accordé aux troupes qu'il envoya en Italie au commencement de la guerre preſente. Il eſt vrai qu'elle fit la méme choſe aux François qui ſe trouvoient en poſſeſſion du Duché de Milan, en leur permettant de venir ſur ſes terres, s'y fortifier & deffendre les paſſages,

par leſquels les Imperiaux devoient paſſer pour entrer dans le Milanois: Mais en toute maniere eſt il vrai que ſi les Venitiens euſſent pris parti contre l'Empereur, il n'auroit jamais rien conquis en Italie, & ſe ſeroit trouvé embaraſſé d'une nouvelle guerre dans le Tyrol, l'Iſtrie & le Frioul, qui l'auroit terriblement incommodé: Outre que dans un Etat, où l'on a beſoin de tout le monde, l'on doit tenir conte de ſon inaction à celui qui ne nous fait point de mal. On peut dire que les vieilles querelles que la Rép.de Veniſe a autrefois euës avec les Empereurs & la Maiſon d'Autriche, dont les interêts ſont depuis long temps les mêmes, au ſujet des Provinces, qu'elle a partagées avec eux, ſont aujourd'hui tout à fait ceſſées, & qu'à moins qu'il n'en renaiſſe quelque nouveau ſujet, on n'en parlera plus. Elle ſe plaignoit fortement l'an 1694. de la Paix que l'Empereur l'obligeoit de faire avec le Turc, ſur lequel elle étoit en paſſe de faire d'autres conquêtes, mais outre que l'Empereur étoit épuiſé de forces, & que les Princes de l'Empire le preſſoient de faire la paix pour ſe décharger du poids de la guerre, ce qu'il prevoyoit devoir ſuivre à la mort du Roi d'Eſpagne, dont la ſanté alloit tous les jours en déclinant, l'obligerent à s'accorder avec les Turcs pendant qu'il le pouvoit faire avec avantage, & la Rép de ſon côté ne dût pas avoir de chagrin de ſouſcrire à une paix, qui lui aſſeuroit des conquêtes ſi conſiderables, comme étoient celles qu'elle avoit faites ſur les Infideles.

Il ſe paſſa il y a quelques années, entre l'Empereur & la Rép. de Veniſe un eſpéce de demêlé, dans lequel bien des gens ſoubçonnerent du miſtere, & peut être ne s'y tromperent ils pas: Ceci précéda la derniere guerre, & par conſéquent la derniere alliance, & l'occaſion furent les

vûes,

vues, qu'on crut que la France avoit ſur les Etats de S. A. R. de Savoye. Chacun eſt informé que le Roi T. C. avoit procuré à ce Prince ſon Mariage avec l'Infante de Portugal, alors héritiere préſomptive de cette Couronne, devant que le Roi Don Pierre, qui eſt mort depuis peu, eut paſſé à ſon ſecond mariage & qu'il eût des héritiers mâles. Un traitté fait par S. M. T. C. avec le Comte de Soiſſons, alors le plus proche de la ſucceſſion de Savoye, par lequel on dit que celui-ci cédoit au Roi toutes les prétentions, qu'il avoit & qu'il pourroit jamais avoir ſur cet Etat, donna l'allarme aux Puiſſances, qui s'intereſſent dans les affaires d'Italie, & ce fut par les ſoins d'une de ces Puiſſances qu'on mit ſur le tapis le mariage du Prince de Carignan, qui pour ſes indiſpoſitions naturelles avoit vécu juſques alors ſans femme & ſans diſpoſition apparente d'en jamais prendre. Ce projet étoit fondé ſur l'eſperance que ce Prince auroit des enfants, leſquels ſe trouvant par le droit de leur naiſſance plus pres du trône de Savoye, que ceux du Comte de ſoiſſons, excluroient par conſequent tous ceux qui voudroient ſe ſervir de ſes droits pour ſe ſaiſir de la Savoye. Le mariage fut traitté par un Noble Venitien, qui eſt aujourdhui Cardinal, & executé avant que la Cour de France en fut informée : Et comme elle tient depuis long temps le haut bout dans les affaires de l'Europe, elle ſe crut offencée du ſecret, qu'on avoit gardé avec elle au ſujet de ce mariage, & en fit tant de bruit à Turin que S. A. R. fut contrainte d'éloigner le Prince de Carignan avec ſa Nouvelle Epouſe, qui pour cela ſe retirerent à Bologne. Ce reſſentiment éclatta quelque temps apres contre le mediateur de cette ailiance, & comme la France s'en faiſoit un ſujet de mécontentement contre toute le Rép. de Veniſe, à cauſe du ſujet qui

l'avoit manié, la Rép. proteſta qu'elle n'y avoit aucune part, & qu'il s'étoit ingeré de lui même à la faveur de ſon Caractere dans cette Négotiation, ſans ordre du Senat; & pour preuve de cela le bannit, & le priva de la grace publique, comme on parle à Veniſe. L'Empereur cepandant, quoi qu'il ne parût y avoir aucun interêt qarticulier, le prit en ſa protection, & c'eſt à la nomination de S. M. J. qu'il doit ſon chapeau. C'eſt à l'occaſion de cette protection, qu'on a dit qu'il parut alors y avoir une éſpece de démêlé entre l'Empereur & la Rép. de Veniſe, n'étant point la coutume, hors d'un temps de guerre, de proteger un ſujet qui dechoit de la grace de ſon Prince, ce qui ſemble un inſulte que l'on lui fait. On dit qu'il parut, mais non pas qu'il y eut un veritable démêlé, car on crut conſtamment que ç'avoit été l'Ambaſſadeur de la Rép. à Paris qui avoit découvert le traitté, par lequel le Comte de Soiſſons le prémier cédoit au Roi tous les droits qu'il pourroit jamais auoir ſur la Savoye, & que même pour une ſomme d'argent conſidérable il en avoit eu l'original, qui fut montré au Duc de Savoye pour le convaincre des vûes, qu'on avoit ſur ſon Etat, ce qui lui fit rompre ſon Mariage avec l'Infante de Portugal. La Rép. cepandant tint toûjours ferme ſur la negative & fit bonne mine avec le Roi, contentant S. M. T. C. par toutes les apparences, & les proteſtations de deference & de reſpect imaginable: Mais la diſſimulation eſt le fort de la Politique, & quand il s'agit de ſe tirer d'un mauvais pas & qu'on en peut ſortir par des deſaveus & des proteſtations, il eſt auſſi incroyable qu'on ne le faſſe pas, qu'il eſt peu ſeur d'y deferer quand les preſomptions ſont contraires.

C'eſt de la France particulierement que ſe deffie la Rép. de Veniſe, plus que d'aucune autre Puiſ-

ſance

ſance de l'Europe, parce que la France eſt la plus formitable, & la plus facile à mettre des pretentions ſur le tapis. Elle a vû autrefois avec plaiſir le pouvoir de la Maiſon d'Autriche en Italie bridé par les moyens qu'avoit la France par le poſſeſſion de Pignerol, d'accourir au ſecours de ceux que cette Maiſon auroit voulu opprimer, & de lui faire de la peine : Mais les forces de cette Couronne ayant crû a l'excés, & ſon deſir d'acquerir de tout côté s'étant aſſés expliqué, elle verra toûjours avec joye la diminution de cette exorbitante Puiſſance & y contribuera (pourvû qu'elle le puiſſe faire avec ſecret, & ſeureté) autant qu'elle en aura de moyens. Elle en a donné des marques en quelques rencontres. On ſe ſouvient que lors que le Roi T. C. s'aviſa de vouloir que les vaiſſeaux de toutes les Nations ſaluaſſent les ſiens, en toutes les mers, Marin Michel qui étoit alors Capitaine des vaiſſeaux de la Rép. eut ordre du Senat de ne rien innover dans l'ancienne pratique, & de ſe laiſſer plûtôt mettre en pieces, que de faire plus que ce qu'on avoit accoutumé. M. du Queſne étoit alors dans l'Archipel, & le bruit, couroit qu'on l'avoit envoyé promener, pour faire épreuve du ſuccés qu'auroit l'établiſſement du nouveau Ceremonial ſur ceux qui ſe preſenteroient. Mais ayant apris les ordres que Michel avoit eû de Senat, & que le Venitien étoit homme à lui donner plus d'affaires qu'il n'en voudroit, & peut être qu'il n'en pourroit démêler, il evita l'abbord & eſquiva les occaſions d'en venir aux mains. En effet Marin Michel dormit plus de quinze jours dans un fauteüil ſur la poupe de ſon vaiſſeau ſe promena au long & au large par les Iles, reſolu d'en decoudre, ſi on lui venoit demander plus qu'il n'avoit ordre d'accorder. On ſe ſouvient encor d'avoir lû autrefois à Veniſe la copie d'une lettre qui y fit grand

bruit & qui regarde en quelques ſorte cette maniere de la diffiance qu'ont les Venitiens des étrangers. La Rép. s'étant declarée comme on a dit l'an 1684. contre le Turc, faiſoit des Soldats de tous côtés, & à meſure qu'elle en avoit enrolé quelque nombre elle les envoyoit au Levant, où elle faiſoit la guerre. Un Noble de la Maiſon Moroſin nommée Joſeph fut embarqué avec une compagnie, qu'on appelle à Veniſe *d'Oltramontani*, & dans la premiere lettre quil écrivit au Senat depuis ſon depart, il lui rendit conte de ce qui lui étoit arrivé ſur la route en ces termes. Voici ſa Lettre

„ SERENISSIME PRINCE,

„ Ayant fait voile le 12. du paſſé, je dreſſay ma „ route vers Corfu, avec peu de vent mais favo- „ rable, qui me dura leſpace de ſix jours & me fit „ arriver en face de Raguſe, où attaqué d'une bou- „ raſque cauſée par un vent de midy, je fus obligé a „ prendre port dans l'Ile de Meleda. Pour réu „ nir tous les bâtiments que j'avois en conſerve, „ je fus contraint de demeurer dans ce port onze „ jours, apres l'eſquels le vent s'étant montré fa- „ vorable je levay l'ancre, & me mis en che- „ min. La même nuit étant en face de la Ville de „ Raguſe, & à cauſe du vent ceſſé contraint de de- „ meurer en bonace, j'eus le malheur déprouver „ un accident le plus fier qui me ſoit jamais arrivé. „ Vers les ſept heures de nuit toute la compagnie „ s'étant rebellée, & ayant à ſa tête le Colonel Ma- „ jor de Vilmes, je me vis attaqué a l'impourvû „ dans ma chambre, où étoit gardé les denier pu- „ blic: le même Lieutenant Colonel avec touts les „ ſouslevés crioit de toute ſa force *Allons, allons, „ Vive le Roy de France, Vive Louis.* Je fus é- „ trangement ſurpris de me voir trahy par une per- „ ſonne, de qui j'avois ſujet d'éſperer toute ſorte

„ d'aſſi-

„ d'aſſiſtance & de ſoulagement, l'ayant toûjours
„ traitté avec toute ſorte d'amitié & tenu a ma ta-
„ ble. A ce bruit m'étant renfermé dans ma cham-
„ bre avec le N. H. Jerôme Beregan mon Neveu,
„ & un homme de chambre qui a vieilli à mon
„ ſervice, & en qui j'avois une entiere confiance,
„ me voyant dans l'impoſſibilité de reſiſter à tren-
„ te rebelles, tous hommes les plus forts de la Com-
„ pagnie, je reſolus, apres beaucoup de coups
„ qu'ils donnerent pour forcer & rompre la porte,
„ d'eteindre la lumiere, & de tâcher de ſauver ma
„ vie de qui dependoit la conſervation des deniers
„ publics. J'échappay par une fenêtre, & gagnay
„ le chateau du Navire, où je trouvay le Capitai-
„ ne Flamend avec quelques uns des ſiens, que j'a-
„ nimay a combattre les rebelles, qui avoient en-
„ fin reuſſi à rompre la porte de ma chambre au
„ moment que j'en étois ſorty. Le Lieutenant Co-
„ lonel me cherchoit, pendant que le Capitaine Fla-
„ mend nommé André van Helder de Middelbourg
„ en Zelande qui me croyoit mort m'ayant recon-
„ nu courut avec une joye indicible m'embraſſer, &
„ m'ayant laiſſé a la deffence du Chateau, il s'avance
„ avec quelques uns des ſiens armés de grenades ſur
„ le pont d'où ils les jetterent ſur les revoltés, &
„ en firent un grand carnage. De mon côté je fis
„ tirer une quantité de mouſquetades contre eux:
„ Ce qui les obligea apres avoir tenu ma chambre
„ quaſi une heure, de la quitter ſans avoir pû ſe ſai-
„ ſir des deniers publics, que j'avois fait ſerrer en un
„ lieu fortifié & ſecret. Ils ne trouverent qu'une
„ caſſette, qui ètoit à moy, quils rompirent m'en-
„ leverent environ 253 Ducats. Mais comme nous
„ les preſſions en toutes manieres, continuant à
„ en tuer autant que nous pouvions, le cœur leur
„ manqua, & ils furent enfin tous taillés en pie-
„ ces; les ouvriers qu'on envoye à l'armée pour le

„ radoub des Vaiſſeaux s'étant encor joints a nous
„ en criant Vive St. Marc, & nous ayant aydé a
„ les exterminer. De mon côté je me mis à crier
„ auſſi Vive St. Marc pour encourager encor les
„ Matelots qui étoient ſur le Vaiſſeau à nous ay-
„ der, & Vive la Nation Flamande, de quoy celle-
„ ci toute joieuſe combattit avec encor plus de
„ zéle contre les traitres, qui s'étoient retirés au cha-
„ teau de proüe & continuant à crier Vive France
„ appelloient à leur ayde les milices, qui étoient
„ ſur les Vaiſſeaux. Ce combat fut ſanglant & cruel
„ & dura l'eſpace de trois heures, au bout deſquelles
„ je vins à bout de rendre le vaiſſeau libre de toute
„ vexation, & de rendre graces avec une joye uni-
„ verſelle à St. Marc noſtre Protecteur. La plus
„ part des rebelles fut taillée en pieces & le reſte
„ de la compagnie fut forcé de ſe rendre, & gar-
„ dé juſqu'au jour qu'ayant fait les recherches
„ neceſſaires, & trouvé cinq des chefs de la revol-
„ te encor en vie, je les obligeay avec les tour-
„ ments à confeſſer leur felonnie enſuite de quoy
„ je les fis jetter dans la mer à la vüe des autres
„ vaiſſeaux du convoy, pour ſervir d'exemple du
„ juſte chatiment pris d'une ſi grande mechanceté.
„ Dans le Combat le N. H. Beregan mon Neveu
„ fut tué, de même que mon homme de cham-
„ bre, qui dormoit à la porte de ma chambre, Ber-
„ nard Marian qui me ſervoit de Pilote, deux Ou-
„ vriers, deux Matelots, Alexandre Gulielmi un
„ autre de mes valets de Chambre, & un couſin du
„ Capitaine Flamend fut bleſſé dangereuſement au
„ bras. Le Lieutenant Colonel de la compagnie
„ fut tué dans les premiers aſſauts, Dieu en diſpo-
„ ſant ainſi pour la punition de ſa felonie. Sa mort
„ fut cauſe que la confuſion ſe mit parmi les rebel-
„ les, & qu'ils perdirent beaucoup de leur coura-
„ rage. Au contraire le courage & la fidelité du

„ Capi-

„ Capitaine Flamand fut cauſe de la deffaite totale
„ des conjurés, & pour cette raiſon merite toutes les
„ benedictions du Ciel, & toute ſorte de recom-
„ pences de Votre Sérénité.

„ Abord du Vaiſſeau.... le... Juin 1687.

JOSEPH MOROSIN.

Le Senat ne menage pas plus la France que les autres Couronnes, non ſeulement quand il eſt queſtion de conſerver ſes droits & ſes prééminences, mais auſſi quand il s'agit du reſpect, qu'il veut qu'on porte à ſes Ordres dans ſa Capitale. Deux laquais de Monſieur Amelot, alors Ambaſſadeur de France à Veniſe, étant un jour de Carnaval dans un Cabaret qui regarde ſur la grande place de St. Marc, & ſelon la coutume de la Nation Françoiſe, pendant qu'ils beuvoient s'étant mis à chanter ſi haut qu'on les entendoit dans la place, celui qu'on appelle le *Capitain Grande*, qui eſt le Chef des Archers de la Ville, envoya un de ſes Lieutenants pour leur dire que ce n'étoit point la coûtume de faire ſi grand bruit dans les Auberges. Les laquais au lieu de déferer à l'avis & de ſe contenir, ayant dit des ſottiſes à ce Lieutenant juſqu'à le faire déloger du cabaret avec leurs epées nues, il arriva le jour ſuivant que deux maſques armés de gros batons prirent les mêmes ou d'autres laquais de l'Ambaſſadeur aux pieds du pont de Rialte & les roüerent de coups quelque cris qu'ils fiſſent & quoi qu'ils reclamaſſent le nom & qu'ils portaſſent les livrées de l'Ambaſſadeur. L'Ambaſſadeur fit grand bruit de l'affaire & en demanda ſatisfaction, que le Senat lui accorda libéralement par un placard, qui promettoit deux milles Ducats à celui qui découvriroit le nom & la qualité des Maſques qui avoient commis un ſi grand excés, mais il n'y avoit rien à craindre pour eux

eux, perſonne ne doutant qu'ils n'euſſent étés envoyés expres pour apprendre aux laquais de quelque Ambaſſadeur que ce fût, qu'on n'inſulte pas impunement à qui que ce ſoit de ceux qui ſont revêtus de quelque partie de l'authorité publique.

Voicy cepandant un cas tout recent, dans lequel il ſemble que la France ait voulu ſe vanger, & où la Rép. a fait une bien humilante ſoumiſſion. Chacun ſçait que cette Rép. ne manque en aucun temps de Sujets, qui s'attirent par leurs mauvaiſe conduite ou le châtiment effectif, ou les menaces publiques du châtiment c'eſt à dire des banniſſements & des condannations, qui ne ſont privées de leur effet que parce que la fuite derobe ſouvent les coupables aux pourſuites de la Juſtice. Deux criminels condannés dans les formes judiciaires, s'étant évadés crurent que la guerre d'Italie & la protection du Roi T. C. les aſſeureroient entierement s'ils ſe mettoient en état de ſe la procurer, en prenant parti dans les troupes des deux Couronnes. Ils le firent, & comme leur qualité faiſoit eſpérer qu'ils pourroient ſervir utilement à l'enrôllement de quelques Compagnies de Soldats, ils furent pourvûs l'un d'une charge de Capitaine & l'autre de Lieutenant, & partirent pour aller engager du monde. Leur mauvais deſtin les porta à Veniſe, où l'on veut bien croire qu'ils n'étoient pas allés expreſſement pour inſulter; mais où ils ſe croyoient ſans doute en aſſeurance contre le reſſentiment public à l'abri de leurs nouveaux emplois. Ils ſe tromperent neantmoins, & leur arrivée étant ſcuë ils furent pris & ſubirent, quoi qu'en ſecret, la peine à la quelle ils avoient été condannés par la ſentence de leur procés. Le Roi T. G. s'en plaignit hautement, & parla terriblement haut ſur le mepris du caractere dont ces gens étoient revêtus. Le Senat charcha à appaiſer le Roi par des excuſes, & le Pape entrant en cette affaire de ſon

pro-

propre mouvement, fit paſſer toute ſorte de bons offices par ſon Nonce pour ramener le Roi à la bonne correſpondance avec la Rép. qui n'aboutirent a rien A la fin la Rép. qui ne vouloit point entrer en une guerre formelle contre le Roi conſentit de revêtir ſon Ambaſſadeur ordinaire à Paris du Titre d'extraordinaire pour faire un compliment au Roi, & luj preſenter une lettre de le part du Senat, par laquelle il proteſtoit de *ſon deſir tres-ſincere de ſe conſerver l'affection de S. M. T. C. temoignoit ſon déplaiſir de ce que quelques procedures de Juſtice qu'il s'étoit crû obligé de faire, lui euſſent deplû, qu'il deſaprouvoit tout ce qui pouvoit avoir donné lieu à S. M. de ſe plaindre, & la prioit de ſuppléer à ce qui pouvoit manquer à la force des expreſſions de ſa lettre pour ſon entiere ſatisfaction.* On inſera dans le Mercure Hiſtorique de Janvier de l'an 1703. une lettre pleine de reflections douloureuſes, & ſur la hauteur des pretentions de Roi T. C. à vouloir tout ranger à ſes volontés & ſur la dure neceſſité où s'étoit vû la Rép. à lui donner ſatisfaction. Mais ſans toucher au premier point on peut dire qu'à Veniſe cette demarche n'a pas aſſeurement parû ſi ſoumiſe qu'on la fait. La Rép. ſe ſeroit ſans doute bien paſſée de cette occaſion de mettre en compromis ſon authorite avec les forces d'un ſi grand & ſi puiſſant Prince, mais ayant vengé ſa Souveraineté & puni ceux qui avoient prétendu l'inſulter à couvert d'un nom ſi redoutable, qu'a-t'-elle pû ſouhaiter & faire davantage pour ſa pleine & entiere ſatisfaction, & eſt ce payer trop cher une démonſtration ſi hardie que de faire paſſer un compliment, qui même dans la rigueur des termes ne ſe dédit de rien & ne promet pas même d'en uſer à l'avenir en cas pareil, avec plus de ménagement. Ce que la Rép. ſouhaitte & ce que tous les Princes peuvent déſirer eſt

que

que leurs ordres ſoyent reſpectés, & les Violateurs punis ; en quoi conſiſte préciſement le caractere & l'uſage de la Souveraineté. Obtenir ce point en face méme d'une Puiſſance ſuperieure, eſt un ragout qui fait gouter le pouvoir Souverain. Et tant que le monde ſera perſuadé qu'on ne peut point ſe moquer impunément des ſentences & des condannations du Senat de Veniſe, ſous quelque protection qu'on ſoit, on doute qu'il ſe trouve beaucoup d'avanturiers qui hazardent de le faire, quelque aſſeurance d'impunité qu'on leur puiſſe donner. L'exemple de ces derniers les arretera toûjours, & une entrepriſe qu'ils ne pourront ignorer devoir être ſuivie d'une fin ſemblable à celle de ces deux bandits, les étonnera plus que ne les encouragera la promeſſe de toute ſorte d'aſſeurance. Les Italiens ayment la réalité plus que l'apparence, & dans le cas de choiſir entre l'execution de leur reſſentiment, & la ſatisfaction d'une excuſe, à coup ſeur, ils embraſſeront le premier, & ne s'embaraſſeront guerre du ſecond, la diſproportion des forces & la neceſſité preſente attirant auſſi juſtement la compaſſion publique, que l'abus du pouvoir & des forces eſt odieux de ſoi même, dans celui qui les y contraint.

Comme l'Eſpagne n'eſt pas depuis long temps en état de beaucuup nuire à la Rép. on la ménage moins, quoi que ſelon les maximes politiques des Republiquains, on ne cherche point d'occaſions de guerre. Le voiſinage du Duché de Milan, duquel la Ville de Veniſe tire de grands ſecours, fait qu'elle a entretenu avec ſoin un bon commerce avec lui & les Eſpagnols, qui en étoient les Maîtres. On ne doit pas croire cepandant que la memoire de la conjuration du Triumvirat Eſpagnol ſoit éteinte dans le ſouvenir des Venitiens, outre ce qu'on voit encor à Veniſe des commencements d'un puiſſant palais

lais *in volta di canale*, ſur l'éndroit du Grand Canal, qui regne ſur la plus grande étendue du rivage tant vers le port de Rialte que vers la place de St. Marc, qui fut autrefois entrepris par un riche Eſpagnol, qui diſoit vouloir établir ſon ſéjour à Veniſe, & que le Senat fit ceſſer ſur le ſoupçon, ou l'avis qu'il eut, qu'on penſoit d'en faire une eſpece de Château ou Maiſon forte, qui auroit pû ſervir à des deſſeins dangereux à ſa liberté. Les reſtes de ce palais ſe voyent encor aujourdhui dans l'endroit marqué c'eſt à dire une muraille épaiſſe, toute de pietres taillées en pointes de Diamants juſqu'a la hauteur des premieres fenêtres, ſur laquelle on a chevê un ediſice mais beaucoup moins fort, qui ſert aujourd'hui de grenier public.

L'Angleterre, qui comme on a dit, ne tient point de Miniſtre ordinaire à Veniſe, & par conſequent qui n'a guerres d'occaſions de ſe brouiller avec le Senat, vient cepandant d'avoir un demêlé, ou elle a fait voir en quelle conſideration elle veut être tenue. Une Gondole de Monſ. le Comte de Mancheſter ayant ſervi à introduire à Veniſe quelques Pieces de Drap d'Angleterre ſans payer les droits, fut arrêtée par ordre ſans doute, de ceux qui commandent. L'Ambaſſadeur ne prit nullement la choſe en bonne part, quoi que la contrebande fut prouvée, puisqu'on avoit ſaiſi les Draps dans la Gondole : il demanda ſatisfaction, & ſur les délais de repondre poſitivement à ſes inſtances, il ſortit de la Ville & ſe diſpoſa abſolument à retourner à Londres. Il avoit déja donné ordre au licentiement de ſes Domeſtiques, & à la vente de ſes meubles, quand le Senat prévoyant les facheuſes ſuites d'une rupture dans les formes, pria l'Ambaſſadeur de retourner, & lui promit toute ſatisfaction. La ſatisfaction fut de reconnoître pour attentat contre le droit des Gens, & le reſpect dû à

ſon

ſon caractere ce qui avoit été fait à l'egard de la Gondole, & de condanner aux Galeres comme criminels, ceux qui l'avoient ſaiſie. Il y a de l'apparence que cette diſpoſition du Senat ſuffira pour appaiſer entierement l'Ambaſſadeur, & que content de cet ordre il intercedera pour la delivrance de ces malheureux qui n'ont peut être d'autre part en cette affaire, que celle d'avoir obei.

Le Duc de Mantoüe eſt celui de tous les Princes dont les interêts ayent fait le plus grand bruit dans ces dernieres années & qui ayent varié davantage à l'egard de la Rép. de Veniſe. Comme cette Ville eſt le ſejour des plaiſirs, & que le Duc ſemble en avoir fait ſa plus grande affaire toute ſa vie, il étoit conſideré, quand il venoit à Veniſe, comme un ami, & l'on avoit relâché en ſa faveur toutes les rigueurs & les reſerves, dont on a contume d'uſer envers tous les autres Princes, qui arrivent dans cette Capitale. Il étoit permis à tous les Nobles indifferemment de le fréquenter, parce qu'on ètoit prevenu que la fin de tout ſon commerce avec eux aboutiſſoit a des parties de plaiſirs. Mais dés qu'il ſe fut deffait de Caſal, toutes choſes changerent à ſon egard, & le Duc ſe vit auſſi étranger à Veniſe que s'il fut venu de Moſcovie, ou qu'il eut eû derriere ſoi une armée de Tartares. On reprit pour lui toutes les reſerves accontumées avec les Princes deſquels on ſe deffie, & hors de cette eſpece de perſonnes, qui prête, ou qui procure les plaiſirs achetés, chacun s'en écartoit, comme d'un homme dangereux, & dont le commerce lui pouvoit nuire. Il parut que le Duc ſe voulut venger de cette froideur par un coup qui lui fit connoître encor plus ſenſiblement qu'il avoit perdu ſa premiere conſideration aupres du Senat. Il nomma pour ſon Reſident à Veniſe un homme d'une ſi petite conſideration, & de plus caracterizé d'une réputation

ſi délabrée, qu'on vit bien qu'il n'avoit plus lui même les égards qu'il avoit toûjours eûs, de n'employer pour ſes Miniſtres que des perſonnes qualifiées par leur naiſſance, ou tout au moins ſans reproche. Auſſi le Senat voulut il de ſon côté témoigner qu'il remarquoit cette difference, & rendre au Duc une partie du déboire. Ce nouveau Reſident ayant demandé d'être admis pour montrer ſes lettres de Creance au College, on lui aſſigna jour & heure, & apres qu'il eut attendu à la porte, tant que dura le College, on ſe retira par le paſſage qui entre dans les appartements du Doge, & un Secretaire ſortit par celle du grand Eſcalier, où faiſant l'etonné d'y voir le nouveau Reſident, il lui dit froidement qu'il falloit qu'on n'eut pas ſçû qu'il étoit là, & que pour le coup le College étant levé, il falloit qu'il remit à une autre fois s'il vouloit audience. Le Reſident la demanda donc pour une autrefois, & elle lui fut accordée avec la même facilité que la premiere, & detournée par un artifice ſemblable à celui qu'on avoit pratiqué avec lui quand il s'étoit preſenté la premiere fois. Cela ne le decouragea pas, il en demanda une troiſieme qui lui fut enfin accordée, mais apres l'exhibition de ſes lettres de Creance, & le compliment ordinaire, le Doge pour reponce lui dit en peu de mots que le Senat ayant eû toûjours envie de bien vivre avec le Duc, ne refuſeroit point d'oüir toutes les perſonnes qu'il lui envoyeroit pour traitter avec lui, de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent. Non ſeulement le Reſident n'eut pas de grands applaudiſſements à Veniſe, mais il faillit à s'y faire aſſommer lorſque la Nouvelle de la levée du ſiege de Vienne arriva. Comme tout le monde en témoignoit de la joye, & que le peuple ſelon la coutume de la Ville en ſemblable occaſion couroit les rues avec des fallots

ou

ou plûtôt des trouſſeaux de petites cannes allumées en criant vive l'Empereur & la Chretienneté, ce Reſident s'aviſa de ſe fâcher du bruit que faiſoient ces crieurs, & fit dire par ſes Domeſtiques à ceux, qui paſſoient devant chéz lui, qu'ils euſſent à s'en eloigner & à aller faire retentir plus loin des cris de joye, qui l'importunoient. On porta cette nouvelle au Comte de la Tour Ambaſſadeur de S. M. J. dont le palais n'étoit pas loin, & qui nageoit alors dans le plaiſir de recevoir & de fêtoyer quantité de perſonnes diſtinguées de la Ville qui venoient le feliciter ſur l'heureuſe delivrance de Vienne. Le Comte étoit l'homme du monde le plus violent, & faiſoit une figure à Veniſe la plus éclattante, tant par le nombre de ſes Domeſtiques, que par la ſplendeur de ſon train, qu'aucun autre Ambaſſadeur eut fait de long temps. A peine eut il ouy ce qu'on lui diſoit de l'Envoyé de Mantoüe qu'il commandât à ſes gens d'aller aſſommer cet homme chez lui, ou le bruler dans ſa maiſon comme un ennemy de Dieu & de l'Empereur & ceuxci qui étoient quaſi tous gens de main, n'ayant pas attendu qu'on le leur dit deux fois coururent, avec toute ſorte d'armes chéz le Reſident, qui auroit aſſeurement mal paſſé ſon temps, ſi au premier bruit de la tempête qui alloit fondre ſur lui, il n'eut pris le parti d'échapper par le toit de ſa maiſon ſautant, & ſe cachant dans les maiſons Voiſines, l'ôrage s'étant déchargé ſur une partie de ſes meubles, qui furent mis en pieces.

Pour retourner au Duc de Mantoüe, comme il ne temoignoit pas d'être fort touché de tout ce qui s'étoit paſſé à l'egard de ſon Reſident, la Répub. pouſſa ſa pointe encor plus loin. Ce Duc ayant comme on a dit coûtume de paſſer une partie de l'année à Veniſe, y avoit des Gondoliers affectés qui le ſervoient pendant le ſéjour qu'il y faiſoit & pendant

dant ſon abſence ne laiſſoient pas de porter ſes livrées, à la faveur desquelles ils faiſoient de petites contrebandes, qu'on vouloit bien diſſimuler en conſideration de S. A. Ces contrebandes étoient l'introduction du pain étranger dans la Ville contre les deffences. Car la prévention regne à Veniſe que le pain qu'on fait à *Fuſine* la premiere bourgade qu'on trouve ſur le rivage de la mer en allant à Padoüe, eſt de meilleur goût que tout celui qu'on fait dans la Ville: c'eſt pourquoi tous les Gondoliers, qui ont occaſion d'aller là, ne manquent guerres de hazarder d'en rapporter à Veniſe, où ils ſont ſurs de le bien vendre & d'y faire quelque profit. Les livrées du Duc de Mantoüe en particulier faiſoient leur negoce de ce tranſport ſoit qu'il fut abſent ou preſent à la Ville ſe ſervant à cet effet de grands paniers couverts, ſur leſquels étoient les armes de S. A. & aux quels à cauſe de cela on vouloit bien porter reſpect, quoi qu'on ſçût la fraude qu'ils couvroient. On leur déclara donc qu'on n'auroit plus d'égard à eux dés que le Duc ſeroit hors de la Ville, ce qui les fit diſparoître incontinent, & lui donna ce petit déplaiſir. On lui en fit un plus grand quelque temps apres. Un certain homme, autrefois peintre, battoit le pavé de Veniſe, quoi que proſcrit pour quelques friponneries, où il avoit eû part & on le ſouffroit parce que le Duc l'ayant déclaré de ſa Maiſon, il étoit des plus aſſidus à lui faire ſa Cour, quand il venoit à Veniſe, & le ſervoit particulierement d'entremetteur de plaiſirs & faiſoit dans ſa Cour la figure a peu pres qu'on dit que faiſoit Petrone dans celle de Neron. Comme il n'y a point de ſi vieux peché, duquel on ne ſoit quelquefois contraint de faire une penitence toute neuve, comme diſent les Italiens, on appella cet homme en Juſtice lors qu'il y penſoit le moins, & comme ſes fautes étoient déja averées par d'anciennes preuves, il fut condanné

danné à être pendu. Le Duc écrivit auſſi tôt au Senat en ſa faveur, mais on n'ouvrit ſa lettre qu'apres que l'execution fut faite, & pour réponce on écrivit au Duc qu'on étoit fâché de n'avoir pas ſû à temps qu'il prenoit intérêt à la vie de ce malheureux, qu'on auroit épargné à ſa conſideration, quelques démérites dont il fut chargé, & pour leſquels on avoit été contraint de lui donner la mort.

Il arriva quelque temps apres une autre occaſion où il fut encor mortifié. L'Electeur Jean George IV. de Saxe vint à Veniſe au Carnaval de l'an 1685. Il y fut charmé de la voix d'une *Cantatrice*, comme on les appelle en ce pays là, qui chantoit à l'Opera, & lui offrit de l'emmener en Saxe avec un gros appointement, ſi elle vouloit y aller chanter. Cette fille, qui s'appelloit Marguerite, & qui par la ſuite de ſes avantures s'eſt rendue fameuſe, dépandoit du Duc de Mantoüe à la maniere des gens de ſa profeſſion, qui ſe mettent ſous la protection de quelque Prince d'Italie, ou de quelque perſonne de grande conſideration, afin d'en être plus reſpectées, & de faire leur condition meilleure, quand on les recherche pour chanter quelque part; Ce protecteur étant celui qui regle le prix, qu'on leur donne pour leur chant. L'Electeur ne vouloit point paſſer par les mains du Duc de Mantoüe, ni lui faire demander ſon aggrément pour avoir cette fille, qui de ſon côté balançant entre l'avidité de gagner cent Ducats par mois que lui promettoit l'Electeur, & le plaiſir de reſter au pays, où elle ne manquoit pas d'amuſements, prit conſeil de ſes amis ſur le parti qu'elle avoit à ſuivre. Il arriva qu'un d'eux lui parla un jour fortement pour la perſuader d'aller en Saxe, & de ſe mettre peu en peine de ce que pourroit lui faire le Duc de Mantoüe, qui ne lui faiſant aucune penſion, ne la privoit de rien en la privant de ſa protection, puis qu'elle

en

en aqueroit une auſſi puiſſante pour le moins qu'étoit celle du Duc dans la perſonne de l'Electeur. Le Duc de Mantoüe ſe trouvoit alors à Veniſe, & ſe formaliſoit que l'Electeur voulut enlever cette fille ſans la lui faire demander, & beaucoup plus de ce qu'on lui raportoit que l'Electeur ne parloit pas de ſa perſonne avec une grande eſtime, & faiſoit même des railleries ſur ſa conduite. Cela porta le Duc à lui envoyer un cartel de deffi, & de l'appeller à lui faire raiſon ſur le territoire de Padoüe. La lettre fut portée à l'Electeur, qui ſe formaliſant à ſon tour de ce qu'il ne trouvoit pas ſur le dos de la lettre tous les titres qu'il deſiroit, refuſa de la recevoir. Le porteur voyant qu'il ne la vouloit pas ouvrir, ne laiſſa pas de lui en annoncer le contenu, & de lui ſignifier le Cartel, ſur quoi l'Electeur comme en riant lui répondit que les Princes de ſa qualité ne ſe battoient pas comme de petits Gentilhommes, & que ſi le Duc de Mantoüe avoit quelque choſe à prétendre de lui, qu'il lui déclarât la guerre & vint l'attaquer avec une armée, & qu'il lui répondroit avec une autre. Le Senat ne prit aucune part imaginable dans le démêlé de ces Princes, qui n'eut point d'autre ſuite, chacun croyant avoir ſatisfait à ſon honneur: mais ceux qui conſeilloient ou avoient conſeillé à la *Cantatrice* de ſuivre l'Electeur en Saxe, le payerent chérement au Duc de Mantoüe, qui fit aſſaſſiner (au moins le crut on ainſi), celui dont on a parlé plus haut, le quel retournant un ſoir chés lui trouva un homme devant ſa porte, qui lui lacha un coup de mouſqueton dans la tête, dont il mourut ſur le champ. On preſenta encor un poignard à un autre, qui eut le bonheur d'éviter le coup, & comme on ne parloit dans la Ville que de la querelle des deux Princes, l'Electeur & le Duc, & que pluſieurs prenoient le party de l'un ou de l'autre ſelon leur in-

clination, ce qui faiſoit naître tous les jours des débats & des querelles de paroles, le Senat fit bannir quelques uns des plus échauffés à ſoutenir leurs opinions dans les réduits publics, entre leſquels furent les principaux partiſans du Duc de Mantoüe, avec l'un deſquels Romain de Nation qui étoit un grand cauſeur, & aſſés bon Poëte, on eut occaſion de voyager quelque temps apres, de Bologne à Milan, & le plaiſir de lui entendre conter ſes avantures, & faire quantité de vers *in promptu* dans le Coche, ſur tout ce qui ſe preſentoit ſur la route.

La Rép. de Veniſe cultive fort ſoigneuſement la bonne intilligence avec le reſte des Princes Italiens, parce qu'il ne lui en coute rien & qu'elle n'a de même rien à craindre d'eux. Elle a aſſiſté les Ducs de Modene & de Parme dans leurs beſoins, car elle a interêt qu'ils ne ſoient point opprimés, & que l'un ne devienne pas plus puiſſant par la dépoüille de l'autre, & particulierement le Pape, à qui il ne tiendroit pas d'aggrandir ſa puiſſance aux dépends d'autrui. Le Roi T. C. étant Maître du Duché de Milan dans les commencements de la guerre preſente, & le Duc de Modene ayant eu le malheur d'être chaſſé de ſes Etats à cauſe qu'il s'étoit déclaré pour la Maiſon d'Autriche, S. M. T. C. de ſon autorité abſolue avoit déja donné ce Duché à celui de Milan & l'avoit ajugé a ſon petit fils le Roi Philippe: Mais l'Italie ayant été reconquiſe, il y a beaucoup d'apparence que la premiere liberté rendue au Duc, n'a point été desagreable aux Venitiens qui s'intereſſent bien pour le Duc de Mantoüe, quoi qu'il fut peu eſtimé de la Rép. depuis qu'il ſe dépouilla de ce qui le rendoit conſiderable, & qu'il prêta ou vendit Caſal & Guaſtalla pour en forger des fers à l'Italie. Le mauvais uſage, que fit ce Prince de la reſtitution qu'on lui fit de Caſal apres l'avoir repris aux François dans la derniere guerre, l'a privé en

cel-

celleci de Mantoüe : Cela nonobſtant l'intereſt qu'a la Rép. d'avoir pour voiſins de petits Princes plûtôt que des grands, l'engage à ſe remuer pour lui, & à coup ſeur il ne tiendra pas à elle qu'il ne retourne dans ſa Capitale.

Voici une Anecdote, qu'on ſçait de bonne part. Le Vieux Duc de Parme Ranuce II. étoit en ſi grande eſtime de prudence aupres du Senat de Veniſe, qu'il en fut conſulté plus d'une fois dans les affaires par des deputations de Senateurs : Et on peut dire à la verité, que ce Prince étoit d'un genie ſi grand & ſi Superieur à toute ſorte d'affaires, qu'il étoit tres-capable de gouverner quelque grand Etat que ce fut, & par conſequent de donner les meilleurs conſeils. Ce qu'il y a de bien rare eſt que tout un Senat envoye demander conſeil dehors, ce qui aſſeurément fait bien de l'honneur à la droitture de ſes intentions.

Ce de quoi on ne pent pas encor parler avec préciſion eſt comment la Rép. ſe gouvernera à l'avenir avec S. A. R. de Savoye, au cas que ce Duc demeure Maître de tout le Montferat, & d'une partie ſi conſiderable de l'Etat de Milan, qui lui ont été remiſes par l'Empereur en cette guerre. On a déja touché ailleurs les jalouſies, qui ont failli autrefois à mettre aux mains ces deux Puiſſances pour des diſputes de titres ſeulement. La Rép. a toûjours ſoutenu le pari des Ducs de Mantoüe contre ceux de Savoye, dans les guerres qu'ils y a eû entr'eux à l'occaſion du Montferrat. Comment verra-t'-elle aujourd'hui le Duc de Savoye accru de tant de forces, & le Duc de Mantoüe ſon ancien Competiteur comme entierement chaſſé de la ſçene du Monde, & hors d'état de faire aucune figure dans les affaires? C'eſt déja un miſtére de ſçavoir comment celuici ſubſiſte, car il eſt de notoriété publique qu'il n'a jamais penſé à l'avenir, & beaucoup moins ſongé à ſe préparer des reſſources pour une occaſion

comme celle-ci, où aſſeurement il ne titre aucun revenu ni de ſon Duché de Mantoüe ni des Etats qu'il avoit dans le Royaume de Naples. Cependant il ſubſiſte, & ſubſiſte à Veniſe ou dans l'Etat de Veniſe, & à moins qu'il ne ſubſiſte de la penſion du Roi T. C. qui à la verité lui a été promiſe mais qu'on a ſujet de douter qu'elle lui ſoit payée, il eſt bien difficile de croire qu'il ſubſiſte d'emprunts n'ayant rien à preſent dans les mains, qui puiſſe cautioner les prêts d'argent qu'on lui feroit. Il ne manquera pas de perſonnes qui s'imagineront qu'il reçoit des ſecours d'une main inviſible, qui a ſes vues en les lui fourniſſant, & que devant que ſe deméle la grande querelle de la ſucceſſion d'Eſpagne, on pourroit bien voir incidenter une nouvelle guerre, qui aura pour but de ramener l'Italie à ſon premier Etat, auquel cas le Duc proffitant de la révolution ſeroit en paſſe de ſatisfaire, & même de recompencer ceux qui l'aſſiſtent aujourd'hui. Mais l'avenir n'eſt pas le ſujet d'une Relation. On peut ſeulement dire que les apparences ne ſont pas tout à fait tranquilles, & qu'on n'eſt pas ſans ſujet d'apprehender quelque nouvelle révolution en Italie à ſon occaſion.

La Rép. de Veniſe a envoyé depuis quelques mois ſeulement deux Ambaſſadeurs pour féliciter la Reine Anne ſur ſon exaltation au trône de la Grande Bretagne, quoi qu'elle y ſoit aſſiſe depuis pluſieurs années. Il eſt plus que vraiſemblable que ce delai & cette reſolution ont eu chacun leurs raiſons à part, que quelques uns s'employoient pour prolonger le premier & que l'état des affaires qui ne devenoit pas pire pour la Ligue a fait embraſſer la ſeconde. Quoi qu'il en ſoit, on aſſeure que la Reine entendant parler de l'envoi de ces Ambaſſadeurs dit ſur le champ un bon mot, Savoir que *s'ils venoient pour lui faire compliment ſur ſon avenement au Trône, ils ve-*

venoient bien tard, & que s'ils venoient pour être Mediateurs d'une paix, ils venoient trop tôt; les choſes n'étant point encor en état, que ſi on concluoit la paix, on eut ſujet de l'eſperer de durée. En effet on crut que le premier motif de cette Ambaſſade étoit pour offrir la mediation de la Rép. de Veniſe pour une paix, qui ſemble ne lui pouvoir être refuſée, attendu l'inviolable neutralité, qu'elle a gardée envers les deux partis en guerre, pendant tout le temps qu'elle a duré en Italie, & parce qu'il ne paroît pas qu'on puiſſe déferer cette mediation à aucune autre Puiſſance, qui n'ait des exceptions plus que les Venitiens. Ces Ambaſſadeurs cependant ſont revenus ſans qu'il ait été parlé d'aucune offre de mediation faite de leur part, & beaucoup moins d'aucune diſpoſition à la paix: Tout le fruit de l'Ambaſſade ayant été l'envoy d'un nouveau Miniſtre de la Reine avec le titre d'Ambaſſadeur Extraordinaire à Veniſe, au lieu de l'Envoyé ou Reſident qui y étoit auparavant, & qui pourroit bien reprendre ſa place apres que l'Ambaſſadeur aura ſoutenu pendant quelque temps ce caractere; n'étant point la coûtume que l'Angleterre ait des Ambaſſadeurs ordinaires à Veniſe, non plus que la Rép. à Londres.

La nouvelle Alliance de la Rép. de Veniſe avec les Griſons eſt ce qui merite plus d'être conſideré dans l'état preſent des affaires. Elle n'eſt pas tout a fait nouvelle, puisquelle fut déja recherchée conclue & renouvellée par les Venitiens au commencement du ſiécle paſſé, mais les fruits en parurent ſi minces, & la nouveauté occaſionna tant de bruits, qu'il eſt étonnant, à moins qu'elle n'ait des vuës de faire la guerre, & d'attirer en ce cas cette Nation dans ſes interêts. Le changement arrivé en Lombardie, comme on a dit, peut faire naître ces vuës, mais la dépence & les embarras à ſe jetter en une

nouvelle guerre ſont ſi grands, qu'il eſt bien difficile de ſe perſuader que la Rép. y donne les mains, quelque inſtigation qu'elle en reçoive d'ailleurs : D'autant plus qu'en déclarant la guerre ſur un leger pretexte, elle pourroit ôter le ſcrupule aux Turcs de la lui declarer, & de reprendre avec peu de peine tout ce qu'elle lui prit ſur la fin du ſiécle dernier.

Voila tout ce qu'on a crû devoir dire de la Rép. de Veniſe par rapport aux Etrangers. Pour retourner à la Ville, voici ce qu'on ajoutera à ce qu'on en a déja écrit, & qui ſervira à donner une juſte idée de l'humeur, des Inclinations, & des coutumes particulieres des Venitiens.

Il eſt aſſez connu qu'il y a de quatre ſorte de Bourgeois ou Citoyens de Veniſe, *les Nobles*, auxquels on donne généralement le nom *d'Illuſtriſſimi*, & jamais celui d'Excellence, s'ils ne ſont ou n'ont été Senateurs & employés dans des charges qui ont l'authorité de juger dans des Tribunaux Souverains. *Les Secretaires* auxquels ou donne le nom de *Clariſſimi*, & jamais celui d'*Illuſtriſſimi*, au moins dans la Ville, *les Citadins*, qui n'ont point d'emplois que dans les Secretairies, au nombre deſquels on range les Avocats, Procureurs, Medecins & ceux qui vivent de leurs rentes, ou d'un traffique ou metier Noble, comme les marchands en or & en ſoye, les Jouailliers & Orfevres, & *le commun* du Peuple, artiſans peſcheurs &c. Rien n'eſt plus ſeur que quand la Rép. étoit un peu plus République qu'elle n'eſt aujourd'hui, le titre de Citoyen de Veniſe, abſorboit tous les autres, & les comprenoit tous de quelque qualité qu'ils fuſſent : & on a vû diverſes formules d'aggregations de Généraux & de Princes étrangers, au Corps de la Rép., où l'aggregation eſt exprimée par les mots de *Te Civem noſtrum creamus*, parce qu'on ce temps là cette qualité les égalant

lant toutes, on ne pouvoit rien accorder de plus relevé dans ce genre : Mais depuis la clôture du grand Conſeil, ou comme parlent les Hiſtoires de Veniſe *doppo il Serrar de Conſiglio*, depuis le temps du Doge Pierre Gradenigo, où l'on déclara ſeuls capables d'entrer dans le grand Conſeil ceux qui en étoient actuellement, ou en avoient été une ou deux années auparavant, l'ordre des Patrices s'étant diſtingué & élevé par deſſus les autres, il eſt reſté propre au premier Corps de l'Etat, comme celui qui eſt ſeul demeuré inveſti du droit de gouverner.

Comme il arriva que dans cette clôture du Conſeil, pluſieurs familles tres conſidérables en demeurerent exclues parceque le hazard avoit fait qu'elles n'avoient aucun des leurs, qui fut actuellement ou qui eût été l'année precédente de ce Conſeil, c'eſt à dire du nombre de ceux qu'on èliſoit tous les ans le jour de la St. Michel pour gouverner pendant l'année; de là vint que ces familles furent toûjours en une particuliere conſidération, & traittées avec une diſtinction d'honneur, qui les approchoit beaucoup des Patrices. Elles furent employées dans la chancelerie, laquelle quoi que ce ſoit une charge qui paroît neceſſaire en tous les Etats, n'étoit cependant point connue à Veniſe avant l'an 1268. qu'un certain *Conrad Ducato* fut elû premier Grand Chancelier de Veniſe: Et comme l'importance de l'emploi le mettoit en grande conſidération, le changement arrivé environ 20 ans apres dans la Rép. ſous le Gouvernement de Gradenigo, donna occaſion d'affecter à cette Chancellerie tous les Citoyens du ſecond ordre, c'eſt à dire tous ceux qui étoient demeurés exclus du grand Conſeil, & quelques autres familles conſidérables, qui eûrent en quelque maniere part au Gouvernement par le moyen de la charge, de Secretaires du Senat, & de tous les

Conſeils de la Rép. avec l'eſperance qui leur fut laiſſée de pouvoir aſpirer à la dignité de Grand Chancelier, à la quelle eſt annexée le titre d'Excellence, & qui eſt toûjours occupée par l'un d'eux. Non ſeulement ceux de cet Ordre ſont Sécretaires nés de tous les Conſeils de la Rép. mais ils ſont admis à être Miniſtres du ſecond Ordre, c'eſt a dire Envoyés & Réſidents dans toutes les Cours, où la Rép. ne tient point d'Ambaſſadeurs ordinaires. De ſorte que non ſeulement ils ſavent à la Ville toutes les affaires, qui ſont ſur le tapis, & auxquelles la Rép. prend quelque part, & cela par la lecture qu'ils font de toutes les depêches qui arrivent, & par la conſtruction de celles qu'on envoye au dehors, mais traittent eux mêmes ces affaires dans les Reſidences où ils ſont employés, ont ainſi les interêts publics dans les mains de même que les Ambaſſadeurs de l'Ordre Souverain des Patrices. On peut même dire qu'ils ne ſont exclus d'aucun maniment public. Car chaque Ambaſſadeur reçoit en partant un de ces Secretaires, choiſi par le Senat ſans en demander l'avis de l'Ambaſſadeur, & eſt le Secretaire de l'Ambaſſade & outre les depeches de l'Ambaſſadeur, forme encor les ſiennes particulieres, qu'ils n'eſt pas obligé de communiquer à l'Ambaſſadeur, duquel il ne dépend que par bienſeance, & autant que le bon ſervice public le requiert, étant défrayé par le Senat afin qu'il puiſſe joüir d'une plus grande indépandance.

Le privilege de porter le même habit que les Patrices n'eſt pas ſeulement commun aux Sécretaires, mais encor à tous ceux qui vivent de leurs rentes, & qui n'exercent aucun metier. Il y a de fort bons Citoyens ou *Citadins*, comme on les appelle à Veniſe, qui ayant toûjours eu moyen de ſubſiſter du leur, ou ayant tant gagné dans quelque metier, qu'ils peuvent ſe mainténir de leur rentes, portent tous également la Veſte de Noble. Les Avocats, les Procu-

cureurs, & les Medecins jouïſſent du même privilege & parmi tous ces Hommes de robe il s'y en fourre une quantité, qu'on peut apeller excrocs, qui à la faveur du même habit, employent toute ſorte de moyens pour vivre aux dépends d'autrui. Ils ſont trompeurs jurés aux jeux permis dans les reduits publics, entremetteurs de toute ſorte de commerces, Paraſites, particulierement aupres des Etrangers, auxquels ils ſont croire quils ſont Nobles du premier rang, mais rejettés des emplois publics à cauſe de leur pauvreté, & que ne laiſſant pas d'être informés de tout ce qui ſe paſſe de plus ſecret dans les affaires, ils ſont prêts d'en donner une tres-exacte connoiſſance. Comme ils ſont habiles cauſeurs, il y a toûjours quelqu'un, qu'ils prennent pour dupe & qui croyant leurs prétendues relations, les payent bien, & content pour grande fortune d'apptendre d'eux mille ſottiſes, qu'ils débitent en ſuite comme des Anecdotes importantes dans leurs Ecrits On oſe aſſeurer qu'une bonne partie de ce qu'écrit Monſieur Amelot eſt de ce genre, & que s'il a conté de bon argent on lui a vendu de tres-méchane marchandiſe.

En général les Venitiens ſont comme les autres Italiens, diſſimulés, vindicatifs, & portés à la debauche. Ces trois qualités naiſſent avec eux & ſe fortifient avec l'âge, & les occaſions qu'ils ont de les mettre en pratique. Ce que les Venitiens ont de ſingulier en ceci c'eſt qu'ils ſont plus habiles à couvrir leur deſſimulation, & moins retenus à cacher leurs débauches. Rien n'eſt plus naturel que l'air de léur viſage, & la facilité de leurs diſcours, de ſorte qu'il faut une grande attention, & une longue experience pour n'être point pris à leurs tromperies. Le petit Peuple en particulier, a un art ſi naturel à feindre ce qu'il penſe, qu'on prendroit ſouvent pour le plus ſot du monde tel homme qui couve dans ſon ame un deſſein, auquel on ne croi-

roit pas qu'il eut jamais penſé. Auſſi ſont ils tous tres-propres à la Comedie, & à feindre divers perſonages, dont ils épouſent les inclinations & les manieres avec un art incroyable. Ils n'ont nullement beſoin de l'âge ni des années pour perfectioner ce talent naturel. On peut dire qu'ils le poſſedent dans ſa perfection dès qu'ils commencent à parler & à pratiquer le monde. On avoit déja ſoupçonné & crû une partie de cette ingenuité trompeuſe en voyant en une certaine Ville au deça des monts, une famille Venitienne, qui s'y vint établir il y a quelques années. Il y avoit deux jeunes enfants dans cette famille de l'âge de ſept & huit ans, qui paſſoient les jours entiers ſur le pas de la porte à conſiderer le nouveau pays, où on les avoit tranſporté, & ſi diſcrets & ſi retenus à rèpondre aux voiſins qui les interrogeoient, ou ſi adroits à diſſimuler ce quils ſçavoient de leur propre famille, que tout le monde en étoit ſurpris. On a eu occaſion de s'en convaincre entierement par le ſéjour de pluſieurs années, qn'on a fait dans la Ville de Veniſe même, où tous les jours font naître mille occaſions de ſe détromper de l'opinion qu'on pourroit avoir en voyant les Venitiens apparemment ſi ingenus, qu'il n'ont pas aſſés d'adreſſe pour tromper les autres. S'il falloit donner quelques conjectures ſur ce qui rend le peuple de Veniſe ſi ruſé (car pour la Nobleſſe il n'y a rien de merveilleux) on pourroit dire qu'une grande partie de ce Peuple étant de gondoliers, cette profeſſion qui les attache anx Nobles, & leur donne le moyen de les ouïr, & de les ſervir en mille choſes, où il faut du ſecret, elle apprent d'eux & ſe forme dans l'uſage de cette diſſimulation par les frequentes & continuelles occaſions qu'il en a: Et comme d'ailleurs ne demeurant point chés les Nobles, quoi qu'il les ſerve, il pratique avec le reſte du petit peuple, ce reſte

ſe

ſe raffine dans leur commerce, & apprend de méme l'art de la diſſimulation & de la tromperie, qui ne va pourtant guerre, ſi ce n'eſt avec les Etrangers, qu'à ſe faire croire reciproquement quelque badinerie, qui leur donne en ſuite ſujet de tire de celui qui a été trompé. La choſe va toûjours plus avant avec les Etrangers, car comme ils ne ſe commettent ordinairement que pour avoir moyen d'aſſouvir une ſenſualité deréglée, les entremetteurs, & les complices ne manquent guerre de vendre cherement l'uſage des plaiſirs, & il y a peu de ces Etrangers, qui n'ayent ſujet de ſe plaindre, quand ils ont découvert ce panchant à Veniſe, quoi qu'ils l'ayent ſatisfait, ce qui ſe peut faire en toutes les formes les plus extravagantes & les plus criminelles à Veniſe. Ajoutons à ce commerce des Gondoliers & du petit Peuple celui des Prêtres & des Moines, qui ayant beſoin de quelque dehors de probité pour ne pas entierement proſtituer leur caractere, enſeignent ce ménagement à la Canaille complice de leurs débauches, & la marquent au même coin de diſſimulation & d'hypocriſie.

Pour donner en peu de mots un portrait des mœurs des Venitiens, on les conſiderera par ce qui en paroît en public, car de les qualifier & de leur attribuer du bien ou du mal, par ce qui eſt au dedans, on ne peut y penetrer que par des ſoubçons ou des conjectures, ce qui eſt le fait d'un Devin & non pas d'un Hiſtorien Les choſes qui donnent une idée préciſe d'un Peuple eſt l'uſage qu'il fait de la Religion, de la Juſtice, du commerce, & des divertiſſements. C'eſt à ces quatre chefs qu'il ſemble qu'on peut réduire tout ce qu'on en dit, & c'eſt de ces ſources qu'on peut puiſer la connoiſſance de ſon véritable génie, & ce qui le rend ſemblable ou diſſemblable des autres, en quoi conſiſte la ſcience du monde, & le fruit de la Lecture & des Voyages.

On a déja touché quelques points qui concernent le culte Religieux & la maniere dont on le pratique à Veniſe, qui ſemble ſuffire pour en former ſon jugement. Belles Egliſes, Offices célébres avec une tres-grande pompe, grand concours de toute ſorte de monde au fêtes : Mais avec tout cela ſi peu de recueillement & de veritable attention à la priere, que ce n'eſt pas à la multitude qu'on doit attribuer la plus grande & la plus ſolide Dévotion. Il ne manque pas néantmoins de Cloîtres & d'Egliſes, où l'on prie Dieu avec plus de piété & moins de bruit, & ceux que voudront blâmer le faſte religieux des grandes fêtes de Veniſe feront en même temps le procés à toutes les grandes Villes, où l'on employe l'éclat pour ſatisfaire à la multitude, & où la multitude ne pouvant être ſans confuſion, ſe prive des moyens de vaquer aux exercices de la Religion avec le ſilence, & la Compoñction qu'elle demande. Ainſi ſe plaindre que toute le religion n'eſt que faſte dans Veniſe eſt confondre dans ſa condamnation toutes les autres Villes qui ſeront comme elle, peuplées d'un grand monde, & où par conſequent il ne peut y avoir plus de recueillement à cauſe des nombreuſes Aſſemblées.

Mais y-a-til autant d'Athées à Veniſe qu'on le prétend quelque part, & comme en parlent certaines perſonnes plûtôt prevenues qu'informées par leur propre experience ? On peut donner pour reponce Générale que perſonne n'y fait publiquement profeſſion d'autre genre de Vie que de celle que preſcrit la Religion Catholique Romaine, & qu'on n'y ſouffre perſonne, qui ne s'aquitte des devoirs communs & indiſpenſables du Chriſtianiſme comme de ſe confeſſer à Pâques, & ouïr la meſſe les fêtes & tels autres. Que l'Inquiſition eſt établie auſſi bien à Veniſe qu'en toutes les autres Villes d'Ita-

d'Italie, & que quoi que les Inquiſiteurs Eccleſiaſtiques n'y ſoyent pas tout afait ſi authoriſés qu'ailleurs, à cauſe de l'aſſiſtance d'un Senateur Laïque en toutes les aſſemblées où l'on examine les matieres de ce Tribunal, cepandant on n'y tolére aucun attentat contre la Religion, & quelque protection, ou mérite que poſſede un ſujet coupable, on le redreſſe, & on le remet ſur le grand chemin, quoi que ſans uſer des voyes & des moyens auſſi vigoureux qu'on pourroit faire ailleurs. Ainſi on a vû à Veniſe plus d'un de ces fameux broüillons, qui à la faveur de leur eſprit & du credit qu'ils avoient trouvé aupres de la Nobleſſe, abuſant de la liberté tollérée aux Eccleſiaſtiques du Pays, ont été Contraints de reprendre les marques de leur profeſſion religieuſe, qu'ils avoient abandonnées & chatiés avec une telle ſévérité, que leur eſprit indocile & habitué dans le deſordre ne la pouvant ſupporter, ils ont pris l'effort, & courent en Vagabonds par le monde pour ſe ſatisfaire. On repondra en troiſieme lieu qu'il ne faut pas ſe fier entierement à la relation de certeines perſonnes, qui toutes dévoüées au parti de Rome Ambitieuſe de tout faire plier ſous ſon pouvoir temporel, traittent d'Athées & de gens ſans religion, ceux qui ſe trouvent quelquefois en oppoſition à ſes Maximes & à ſes ordres: C'eſt ainſi que du temps de l'Interdit de Paul V. Il ſe trouvoit à Ferrare & à Bologne une quantité de petits eſprits, qui plus par l'eſperance d'un avancement temporel & par flaterie que par zéle, ne ceſſoient de déclamer, contre le Senat de Veniſe, comme contre une aſſemblée d'Athées, qui ne viſoient à rien moins qu'a ſaper tous les fondaments de la Religion qu'ils croyoient conſiſter toute entiete dans une obeiſſance aveugle à tout ce que le Pape ſe mettroit dans l'eſprit de vouloir ordonner. Enfin pour repondre encor plus préciſe.

ciſement à la queſtion on peut dire qu'où il y a beaucoup d'eſprit, il n'y a pas toûjours autant de cette piété, qui conſiſte comme dit St. Paul, à captiver ſon entendement au ſervice de la foi, & croire ſans examen & ſans oppoſition tout ce que l'Egliſe nous propoſe comme article de Croyance neceſſaire à ſalut. Dans ce ſens comme les eſprits ſont extrêmément déliés à Veniſe, particulierement parmi la Nobleſſe, peut ètre ne trouvera-t'-on pas une auſſi grande docilité pour tout ce qui s'appelle croyance Romaine, qu'en beaucoup d'autres lieux : Mais auſſi faut il ſuppoſer que les maximes, qui portent ſi loin l'autorité de ce qu'on appelle Egliſe, & qui n'eſt ſouvent que l'opinion de quelque Congregation ou Aſſemblée députée par le Pape pour examiner quelque choſe, ne ſont pas auſſi anciennes que l'Egliſe, & qu'un Pape même a autrefois ingenument confeſſé apres avoir été revêtu de la Thiare, que les ſentiments qu'ils vouloit qu'on reçut alors étoient contraires, à l'ancienne croyance *Tuebamur antiquam ſententiam*, & que ſans faire ce tiers parti des Catholiques Romains que les Proteſtants lui reprochent, on peut être tres bon Catholique ſans approuver un détail de menuës dévotions, qui quoi que fondées ſur un principe de ſolide piété, ont néantmoins viſiblement degénéré en honteuſes ſuperſtitions, & en pratiques plus ridicules que religieuſes dans l'approbation desquelles neantmoins, les partiſans outrés de l'Egliſe Romaine mettent une partie de la véritable dévotion. C'eſt ainſi qu'il ſe trouve à Veniſe une quantité de Gens, qui ſe moquent de ces proceſſions continuelles, où l'on ne voit paroître que des Crocheteurs payés pour endoſſer un habit de Confrerie & porter un flambeau, durant ces fêtes dans la Célébration des quelles on dépenſe des milliers d'Ecus pour avoir les meilleurs Joueurs, ou Muſiciens, & on épuiſe les garde robes pour orner les

Egli-

Egliſes de tapiſſeries de vaiſſelles d'argent & de tableaux les plus rares quoi qu'ils repreſentent des nudités, & des Hiſtoires les plus ſcandaleuſes. On y rit de ces quêtes, où l'on voit des fripons les plus fieffés courir les rues avec des habits bigarrés de diverſes figures & couleurs ſous pretexte de mandier des aumônes, que l'on dit deſtinées à l'honneur & au culte de divers Saints, qu'on fait maquignons & traffiqueurs de graces particulieres à ceux qui ſe montrent liberaux envers eux: On y raille de ces pélerinages de diverſes cohues d'hommes & de femmes de neant, qui apres avoir quêté pluſieurs mois avec une croix de drap rouge ſur l'épaule, s'embarquent enſuitte pour aller à Lorette, à St. François d'Aſſiſe, à la Portioncule & tels autres lieux devenus fameux par ces concours de pelerins & de dévots, qui croyent que deux ou trois patenôtres nonobſtant tous les deſordres d'un voyage entrepris par pure badinerie, ſont capables de ſanctifier eux mêmes, & ceux pour qui ils prient, qui ne laiſſeroient pas le moindre de leurs amuſements les plus criminels pour tous les pélerinages du monde Des gens qui ſe mocquent de ces ſortes de pratiques, il s'en trouve une tres-grande quantité à Veniſe: Mais ne s'en trouve-t'-il pas à Rome & par tout ailleurs où regne le bon ſens, & où la prévention n'eſt pas tout à fait aveugle? Il y a de même des gens, mais en tres-petit nombre, eû egard à la quantité de la Nobleſſe, qui paſſant au dela des bornes de la raiſon, & de la religion Chrêtienne ſe font honneur en ſecret, & auprés de quelques particuliers de ce qu'on appelle *Eſprit fort* parmi les gens du metier, & de ne croire que peu de choſe *da i copi in ſu*, quoi que *da i copi in giu* ils croyent & vivent comme les autres, & ſe gardent bien de montrer le fond de leur ame. On ſe ſouvient d'avoir eû deux entretiens avec deux perſonnes de cet ordre, la premiere inconnue, & la ſeconde

conde que l'on pratiquoit aſſez familierement. On fut joint un ſoir d'été que l'on prenoit le frais ſur le rivage du grand canal vis à vis de l'Egliſe de la Croix, par le premier de ces Athées, qui ayant debuté par un compliment fort court qu'il aimoit a parler avec les Etrangers, qui avoient plus de bon ſens que ſes compatriots, ſe dechaina enſuitte avec ſi peu de retenue ſur tout ce qui regardoit la Religion & le Gouvernement, ſe recriant à toutes les pauvretés qu'il diſoit s'il n'étoit pas vray que la choſe fut ainſi, qu'on n'eut pas de peine à ſe perſuader que c'étoit un de ces Eſpions, qu'on dit chargés du ſoin de s'informer des ſentiments des Etrangers ſur le Gouvernement, mais qui s'en aquitoit tres-mal pour découvrir ce que penſoient les perſonnes qui n'ont pas coutume de ſe jetter à la tête du premier venu. Le ſecond avoit déja fait connoître en quelques rencontres que ſa religion ne l'embaraſſoit pas fort, mais il n'avoit point encor entrepris de prouver par raiſonnement que ſon opinion fut raiſonable. Il le fit un jour qu'il parut m'avoir prié à diner chez lui pour cet effet. Apres les entretiens ordinaires, qui aſſaiſonnerent comme c'eſt la coutume les premiers mets de la table, il ſe jetta ſur la Religion, & apres une réflexion dedaigneuſe ſur la varieté des opinions des hommes en une affaire qu'on a prêchée comme ſi importante, il prononça enfin qu'il s'étoit déterminé, convaincu par la force de ce raiſonnement, ſçavoir qu'une opinion, qui avoit eû des approbateurs dans tous les ſiecles, dans tous les Pays du monde, & dans toute ſorte conditions, ne pouvoit être que raiſonnable : que celle de laiſſer au petit Peuple l'empreſſement de croire ce qu'on lui dit touchant la Religion étoit de cette nature, d'où il reſultoit que c'étoit tres-bien ſe ſervir de ſa raiſon, que de ne point embaraſſer ſa conſcience de tant de ſujets de crainte, & de matieres d'obligations. Comme ce raiſonnement

ment n'eſt pas admirablement fort, uſant de la liberté qu'il m'avoit permiſe dés le commencement de nôtre connoiſſance; je ne fis que ſourire à cet effort d'imagination, & lui temoigner, que je m'en remettrois volontiers à ſa preuve même s'il vouloit la prendre pour arbitre de nôtre querelle. Il y a eu des gens de tout âge, de tout Pays, & de toute condition, lui dis je par retorſion, qui ont eſtimé la Religion, & l'ont cru indiſpenſablement néceſſaire à ſalut, donc il faut l'embraſſer & la ſuivre. La conſequence n'eſt pas moins convaincante en ma faveur qu'en la vôtre, lui disje, & même elle l'eſt bien davantage, car il n'y a nulle comparaiſon entre le nombre & la qualité de ceux qui ont ſoutenu l'une & l'autre opinion, outre que des deffenſeurs de l'Atheiſme il s'en trouve peu ou point qui ne changent d'opinion aux approches de la mort, & qui ne condannent ainſi ce qu'ils ont paru approuver, pendant que la volonté corrompue encouragée par la ſanté preſente leur conſeilloit de rejetter toute Religion pour pecher avec moins de remors. Cette reponce, à laquelle il n'avoit peut être jamais fait attention, quoi qu'elle ſaute aux yeux des plus groſſiers, l'ayant tout à coup dérangé, pour ſe tirer de cet embarras, il ſe jetta en un autre, avoüant que cet argument preſſoit ceux qui croyoient l'immortalité de l'âme, mais qu'elle ne portoit aucun coup contre ceux qui la croyoient mortelle. C'eſt joüer, lui dis je alors, tout ſon capital ſur une carte pour ſe venger de la fortune qui nous a fait faire quelque petite perte: Mais comme il n'eſt pas ſi facile d'avoir de certains ſentiments que de les feindre, je veux m'efforcer, lui dis je, de vous ramener à des diſpoſitions, leſquelles je veux croire que vous n'avez jamais entierement perdue de vuë. Je commençay par le premier argument de l'impoſſibilité qu'il y avoit a renoncer entierement à une vie éternelle,

nelle, à lui prouver l'immortalité de ſon ame: Qu'on ſe dit ſouvent à ſoi même des choſes dont on n'eſt nullement convaincu, parce que c'eſt l'amour propre, la fureur des paſſions, & la corruption du cœur, & non pas les ſumieres de l'eſprit qui nous parlent. Qu'à toucher & manier par les mains d'une conſideration ſincere, ce cadavre que nous croyons mort, il rend du ſang, qui fait voir qu'il n'eſt que bleſſé on même ſeulement aſſoupi, & que pour ſe rendre juſtice, il ne falloit pas ſuivre des ſonges, qui n'ont rien de réel que notre imagination altérée, mais prendre conſeil d'un jugement, qui ne nous trompe jamais, quand nous ouvrons véritablement les yeux de notre entendement à ſes lumieres.

L'immaterialité, l'indiviſibilité, l'independance dans laquelle nous ſentons que notre ame eſt de tout ce qui eſt ſujet au changement & à la mort, & que par conſequent ne pouvant recevoir aucune alteration de toutes ces choſes, elle ne peut perir ni par aucune deffaut interieur, ni par aucune violence du dehors, furent les raiſons par leſquelles je tâchai de le rendre ſenſible à ce qu'eprouvent tous les hommes en eux mêmes de l'immortalité de leurs ames, quand ils y veulent ſerieuſement réfléchir, juſques là qu'il y en a de tres-ſçavants, qui tiennent pour l'indefectibilité des ſubſtances ſpirituelles, & qui ne ſe peuvent perſuader que Dieu même les puiſſe détruire: Ce qui eſt tres-concevable en un ſens, puis que Dieu s'étant une fois librement réſolu à les créer, & ne pouvant être touché d'aucune conſidération nouvelle, qui l'oblige à changer de ſentiment & à les anéantir, elles doivent éternellement ſubſiſter, à moins qu'on ne veuille qu'il les ait crées pour un temps; ce qui ne nous paroit pas clair, & offence en quelque maniere la gravité de ces deſſeins éternels, ſelon cette décla-

déclaration de Dieu même *Ego Deus & non mentior.* Comme pour expliquer toute la force de ces raiſons il falloit employer quelques termes de l'Ecole, il ſe recria contre ce procedé, comme contre un artifice captieux, dont je me ſervois diſoit-il, pour le ſurprendre, ce qui fit que je lui repliquai par un ſobriquet qui finit la diſpute, & parut l'avoir mis hors de ſelle. Je lui demanday bruſquement s'il connoiſſoit aucun peintre dans la Ville. Je ſçavois qu'il paſſoit les journées entieres dans la maiſon d'un d'entre eux. Il voulut quaſi ſe mettre en colere, mais lui ayant dit que je le priois de me répondre, & qu'il verroit que l'uſage que je ferois de ſa repence ſerviroit à éclaircir nos difficultés, il m'avoüa qu'il alloit ſouvent voir travailler le N. & qu'il prenoit plaiſir & à ſes diſcours, & à le voir faire de ſi belles choſes, comme étoient les tableaux qui partoient de ſa main. J'inſiſtay que puisqu'il y étoit ſi aſſidu, & qu'il avoit toute la commodité de remarquer comme ce fameux ouvrier appliquoit ſes couleurs, il y avoit de l'apparence qu'il avoit lui même appris à peindre, & que s'il vouloit ſe ſervir du pinceau il reüſſiroit du moins à quelque choſe. Comme il ne prévoyoit pas encore où je voulois aller, il fut quaſi fâché de mon diſcours, & me repondit avec quelque emportement qu'il n'étoit pas homme à avoir beſoin d'exercer aucune profeſſion, qu'il avoit des biens ſuffiſamment pour vivre, & que les viſites qu'il faiſoit chéz ce Peintre n'étoient que pour s'amuſer & pour paſſer le temps, n'ayant jamais eû aucune penſée de lui envier ſon adreſſe & ſon art. Alors je le ramenay à la diſpute, en lui diſant qu'il en étoit de même de la ſcience neceſſaire pour entendre, & ſçavoir diſcourir des choſes qui avoient beſoin d'un raiſonnement ſoûtenu par les régles de l'art, que la difficulté qu'il trouvoit à ſe convaincre, par exemple de l'immortalité

talité de l'âme, venoit de ce qu'il n'avoit jamais fait étude des regles de la Logique, & n'avoit point coutume d'aſſujettir ſon eſprit au travail qu'il y a à ſuivre un raiſonnement Philoſophique, & ſe démêler des termes de la profeſſion, ſans la connoiſſance deſquels la ſcience ne peut ſubſiſter : Que dans les choſes d'uſage & qui regardent le commerce du monde, l'eſprit d'une perſonne de qualité comme lui, avoit toute l'habileté néceſſaire pour s'y conduire ſans y faire de faute, mais que dans la ſpeculation des choſes métaphiſiques & abſtraites, n'en ayant jamais fait ſon étude ni ſon métier, il étoit à leur égard tel qu'il ſe reconnoiſſoit dans le laboratoire du peintre, c'eſt à dire ſuffiſamment éclairé pour voir appliquer les couleurs ſur la toile, ce qui lui étoit commun avec tout le monde, mais inferieur & plus malhabile que le moindre des Eléves & des Apprentifs du Peintre, qui faiſoient leur affaire d'étudier l'art, dont il n'avoit aucune diſpoſition ou volonté de prendre connoiſſance. Qu'ainſi les diſtinctions & les ſuppoſitions introduites dans l'uſage de la diſpute entre les Philoſophes, n'étoient point comme elles lui paroiſſoient, de méchants artifices pour ſe dérober aux priſes d'un homme aſſez habile & plus que capable avec les ſeules lumieres du bon ſens pour comprendre le fort & le foible d'une queſtion, quelque profonde qu'elle fut, mais des regles pour ſe conduire en une route, qui n'avoit qu'un ſeul ſentier, hors duquel quoi que le pays fut large & qu'on fût en état de courir, on étoit ſûr de faire naufrage, ou de tomber dans le précipice.

On a encor connu une autre de ces perſonnes *de petite foi*, qui ayant coutume de propoſer des difficultés ſur les matieres de controverſe, ſe retiroit auſſi tôt, ſans vouloir rien approfondir, quoi qu'étant familier avec lui, on temoignât en toute occaſion

caſion d'être diſpoſé à lui prêter le collet : Mais il ſe tiroit d'affaire en diſant qu'il étoit bien perſuadé que j'avois aſſés de ſavoir faire pour l'embaraſſer, mais qu'il en apelloit à mon eſprit qu'il croyoit trop raiſonnable pour croire tout ce que je ſerois capable de lui prouver. J'avois beau lui repliquer que je ne croyois pas ſeulement en Chrêtien & par une pure docilité & déference aux loix de l'Egliſe, mais en philoſophe, & avec connoiſſance de cauſe, & que je tâcherois de l'en convaincre, s'il vouloit ſerieuſement entrer en matiere avec moi. Il ne voulut cepandant jamais y conſentir, ſemblable en ceci aux enfants, qui vous deffient de leur attraper la main, avec laquelle ils vous touchent, mais la retirent avec un mouvement ſi prompt qu'ils vous échappent toûjours. On conte des hiſtoriettes des Venitiens, qui prouveroient beaucoup en cette matiere, ſi elles étoient vrayes. Comme celle de ce Noble Venitien, qui s'entretenant un jour ſur la place de St. Marc avec un Juif & la cloche de Mydi venant à ſonner, comme il prit garde que le Juif ne ſe découvroit point pour faire la priere accoutumée, lui donna un grand ſoufflet, & comme le Juif ſe fut excuſé ſur ce que n'étant point Chrêtien il n'avoit pas crû être obligé à cette démonſtration de culte exterieur, le Noble lui répondit qu'il en croyoit en toute maniere encor moins que lui, mais qu'il ne falloit jamais ſe ſingulariſer dans le public, & faire moins que les autres ne faiſoient. Ce qu'il y a de ſûr eſt qu'il y a à Veniſe comme par tout ailleurs, des gens qui ont peu de pieté & de Religion, mais qu'il n'y en a aucun qui prenne l'eſſor publiquement, & qui ſe diſpence des devoirs de la Religion communément reçue.

Les dehors de la Religion ſont même ſi ſoigneuſement gardés à Veniſe, que quoi qu'on y ſouffre le ſéjour ordinaire pluſieurs Proteſtants, particulierement

rement Allemans, la Nation y ayant un Magazin magnifique appellé le *Fondago de Todeſchi*, il ne leur eſt pas permis de rien faire en public, qui dementé le culte exterieur de la Religion Catholique; ſur quoi on ne ſçait bonnement ſi le zéle ou la tollerance des Venitiens ne va pas plus loin qu'elle ne devroit. Les Allemans ont une Egliſe qui s'appelle de St. Barthelemi au pied du Pont de Rialte & pas fort loin de leur magazin. C'eſt là où l'on enterre tous les Catoliques de cette Nation qui meurent à Veniſe. Ce qu'il y a de ſingulier eſt qu'on y fait le ſervice accoutumé non ſeulement pour les Catholiques, mais encor pour les Proteſtants, qui ſont obligés d'y preſenter les corps, & de payer les Prêtres, qui chantent ſelon la forme de l'Egliſe Romaine, quoique les corps de ces Proteſtants n'y jouïſſent pas de la ſepulture, mais ſoient tranſportés la nuit hors de la Ville, où on les enterre. Cette preſentation ſe fait apparemment contre le gré de pluſieurs de ces Meſſieurs Proteſtants, mais on peut dire qu'elle ſe fait encor du conſentement & même par le commandement de quelques autres, & l'on ſe ſouvient d'avoir vû les funerailles d'un Lutherien, qui l'ordonna ainſi expreſſement par la déclaration de ſa derniere volonté. Ce Seigneur étoit un Maître d'Hotel de l'Electeur de Saxe Jean George IV. qui venu avec S. A. E. à Veniſe y trouva les vins ſi fort à ſon goût, qu'il contractât une maladie, qui le conduiſit au tombeau. Se voyant preſt de mourir il ordonna par ſon Teſtament que ſon corps ſeroit accompagné à la ſepulture ordinaire de ceux de ſa Nation, parcent Prêtres de la Ville, tenant en mains chacun une torche, & auxquels il aſſigna pour cette aſſiſtance une retribution plus abbondante qu'a l'ordinaire. En effet ils aſſiſterent tous gayement à ces obſeques, chantant ſur le même ton, & les mêmes prieres qu'on a coutume de chanter pour ceux qui meurent

dans

dans la communion de l'Egliſe Romaine, qu'il n'avoit cependant nullement embraſſée, étant mort bon Lutherien. J'eus la curioſité de demander à un de ces Prêtres avec quel eſprit, où plûtôt avec quelle eſpérance il avoit chanté, & s'il croioit que ſes prieres euſſent profité au deffunt : Et je le trouvai aſſés inſtruit pour me repondre, (quoi que la ſcience des cas un peu difficiles à reſoudre, ne ſoit pas trop le fait des Prêtres de Veniſe, qu'il avoit chanté pour la pure gloire de Dieu, & ſans aucune penſée que ſes prieres dûſſent ſervir au ſoulagement d'un homme mort hors de la communion de l'Egliſe Romaine, qui n'offre point ſes ſuffrages & ſes oraiſons à Dieu pour ceux qui meurent hors de ſon ſein & de ſa communion. Qu'il l'avoit fait pour obeïr au public, qui en le ſouffrant, ou même en le commandant, avoit une vuë qu'il croioit tres-raiſonable de ne point ſçandalizer le Peuple, en lui faiſant connoître qu'on ſouffroit des Hérétiques, ce qu'il ignoroit en voyant les mêmes démonſtrations au dehors, qu'il voioit pour ceux de ſa Religion.

Non ſeulement les Lutheriens ſont tollerés à à Veniſe mais les Reformés, les Grecs Hérétiques & Schiſmatiques & les Turcs, étant permis à tous d'exercer en particulier quelque ſorte de culte que ce ſoit, & aux Grecs même en une Egliſe publique, pour les raiſons qu'on a dites ailleurs. Les Turcs ont un quartier qu'on ferme tous les ſoirs comme celui des Juifs, où ils vivent à leur mode. Les Armeniens & autres Levantins de toutes les Sectes, y ont pareillement des réduits ſçus & connus de tout le monde à peu près comme les Catholiques Romains en Hollande, avec cette difference que les Prêtres Armeniens y portent leurs habits Eccleſiaſtiques, qui eſt une chappe, ou manteau bleu juſques à terre, & attaché ſur la poitrine avec une

agra-

agraphe, & un Turban en teſte à la Perſane. Sur tous ceux-ci l'Inquiſition n'étend point ſon pouvoir, & les interêts du negoce lui font ſuſpendre toute ſorte de recherches, qui ne manqueroient pas dans tout le reſte de l'Italie. C'eſt là pourquoi les Romains appellent Veniſe *Ginevra la Grande*, la Grande Geneve, par où ils entendent qu'à Veniſe toute ſorte d'abominations eſt tollerée, comme ils s'imaginent qu'elles le ſont à Genéve, comme pour uſer de repreſailles contre celle-ci, qui ſe forme une idée à peu pres ſemblable de la Ville de Rome. Les livres auſſi bien que les perſonnes ſuſpectes & de Religion differente ſont tollerés à Veniſe, où on permet d'en apporter, mais avec cette precaution qu'ils ſont reſponſables au Governement politique & non point à l'Inquiſition. On ſe ſouvient qu'étant à Veniſe un Certain Libraire François chaſſé de Naples nonobſtant toute la protection du Marquis del Carpio alors Viceroy, à cauſe qu'il trouvoit moyen d'introduire toute ſorte de livres deffendus, s'étant retiré à Veniſe, y fut reçu à exercer ſa profeſſion de Libraire & crut être mis par là en état de braver le Tribunal qui l'avoit ſi mal traitté dans ſa premiere demeure. Cependant avant même qu'il eût ouvert ſa boutique, il fut cité à comparoître devant un autre, où un des Juges qui étoient Senateurs lui fit entendre qu'on étoit informé pourquoi il avoit quitté Naples pour venir à Veniſe: où à la verité il n'auroit plus affaire à l'Inquiſition, s'il continuoit à traffiquer en livres deffendus, mais qu'on lui commandoit de deferer tous ceux de cette nature, qui lui pourroiant tomber entre les mains de quelque maniere que ce fût, au même Magiſtrat, devant lequel il comparoiſſoit alors, pour en recevoir les ordres qu'on jugeroit neceſſaires de lui donner pour le debit ou la ſuppreſſion desdits livres, & qu'il ne manquât point à ce faire s'il ne vou-

vouloit éprouver les moyens qu'on avoit de ſe faire obeyr. La commiſſion étoit delicate & le danger de desobeyr, même ſans malice, étoit grand comme l'experience le fit reconnoître quelque temps apres. Voici le cas. Ce libraire avoit fait en arrivant à Veniſe un ami qui ſe plaiſoit beaucoup à la lecture & cet ami s'étoit d'autant plus volontiers attaché à lui qu'il eſperoit de lire par ſon moyen des livres rares & extraordinaires. Il arriva qu'un jour le Libraire ayant reçu une bâle de livres d'Allemagne, cet ami vint à paſſer par devant ſa boutique pendant qu'il l'ouvroit. L'ami curieux entre & portant ſa curioſité à voir la qualité des livres il en trouva un petit, qui avoit pour titre *Epiſtola Liſimachi Poloni ad Nobilem quendam Marchicum.* Il en lût quelques lignes & reconnut qu'on y traittoit des affaires de Hongrie & des engagements de Teckely avec certaines Puiſſances etrangeres; Ce qui l'obligea de l'acheter ſur le champ; Le Libraire ne conſideroit le livre que comme une bagatelle, parce qu'il n'en étoit pas même fait mention dans la note des autres livres qui compoſoient ſa bâle. C'eſt aſſez l'ordinaire que ceux qui impriment ces ſortes de brochures ſur les affaires publiques, les envoyent aux autres Libraires ſans leur en parler, afin de rendre la choſe plus miſterieuſe & plus ſecrette, n'en demandant le payement qu'aux contes généraux du negoce, que les Libraires ſoudent entre eux ou tous les ans, ou encor plus rarement. L'ami ayant trouvé dans la lettre latine du Polonois un d'étail fort circonſtantié des voyes par leſquelles Teckely avoit été engagé à ſuſciter la guerre de Hongrie, & des moyens avec leſquels il la ſoutenoit, il lui vint fantaiſie de la traduire en Italien, & de la donner à un Imprimeur, qui pour gagner quelque argent par la publication de cette Anecdote, la mit incontinent ſous la preſſe avec ce titre *de la Mina Suenta-*

ta, la mine éventée, ou les *correſpondances ſecrettes de Teckely heureuſement decouvertes*, &c. Les Copies commenceoient à ſe debiter ſous le manteau, quand Monſieur de la Haye alors Ambaſſadeur de France à Veniſe en fut informé. Il jetta feu & flammes à cauſe des choſes qu'on y diſoit de Teckely, comme d'un homme qui n'agiſſoit que par la ſollicitation de cette Couronne, de laquelle il avoit reçu les ſommes pour faire ſon armement, les lettres qu'il avoit reçues des Miniſtres du Roi T. C. étant rapportées & déchiffrées. Il ſe trémouſſa pourtant inutilement, & quoi qu'il dit & fit, l'Autheur de la Traduction & l'Imprimeur lui demeurerent inconnus; au moins n'apprit-on pas qu'il leur fût arrivé aucun mal.

A propos de livres, il y a une Biblioteque Publique à Veniſe dont les Procurateurs de St. Marc ont le ſoin & qui eſt placée dans le même bâtiment, qui ſert à la fabrique des monoyes ſur la grande place, & vis à vis du Palais public & du *Broglio*. Cette Bibliotheque eſt conſiderable particulierement pour les Manuſcrits grecs que le Cardinal Beſſarion lui legua avec le reſte de ſes livres. On prétend qu'il y a quelques originaux des S. S. Peres Grecs & en particulier de St. Athanaſe, ce qui donna occaſion à la fourbe qu'on va décrire. Il y a environ 25 ans qu'un certain Abbé Gradenique venu de Candie étoit Bibliotequaire. Cet homme étoit d'aſſez mauvaiſe mine, nourriſſant à la mode des Grecs, une longue barbe qui le rendoit encor plus hideux, quoi qu'il eût toûjours une belle Togue de ſoye à la maniere des Moines ou Abbés Grecs, & qu'il fût aſſéz accredité à Veniſe aupres de la Nobleſſe, ſoit pour ſon ſçavoir, ou peut être parce qu'il etoit deſcendu d'une branche de la même famille Gradenigue tres Noble & conſiderable, transferée autrefois en Candie. L'Hiſtoire porte que cet homme n'étoit

pas

pas auſſi fidele qu'il devoit l'être dans l'exercice de ſa charge, & qu'il fût ſurpris rayant dans certains Manuſcrits Grecs tres anciens des paroles pour en ſubſtituer d'autres, dans la vuë de favoriſer par ces temoignages ſuppoſés, les erreurs de l'Egliſe Greque qu'il profeſſoit encor. C'en fut aſſéz pour aller *ſotto i piombi*, comme on parle à Veniſe, c'eſt a dire dans les plus bas cachots, d'où on ne l'a jamais vû ſortir, ſoit qu'il y ſoit mort de chagrin ou que comme il arrive à bien d'autres, ou lui ait donné un paſſeport ſecret pour aller de là en l'autre monde. J'ay ouï dire à Veniſe que comme il avoit fait long temps l'office de Bibliotequaire, il avoit aliéné pour des ſommes à ſon profit particulier, divers Originaux anciens, dont une partie eſt paſſée dans la Biblioteque du Roi T. C. à Paris, & qu'on y voit encor. Le Procurateur Silveſtre Valier, qui a depuis été Doge, & qui étoit alors chargé du ſoin de la Biblioteque de St. Marc, fut celui qui le perſecuta le plus vivement, & qui ſe montra le plus âpre à déclamer contre la foi & la fidélité des Grecs contre laquelle Monſ. Amelot veut que tous les Nobles Venitiens ſoyent ſi fort prévenus: Ce que je n'ai nullement remarqué en tant d'années que j'ai demeuré à Veniſe. Au contraire j'y ai connu quelques Grecs de Nation & de Religion qui y étoient fort bien venus, comme un Docteur Bon, fort verſé dans les Medailles, & qui s'eſt vû prevenir dans la publication qu'il vouloit faire d'une quantité de Medailles grèques, par Monſ. Vaillant. On a encor connu un autre Archimandrite, ou Abbé du Cloître grec qui eſt à Veniſe, Theoligien des plus ſçavants & qu'on a vû ſouvent dans des diſputes publiques preſſer & les Défendants & les Maîtres auſſi vivement qu'on le pouvoit. On a déja dit que bien loin que les Grecs ſoyent mépriſés à Veniſe, la Rép. au contraire tient dans les Evê-

chés, qu'elle poſſede dans le Levant, comme Corfou &c. deux Evêques, un Latin & un Grec, & les protege tous deux également, à cauſe de ſes ſujets de l'une & de l'autre Religion, & l'on a connu des Nobles comme les Calergi, qui pour retenir encor la croyance de leur Egliſe grecque (depuis qu'ils étoient venus de Candie) & pour pratiquer, & recevoir les Sacrements dans l'Egliſe grecque de St. George à Veniſe, n'en étoient pas vûs de plus mauvais œil par le reſte de la Nobleſſe.

On ne parle guerre de la Juſtice qui ſe pratique à Veniſe ſans porter la choſe à l'excès. Il eſt certain que tous les pechés contre l'Etat ſont mortels, mais en toute autre choſe il y a compoſition, & on en échappe comme on fait ailleurs, par le moyen des Protecteurs & des amis. On peut faire tout ce qu'on veut à Veniſe, pourvû qu'on ne faſſe, ou qu'on ne trame rien contre le Gouvernement. On y voit, dit on, diſparoître pluſieurs perſonnes: Mais doit on pour cela croire le Gouvernement tyrannique? N'eſt il pas trop vrai que Veniſe étant regardée avec des yeux d'envie par d'autres Puiſſances, il peut arriver tres-ſouvent qu'on forme des entrepriſes contre ſa liberté? Tout homme d'eſprit & riche qui arrive à Veniſe, doit ſe tenir pour dit qu'il a du monde inconnu autour de lui qui épie toutes ſes actions. Perſonne ne peut recevoir ni loger chez ſoi un étranger ſans en donner part à ceux qui ſont prépoſés au ſoin de veiller ſur ces Etrangers. On eſt donc ſûr d'être connu. Il faut ſe regler ſur cela, & s'attendre à toutes les fâcheuſes ſuittes que peuvent avoir des entrepriſes criminelles. On ſe flatte ſouvent d'en échapper, & la vuë du gain engage témérairement les entrepreneurs. C'eſt leur faute s'ils y ſuccombent, & ils ne doivent ſe plaindre que d'eux mêmes. Les captures ne ſe font guerres que de nuit, & même ſur la ruë & quand le coupable

eſt

eſt ſeul, afin d'eviter le bruit. Déz lors le detenu eſt perdu ſans reſſource, ou licentié avec le même ſecret, & obligé à quitter l'Etat, afin qu'il ne publie point ſon reſſentiment, & ne trouble pas le repos de la Ville, qui ne voyant aucun ſpectacle effrayant vit en paix & en indolence. Dire comme fait Mr. Amelot, qu'on y punit de mort juſqu'à l'ombre & le ſoupçon du Crime, & que même pour ne pas perdre le temps à inſtruire le procés d'une perſonne inutile à l'Etat, on la depêche ſur la premiere délation, c'eſt outrer la choſe, & ôter la reputation de la probité indiſpenſable à tout Souverain, & à un Senat qui ſçait trop ce qu'il fait pour en agir ſi tyranniquement. On y fait d'ailleurs tres rarement juſtice publique, & dans un ſéjour de plus de ſix ans qu'on a fait à Veniſe, on n'a vû qu'une ſeule fois le Gibet élevé ſur la place.

Pour ce qui eſt des autres crimes publics, comme l'homicide & la larcin, il faut qu'ils ſoient bien avérés pour être condannés au dernier ſupplice. Les Voleurs finiſſent ordinairement en galere, & ceux qui dans des querelles particulieres ont verſé du ſang, trouvent peut être trop ſouvent les moyens d'en échapper pour quelques ſommes au bleſſé, ou aux héritiers du mort. On ſe ſouvient d'avoir été un jour aupres d'un Noble des plus puiſſantes familles, où arriva un jeune étourdi, qui ſe jetta à ſes pieds pleurant & implorant ſa protection. Le Noble lui ayant demandé de quel embarras il ſouhaittoit d'être delivré, l'autre lui répondit qu'il s'étoit trouvé dans une compagnie où il avoit joué des couteaux. Le Noble demanda s'il y avoit quelque mort, à quoi le jeune homme ayant repondu qu'il n'y avoit que des bleſſures, tant pis, lui dit il, à mon grand étonnement: Car il te ſera plus difficile d'en échapper, que ſi tu avois tué. Un homme mort ajouta-t'-il, comme pour m'expliquer ſa penſée, ne parle plus,

& on oblige les parents à accorder grace au meurtrier, apres quoi le Prince pardonne facilement, mais quand un homme n'eſt que bleſſé il faut des dépens qu'aucune interceſſion ne peut modérer; & juſques à l'entier payement il faut tenir la campagne & être banni. Ce qui eſt particulier à la Juſtice de Veniſe eſt que ſans la remiſſion & l'accord avec les parents du mort, le meurtrier ne peut point demander ſa grace, que le Senat n'accorde jamais ſans cette remiſſion, afin de ne pas expoſer les parties à la tentation de commettre de nouveaux meurtres ſi elles n'étoient pas réconciliées. Au reſte il ſe paſſe mille choſes à Veniſe qui iroient à la connoiſſance de la Juſtice publique, ſans l'autorité qu'ont ou que prennent les Nobles d'appaiſer les parties dans leurs Maiſons & ſans formalité de procés: Ce qui peut avoir en vûe l'accroiſſement du credit de ce corps auprés du Peuple, & l'épargne aux particuliers des frais qui ſe font ſi inutilement ailleurs à la pourſuite des procés. Quoi que la Nobleſſe, par le moyen de ce grand credit, ſoit en quelque maniere au deſſus des loix & hors des recherches de la Juſtice, elle ne laiſſe pas neantmoins d'être reſponſable, & quelque fois même châtiée aſſez ſévérement pour des démêlés qu'elle aura eû avec quelqu'un d'un ordre inferieur, qui paroit moins reſpectable que le ſien. On ſe ſouvient qu'un Noble ayant répondu incivilement & maltraité le Superieur d'un Cloître Religieux, à cauſe qu'il ne vouloit pas lui accorder la continuation du ſéjour à Veniſe d'un de ſes Moines, que ſes deſordres obligeoient le Superieur d'eloigner, celuici en ayant porté ſes plaintes au Senat, le Noble fut condanné à lui faire réparation, juſqu'à lui demander pardon de l'excés qu'il avoit commis contre lui. Mais le Superieur n'eut pas plûtôt obtenu cette ſatisfaction qu'il ſe retira de Veniſe, & dit adieu à la Ville, jugeant avec

vec beaucoup d'apparence que ſa vuë ne pouvant ſervir qu'à nourrir dans l'eſprit du Noble le ſouvenir de ce qu'il avoit été obligé de faire à ſon égard, il pourroit arriver que ce ſouvenir animant ſon reſſentiment, il ne lui ſeroit pas ſeur d'y demeurer expoſé.

A propos de la Juſtice de Veniſe, & de l'uſage qu'on y en fait, on veut ici rapporter un cas particulier, qui en donne une idée aſſés complete. On étoit à Veniſe lors qu'un jeune homme de famille bourgeoiſe ayant été émancipé, & ſelon une coutume aſſéz ordinaire aux Venitiens, ayant pris à maintenir pour ſes plaiſirs particuliers, une jeune fille qui avoit paſſé juſqu'alors pour aſſez ſage, il arriva qu'un certain voiſin de cette fille s'aviſa de la railler ſur cette nouvelle fortune, & cela d'une maniere qui ne put luy plaire. Elle en fit ſes plaintes à ſon Amant, qui choqué de la liberté du voiſin, l'envoya quelques jours apres dans l'autre monde. Comme la choſe étoit connue & qu'on avoit ouy ſortir de la bouche du jeune homme des menaces qui étoient de violents indices contre lui, il fut cité pour rendre conte de ſa conduite, & à ſoûtenir l'examen qu'on vouloit faire des prejugés qu'on avoit formés contre lui. Ce Jeune homme avoit été quelques années auparavant page d'un Noble, que étoit Ambaſſadeur de la Rép. à la Cour de Vienne. Il vivoit ſous ſa protection : Ce qui fut cauſe que ſur la parole du Protecteur, il ſe preſenta à la Juſtice, & ſe laiſſa examiner. L'examen étant fait, comme il fallut débattre ſa cauſe devant le Tribunal de la Quarantie, qui juge les Criminels, le malheur voulut, que *l'Avogador*, qui eſt comme le Procureur Fiſcal, qui agit au nom de la Juſtice contre les coupables, ſe trouva être un Gentilhomme de la Maiſon *Donati*, lequel entrant pour la premiere fois dans l'exercice de ſa Charge, & ayant

envie d'y paroître, s'étoit étudié d'une maniere extraordinaire à la bien remplir, c'eſt a dire à faire connoître en toutes les manieres poſſibles, la faute de ſa partie adverſe, & de la faire condanner. Mais le criminel de ſon côté avoit obligé le plus fameux Avocat qui fut alors, nommé Lazaro Ferro à plaider ſa cauſe, & à déployer toute la force de ſon éloquence à le défendre. C'eſt la coutume que l'Avocat de l'accuſé parle le premîer, & il peut pouſſer ſon diſcours & ſes deffences pendant l'eſpace d'une heure entiere qu'il lui eſt permis de parler. Il la remplit entierement, ſe ſervant de tout ce que les loix ont de favorable aux accuſés, quand leurs crimes ne ſont point evidents, & de ce que l'equité & la piété Chrêtienne peuvent ſuggerer pour les faire préſumer innocents. Mais l'Avogador ayant hautement refuté tout cela & par par les figures les plus fortes ayant exagéré & établi le crime, tira de même en faveur de ſon imputation, toutes les preſomptions qui concluoient au châtiment, & les dangers publics & particuliers qui pouvoient naître de l'impunité des coupables. Comme il eſt permis de repliquer autant de fois qu'on veut à ce Tribunal en faveur de criminels, Ferro apres l'heure que *l'Avogador* avoit employée toute entiere à detruire ſes deffences, remonta ſur la Tribune, & les rétablit pendant une troiſieme heure de diſcours, dans lequel ſon éloquence deploya tout ce qu'elle avoit de plus fort pour ce effet. *L'Avogador* qui n'en vouloit point avoir le dementi, repliqua auſſi à tout pendant une troiſieme audience, recapitula toutes les raiſons qu'il avoit avancéés pour la deffence de ſon accuſé, & s'efforça d'affoiblir tout ce que l'Avogador avoit prétendu dire au contraire. Ce qui ſurprit agreablement un grand nombre de perſonnes attirées à cette audience par l'importance de la cauſe, & par la renommée de ceux qui la devoient plaider, fut qu'il

s'arre-

s'arreta au milieu de ſon diſcours, & ayant regardé avec un ſilence effrayé tous les Juges en face, il deſcendit bruſquement de la tribune, & trainant le jeune homme qui eſtoit là lié, & preſent ſelon la coutume, juſques aux pieds des Juges, il le laiſſa là étendu le viſage contre terre, & recommença un nouveau diſcours tiſſu des figures les plus pathetiques pour exciter la pitié, faiſant valoir les larmes de la mere, la jeuneſſe & les merites de l'accuſé, l'eſperance des ſervices qu'il étoit pour rendre à l'Etat, l'injuſtice de le rendre coupable d'une mort, que le deffunt avoit pû s'attirer de mille endroits par ſes diſcours licentieux & ſa mauvaiſe conduitte, enfin la compaſſion de toute l'Aſſemblée qui prioit pour lui, & cela avec des mouvements ſi vifs & ſi touchants, qu'effectivement toute l'Aſſemblée l'interrompit & demanda hautement grace, les larmes coulant des yeux de tout le monde ſur quoi le Juges ayant fait donner avec la cloche le ſignal à tout le monde de ſe retirer, apres une courte conſulte, le jeune homme fut abſous & renvoyé, ſi non à titre d'innocent, qu'il étoit peut être un peu difficile de lui accorder, du moins comme capable d'une abſolution que le Tribunal pouvoit accorder comme Souverain. On a lû les oraiſons les plus touchantes de Ciceron & d'autres grands Orateurs, mais on doute que Rome ait rien vû de plus fort en ce gentre que ce que vit le palais de Veniſe ce jour là.

On ne dira rien ici du commerce de la Ville de *Veniſe*, qui lui a autrefois fait donner le ſurnom de *Riche*. Il eſt aujourd'hui tout a fait diminué, & il ne conſiſte guerre que dans quelques marchandiſes qu'elle donne & reçoit des Allemans & des Turcs. On a touché ailleurs la premiere & principale cauſe de ſa décadence, qui a été le paſſage des Portugais & des Hollandois dans les Indes par

delà le Cap de Bonne Eſperance, & qui a fait prendre la même route aux marchandiſes & aux richeſſes de ce pays là, qui venoient autrefois toutes au Golfe Perſique, ou dans la Mer rouge, d'où elles paſſoient par terre à Alep de Syrie & à Alexandrie d'Egypte, où les Venitiens les alloient prendre, & les diſtribuoient en ſuite par toute l'Europe. Ajoutéz à cela que les Venitiens ne poſſedant autrefois rien dans la terre ferme de Lombardie, ils mettoient tous leurs ſoins à s'enrichir par le commerce maritime qui étoit la ſeule voye par laquelle ils le pouvoient faire. Mais s'étant établis & ayant commencé d'aquerir des revenus en fond dans cette Province, ils ont peu à peu negligé un commerce accompagné de riſque & de danger, juſqu'à ce qu'ils l'ont abbandonné entierement. C'eſt un plaiſir de voir dans les vieilles Hiſtoires Manuſcrittes de Veniſe, les noms & les grands biens que poſſedoient dans le Negoce les principales familles de ce qu'on appelle aujourd'hui la Nobleſſe capitale de la Ville & de l'Etat. N. Contarini N. Mocenigo tenoient *banco aperto* dans les principales Villes de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Affrique, par laquelle banque on ne peut entendre qu'un capital en argent ou en marchandiſes, que leurs Commis adminiſtroient comme font aujourd'hui ceux des Compagnies Royales d'Angleterre & de Holande dans les Indes. Aujourd'hui il ſemble que tout ſe reduiſe à Veniſe à traffiquer avec les Etrangers quelques Manufactures qui s'y font, & à en recevoir les choſes neceſſaires à l'uſage des habitants du Pays. Les Criſtaux, la Theriaque & la Cire travaillée ſont quaſi les principales de ces Manufactures, & quoi qu'on voye quelquefois dans l'appareil des boutiques commandé pour honorer la priſe de poſſeſſion de tous les nouveaux Procurateurs de St. Marc, des barres & des lingots d'or & d'ar-

d'argent, ce ſont des choſes ſi rares & ſouvent ſi minces que cela ne vaut pas la peine d'en parler.

Pour toucher quelque choſe des divertiſſements de la Ville de Veniſe on dira qu'il y en a d'eſprit & de corps, de permis & de deffendus, de ceux qui lui ſont communs avec toutes les autres Villes d'Italie, & de ceux qui lui ſont particuliers. Entre les premiers on peut conter comme meritant le premier lieu, les Aſſemblées Academiques, dont il y a pluſieurs à Veniſe, comme celle des *Dodonées*, celle des *Pacifiques*, & d'autres. Ces Aſſemblées dont toutes les bonnes Villes d'Italie ſe font un point d'honneur & une affaire particuliere, conſiſtent dans le rendez-vous en un lieu ſpatieux & commode, de tous les hommes de lettres & ſçavants de la Ville, où chacun de ceux qui y ſont preparés & qui le veulent bien, liſent quelque compoſition en proſe ou en vers qu'il a faite & donne ainſi des marques publiques de ſon habileté qui ſont toûjours ſuivies de quelque applaudiſſement ſi la choſe le merite. Cette Aſſemblée ſe choiſit un Prince, qui eſt toûjours une perſonne de qualité qui fait la dépence de la muſique & des illuminations neceſſaires quand l'Aſſemblée dure juſques dans la nuit comme en hyvers. Ce Prince ouvre toûjours la conference par un diſcours qui propoſe la matiere déja communiquée dans la derniere, afin que chacun ſe puiſſe préparer à en parler, & qui eſt toûjours quelque probleme Politique ou Moral, ou les Loüanges de quelque perſonne d'un grade ou d'un merite extraordinaire qui aura été élevée à quelque grande dignité ou ſera morte dans le Pays. C'eſt ainſi que toutes les Academies de Veniſe célébrerent la mort du Procurateur Nani, Autheur de l'Hiſtoire de ſon temps, & firent en ſuite imprimer le recueil de tout ce qui avoit été dit ſur ce ſujet en proſe & en vers. Apres le Prince, il y a

toûjours au moins deux Academiciens qui ſoutiennent le pour & le contre, quand la matiere dont on doit parler, eſt un probleme. Apres ceuxci, on nomme ſucceſſivement tous ceux qui en entrant ont donné part au Secretaire de l'Academie qu'ils vouloirent reciter, & chacun en prend tel ſujet qu'il lui plaît & peut s'exprimer en quelque langue que ce ſoit. On mêle de la muſique à touts ces recits pour recréer la Compagnie, & lui donner le temps de prendre quelques verres de liqueurs fraîches, que le Prince de l'Academie fait ſervir en été, quand il eſt généreux. l'Academie à ſon Nom, & tous ceux qui y ſont inſcrits doivent en prendre un à leur gré, qui eſt ordinairement expreſſif de quelque qualité qu'ils veulent leur être particuliere, comme le vigilant, le dépiteux, le taciturne, & outre cela chacun fait faire un Embleme dont le corps qui doit avoir quelque choſe de commun avec le corps de l'Embleme generale de l'Academie, explique cette qualité accompagnée d'une deviſe qui lui eſt propre, avec le vrai nom, & le ſurnom adopté de l'Academicien. A dire le vrai l'amour a la plus grande part dans les poeſies, le grand panchant des Italiens les portant aux plaiſirs: On ne laiſſe pas neantmoins d'entendre des penſées tres vives ſur d'autres matieres, & des loüanges tres bien tournées en diverſes occaſions.

Les Theatres de Veniſe ſont ce qui lui a donné un ſi grand nom, & qui y attire tant d'Etrangers pendant le Carneval, qui y dure quatre ou cinq mois, par rapport aux Operas & aux Comedies. Car le carnaval de la maſquerade, ne dure jamais préciſément qu'un mois. La langue Italienne ſoutenant dans la pronontiation quaſi toutes ſes ſillabes, eſt ſans doute plus propre à la Muſique que la Françoiſe qui a trop de ſillabes muettes: Mais le grand charme des Operas eſt la Muſique, dans la quelle les Italiens

taliens excellent ſur toutes les toutes les autres Nations, & Veniſe ſur toutes les autres Villes d'Italie, à cauſe du proffit exceſſif qu'elle produit à ceux qui profeſſent cet art enchanteur. Les meilleurs Maîtres & les meilleures voix courent à Veniſe, & chacun y trouve de l'emploi, y ayant quatre, cinq, & quelque fois ſix Theatres où l'on joüe l'Opera tout à la fois, & les Operas changent dans chaque Theatre au moins deux fois pendant le Carnaval. Cette quantité de repreſentations eſt cauſe de pluſieurs deſordres conſidérables qui devroient déja les avoir fait ceſſer. Le premier eſt que les Muſiciens de l'un & de l'autre ſexe y ſont ſi fiers que ceux qui ſont les plus accrédités ne veulent point chanter à moins de deux & trois cents piſtoles pour un Carnaval, outre la dépence de toute la Cohue de leurs valets & familles, qu'ils font monter à des ſommes exorbitantes, n'ayant point de honte de demander effrontément tout ce qui leur vient en fantaiſie, & qu'il faut leur accorder, afin qu'ils ne laiſſent pas l'Opera commencé. La fameuſe Marguerite ne chantoit point les dernieres années avant qu'elle allat en Saxe, à moins de mille Ducatons ſans tout le reſte, & les preſents qu'il falloit lui faire de tous côtés, faute de quoi elle étoit chagrine, & ſe negligeoit ſur le Theatre. La Maiſon Grimani, à qui deux Theatres appartiennent en propre, s'eſt trouvée ſi incommodée de ces exceſſives dépences, qu'elle a été contrainte de loüer ces Theatres à des Compagnies, que pluſieurs Gentilhommes ont coutume de former pour faire rouler l'Opera à frais communs, pertageant en ſuite les profits entre eux. Un autre deſordre qui choque les Etrangers eſt la quantité de Muſiciens châtrés, que l'on voit ſur le Théatre, & qui y ſont quaſi tous les perſonages, parmi leſquels à peine entend-on un Tenor ou une Baſſe. A ce propos il arriva une

aſſéz plaiſante rencontre à un de ces Etrangers, qui ayant été conduit pour la premiere fois à un Opera, où le Heros de la piece étoit Odoacre Roi des Herules, Vainqueur de Rome, & ſe preparant, le livre en main, à entendre ce Barbare ouvrir la ſcene par des inſultes à l'Empire Romain jadis ſi puiſſant & ſi fier, il ouit avec plaiſir la Symphonie qui précéde toûjours la premiere ſcene, veritablement accommodée au ſujet, & propre à accompagner & à encourager par l'effroi d'une foudroyante harmonie formée d'une quantité d'Inſtruments les plus bruyants, la fureur d'une armée victorieuſe, qui porte la deſolation & le fer dans une Ville priſe d'aſſaut. Mais il fut bien ſurpris quand il vit paroitre Odoacre dans la figure d'un petit muſicien châtré, qui avec ſa voix grêle & delicate étoit plus capable d'endormir un enfant que d'épouvanter des hommes, comme la vrai ſemblance le requeroit. Ce qui fit que tout depité il jetta ſon liure à terre, & peſta contre cette bizarre action d'un perſonage, qui avoit beſoin d'une voix de tonnerre, & qui ne l'avoit que d'un petit chat : Mais c'eſt là le caprice des Italiens, qui ne veulent rien que de chatoüillant & de doux, & content pour rien l'inconvenient d'unir deux choſes ſi diſproportionnées dans le même perſonage. Un autre inconvenient qu'on peut reprocher aux Operas de Veniſe eſt que la compoſition tant pour l'intrigue que pour l'expreſſion n'en vaut quaſi jamais rien. Le profit cependant du Poete qui la compoſe n'eſt pas petit, car outre la Dedicace de ſon livre, qui tombe ordinairement ſur quelque Etranger de qualité, qui ſe trouve alors dans la Ville, & qui eſt bien payée, la vente de tous les exemplaires eſt pour ſon conte, & comme pour joüir de l'Opera il en faut au moins connoître le ſujet & les perſonnages, tous ceux qui vont au Theatre l'achetent, de ſorte que le débit en eſt

ſeur,

ſeur. A propos de Dedicace, l'on ſe ſouvient qu'étant une année à Veniſe, un Poete ne ſachant à qui dedier ſon livre, vendit pour deux piſtoles toutes ſes eſperances & ſon droit au Libraire qui le lui avoit imprimé. Le Libraire ayant découvert à Veniſe un Polonois de qualité l'alla ſurprendre par une dedicace conſiſtant en une douzaine de ligues les plus mal arrangées de monde, avec laquelle il lui preſenta ſa Comedie à tout hazard. Mais le filet ne pouvoit être jetté en un endroit plus à propos pour faire une bonne pêche. Le Polonois ravi qu'on l'eut démêlé parmi tant d'Etrangers qui étoient alors à Veniſe, & que tous ces Etrangers qui étoient à l'Opera dûſſent le connoître par le moyen de cette dédicace, fit acheter un baſſin de cinquante ducats d'argent, & ayant mis trois cent ducats d'or dedans l'envoya pour régal au Libraire qui comme il étoit bien juſte l'en remercia tres humblement, & laiſſa peſter le Poete, qui ayant apris le cas faillit à ſe pendre de deſeſpoir. Ces Poetes d'Opera, quoi que l'Italie fourmille de Poetes, ſont ordinairement fort maigres & peu capables de rien faire d'accompli, comme il ſemble que le ſujet le demanderoit, puis qu'on fait une ſi forte depence pour mettre leurs vers en public. Ce ne ſont pas ordinairement les plus habiles, mais les plus heureux, qui obtiennent de faire aggréer leurs pieces par celui qui fait rouler l'Opera; outre que la Muſique emportant quaſi tout le temps que dure la repreſentation, il n'eſt pas poſſible en ſi peu de vers d'hiſtorier ſuffiſamment une intrigue, & la rendre vrai ſemblable par un nombre ſuffiſant de circonſtances.

Rien n'éſt plus charmant que la Comedie Italienne dont il y a toûjours deux on trois Theatres qui joüent enſemble à Veniſe. Il y en a qui n'éſtiment pas ces Comedies, parce qu'elles ſemblent être le partage

tage des petites Gens, & qu'il coûte plus cher d'aller à l'Opera, ce qui leur paroît plus digne de leur qualité. Aſſeurément ſi les plaiſirs ſont d'autant plus ragoutants qu'ils coûtent plus cher ces Meſſieurs ont raiſon : Mais ſi on juge des divertiſſements par le plaiſir qu'ils donnent à ceux qui ont le ſentiment ordinaire de leur pointe, la Comedie doit être cenſée avoir des aggrements beaucoup plus touchants que ni les l'Operas ni leur Muſique. Les Italiens ſont naturellement diſſimulés, ce qui les rend plus capables de bien imiter la Nature, & de repreſenter les ſujets qu'ils traittent, en quoi conſiſte l'aggrément de ce genre d'entretiens. Leurs comedies roulent toutes ſur des intrigues d'Amour, en quoi le Theatre Italien eſt different du François, où l'on en voit pluſieurs qui roulent ſur d'autres matieres. Les maſques comme on les appelle dans le pays, ſont ceux qui ſont chargés de donner le principal divertiſſement. Le Docteur fait ſentir le ridicule de ces Avocats qui rompent la tête à tout le monde des termes de leur art, le Capitaine celui de la fauſſe bravoure, le Pantalon de l'acharnement au profit, & les deux Valets le ſot & le fripon des extravagances & des desordres qu'ils cauſent aſſez ſouvent dans les Maiſons, où ils ſont employés : Outre la naiveté avec laquelle chacun ſoutient ſon perſonage, leurs diſcours ſont remplis de penſées & d'expreſſions ſi fines & ſi badines, & en même temps aſſaiſonnées d'un ſel ſi agreablement piquant, que dés qu'on entend parfaittement la langue italienne, on eſt charmé de ce divertiſſement. On a connu un Etranger, qui alloit à la Comedie pour y prendre Medecine, car quoi qu'il y fut ſeul, il y rioit & ſe rejouiſſoit ſi fort, qu'à force de rire ſon ſang s'échauffoit, & rentroit en un nouveau mouvement, ce qui le faiſoit, diſoit il, rajeunir, & le delivroit des flegmes qui le rendoient

mélan-

mélancolique & peſant. Outre les Theatres publics il y en a mille particuliers dans la Ville, où non ſeulement de jeunes gens, mais des hommes faits récitent pour leur plaiſir & pour celui de leurs amis, & cela leur eſt d'autant plus facile qu'ils n'apprennent rien par cœur, mais parlent à l'impourvû, ce qu'ils font avec une tres-grande facilité. Que diroit on ſi on avançoit que non ſeulement les Seculiers mais encor les Religieux de l'un & de l'autre Sexe récitent des Comedies dans leurs Cloîtres? Cependant rien n'eſt plus vrai, ce qui ne ſe pratique pas ſeulement à Veniſe, mais par toute l'Italie: & on en a vû à Rome, à Bologne, à Milan, & à Mantoüe, & même chez les Theatins qui profeſſent un genre de vie ſi retiré. C'eſt là au contraire, c'eſt à dire parmi les Moines, que ſe trouvent les bons Acteurs, car comme l'eſprit ne leur manque pas, & qu'ils s'appliquent de tout leur cœur à ces divertiſſements, ils y réuſſiſſent à merveilles, & ne ſont point chiches de faire part de leur repreſentations aux étrangers, pour peu qu'ils leur ſoient connus, quoi qu'ils n'ayent pas coutume d'y admettre indifferemment tout le monde. Les Abbayes & les gros Monaſteres ont des Theatres formels en un endroit de leurs Cloître, d'où ils ne peuvent être entendus de la rue, & on y conte pour obſervance d'y reciter des pieces dans les temps des récréations un peu libres, comme celle du Carnaval, afin diſent ils, de tenir les Religieux à la maiſon, & de les y amuſer de ſorte qu'ils ne cherchent pas ailleurs des divertiſſements ou plus criminels, ou qui donnent lieu de parler au desavantage de leur profeſſion. Ce n'eſt pas que ces Religieus n'aillent aux Operas publics à Veniſe & ailleurs où il y en a. On y a vu en des loges de ces Meſſieurs avec les habits de leur ordre, qui ne cherchoient nullement à ſe cacher, & une fois entre autres, le

P. In-

P. Inquiſiteur, le Prieur de St. Dominique, & l'Evêque Lepori, qui avoient été du même Ordre, tous trois en une loge aſſiſter publiquement à un Opera du Theatre qu'on appelle de St. Luc à Veniſe, & y recevoir les ſaluts de tous ceux, qui leur en envoioient des loges voiſines ou du parterre. La plus part cependant de ces bons Religieux, pour ne point ſe faire remarquer prennent l'habit de maſque, le plus ordinaire de Veniſe qui eſt une *Jamberluc* ou robe fourrée de peaux de haut en bas, une *bahute*, qui eſt une eſpece de *Domino* ou Capuchon de tafetas qui deſcend juſques ſur les Epaules, couvre toute la tête excepté les deux yeux & le néz, & un demi maſque, c'eſt à dire qui ne couvre que le front & le néz & un bonnet qui ſe tient avec, & en cet équipage ils ſe trouvent aux theatres & par tout où ils veulent, ſans être connus. On ſe ſouvient qu'étant un ſoir à l'Opera, en une loge avec un Seigneur de la premiere qualité, & aſſez facile à prendre feu, on frappa à la porte de la loge, d'une maniere à faire croire qu'on avoit envie de le bruſquer : Et comme la jeune Nobleſſe de Veniſe va rarement ſans un ſtilet, qu'elle porte ſous la veſte, gliſſé dans la ceinture du haut de chauſſes, le Gentilhomme qui crut que quelqu'un lui en vouloit, ayant immediatement pris en main ſon ſtilet, & l'ayant hauſſé en ouvrant la porte pour être en état de rendre le coup qu'on lui pourroit porter, fut bien ſurpris, & moi encor plus, quand l'ennemi ſoubçonné ſe fit connoître par un éclat de rire, & par ſon nom qui étoit celui du Gardien d'un Couvent de Récolets d'une petite Ville où ce Seigneur avoit une belle maiſon joignant le Cloître de ces Peres, ce qui lui avoit donné le moyen de ſe rendre familier aupres de lui, & la liberté de le venir trouver dans ſa loge, pour y entendre l'Opera, ce qu'il fit s'aſſeyant en ſon habit de maſque aupres de nous où

il

il demeura juſqu'à la fin. Pour retourner aux Moines qui ſont eux mêmes Acteurs dans les Comedies, on ne peut oublier ce qui arriva un jour à Bologne pendant qu'on demeuroit en cette Ville. On aſſiſta un ſoir à une Comedie, que repreſentoient les Chanoines Réguliers dans leur Monaſtere, qu'on apelle de *St. Giovanne in monte*. Tout y alla le mienx du monde, & chacun fit tres-bien ſon perſonnage, mais entre tous on fut charmé d'un de ces Meſſieurs, qui repreſenta cequ'on appelle en terme de Theatre, le Sig. *Melenzo*, & dont le caractere particulier eſt une ingenuité portée juſqu'à la ſottiſe la plus platte & la plus inſipide, le perſonage n'étant capable de rien, & ſe faiſant répéter cent fois ce qu'on lui dit, pendant que de ſon côté il deſeſpere la patience la plus ferrée par ſes redites. Ce bon pere joüa ce perſonage avec tant de naiveté, feignant de tout entendre de travers & ſe récriant ſur tout avec des admirations éternelles, que chacun lui attribua la palme ce ſoir la. Il arriva que le jour ſuivant on reçût une lettre de Modene par laquelle on étoit prié de paſſer certain office auprès de ce pere dans un intereſt, où il prenoit quelque part. On le fut incontinent chercher dans ſon Abbaye ſans le connoître & l'ayant nommé au Portier celuici dit tout froidement qu'il alloit chercher le *Sr. Melenzo*, & qu'il paroîtroit bien tôt. Ce mot réveilla l'idée du perſonage que le Pere avoit joüé le ſoir auparavant: Ce qui fut cauſe que s'étant preſenté, on fut un peu embarraſſé à ſe tenir en poſture. Le Pere connoiſſant d'où venoit l'embarras, prit plaiſir de l'accroître en commenceant ſon compliment avec le ton de voix & les grimaces étonnées de ſon perſonnage de Theatre, il n'y eût pas moyen de ſe tenir de rire, & les éclats qu'on en fit, ſans pouvoir les retenir furent ſi grands, qu'on fut contraint

de

de lui demander grace, & de le prier de changer de ton s'il vouloit ſçavoir ce qu'on lui vouloit dire. On aſſeure qu'il arriva autrefois au P. Santeuil à Paris quelque choſe de ſemblable & qui fut encor pouſſé plus avant. Le Pere à ce qu'on dit, trouvoit fort à ſon goût les grimaces du fameux Arlequin de la Comedie Italienne à Paris. Ce homme jugeant que l'approbation d'un ſi grand Genie méritoit d'être reconnue par quelque acte de gratitude, prit un jour ſes habits de Theatre, & s'étant enveloppé d'un long manteau, arriva à la porte de la Chambre du P. Santeüil où ayant quitté ce qui couvroit ſon perſonnage & pris le reſte des ornements qu'il avoit ſur le teatre, il frappa pour ſe faire ouvrir. Le P. Santeüil ouvre en effet, & alors Arlequin l'ayant ſalué avec les geſticulations, voix & grimaces de ſon perſonage, le Pere fut ſi frappé de la qualité de cette viſite imprevuë qu'oubliant dans le moment ce qu'il étoit, repondit ſur le même ton & avec les mêmes grimaces, de ſorte qu'ils firent tous deux ſur le champ, une ſcene qui attira toute la Maiſon, & qui divertit fort agreablement les ſpectateurs, & encor plus les acteurs, qui deployerent leur veine à l'envi l'un de l'autre, & échaufferent leurs talens par cette mutuelle émulation.

Les Operas, & le masque ſous lequel tout le monde a coutume d'aller à Veniſe, fervent à beaucoup de commerces, qui ſeroient terriblement difficiles ſans ce ſecours. Les femmes y trouvent par là l'occaſion de ſe promener & d'entretenir compagnie avec des perſonnes qu'un habit ſemblable au leur, empeche de ſoubçonner d'avoir d'autre matiere à diſcourir que celle qui peut être entre perſonnes d'un même ſexe. Toutes les auberges de la Ville ſont ouvertes à ces ſortes de compagnies qui ſe forment ſouvent ſur la rue, & qui ſe ſeparent de même apres une heure

heure de tête à tête dans ces reduits, où tout demeure couvert, pourvû que l'argent ſatisfaſſe l'hôte & paye la commodité. On y prend même des repas entiers ſans s'y découvir, & dés que la table eſt ſervie les Domeſtiques ſe retirent, & laiſſent une liberté toute entiere aux Etrangers, qui le veulent ainſi : De ſorte que cette commodité aſſemble aſſez ſouvent des perſonnes, qui ne font jamais ſemblant de ſe connoître par tout ailleurs. Une choſe qui ſert de couverture aſſéz plauſible à ces aſſemblées de pieces rapportées, eſt que la principale Nobleſſe de la Ville de l'un & de l'autre ſexe, prend plaiſir en cette ſaiſon d'aller manger à l'auberge une certaine eſpece de petits canards appellés ſouques, ou *foleghe*, qu'on apporte du lac de Mantoüe à Veniſe, où cette viande eſt eſtimée un ragoût de Carnaval, & ne paroît bonne que quand on en a cuit une grande quantité enſemble dans un pot, ce qui eſt cauſe qu'on va la manger à l'auberge, ou l'on en trouve toûjours bonne proviſion : Et comme ces perſonnes de qualité ne veulent point être connues dans ces èchappées, quoi qu'elles n'ayent rien de coupable, la prévention de ces marques innocentes en couvre & en excuſe bien d'autres, qui n'y vont pas pour le ſeul plaiſir de manger.

Il y a des bals à Veniſe, mais ſans aucune dance figurée, tout y conſiſtant entre le Cavalier & la Dame à ſe promener & s'entretenir enſemble pendant quelques tours de ſale, ou d'une chambre à l'autre, quoi que les Joüeurs qui y ſont joüent des airs à dancer entremélés de quelques ſimphonies. Les hommes ſont toûjours en un lieu ſeparé des femmes, & cellesci ne peuvent être priées à dancer que quand elles ont ôté leurs maſques & leurs gants, que celles qui ont

des

des maris d'une humeur un peu ombrageuſe ne quittent jamais. Toute ſorte de maſques ont entrée dans ces bals, & c'eſt une régle générale à Veniſe que le maſque eſt permis dans toutes les fêtes & réjouiſſances publiques, où le plus grand nombre de ceux qui y aſſiſtent eſt toûjours traveſti. On dance dans les Maiſons particulieres & de petite condition avec plus de liberté, quoi que ce ne ſoit pas avec plus d'art, les bals conſiſtent en un trepignement des hommes avec les femmes, dont chacun ayant choiſi la ſienne ſe mêle avec le gros des danceurs, & fait connoître ſon adreſſe à toûjours avoir ſa Dame en tête au milieu de toute la troupe, qui ne ceſſe de ſe tremouſſer en changeant continuellement de place au ſon des Inſtruments qui joüent des airs particuliers & propres à cela. Ils ont encor d'autres ſortes de dances tout à fait extravagantes, comme celles où tous les danceurs, hommes & femmes, ſont obligés de faire des tours & retours paſſer entre les uns & les autres, avec des contorſions & une viteſſe tout à fait incommode, d'autres où l'homme & la femme ſe pourſuivent & ſe cherchent au travers de la troupe, l'un fuyant & cherchant d'échaper à l'autre; d'autres encor où tout l'art conſiſte à ſe montrer les pieds l'un à l'autre en cadence, ſe ſoutenant alternativement ſur l'un & ſur l'autre, & mêlant à ce tremouſſement des piroüettes, dans leſquelles l'un doit toûjours exactement faire la même ſingerie que l'autre. Mais le bal le plus plaiſant des Venitiens eſt celui qui ſe fait toutes les fêtes en public & dans la rue pendant l'été. Il ne conſiſte que dans deux jeunes filles, une deſquelles touche un tambour de Baſque, & chante en même temps que ſa compagne dance à peu pres le dernier des bals décrits. Ces grizettes qui ſont ordi-

ordinairement filles de Gondoliers ſont vetues le plus proprement du monde, c'eſt à dire avec un ſeul corps d'une legere étoffe de ſoye, une Juppe de même, ou d'Indienne diaprée des couleurs les plus vives, & une ample chemiſe avec ſes dentelles goderonnées autour du col & au poignet, la tête en cheveux avec un bouquet ſur l'oreille ou entremêlé avec les treſſes. Ce qu'il y a de ſingulier eſt que les chanſons qu'elles chantent ſont des chanſons compoſées dés la commencement du monde & auxquelles on n'a jamais rien changé, les jeunes les apprennent des plus âgées ſans aucune alteration ou nouveauté. C'eſt encor une autre ſingularité à Veniſe à propos de ces chants, que ces filles apprennent par cœur des legendes de vers, qui fatigueroient la memoire des plus habiles Predicateurs, & les chantent par une émulation entre elles, qui s'éveille par des deffis qu'elles ſe font de chanter, & de faire preuves de leur ſçavoir. Ces vers ſont le Poeme du Taſſe, qu'elles apprennent par cœur déz leur plus tendre jeuneſſe, & auſſi tôt qu'elles apprennent à lire. Comme ce Poeme eſt écrit en octaves, ou ſtances de chacune huit vers le combat conſiſte a chanter chacune la ſienne correctement & ſans manquer, en reprenant où la compagne à fini, ſans jamais dire une ſtance pour l'autre, car celle qui le fait ou qui demeure muette, perd la partie & ſe retire confuſe, allant mieux etudier ſa leçon ce qu'elle fait avec toute l'ardeur imaginable pour pouvoir remonter au plûtôt ſur les rangs & regagner, ſa réputation.

Non ſeulement les filles ſe piquent de ſçavoir par cœur le Taſſe & de le chanter, mais encor les Gondoliers s'en font honneur, & en regalent les Princes Etrangers qui arrivent à Veniſe, quand dans l'eſperance d'en tirer quelque *manche*, ou gratification, ils veulent bien leur faire cet honneur. Ils l'ac-

com-

compagnent du ſon d'une guitarre qu'ils touchent apres chaque ſtance avec un refrain ordinaire, qui eſt comme les chanſons des filles, auſſi ancien que le monde. Il arriva que quand la Reine Doüairiere de Pologne paſſa par Veniſe à ſon arrivée en Italie, la Communauté de ces Muſiciens à rames lui defera cet honneur, & lui deputa de ſon corps pluſieurs couples de ces Chantres qui armés de leurs Guitarres, ſe preſenterent une nuit (car ils ne chantent que la nuit) ſous les fenêtres du logement qu'elle avoit pris. Comme il s'agiſſoit de gagner les bonnes graces & les effets de la liberalité d'une Reine, ils ne faut pas demander s'ils firent de leur mieux, & s'ils deployerent & la douceur de la voix, & la force du chant & l'harmonie des Inſtruments de la maniere qu'ils purent la meilleure : Mais par malheur la Reine ne ſe trouvant point diſpoſée à ſe laiſſer prendre à ces doux enchantements, les envoya remercier, & prier de s'epargner la peine qu'ils ſe donneroient inutilement s'ils continuoient à chanter. Les Muſiciens ayant pris cette Ambaſſade pour un compliment & pour un effet de la modeſtie de la Reine qui refuſoit peut être ce qu'elle étoit ravie d'entendre, pouſſerent la ſerenade, & redoublerent leurs efforts pour mieux faire : De quoi un des Domeſtiques de la Reine indigné leur fit jetter de fenêtres un ſeau d'eau ſur la teſte pour les obliger à ſe retirer. Alors un de la troupe ſans s'alterer aucunement de l'incivilité des Polonois, qui traittoient ainſi des gens venus pour faire honneur à leur Reine : Retirons nous, dit il a ſes camarades, & ne nous plaignons point d'avoir été maltraittés, puis qu'on nous regale à pleins ſeaux d'une choſe auſſi pretieuſe qu'eſt *l'eau de la Reine*, dont les autres achetent de petites bonteilles à ſi haut prix.

Le guerre des coups de poingts eſt cependant la bra-

bravoure dont les Gondoliers & tout le bas peuple de Veniſe tire le plus de gloire. Cette guerre ſi fameuſe eſt l'exercice qui tient le plus en heleine cette multitude oiſive les jours de fêtes, dont il n'en paſſe aucune pendant tout l'eté, qu'il ne s'en donne quelques échantillons, & quelques eſcarmouches. C'eſt l'opinion des Etrangers qu'on a introduit cet exercice pour tenir le bas peuple diviſé, & l'empecher de s'unir dans quelque conſpiration contre l'Etat ; mais ceux qui ſavent combien ce Peuple eſt affectionné au Gouvernement & attaché à la Nobleſſe, ſe moquent de cette viſion, & croyent, comme c'eſt la verité, qu'elle n'a été inventée & qu'elle ne ſe maintient, que pour le ſeul amuſement public, & pour divertir le peuple en quelque choſe, comme fait celui de toutes les autres Villes d'Italie, où l'uſage a introduit ou les courſes de chevaux, ou d'autres amuſements, dans leſquels le Peuple ſe divertit les fêtes, apres avoir ſatisfait aux devotions ordinaires de la journée. Quelque émulation qu'il y ait entre les *Caſtellans*, & les *Nicolotes*, qui ſont les deux partis qui ſe font la guerre, rien n'eſt plus uni que le Peuple de Veniſe, & tout ce que s'imaginent au contraire quelques uns, n'eſt que pour accrediter le prétendu mècontentement qu'ils ſuppoſent regner contre le Gouvernement comme tyranique de la Nobleſſe. En quoi ils ſe trompent tres-aſſeurèment, le Peuple Venitien ne pouvant avoir une plus haute idée qu'il en a de la douceur & de la Juſtice avec leſquelles il eſt traitté.

Cette guerre donc conſiſte en deux ſortes de combats, les uns particuliers & les autres généraux. Les particuliers qui ſe font quaſi toutes les fêtes, s'appellent montres, & conſiſtent en un duel modéré par la preſence de deux parains, qui ayant choiſi, chacun dans ſon parti, un homme de

forces & de ſtature à peu pres égales à celle de ſon Antagoniſte, les font embraſſer pour marque qu'ils n'ont aucune aigreur l'un contre l'autre, & les mettent aux mains ſur un pont, qui eſt ordinairement celui de St. Barnabé, où ils ſe donnent juſques à trois aſſauts à coups de poings autant qu'ils peuvent, ſur le néz & la bouche apres quoi ils viennent aux priſes & ſe renverſent & s'entrebattent juſques à ce qu'on les ſepare. Ils viſent â porter leurs coups de poing ſur la bouche ou le néz à cauſe que le premier qui ſaigne a perdu la partie, & alors le parti du Victorieux fait de grands cris de joye & d'applaudiſſement mêlés de huées pour témoigner qu'on ſiffle le parti du Vaincu. On les ſepare, & c'eſt le fait des parains, quand ils ſe ſont roulés quelque temps, afin qu'ils ne s'acharnent pas trop à la vengeance, outre que ſe roulant ſur le pavé la tête pourroit recevoir des bleſſures conſidérables: Mais on leurs permet un nouvel aſſaut ſi ce n'eſt pas le troiſieme, apres lequel il ne leur eſt plus permis de ſe battre; & ſi aucun d'eux n'a rendu du ſang, ils s'embraſſent & ſe baiſent comme au commencement, & rentrent chacun dans la foule de ceux de ſon parti qui occupent la partie du pont, qui eſt de ſon côté, & tout l'eſpace à l'entour. Tant que dure l'apresdiné, on fait de ces ſortes de duels ou de montres, qui finiſſent quelquefois par une bataille générale, & c'eſt alors qu'un parti ayant ſouffert un grand nombre de defaites, & ne pouvant ſoutenir les ſuccés du parti Victorieux, demande d'en venir aux mains en une bataille générale, qui ſe fait en cette maniere. Comme il n'eſt pas permis d'uſer de ſupercherie les parains qui ſont toûjours ſur le haut du pont, qui eſt plain & uni, & qui n'eſt que de cinq ou ſix pas (car à cauſe du peu de largeur des Canaux de Veniſe, les ponts conſiſtent en nombre de degrés de chaque côté & en une petite eſplanade au deſſus,

deſſus, cette hauteur étant neceſſaire pour donner paſſage aux Gondoles au temps de la haute marée) ces Parains, disje, étant convenus d'une bataille générale, qui ſe differe quelque fois juſques à la premiere fête, quoi qu'elle ſoit demandée par un parti à cauſe que l'autre ne ſe voit pas aſſez nombreux ce jour là, ils ſe font compliment, & s'embraſſent; apres quoi ils ſautent dans l'eau & laiſſent leurs partis s'approcher, ce qui ſe fait à ce ſignal avec une rapidité incroyable, les derniers pouſſant les premiers qui ont à peine le temps de donner quelques coups de poings, & de s'accoller qu'ils ſont élevés en l'air par la foule de ceux qui les ſuivent, & tombent ainſi embraſſés & acrochés enſemble à grands flots de l'un & de l'autre côté du pont dans le Canal. Ils s'en tirent incontinent, & ainſi mouillés & ſales des ordures qui ſont dans le Canal ils retournent au combat, & pouſſent à leur tour ceux qui les avoient pouſſés. Ils ſe pouſſent ainſi afin de tenir ou de regagner l'eſpace du pont qui eſt au deſſus, & dans le poſſeſſion duquel conſiſte la victoire. Ceux qui l'ont une fois pris s'y maintiennent en ſe tenant tous embraſſés par le fort du corps; ce qui eſt cauſe que quand ils tombent dans l'eau, ils tombent comme on l'a dit) toûjours pluſieurs enſemble, qui ne ſe détachent qu'en tombant, ou dans l'eau même. Il ſe trouve pluſieurs milliers d'hommes dans l'un & l'autre parti, qui par une viciſſitude continuelle ſe pouſſent & ſe culbutent dans l'eau, juſqu'à ce que la nuit mette fin à la bataille, ou que comme il arrive quelque fois, le parti vancu pour ſe vanger n'ait recourt aux pierres, & donne commencement à un autre combat, qui fait fuir tous les ſpectateurs qui ſe trouvent toûjours en grand nombre aux fenêtres des maiſons qui ont vue ſur le Champ de bataille & aux rues qui y aboutiſſent, & dont une grande partie, quoi qu'ils

n'ayent aucun intereſt, ne laiſſe pas de s'intereſſer en cette querelle, & de voir avec une extreme paſſion le ſuccés du parti, que leur inclination leur a fait embraſſer. Ceci eſt vrai particulierement des jeunes Gentilhommes qui voyant leur parti avoir du deſſous, courent les rues pour avoir du ſecours, & ramenent de nouvelles recrues au champ de battaille apres leur avoir payé à boire dans les Cabarets, pour les rendre plus courageux : Car enfin ce n'eſt pas le jour ſeul de la bataille que dure l'honneur de la Victoire, la joye des Victorieux ſe repand les jours ſuivants par une quantité de ſonnets & de vers imprimés à leur gloire qui inondent toute la Ville, & qu'on expoſe ſur les boutiques des Marchands, & aux carrefours & aux rues les plus fréquentées, afin que tout le monde ſoit informé d'un ſuccés ſi important, & qui ont cours juſqu'à ce qu'il y ait une nouvelle bataille, à laquelle les yeux & l'attention ſoyent rappellés. Un Etranger à qui l'uſage de faire des vers bons ou mauvais n'étoit pas tout à fait inconnu, voyant la premiere année qu'il fut à Veniſe, ce déchainement de Muſes forcenées en publia quelques uns de ſa façon, non pas dans la langue du pays qui ne lui étoit pas encor aſſez familiere pour cela mais en latin, auſſi bizarres & extravagants dans leur eſpece, que la maniere de la guerre des coups de poings eſt ſinguliere, & comme ces vers furent imprimés & firent du bruit, on en trouvera une copie à la fin de cet ouvrage.

On ne doit pas obmettre que quoi qu'il ſoit rare qu'il meure quelqu'un de Combattants dans la guerre des coups de poings, il ne l'eſt pas cependant qu'il y ait beaucoup de bleſſés, particulierement des meurtriſſures & contuſions des coups qu'ils ont reçus, ou des chutes qu'ils ont faites. Pourvû qu'ils ſoient du parti victorieux ils ont le droit de quêter le jour ſuivant par la Ville, où ils promenent leurs em-

emplâtres, en faiſant valoir leur bravoure particuticuliere, & en débitant des circonſtances qui rendent leur victoire plus illuſtre. Les affectionnés au parti en uſent généreuſement à leur égard, & ne manquent point de les régaler & de leur donner abondamment de quoi boire a outrance & payer les onguents dont ils ont beſoin pour guerrir. A propos de ces battailles un Chaoux Turc ſe trouvant une fois à Veniſe & ayant eu occaſion d'y en voir une, dit fort judicieuſement : Que ſi c'étoit tout de bon que ces combattants joüoient des mains, ils en faiſoient trop peu, mais que ſi ce n'étoit que par divertiſſement, ils en faiſoient trop. En effet a moins que d'avoir le corps extremement endurci, comme l'ont à la verité la plus part de ces gens là, les coups qu'on y reçoit, & les chutes qu'on y fait ſur le pavé & dans l'eau, ſuffiroient pour en faire mourir pluſieurs.

La Nobleſſe a une autre eſpece de guerre dans laquelle elle s'exerce pendant l'été, laquelle eſt appelléé le Jeu du coup de pié, *il giuoco del calcio*. Ce combat ſe fait dans un lieu de la Ville, qu'ils appellent *il Berſaglio*, où les Canoniers s'exercent à tirer du canon, afin de ſe rendre habiles à ſervir l'Etat dans les occaſions de guerre. Il y a une partie de cette campagne renfermée par une grande corde, ſoutenue par des pieux fichés en terre juſques à la hauteur de la ceinture au deſſus deſquels cette corde eſt attachée, & empêche les ſpectateurs d'entrer dans le champ de battaille reſervé aux ſeuls Nobles, qui y font experience de leur force & de leur agilité. Il y a deux grands portails de bois, par leſquels les deux partis entrent dans le champ clos chacun de ſon côté, l'un appellé de *la montagne*, & l'autre *de la plaine*. Les Combattans diviſés en deux bataillons marchent ſous leurs etendars l'un rouge & l'autre bleu, tous en

une eſpece de deshabillé, qu'ils portent l'été ſous leurs veſtes, & occupent chacun l'eſpace du terrein qui leur eſt propre, en laiſſant un eſpace au milieu, qui eſt le champ de battaille. On en donne le ſignal en jettant au milieu, un gros balon de cuir rempli de vent, les combattants courent à l'envi pour s'en ſaiſir. Celui qui le peut prendre eſt incontinent attaqué par ceux du parti contraire qui tâchent de le lui enlever, ceux du ſien l'environnent pour le deffendre, & lui donner le moyen de le porter dans leur quartier, en quoi conſiſte la victoire, mais avant que d'en venir là, il y a bien des chocs donnés & reçus, qui eſt la ſeule maniere de combattre qui ſoit permiſe; perſonne ne pouvant attaquer qu'en s'elançant contre l'ennemi, & en le heurtant avec le bras depuis l'epaule juſqu'au coude, ce qui ſe faiſant avec toute la force que chacun peut avoir, on ne voit que gens culbutés ſur le champ de battaille, ce qui en fait le plus grand divertiſſement, celui en particulier qui eſt ſaiſi du balon le porte entre ſes bras, ne pouvant le conſerver, lorſqu'il eſt heurté ainſi rudement, & celui qui le reprend étant expoſé aux mêmes coups, cela fait que le balon paſſe en une infinité de mains, toûjours pourſuivi par ceux du parti qui la perdu, & deffendu par ceux du parti poſſedant, qui vont eux mêmes à la rencontre des pourſuivants, les attaquent, & les culbutent de même juſques à ce que le poſſeſſeur ſoit en ſon quartier, où tous ceux du parti lui faiſant eſcorte, & formant par leur continuité comme une muraille pour le deffendre, la victoire eſt pour eux, s'ils ne ſont forcés dans leurs circonvallations, & ſi le balon n'eſt encor de nouveau couru. Le même Autheur qui éxprima la guerre des coups de poings par des vers forcés, tous commençans par des monoſillables & par la lettre P. decrivit encor celleci par des vers commençants

par

par C. leſquels de même que les premiers ayant été rendus publics, on donnera une copie des uns & des autres, pour l'amuſement de ceux qui ſe plaiſent à rire de la contorſion & de la géne, qu'il faut donner à ſon eſprit pour compoſer de ſemblables bagetelles, qu'on peut veritablement appeller *operoſas nugas*, à moins qu'on n'ait une facilité ſi grande à trouver des Sinonimes, & à tourner les ſens, que la choſe ne coûte pas plus qu'un travail mediocre; comme il paroit être arrivé à l'autheur.

Les *Regatés*, comme on les appelle dans la langue du Pays, ſont un autre divertiſſement à Veniſe, qui s'y permet, & même qu'on y a introduit dans la même vüe que celui des coups de poings, c'eſt a dire pour dreſſer le peuple par ces exercices, à la bravoure de combattre, & à l'adreſſe & la force de ramer. Ces Regates ſont des courſes faites ſur l'eau en bateaux. On y propoſe un prix qui eſt emporté par ceux qui arrivent les premiers au terme de la Courſe. Il y en a de pluſieurs ſortes ou plûtôt on fait ces courſes dans pluſieurs ſortes de bateaux, les uns plus grands & les autres plus petits, tous montés par une quantité plus grande ou plus petite de rameurs, qui font de leur mieux pour devancer leurs camarades. Il y en a de ſix hommes par barques, de quatre, & de deux, & ces dernieres qui n'ont que deux rameurs s'appellent *fiſolere* & ſont ſi petites qu'elles ne peuvent contenir que deux hommes, & à cauſe de leur légéreté paroiſſent voler. Elles portent le nom de *fiſolere* de la chaſſe que fait la Nobleſſe de Veniſe dans les lagunes, dans ces ſortes de barques, de certains oiſeaux de mer appellés *fiſoli*, qui étant extremement attentifs à leur ſeureté, ne ſe laiſſent quaſi jamais approcher, ce qui en rend la chaſſe tres-difficile, & ce qui auſſi pique cette Nobleſſe du deſir de s'y ſignaler par le ſeul plaiſir qu'elle y trouve; car l'oiſeau ne vaut

rien à manger, & n'a rien de ſingulier que la blancheur éclattante de ſon plumage, qu'on mêle en quelques ornements. Le Noble qui va à cette chaſſe, ſe couche ſur ſon ventre à la proüe de ſa petite barque garnie d'un petit matelas fait expres, & tient ainſi ſon fuſil à fleur d'eau, un ſeul homme étant aſſis au fond de la barque à la pouppe, & la conduiſant avec le plus grand ſilence qu'il peut avec deux petites rames ou avirons qui joüent toûjours dans l'eau, afin de faire moins de bruit. Il y a des Nobles qui font cette chaſſe avec des arbalêtes à l'uſage du vieux temps, ce qui eſt beaucoup plus eſtimé que la chaſſe avec le fuſil, qui eſt plus ſeure & plus deciſive & où par conſequent il y a moins d'induſtrie. Pour retourner aux *Regates* elles n'ont rien de ſingulier, ſinon que quelquefois elles ſont faites par des femmes qui voguent en toute ſorte de barques, & voguent avec autant de vigueur que des hommes & même à l'envi des hommes. Il eſt tres ſeur que les corps ſont de tres-bonne complexion à Veniſe. L'air de la mer y contribue beaucoup auſſi bien que la bonne chair, dont on s'y nourrit: de ſorte que ce n'eſt pas merveille, ſi les femmes y ſont vigoureuſes & robuſtes, capables d'y ſoûtenir la fatigue, à laquelle l'uſage du vin qui leur eſt ordinaire les diſpoſe encor plus. C'eſt une autre eſpece de *Regate* que *le Cours*, dans lequel les Gondoliers voguent le plus ſouvent à l'envi l'un de l'autre. Leur Courſe ſe fait par eau, de la même maniere que par terre avec les Caroſſes dans les Villes: Mais ce qu'il y a de plus curieux conſiſte dans l'adreſſe des Gondoliers à retourner, ou pour parler en terme de Marine à revirer leurs barques, qui étant conſiderablement longues, & gliſſant toutes l'une aupres de l'autre dans leur courſe, doivent ſe trouver embaraſſées dans ce retour, qui ſe fait de toutes en même temps & en même lieu. Cependant les

Gon-

Gondoliers y ont une ſi grande adreſſe, que cela ſe fait en un inſtant & ſans ſe toucher, quoique l'eſpace ſoit tres-petit, adreſſe à peu près ſemblable à celle des Cochers, qui couroient autrefois à Rome dans les Cirques, & qui mettoient leur adreſſe à tourner autour de la Pyramide, pour continuer leurs courſes. En quelques Villes d'Italie comme à Bologne quand les Caroſſes ont roulé quelque temps dans le cours, ils s'arrêtent, & les Cavaliers décendent & vont entretenir les Dames aux portieres de leurs Caroſſes: Mais à Veniſe, les Gondoles volent plûtôt qu'elles ne voguent, & perſonne ne s'y ſalue, particulierement les Dames, ſi ce n'eſt les parents bien proches, & quand cela ſe fait, c'eſt en courant & par un ſeul coup de tête. Il y a un rivage ſur ce cours, où ſe mettent ceux qui veulent avoir le plaiſir de voir ou ſaluer quelqu'un: Mais ceux qui veulent voir, ſaluer & parler, vont en un autre cours reſervé aux ſeules Courtiſanes dans un canal appellé *Rio d'Aſcenza*, ou chacun peut s'introduire en barque, ou du rivage faire arrêter celle de la *Signora* avec qui il veut avoir converſation.

Entre les divertiſſements publics de Veniſe les Reduits ſont les plus frequentés. Il y en a un reſervé aux ſeuls Nobles, & où perſonne n'a accés ſinon au temps du Carnaval, & encor y faut il aller maſqué. Ce lieu eſt une grande Maiſon pres de l'Egliſe de ſaint Moyſe, dont toutes les chambres ſont tapiſſées & pleines de tables à joüer, où prennent parti tous les joüeurs, chacun ſelon ſon inclination & ſes moyens; car il y a des Tables, où lon ne joüe que gros jeu, & d'autres où l'on expoſe de moindres ſommes. On ne joüe guerres ſur la parole: Mais quand on le fait, & qu'on a perdu quelque ſomme que ce ſoit, il faut l'aporter le jour ſuivant au Maître du Reduit, qui eſt un Bourgeois accommodé, qui la conſigne à celui qui a ga-

gné. Y manquer c'eſt s'expoſer à un reproche qui n'eſt agréable à perſonne, & qui cauſe ſouvent de groſſes querelles. On ſe ſouvient qu'un Gentilhomme de la Maiſon Mora ayant perdu quelque ſomme contre un Paſqualigo, & s'étant preſenté le jour ſuivant à joüer avec le même, ſans avoir payé, le dernier lui demanda avec quelle hardieſſe il ſe montroit ſans l'avoir ſatisfait L'autre lui ayant repondu brusquement qu'il étoit malhonéte d'exiger avec tant d'exactitude le payement d'une ſomme ſi peu conſiderable, Paſqualigo pour replique, lui jetta au né un des chandeliers, qui étoient ſur la table, ce que Mora ayant vû il tira ſon ſtilet ou poignard & le lui planta au travers de la Table dans l'eſtomach, de laquelle bleſſure Paſqualigo mourut le même jour. Le frere de Mora étoit en ce temps là le plus gros & le plus heureux joueur qui fut à Veniſe, & avoit gagné au jeu, a ce qu'on diſoit, plus de cinq cens mille Ducats. Il tailloit en une chambre particuliere à tous les Princes qui paſſoient à Veniſe pendant le Carnaval, & c'etoit un plaiſir de le voir avec un *Jamberluc*, ou Robe de chambre de velours Cramoiſi, toute doublée de peaux de Loup Cervier, le bonnet de même avec une roſe de Diamants ſurmontée d'une aigrette & une agraffe d'or enrichie de pierreries, qui attachoit la *Jamberluc* ſur la poitrine, de le voir disje, avec un viſage toûjours riant, tenir à toutes les ſommes qu'on vouloit, n'ayant devant ſoi qu'un panier avec des jettons d'ébene & d'yvoire de diverſes groſſeurs, auſquels il laiſſoit la liberté de donner quelque prix qu'on vouloit, & qui étoit auſſi tôt payé en belles eſpeces, s'il avoit perdu, déz que le Joüeur ſe vouloit retirer. Il y dans cette redoute des ſommes immenſes conſignées au Maitre du Logis de la part des Tenants à la Baſſette, (qui eſt le ſeul Jeu qu'on y joüe) & qu'il doit repreſenter à ceux qui les

lui

lui demandent, ou même ſuppléer du ſien, quand il en eſt requis pour ſatisfaire ceux qui quittent le jeu au nom de ceux qui ont perdu. Il regne un ſilence éternel dans ce lieu, quelque quantité de perſonnes, qu'il y ait, de peur d'inquieter les joueürs, qui gagnent ou perdent ſouvent des ſommes immenſes *ſans deſſerrer les dents* comme dit Monſieur Amelot. Les pertes ne ſont pas rares, & quand la fortune a tourné le dos, il faut pour conſerver ſa réputation tout vendre ou engager pour payer, de ſorte qu'on voit ſouvent des Gentilhommes fort riches obligés de vuïder en une nuit leurs caves & leurs greniers, & engager toute leur vaiſſelle d'argent aux Juifs pour ſe tirer d'affaires & ne pas manquer au payement de ce qu'ils doivent. Au réſte chacun y eſt avec une entiere liberté de quitter le jeu quand il le trouve à propos, quoique dés qu'il eſt échauffé on voye ſouvent des Joüeurs qui paſſent non ſeulement les jours, mais même pluſieurs nuits à joüer, ſans prendre autre nourriture que quelques taces de chocolat. Il y a cepandant dans ce même lieu toûjours des viandes prêtes pour y faire repas, & c'eſt une des obligations du Maître du Logis d'avoir tout preſt, ou de faire incontinent préparer à quelque heure que ce ſoit, tout ce qu'on lui commande. Aucune femme n'a entrée en ce lieu, hormis le Carnaval que quelques Nobles y conduiſent leurs femmes pour leur donner le plaiſir du jeu. On ſe ſouvient d'y avoir quelquefois vû entre autres Sylveſtre Valier qui depuis a été Doge, avec Madame ſon Epouſe, pour laquelle quoi qu'elle ne lui ait point donné de Succeſſeur de ſes grands biens, il a toûjours témoigné une tres grande affection. On la vû non ſeulement ſouffrir, mais exhorter cette chere femme à joüer, & comme elle mettoit des ſommes légéres ſur les cartes, lui reprocher amoureuſement ſa timidité, & avec l'ingenuité Venitienne lui dire *Signora Betta non vogio che la fac-*

ciamo coſi da poco, ma che quadagniamo aſſai, mettant lui même des poignées de Ducats à la fois & riant quand il les perdoit. On a vû auſſi un Mocenigo conduire pour la premire fois ſon fils au Reduit avec des milliers de Zequins, & pour le faire connoître à la Nobleſſe, l'obliger d'expoſer au jeu des ſommes tres-conſiderables, en diſant qu'il étoit venu pour lui procurer l'honeur de leur connoiſſance en perdant ces *trè o quattro bezzetti*, les *Bezzi* de Veniſe ſont la plus petite monoye de Cuivre qu'il y ait. Les autres Reduits repandus dans Veniſe, ſont de veritables coupe gorge, & tout Etranger qui ſe hazarde d'y aller joüer eſt ſeur de perdre, & quelque fois d'avoir pis. On ſe ſouvient d'avoïr une fois accompagné un ami dans celui de St. Georges des Grecs (car chacun a ſon nom & ſa réputation particuliere) où il perdit une ſomme aſſez conſiderable pour en étre incommodé, & cela parce qu'il avoit à faire à des frippons, qui en Italie s'appellent *Bari*. Piqué de ſa perte il courut à la maiſon, & quoi qu'on lui pût dire, il prit une nouvelle ſomme d'argent qu'il voulut aller joüer de nouveau. Le ſeul expedient qu'on trouva fut de le faire accompagner par quelques amis, qui ſe trouverent preſents, tous bien reſolus d'avoir raiſon de la ſupercherie, ſi on prétendoit encor l'employer pour vaincre. Comme tous étoient maſqués (car c'étoit au temps de Carnaval & de nuit,) tous lui firent eſcorte, & entourerent la table, où le joüeur demanda ſa revanche. On ne put la lui refuſer, & cette ſeconde fois celui qui tailloit là fut ſi bien éclairé, qu'il ne put en appeller à aucun, qui étant de ſa cabale lui donnât raiſon, quoi qu'il y en eut plus d'un dans la chambre. Il fut même ſi malheureux qu'il perdit quelques douzaines de piſtoles des ſiennes, qui étoient tout le capital de la banque qu'il avoit alors devant ſoi apres quoi on le ſalua par une nazarde,

on ſe retira par le milieu de ſes ſuppots, qui voyant la partie un peu forte & diſpoſée à ſe faire jour ſi on vouloit l'arrêter, le laiſſerent paſſer & ne l'accompagnerent que de quelques murmures ſecrets, & de l'eſpérance d'un occaſion plus favorable à leur reſſentiment.

Tout le monde a ouï parler des amuſements du Carnaval de Veniſe, qui ſont tout ce qui eſt en uſage parmi toutes les Nations pour divertir le public & le particulier. Il y en a même de payés par l'Etat, & entre autres un vol, qui ſe fait tous les ans le jeudy gras & auquel le Duc, la Seigneurie, & les Ambaſſadeurs ont coutume d'aſſiſter en cérémonie. Le Clocher de St. Marc eſt des plus élevés qui ſoient dans l'Europe, on attache aux plus hautes fenêtres de ce clocher, une corde qui traverſant toute la place de St. Marc du côté de l'Ile de St. George, va finir à une galere qui eſt en mer, où celui qui vole va tomber, & eſt reçû ſur des matelas. C'eſt la coutume & le vol ordinaire, qui n'eſt pas, comme on peut voir, ſans riſque puisqu'on doit ſe tenir ſuſpendu en équilibre en voltigeant par un ſi long eſpace. Mais il y a quelques années qu'un Gondolier nommé *Santo*, s'aviſa non pas de décendre mais de montér une année à cheval, & l'autre en gondole, de la mer juſqu'aux fenêtres du Clocher. La choſe poroît incroyable & on en a vû cepandant l'execution, la premiere avec moins d'etonnement que la ſeconde, qui eſt ſans doute la plus hazardeuſe entrepriſe qui ſemble pouvoir tomber dans l'eſprit d'un homme. Santo fit paſſer dans la pemiere de ces experiences, la corde au travers de la Selle d'un cheval, qui par ce moyen demeura ſuſpendu en lair, & l'homme aſſis à l'ordinaire ſur la Selle. Il avoit fait attacher une autre corde à l'arçon de la ſelle, qui paſſant par les fenêtres du clocher où l'autre abboutiſſoit, tiroit en haut le cheval par le

moyen d'un contrepoids, qu'on faiſoit couler en bas par dedans le clocher. L'homme & le cheval ayant volé par ce moyen juſqu'au milieu de la Carriere, le Gondolier feignant de s'arrêter pour faire la révérence au Doge & au Senat, qui aſſis en une loge du palais ſe trouvoient à peu pres à ſe vue, joüa aſſez long temps d'un étendard qu'il avoit en main, recita un ſonnet & en jetta des copies imprimées qu'il avoit ſur lui, juſqu'à ce qu'un autre contrepoids ayant été attaché à la corde, il eut moyen d'achever ſa carriere, au grand étonnement de tous les ſpectateurs qui le virent s'élancer gayement de cheval en arrivant aux fenêtres du Clocher. Mais ſa ſeconde tentative fut en toute maniere plus hazardeuſe que la ptemiere, & il l'executa de la maniere ſuivante. Il ſuſpendit une de ces petites barques, qu'on a nommées *fiſolere* par le moyen de deux poulies attachées aux deux bouts à la corde tendue du clocher à la Mer. Dans cet équilibre de la barque qui cedoit au moindre mouvement, il monta ſur la poupe non pas au milieu & avec la corde entre les jambes, mais ſur le bord du côté droit comme ſont les Gondoliers dans le barques ordinaires, & cela ſur un eſpace de ce bord, qui n'a pas la largeur d'une ſemelle. Les Gondoles étant ſur l'eau & chargées d'un attirail conſidérable, empechent les Gondoliers de les faire pancher du côté qu'ils preſſent du poids de leur corps, mais le hazardeux *Santo*, au moment qu'il ſauta ſur le bord de ſa *fiſolera* pancha ſon corps de telle façon par le moyen d'une rame appuyée ſur l'autre bord oppoſé, qu'il tint toûjours ſa barque en équilibre, & ſe laiſſa enlever comme l'autrefois par le moyen d'un contrepois coulé du haut du clocher mais plus doucement, afin que la lenteur de ſon voyage lui donnât le moyen d'avoir lœil continuellement à la manœuvre qu'il faiſoit; le danger étant continuel de ſe rompre le col à tous les moments

ments s'il étoit tombé. A cette poſture, qui étoit déja aſſez forcée, il ajoutoit le mouvement continuel de ſa rame, faiſant le même geſte, que s'il eut actuellement vogué dans l'eau. C'étoit un inſulte continuel au danger où il étoit, puisque le moindre mouvement qui l'eut tiré de l'équilibre l'auroit fait précipiter. Nonobſtant cela étant arrivé au milieu de ſa courſe, & en face de la Seigneurie, il ſauta dans la barque, & là il ſe dépouilla & changea de chemiſe, comme c'eſt le coutume des Gondoliers, qui ont fait une longue traitte, apres quoi il récita ſon ſonet au Doge, & en jetta une quantité de copies ſur le peuple qui étoit deſſous, & qui trembloit pour lui en le voyant expoſé à un ſi grand danger. Ce qu'il avoit fait juſques alors n'étoit que le moins hazardeux, puisqu'il pouvoit avoir été aſſiſté à ſe mettre en équilibre ſur le bord de ſa barque, en commençant à y monter, & faire experience de ſon adreſſe ſans danger ſur ce premier pas qu'il n'étoit point encor éloigné de terre. Mais remonter au milieu de l'air, & ſe balancer du premier coup avec tant de juſteſſe qu'il s'etablit ſur un ſoûtien auſſi mobile, comme étoit ſa barque, & cela dans l'équilibre qui lui étoit neceſſaire pour achever ſa courſe, c'eſt ce qui ſurprit tout le monde, & lui fit donner des applaudiſſements, qui l'encouragerent ſans doute à franchir avec plus de hardieſſe le reſte de ſa carriere, comme il fit en effet parmi les acclamations, qui ne ceſſerent de l'accompagner juſques au bout. Il avoit reſolu, à ce qu'on dit, de monter l'année ſuivante en chaiſe roulante au deſſus du clocher, & il y a de l'apparence qu'il y auroit reüſſi, vû les preuves qu'il avoit données de ſon adreſſe, particulierement dans cette derniere entrepriſe : Mais la mort le prevint avant l'année revolue. Ce qu'il y avoit de plus merveilleux en ſon fait, étoit qu'il imaginoit de ſa teſte ſeu-

le

le la fin & les moyens de ſes entrepriſes, & que ſans prendre conſeil de perſonne, il diſpoſoit tout, & exécutoit de même. Auſſi fit on peindre & graver ſon portrait avec des éloges extraordinaires, & on en parle encor aujourdhui à Veniſe, comme d'un homme que perſonne n'a précédé ni ſuivi dans ſes hazardeux deſſeins. Le plublic donne annuellement trente ſequins ou Ducats d'or à celui qui fait ce vol, mais la ſingularité de celui de *Santo* lui ayant obtenu la permiſſion de quêter, il recueillit des ſommes conſiderables de la liberalité de la Nobleſſe, qui avoit été ſpectatrice de ſon vol.

Ce vol eſt précédé d'une autre fonction qui ſe fait de même en preſence du Doge. Le Patriarche d'Aquilée qui étoit autrefois un puiſſant Prince, ayant eû de longues guerres contre les Venitiens, & ceux-ci ayant une fois remporté ſur lui une grande victoire, ils inſtituerent une fête publique pour en conſerver le ſouvenir. Cette fête fut de couper le col à un bœuf & à douze cochons, ſous la figure des quels ils prétendoient inſulter à la mémoire du Patriarche vaincu, & des douze Chanoines de ſon Egliſe. Cette inſtitution ſent terriblement l'ingénuité, pour ne pas dire la brutalité d'une Populace Républiquaine. Mais qu'y faire? Les Eſprits étoient alors moulés ſur ce modele. Les temps un peu plus civiliſés ont retranché de la cérémonie celle de tuer les cochons, & on a conſervé le Maſſacre du Beuf, qu'on a doublé, en y en ajoutant un autre, mais tous deux ſi maigres & ſi foibles, afin de ne pas faire honte aux coupeurs, qui ne reüſſiroient pas ſi les animaux étoient plus vigoureux, qu'ils ſont déja moitié morts, quand on les amene ſur la place.

Il y a de même un regal aſſigné des deniers publics pour les ouvriers de l'Arcenal, qui font le même jour & dans la même place une èpreuve de leurs forces, qui mérite d'être conſidérée. Mais le Doge

& la Seigneurie n'y aſſiſtent point, parce qu'elle ſe fait en un lieu de la place, qui eſt hors de la veüe du palais. Cette épreuve conſiſte à former un chateau d'hommes, dont chacun ſoutient avec l'epaule un brancard, qui appuye de même ſur celle de ſon voiſin. Ils ſont ſur un Theatre exhauſſé, afin que chacun les puiſſe voir de loin. Sur les brancars ſoutenus par les premiers hommes il y en monte d'autres avec de ſemblables brancards qu'ils appuyent de même ſur leurs épaules, & ſur ceux-ci encor d'autres, & ainſi conſecutivement, & toûjours en diminuant de nombre, juſques au ſeptieme, qui ſe trouve ſeul, & qui tire encor & monte ſur ſes épaules un jeune enfant, qui s'y dreſſe ſur ſes pieds & forme ainſi le huitime étage de ce chateau animé & vivant. Toute cette machine de pieces rapportées fait quelques mouvements, qui ne ſont pas ſans un peu de danger que les pieces ne ſe demontent: Mais enfin à la faveur du bon ordre & de l'intrépidité de chacun en particulier, la choſe ſe ſoutient, & apres quelque temps on apporte un gros couſſin de laine au milieu, où apres avoir décendu doucement l'enfant, dont le ſaut ſeroit le plus dangereux, tous les autres, en commençant depuis les plus hauts, ſe jettent ſucceſſivement deſſus, & échappent avec tant de viteſſe que le chateau ſemble ſe défaire en un inſtant

Il y a d'autres amuſements publics dans cette fameuſe place de Saint Marc pendant tout le Carnaval. On ne parle pas des bêtes farouches, des monſtres, des joüeurs de gobelet, & de marionettes, qu'on voit dans toutes les Villes, où il y a de grandes aſſemblées. Un des plus particuliers, & qui aſſeurement ne ſe trouve nulle part ailleurs, eſt un nombre des plus hupés & des plus habiles Italiens de tout état, & de tout ordre, qui à la faveur du maſque montent ſur les bancs des Charlatans, où Aſtrologues Diſeurs de bonne aventure, dont le concours ne manque

manque jamais à Veniſe en ce temps là, & là débitent leur ſçavoir en des diſputes qu'ils forment entre eux le plus ſouvent ſans ſe connoître. On a dit de tout état & condition, car parmi ces gens il y a fort ſouvent, & en plus grand nombre, des Moines & des Eccleſiaſtiques, qui par tout ailleurs gardent une gravité fort compoſée, ſe donnent là au cœur joye, & développent avec la plus grande liberté du monde, les ſentiments de leur cœur ſur les matieres les plus curieuſes & les plus importantes. On traine également par les cheveux dans ces occaſions ſur ces theatres, des queſtions de Philoſophie, de Morale, de Politique, & même de Religion, car comme les Italiens n'ont pas toute la liberté du monde de dire leurs ſentiments à viſage decouvert, & que cependant leur eſprit eſt plein de doutes & d'irreſolutions où les porte le libertinage qui leur eſt naturel, violenté & contraint par la rigueur des loix, & par le danger de donner priſe à l'Inquiſition, ils ſe donnent l'eſſor quand ils peuvent, & l'occaſion du maſque eſt la plus favorable de toutes, parceque leurs diſcours en ces rencontres ſont ſans conſequence. On ſe ſouvient d'avoir oui autrefois ſur les mêmes bancs un Juif de religion, mais athée de profeſſion qui débitoit les choſes du monde les plus pernicieuſes, & cela avec un ſel & une maniere ſi vive & ſi inſinuante, que le diable n'a jamais peut être eû d'apôtre d'une plus grande efficace que celui-là. Il ne parloit pas neantmoins ſeul, car il avoit toûjours quelque Moine à ſes trouſſes, qui tachoit de rabattre ſes arguments, & c'étoit aſſeurement un venés y voir des plus ſinguliers que d'entendre traitter les points les plus importants de la Religion, & de la Morale ſur un theatre de charlatans, & cela avec des raiſons auſſi vives qu'on les ſauroit débiter dans les Ecôles les plus fameuſes de la Théologie. On en a oui auſſi dans le même Licée un autre,

qu'on

qu'on diſoit avoir été Jeſuitte, & qui avoit appris par cœur une quantité de ce que les Italiens appellent *belle Dicerie*, c'eſt à dire des Diſcours polis par la plus artificieuſe éloquence ſur des matieres Philoſophiques, qu'il debitoit ſous le nom de Payſan inconnu *Incognito Villano* avec toute la gravité de ſa premiere profeſſion, degoiſant des deſcriptions de le Matiere premiere, des Univerſaux, de l'Etre en général, & de toutes les precieuſes bagatelles, qu'on fait joüer aux yeux des enfants dans les Colleges, comme des choſes animées du plus pur eſprit de la Philoſophie, & qui revêtues des pompeux ornements de paroles faites au tour, attiroient les oreilles des auditeurs, & leurs yeux ſur un perſonage qui faiſoit en un ſi grand jour une figure auſſi inutile, qu'étoit celle de ce harangueur à credit, & qui donnoit pour rien ces agreables chimeres. On peut dire en général que quoi que le Carnaval de Veniſe ſoit le plus tumultueux qu'il y ait peut être en aucun lieu, à cauſe de la quantité incroyable de maſques, traveſtis en toutes les manieres que l'extravagance la plus capricieuſe puiſſe inventer, c'eſt cependant l'école où l'on peut ſe convaincre plus ſeurement des excés de folie, où l'homme peut tomber, au milieu deſquels neantmoins la Providence fait reluire des traits viſibles, par où l'on peut reconnoître ſon devoir & la meſure de ces obligations. Voila pour ce qui regarde le Carnaval ſi fameux de Veniſe.

Il y a outre cela une choſe pendant toute l'année en cette Ville, qui donne lieu de penſer que la debauche ſecrete contribue beaucoup à l'accommodement particulier de ceux qui ſans paſſer les apparences de l'honêteté & de la pudeur, ne laiſſent pas de tirer de grands ſecours de leurs complaiſances criminelles. On ne voit guerres de jeunes filles ni de femmes qui ne ſoyent fort proprement vêtues.

Le

Le plus grand eſpion qu'ayent les Etrangers, & qui decouvre leur état, eſt la depence, quand d'ailleurs ils ne ſont point connus, la choſe étant interpretée, & rapportée à des ſecours ſecrets, qu'ils ſont cenſés recevoir de quelque Puiſſance, qui s'en ſert pour des fins qui ne peuvent être avantageuſes à l'Etat: C'eſt pourquoi dès là ils ſont obſervés, & le premier faux pas, ou même équivoque, qu'ils font, les jette dans le précipice de la jalouſie publique. On peut appliquer cette régle aux femmes à Veniſe, dont les parents ou maris n'ayant pas les moyens de ſuppléer à la depence qu'on leur voit faire en habits & en nipes, on en peut tirer une conſequence tres ſeure, qu'elles ſe procurent ces choſes par des ſecours, qui ne viennent pas à la vüe de tout le monde. Il y a de deux ſortes de parents reſponſables de la conduitte de ces femmes, car il y en a qui ne ſont pas fachés & qui conſentent même expreſſement que leur femmes & leurs filles uſent d'induſtrie pour ſoutenir cette dépence, ce qu'on appelle en Italien *ingegnarſi.* Et dés là toute admiration du faſte dont on les voit pareés doit ceſſer. Il y en a d'autres que ces femmes étourdiſſent & détournent de penſer mal de leur propreté par une excuſe tres-recevable, & dont il eſt comme impoſſible de deméler la verité. Il y a des gens qui courent toute l'année les rues avec un petit étalage de pendant d'oreilles, de bas de ſoye, de chaines d'or & d'autres ſemblables nipes tres-precieuſes, & un livre dans le quel ils écrivent les noms de tous ceux, & principalement des filles, & des femmes qui veulent bien hazarder un ou deux ſols, dans l'eſperance de gagner un de ces bioux qui peut leur être aquis avec une ſi petite ſomme. Ces Lotteries, quand la ſomme neceſſaire au payement des denrées expoſées eſt receuillie, ſe tirent ſur une place publique, ou bien en quelques Cours de Maiſons

ſons à la vüe de tous le monde & il arrive effectivement que telle qui n'aura mis qu'un *Marquetto* qui n'eſt qu'environ la troiſieme partie d'un ſol marqué emportera une paire de pendants d'oreille, ou une chaine d'or. Cela étant, rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire aux filles & aux femmes qu'on voit proprement parées, qu'elles ont gagné toutes ces parures à la lotterie avec deux ou trois ſols; & que peut dire le mari, ou le Pere, qui voit ainſi venir le bien à la maiſon, ſans qu'il lui en coûte ni ſueur ni peine? Se mettra-t'-il en colere contre la bonne fortune? Il faut dont en demeurer là, & pour peu que la femme ait de beauté & de ſçavoir faire, elle ſera toûjours parée avantageuſement, & la lotterie lui fournira les moyens de le faire ſans incommoder le maiſon, ni être à charge à ſon mari ou à ſon Pere. On ſe ſouvient qu'ayant une fois pris logis à Veniſe en un endroit, vis à vis duquel une aſſez jolie femme avoit le ſien, comme on la voyoit tous les matins s'ajuſter fort proprement, & même employer quelques heures à cet ajuſtenent, & qu'on eut la curioſité de s'informer qui étoit cette femme, & de quelle condition pour pouvoir fournir à cette depence, on apprit qu'elle étoit femme d'un ſavetier, qui avoit un trou de boutique à quelques pas de là: Mais que s'étant mariée ſur ce pied de propreté & d'ajuſtement, elle continuoit ainſi ſans que perſonne ſçut par quels moyens elle pouvoit ſuppléer aux frais neceſſaires pour ſoutenir ce train; la prétieuſe employant d'ailleurs la matinée à aller aux Egliſes & l'apres diné aux viſites. Il faut ſçavoir que tout homme qui épouſe une femme à Veniſe de quelque baſſe condition qu'il ſoit, s'oblige à la maintenir de tout point, ſans qu'elle ſoit obligée de faire quoique ce ſoit; tout le profit de ſon travail, ſi elle veut bien en faire, eſt tout entier à ſon uſage & à ſon divertiſſe-

tiſſement. On ſe ſouvient de même d'avoir été preſent au plaidoyé entre mari & femme, qui ſe fit en preſence d'un des premiers Senateurs. Ce mari, Menuiſier de profeſſion en dependoit à la mode de Veniſe, où tous les Populaires ſe mettent ſous la protection de quelque Noble. Il avoit conduit ſa femme devant lui pour l'obliger par l'autorité de ce Seigneur, à promettre de concourir à l'entretien de la famille, qui étoit déja de deux ou trois petits enfants : Mais la femme refuſa toûjours hautement de s'y ſoûmettre allegant l'uſage du pais & le privilege du Sexe, & proteſtant autrement de laiſſer le mari & les enfants : Ce qu'elles font aſſéz ordinairement, quand le mari les chagrine ſur ce chapitre, ou retournant chéz leurs parents, ou ſe devoüant au ſervice public. Ce qu'on remarqua de plaiſant en ce plaidoyer eſt que la *Signora*, qui étoit d'auſſi riche taille & belle que ſon mari étoit peu avenant, regardoit toûjours fixement le Senateur, & lui propoſoit ſans en parler, une autre querelle à vuider entre eux, où il pourroit prononcer la ſentence au gré des deux parties. On ſçut en effet que le Sénateur n'avoit pas été inſenſible à cette offre, & qu'il demanda dès le lendemain, à un de ſes amis un *Caſin* à emprunter pour une apres diné, où ſe traitta cet incident particulier. Cette fortune arrive aſſez ſouvent à ceux qui cherchent à produire leurs femmes, ſous quelques pretexte que ce ſoit, elles ne manquent guerre de jetter leur filets, & de profiter de l'occaſion pour faire quelque bonne priſe. Ces *Caſins* comme on les appelle à Veniſe ſont certaines maiſons dans les dehors de la Ville où il y a belle vue, leſquels ſont tenus par quelques perſonnes qui n'en ſont que les Concierges, n'y recoivent que ceux qui en payent le loyer, ou ceux qui ont un billet de ceux-ci, auſquels la porte eſt ouverte, & qui y peuvent conduire qui il leur plait pour y prendre

dre le frais, ou tel autre divertiſſement qui leur eſt plus agréable. Ceci ſe fait pour porter loin de la maiſon certaines matieres de mauvaiſe odeur : Car quoi qu'on puiſſe dire de la débauche de Veniſe, toutes les perſonnes de quelques conſidération prennent de ſi grandes précautions, quand ils veulent s'y abbandonner, qu'il y a tres peu de mondes qui en ſouffre le ſcandale. Leur proverbe eſt *ſi non Caſte ſaltem caute.* Sans quoi un homme de quelque rang & qualité qu'il ſoit, qui ne ménage pas avec aſſez de ſoin les apparences, eſt un homme ſans eſtime & ſans credit, & on ſe ſouvient d'avoir connu un certain Noble déja avancé en âge, qui n'apportant point aſſéz de précaution à couvrir ſes écarts, étoit ſifflé de tout le monde, & même dans le grand Conſeil, où ſon eſprit vif & ardent le faiſoit ſouvent entreprendre de parler des affaires publiques ſelon la coûtume, & en vertu de la liberté que tous les Nobles ont de le faire. Les desordres ſont tollerés en conſideration de la foibleſſe humaine, mais ils n'y ſont jamais excuſés, & beaucoup moins juſtifiés, quelque Nobleſſe quelque richeſſe qui les couvre.

Il y a encor à Veniſe une autre eſpéce de deſordre ſecret qui n'eſt pas moins criminel ni ſujet à de moindres inconvenients. Un homme y prend une femme, & ſans autre lien de mariage ſe met en poſſeſſion de tous les privileges du ſacrement, en ſe tranſportant en un endroit de la Ville, où il n'eſt point connu, il paſſe pour ſon mari & *la Signora* comme ſa femme, pratiquant en tout honneur & liberté avec toute ſorte de perſonnes. Les Italiens appellent cette union *un Mariage à freſco*, parce que comme les peintures *à Freſco* il s'efface avec de l'eau. Cette couverture couvre de plus grands desordres à Rome, & en quelques autres lieux qu'à Veniſe; Car ſous pretexte de ce mariage en peinture, le mari qui ne conſidére ſa Compagne que comme une perſonne

ne de qui l'honneur & les interêts lui ſont véritablement indifferents, la laiſſe vivre à ſon gré, & ſouvent en tire lui même ſa propre ſubſiſtance ; particulierement quand c'eſt la femme qui a recherché cette union, ce qui n'eſt pas rare, & qu'elle a mis entre les articles de ſon traitté, qu'il aura toute liberté avec elle, mais qu'il ne l'empechera point de faire ce qu'elle jugera à propos. C'eſt cette indolence des Maris en peinture, qui a donné lieu au prouverbe qui court des Romains, *Roma la Santa e Popolo* C. ce qui n'eſt nullement vrai à la rigueur du ſens, puis que ces indolens n'ont que la figure & non pas la réalité de maris, & que le deshonneur conſiſte dans la complicité d'un crime, que leur état & leur devoir les obligeroit de detourner. A Veniſe les choſes ne vont pas ordinairement tout a fait ſi loin & quoi que l'engagement de ces prétendus époux ne ſoit nullement reel, c'eſt à dire qu'ils ne ſoient liés d'aucun lien de mariage, ils n'ont point coutume de ſouffrir que la licence qu'ils prennent avec ces femmes ſoit commune à d'autres. Ils vivent avec elles & élevent les enfants qui en naiſſent comme de veritables Péres: Mais comme ils les quittent ſouvent, ces creatures reſtent auſſi ſouvent expoſées à de facheux abbandons. On ſe ſouvient que la premiere année qu'on fut à Veniſe, mangeant dans la Maiſon d'un Senateur, on ouit un jour de grands cris d'une femme qui ſe deſoloit, & témoignoit d'être en une tres-grande affliction. Le Senateur ayant envoyé un des hommes qui ſervoient à table pour s'informer du ſujet de ces larmes, il retourna avec la réponce que la *Signora Geronima*, dont les fenêtres donnoient ſur le Jardin du Senateur, *étoit au deſeſpoir, parce que ſon homme la quittoit pour ſe marier.* Le Senateur qui ſavoit l'uſage du Pays ne repliqua rien, mais comme il vit que cette reponce m'avoit beaucoup ſurpris, il commanda à celui qui l'avoit apportée de me l'expliquer & me la

faire

faire entendre. Ce jeune homme en riant me dit que le *Signor Philippo*, qui avoit paſſé juſqu'alors pour le vrai mari de la *ſignora Geronima*, la quittoit pour prendre une veritable femme, la choſe, dit il, n'étant pas rare que tels qui paroiſſent mariés pour ne ſe point décrier dans le monde, ſe ſéparent dans la ſuitte, ſauf à l'une & à l'autre des parties de prendre de véritables engagements avec d'autres s'ils le peuvent, ou s'ils le jugent à propos. Mais que deviennent les enfants, lui dis-je, qui naiſſent de la premiere union, car je ſuis bien trompé ou ceux qui ſe demarient aujourd'hui en avoient quelques uns? Ils en ontdeux en effet, me repliqua-t'-il, mais il ne ſera pas difficile de les faire entrer en quelque hôpital ou lieu de charité, moyennant une bonne recommendation, ſi le *Signor Philippo* n'eſt pas en état de les élever, comme il ne l'étoit pas en effet, n'étant qu'homme de chambre de ſa profeſſion, à qui ſes parents avoient alors procuré la fille d'un marchand, qui avoit quelque choſe, & c'étoit ce qui l'obligeoit de quitter ſa premiere Compagne.

On pourroit écrire d'autres particularités de l'humeur & des manieres Venitiennes, s'il en étoit beſoin: Mais ce qu'on a dit ſuffira pour en former un jugement un peu plus aſſeuré, que celui qu'on fonde ſur les relations que donnent tant de Voyageurs qui ſe copient l'un l'autre, ou qui écrivent ſelon les ſeules idées de leur prévention; ce qui eſt cauſe que leurs reçits ſont ſi differents & ſi bigarrés. En tout cas ceux qui ne voudront croire ou rien du tout, ou que ce qu'il leur plaira de ce qu'on a écrit, le peuvent faire avec toute liberté, la choſe étant tres indifferente à l'Hiſtorien, qui n'a en vue que de ſatisfaire à la curioſité de ceux qui voudront bien prendre la pleine de lire cette Rélation.

Monſieur Miſſon Autheur d'un voyage d'Italie, ayant pris l'occaſion d'un nouveau voyage de François Leguat, qui s'eſt imprimé pour y faire une pre-

face, s'y eſt terriblement déchainé contre l'Autheur d'un autre ouvrage de même nature, qui avoit oſé remarquer quelques bevues qu'il avoit faites dans le ſien. Il le traitte de la maniere du monde la plus outrageante. Il l'appelle *fripon, fourbe, qui impoſe au public, qui n'a que quelque lâcheté pour principal but*, c'eſt à ſon gré un *impudent Anonime qui à forgé un tiſſu de fables, & qui apres l'eſpoir de quelque vil & honteux proffit n'à eû d'autre vûe que celle d'inſulter contre toute juſtice à une perſonne qu'il devroit honorer & qui l'epargne depuis trop long temps.* Quoi que la plus grande vengeance qu'on puiſſe tirer d'un homme, qui voulant nuire à un autre ſe ſeroit laiſſé tomber dans la boüe, ou quelque choſe de pis, ſoit de le laiſſer ainſi expoſé au public chargé de ſa honte; de ſemblables injures etant aſſeurement des ordures, dont peu de perſonnes raiſonnables ſouffriroient qu'on leur reprochât de les avoir écrites, cepandant comme on a quelque raiſon de prendre intereſt dans cette inſulte, ou a crû être obligé de faire connoître au Public le ſujet qui a mis Monſ. Miſſon de ſi mauvaiſe humeur, afin qu'il juge avec équité du bon, ou du meilleur droit des parties. Dans la preface des *Remarques Hiſtoriques, & Critiques faites dans un voyage &c.* qui eſt le livre, où l'on réléve quelques bevûes de Monſ. Miſſon, l'Autheur s'étoit plaint de la facilité, avec laquelle tant de Voyageurs débitent des choſes peu vrayes & s'étoit émancipé, ſi on veut, juſques à rire de Monſ. Miſſon, *non pas des ſotiſes incroyables dont il s'eſt chargé, mais de la credulité avec laquelle il les a reçûës.* Pour temperer l'amertume de cette raillerie, il avoit tâché de le faire réflechir qu'il *reconnoiſſoit lui même qu'il s'étoit aperçû qu'on le trompoit on beaucoup de choſes, & que cette connoiſſante le devoit rendre plus retenu à croire ce qui choquoit les lumieres les plus foibles du bon ſens & les notions*

les plus communes de la raiſon: Que la fable p. e. de l'Ane de Verone, dont il décrit les voyages, l'heureuſe fin, l'Apotheoſe & les honneurs religieux qu'il aſſeure qu'on lui rendoit en cette Ville n'étoit pas pardonnable à un homme qui a le moindre dicernement: qu'il étoit beaucoup plus naturel de traitter le marchand François qu'il dit lui en avoir fait le recit, de fripon qui cherchoit à lui en impoſer, que de prendre pour des Anes tout ce qu'il y a de gens ſages & habiles tant Eccleſiaſtiques que Seculiers dant Verone, qui verroient & ſouffriroient les Mommeries & les ſuperſtitions ſacrileges, avec leſquelles il diſoit qu'on porte cet Ane en proceſſion comme une choſe ſacrée. Il avoit excuſé la facilité de Monſ. Miſſon à croire la fable de cet Ane, ſur *la prevention de ſon zéle contre une religion* qu'aſſeurement il n'eſtoit pas fâché de décrier, & quoi qu'il eût dit que *non ſeulement dans les choſes qui régardent le religion Romaine, mais dans d'autres qui ne régardent que des faits ſans conſequence, il avoit été mal informé, il lui avoit cependant fait une eſpece d'amande honorable en proteſtant qu'il ne pretendoit point decrier abſolument un livre, parce qu'il pouvoit y avoit dedans quelques pauvretés mêmes groſſieres, & en reconnoiſſant qu'il en pouroit avoir beaucoup d'autres bonnes & curieuſes.*

Cet aveu devoit ce ſemble, s'il ne le ſatisfaiſoit pas entierement, l'empecher pour ſon propre interêt d'en venir à une recrimination auſſi injurieuſe que celle qu'il a employée. Car outre qu'il n'eſt guerre ſeant à un Chretien, & beaucoup moins à un homme qu'on dit avoir des liaiſons étroittes avec des perſonnes, qu'il croit de la plus éminente perfection, d'avoir des reſſentiments ſi vifs, & de ſe porter à des vengeances ſi cruelles, l'Autheur des Remarques bien loin de ſe croire détruit par des injures ſi groſſieres, ſe flattera au contraire que ſon livre a été trouvé bon, puis qu'un homme qui là

lû dans la penſée de le critiquer avec toute rigueur, & le condanner comme un tiſſu de fauſſetés & de fables, n'en rapporte pas la moindre preuve particuliere. Ce qu'il auroit dû faire pour trouver quelque créance, ſans quoi on penſera de ſa cenſure toute autre choſe que ce qu'il veut qu'on en croye.

Car enfin ſur quoi fonde M. Miſſon la confiance qu'on le doive croire infaillible dans tous les faits qu'il rapporte, de ſorte qu'il ſoit abſolument impoſſible qu'on lui en ait impoſé, privilége qu'aucune Nation n'acorde à qui que ce ſoit dans le monde ? He quand on veut parler ſans paſſion, qu'y a-t-il de plus facile qu'un Vayageur qui s'arrête quelques jours, ou même ſi on veut quelques ſemaines en une Ville, qui écoute des gens qui lui ſont inconnus, & de la ſincérité desquels il n'a d'autre preuve ou caution que ſa bonne foi & le deſir qu'il a d'apprendre des choſes ſingulieres, ſoit trompé en pluſieurs, & particulierement en des choſes qui choquent le ſens & la raiſon, comme eſt la fable de l'âne, ſur laquelle on l'a fait reflechir ſur ſa trop grande credulité? On lui dira encor aujourd'hui de plus, que ſelon ſes principes mêmes, il a dû croire le fable impoſſible & tres-mal concertée. On ſe moque dans ſa Religion du culte des Reliques, & cepandant dans ſa même Religion on confeſſe que les premiers ſiécles de l'Egliſe ont été exemts de cette ſuperſtition. Comment peut il donc croire poſſible que les Chretiens de Verone dés les premiers ſiécles, ſe ſoyent chargés de celle ci, à moins que de ſuppoſer une autre ſottiſe auſſi incroyable que la premiere, ſçavoir que l'âne a veçû juſques aux ſiécles, où la luperſtition s'eſt introduite? Autrement avouer que le culte des Reliques eſt de ces premiers temps, il fournit, ſans y penſer, un argument aux Catholiques Romains pour prouver l'ancienneté & par conſequent la Sainteté de ce culte?

Mais

Mais ſans entrer dans ces controverſes, M. Miſſon ne niera pas qu'on trouve mille contradictions dans les Voyageurs qui ont écrit & qui écrivent tous les jours, quoi que tous aſſeurent avoir vû ce qu'ils écrivent. Il contredit lui même à mille choſes, qu'il a trouvées écrites d'autre façon qu'il ne veut qu'on les croye. Encor une fois ſur quoi fonde-t'-il le privilege de ſon infallibilité particuliere entre tous les Ecrivains? Eſt ce ſur le commerce qu'il a avec les Prophetes, dans les viſions deſquels il prend une ſi grande part, & de la vérité deſquelles il eſt caution envers le Public? Le jugement cepandant de ce Public ne lui eſt pas juſqu'a preſent fort favorable, puisque comme on écrit de Londres de ceux qui s'intereſſent en ce qui le touche *les uns n'excuſent ſon cœur qu'aux depends de ſon eſprit, & les autres n'execuſent ſon eſprit qu'aux depends de ſon cœur.* Ni l'un ni l'autre de ces jugements, comme on voit, ne lui eſt guerres favorable, & ne lui doit inſpirer guerre de Confiance de trouver par tout *le reſpect, qu'il pretend lui être dû.* Mais eſt ce perdre le reſpect à un homme que de lui dire qu'on croit être mieux inſtruit que lui ſur quelques faits particuliers? C'eſt véritablement le perdre, & on ne le doit faire à perſonne ſans avoir une autorité publique, que de l'appeller, *fourbe, frippon, impudent*, & de lui donner tels autres titres, dont il s'eſt montré ſi liberal envers l'Auteur des *Remarques Hiſtoriques &c.* puisqu'il n'y a ni fourberie ni impudence en un homme, qui écrit ce qu'il croit ſçavoir, ſans impoſer à perſonne la neceſſité de le croire; ces vilaines qualités ne pouvant être imputées qu'à ceux qui mentent de guet à pens en des matieres importantes, & qui employent des moyens extraordinaires pour cela, comme ſeroient les jurements, les aſſeurances reïterées & le pretendu crédit de leurs noms? l'Auteur des Remarques ne fera que rire de ceux qui chercheront à le contredire

dans les choſes mêmes qu'il ſait le plus certainement, puis qu'il n'eſt d'aucune importance à ſon repos ni à ſon honneur qu'on croye qu'il a été trompé ; la choſe pouvant arriver à tout le monde, & encor plus facilement à ceux qui ont une plus grande confiance en eux mêmes, & qui ſe croyent les moins expoſés à la tromperie. M Miſſon p. e. parlant du vin de Verone ou de Vicence, écrit que *ce vin eſt d'un doux ſi fade, qu'il fait mal au cœur*, & cependant il croit d'avoir lû dans Suetone qu'Auguſte en faiſoit ſa boiſſon ordinaire. Que diſent ceux qui liſent cet endroit ? Il eſt ſeur que ceux qui ont bû de ce vin, ſe moquent de M. Miſſon ayant l'experience contraire à ce qu'il écrit. Pour ceux qui n'en ont point bû, eſt il probable qu'ils condamnent Auguſte, & tous les Italiens, qui trouvent ce vin tres bon ? Le raiſonnement ſeroit ridicule. Ils diront plûtôt que M. Miſſon a un goût particulier, different de celui de tout le monde ou que quand il paſſa par ce pays là, il avoit le palais indiſpoſé, & affecté de quelque mauvaiſe humeur, ou ce qui eſt encor plus facile, que l'hôte de l'auberge où il étoit logé (car on ne croit pas qu'on lui ait envoyé les vins de la Ville, comme il ſe pratique à l'égard des Princes en pluſieurs lieux d'Allemagne, auquel cas il ſeroit raiſonnable de ſuppoſer qu'on lui en eut envoyé du meilleur) cet hôte, dis-je, n'ayant point alors de ce bon vin, ne lui en donna que du fade, qui lui fit mal au cœur. M. Miſſon voudroit il ſouffrir qu'on lui dit un mot qui peut aider au denoüement de cette difficulté & de beaucoup d'autres qu'on forme ſur ſon livre. C'eſt qu'il y parle en bien des endroits & dans celuici en particulier, avec tant de mepris des Italiens, que s'il a été auſſi libre à exprimer en ce pays là ſes ſentiments, comme il l'a fait dans ſon livre, les Italiens ont aſſeurement pris plaiſir à ſe venger de lui, en lui en faiſant à

croire ;

croire ; car il leur importe fort peu qu'on penſe & qu'on écrive mal de leurs pays, ceux qui le font ne raportant de leurs relations que de la honte aupres de ceux qui ſont inſtruits ; ce qui les venge hautement des mediſances qu'on fait d'eux.

Quant à ce que M. Miſſon prétend que les Autheurs de Relations qui n'ont point de noms, ſont par cela même qu'ils ne ſe nomment pas, *des fripons & des fourbes*, on lui répond que c'eſt trop ſe flatter que de croire que l'authorité d'un nom, quel qu'il ſoit, ſerve de quelque choſe à faire recevoir ce qu'on avance dans ces ſortes d'ouvrages. Le vieux Prince de Condé lui même, Autheur comme on pretend, d'un voyage imprimé, ne crût pas que le ſien dût ſervir de quoi que ce fut à rendre croyable ſa relation. Et en effet on ne croit pas que le nom d'un écrivain de voyage à la tête de ſon livre, y ſoit plus neceſſaire que le nom de ceux qui allument les lanternes de nuit ſur le poteau qui les ſoutient, parce que chacun pouvant s'inſtruire ſoi même des faits rapportés, ou ne liſant ces ſortes de livres que pour ſe divertir, il conte pour rien les noms les plus accredités dans la Rép. des lettres. M. Miſſon s'attache lui même à decrier dans la preface mendiée pour décharger ſa bile, un Autheur qu'il nomme un *Moine bourru* dont *le voyage*, à ſon gré *eſt parſemé de fautes, de choſes mal choiſies, de répétitions dégoutantes, de neant ou de babioles, d'inſultes pedantesques, de contradictions injurieuſes* & mal *fondées* enfin dont le liure n'eſt *qu'une rapſodie de bagatelles*. Et cependant a raiſon d'ouvrages publics & a publier l'autorité de ce Voyageur eſt bien autre dans le monde lettré que celle de M. Miſſon, qui aſſeurément ſe flatte trop, s'ils croit ſe pouvoir meſurer avec le P. Montfaucon ; à moins que comme on a déja dit, il ne fonde ſon credit ſur les nouvelles lumieres Prophetiques, auſquelles il n'y

a pas grand mal de ne prêter aucune foi.

On lui dira encor au ſujet des noms ſupprimés à la tête des Relations, qu'il eſt ſouvent utile d'en uſer ainſi pour aquerir plus de croyance : Et que ſi lui même ne s'étoit pas fait connoître, peut être auroit il fait recevoir plus facilement ce qu'il écrit contre les Catholiques Romains, qu'on attribue maintenant au zéle de ſa religion connue, comme les Reformés ſe mocquent de tout ce que ceuxci écrivent contre eux. Il dira peut être qu'il a mis ſon nom à ſon livre pour s'aſſeurer de plus en plus de la bienveillance, dont l'honore M. le Comte d'Arran, & pour lui donner ce temoignage public de ſa reconnoiſſance comme il s'exprime dans ſa dedicace. En effet c'eſt tout ce que peuvent perſuader les écrivains qui dedient, car pour ce qui eſt de faire de grands progrés dans l'eſtime publique par la publication de leurs noms & de ceux de leurs Mecenes, c'eſt de quoi ils ne ſe doivent aucunement flatter, le monde fourmillant aujourd'hui d'Autheurs ſans authorité, & de Mécénes qui ſouffrent qu'on leur dedie les plus grandes pauvretés du monde. Au reſte il eſt meſſeant à un homme qui, à ce qu'on dit, ne vit que de gratifications, & de l'établiſſement qu'il s'eſt fait de ſes *profits* (car enfin on ſçait que M. Miſſon n'a pas fait ſes voyages pour le ſeul plaiſir de ſe promener) de reprocher aux autres *la vüe du profit* qui revient d'un honête travail: Et c'eſt aſſeurément trop ſe flatter que de s'imaginer que l'Autheur des Remarques *n'a écrit que pour l'inſulter* lui qui ſe flatte d'être un homme, pour qui *il ne devoit avoir* eû que des ſentiments *de vénération & de reſpect*. Quelque bonne opinion que M. Miſſon ait du merite de ſa perſonne & de celui de ſon livre, l'éclat de l'un ni de l'autre n'eſt pas ſi grand, qu'il faſſe mal aux yeux à perſonne. Il peut joüir de toute la gloire qu'il s'eſt aquiſe par ſon

voyage,

voyage, ſans décourager perſonne à travailler ſur les mêmes briſées. On lira & s'il veut on admirera ſon livre, particuliérement ceux qui n'ont pas lû les voyage de Laſſel, qu'il ſuit de ſi pres qu'on diroit qu'il n'a fait que le copier en ce qu'il a de bon en y mélant ſes ſatires contre la Religion Catholique Romaine, mais on lira encor ceux des autres; & il faut bien que cette eſperance ſoit univerſellement répandue, puis qu'apres tant d'autres voyages qui ont été faits depuis le ſien, *François Leguat* imprime bien encor aujourd'hui celui, à qui lui même M. Miſſon prête la preface, & la forme ſous laquelle il paroit, quoi que déja arrangée par un autre, qui l'avoit devant lui mis en état de faire lire les veritables *riens* dont il eſt rempli. Car il veut bien qu'on lui diſe qu'on ſçait de toute aſſeurance que François Leguat n'a jamais atteint à la capacité de pouvoir faire, non pas même comme Jean Struys, le journal du Voyage, qui paroit aujourd'hui ſous ſon nom; le journal étant du Sr. P. B. de Metz, qui n'a pas eû la vanité que ſon nom y parut, & beaucoup moins la mauvaiſe foi qu'on y débitât certaines choſes, qu'il aſſeure être fauſſes, ce qu'on ſçait encor d'ailleurs.

On ne croit pas cependant que *le Public ſoit fort intereſſé qu'on lui faſſe remarquer ces tours & d'autres de cette nature qu'on lui joüe, & dont il y a peu de perſonnes qui s'apperçoivent*, comme ſe recrie M. Miſſon dans ſa preface la choſe eſt de trop petite conſéquence. Ce a quoi s'intereſſe particulierement l'Autheur des Remarques eſt que M. Miſſon ne ſe faſſe plus *violence* à *l'épargner trop long temps*, mais qu'il lui montre & ſpecifie les *fauſſetés* & les *fables*, pour leſquelles il a crû lui pouvoir donner le titre de *fourbe*, de *fripon* de *lâche & d'impudent*, autrement il doit ſe tenir pour dit tout ce qu'un homme d'honneur peut & doit dire à un homme qui l'outrage ſans droit & ſans raiſon. Afin de le diſpoſer

à cela on lui marquera ici quelques une des fauſſetés & des fables qu'il a débitées lui même dans ſon livre, qu'il croit ſi fort hors d'atteinte & de correction, & qui regardent preciſement l'Hiſtoire & l'Etat de Veniſe, en attendant de lui en faire connoître d'autres, s'il le ſouhaitte. Il parle des Lagunes de Veniſe comme un homme qui ſe pique de tout obſerver, & qui n'approfondit rien. Il dit que les plus grands vaiſſeaux y voguent en quelques endroits & cependant il avoüe que ce n'eſt qu'une Campagne inondée qui n'a en aucun endroit un fond ſuffiſant pour cela. En effet hormis un grand canal, qui a ce même nom à Veniſe, & qui peut être le lit de l'un des fleuves qui ſe dechargeoit par là dans la mer, aucun endroit des Lagunes n'a une profondeur ſuffiſante pour ſoutenir des vaiſſeaûx, dont on en voit bien quelques uns arriver à Veniſe, mais ſans jamais ſe détourner de ce Canal, hors duquel ils s'embourberoient. C'eſt ſur ce fondement en l'air qu'il fabrique l'Hiſtoire de la maniere dont Pepin entreprit la guerre contre les Venitiens, qui eſt toute de ſon crû. Car il veut qu'étant ſorti de Ravenne avec ſa flotte, ſes vaiſſeaux ſe trouverent miſerablement embourbés, parce qu'ils croyoient voguer en pleine mer, au lieu que ceux du Doge Maurice, ſçachant les endroits par où ils pouvoient paſſer, ſe tirerent heureuſement d'affaire. Il faut que les Matelots de Pepin fuſſent alors venus des Indes pour ignorer ce qui étoit ſçu de tout le monde, ou qu'ils fuſſent ivres pour le ſçachant, faire une ſi miſérable manœuvre. Ce ne fut ni contre le Duc Maurice, ni avec une flotte venue de Ravenne que Pepin s'avança dans les lagunes, s'il veut qu'on le lui diſe. Les Venitiens ayant alors leur capitale à Malomocco, qui eſt veritablement ſur le bord de la haute Mer, & où abordent encor aujourd'hui tous les vaiſſeaux, ſa flotte pouvoit tres-bien le ſervir: Mais la crainte

de

de cette attaque ayant obligé les Venitiens à porter & à transferer le ſéjour de leur Ville à Rialte où eſt aujourd'hui Veniſe, & Pepin voyant ſes grands vaiſſeaux inutiles, fit faire des radeaux, & ce fut par la diſſipation de ces radeaux ſur leſquels il avoit mis ſes troupes, que les Venitiens pretendent en avoir triomphé par le moyen de leurs Plongeurs qui nageant entre deux eaux couperent les liens qui tenoient les radeaux attachés. Il eſt de même faux que les Génois ſe ſoyent avancés dans les lagunes & qu'ils ayent été vaincus par le même arreſt de leurs vaiſſeaux dans les boues, car l'Hiſtoire ne parle que de Chioggia qu'ils prirent, ce qu'ils pouvoient faire avec leurs grands vaiſſeaux & galeres, cette Ile ou Ville étant comme Malamocco ſur le bord de la grande Mer: Mais il n'eſt parlé d'aucune bataille donnée dans les lagunes, mais bien aupres de Chioggia par le Doge André Contarini comme on l'a dit, & comme tous les Hiſtoriens le rapportent, ſans faire aucune mention de cette tentative, ni de ces vaiſſeaux embourbés.

Mais comment eſt ce que M. Miſſon ne s'egareroit pas dans la ſpeculation des choſes éloignées, s'il ſe meprend dans celles mêmes qu'il a vûes de ſes yeux? Il écrit qu'en entrant à Veniſe on voit une Ville battue par les *vagues* & que cela fut pour lui un ſpectacle tout à fait ſurprenant. Hé! bon Dieu qu'elle vague a-t'-il pû voir autour de Veniſe qui ſelon lui & ſelon tout le monde eſt dans une campagne inondée, où les eaux n'ont point une profondeur ſuffiſante à exciter dés vagues? Plaiſancé, Cremone, & d'autres Villes ſont ſur les rives du Pò, qui aſſeurement a autant de profondeur que les environs de Veniſe, on ne penſe pas cependant que perſonne ſe ſoit encor formé aucune idée des vagues de ce fleuve à moins qu'on ne prenne ce mot en une ſignification ſi vague, qu'il puiſſe dire quelque cho-

ſe. Il arrive dans les lagunes quelques fois de ſouffles de vent, qui alterent un peu la face de la mer. Ces ſouffles s'appellent *reffoli di vento* qui font quelquefois culbuter quelque gondole: Mais il eſt inoüi qu'aucun de ces *reffoli* ait renverſé une barque un peu grande, ce qui eſt le propre de ce qu'on appelle *vagues & groſſe mer.* Il aſſeure de même qu'il y a des *moulins & d'autres machines* pour vuider les vaſes, qui s'amaſſent dans les canaux de la Ville, car hors de la Ville on ne fait nullement cette manœuvre. On voudroit bien ſçavoir où il a vu ces *moulins*, & quelles autres machines il a vûes employées à cet uſage hors des barques plattes que les Venitiens appellent *Scoazzere*, dans leſquelles on met les vaſes, qu'on pêche au fond des canaux par le moyen d'un eſpece de grande *cuilliere* attachée au bout d'une antenne, appuyée ſur la proüe d'une autre barque d'où on la manie. M. Miſſon avoit ſans doute les *moulins* de Hollande dans l'imagination, & il faut qu'il les y eut bien avant, puis qu'aucun objet équivoque n'a pû l'en faire ſouvenir à Veniſe, où il n'y a même aucun moulin à vent pour moudre, tout le grain étant moulu en terre ferme, & arrivant en farine à Veniſe.

Il aſſeure qu'on emplit les *Citernes* de Veniſe d'eau de la Brenta; autre viſion de ſon eſprit, puis qu'il n'y a quaſi aucune citerne à Veniſe, où quand les puits ſe ſechent par les chaleurs de l'eté, on amene des eaux de cette riviere dans des barques, qui courent les canaux, où chcun s'en pourvoit a *un bezzo il calcedro,* à un denier le ſeau, ce qui eſt de quelque dépence quand les ſechereſſes durent long temps. On peut dire que pendant pluſieurs années qu'on a été à Veniſe, on n'y a jamais oui parler du rempliſſage de ces Citernes: Mais que chaque Noble ou famille accommodée a des *pittari* comme ils les appellent, c'eſt à dire des vaſes ou

mar-

mortiers d'une pierre poreuſe par leſquels on paſſe l'eau des puits afin de la decharger de ce qu'elle peut avoir de mauvais goût. Ce qui même n'eſt pas fort neceſſaire, ou d'un uſage fort rare, ſi ce n'eſt pour les Abſtemes, l'uſage du vin étant commun à tout le monde, & ce vin étant déja mêlé avec de l'eau, qu'on fait boullir avec la vendange en le faiſant. M. Miſſon reduit à 150. le nombre des puits qui ſont à Veniſe, en quoi on ne ſait ce qu'il a voulu dire. Car s'il parle des publics, ils n'arrivent pas à beaucoup pres, à ce nombre, & s'il parle des particulieres, il y en a pluſieurs milliers, & même quaſi chaque Maiſon a le ſien.

Les ſpeculations du même Auteur touchant le terrein des ruës de Veniſe, qu'il veut avoir été formé de *vaſes & de decombres*, n'eſt pas mieux fondé que le reſte. Suppoſé comme il ſemble en convenir, que la Ville ait été bâtie en pluſieurs Iles, il eſt inutil de chercher ailleurs que dans le terrein même le fondement des ruës, non plus que celui des Maiſons, & ce ſeroit une extravagance aux premiers Fondateurs & habitants de la Ville d'avoir fait des ruës dans la Mer, avec la peine de les combler *de decombres*, d'ailleurs trop rares pendant qu'ils pouvoient les faire ſur le terrein ſolide & preparé. Il y a une ſeule ruë à Veniſe qui a été faite comme il dit, qui en porte encor le nom, & s'appelle *rio terrao*, c'eſt a dire canal rempli. Hors celle la, ſi Monſ. Miſſon vouloit perſuader ſon ſentiment à quelque Vinitien aſſeurement il ſe moqueroit de lui. Ajoutez à cela qu'il y a des ruës à Veniſe tres-longues, qui ne peuvent être l'ouvrage de ces pretendus *decombres* comme celle de St. Aponal juſqu'à la place de St. Marc, dans toute la longueur de laquelle on ne trouve que le ſeul pont de Rialte. Et que Veniſe n'ayant jamais été brûlée il faudroit y avoir porté ces décombres de la terre ferme, ce qui auroit été

également onéreux & inutil, vû la commodité qu'il y a toûjours eû du terrein pour cet effet. L'expreſſion cependant de Monſieur Miſſon qui convient qu'on pourroit augmenter à l'infini le nombre des Iles, ſi on vouloit planter des pilotis, & bâtir des maiſons deſſus, en adoptant l'erreur commune que cette Ville eſt bâtie dans la mer comme le mole de Genes, ſemble remedier à tous les inconvenients, qui ſuivent en effet de cette opinion, ce qui ne fait pas grand honneur à ſon diſcernement.

Il y a mille choſes ſemblables où Monſieur Miſſon ne doit point trouver mauvais qu'on lui diſe qu'il a été trompé, & même trompé avec malice, ceux qui les lui ont raccontées ayant tres-bien ſû le contraire de ce quils lui diſoient. Il écrit que les *Jeunes Nobles Venitiens ſe mettent en tel équipage qu'ils veulent & que d'ordinaire ils n'epargnent ni les étoffes d'or & d'argent*, &c. Et rien n'eſt moins vrai, puis que tous s'habillent de noir, & tout au plus portent le ſatin ou le velours habit & manteau de cette couleur. *Qu'a quinze ans ils ont contume de prendre la robbe, quoi qu'il faille avoir vingt cinq ans accomplis pour entrer au Conſeil*; Ce qui eſt encor plus faux ſur l'un & l'autre chef, puiſque perſonne ne prend la robbe devant 20 ans, & que dés cet âge ils peuvent entrer, & avoir voix dans le grand Conſeil, s'ils ont eû le ſort d'être privilegiés le jour de St. Barbe, auquel on a coutume d'en admettre tous les ans trente, dont les noms ſont tirés au ſort parmi ceux qui ayant cet âge, ſe preſentent pour cela, ceux qui reſtent n'etant pas ordinairement fort nombreux. Il écrit que les *Proteſtants peuvent être enterrés dans les Egliſes Catholiques, ſi les parents du décédé le deſirent.* La raiſon qu'il en apporte, eſt *qu'on ignore qu'il y ait des Proteſtants à Veniſe, tous ceux qui ne ſont ni Juifs ni Grecs, ni Armeniens étant cenſés Catholiques Romains.*

mains. Cependant il eſt faux qu'on enterre aucun Proteſtant dans les Egliſes. Il eſt vrai que les Allemans Lutheriens, font faire les obſéques de leurs morts par des Prêtres Catholiques Romains, qui vont prendre leurs corps avec les chants accoutumés, & les accompagnent dans l'Egliſe de St. Barthelemi qui eſt celle de la Nation Allemande, mais apres le ſervice les corps demeurent expoſés juſqu'à la nuit qu'on vient les emporter, & enterrer au Lido. On ſcait & on connoit fort bien toute ſorte de Proteſtants, auxquels on ſouffre un exercice ſecret de leur Religion en des maiſons particulieres, & on ſe ſouvient d'avoir vû les Reformés le faire chéz un Nommé Guerin François ou Genevois, & d'avoir connu un nommé Monſieur Bergere, *qui* faiſoit les fonctions de Miniſtre & qui eut de terribles démêlés avec Monſieur Amelot de Gourdon, alors Ambaſſadenr de France à Veniſe, du cachet & nom duqu'el il abuſoit pour introduire des Marchandiſes ſans payer les droits, c'eſt pourquoi il fut mis & croupit long-temps en priſon. Monſieur Miſſon n'eſt pas mieux informé quand il met les Armeniens entre ceux qui ne ſont point cenſés Catholiques Romains; car ceux de Veniſe le ſont & ont une Egliſe publique *in Colle de Fuſari*, & pendant qu'ils la réparerent, ils faiſoient leur ſervice à St. George Majeur, où ils ſe font enterrer. C'eſt encor une autre fauſſeté que ce qu'il pretend ſoutenir contre l'avertiſſement de ſon Ami de Londres, qu'il n'y à Veniſe que *cinq ou ſix maiſons entre mille*, où lon ne puiſſe aborder par eau, car à moins qu'il n'en demente ſes propres yeux, il doit avoir vû au contraire pluſieurs milliers de ces maiſons, qui ne touchent à aucun canal. Toute la rue des Orfévres, toutes les maiſons qui ſont ſur la place du change, hormis celles qui répondent au grand Canal, dans les places de St. Paul, de St. Aponal, de St. Marguerite, des

Saints

Saints Apotres, & dans diverſes rues il y en a une infinité, c'eſt à dire la plus grande partie, qui ne regardent ſur aucun canal, & par conſequent où l'on ne peut abborder par eau. Il veut que les Robes des Nobles ayent une fourure en hyver & une autre en été de diverſes peaux, & quoi qu'il ait changé de ſentiment dans les Notes ajoutées à ſon livre, il aſſeure neantmoins encor que *les bords & les revers* ſont auſſi bien garnis de peaux en été qu'en hyver, ce qui eſt tres-faux, les Nobles portant leurs Robes en été ſans aucune fourure, ſi ce n'eſt d'armoiſin par tout, & ſans ceinture; & la ſoutiennent le plus ſouvent retrouſſée ſur le dérriere comme les femmes en temps de boüe font leurs Juppes. Il ſoutient de même que quand un Jeune Noble prend la veſte, il eſt introduit Broglio *par quatre de ſes Amis*, & il y en a toûjours un grand nombre, parce qu'ils contractent à cette occaſion un eſpece de parenté, qui les unit dans la ſuite d'une amitié plus étroite, & fait qu'ils s'appellent *Comperes*. Il eſt vrai qu'il n'y a que quelques uns qui les produiſent & faſſent le compliment, mais tous les autres aſſiſtent, & ſont remarqués pour être entrés dans l'alliance du nouveau venu. Selon lui, les Operas de Veniſe ſont des fadaiſes *ſans habits*, *ſans illumination*, *ſans machines & ſans balles* : *mechante muſique par tout* de même que les Comedies ſont des *Galimathias & de miſerables bouffonneries*. Il écrit *qu'on ouvre la porte* du Theatre déz qu'on commence à reciter l'Opera, *à touts les Gondoliers*, qui incommodent tout le monde avec leurs crieries. Cependant il eſt faux que la porte ſoit ouverte à d'autres Gondoliers qu'à un de chaque Noble, qui entre avec lui & qui le conduit avec ſa lanterne, apres quoi il ſe retire, & ne ſeroit nullement ſouffert dans le Theatre où ils ne retourne qu'apres le milieu du troiſieme acte, qu'il vient reprendre ſon maître pour le reconduire à ſa bar-

barque ; Et parce que cet acte eſt expoſé à le vue de ces Meſſieurs, il eſt appelle *l'Atto Barone*, l'Acte des Coquins. Il prend la figure de J. C. qui eſt ſur les monoyes d'or de Veniſe & qui preſente l'Etendard au Doge qui eſt à genoux devant lui, pour la figure du Primicier de l'Egliſe de St. Marc, quoi qu'il n'y ait pas le moindre indice, qui puiſſe donner occaſion de prendre J. C. pour ce Prelat. Il écrit que le poignard ou ſtilet avec lequel on voulut aſſaſſiner frà Paolo eſt *dans l'Egliſe des Servites ſur l'autel de la Madelaine & pres du tombeau de Thomas Lipoman*, & conſtamment il eſt dans le Dortoir de ces Religieux, attaché derriere les pieds d'une Image de J. C. Crucifié en relief, qui fut l'endroit où l'aſſaſſin vouloit faire ſon coup, & où il fut desarmé ! On dit conſtamment, car on l'y a vû pluſieurs fois pendant l'espace de plus de ſix ans qu'on a demeuré à Veniſe & qu'il n'y a aucune apparence qu'on l'en ait ôté pour le porter à l'Egliſe. On pourroit continuer à remarquer les écarts de Monſieur Miſſon, s'il en étoit beſoin : Mais le nombre qu'on en a rélévé eſt ſuffiſant pour le convaincre que tous ceux qui ſe mêlent d'inſtruire les étrangers qui arrivent à Veniſe, ne ſont pas eux mêmes toûjours bien inſtruits, ou ne diſent pas toûjours ce qu'ils ſavent, & qu'il a pû fort bien lui arriver ce quil croit être arrivé au P. Mabillon en parlant de la mémoire qui reſte dans l'Egliſe de St. Marc de la reconciliation du Pape Alexandre III. avec l'Empereur Frederic Barberouſte, ſavoir *qu'il s'eſt trop fié à ſa memoire... qu'il a écrit ce qu'il croyoit avoir vû.* Ce qui arrive tres-facilement à ceux qui comme lui veulent tout voir & *chargent leurs tablettes de tout ce qu'ils trouvent.* On prendra encor l'occaſion de l'avertir ici qu'il n'eſt pas fort verſé dans la connoiſſance de la langue Italienne & que ce deffaut lui a donné lieu de faire quelques fois des inſultes aſſez mal à propos. Il

ſe

ſe moque p. e. des *Ambaſſades* & des *Ambaſſadeurs*, comme ſi toute ſorte de perſonnes avoient la vanité ridicule de pouvoir envoyer des Ambaſſadeurs & des Ambaſſades. S'il étoit bien verſé en cette langue, il ſçauroit que le mot Italien d'*Ambaſciata* ne ſignifie autre choſe qu'un meſſage, & que quiconque porte un meſſage, fut-il laquais du dernier ordre, peut être appellé du nom d'*Ambaſciatore*, quoi qu'à la verité, on ne ſe ſerve pas ordinairement de ce nom mais de celui de *Meſſo*, & que celui d'Ambaſſade ſoit toûjours le même, & qu'il n'y en ait point d'autre pour exprimer un meſſage. Le mot d'*Intercolumnio* ſur lequel il debite comme un grand miſtere, la peur qu'il dit que les Venitiens ont de paſſer entre les deux Colonnes qui ſont ſur la place de St. Marc, eſt un nom inconnu à Veniſe, & par conſequent le *Guardati dal Intercolumnio*, qui ne ſortit peut être jamais de la bouche d'aucun ſi ce n'eſt de la ſienne. Il eſt vrai que le Doge *Marin Falier* ayant paſſé entre ces Colonnes quand il arriva à Veniſe pour prendre poſſeſſion de ſa dignité, & ayant en ſuite été decapité pour les raiſons qu'on a dites, quelques eſprits foibles attacherent un mauvais augure à ce paſſage, que quelques Nobles d'auſſi peu de jugement que les premiers ſe gardent encor de faire, mais il eſt faux que cet égard ſoit univerſel, & on a vû mille Nobles qui ne ſont nullement touchés de cette ſuperſtition. La raiſon pourquoi on ne paſſe pas ordinairement entre ces Colonnes, eſt parce que ce lieu eſt celui où on éleve le gibet, & qu'il eſt toûjours plein de Canaille, qui y joüe ſelon le privilege accordé à l'Architecte qui éleva ces Colonnes, comme on a dit, & par conſequent eſt un lieu peu propre à s'y promener.

C'eſt encor pour ne pas comprendre le force du mot *ſuperbo* qu'il raille auſſi mal à propos les Italiens de ce qu'ils le donnent à pluſieurs maiſons auxquel-

les

les il ne veut point qu'il ſoit accordé. Car s'il ſçavoit que *ſuperbo* s'applique à tout ce qui excéde en quelque maniere les choſes conſiderées dans le train ordinaire, il ne ſe recrieroit pas auſſi mal à propos qu'il fait, dans la penſée de faire une raillerie bien fondée, & qui ne retombe que ſur lui. On appelle en Italien un dejeuné ſuperbe, une maiſon ſuperbe, quand l'un & l'autre ſe tirent de l'ordinaire, auſſi élégamment & auſſi juſtement qu'on dit en François un train ſuperbe, & telle autre choſe que contient veritablement l'Idée d'orgueil qu'il reproche aux Italiens. Ce qu'il y a de merveilleux eſt que M. Miſſon ne faiſoit qu'entrer en Italie, quand il ſe déchaine contre la ſuperbe de tous les Italiens, qu'on ne doit nullement ſuppoſer qu'il connût aſſez alors pour en parler ſi deciſivement; & en ce cas comment excuſer le peu de jugement, qui paroît dans l'anachroniſme, s'il eſt vrai qu'il ait écrit ſa relation par pieces & par lettres, dattées des lieux, comme il le veut perſuader par les dates qu'il y a miſes? C'eſt avec la même confiance qu'il écrit de Vicence *qu'il avoit déja vû je ne ſcay combien de huitiemes merveilles du monde.*

A propos d'Anachroniſmes, n'en eſt ce pas un d'adopter l'opinion de ceux qui font Pepin Fondateur de l'Egliſe de St. Zenon de Verone, & de rapporter ſur la foi des Hiſtoriens, qu'au temps de Totila, c'eſt a dire plus de deux ſiécles auparavant, il y eut un tel debordement de l'Adige que ſes eaux arriverent juſqu'aux plus hautes fenêtres de cette Egliſe? N'eſt-ce point encor un deffaut de jugement que de debiter comme une belle Morale parlant de l'Epitaphe du Doge François Foſcari dépoſé, *que les Venitions depoſent leurs Doges & cela avec beaucoup de raiſon, quand ils deviennent incapables d'exercer leur emploi, parce qu'il n'eſt pas à propos que celui qui doit être le protecteur & la gloire d'une Maiſon ſoit un homme accablé d'in-*

d'infirmités. Cette leçon n'eſt elle point tirée de la Morale, ou du Ceremonial de ces Peuples qui aſſomment les Vieillards pour les délivrer des chagrins de la vieilleſſe ? Malheur à tous les Princes qui vieilliront jamais ſur le trône ſi les Conſeils de Monſieur Miſſon ſont ſuivis.

Il ne donne pas même une haute Idée de ſon intelligence dans la langue latine, lors qu'il lit l'Epitaphe du Procurateur François Moroſin. *Majeſtas quam ſuſpicis viator frontis Franciſci D. M. P.* l'abbreviation des mots qui expriment le nom propre faiſant prendre le genitif pour l'accuſatif que regit le verbe *refert* & la précipitation lui ayant fait mal copier le *Franciſci Mauroceni* tout entier, qui eſt imparfait. Sa ſpéculation ſur la faute qu'il veut trouver dans ces paroles latines n'eſt pas plus heureuſe que celle qu'il fait ſur une autre Inſcription, qui eſt dans la façade de St. George Majeur, où ayant lû. *Hanc inſulam Monachus incoluit ac ejuſdem inſtituit Viris pie legavit*, il donne de grandes contortions à ſon eſprit pour corriger *cet endroit qui lui paroit defectueux*, & n'oſe cepandant mettre la main à cette importante correction, où un enfant de la premiere ſyntaxe auroit vû que quand même la faute ſeroit dans le marbre il n'y avoit qu'à mettre une lettre devant l'autre, & lire *inſtituti* au lieu *inſtituit*, pour ſortir d'un embarras, qui lui a paru ſi terrible. Eſt ce encor une grande preuve de ſa pénétration que de rapporter un Epitaphe du Duc Marc Treviſan, le donner tout entier, & ſe contredire ouvertement dans le ſens qu'il lui donne ? Le Voici *Marc. Ant. Triviſanus dum Sacro in Imaginum aula intereſſet, nulla ægritudine, flexis ante aras genibus, in gremio Patrum moriens, migravit in Cœlum.* Apres une étude plus forcée pour bien deviner quel pouvoit étre le ſens de ces paroles, & dans la ſeconde impreſſion de ſon ouvrage, où il encherit

en

en beaucoup d'endroits ſur ſes premieres idées, il a fait mettre en marge. *Il mourut ſubitement dans cette Egliſe en entendant la meſſe.* Quoi? l'*in aula imaginum* eſt-ce le nom d'une Egliſe, & ſi c'eſt une Egliſe avec quel enchantement le Doge Treviſan avoit-il entrainé toute le Senat à venir être temoin de ſa mort, comme le dit l'*in gremio Patrum moriens*? Un peu de Grammaire & le témoignage de tous les Hiſtoriens que Monſieur Miſſon ne voudra pas ſans doute qu'on croye qu'il n'a pas lûs, & qui aſſeurent tous qu'il mourut au palais en aſſiſtant à la Meſſe, qu'on a coutume d'y célébrer dans une ſale avant que de commencer les déliberations publiques, l'auroit empêché de tomber dans cette contradiction, qui lui fait moins d'honneur, qu'une exclamation que ſon zéle contre la Religion Romaine lui devoit ſuggerer en cette occaſion contre l'idolatrie des Venitiens, qui tous miſerablement plongés comme ils ſont dans le Culte des Images, & comme le fut leur Doge, oſent néantmoins en faire un Saint par un temoignage public, le mot d'*Images* exprimé dans l'épitaphe devant naturellement reveiller ce zéle, & le faire déclamer, comme il fait en bien d'autres rencontres encor plus mal a propos.

C'eſt ſur cet acharnement à décrier les Catholiques Romains, qu'on lui pourroit faire voir que ſa controverſe eſt auſſi pitoyable que ſon zéle eſt menteur. Il croit avoir déchargé un canon de cent livres de bâle contre l'eau benite en citant les deux vers d'Ovide.

O faciles nimium qui triſtia Crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aqua.

Que repondroit-il lui même à un Mahometan qui lui objecteroit ces vers contre l'efficace du Battême? Il s'en moqueroit ſans doute, & cela avec raiſon, mais il devroit repondre que l'eau & tout ce que Dieu veut élever à un ordre & à une activité ſuperieure

rieure à ſa nature peut produire des effets ſurnaturels. En ce cas qu'il prenne pour ſoi cette reponce, & qu'il vienne, laiſſant à part ces pauvres figures de rétorique, à combattre le point capital, & le fondement qui ſoutient ce qu'il croit abbatre avec de ſi foibles efforts.

Mais avec quelle hardieſſe oſe-t-'il ècrire qu'il *a été aſſeuré par un bon Catholique que les Confeſſeurs ne veulent pas qu'on les amuſe dans la confeſſion en leur racontant ces ſortes de bagatelles* ſavoir des pechés mortels en matiere de ſenſualité, & *qu'ils demandent altra coſa.* Ne merite-t'-il pas qu'on lui donne icy la reponce que le P. Valerien Capucin fit autrefois à un témoin de ſon eſpece, ſavoir le *mentiris impudentiſſime.* Il faut en effet ou que ce pretendu bon Catholique fut un ſcelerat & le dernier des malheureux, ou que Monſieur Miſſon mente avec la plus grande effronterie du monde, puis qu'encor qu'il ſe rencontre dans l'Egliſe Romaine des Confeſſeurs, qui ne ſont que trop indulgents ſur ce chapitre, il eſt inoui qu'il y en ait d'aſſéz ignorants & d'aſſez relachés pour traitter de bagatelles ce que la foi leur apprend être des offences mortelles contre Dieu, & que s'il y en avoit quelqu'un (ce qui ne pourroit aucunement demeurer ſecret) l'Inquiſition inexorable en des choſes beaucoup moindres, ne lui épargneroit pas le châtiment. Mais il en eſt du zéle de Mr. Miſſon pour ſa Religion comme de la bravoure de D. Guichot de la Manche. Tout lui paroit avanture & occaſion de ſe ſignaler, & juſqu'aux moulins à vent ce ſont des Geans qu'il entreprend de terraſſer. On replique ce qu'on à déja dit que ce qu'on releve ici de ſes bevûes n'eſt qu'une partie de ce qu'on pourroit lui reprocher ſur le ſeul article de Veniſe. Si l'eſſay lui plait, il n'a qu'à en demander la continuation; la moiſſon étant grande & fertile dans le champ de

trois

trois tômes, qui compoſent ſon voyage. Ce de quoi on le contraindra de convenir auſſi bien que d'avoüer que ſa communication avec les Profetes ne l'avoit point diſpoſé à la patience & à la charité Chrêtienne ni même à l'honêteté civile, qu'il a le premier ſi indignement violée, en traittant l'Auteur des Remarques Hiſtoriques de *fourbe*, *de frippon*, *d'Impudent*, &c. dont on le remercie, puisque cela a donné occaſion d'exercer la correction fraternelle envers lui, & de lui faire reconnoître ſes fautes ſelon le Conſeil du Sage. Prov. 26. v. 5.

Pendant que la preſſe rouloit ſur cet endroit de l'Impreſſion de ce livre, on a eû occaſion de lire ce qu'on a écrit de Londres a Monſ. Bernard, & ce qu'il a inſeré dans le dernier mois de fevrier de ſes Nouvelles de la Rép. des lettres touchant le genie & la conduite que M. Miſſon a tenue en Angleterre dans l'affaire des Prophetes. Cette conduite eſt ſi extraordinaire, qu'elle doit paſſer dans tous les eſprits pour une conviction que ſes preventions & les manieres violentes, dont il ſe ſert pour les ſoutenir, ſont à l'épreuve de tous les égards, que la Civilité met dans les eſprits des honêtes gens, & de tous les efforts qu'on pourroit faire pour le détromper. C'eſt pourquoi on a crû que le travail en ſeroit inutile & ſur ce pied on le laiſſera agir ſelon ſes paſſions; à moins que de nouvelles injures auſſi atroces que celles qu'il a vomies, n'obligent à ne lui pas laiſſer la ſatisfaction maligne d'outrager impunement, & ſans replique ceux qui ne lui doivent rien. Il ſe trompe s'il croit ſon nom auſſi reſpectable, que ſes écrits ſont emportés, & encor plus s'il croit s'être pleinement juſtifié de ce qu'il a fait en Angleterre, par la lettre que Monſieur Bernard à inſerée de lui dans ſon mois d'Avril, & qui ne touche que tres ſuperficellement les plus legeres plaintes, qu'on avoit faites de lui. On lui en veut,

dit

dit il, & c'eſt toute la Critique que ſes Adverſaires auront de ſa part. Mais pourquoi eſt ce qu'on lui en veut? Eſt ce pour ſon honêteté & les bons offices, qu'il rend à tout le monde? Il n'a qu'à appliquer ſon indolence preſente à ceux que l'envie lui viendra d'attaquer, & qui s'en feront plus d'honneur que lui, la qualité de ſes attaques n'étant guerte propre qu'à le decrier lui même.

AVERTISSEMENT.

LE temps que l'on s'étoit preſcrit pour la publication de ce Livre, ne permet pas d'inſerer ici les deux petits pœmes latins qu'on avoit promis dans le corps de cette Relation.

DES

FAMILLES NOBLES

DE

VENISE.

III. PARTIE.

ON a un Recueil de ces Familles imprimé à Veniſe en 1682. dans lequel l'Autheur traitte de toutes celles qui étoient alors compriſes dans la Matricule de la Nobleſſe Patricienne, tant de celles qui y étoient depuis pluſieurs ſiécles, que de celles qui avoient été aggregées pendant la derniere guerre de Candie, & d'autres encor qui n'y ſont miſes que par honeur. On en a encor admis d'autres depuis ce temps là, qui ſeront rapportées ici, ſelon les memoires que l'on en a reçûs. Monſieur Amelot en a donné une liſte, mais plus courte, c'eſt à dire dans la quelle il traitte peu de ce qui regarde les familles en particulier, mais pourtant aſſez circonſtanciée pour connoître la grandeur & le mérite des principales. Le P. Coronelli entre les choſes aſſez inutiles qu'il a miſes au jour, publia il y a quelques annees, une autre liſte des familles Nobles

de Veniſe avec leurs armes & blaſon ſeulement ; Apparemment que ſi ceux qui travailloient pour lui, avoient voulu entreprendre davantage, il en auroit encor beaucoup plus publié ; ce qu'il a donné au jour n'étant guerres qu'une répétition en livre d'une grande Carte, où l'on voit gravés les mêmes noms & les mêmes armes, comme on en voit tant d'autres des Villes particuliéres d'Italie, de France, de Flandre, de Hollande, &c. On a connu à Veniſe un certain Monſieur de Beatiano, Chevalier de St. Michel, qui travailloit à une ample expoſition de toutes les familles Nobles, non ſeulement de la Capitale mais de tout l'Etât de Veniſe. Il faut que la mort l'ait empêché de finir, puis qu'on n'en a jamais rien vû dans le public. Il eſt l'Autheur de *l'Araldo Veneto*, dans le quel il donne les regles du Blaſon, ſans s'attacher à tirer ſes exemples de la ſeule Nobleſſe de Veniſe, comme il ſemble que le titre du livre le promettoit, quoy qu'il traitte beaucoup de choſes, qui regardent cet Etât & les Provinces qui le compoſent. On a de même connu le P. Maſcrani de la Compagnie de Jeſus, d'une famille Florentine transferée à Lion, qui avoit entrepris de donner un *Armorial de toute l'Europe*, entrepriſe capable d'occuper pluſieurs Ecrivains à la fois, & très-ſujette à prendre, & à rendre publiques beaucoup d'erreurs en cette matiere, l'impoſſibilité de tout voir par ſoy même, aſſujettiſſant l'Ecrivain à la neceſſité de recevoir des mémoires de tous côtés, de la foy deſquels il ne peut être garant, comme on luy fit connoître par expérience en lui renvoyant une liſte de la Nobleſſe d'une certaine ville d'Italie, où l'on étoit alors, bien differente des premiers mémoires qu'on luy avoit donnés. On n'apprend pas non plus qu'il ait publié aucune partie de ce grand deſſein, & il y a de l'apparence que le travail & le danger d'être la duppe de ceux, qui auroient voulu ſe ſervir de ſa plume pour

s'a-

s'acerediter dans le monde ſur le pié d'une Nobleſſe qu'ils n'avoient pas, l'auront rebuté, & fait déſiſter de ſon premier deſſein. En attendant donc que l'Autheur des *Pregi della Nobiltà Veneta* donne une nouvelle Edition de ſon livre, augmentée de ce qui luy manque, on donnera ici un précis des Familles nobles Venitiennes, ſans les diſtinguer en vielles & nouvelles, les rangeant toutes par ordre alphabetique, & indiquant ſeulement le temps auquel elles ont été reçues dans le Corps de la Nobleſſe. On ne comprendra pas dans ce nombre les familles étrangeres, parce que leur aggregation n'etant qu'honoraire, il ſemble, que leur connoiſſance ne regarde que peu ou point l'Hiſtoire de Veniſe.

Les Venitiens ne content que douſe familles principales, qui commencerent à compoſer le premier corps de Ville à Veniſe déz le commencement de ſon établiſſement. A cellesci, fort peu de temps apres, s'en unirent douſe autres, qui furent dans la même conſidération de fondatrices, & qui conſervent encor aujourd'hui quaſi toutes la même eſtime; au moins celles qui ſubſiſtent, car il y en a quelques unes d'eteintes. Monſieur Amelot veut que ces familles furent conſidéres comme les premieres, parce qu'elles étoient déja fleuriſſantes avant la fondation, & il eſt étonnant qu'un homme, qui ſemble n'avoir écrit que pour mortifier les Venitiens en leur reprochant tout ce qui peut les humilier, n'ait pas ſçû qu'il leur prétoit du ſien cette prétendue ſplendeur plus ancienne que la fondation de Veniſe, & n'ait pas lû dans des hiſtoires manuſcrittes, dont il cite quelques unes, que ces familles venoient pour une grande partie, *d'alle Contrade*, comme l'expriment ces Hiſtoires, c'eſt à dire du Pays d'alentour, ſans ſpecifier aucune qualité on diſtinction, qui les tirât du commun de celles qui vivent à la campagne. On ne peut guerre douter que dans la ſuite du temps il

ne vint s'établir à Veniſe d'autres familles des villes de Lombardie, comme dans un azile, où l'on vivoit en une plus grande ſeureté, qu'en terre ferme, toûjours expoſée aux courſes & aux ravages des Barbares. Mais la réflexion qu'il faut faire ſur ce que ces premiers fondateurs reçurent des Gouverneurs de Padoüe pendant environ cinquante ans prouve, ce ſemble invinciblement, que ces premiers habitants étoient de peu de conſidération, & qu'on les regardoit comme un amas de petites gens, qui comme il eſt arrivé à tant d'autres Villes & à celle de Rome même, donnerent commencement à une Ville, qui dans la ſuite des temps eſt devenue très conſiderable.

Ce que Sanſovin écrit dans ſa Chronique ſur l'an 501. que diverſes Familles, qui s'étoient venues réfugier à Veniſe pendant les courſes des Barbares, voyant l'orage paſſé, s'en retournerent chacune dans leur Ville pour les habiter, & les rebâtir, fait encor voir que quand entre les premiers habitants de Veniſe, il y en auroit eû de Nobles & de riches, ils la quitterent dés qu'ils crurent pouvoir retourner chez eux. En effet qu'auroient ils pû faire en un Pays où il n'y avoit ni terrein à cultiver, ni aucun moyen de ſe maintenir, qu'en prenant des filets pour pêcher, ou des rames pour gagner ſa vie en tranſportant ce qui ſe preſentoit d'un lieu dans un autre? Auſſi tous ceux qui reſterent à Veniſe & dans les Iles voiſines étoient tous pêcheurs, ou gens de rame dans ces commencements: & ſi pour conſerver quelque ordre il fut établi des Tribuns dans chacune de ces Iles, c'eſt une conſequence mal aſſeurée d'en inferer que ceuxci étoient Nobles, puis qu'il eſt beaucoup plus naturel de dire que comme dans les montagnes des Suiſſes & du Pays de Valay, ceux qui preſident dans les lieux ſont des habitants de ces mêmes lieux, payſans & groſſiers comme les autres, qui demeurent avec eux, ainſi ces Tribuns étoient des gens de la même étoffe

que

que le reſte des Habitants des Iles, c'eſt à dire pêcheurs, & de petite condition comme eux. La lettre de Caſſiodore, qu'on a rapportée dans la premiere partie de cet ouvrage, le dit ſi clairement, quelque ſens detourné que les Hiſtoriens de Veniſe s'efforcent de lui donner, qu'il ſemble impoſſible d'en douter.

Mais ſans nous engager dans une diſcution odieuſe à ceux qui ne veulent pas l'entendre comme les Hiſtoriens du vieux temps, nous dirons ce que nous avons dit ailleurs ſavoir que juſqu'au temps du Doge Pierre Gradenigne, qu'on reſſerra le Grand Conſeil, & qu'on introduiſit la difference des familles, celles qui reſterent ſeules capables d'avoir part au Gouvernement, ayant retenu le nom de Nobles & de Patriciennes, toutes étoient également nommées Citoyennes de Veniſe, ſans diſtinction de Patriciat, & toutes étoient également capables des charges & des emplois dans la ville & dans l'Etat. Il ſe fit de temps à autre des recrues dans ce Corps, ſoit que les merites particuliers de quelques ſujets obligeaſſent le public à leur conferer le droit de cette Bourgeoiſie, ou que la neceſſité de l'Etat obligeat encor depuis la diſtinction introduite entre les Nobles & les Populaires, de reçevoir dans le premier rang diverſes familles qui s'étoient ſignalées, ou par des ſervices perſonels dans la guerre ou par la communication de leurs biens aux beſoins du treſor public: les deux Guerres de Gênes & de Candie, & plus récemment la derniere que la Rep. a faite au Turc, ſont les occaſions les plus éclattantes, où l'on ait fait ces nouvelles aggregations. Ce qui ſe verra plus ſpecifié dans la connoiſſance ſuccinte, qu'on donnera de toutes ces familles compriſes dans la matricule, ou regitrées au livre d'or (comme on l'appelle à Veniſe), dans la ſuite de tous les temps.

FAMILLES DE LA NOBLESSE VENITIENNE

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Acquiſti. Cette famille n'a été aggregée au corps de la Nobleſſe l'an 1686. qu'en ouvrant ſa bourſe aux beſoins de l'Etat, elle paſſa de l'ordre populaire à celuy de la Nobleſſe. Ces Meſſieurs étoient negotiants à Veniſe, & ils ont pour armes un écu *parti d'azur & de gueules, le premier chargé d'un chien courant de la droitte à la gauche de l'écu, apres un lieure, tous deux d'argent, & le ſecond d'une main gauche en pal, pliée, le ſeul Indice droit & ètendu.*

Albrizzi. Cette famille a fleuri comme Noble dans les villes de Bergame & de Come, & ayant transferé ſon ſéjour à Veniſe, elle y fut reçue dans l'ordre dominant pendant la guerre de Candie l'an 1667. moyenant la finance taxée dés le commencement de la guerre. Elle a pour armes *un château maçonné d'argent à deux tours de même, ſur leſquelles marche un Lion d'or, qui tient une roüe de même metal avec le pied droit de devant, le tout en champ d'azur.*

Angarani. Cette Famille eſt titrée du nom de Comte. Elle tire ſon origine de Vicence, où elle demeure quaſi toûjours, quoy que dans la derniere guerre de Candie elle dèboursât la ſomme ordinaire de cent mille ducats pour être aggregée au corps de la Nobleſſe dominante.

Il faut ſcavoir que par Ducats on n'entend que des

des ducats d'argent de Veniſe, dont cinq ſont un peu plus d'une piſtole, & que quand ceux, qui achetent la Nobleſſe debourſent cent mille ducats, ils n'en donnent que ſoixante mille en pur don à la Rép. celleci s'obligeant de leur payer les interets des autres quarante mille : Ce qui ſemble être une précaution fort raiſonable, pour que ceux qui achetent la Nobleſſe, ayent quelques moyens aſſeurés pour en ſoutenir le rang, pouvant arriver que quelques uns s'incommoderoient de telle maniere par cet achapt, qu'ils ſeroient enſuite embarraſsés de leur entretien. La famille Angarani porte *d'azur avec une face de gueules & trois étoilles d'or, deux en chef & une en pointe.* Les Regles du Blaſon ne ſont pas des loix, auſquelles les Italiens ſe ſoumettent ſi abſolument qu'ils ne s'en diſpenſent, quand ils le trouvent à propos : ou bien peut être les conſiderent ils comme des inventions qu'on propoſe comme plauſibles, mais qui n'obligent que ceux, qui veulent bien s'y aſſujettir.

Antelmi. C'eſt une famille que quelques relations font originaire de Toſcane, & d'autres la font venir de la ville de Lodi près de Milan, d'où elle paſſa à Cremone à l'occaſion de ce qu'un Comte Antelmi fut élu *Podeſtà* de cette Ville : qui de là vint habiter à Veniſe, où un de ſes Décendants nommé *Boniface* fut élu Grand Chancelier. Ce fut l'an 1646. qu'elle entra dans l'ordre de la Nobleſſe dominante, ayant vecu juſqu'alors dans celuy de la Nobleſſe ſujette ; La voye de la contribution ordinaire pour les beſoins de l'Etat luy en donna le moyen. Elle porte pour armes *Trois Caſques d'argent* 2. & 1. *en champ d'azur.*

Arimondo. Que M. Amelot apelle Ariberti. Cette famille vient d'Aquilée, & eſt auſſi ancienne à Veniſe que la Ville même. Elle n'eſt aujourdhuy guerre conſidérable, & fait peu parler d'elle. Il en eſt cependant ſorti aux ſiecles paſſés des perſonnes conſidérables, comme un *Nicolas* Capitaine de pluſieurs

Vaiſſeaux dans une guerre que le Duc Dominique Selvo faiſoit contre Robert Guiſcard dans la Poüille en faveur de Nicephore Empereur de Conſtantinople, environ l'an 1080. un *Antoine* Capitaine des Galeaces, dans la guerre de Chioggia, & un *Simon Arimondo*, qui ſe rendit célébre par ſon eſprit & par la correction ou reſtitution du texte de Pline, qu'il publia. Ses armes ſont un écu *coupé d'azur & d'or, le premier chargé d'un Aigle eployée d'or.* On trouve en quelques Matricules manuſcrittes de la Nobleſſe de Veniſe d'autres armes de cette famille, dans leſquelles il entre un quartier de celles du Royaume de Jeruſalem: ce qui fait preſumer que quelques uns des ſiens avoient rendu des ſervices conſidérables aux Rois Chrêtiens de cette Sainte Ville, qui leur avoient merité cet honneur.

Arnaldi. Cette famille ne fut aggregée que l'an 1685. à la Nobleſſe de Veniſe, mais elle fleuriſſoit depuis long-temps avec le même titre de Noble dans la Ville de Vicence, d'où elle a envoyé à Malthe pluſieurs Chevaliers, qui ont utilement ſervi la Religion, & elle en avoit un nommé *Alexandre*, la même année de ſon aggregation qui ſervoit dans les troupes de l'Empereur en Hongrie. Pluſieurs de cette famille ont de même ſervi avec réputation la Rép. de Veniſe en divers emplois militaires, dèsque la Ville de Vicence fut compriſe dans ſes Etats. Elle porte pour armes, *un ecu coupé de ſable & d'or, avec un dragon en pal de l'un en l'autre.*

Avogadro. Cette famille a l'honneur d'avoir été reçue dans le Corps de la Nobleſſe de Veniſe par une aggregation volontaire du Senat, qui en revêtit *Pierre Avogadro* & le créa en même temps Patrice & Chevalier de l'etole d'or, accordant à toute ſa poſterité le même caractere de Nobleſſe. Ce Gentilhomme qualifié de titre de Comte, dont ſa Maiſon étoit depuis long temps honorée dans la Ville de

Breſſe,

Breſſe, ſe trouvant l'an 1439. dans ſa patrie aſſiégée par Picinin Général de Philippe Marie Viſconti de Milan, & l'ayant valeureuſement deffendue, reçut de la reconnoiſſance du Senat cet honneur; & comme cette Ville étoit diſputée entre le Duc & la Rép. quoy qu'elle eût été auparavant compriſe dans le Duché de Milan, le credit du Comte fut ce qui fit pancher la balance, & entraina les Bourgeois dans le parti de la Rép. qui du depuis l'a toujours poſſedé; quoy qu'a dire le vrai les Breſſans, & particulierement la Nobleſſe, ne luy ſoyent pas auſſi ſoumis, qu'il ſeroit à ſouhaitter pour que la Rép. ſe reposât entierement ſur leur fidelité. Louys XII. étant devenu Maître de l'Etat de Milan, & y voulant reünir ce qui en avoit été démembré, Gaſton de Foix ſon neveu, Général des armes françoiſes en Italie, aſſiegea Breſſe, la prit, & y fit mourir entr'autres le Comte *Louis Avogadro* comme un des principaux inſtruments de la difficulté qu'il avoit eûe à s'en rendre le maître. Un *Matthieu Avogadro* Chevalier & Docteur fut l'an 1533. élû de la Rép. pour être avec un autre Commiſſaire du Roy des Romains Ferdinand, Frere de l'Empereur Charles V. l'Arbitre & le Regulateur des confins entre les Etats de la Maiſon d'Autriche & de la Rép. de Veniſe: Ce qu'il executa en pluſieurs conferences tenues à Trente avec le Miniſtre Imperial; réglant & terminant plus de cent points, qui étoient en controverſe, au gré commun des deux parties. Un autre Comte *Nazare Avogadro* Capitaine de Cuiraſſes pendant la guerre de Candie ſignala le même zéle au ſervice de l'Etat dans la Dalmatie, où il reçut une glorieuſe mort pendant le Siege de Cliſſa. Ces Meſſieurs ayant toûjours joüi à Breſſe de la reputation particuliere d'être des premiers & des puiſſants Cavaliers du Pays, aiment à y faire leur ſéjour, plûtôt qu'à Veniſe, où l'où les voit rarement; Ils portent pour armes *d'argent à trois bandes crenelées*

lées de geules de l'un & l'autre côté, mais pour diſtinguer entre eux les diverſes branches de la famille, ils ont varié le nombre de ces bandes, & leur ſituation, les unes les ayant poſé en pal.

Badoer. Eſt peut être la famille de Veniſe, qui a eû & conſervé le plus d'authorité, pouvant conter ſept Doges quaſi conſecutifs, comme on a pû voir dans la premiere partie de cet ouvrage, & ayant continué à donner dans tous les temps des perſonnes illuſtres, & employées dans toutes les charges de l'Etat. Elle s'appelloit autrefois des *Participaces*, nom qu'elle changea en celui qu'elle porte, on ne ſçait par quelle occaſion. Elle poſſede & habite encor aujourd'hui divers palais à Veniſe, qui ſont voir la puiſſance & les richeſſes, qu'elle a poſſedées, & il faudroit tranſcire toute l'Hiſtoire de Veniſe, pour particulariſer tous les hommes Illuſtres qu'elle a produits. Il vit à preſent de cette Maiſon un Cardinal que le Pape Clement XI. nomma dans ſa premiere promotion, & qui étoit alors Patriarche de Veniſe. On a dit ailleurs ce qu'on penſe de cette promotion, qui fit perdre le Patriarchat au Badoer, lequel ſemble dés ce temps là avoir choiſi ſon ſéjour à Rome. On l'a vû autrefois qu'il n'étoit que Primicier de l'Egliſe de S. Marc, de la quelle dignité il paſſa à celle de Patriarche. C'eſt un homme verſé dans les ſciences Eccleſiaſtiques, deſquelles il tenoit alors des Conferences publiques dans ſon Palais; Et il a toûjours vécu en une eſtime de probité particuliere. Les armes de cette Famille ſont *de gueules à trois bandes d'argent, & ſur le tout un Lion d'or.*

Baſſo. Eſt une famille qu'on croit originaire de Parme, d'où elle paſſa à Veniſe dés la fin du neuviéme ſiécle. Elle fut compriſe dans le nombre de celles, qui demeurerent dans le grand Conſeil, quand le Doge Pierre Gradenigue le reforma: Elle a donné quelques ſujets d'un merite diſtingué dans la ſuite des

temps,

temps, mais comme elle a été toûjours peu nombreuſe, elle n'a pas fait beaucoup de bruit. La fortune ou la diſgrace d'une Dame de cette Maiſon s'eſt fait plus remarquer. Son Pere paſſant avec toute ſa famille vers la fin du ſeizieme ſiecle, au Gouvernement de l'Ile de Corfou, eut le malheur de tomber entre les mains des Turcs, qui voyant cette Dame d'une beauté extraordinaire, la firent paſſer dans le ſerrail, où elle devint femme d'Achmet, & mere d'Amurath IV. ſur l'eſprit duquel elle conſerva toute ſa vie un grand aſcendant, & le détourna autant qu'elle pût, de faire la guerre aux Chrêtiens, en l'appliquant à la conquête de Babilonne ; ce qui donne lieu de croire qu'elle ne renonça jamais à ſa religion. Cette famille a pour armes un écu *parti d'or & d'azur avec deux bandes ou cotices de l'un en l'autre & en cœur un petit écu d'argent, chargé d'une Aigle noire membrée & courronnée d'or.*

Balbi. Il y a deux familles de ce nom qui ſemblent avoir une double origine. Elles ſe vantent pourtant toutes deux de venir de Rome & d'être arrivées à Veniſe apres, ou devant la deſtruction d'Aquilée, pour ſe ſouſtraire au malheur, dont Attila le fleau de Dieu la menaçoit, & qu'il fit ſoufrir effectivement à cette Ville. Elles reſterent toutes deux dans le grand Conſeil à la reforme qui s'en fit l'an 1297. & l'hiſtoire fait honneur à pluſieurs perſonnages de l'une & de l'autre, de s'être ſignalés dans les emplois publics, tant au Senat que dans les armées. Les premieres Armes des Balbi ſont *une face partie d'or & d'argent en champ de gueules* & la ſeconde eſt *un lion effaré & poſé en pal, de ſable avec la langue & les ongles de gueules en champ d'or*, ou pour parler en termes de l'art *armé & lampaſſé* de gueules.

Barbarani. Cette famille jouiſſoit du titre de Noble dans la ville de Vicence, quand elle fut aggregée au corps de la Nobleſſe de Veniſe l'an 1667. pen-

dant que la guerre de Candie obligeoit la Rép. à ſuppléer aux frais immenſes, que coûtoit cette guerre par le moyen des ſujets, qui étoient aſſez généreux, & aſſez puiſſants pour la ſecourir ; leur accordant en recompence cette prérogative. La ville de Vicence a été, comme on vera, celle d'où le Senat a reçu les plus grands ſecours, & qui comme pleine d'une Nobleſſe riche, a vû un plus grand nombre des ſiens admis au corps de la Nobleſſe dominante. Les Armes des Barbarani ſont *un lion de ſable armé & Lampaſſé de gueules en champ d'argent.*

Barbarigo. Cette famille vint de Trieſte habiter à Veniſe dés le commencement de la fondation de la Ville, pour s'y ſouſtraire à la fureur des Barbares, qui deſoloient tout en terre ferme. Elle étoit Noble & poſſedoit des richeſſes conſiderables dés ce temps là, & même on tient du Chevalier de Beatiano, dont on a parlé, & qui travailloit à la recherche des Maiſons Nobles de l'Etat de Veniſe, qu'elle poſſedoit en proprieté, la petite Ville de Muglia ſituée dans l'Iſtrie ſur le bord de la mer & peu loin de Trieſte. Cette famille a en tout temps fait une figure tres conſiderable à Veniſe, ou par les richeſſes qu'elle y a toûjours poſſedées, ou par les emplois de toute ſorte, qu'elle a exercés à la Ville, dans les Cours Etrangeres, ou dans les armées. On a vû *Marc & Auguſtin Barbarigo* freres tous deux élevés ſucceſſivement ſur le trone de la Patrie, & revêtus tous deux de la Dignité Ducale l'année 1486. *Jean Barbarigo* Capitaine de vaiſſeau pendant la guerre de Chioggia fut le premier qui monta du Canon ſur le ſien, & il s'en ſeruit fort utilement contre les Génois ; perſonne avant luy, n'ayant encor tenté la même choſe, qui du depuis eſt devenue ſi commune. La reuſſite de ce deſſein extraordinaire luy fit donner la Veſte de Procurateur de S. Marc à ſon retour à Veniſe. On voit encor aujourd'hui dans le Clocher, non pas dans la

ſacriſtie

ſacriſtie des Chartreux de Veniſe, comme écrit Mr. Amelot, le Corps d'un *Auguſtin Barbarigo*, qui mourut à la bataille de Lepante d'une fléche empoiſonnée, ſon Corps par un prodige qui ſemble canoniſer ſa valeur, reſte encor entier, & le viſage reconnoiſſable depuis l'an 1571. quoy que tout a fait négligé, & mis en un coffre, ou biere de bois, où l'on le montre à tous les allants & venants, expoſé à toutes les injures du temps, avec un petit ſujet de reproche à cette riche famille qu'elle ne luy ait jamais fait ériger aucun mauſolée, ou au moins une ſepulture ordinaire. Ce Seigneur étoit Proveditеur Général de l'armée Venitienne en cette journée, & l'hiſtoire le loüe comme un ſujet orné de toutes les qualités requiſes en un grand homme d'Etat, & en un brave Général.

Il eſt ſorti trois Cardinaux de cette famille, le premier fut crée l'an 1408. par Gregoire XII. Pape Venitien, non pas tant par la conſideration, qu'eut ſa Sainteté de faire honneur à ſa patrie, & peut être à la parenté qu'il avoit avec *Ange Barbarigo*, que par l'eſtime toute particuliere qu'on avoit de ſa probité. Il fut auſſi Eveque de Verone. De nos jours il y a eu deux Cardinaux Barbarigues, l'un nommé *Gregoire*, de le Création d'Alexandre VII. de l'an 1660. & l'autres nommé *Marc Antoine* Evêque de Corfou. Monſ. Amelot loüe beaucoup la pieté & l'exemplarité de la vie du premier, dont on ne parloit, dit il, que comme d'un autre S. Charles Borromée, & la choſe eſt auſſi vraye qu'il la dit. Ce Prélat a renouuellé à nos yeux dans ſon Evéché de Padoüe les exemples de toutes ſortes de vertus, qui ſiënt ſi bien au caractére Epiſcopal; grand zele pour la diſcipline Eccleſiaſtique, qui eſt le premier devoir des Evêques, grand amour & charité pour les pauvres, qui ſont les enfants, à l'entretien deſquels ils doivent leurs revenus, & un entier détachement de toutes les

vanités de la terre, ainſi que l'on doit appeller tous ces emplois, qui attirent le bruit & de la reputation du monde, mais de ce monde, qui ne penſe qu'à ſoi & ſemble ne point penſer à Dieu. Ayant établi un nombreux Seminaire auprès de ſon Palais Epiſcopal, il faiſoit là avec ſes éléves tous les exercices d'une vie non ſeulement très-réglée, mais très-religieuſe, les ſervant lui même fort ſouvent de ſes mains dans le réfectoire, & pendant qu'ils mangeoient tous en commun. Comme l'ignorance, particulierement dans les Eccleſiaſtiques eſt la mere de tous les vices, pour accréditer les études parmi les ſiens non ſeulement il forma une riche Bibliotéque dans ce Seminaire, mais il y inſtitua une Imprimerie de toute ſorte de Caracteres, où il faiſoit imprimer avec beaucoup de propreté & d'attention les meilleurs ouvrages, tant anciens que modernes, dont on a des editions très correctes. En un mot il ſuffit de dire pour preuve que tout le monde eſt convaincu du merite extraordinaire de ce Prélat que le Pape Innocent XII. donna un Decret au Cardinal Cornaro alors Evêque de Padouë, d'informer Juridiquement de ſa vie, dans la penſée qu'apres les preuves authentiques de ſa ſainteté, il ſeroit mis au catalogue des Saints; à quoi on continuë de travailler depuis ce temps là.

Marc Antoine Barbarigo eſt mort depuis quelques années en une reputation auſſi bien que ſon parent d'une probité particuliere, quoy qu'en un degré inferieur. Il étoit Archevêque de Corfou, quand le Général François Moroſin alla prendre poſſeſſion de ſa charge & du commandement de l'armée apres la déclaration de la guerre contre le Turc, que la Rép. fit l'an 1684. le Général voulant ſignaler ſa pieté dans cette priſe de poſſeſſion & commencer par l'invocation du ſecours divin ſur ſes operations militaires, voulut que la choſe ſe fit dans la Cathedrale de Corfou,

qui

qui eſt le premier lieu que poſſede le Rép. hors de ſon Golfe, & celui où s'aſſemblent ordinairement les armées de mer, qui vont faire la guerre en Levant. Les Domeſtiques du Général ayant voulu èlever le trône, ou *prie-Dieu* de leur Maître dans la place où eſt ordinairement celui de l'Evêque, les Miniſtres de celuici s'y oppoſerent inutilement : Ce que voyant l'Evêque il crût que ſa dignité étoit lezée par cette occupation de la place ordinaire de ſon ſiége, & fit en ſorte que le Général étant venu à l'Egliſe, non ſeulement il n'y trouva aucun Prêtre pour faire les prieres publiques, mais ce qu'on appelle le Tabernacle, où l'on tient le Sacrement, fermé ; de ſorte que le Géneral ne put faire la fonction, à la quelle il s'étoit attendu. Celuici à ſon tour ſe croyant offencé fit intimer à l'Archevêque d'aller rendre raiſon de ſa conduitte au Senat, auquel il avoit porté ſes plaintes: mais l'Archevêque ne jugeant pas à propos d'aller à Veniſe, où il ſe douta bien que ſes raiſons ne feroient pas grande impreſſion, ſe rendit à Rome, où Innocent XI. luy donna l'Evêché d'Aquapendente & le fit Cardinal ayant apprit que le Senat avoit ſequeſtré tous ſes revenus. Il a toûjours depuis vecu à Rome, ou dans ce ſecond Evêché avec beaucoup d'edification, ſans ſe mettre fort en peine des affaires du monde, ce qui eſt cauſe qu'on en a peu parlé.

La Maiſon Barbarigo diviſée en pluſieurs branches a donné tant de perſonnes inſignes en toute ſorte d'emplois, que le d'etail en rempliroit un livre. Ses armes ſont *d'argent à une bande d'Azur, chargée de trois Lionceaux d'or, la bande accompagnée de ſix barbes de ſable, trois de chaque côté.*

Barbaro. Cette famille comme la precedente vint de Trieſte à Veniſe, mais ſeulement dans le 9. ſiecle ſous le gouvernement du Duc Ange Particpace ou Badoer, & apres que le ſiege de celuici eût été tranſporté de Malamocco à Veniſe. On trouve dans des memoires

que

que ceux de cette famille eurent des emplois publics dés l'an 992. & quelques uns furent revêtus de la pourpre de Procurateur de S. Marc dès les premiers temps de l'inſtitution de cette dignité, & qu'on n'en nommoit qu'un à la fois. *Francois Barbaro* Chevalier & Procurateur paſſa dans le 15 ſiécle pour également brave & ſçavant, ayant vigoureuſement deffendu la Ville de Breſſe contre Philippe Marie Viſconti Duc de Milan, & laiſſé divers monumens de ſon eſprit, dont Sanſovin fait mention. Il fut envoyé Ambaſſadeur de la Rép. aupres de l'Empereur Venceſlas, du quel il obtint le privilege de pouvoir ajouter l'aigle de l'Empire à ſes armes. Sa branche particuliere a fini de nos jours dans la perſonne *d'Antoine Barbaro*, qui fut Général en Candie, & Ambaſſadeur à Rome, & qui n'ayant point de Succeſſeurs à qui laiſſer ſes richeſſes en employa une grande partie à faire rebâtir l'Egliſe de S. Marie Zobenigo, qui étoit ſa paroiſſe, & à y faire conſtruire cette magnifique façade toute de marbre grec, dans laquelle on voit ſa ſtatue au naturel, & celle de Francois Barbaro ſon Prédeceſſeur entre les ornements de cette façade.

L'Hiſtoire fait mention de quantité d'autres Ambaſſadeurs, Généraux, & Senateurs de cette famille, qui l'ont rendue conſidérable, & égale à pluſieurs autres des plus accréditées par leurs merites envers la Rép. & les Sçavants parleront éternellement avec eloge de la profonde doctrine *d'Ermolao Barbaro*, qui étant Ambaſſadeur de la Rép. aupres du Pape Innocent VIII. & non pas Paul V. comme il eſt dit dans les *Pregi della Nobilità Veneta*, fut élevé par ce Pape au Patriarchat d'Aquilée, que pluſieurs de ſa famille avoient déja poſſedé. Cette élection du Pape n'ayant pas plû à la Rép. non pas tant parce que la perſonne de Barbaro ne fut reputée digne de cette dignité, que parce qu'elle n'aime point à voir que ſes Miniſtres luy ſoyent ravis, & transferés dans un autre

tre etat ſans ſa participation, cela chagrina Barbaro & toute ſa famille qui s'intereſſoit dans ſes avancements, de telle maniere que ſoit de douleur, ſoit d'autre choſe il mourut quelque temps apres à l'âge de 39. ans. La Rép. des lettres luy doit l'edition de l'Hiſtoire naturelle de Pline qu'il corrigea, & publia, un abbregé de Philoſophie, des queſtions de Geometrie & de Medecine, diverſes lettres & autres Traittés ſur pluſieurs matieres, ſans d'autres compoſitions qu'il laiſſa imparfaites. Les armes de cette famille ſont *un cercle de gueule en champ d'argent.* apres que *Marc Barbaro* dans la guerre de Romanie ayant perdu ſon étendard, pour retenir & reünir ſes gens en une bataille qui ſe donnoit, eût tiré de ſa tête, où il avoit déja reçu quelques bleſſures, un linge, dont il l'avoit enveloppée, & qui ſe trouva teint de ſon ſang en rond, & l'expoſa au deſſus dune lance pour ſervir d'étendard pendant le reſte de l'action; Cela luy ayant reuſſi heureuſement, il changea ainſi les premieres armes de ſa maiſon, qui étoient, *d'argent à une ou deux bandes d'azur*, & *trois Roſes d'or dans un champ d'azur.*

Barbo. Cette famille portoit autrefois le nom de *Barbolani* & *Centranici* que *Pierre Barbo* un des Electeurs du Doge Pierre Ziani changea, peutêtre a cauſe de la memoire de Pierre Barbolano ou Centranico, qui ayant été élu Doge l'an 1026. eût le malheur d'être dépoſé. Cette Election cepandant fait voir qu'elle étoit déja dés ce temps là en grande conſidération à Veniſe, puis qu'elle étoit capable de donner des Doges à l'Etat. On ne ſçait point préciſement, quand elle paſſa de Parme ou de Pavie, car les rélations ſont differentes, à Veniſe: On ſçait ſeulement qu'elle produiſit dans tous les temps des ſujets, qui meriterent toute ſorte de dignités, & d'emplois. Mais ce qui ſemble donner le plus d'éclat à cette Maiſon, c'eſt d'avoir donné un Pape à Rome l'an 1454.

Ce

Ce fut *Pierre Barbo*, nommé dans ſon Pontificat Paul II. Il ſe trouvoit être neveu d'Eugene IV. du côté de ſa mere ſœur de ce Pape auſſi Venitien, dont il ſera parlé dans la ſuite, qui apres luy avoir donné pluſieurs bénéfices le fit Cardinal l'an 1440. l'Hiſtoire fait honneur à Paul II. d'une grande magnificence, qui le porta à accroître en beaucoup de choſes l'éclat de la Cour de Rome, d'une grande charité envers les pauvres, & d'un zéle ardent de reunir les armes de tous les Princes Chrêtiens contre les Infidéles. Ce fut luy qui donna l'habit rouge aux Cardinaux en 1464. auxquels Innocent IV. avoit donné la chapeau de la même couleur dés l'an 1243. Paul créa Cardinal un de ſes neveux Evêque de Vicence, nommé *Marc*: & dans la ſuite des temps ſçavoir dans le 15 ſiecle cette famille donna encor à l'Egliſe *Louis Barbo*, qui ſe rendit fameux par la réforme qu'il introduiſit dans l'Abaïe de S. Juſtine de Padoüe, & qui de là ſe répandit premierement par toute l'Italie & dans les Iſles voiſines, & en ſuite en Lorraine, Bourgogne, Flandres, & France, où toute les Congrégations réformées de l'ordre de S. Benoit furent inſtituées ſur le modelle de celle de Ste. Juſtine, qui prit auſſi le nom de Mont Caſſin, par reſpect pour ce premier Monaſtere où le fondateur de l'ordre avoit fini ſes jours. Ce *Louis* ayant bien établi la réforme dans ſon Abaïe de Ste. Juſtine de Padoüe en fut tiré par le Pape pour être Evêque de Treviſe, dans lequel Evêché il mourut en odeur de ſainteté. Les ſecondes armes de la famille Barbo ſont un *Lion d'or en champ d'Azur, & ſur le tout une cotice d'argent*: les premieres, qu'elle changea à l'occaſion qu'on a dit, étoyent *d'argent avec une bande & deux poiſſons de gueules appellés Barbeaux.*

Barozzi. Cette famille eſt une de celles qu'on nomme Tribunices, c'eſt à dire dont les Ayeux gouvernoient quelqu'une des Iles, & qui s'unirent pour l'élection

l'élection du premier Doge de Veniſe. Elle étoit originaire de Padoüe. L'Hiſtoire ne parle pas trop de cette famille: Ce qu'on en ſçait, eſt qu'au commencement du dixieme ſiecle *Jaques Barozzi* s'étoit rendu ſi célébre dans les armes, pendant la guerre contre les Saraſins, qui s'étoient ſaiſis de la Sicile, que l'Empereur Baſile, qui regnoit alors en Orient, luy donna en propre l'Ile de Santorin, & même quelques places en Dalmatie qu'il poſſeda, & tranſmit à ſa poſterité. *André* ſon fils continua à ſervir l'Empereur, qui le créa Baron des terres que ſon Pere avoit obtenues. Dans la ſuite la famille Barozzi ayant perdu ſes Terres, qui luy furent enlevées par les Turcs, elle ſe retira en Candie, d'où elle eſt retournée à Veniſe avec celles, qui quitterent ce ſéjour à la chute de la place au pouvoir de Mahomet IV. La mémoire qui reſte *d'André Barozzi* Général des Galeres de la Rép. au ſiege d'Acre dans la Paleſtine l'an 1104. & de *Jacques* revêtu de la même charge, fait voir qu'il étoit reſté une partie de cette famille à Veniſe, quand le premier *Jacques* tranſfera ſon ſéjour à l'Ile de Santorin: mais celleci étoit finie au retour de l'autre de Candie. On a ſuivi Sanſovin en marquant le ſujet de la guerre, qui acquit aux Barozzi les terres, dont on a parlé, parce que l'Hiſtoire fait mention de la guerre que fit Baſile en Italie environ ce temps là: mais comme il en eut encor d'autres contre les Bulgares, qui ravageoient la Grece, il peut bien être qu'ils le ſervirent dans celleci, ce qui même paroit le plus vrai ſemblable. Les armes des Barozzi, qui ne font pas aujourd'hui grand bruit dans la Rép. ſont *une face d'azur en champ d'argent*, qu'on dit qu'un Gentilhomme de cette Maiſon, prit en voyant dans un Tableau la tranſlation de St. Marc à Veniſe, où le vaiſſeau qui portoit ce corps ſaint avoit, ſans doute par pur caprice du peintre, un ſemblable étendart au haut de ſon grand mât: les premiers armes

mes de la famille étoient *un Lion d'or en champ d'azur.*

Barziza. Cette famille n'éſt aggregée à la Nobleſſe de Veniſe que depuis le 17. Mars 1694. Elle jouïſſoit du titre de Comte à Bergame; Elle tire ſon origine du Duché de Milan. On trouve entre les ſujets de cette famille un *Cuniforte Barziza*, qui à l'âge de treize ans fut paſſé Docteur dans l'Univerſité de Pavie, apres avoir paſſé par l'examen & les preuves ordinaires en ces occaſions, & qui dans la ſuite ſe fit connoître, & ſervit utilement en divers emplois le Roy Alfonce d'Aragon, & les Ducs de Milan, aupres deſquels d'autres de cette même famille furent conſidérés. Les Empereurs Charles V. & Maximilien II. ont reconnu par des diplomes particuliers la Nobleſſe de quatre quartiers, tant du côté du Pere que de celui de la mere de cette famille, à la quelle ils conferérent, & renouvellerent le titre de Comtes Palatins dans la perſonne de *Jean Marie Barziza* déclaré Cavalier, & Conſeiller d'Etat de l'Empereur, à qui en cette qualité, fut deferé l'honneur de porter l'épée de Maximilian le jour de ſon couronnement à Aix la Chapelle. Les memoires qu'on a de cette Maiſon ne ſpecifiant point les armes, mais ſeulement que l'Empereur Maximilian leur y accorda de nouveaux ornements, on ne peut point les déccrire ici.

Baſadona. Cette famille qui ſe nommoit autrefois *Cà d'Amore* vint d'Altin, ſituée dans la Marche Treviſane, à Veniſe à l'occaſion de l'arrivée d'Attila qui detruiſit cette Ville. Elle fut toûjours conſiderée, même dés ces commencements entre les plus Nobles & les plus puiſſantes familles de l'Etat, & eût le gouvernement de quelques Iles avec le titre de Tribun, qui fut cauſe qu'elle concourut nommêment à l'election du premier Doge de Veniſe. Elle fut compriſe dans le nombre des Patrices à la clôture du grand Conſeil, & a donné en tout temps à la Repubi-

publique des ſujets, qui en ont ſoûtenu les premieres charges & dignités. *Pierre Baſadone* étant Ambaſſadeur de la Rép. aupres du Pape Clement X. en fut nommé Cardinal; & de nos jours *Jerome Baſadone* Procurateur de S. Marc fils de *Pierre* revêtu de la même dignité, étoit ſur les rangs pour devenir Doge, tant étoit grande l'éſtime qu'on avoit de ſon merite & de ſes talents. Cette famille porte *gironné d'or & d'azur de huit pieces*, & quelques branches écartel lent ou portent en cœur l'aigle Imperiale, & les fleurs de Lys par conceſſion des Empereurs & des Rois de France, aupres deſquels leurs Ayeux ont exercé les fonctions d'Ambaſſadeurs de la Rép.

Baſegio. Cette famille comme la précédente eſt auſſi ancienne à Veniſe que la Ville même, & concourut avec les autres, qui avoient des Tribuns ou Gouverneurs de Iles voiſines à l'élection du premier Doge Paul Luce Anaſeſte. Elle porta dans les premiers ſiecles le nom de *Maſtalice*, & peut être eſt-ce de la fondation, qu'elle fit d'une Egliſe à l'honneur de S. Baſile, qui ſubſiſte encor aujourd'hui ſous le nom de *S. Baſegio*, qu'elle prit ce nom. Elle a donné des hommes Illuſtres à l'Egliſe & à la Rép. Dés le dixieme ſiécle on trouve un *Laurent* Patriarche de Grade, & quelque temps apres un *Baſile* Procurateur de St Marc. Un de cette Maiſon nommé *Jean* pareillement Procurateur de S. Marc & Capitaine Général de Mer ayant fait des merveilles à la priſe de Conſtantinople reçut de Baudoin devenu Empereur par cette conquête, les armes que porte aujourd'hui cette Maiſon, ſans qu'on voye trop quel miſtere eſt renfermé dans les pieces de ces armes, qui ſont *trois os de mort*. *Jacques*, *André*, & *Marc* trois Généraux, & illuſtres, le premier par les avantages remportés dans le Royaume de Chypre ſur les Génois, & le ſecond dans l'Iſtrie qu'il remit à l'obeiſſance de la Rép. & le troiſieme auſſi contre les Génois dans le Golphe, font encor hon-

neur

neur à cette Maiſon, de même que *Marie* femme du Doge Pierre Ziani. Aujourdhuy cette famille eſt quaſi éteinte, & fait peu de bruit à Veniſe. Ses armes ſont *d'azur avec trois os de mort d'or posés en face l'un ſur l'autre, & une couronne en chef, du même metal.* Elle avoit d'autres armes ſavoir, *tranché d'or & d'argent avec une bande de gueules.*

Battaglia. Cette famille tire ſon origine de Cotignola patrie du fameux Muce, ou *Jacomuzzo Attendolo* ſurnommé *Sforza*, dont les décendants poſſederent le Duché de Milan, & étoit liée de parenté avec lui. *Antoine Battaglia* étoit l'an 1500. Gouverneur du Chateau de Cremone pour Ludovic Sforza, quand ce Prince trahi par les Suiſſes fut pris à Novare & emmené en France, d'où il ne revint plus. Cela diſpoſa Battaglia à donner cette place aux Venitiens, & à paſſer luy même à Veniſe, où il fut bien reçu, & même aggregé au corps de la Nobleſſe. Un Gentilhomme de cette Maiſon nommé *Jules* ayant ſervi avec un particulier attachement la perſonne du Roy Henry III. quand il repaſſa l'an 1574. de Pologne en France, en fut crée Chevalier. *Jerome* & *François Battaglia* rendirent de ſi grands ſervices à l'Etat pendant le ſiége de Candie dans les premiers emplois de la Milice, qu'ils ont fait beaucoup d'honneur à leur famille, qui porte pour armes *de gueules à trois pommes de cedres d'or* 2. & 1. *avec un billet d'argent en cœur où eſt écrit Probaſti.* On en trouve encor d'autres qui ſont *de gueules à trois grenades posées comme les cedres.*

Belegno. Cette famille qui eſt la même qui s'appelloit autrefois *Selvo*, & qui donna à la République le Doge *Dominique Selvo* l'an 1071. vint habiter à Veniſe vers la fin du neuvieme Siécle & y fut dans la ſuite aggregée à la Nobleſſe, à l'inſtance & à la recommandation, comme parlent les Hiſtoires Manuſcrittes, d'un Empereur de Trebiſonde, où

où cette famille entretenoit un puiſſant negoce, & d'où peut être elle avoit tiré ſon origine. Comme cette aggregation eſt poſterieure au Dogat de Dominique Selvo (puiſque l'Empire de Trebiſonde ne fut fondé qu'au commencement du XIII. Siécle,) il faut croire qu'elle étoit demeurée exclue du grand Conſeil au temps du Doge Pierre Gradenigue, & qu'elle y fut reintegrée à la recommandation de quelqu'un de ces Empereurs, qui regnerent, juſqu'environ l'an 1460. autrement il faudroit ſuppoſer qu'une famille Ducale n'etoit pas reputée Noble. Ce qu'on a dit ailleurs qu'avant cette réforme du grand Conſeil cette difference entre les Nobles, qui ont depuis été appellés Patrices, & qui ſeuls devinrent capables des emplois & de l'adminiſtration publique, & les autres Citoyens Venitiens, n'étoit point encor connuë, éclaircit pleinement cette difficulté, puis qu'il pouvoit être que cette famille eut été dès le commencement contée entre les plus Nobles & les Ducales, & que dans la ſuite s'étant trouvée exclue du grand Conſeil elle y ait été rappellée à l'occaſion que l'on à dite. Le changement de nom de Selvo en celuy de Belegno vient de la perſonne d'un *Dominico Selvo* revêtu l'an 1198. de la Veſte de Procurateur de St. Marc, qui laiſſa le premier nom pour prendre le ſecond par un motif qui n'eſt point connu : Cette famille donna des ſujets à la Rép. qui la ſervirent utilement en toute ſorte d'emplois ; Outre divers Procurateurs de St. Marc par merite, qui eſt la marque la plus aſſeurée de la capacité, & des ſervices rendus. *Philippe Belegno* eut l'an 1342. le Commandement Général des forces publiques, & obligea la Ville de Zare de rentrer dans ſa premie ſujettion. De nos Jours *Catarin* & *Juſte Belegno* ont répondu glorieuſement à l'attente qu'on avoit conçue de leur habilete, le premier dans l'Ambaſſade d'Eſpagne, & le ſecond dans le Senat, & tous deux en d'autres emplois, qui leur

ont

ont été confiés. Les armes de la famille ſont *ſix cotices, ou bandes retrécies d'argent en champ de gueules, ou trois gemelles de même metal.*

Belloti eſt une famille de riches Citoyens de Veniſe qui paſſa dans l'ordre de la Nobleſſe l'an 1685. en fourniſſant la ſomme ordinaire de cent mille Ducats, pour les beſoins de la guerre. Ses armes ſont un ecu *parti; la premiere partition coupée d'azur & d'or & chargée d'un Lion contournée de l'un en l'autre: la ſeconde d'or avec une bande d'azur, & un ſcorpion de ſable en chef.*

Bembo. Cette famille vint de Bologne au paſſage d'Atila en Italie, & fut une des premieres fondatrices de la Ville de Veniſe, où elle a toûjours été conſidérée comme une des 24. qui partageoient entre elles le Gouvernement des Iles ſous le nom de Tribuns, & qui concurut à l'élection du premier Doge. Les vieilles Chroniques manuſcrittes, dont on a vû une quantité à Veniſe appellent ceux de cette famille *ſages, loyaux envers la Patrie & courageux*: C'eſt pourquoy il ne faut par s'étonner ſi ces vertus étant leur patrimoine particulier, ils ont toûjours été conſiderés & employés en toute ſorte de charges, comme de Généraux, d'Ambaſſadeurs, au dehors & de Senateurs & de Procurateurs de St. Marc au dedans. *Marc Bembo* etant Baile, ou Reſident de la Rép. à Conſtantinople, ou pour mieux dire vice-Doge & Gouverneur des ſujets de la Rép. qui poſſedoit en propre une partie de cette grande Ville, & de l'Empire, ſelon le partage, qui en avoit été fait en la conquerant ſur les Grecs, fut maſſacré avec tous les Venitiens, qui ne purent échapper, par ceuxci l'an 1259. lorſque Michel Paleologue s'en rendit maître, favorisé des armes des Génois. Rien ne fait plus d'honneur à la famille Bembo, que la memoire de *Pierre* Cardinal *Bembo* ſi fameux parmy les hommes de lettres à cauſe de la délicateſſe de ſon ſtile dans

les

les langues Toſcane & Latine, dans lesquelles il écrivit pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers. Quoi qu'il n'eut aucun penchant pour la vie publique ſe contentant d'une vie privée, & toute adonnée à l'étude, Leon X. l'appella auprès de lui, & le voulut avoir pour ſon Sécretaire, dans lequel emploi il compoſa 16. Livres de lettres latines, qui ſont imprimés. Ce Pape étant mort, Bembo retourna à Veniſe, où il avoit repris ſon premier train de vie, lorſque Paul III. le créa Cardinal, ſans qu'il eût la moindre penſée de briguer cet honneur, dont il voulut même remercier le Pape. Il eût les Evechés d'Eugubio & de Bergame ſucceſſivement, dans les quels il remplit avec exactitude tous les devoirs d'un bon Paſteur, continuant ſes études, autant que ſes applications paſtorales le lui pouvoient permettre. Il mourut à Rome l'an 1547. âgé de 68 ans; & l'on voit ſon tombeau & ſon éloge dans l'Egliſe de la Minerve à Rome, & une ſtatue erigée à ſon honneur dans l'Egliſe de St. Antoine de Padoüe. Entre autres ouvrages il compoſa en XII. Livres, l'Hiſtoire Latine de ſa Patrie, admirée pour la pureté de ſon ſtile, & pluſieurs autres Ouvrages, entre les quels il y en a qui ſe reſſentent de la Jeuneſſe, dans la quelle il les écrivit, & même de la licence, qui regne à Veniſe, où la cohabitation avec une ſeule & même femme, quoy que ſans mariage n'éſt pes eſtimée un grand deshonneur, au moins parmi les Nobles. Auſſi Bembo eût il trois enfants d'une de ces femmes, qu'il avoit entretenues.

La famille Bembo reçoit un autre éclat, ſans doute plus pur de la ſainteté reconnue de trois de ſes enfants, qu'on révére dans l'Egliſe; comme revêtus de la gloire des Saints. Savoir le Bienheureux *Leon* Senateur, le Bienheureux *Antoine* Religieux de l'ordre des Jeſuites, maintenant ſupprimé, & la Bienheureſe *Illuminée* Religieuſe dans le Cloître de Ste.

Croix dans l'Ile de la Zueca. *Les armes de cette Famille ſont un Chevron accompagné de trois étoiles d'or en champ d'azur.*

Benzon. Je n'ay pû trouver le temps précis de l'aggregation de cette famille. Ce que je trouve écrit eſt qu'elle le fût pendant la guerre de Ferrare, dans la perſonne de *Benoit Benzoni.* Cette guerre de Ferrare eſt aſſéz équivoque, car la Rép. n'eût point de guerre avec les Princes d'Eſt, ſi ce n'éſt celle qu'elle entreprit au nom de François d'Eſt, fils d'Obizon II. contre Obizon III. qui l'avoit exclu, quoi que fils du premier lit, prétendant quil n'étoit que fils naturel. Ferrare fût attaquée l'an 1307. par André Sanuto qui ayant ſurpris une porte & s'étant gliſſé dans la Ville y fût maſſacré avec tous ceux qui l'avoient ſuivi : Mais l'année ſuivante Nicolai Querin la prit, & la garda quelque temps, Vital Michel qui fût le ſecond Podeſtat envoyé à Ferrare, la perdit de nouveau. Il eſt probable que les Benzoni s'étant déclarés amis des Venitiens, furent contraints de déloger au départ de ceux-ci, & que ce fût alors qu'ils furent reçus à Veniſe & aggregés au corps de la Nobleſſe. On veut que les Benzoni ayent été maîtres de Créme, & de Cremone avant ce temps là : Mais ſi on doit dire ſon ſentiment, il ſemble que cette prétenduë domination ne ſoit fondée que ſur les Podeſtats, que ces deux Villes peuvent avoir eûs de cette famille, leſquels tant que duroit leurs charges étoient à la vérité comme Souverains dans ces temps que chaque Ville un peu conſiderable s'érigeoit en Rép. à cauſe de la négligence des Empereurs d'Allemagne, leſquels quoique reconnus Souverains en Italie, n'y faiſoient pas cependant reſpecter leur autorité autant qu'il étoit beſoin, pour s'en faire reconnoître les maîtres. Ce qu'il y a de bien ſeur eſt que cette famille étoit conſidérable, & que *Venturin Benzon* fameux Capitaine

ne de ſon temps fût choiſi pour Gonfalonier de l'Egliſe, quelques années avant la guerre de Ferrare, dont on a parlé. Ses armes ſont *Ecartelées, au premier & dernier de gueules à un Lion d'or paſſant, & tenant avec le pied droit de devant une épée appuiée ſur ſon dos, & au ſecond & troiſieme de vair moucheté de ſable ſous un chef d'or chargé d'un Lion paſſant de ſable.*

L'année 1685. une autre Famille des *Benzon*, qui depuis très long-temps s'appliquoit au negoce dans la ville même de Veniſe fût aggregée à la Nobleſſe en ſuitte de la finance des cent mille Ducats déboursés au tréſor public. Ses armes ſont un écu *coupé d'azur & de vair comme les premieres, l'azur chargé d'un chien courant vers la partie droitte de l'écu.*

Beregani. Cette Famille eſt originaire de Vicence, où elle avoit aquis par le negoce des richeſſes ſi conſidérables qu'elle pût l'an 1649. pendant la guerre de Candie, fournir les cent mille Ducats taxés pour obtenir la Nobleſſe. Nous avons vû de nos jours *Nicolas Beregani* très-honête homme & très-habile Orateur & Poëte, dont les compoſitions étoient toûjours écoutées avec applaudiſſement dans les Aſſemblées Academiques des Dodonées, qui ſe tenoient alors chez le Procurateur Ange Moroſin aux neuves Procuraties. Ce Cavalier qui avoit toûjours la joye peinte ſur le viſage, & un déluge de belles paroles à la bouche en toutes occaſions, croyoit que pour conſerver ce double talent, il ſervoit de beaucoup d'avoir ſur ſoi une quantité conſidérable d'or & pour cet effet il avoit coutume de porter au tour de ſon bras gauche, une aſſés groſſe chaine de ce pretieux metal, qui comme un bracelet l'environnoit de cinq ou ſix tours. On ne ſait pas cependant qu'il ait rien imprimé, ſi ce n'éſt quelques Operas, & en particulier celui de Juſtin qu'il compoſa pour ſa ſatisfac-

tion, & pour ſe venger de tant de mechants poëtes, qui comme on a dit ailleurs, ont la fortune d'entendre chanter leurs plus mechants vers, & leurs intrigues mal conçües ſur les Theatres de Veniſe. Cet Opera de Juſtin qu'on a entendu reciter pluſieurs fois dans le Theatre de St. Luc reuſſit admirablement, tant pour la beauté des vers & des ſentiments nobles, qui y étoient exprimés, que pour la variété & la ſurpriſe des changements de ſcenes. Cette famille a des armes *tiercées en face, la premiere d'azur avec une comete d'or accompagnée de deux fleurs de lis d'argent, la ſeconde de gueules avec un Lion d'or paſſant & tenant une épée avec ſon pied droit de devant, & la troiſieme d'argent avec un arbre planté en terrein, l'un & l'autre de ſinople.*

Bergonzi. Cette famille a pour armes une tour *ou bâtiment maçonné d'argent, ſurmonté de deux petites tours, ſur les quelles ſont deux oiſeaux affrontés, en champ d'or.*

Berlendi. Cette famille a pour armes, un champ *coupé d'azur & d'argent. Le premier chargé d'une échelle d'or ſurmontée d'une croix & accompagnée de deux étoilles d'or & le ſecond de gueules.* Ces deux familles originaires, l'une de Veniſe & l'autre de Bergame paſſerent de l'Etat populaire à celui de la Nobleſſe pendant la guerre de Candie, les Bergonzi l'an 1665. & les Berlendi 1661. en fourniſſant chacune les cent mille Ducats accoutumés pour les beſoins publies.

Bernardo. Cette famille eſt originaire de Veniſe, c'éſt à dire qu'elle ne reconnoit point d'autre Patrie d'où elle ait paſſé en cette Ville; s'y étant trouvée dés le commencement de ſa fondation. Elle eſt des Tribunices, & du nombre de celles qui èlurent le premier Doge, & elle a donné en divers temps des Sujets honorés des emplois & des dignités publiques. Les palais qu'elle a, & qui ont ſervi à loger pluſieurs grands Princes, venus en divers temps à Veniſe, ſont

ſont des preuves des grandes richeſſes qu'elle a poſſedées. Monſieur Amelot parle avec éloge d'un Procurateur *Antoine* qu'on a vû à Veniſe, & qui avoit ſoutenu les charges de Capitaine du Golphe, & de Général des Flottes de le Rép. Ce Seigneur avec la probité des premiers Magiſtrats, avoit encor retenu l'ornement de la barbe, qui faiſoit reſpecter les Anciens, & la ſévérité, plûtôt que la retenue d'un Caton avec la valeur d'un Heros dans l'exercice du Commandement militaire. On a connu un autre vieillard de cette famille qui n'ètoit pas dans ce predicament, quoi que le zele qu'il témoignoit pour le public, mit ſouvent ſon éloquence en exercice, & le fit haranguer avec peu de fruit, & peu d'approbation de ſes ſoins. Les armes de cette famille ſont un écu *tranché d'argent & de gueules avec deux poinſ équipollés de ſable ſur l'argent.*

Bettoni. Laurens Bettoni chef d'une honête famille transferée de Bergame à Veniſe, & qui avoit juſques là exercé le negoce, fût le premier qui l'an 1684. offrit ſes biens à la Rép. dés qu'elle ſe fût déclarée contre le Turc, & entré dans l'alliance avec l'Empereur & la Pologne contre les Infideles. Son offre fût d'autant plus volontiers acceptée du Senat, que ſa promptitude donnoit aux autres un exemple, dont la Rép. avoit beſoin pour ſoûtenir ſon engagement, la guerre étant un goufre, qui dévore des ſommes immenſes, avec quelque avantage qu'on la puiſſe faire, comme il eſt facile de le remarquer dans les affaires d'une Couronne, qui depuis pluſieurs années ne fait qu'aquerir, & ſe trouve cepandant tous les jours plus épuiſée. On ſe ſouvient d'avoir vû ce *Bettoni* vêtir pour la premiere fois la Robe, & entrer au broglio, où ſa modeſtie lui concilioit un acueil & une réception, dont les compliments n'ont guerre coutume d'être ſinceres de la part de l'acienne Nobleſſe, quand elle ſe voit obli-

gée de ſouffrir à ſon côté un homme qu'on a vû juſqu'à la veille de ſon aggregation dans une boutique. Les armes que prit ce nouveau Noble & qui ſont celles de ſa famille, ſont un écu *écartelé d'argent & de gueules avec quatre roſes ſur les quartiers, de l'un en l'autre.*

Bolani. Cette famille vint de Conſtantinople ſur les Galeres de Dominique Michel, Duc & Chef de la Rép. de Veniſe qui avec 140. Galeres travailloit ſelon la devotion de ce temps là, à chaſſer les Infidéles de la Terre ſainte. Le Royaume de Jeruſalem étoit déja entre les mains de Chrêtiens, & on continuoit à éloigner les Turcs qui avoient uſurpé une partie de l'Empire Grec. Cet Empire avoit été occupé ſur Michel V. Parapinace ou VII. ſur lequel Nicephore, dit Botoniac aſſiſté d'une armée de Turcs, l'avoit emporté. La famille des Comnenes en chaſſa Nicephore, & mit Alexis ſur le trône, qui eût à faire aux Turcs, & perdit & gagna pluſieurs Villes & Provinces avec eux. Ce malheureux Prince au lieu de recourir au ſecours des Latins contre les ennemis de la Religion Chrêtienne, jaloux de la proſpérité de ceux-ci dans la Paleſtine, les traverſoit autant qu'il pouvoit. Cela fût cauſe que les Venitiens lui firent la guerre, & que le Doge Michel alla avec cette nombreuſe flotte pour combattre les Grecs, & aſſiſter les Chrêtiens dans la Paleſtine. La mémoire particuliere qui reſte que la famille Bolani vint à Veniſe ſur la flotte du Doge, comme on l'a dit, fait croire que cette famille partit de Conſtantinople peut être par le ſeul déplaiſir de vivre ſous un Prince perfide & traitre au nom Chrêtien, ou parceque ſe trouvant en quelque gouvernement de place, ou de Vaiſſeaux ſoûmis par les Venitiens, elle prit la réſolution de changer, & de quitter la Grece pour l'Italie. Ces conjectures ſont fondées ſur la conſideration des Temps & des affaires qui

régnoient alors. Car enfin on ne trouve guerre dans les Hiſtoires Générales le detail des familles particulieres, & la tradition manuſcritte des matricules qu'on a vûes à Veniſe, où ce paſſage & le temps ſont exprimés eſt tout ce qu'on peut produire de plus affirmatif. Ce qu'il y a d'aſſuré eſt que la famille Bolani devoit être conſidérable dès le commencement de ſon ſéjour à Veniſe, puis que dès l'an 1275. elle ſe trouve nommée entre celles qui élurent le Doge Jacques Contarin : A quoy on pourroit oppoſer qu'alors le grand Conſeil n'étoit point encor ſerré, & que par conſéquent tous les Bourgeois avoient droit de ſuffrage : Mais on doit refléchir que ce n'étoit pas peu qu'elle eût déja aquis le droit de Bourgeoiſie, outre qu'il n'éſt pas clair que les Elections du Doge ſe fiſſent alors par tout le Peuple indifferemment, comme les déliberations publiques ſe font en certains Cantons des Suiſſes ; ou ſi elles dependoient de ce qu'on appelloit déja dès lors le grand Conſeil, dans lequel à la verité tous pouvoient être admis, on n'y admettoit pourtant, comme il eſt plus que vray ſemblable, que ceux qui étoient jugés capables d'adminiſtrer les affaires qui étoient déja trop importantes en ce temps là, pour les abandonner à la diſpoſition du Peuple, attendu l'etendue du Domaine & des forces que la Rép. poſſédoit dés lors.

La reintegration de cette famille à l'ordre de Patrice pendant la guerre de Genes dans la perſone de *Thomas Bolani* fait croire qu'elle en avoit été ou toute, ou en partie exclue à la réforme du grand Conſeil, l'an 1297. Dès ce temps là elle fleurit dans la Rép. comme les autres, ayant eu des ſujets renommés par les emplois publics qu'ils exercerent. *Marc Bolani* fut procurateur de S. Marc au commencement du 16. Siécle. *Dominique Bolani* fut Ambaſſadeur de la Rép en Angleterre auprès du Roy Edouard IV. quelque temps après, & depuis ſon retour à Ve-

niſe ayant été envoyé Podeſta à Breſſe, il fut elû Evêque de la même Ville par le Pape Gregoire XIII. où comme un autre S. Ambroiſe il ſe fit connoître auſſi digne Paſteur qu'il avoit été Gouverneur vigilant. Monſieur Amelot fait mention d'un autre *Dominique Bolani*, qu'il dit avoir aſſiſté au Concile de Trente: Mais comme le temps de la vie de l'un & de l'autre eſt le même, on peut croire qu'il a été trompé par le nom. Cette famille n'a jamais été fort multiplieé & ne fait pas aujourd'hui beaucoup parler d'elle dans la Rép. Elle porte pour armes *cinq bandes, deux de gueules entre trois d'or, d'argent & d'azur.*

Boldu. Cette famille vante un ſéjour de plus de neuf Siécles à Veniſe, où elle vint s'établir de Conillan dans la marche de Treviſe dés 810. Comme elle ſe trouva compriſe dans le grand Conſeil reformé au temps du Doge Pierre Gradenigue, il faut ſuppoſer qu'elle étoit déja conſidérable, avant ce temps là, puis qu'elle étoit dans les emplois publics, l'élection qui ſe faiſoit annuellement le jour de St. Michel étant de ceux qui devoient gouverner pendant cette année là. Dés l'année 1000. elle fonda l'Egliſe de St. Samuel. *Cyprian* & *Leonard Boldu* ſe rendirent conſidérables par les armes, dont ils eûrent des commandements. *Antoine Boldu* fut envoyé Ambaſſadeur à l'Empereur Charles V, & d'autres ont fait honneur à cette maiſon. Elle porte pour armes *tranché d'azur & d'argent & ſur le premier une Colombe d'argent, qui a la tête paſſée par une couronne du même métal.*

Bon. Cette famille tire ſon origine de Bologne, d'où elle ſe tranſporta à Veniſe ſous le gouvernement du Doge Ourſe Badoer, ſavoir l'an 866. ou environ. Quelques uns veulent que ce *Ruſtico de Torcello*, qui apporta à Veniſe le Corps de St. Marc l'an 829. fut déja de cette maiſon, qui avoit ſon ſéjour

jour dans cette Ile. Quoi qu'il en ſoit du temps de la venue de cette famille, on peut la comparer aux plus illuſtres de la Rép. dans laquelle, en tout temps elle a été honorée d'emplois & de dignités. De nos jours *Philippe Bon* revêtu de la pourpre de Procurateur de St. Marc a fait bâtir le beau palais de St. Thomas, qui fait une ſi riche vûe ſur le grand Canal, & qu'on peut aſſeurer être digne du ſéjour de quelque grand Prince que ce ſoit. Il y a deux branches de cette famille, dont les armes ſont un écu *party d'argent & de gueules* : Mais pour ſe diſtinguer, une de ces branches porte *la partition de gueules à droite & ſur cette partition une face d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or*, qui eſt une conceſſion des Rois T. C. à un Ambaſſadeur de cette Rép. aupres d'eux.

Bondumier. Cette famille vint avec quelques autres habiter à Veniſe après la priſe d'Acri dans la Paleſtine, c'eſt à dire dès le XII. Siécle, ſoit que les Venitiens pour s'aſſeurer d'autant plus de cette place en ayent voulu transferer quelques unes des principales familles à Veniſe, ou que ces familles pour ſe délivrer des embarras & des allarmes de la guerre, qui ſe faiſoit dans leur pays, ayent choiſi volontairement le ſéjour de Veniſe pour celui de leur premiere Patrie : On trouve des memoires de cette famille dès le temps de l'election du Doge Laurent Thiepolo, ſçavoir des l'an 1268. à laquelle concourut un *Marc Bondumier*, & à la clôture du grand Conſeil elle fut du nombre des familles patrices. Elle a donné quelques perſonnes illuſtres dans les emplois du dedans & du dehors. *Maffée Bondumier* étoit Provéditeur d'armée au Siége de Zara l'an 1355. *André* Général de l'armée avec laquelle la Rép. diſputoit la poſſeſſion de la Lombardie au Duc François Sforza. *Pierre* Sénateur de grande eſtime & envoyé Général en Candie. Dans l'ordre Eccleſiaſtique *André*

Bondumier fut le troiſieme Patriarche de Veniſe l'an 1460. ſes armes ſont un écu *coupé d'azur & d'argent avec une bande de l'un en l'autro.*

Bonſadini. Cette famille eſt originaire du Tirol, d'où étant venue établir un negoce à Veniſe, elle y aquit des richeſſes ſi conſidérables, qu'elle put fournir au public cent mille Ducats pendant la guere de Candie. Elle fut aggregée l'année 1648. & porte pour armes *l'Aigle imperiale éployée, les têtes couronnées d'argent en champ d'azur, au cœur de l'aigle un écuſſon coupé d'azur & d'or, l'azur chargé d'une tour d'argent, avec une fleur de lis d'or entre les couronnes de l'aigle.*

Boſlini. Une partie de cette famille, qui jouiſſoit d'une ancienne Bourgeoiſie à Veniſe, où elle s'employoit au Negoce, fut aggregée à la Nobleſſe l'an 1667. en conſideration des ſecours fournis au public pendant la guerre de Candie ; & l'autre l'année 1685. pour un ſemblable ſujet des beſoins de l'Etat au temps de la derniere guerre. Les aggregations ne s'accordent qu'aux freres & aux fils de ceux qui ſont reçus, de ſorte que s'ils ont d'autres parents, pour proches qu'ils ſoyent, hors de ce premier degré, ils doivent fournir la même finance ou reſter exclus. Cette famille porte des armes parlantes ſçavoir *Cinq tiges de lin ſur un terrein de ſinople en champ d'azur, & deux chardonnerets affrontés & appuyés ſur la ſeconde & quatrieme tige.*

Bonvicini. Cette famille vint de Breſſe à Veniſe, où l'an 1663. elle fut aggregée comme les precedentes à la Nobleſſe du premier ordre. Elle porte un écu *coupé de gueules & d'azur, la premiere partition de deux colombes d'argent, qui boivent dans une coupe de même métal, & la ſeconde de deux bandes d'argent.*

Bragadini. Quelques Hiſtoires veulent que cette famille ſoit la même que celle des *Hypati*, qui don-

na deux Doges à la Rép. au huitieme ſiecle, *Orſo* & *Theodat.* Mais s'il faut dite ce qu'on penſe il ne paroit pas que le nom *d'Hypati* fut un nom de famille, mais de dignité comme en conviennent les Hiſtoriens de Veniſe, qui le donnent à pluſieurs de leurs Doges, qui en furent pourvus. On la croit être celle d'Ecuyers donnée par les Empereurs de Conſtantinople. Outre que d'autres aſſeurent que cette famille des Doges *Hypati* eſt celle des Dandoles venus de Padoüe. Ce qu'il y a de bien ſeur eſt que la famille des Bragadins eſt très ancienne & très noble à Veniſe, & qu'elle poſſéda autrefois quelques Iles de la Dalmatie, entre leſquelles on nomme Veglia Ce fut un Sénateur de cette Maiſon, à ce que rapportent quelques Hiſtoires, qui perſuada d'élever à St. Marc le temple, qu'on voit encor aujourd'hui, & qui fut pour cela chargé du ſoin de ce Bâtiment, ce qui fut cauſe de l'Inſtitution des Procurateurs de St. Marc, qui n'étant qu'un au commencement, furent dans la ſuitte accrus juſqu'au nombre de trois, pour pouvoir prendre un ſoin plus particulier des grands biens, qu'on léguoit à cette fabrique, le premier etant chargé du bâtiment, & les autres de receüilir les legs deça & déla du grand Canal, qui ſépare la Ville de Veniſe, d'où ils ont pris leurs noms, comme le premier pour être diſtingué des autres s'appelloit de *ſupra* c'eſt à dire *Procurateur du bâtiment.* Le nombre de ces Procurateurs accrut encor dans la ſuite juſqu'à neuf c'eſt à dire trois par quartiers, juſques à ce que ce nombre s'eſt fixé à un plus grand, outre lequel on en crée encor des extraordinaires par mérite, & d'autres pour de l'argent; Cet employ ayant eu d'autres degrés d'éclat & d'autorité, qui l'ont rendu la premiere dignité de l'Etat, après celle de Doge. Cette famille *Bragadin* a éclatté en toutes les manieres que peut reluire une famille, ayant dans tout les temps donné

des hommes de ſervice à la Rép. qui l'ont en effet ſervie avec reputation. *Marc Antoine Bragadin* mérite d'être célébré par toutes les plumes Chrêtiennes, pour avoir ſouffert courageuſement un martire tout à fait extraordinaire à la priſe de Famagouste au Royaume de Chypre l'an 1571. Muſtapha aſſiegea cette place au nom de Selim II. Empereur des Turcs, & Bragadin qui en étoit Gouverneur, la deffendit pendant deux ans avec tant de bravoure, que Muſtapha perdit quatre vingt mille hommes avant que de la prendre. Bragadin ayant été obligé à capituler, & la capitulation ayant été ſignée par Muſtapha, le Barbare fit arrêter priſonnier Bragadin, la Garniſon, & tous les Venitiens qui étoient dans la Ville, & ayant fait égorger tous les Officiers en preſence du Bragadin, il lui fit couper le nés & les oreilles, & travailler en cet etat aux réparations de la place, l'obligeant ainſi chargé de ſes chaines, & de materiaux pour la fortification, de ſaluer le viſage contre terre, Muſtapha toutes les fois qu'il paſſoit devant lui. Il le fit en ſuitte écorcher tout vif dans la place publique, ſans que ce brave temoignât aucun ſentiment indigne d'un cœur Chrêtien, content de reprocher à Muſtapha ſa perfidie & ſa cruauté. On aſſeure que ceux de ſa famille conſervent encor à Veniſe la peau de ce héros Chrêtien, que Muſtapha fit tremper dans le ſel & le vinaigre, & remplir de foin pour la remporter à Conſtantinople où elle fut miſe dans l'Arſenal, d'où ces Meſſieurs l'ont retirée dans la ſuitte. Les armes de cette famille ſont un écu *coupé d'azur & d'argent avec une croix de gueules.* Ses premieres armes étoient *un aigle noire en champ d'or*, mais deux freres ayant fait chacun une branche l'un prit la croix, qu'on a décrite, & comme ſa branche s'eſt conſervée ſeule, ſes armes ſeules ſont reſtées.

Brandolini. Cette famille eſt celle des Comtes Val-

Valmarin, ancienne & connue parmi les principales de Lombardie. Le Comte *Guy* Chef de cette famille, „ voyant les armes de la Rép. heureuſe„ ment triompher l'année 1686. dans la Morée, „ *comme il exprime dans la ſuplique qu'il preſenta* „ *au Senat pour être aggregé à la Nobleſſe domi*„ *nante*, inſiſte ſur les glorieux Veſtiges de ſes „ Ancêtres, qui tous lui ont laiſſé des exemples de „ valeur, & en particulier l'auroient obligé à ven„ ger le ſang d'un d'entre eux, mort autrefois en „ combattant dans cette Province contre les Infi„ déles, & n'auroit pas manqué de prendre l'é„ pée & de payer de ſa perſonne en une occaſion „ ſi glorieuſe & ſi importante, s'il n'avoit été de„ tenu d'une infirmité qui lui en ôtoit les moyens. „ Que cependant ne pouvant ſouffrir la honte d'ê„ tre ſpectateur oiſif de ſon Prince & ne pouvant „ contribuer plus efficacement au bien public, il „ avoit reſolu de lui offrir ſes richeſſes & ſa bourſe „ pour s'en prévaloir de la maniere qu'il le juge„ roit le plus à propos, & cela avec d'autant plus de „ plaiſir qu'il faiſoit cette offre, non pas comme „ quelques autres, qui pauvres ou tout à fait pri„ vés de gloire domeſtique, s'efforçoient de rendre „ leurs noms illuſtres, par un ſemblable Sacrifice, „ mais par le mouvement d'une joye toute pure de „ voir & de contribuer par ce moyen à l'avantage „ de ſa Patrie. On a voulu rapporter le précis de cette requête pour donner connoiſſance de la forme, avec laquelle on procéde dans la pourſuite de cette aggrégation, chacun expoſant ce qu'il ſçait de plus éclattant en ſa faveur, afin de faciliter la grace demandée. Sur quoi il faut ſçavoir que le Senat, quoi qu'il écoute tout ce qu'on lui dit n'exprime cependant dans ſa réponſe (qui eſt toûjours une eſpece de déclamation ſur le ſtile de la ſupplique, & c'eſt dans ces occaſions où l'on voit de très-belles

piecés d'eloquence) que ce qui le perſuade, & à quoi il prête foi, paſſant ſous ſilence ou ne relevant pas certaines choſes, dont il eſt peu convainçu. Il y a de l'apparence que le Comte *Guy* ayant avancé dans la ſuite de ſa requête, où du panegyrique de ſa maiſon, qu'elle tire ſon origine de celle des Electeurs de Brandebourg, élevés aujourd'hui à la dignité de Rois de Pruſſe, & ſa reponce n'en parlant point cette particularité eſt de celles, dont il ne veut point entrer en diſcuſſion : Lui paſſant d'ailleurs l'ancienneté de ſa Nobleſſe, & les ſervices conſiderables que ſes Ancêtres ont rendu à la Rép. en diverſes charges militaires depuis environ trois ſiecles que ſa Maiſon s'éſt établie dans les Etats de Veniſe, ſoit dans les Royaumes de Cypre, de Candie, de Dalmatie, & d'Albanie, ou dans les Provinces qu'elle appelle de Terre ferme. Un nommé *Brandolini* de nom & de ſurnom fut celui qu'on aſſeure avoir transferé la famille en Italie environ l'an 1440. & à qui la Répub. fit don du Comté de Valmarin pour le recompenſer de ce qu'il avoit laiſſé en Allemagne, & en conſideration de ce qu'il avoit choiſi ſon ſejour dans ſes Etats, & s'étoit devoüé à ſon ſervice. Cette Maiſon n'a pas uniquement ſervi la Rép. Un *Tibere Brandolini* fut Conſeiller, & ſervit ſi utilement l'Empereur Charles V. qu'il lui donna un fief avec titre de Baronnie dans l'Empire. Ses Armes ſont un écu avec *ſix bandes de gueules & d'argent, les trois d'argent chargées de ſix ſcorpiont de ſable* 1, 3. 2. *ſous un chef d'argent chargé de trois ceintures d.....*

Breſſa. Cette famille paſſa de Breſſe à Treviſe, d'où elle vint s'établir à Veniſe l'an 1652. qu'elle fut aggregée à la Nobleſſe patrice, ayant long temps auparavant joüi du titre de Noble, & de la conſidération que ſes richeſſes lui avoient aquiſe. Elle porte *d'or avec une face de ſinople chargée d'une Colombe d'argent au milieu de deux roſes ou quinze fueilles de gueules.*

Briani.

Briani. C'eſt une famille venue de Bergame, mais domiciliée à Veniſe dès les premiers ſiécles de ſa fondation. On trouve un *Rafael Briani* Général de la Rép. l'an 1161. Elle a fait tres-peu parler d'elle & encor aujourd'hui eſt elle tres peu conſiderée. Elle a pour armes un écu *tranché d'argent & de ſinople avec un rameau chargé d'un fruit de gueules ſur l'argent.*

Calbo. Eſt une famille de Padoüe qui s'établit comme la précedente à Veniſe dès les premiers années de ſa fondation. Elle reſta dans le nombre des Patrices à la cloture du grand Conſeil du temps du Doge Gradenigo, & n'a pas fait plus de bruit que l'autre à cauſe du petit nombre de ſes Décendants. Il eſt parlé cependant de *Louis* ou *Leandre Calbo* un des trois Proviſeurs, ou Commandants Généraux dans l'Ile & Royaume de Negrepont, quand elle fut priſe par Mahomet II. l'an 1470. & qui mourut courageuſement à la deffence de la Capitale. Les armes de cette famille ſont *écartelées d'or & de gueules, le ſecond quartier chargé d'une croix alaisée d'argent.*

Calergi. Cette famille eſt Greque, du Royaume de Candie où elle a poſſedé des richeſſes conſidérables. Elle fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1381. dans la perſonne de *George Calergi*, qui avoit donné avis au Senat d'une trahiſon qu'on tramoit dans l'Ile de Candie, pour ſecoüer le joug des Venitiens. Une branche de la famille *Grimani* porte le nom de *Calergi* uni au ſien, ſans doute pour avoir heritté par quelque mariage des biens de celle-ci, qui depuis peu de temps avoit un Noble, qu'on ſe ſouvient d'avoir vû aſſiſter à l'Egliſe & au ſervice des Grecs, dont il profeſſoit la croyance & les cérémonies. Les armes de cette famille ſont *quatre bandes d'azur & d'argent, chargées d'un ovale d'argent dans lequel eſt un Aigle de ſable à deux têtes, entre les quelles naît une croix d'or.*

Ca-

Canale. Il y a deux familles de ce nom à Veniſe, & qui ont une origine toute differente. L'Une ſe croit décendue de la même, qui donna à la Rép. les Ducs *Maurice & Jean* qu'on a nommé *Galbay* dans la vie des Doges, & vint de la Ville d'Altin dès les commencements de la fondation de Veniſe, avec des richeſſes conſidérables qui la firent diſtinguer entre les principales familles de l'Etat. Elle concourut à l'élection du premier Doge, & l'autre tire ſon origine de la Ville de Ravenne, d'où elle ſe tranſporta à Veniſe dès le commencement du huitieme Siécle. Les hiſtoires manuſcrites la font connoître comme une Famille toute appliquée à la Marine, ce qu'elle continua de faire dans ſon nouveau ſéjour, ayant des galeres qui lui appartenoient, & avec les quelles elle facilitoit apparemment le Commerce, ce qu'elle faiſoit ſans doute avec plus de profit à Veniſe qu'à Ravenne; Comme nous voyons encor aujourd'hui dans les ports de mer d'Italie des perſonnes riches dont l'emploi eſt de ſervir avec leurs propres vaiſſeaux les marchands & ceux qui ont beſoin de faire voyage par mer. Cette application à la Marine a été cauſe qu'en tout temps, la famille a eû de bons hommes de mer, & qui ont ſervi utilement la Rép. dans cette eſpéce d'emplois, & dans des commandements maritimes. *Philippe Canal* fut celui qui dans le guerre de Génes ayant ſecouru très-à propos avec deux de ſes propres Galéres l'armée Venitienne qui étoit aux priſes avec la Genoiſe ſur les rivages du Peloponeſe, merita que ſa famille fut aggrégée à l'ordre patrice. Depuis ce temps là on voit une ſuitte de Provediteurs Généraux, qui ont rendus d'importants ſervices à l'Etat. On voit dans l'Egliſe de St. Jean & St. Paul de Veniſe la ſépulture d'un *Jorome Canal*, qui a été remarquée peut être comme l'unique, dans ſon eſpéce, où les armes du deffunt ſont accompagnées

de

de quelque ornement ; n'étant point la coûtume des Venitiens dans les temps paſſés de rien ajouter aux armes, qui ſont la diſtinction des familles, ſans doute pour ne point introduire dans la Rép. des diſtinctions & des marques d'honneur, qui puſſent cauſer de la jalouſie, & alterer l'égalité ſi neceſſaire dans ces ſortes d'Etats. Les ornements ſont deux halebardes paſſées en ſautoir derriere l'écu : Mais le caſque y eſt ſimplement chargé d'un bourelet, ou couronne de ſimple Gentilhomme. Sans cimier & ſans lambrequins, quoi qu'il ſe trouve des cimiers ſur pluſieurs armes des Nobles Venitiens, mais qui ne ſervent qu'à la diſtinction des branches d'une même famille. Les deux familles Canale (car il n'eſt pas poſſible de diſtinguer à la quelle ils appartiennent en particulier) ont donné de grands Senateurs, & des ſujets honorés d'ambaſſades, & d'autres dignités. *Jean Canal* fut nommé Ambaſſadeur de le Rép. pour reconduire le Pape Alexandre III. à Rome, & être le témoin de l'entier rétabliſſement de ce Pape dans ſa dignité, contre laquelle Frederic Barberouſſe, qui s'étoit reconcilié avec lui à Veniſe, avoit tant travaillé. *Marc*, *André*, *Guy*, *Pierre*, & *Nicolas Canal* furent tous cinq honorés du Commandement Général des armées de la République, & *Guy* en particulier de la pourpre de Procurateur de St. Marc, de même que quelques autres. *Antoine Canale* ayant été un de ceux que la Rép. avoit nommé pour diſpoſer d'une partie des preparatifs qu'elle faiſoit pour la réception du Roy Henry III. qui retournoit de Pologne en France, ſçut ſatisfaire ſi fort le Roy en ce qui le touchoit en particulier, & s'inſinuer ſi avanté dans ſes bonnes graces que le Roi le créa Chevalier. Ce qui eſt une dignité particuliere dans la Rép. de Veniſe, qui ne ſe donne que par les Rois, quand ils veulent témoigner la ſatisfaction qu'ils ont reçue de la conduitte de quelque Ambaſ-

ſadeur

ſadeur Venitien auprès d'eux, & ne ſe vend nullement, comme écrit Monſieur Amelot, qui aſſurément n'auroit jamais ſçu produire aucun Chevalier fait par argent : Mais bien des Procurateurs de St. Marc. Les armes de la famille Canale ſont *un écu chargé d'un pal d'or en champ d'azur, accompagné de ſix fleurs de lis d'or, trois de chaque côté.* On trouve d'autres armes, de la même famille, où *l'écu eſt tiercé en pal d'azur, d'or, & de gueules*, mais ces variations ne ſont introduites, que pour marquer les diverſes branches d'une même famille. Les armes des Canale venus de Ravenne, ſont *un chevron d'azur en champ d'argent.*

Caotorta. Cette famille qui s'appelloit *Samacale* vient de la Province voiſine & commença dès la fondation de la Ville à y habiter & à peupler la premiere l'Ile dite de Caſtello, où elle fonda l'Egliſe des Saints Serge & Bacche; Elle a toûjours continué dans le rang de Noble, ou au moins d'y joüir du droit de Bourgeoiſie, qui lui permettoit dans les premiers ſiécles de prendre part au gouvernement. Elle en reſta exclue à la clôture du grand Conſeil l'an 1297. mais le changement ayant aigri des humeurs capables d'alterer le corps de l'Etat, elle fût rappellée l'an 1311. avec quelques autres familles, qui ayant toûjours été en une conſidération particuliere menaçoient d'engager dans le reſſentiment de leur excluſion, une grande partie du peuple, qui ne voyoit pas volontiers qu'on les eût entierement éloignés de toute ſorte d'adminiſtration des interrêts publics. On fait honneur à *Nicolas Caotorta* d'avoir donné des avis, qui contribuerent à maintenir la paix dans la Ville en une conjoncture ſi delicate, & que ce fut en récompence de ſa fidélité & de ſon attachement au Gouvernement introduit, qu'il fut admis avec ſa famille dans l'Ordre devenu patrice & ſouverain dans la Ville. Cette famille contribua beaucoup de

ſes

ſes facultés au bâtiment de l'Egliſe de Caſtello, qui dans la ſuite fut Cathédrale, & le Siége du Patriarchat. Elle donna divers Senateurs de réputation, & on a vû il y a quelques années à Veniſe *Jerôme Caotorta*, qui après divers emplois ſoutenus avec réputation fut membre du Conſeil des Dix, qui eſt le Souverain de tous les Tribunaux, & où il n'entre que les têtes les plus expérimentées, & les plus ſages de la Rép. Les armes de cette famille ſont *un Lion d'or dreſſé ſur ſes pieds de derriere ſoûtenant avec ceux de devant un cercle du même metal, en champ de gueules.* Les premieres armes étoient le ſeul *cercle d'or*, mais *Marc Caotorta* prit l'an 1425. *le Lion* pour une occaſion qui n'eſt pas exprimée dans les matricules manuſcrites.

Capello. Cette famille eſt des plus Nobles & des plus nombreuſes qui ait été, & qui ſoient encor aujourd'hui à Veniſe. Elle vint de Capoüe au commencement du neuvieme ſiécle pour fuir la violence des Sarraſins, qui en chaſſerent alors les Grecs. L'année préciſe n'eſt pas connue : On ſçait ſeulement que cette famille apporta de grands biens à Veniſe, & que dès ſa premiere arrivée ayant acheté des maiſons pour ſa demeure, elle fit bâtir une Egliſe à l'honneur de la Vierge tout auprès, ce qui eſt une grande marque de ſa piété. Elle fut toûjours conſidérée pour Noble, & comme telle elle eût entrée dans les Conſeils de la Rép. ayant été encor depuis compriſe dans le nombre des Patrices à la clôture du grand Conſeil l'an 1297. Il faudroit copier l'hiſtoire de Veniſe ſi on vouloit rapporter les noms en particulier de tous les Procurateurs de St. Marc, des Généraux d'Armée, des Ambaſſadeurs, & des autres Perſonages illuſtres qu'elle a produits. *Jean* & *Marin Capello* furent Procurateurs de St. Marc dès le treizieme ſiécle, c'eſt à dire dès le ſiécle même de leur inſtitution, *Victor*, *Nicolas* un

autre

autre *Victor*, *Paul*, *Vincent*, *Marin*, & pluſieurs autres ſoûtinrent glorieuſement le gloire dans le commandement des armes, quelques uns même pluſieurs fois: *Paul* en particulier, ſurnommé le grand Chevalier, & Procurateur de St. Marc, ſoûtint ſi heureuſement les interêts de la Rép. contre Bajazet, que le trône étant venu à vaquer par la mort de Léonard Loredan châcun le lui deſtinoit, & il auroît été élû n'eut été qu'on ne crut pas pouvoir le rapeller de l'armée, qu'il commandoit, ſans mettre en danger la Rép. *Vincent* fut élû juſqu'à cinq fois Capitaine Général, & ſon nom eſt célébre dans les Eloges de Paul Jove, & par une ſtatue que le public lui fit élever dans l'Egliſe de St. Marie formoſe. *Jean Capello* ſoûtint encor le même employ dans la derniere guerre de Candie, & *Marin* Provediteur d'armée ayant appris que le Baſſa Ali Picinin avec 24. Galeres Turcques étoit entré dans le Golfe de Veniſe avec deſſein de ſaccager le tréſor de l'Egliſe de Lorette, courut lui donner la chaſſe, & celui-ci s'étant retiré au port de la Valone, il eût le cœur de le pourſuivre dans cet azile, de le combattre & de lui enléver ſes Galeres au milieu d'une grêle de Cannonades, qui lui furent tirées de la place.

Mais ce que cette famille a de bien ſingulier eſt une grande Ducheſſe de Toſcane, qui fut Epouſe de François. II. Cette Dame qui s'appelloit *Bianca Capello* avoit été mariée à un Gentilhomme de la Maiſon Salviati de Florence, peut être plus pour l'extreme beauté, dont elle étoit doüée, que pour aucune dotte, que le Cavalier, d'ailleurs très-riche, avoit moins conſiderée que les aggréments d'une perſonne ſi charmante. Elle devint Veuve quelque temps après ſon mariage, c'éſt à dire en un âge, où la beauté & les graces des femmes ſont dans leur plus grande perfection. En cet état le grand Duc François l'ayant recherchée en mariage, le ſenat pour

lui

lui complaire, & pour rendre la Dame digne de cette alliance, l'adopta, & la declara ſa fille, en lui mettant une couronne d'or ſur la tête, comme l'atteſte expreſſément Sanſovin, qui lui dédia ſon Hiſtoire de Veniſe, *Barthelemy Cappello* ſon Pere, & *Victor* ſon frere furent créés chevaliers. Le grand Duc étoit veuf de Jeanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand I. qui lui avoit donné juſqu'à onze enfants en treize ans de mariage, & entre autres Marie de Medicis qui fut Reyne de France, mais Jeanne étant morte l'an 1578. le grand Duc fit ce ſecond mariage l'année ſuivante, & veçut neuf ans avec cette belle Princeſſe, juſqu'a l'an 1587. Ce mariage ne fut point une alliance furtive. Il ſe traitta avec toutes les démarches ordinaires en ſemblables rencontres: Le Marquis Sforza vint à Veniſe traiter l'adoption de la Dame, & celle ci ayant été faite dans les formes les plus ſolennelles, Don Jean de Medicis Parent du grand Duc vint comme Ambaſſadeur de celui ci, remercier la Rép. & complimenter le Sénat & le Duc Nicolas da Ponte ſur cette alliance; & le Sénat de ſon côté expédia Jean Michel & Antoine Thiepolo ſes Ambaſſadeurs à Florence pour feliciter les Epoux ſur leur mariage. Sanſovin qui, dans la Dedicace, qu'on a alleguée, a fait une déduction de la parenté de cette grande Ducheſſe la fait petite fille de *Jerome* Senateur Inſigne & exercé en tous les Emplois, frere de *Victor Capello*, qui fut Provediteur & Inquiſiteur Général dans tout le Royaume de Chipre. Ces deux freres furent fils *d'André Capello* Neveu & Gendre des deux Doges Marc & Auguſtin Barbarigo, neveux de *Louis* & de *Paul Capello* frere *d'André*, le premier des quels fut Duc en Candie, & le ſecond avoit èpouſé la Sœur de Catterine Cornaro Reyne de Chypre. Sans parler d'une ſuitte d'autres grands hommes, qui ſont ſortis en tous temps de cette famille. Les armes des

Ca-

Capelli ſont parlantes, ſçavoir *un chapeau avec deux attâches pendantes & paſſées en ſautoir en un champ coupé d'argent & d'azur, les couleurs du chapeau de l'une en l'autre.* Les diverſes branches de la famille portent des Aigles, des fleurs de lis & des roſes ſur la partie ſuperieure de ce chapeau ſelon les Ambaſſadeurs qu'elles ont eûs en Allemagne en France, & en Angleterre, où les Souverains leur ont accordé de joindre ces pieces d'honneur à leurs armes. Le Cimier eſt une hyrondelle avec la parole *Libertas.* Autre Simbole de la Liberté.

Carminati. Cette famille vient de Padoüe, où elle étoit en conſidération de Noble, & ſes armes ſont *un char d'or en champ de gueules.*

Caſſetti eſt une ancienne famille de Veniſe, qui fut aggregée à l'Ordre patricien, pendant la derniere guerre de Candie, par la voye qu'on avoit introduite d'y recevoir ceux qui contribueroient la ſomme de cent mille Ducats pour les beſoins publics. Ses armes ſont *d'azur avec une caſſete ou petit coffre fermé d'or.*

Caſtelli. Cette famille jouiſſoit du titre de Comte dans les Villes de Breſſe & de Bergame, & de Noble du St. Empire, lorſqu'elle fut reçue au nombre des Nobles de Veniſe l'an 1687. en recompence du donatif ordinaire pour aider la Rép. à ſoûtenir le poids de la guerre. Ses armes ſont *Ecartelées. Au premier & dernier d'or à l'Aigle de ſable eployée, au ſecond & troiſieme d'azur à Une Tour ou chateau d'argent, crenelé, & ſurmonté d'autres trois petites tours de même.*

Catti. Les Catti venus d'Allemagne, ayant établi leur negoce à Veniſe dès l'an 1508. s'y enrichirent tellement, qu'ils furent en état l'an 1646. de contribuer le ſomme de 100000 ducats aux beſoins de la guerre & ils furent dès lors aggregés à la Nobleſſe dominante. Ils portent *coupé de ſable & d'argent*

d'argent avec deux D. en lettre Romaine de l'un en l'autre.

Cavalli. Cette famille tire ſon origine de la Baviere, d'où s'étant tranſportée en Italie elle donna des ſujets renommés pour leur bravoure dans des Emplois militaires. Les Scaligers autrefois Seigneurs de Veronne, & les Viſcomti de Milan, furent ſervis utilement par quelques uns de ceux-ci, mais d'autres de la même famille s'étant devoüés au ſervice de la Rép. de Veniſe dès le temps de la Guerre de Génes, *Jacques Cavalli* eut le titre de Général, & pour ſa bonne & heureuſe conduitte mérita d'être compris dans les trente familles, aux quelles la Rép. confera la dignité du Patriciat. Ce Jacques étoit venu de Verone, & fut le premier de ſa famille qui jouït de la Nobleſſe Venitienne. *Marin Cavalli* fut particulierement renommé pour ſon habileté dans le maniment des affaires d'Etat, ce qui le fit envoyer l'an 1593. Commiſſaire de la Rép. pour terminer avec ceux de l'Empereur Ferdinand I. les anciens & nouveaux differents, qu'il y avoit pour les Confins des Etats de la Maiſon d'Autriche, & de la même Rép. ce qui fut fait à la ſatisfactions reciproque de ces deux Puiſſances. Les armes de cette famille ſont *d'azur avec un cheval cabré d'argent, & une face de gueules brochante, chargée de trois étoiles d'or.*

Celini. Eſt une famille enrichie par le negoce, qui fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1685. par la voye ordinaire de la contribution d'une partie de ſes grands biens aux beſoins de la guerre. Elle porte des Armes qui s'écartent des regles du Blaſon, dont la connoiſſance, n'avoit pas fait l'étude des perſonnes appliquées à d'autres interrêts. C'eſt un écu *coupé d'azur & de Synople, l'azur chargé de trois Etoilles d'or & ſynople, de trois liévres ou lapins couchés d'argent, deux ſe regardant en profil, & le troiſieme affronté entre les deux autres.*

Ca-

Cavazza. Les Cavazza vinrent d'Allemagne, & ſe trouvent établis à Veniſe dès le treizieme ſiecle, puis qu'un *Simon Cavazza* commanda quelques troupes de la Rép. dans le Royaume de Candie, & y ſacrifia ſa vie au ſervice de l'Etat l'an 1213. *Thomas Cavazza* ſe rendit de même fameux dans le ſiege de Padoüe, que la Rép. entreprit l'an 1256. à l'inſtance du Pape Alexandre IV. pour en chaſſer le Tyran Ezelin. Les Cavazza néantmoins dans ces derniers temps faiſoient leur ſejour le plus ordinaire à Padoüe, où ils jouiſſoient de la dignité de Comtes: Et ce fut le Comte *Jerome Cavazza*, qui n'ayant point d'heritier mâle, & qui ayant marié l'ainée de ſes filles à un Comte *Leoni* de *Sanguineto* à condition qu'il porteroit le nom de *Leon Cavazza*, acheta pour lui & ſes deſcendants la Nobleſſe de Veniſe pendant la guerre de Candie. Ce Seigneur avoit ſervi la Répub. auparavant en pluſieurs emplois, les quels s'ils n'avoient pas autant éclatté que des Ambaſſades ou des Généralats ne laiſſoient pas d'être tres importants, étant conſtant que les Princes ſe ſervent ſouvent de Miniſtres, qui ſans caractere apparent traittent des affaires de la derniere conſequence. Ce Comte *Cavazza* que la Rép. comprit dans l'aggregation, qu'elle faiſoit de ſon Gendre à la Nobleſſe dominante, a laiſſé un illuſtre monument de ſa piété & de ſa magnificence dans l'Egliſe des P. P. Carmes Déchauſſes de Veniſe, dont il a fait revêtir la façade de très beaux marbres blancs; qui forment une piéce d'Architecture des mieux entendues, à deux ordres de Colonnes avec tous les ornements qu'elle pouvoit reçevoir; quoi que le voiſinage du grand Canal, ſur lequel eſt ſituée cette Egliſe porte un préjudice conſidérable aux marbres, dont la blancheur eſt fort altérée par le bas, des vapeurs ſalées de la mer. Les armes des Cavazza ſont un écu *parti d'argent & de gueules, les deux*

deux partitions chargées de trois têtes de Lions arrachées & posées en pal de l'un en l'autre.

Celſi. On veut que les Celſi ſoyent venus de Rome à Ravenne, & de Ravenne à Veniſe, où ils étoient déja conſiderés dés le douzieme Siécle, puiſque *Paul Celſi* fut un des 40. Senateurs qui élûrent le Doge *Malipiero* l'an 1178. & que quelque temps après *Nicolas* & *Marc* de cette famille furent honorés de la veſte de Procurateur de St. Marc, qui n'étoit pas alors ſi commune qu'elle l'eſt aujourd'hui. *Laurens Celſi* fils de ce dernier, fut même élû Doge, pendant qu'il exerçoit la Charge de Général en Candie, l'an 1361. & cela du vivant même de ſon Pére, qui fit quelque difficulté de lui rendre ſes devoirs, ne pouvant détacher la dignité de Prince, qui rendoit ce fils ſon Souverain, de celle de Pére, en vertu de la quelle il pouvoit lui commander. On dit quepour ménager cette delicateſſe, le fils fit mettre ſur ſa couronne Ducale une croix, afin que le Pére pût dire qu'il ſoumettoit ſes reſpets à ce ſigne de nôtre rédemption, non pas à la perſonne d'un homme ſur lequel il vouloit en toute maniere conſerver l'autorité paternelle. On a parlé de ceci dans la vie de ce Doge, de même que de ce qui rendit ſon Gouvernement éclattant. La famille des Celſis n'eſt plus aujourd'hui dans la conſideration où elle fut autresfois, ſoit parce que n'étant pas fort nombreuſe, elle n'a pû fournir quantité de ſujets qui l'ayent ſoutenue dans l'eſtime & les charges publiques; ou que deſtituée des richeſſes neceſſaires pour ſe faire diſtinguer, elle ait été contrainte de ſe contenir dans la moderation des plus pauvres. Elle porte pour armes *d'azur à trois cotices d'or, & ſix caracteres ou lettres Gothiques C. diſpoſées en bande hors des deux plus petites cotices vers les coins de l'écu, trois de chaque côté.*

Cicogna. Cette famille eſt auſſi ancienne que la Ville de Veniſe, & fut une de celles qui vinrent des

premieres s'y établir. Son aggregation cepandant à la Nobleſſe n'eſt que du temps de la Guerre de Gênes l'an 1381. pendant laquelle *Marc Cicogne* ayant utilement ſervi la Rép. fut compris dans le nombre de ceux qui furent admis dans l'ordre Patrice, tel qu'il avoit été inſtitué, ou ſeparé au temps du Doge Pierre Gradenigo ; car auparavant comme on l'a déja écrit pluſieurs fois, tous étoient également Citoyens Venitiens, & capables des emplois publics. *Paſquale Cigogna* élû Doge l'an 1515. fut la gloire de cette famille non ſeulement à cauſe de la ſouveraine dignité de la Patrie, qu'il a ſoutenue, mais à cauſe de l'innocence de ſes mœurs, qui ne l'empêcherent pas de donner toutes les marques de valeur dans le maniment des armes, (ayant été dix ans Gouverneur du Royaume de Candie pendant leſquels il le deffendit toûjours heureuſement contre les Turcs, qui venoient de ſe rendre Maîtres de Cypre,) & d'habileté dans les magiſtratures civiles, dont il fut revêtu, avant que de monter ſur le trône. Il fit des merveilles encor dans ce dernier Etat & mourut regretté de tout le monde. Ce qui fait voir que la Piété n'amollit point le courage, & ne rend point un homme incapable des plus grands emplois, contre l'avis de ceux qui prennent pour pretexte & pour excuſe de leurs desordres, les charges & dignités. La Maiſon des Cigognes comme la precedente a ceſſé de faire grand bruit à Veniſe, & n'y eſt pas aujourd'hui fort nombreuſe, quoique très recommandable pour le merite de divers grands hommes, qui en ſont ſortis. Ses armes ſont *une Cigogne d'argent en champ d'azur.* On dit que les Comtes Cigogne de Milan ſon ſortis de cette famille.

Cyvran ou *Civrani.* *Paul Cyvran* originaire de la Ville de Cervia dans la Romagne, tranſporta ſa famille à Veniſe dés le commencement du neuvieme Siécle, & s'y rendit recommandable par ſa valeur

leur militaire dans la guerre que les Venitiens eûrent en ce temps-là contre les François, qui fit qu'il fut arrêté dans la Ville, & qu'il s'y établit. Cette famille ſe trouva compriſe dans le nombre de celles qui furent declarées Patrices, & ſeules capables des emplois, à la clôture ou reforme du grand Conſeil. Depuis ce temps elle n'a point ceſſé de donner de grands hommes à la Rép. employés en toute ſorte d'adminiſtrations. On a connu à Veniſe *Pierre Cyvran* qui après avoir été Générel en Dalmatie fut Ambaſſadeur à Conſtantinople, homme d'une grande eſtime & fort acredité dans la Ville. Les armes de cette famille ſont *un cerf paſſant d'argent, & ſon bois d'or en champ d'azur*, quoi que d'autres armes qui ſe voyent de cette famille ne portent *qu'un demy cerf naiſſant du côté gauche de l'écu.*

Cocco. Eſt une famille venue d'Albanie des les premiers temps de l'habitation des Iles de Veniſe en une deſquelles elle eût le titre & l'office de Tribun, c'éſt à dire le commandement. Elle ſe trouva comme la precedente compriſe parmy les Patrices l'an 1297. & a donné quelques hommes de ſervice à l'Etat comme *Antoine Cocco* Général d'une Eſcadre de Galeres au temps du Duc Pierre Ziani, & *François Cocco* Général au Royaume de Candie & un autre *François*, qui commanda la Flotte Venitienne ſur le Pò dans la guerre qu'eut la Rép. avec les Ducs de Milan. *Antoine Cocco* Archevêque de Corfù eſt nommé entre les Prélats, qui aſſiſterent au Concile de Trente. Ses armes ſont *un écû bandé de ſix piéces d'argent & d'azur ſous un chef d'or* : Mais on aſſeure que ſes premieres armes étoient *une face d'or en champ d'azur avec un oiſeau*, dont on en voit beaucoup dans les lagunes de Veniſe, appellé *Cocale.*

Condulmier. Ange Condulmier ayant ſervi utilement la Rép. dans la guerre de Génes, vit ſa perſonne & ſes deſcendants qualifiés de Nobles patrices de

Veniſe par l'aggregation que le Senat fit de diverſes familles pour les récompenſer des ſervices rendus en cette occaſion : Mais il eût le regret de voir une partie des ſiens exclus de cet honneur, à cauſe quils n'avoient aucune part à ſes ſervices. La famille étoit très ancienne à Veniſe, où elle étoit venue de Pavie dés les premiers temps de ſa fondation. Le Pape *Eugene* IV. qui ſortit de ceux qui étoient demeurés parmi les Populaires, n'obtint l'aggregation que pour ſa ſeule perſonne ; le Senat n'ayant point encor pris la coutume d'aggreger les Papes, & leurs proches parents, c'éſt pourquoi l'honneur qu'on defera à Eugene ne fut que perſonel. Mais dans ces derniers temps, ſçavoir l'an 1654. pendant la guerre de Candie, la famille, ou la branche décendue des parents d'Eugene, obtint d'etre aggregée au corps de la Nobleſſe, par le moyen du donatif ordinaire des cent mille Ducats. Celle-ci cepandant non plus que la branche ainée dans l'aggregation, ne ſemble pas ſe tirer de la ſphere ordinaire des magiſtratures ou des emplois du ſecond ordre, C'éſt pourquoi l'Hiſtoire publique ne fait pas grand bruit ſur leur chapitre, leurs armes ſont *d'azur à une bande d'argent.*

Contarini. Cette famille eſt des plus nombreuſes, & des plus illuſtres de la Rép. Elle tire aſſeurément ſon origine d'Allemagne, où l'on aſſeure qu'elle étoit puiſſante, avant ſon arrivée en Italie. Monſieur Amelot reſolu de medire de la Nobleſſe de Veniſe ſe raille hautemeut de cette origine : Mais la paſſion n'éſt guerre un moyen de ſe faire croire, quand on mépriſe les autres. Ce qui eſt bien aſſuré c'eſt que cette famille a toûjours fait une très-grande figure à Veniſe, qu'elle a eû huit Doges, & un nombre infini de Procurateurs de St. Marc, de Généraux d'armées, d'Ambaſſadeurs & de Sujets revêtus de toutes les dignités & de tous les emplois que la

Rép.

Rép. peut accorder : Ses armes ſont *Trois bandes d'azur en champ d'or*, que les diverſes branches de cette famille alterent en y adjoutant les marques d'honneur reçües de leurs Ancêtres dans des Ambaſſades.

Contenti. On aſſeure qu'une branche de cette famille aujourd'hui éteinte jouiſſoit autresfois de la Nobleſſe de Veniſe, où elle a depuis pluſieurs ſiécles ſon établiſſement. Celle qui y fut aggregée dans la derniere guerre l'an 1686. avoit déja l'honneur d'étre apparentée avec quelques unes des familles Nobles vivantes, & ſoûtenoit avec des richeſſes proportionnées un état digne d'être élevée au premier ordre de la Ville. Ses armes ſont *un champ de gueules avec trois bandes d'argent chargées de dix croix de ſable, quatre ſur la bande du milieu & trois ſur chacune des deux autres.*

Conti. Les Conti d'ancienne Nobleſſe à Padoüe, furent aggregés à celle de Veniſe l'an 1667. par l'offre volontaire d'une partie de leurs richeſſes pour les beſoins de l'Etat. Ils prétendent qu'ils ont poſſedé autresfois, en divers endroits d'Italie des fiefs conſidérables, & c'éſt merveilles qu'ils ne facent pas venir leur origine de la famille des Conti aujourd'hui Princes Romains, qui eſt une des principales de la nouvelle Rome avec les Colona, Urſins & Ceſarini. *Proſdocimo Conti* commença d'aquerir du merite aupres du Senat de Veniſe dés le temps des Carrara, s'ètant ſecrettement employé à diſpoſer les choſes à ce que cette Ville tombât dans les mains de la Rép. Mais comme ſes efforts ne reuſſirent point pour lors, ils n'en rapporta point d'autre recompenſe. Leurs armes ſont un écu *écartelé au premier & dernier, parti d'argent & de ſable avec une Aiglé éployé de l'un en l'autre, au ſecond & troiſieme palé de gueules & d'or de huit pieces.*

Coppo. Cette famille eſt de celles qui peuplerent la Ville de Veniſe dés le temps de ſa fondation, & qui

eurent le bonheur de demeurer compriſes dans le nombre des Nobles à la clôture du grand Conſeil. L'Hiſtoire cependant parle aſſés peu d'elle, ſoit qu'elle ait été de tout temps peu nombreuſe, ou que la fortune ne lui ayant pas accordé de grandes richeſſes, elle n'ait pas eû les moyens d'eclatter. Ses armes ſont *de gueules avec un chevron, & trois coupes couvertes d'or.*

Cornaro. Cette Maiſon eſt la ſeule, qui ait à Veniſe le nom de Grande, au moins par rapport au palais habité par la principale des branches, qui en ſont ſorties, & qu'on appelle les *Cornari della Caſa Grande.* En effet cette maiſon eſt grande par les honneurs, dont elle peut ſe vanter, par les richeſſes qu'elle poſſede, & par la quantité de familles, dans leſquelles elle eſt partagée. Les Hiſtoriens, ou les Panegiriſtes de Veniſe ſont aſſés d'accord qu'elle tire ſon origine de la famille romaine des *Cornelii*, mais s'il faut dire la verité on ſe ſouvient d'avoir leû en plus d'une matricule manuſcrite qu'elle vint de Rimini à Veniſe, & qu'elle s'appelloit des *Coronari*, qui pourroit bien être le nom d'une profeſſion qu'elle ût exercée en cette Ville, de même que celui des *Ghirlandari* de Florençe. C'étoit la coûtume des Anciens de porter des couronnes de fleurs, en pluſieurs occaſions, comme les nouveaux mariés le pratiquent encor en divers lieux d'Allemagne le jour de leurs noces. Or il y a des couronnes de toutes les ſortes, & on en fait non ſeulement de fleurs, mais encor de matieres pretieuſes; qui peuvent rendre des proffits conſidérables à ceux qui en font & qui en vendent. On ſe ſouvient d'avoir lû en certains manuſcrits d'un habile voyageur, dont les relations n'ont jamais été rendues publiques, une hiſtoriette qui ſert à donner une idée des profits extraordinaires qu'on peut faire dans des profeſſions les plus communes. Il aſſeure, que des gens dignes

nes de foi lui avoient racconté à Milan qu'un Religieux Mendiant dans cette Ville, lequel par ſes predications entrainoit plutôt qu'il n'attiroit un grand nombre d'auditeurs apres lui, s'étant par malheur laiſſé prendre à l'amour d'une jeune veuve, qui tenoit une boutique de cordes, & ne pouvant en obtenir les dernieres faveurs, que cette femme intereſſée avoit miſes au prix d'une groſſe ſomme d'argent, comme l'amour eſt ingenieux, il s'aviſa de lui propoſer un moyen de gagner cette ſomme, qui étoit en ſon pouvoir, & dont il lui donneroit l'ouverture par ſes prédications. Ce moyen étoit de faire une quantité de petits licols de toute ſorte de matieres, d'étoupes, de lin, de ſoye & même de tiſſu d'or & d'argent. La veuve qui avoit envie de gagner de l'argent, fit l'appreſt que le Predicateur lui conſeilloit, & celui ci ayant obtenu la permiſſion & des Indulgences de l'Archevêque, ſe mit à prêcher un jour de grande audience une nouvelle devotion, de ſe reconnoître pécheur devant Dieu en portant un licol attaché au Col, à l'imitation de St. Charles Borromée, qui en fit de même un jour qu'il avoit intimé une proceſſion pour appaiſer la colere Dieu, & lui demander qu'il delivrât la Ville de Milan d'une Peſte, qui l'affligeoit alors. Le Predicateur pour animer le Peuple, ſe mit lui même un licol, & enflant ſes poulmons dit tant de belles choſes ſur la néceſſité de la penitence & ſur l'utilité de cette pratique, qu'il accompagna d'oraiſons particulieres, dont il donna le modele avant que de ſortir de chaire, qu'à peine eût il fini de prêcher, que tout ſon auditoire courut ſe pourvoir de licols, & comme on n'en trouva nulle part de faits que dans la boutique de la Veuve, qui de ſon côté eût ſoin de faire connoître la proviſion qu'elle en avoit, elle fit ce jour là & les ſuivants un profit conſidérable par ce debit, châcun ſelon le genie bigearre de la Nation, en voulant

des faits à ſa guiſe, & la Veuve ayant pourvû aux moyens de contenter tout le monde. On pourroit par cette hiſtoire prouver aſſés bien, s'il étoit neceſſaire, que le mêtier de bouquetier étoit capable de procurer des richeſſes à une famille qui l'auroit exercé: Mais qu'eſt il beſoin de faire les *Cornaro* riches dès le commencement, s'ils vinrent à Veniſe dès la premiere fondation de la Ville, & ſi comme on a vû par la lettre de Caſſiodore dans ce commencement & long-temps apres, tout y étoit ſi pauvre, que la pêche en faiſoit toutes les richeſſes, & qu'on n'y connoiſſoit point d'autres monoye que celle qu'on pouvoit retirer de la vente du poiſſon?

Mais, quoiqu'il en ſoit du premier ètat de la Ville de Veniſe & de la famille *Cornaro*, ce qui eſt ſeur, eſt qu'elle a été de tout temps une des plus illuſtres & des plus conſidérables de l'Etat: qu'elle a donné trois Doges à la Répub. & une quantité preſque innombrable de grands hommes en toute ſorte d'émplois & de dignités. Elle ne commença cepandant de faire du bruit à Veniſe qu'à la fin du dixime ſiécle, le premier qui ſe trouve qualifié par un emploi conſidérable étant *Jean Cornaro*, à qui on confia le Gouvernement de la Ville de Sebenigo en Dalmatie, qui avoit paſſé avec une partie de la Province ſous le pouvoir des Venitiens de la maniere dont on la raconté dans la vie du Duc Pierre Urſeole II. Sur la fin du douzieme ſiécle, un autre *Jean Cornaro* ſe fit remarquer par l'heureuſe reuſſite de deux Ambaſſades qu'il ſoutint aupres du Pape Gregoire VIII. & de l'Empereur Frederic I. Enfin elle monta ſur le trône Ducal l'an 1365. dans la perſonne de *Marc Cornaro*, qui regna deux ans & quelques mois à la ſatisfaction publique.

L'arriere Neveu de celui-ci, fut celui qui mit la Famille Cornaro hors de pair, par le bonheur qu'il eût

eût d'être Pere de Catherine, qui devenant Epouſe de Jacques Roy de Chypre, monta à la dignité de Reyne, & remplit ſa maiſon d'honneurs & de richeſſes. L'occaſion de ce mariage fut que l'Oncle de cette Princeſſe, appellé *André*, poſſedant des richeſſes ſi conſiderables que la Rép. l'avoit obligé à s'abſenter de la Ville, pour n'y point porter les autres par la magnificence extraordinaire qu'il affectoit, à une dépence, qui contribuât à leur rüine, *André* diſe, ayant choiſi l'Ile de Chypre, où ſa maiſon poſſedoit de grands biens, pour le lieu de ſon ſéjour, il y vint bien tôt à la conoiſſance du Prince Jacques, fils du Roy Jean ou Janus de Luzignan qui regnoit alors. Ce Prince n'étant point ſorti d'un mariage legitime avoit été deſtiné à l'état eccleſiaſtique, & poſſedoit déja l'Archeveché de Nicoſie, pour lui ôter la tentation d'uſurper la Couronne ſur la Princeſſe Charlotte Fille légitime, & heretiere préſomptive du Royaume, qui avoit été donnée en mariage à Louis II. Fils d'un autre Louis Duc de Savoye. Mais comme cette Princeſſe & ſon Epoux ſe trouverent abſents à la mort du Roy, *André Cornaro* donna occaſion au Prince Jacques de penſer à les prévenir & à ſe mettre en poſſeſſion de la couronne par l'adreſſe ou le hazard qui ſuit. Il avoit un jour ſur lui le portrait de ſa Niece *Caterine*, & l'ayant laiſſa tomber en tirant ſon mouchoir, le Prince le voulut voir & le trouva extremement à ſon gré. André prit de là occaſion de lui reprocher comme en raillant ſon devoüement à l'état eccleſiaſtique, que le privoit des douceurs, que portoit avec ſoi la poſſeſſion d'une perſonne auſſi aimable qu'étoit celle qu'il priſoit ſi fort; Comme le Prince lui eût dit que ſon engagement n'étoit pas ſi ſerré qu'il ne pût encor le rompre, André pouſſant ſa pointe lui repreſenta le tort qu'il ſe faiſoit de laiſſer ainſi échapper une couronne, qui lui apparte-

noit par le droit de ſa naiſſance, lui offrit les ſecours de la Rép. pour la retenir, s'il vouloit s'allier avec elle en épouſant ſa Niéce, que le Senat adopteroit, & éléveroit par cette adoption à la qualité de Princeſſe, ce qui la rendroit digne de ſon alliance. Rien n'eſt plus facile à perſuader à un homme que ce qu'il ſouhaitte, ni rien de plus agréable à lui propoſer que les moyens d'y parvenir. Le Prince Jacques quittant l'habit Clerical ſe fit déclarer Roy, & le mariage ſe fit avec la plus grande pompe qui ſe pût, pour accrediter davantage ſa poſſeſſion. L'Oncle André réſta aupres de la Reyne pour l'aſſiſter, auſſi bien que ſon Epoux, de ſes conſeils, & pour être un mediateur continuel qui entretint leur correſpondance avec la Rép. & qui leur procurât du Senat tous les ſecours dont ils pourroient avoir beſoin pour ſe maintenir. Ils en eûrent en effet beſoin quelque temps apres, qu'une partie des Inſulaires ſe declara en faveur d'Alfonce Roy de Naples & de Sicile, comme il a été dit ailleurs, il en fallut venir aux mains pour les réprimer, & ce fut dans cette occaſion qu'André Cornaro eût le malheur d'être tué & de donner ſa vie pour le ſoutien du trône de ſa Niece, qui en effet triompha avec ſon Epoux des ſoûlevés.

Cette Reyne eût pour frere *George Cornaro*, Chevalier & Procurateur de Saint Marc, poſſeſſeur de tant de biens que le Senat lui ordonna de marier trois de ſes fils, & de leur bâtir à chacun un palais; pour diſperſer ainſi ſes grandes richeſſes. Ces fils furent *Jacques* Procurateur de St. Marc comme ſon Pere, *Jerôme* & *Jean*, & les autres fils furent *Marc Cornaro* créé Cardinal par Alexandre VI. & *François* revêtu de la même pourpre par Clement VII. Dans la ſuite *André*, *Louis*, *Frederic*, & un autre *François*, & *George Cornaro* furent de même Cardinaux, le premier crée par le Pape Paul III. le ſecond par Ju-

les

les III. le troiſiéme par Urbain VIII. le quatriéme par Innocent X. le cinquieme par Innocent XII. Cette même famille a encor donné *Jean & François Cornaro*, deux autres Doges, desquels il a été parlé. Il ſeroit inutile de donner un détail de tous les autres Généraux, Ambaſſadeurs, & Miniſtres publics, qui ont ſervi l'Etat & qui continuent à le ſervir, puis qu'il eſt impoſſible de lire l'Hiſtoire de Veniſe ſans trouver à toutes les pages des ſujets de cette famille, placés dans des emplois de conſidération. Dans la derniere guerre *Jerôme Cornaro* fut Generaliſſime des forces de la Rép. & rendit ſa conduitte tres utile à l'Etat, puis qu'il aquit les fortereſſes de Caſtelnuovo, de Sing, de Knin, & autres dans l'Abanie & dans la Dalmatie, celle de Napoli de Malvaſie dans la Morée, & enfin celle de la Vallone, apres la conquête de laquelle, comme il ſe preparoit à faire le ſiege de Duras, ſurpris d'une maladie imprevue il finit ſes jours ſur ſa Galére Générale, ſans vouloir en aucune maniere abandonner ſon emploi ni ſe faire tranſporter ailleurs pour être traitté. Il n'y a que peu d'années qu'on a vû à Veniſe une Dame de la Maiſon Cornare, qui s'éſt rendue auſſi illuſtre qu'aucune autre de ſon ſexe. Elle s'appelloit *Helene Lucrece*, & étoit Fille naturelle du Procurateur *Jean Battiſte Cornaro*, qui ayant pris ſoin de la faire inſtruire dans les lettres humaines elle y reuſſit au deſſus de toute eſpérance juſques à mériter le bonnet de Docteur en Philoſophie qu'elle reçut ſolennement dans l'Univerſité de Padoüe. Quoi qu'elle eût été légitimée par ſon Pere, qui obtint de la Rép. à prix d'argent ſa réhabilitation à la Nobleſſe de Veniſe, dont ſes enfants étoient nés incapables à cauſe de la qualité de leur Mere: & qu'elle pût eſpérer de gros partis à cauſe des richeſſes paternelles, & de la tendreſſe particuliere que le Pere avoit pour elle plus que pour ſes autres enfants: cependant

elle prit de jeuneſſe le parti de conſacrer à Dieu ſa Virginité, & de ſe faire recevoir Dévote, ou Religieuſe dans l'Ordre de St. Benoît, dont elle reçut l'habit par les mains de l'Abbé de Ste. Juſtine de Padoüe. Ce fut en cette Ville, où elle fit ſon plus ordinaire ſéjour, & où elle s'appliqua à l'etude, & à la compoſition de divers opuſcules en pluſieurs langues, dans leſquelles elle étoit verſée, méme dans la Grécque & l'Hebraique, qui ont été imprimés apres ſa mort. On l'a autrefois oüie à Veniſe, où les Sçavants de l'Academie des Dodonées l'ayant choiſie pour leur Princeſſe, elle recita dans leur Aſſemblée, qui ſe tint pour cette fois dans le palais de ſon Pere, un diſcours éloquent, qui lui merita les applaudiſſements univerſels. Elle etoit neantmoins tres eloignée de toute ſorte d'orgueil, & quoi qu'elle vecût en commerce de lettres avec diverſes perſonnes de la premiere qualité de France & d'Italie, & qu'elle en fût même viſitée en pluſieurs rencontres, elle n'en tira cependant jamais aucune vanité, & on ſe ſouvient de l'avoir vûe ſouvent auſſi modeſte que chaſte, fréquenter les Egliſes, qui étoit quaſi tout l'éſſort qu'elle prenoit hors de ſa maiſon & de ſes livres. Elle mourut l'an 1684. âgée de 38. ans apres avoir écrit & envoyé au Roi Jean Sobieski de Pologne un brillant Panegyrique latin de ſa compoſition, pour le féliciter ſur la valeur qu'il avoit témoignée à la délivrance de Vienne. Elle eſt enterrée dans l'Egliſe de Ste. Juſtine de Padoüe où ſon Pere qui étoit encor vivant lui a fait dreſſer un monument de marbre.

Elle étoit de la branche des *Cornaro* ſurnommée *Piſcopia*, non pas d'une Ile ainſi appellée dans la Mer Mediterranée, pres de celle de Rodes, comme quelques uns le croyent, mais de celui d'une Ville ſituée ſur la côte meridionale du Royaume de Cypre, dont cette branche étoit venue en poſſeſſion

à

à l'occaſion qu'on va dire. Pierre Roy de Chypre s'étant mis en chemin l'an 1366. pour aller ſolliciter le Roi de France à prendre part à la guerre Sainte, & paſſant à Veniſe y fut reçu & logé dans le palais des *Cornaro* appellée de St. Luc, à cauſe du voiſinage de cette Egliſe. Et non ſeulement il y fut traité avec toute ſorte de magnificence par *Frederic Cornaro* proprietaire du palais, mais il fut encor ſecouru par le même d'un prêt de ſoixante mille écus d'or pour les beſoins, qu'en avoit alors ce Roi. Pour reconnoître tant de généroſité le Roi Pierre revêtit ſon hôte Frederic du titre hereditaire de Chevalier de Chypre, du domaine de la Ville, ou Terre ſurnommée *Piſcopia* avec le droit de porter les armes du Royaume de Chypre dans l'écu des ſiennes. Comme en effet ſes Décendants les ont toûjours portées. Frederic au depart du Roi, pour rendre éternelle la memoire de cette conceſſion Royale, fit graver en marbre ſur la face de ſon palais, ou elles ſont encor aujourd'hui, les Armes royales accollées avec les ſiennes, ſur les quelles on voit une épée poſée en pal avec un billet, ou ces paroles ſont gravées *pour loyauté maintenir*, qui eſt ſans doute la marque de la Chevalerie de Chypre, dont le Roi l'avoit honoré. Le Roi Pierre II. Fils & Succeſſeur du premier, continuant dans la même eſtime pour la maiſon Cornaro, nomma le même Frederic pour aller épouſer en ſon nom Valentine Viſconti, fille de Barnabè frere de Galeace II. Duc ou Seigneur de Milan, & pour l'amener en Chypre; ce qu'il fit avec une magnificence & une pompe vrayment royale. De là vinrent les grands biens que la Maiſon Cornaro poſſedoit en Chypre, & le motif qu'eut *André Cornaro* d'y choiſir ſa reſidence, environ un ſiécle apres, ce qui donna occaſion aux nôces du Roi Jacques avec Catherine ſe Niece. Les premieres armes de cette famille furent *une couronne*

d'or en champ d'azur, peut être par alluſion au premier nom de Coronari qu'elle portoit. Ces armes ſe trouvent extrêmément variées dans les matricules. Car les uns ont fait un champ parti d'azur & d'or avec cette couronne de l'un en l'autre, les autres ont chargé les partitions de deux branches écotées & poſées en pal avec les même émaux tranſportés: Mais univerſellement les Cornaro d'aujourd'hui portent *parti*, comme on a dit *d'azur & d'or tout pur*, excepté les Cornari Piſcopia, qui portent en cœur les armes de Chypre, qui eſt au premier & dernier quartier *de Jeruſalem*, & au ſecond & troiſieme *de Luſignan* qui eſt *facé d'argent & d'azur de ſix pieces avec un lion de gueules.*

Corraro. On fait venir cette famille comme la precedente de Rome & il eſt certain qu'elle eſt très ancienne & très conſidérable à Veniſe, & que hors la ſouveraine dignité du Dogat, qu'elle n'a point eûe, elle a été revêtue de tous les autres honneurs de la République, à qui elle a donné des Procurateurs de St. Marc, des Ambaſſadeurs, de Généraux, & d'autres habiles Senateurs & Miniſtres. Outre cela elle a donné à l'Egliſe un Pape qui fut *Ange Corraro*, nommé Gregoire XII. lequel quoi qu'il ne tint pas cette ſupreme dignité de l'Egliſe juſqu'à la mort, merita cependant en la cédant d'être déclaré le Doyen des Cardinaux, & Legat perpetuel de la Marche d'Ancone. La cauſe qui l'obligea d'abdiquer fut qu'il avoit été éleû pendant le ſchiſme de Benoit XIII. & qu'on l'avoit obligé de promettre qu'il s'en demettroit, quand ſon competiteur en feroit de même. Il envoya en 1415. ſa ceſſion au Concile de Conſtance qui lui ſubſtitua Martin V. Gregoire créa Cardinal un de ſes neveux nomme *Antoine*; & un autre *Marc* & non pas *Gregoire* Corraro tint le Patriarchat de Veniſe, l'an 1465. également renommé pour l'innocence

de

de ſes mœurs & pour ſa profonde Doctrine. Outre une quantité d'autres ſujets qui, comme on a dit, ſortirent en tout temps de cette famille (qui même avant la clôture du grand Conſeil donna un Procurateur de S. Marc). On admire particulierement le bonheur de Beriola *Cornaro* Seur, Mere, & Grand-mere de trois Papes. Elle fut Sœur de Gregoire XII. dont on vient de parler, mere *d'Eugene* IV. de la famille Condulmier, où elle avoit été mariée, ce qui fut cauſe que Gregoire fit Cardinal Eugene, comme ſon Neveu; & grand-Mere de Paul II. de la Maiſon Barbo, dont le Pere Nicolas avoit épouſé Polixene Condulmier Seur d'Eugene. On a eû occaſion de connoître pendant le ſejour, qu'on à fait à Veniſe, un parfaitement honête homme & obligeant Seigneur de cette Maiſon, nommé *Jerôme*, qui à toutes les bonnes qualités du côté des meurs qu'il poſſedoit, avoit joint une profonde connoiſſance des Mathematiques & particulierement de l'Aſtronomie, dans laquelle pour s'exercer avec plus de commodité & d'avantage, il avoit fait bâtir dans ſa maiſon une haute tour, ou obſervatoire, où il s'appliquoit avec ſes amis aux obſervations Aſtronomiques. Il étoit Fils *d'Ange Corraro*, qui ayant ſoutenu avec applaudiſſement l'ambaſſade de la Rép. dans les Cours de Paris & de Rome, & obtenu la dignité de Procurateur de St. Marc *per merite*, comme ils parlent à Veniſe, vieillit dans les premiers emplois ou Magiſtratures de l'Etat. C'eſt de lui qu'on a cette belle Relation de la Cour de Rome, qui a été rendue publique avec d'autres de même nature, qui ſont les veritables ſources, où l'on peut s'inſtruire fidelement de l'état & des maximes de cette cérémonieuſe, mais tres-puiſſante Cour. Les armes des *Corrari* ſont *un champ Coupé d'argent & d'azur, avec un carreau ou lozange quarrée de l'un en l'autre.*

l'autre. On trouve dans les vieux Manuſcrits de l'Hiſtoire, ou Matricules des familles de Veniſe, que dès le neuvieme ou dixieme ſiecle, deux freres *Jacques* & *Philippes Corrari* s'étant ſeparés, prirent auſſi deux armes: que le premier dont la famille eſt aujourd'hui éteinte, retint les anciennes Armes de la Maiſon qui étoient une *licorne* d'*argent en champ d'azur avec un Ange pour cimier, qui tenoit à la main un Cœur ouvert* & que l'autre prit celles qui reſtent aujourd'hui avec une licorne naiſſante pour cimier, qui tient en un pied le même cœur ouvert. On voit encor aujourd'hui dans l'Egliſe Cathedrale ou Patriarcale de Veniſe, le tombeau de *Philippe* Chevalier & Procurateur de St. Marc & frere du Pape Gregoire XII. où les armes modernes de la famille ſont ſurmontées, pour Cimier, d'un bras, qui montre un cœur ouvert avec cette Diviſe, formée ſans doute par alluſion au nom de Corraro, COR INVIOLABILE RARUM.

Corregio. Cette famille tire ſon origine des Princes de Corregio, qui poſſéderent autrefois une Ville & un petit Etat de ce nom, compris dans le Modenois, auquel il fut aggregé au commencement, du ſiecle paſſé. Un Cadet de ces Princes s'étant établi à Bergame, y fonda une maiſon, qui s'y eſt maintenue avec éclat, & des richeſſes conſidérables juſques à l'an 1646. qu'elle paſſa dans l'ordre des familles Patrices de Veniſe par la voye du ſecours pecuniaire contribué au beſoin de l'Etat. On a vû *Auguſtin* & *Horace Correge* vivre à Veniſe avec un èclat extraordinaire, & qui ne démentoit point l'origine qu'on leur attribue, & leſquels à un traitement tout à fait magnifique joignoient une honêteté, & une douceur qui leur avoit aquis l'éſtime publique. Pour dire un mot de la famille des Princes de Corregio, elle paroit aujourd'hui éteinte, quoi qu'on ait veu il y a environ 30. ans, de jeunes Princes de cette

Mai-

Maiſon ſolliciter à Vienne leur rétabliſſement dans les biens de leurs Peres. Celuici ayant eû le malheur de s'attacher à un mauvais parti dans les guerres qui ſe firent en Lombardie au commencement du ſiecle paſſé, & le Duc de Modene s'étant enfin accordé avec les Eſpagnols, ils donnerent au Duc la Principauté de Corregio, dont ils s'étoient ſaiſis, que les Ducs de Modenes poſſedent encor aujourd'hui, non pas les Ducs de Mantoue comme l'aſſeuré Baudrand dans ſon Dictionaire Geographique. Je n'oſerois aſſeurer ce qu'une Dame de cette Maiſon m'a dit autrefois, que la famille des Princes de Correggio vient directement de l'Auguſte Maiſon d'Autriche par la voye d'un Prince Naturel de cette Maiſon, à qui cette principauté fut donnée pour ſon établiſſement, comme le Marquiſat de Burgau fut donné en un autre temps pour la même occaſion à un autre. Elle en apportoit pour preuve la reſſemblance des armes de l'une & de l'autre famille ſçavoir *une face d'argent en champ de gueules*, *avec* la briſure *d'un chef d'Empire & de trois ceintures ou courroyes de ſable*, ces dernieres par alluſion au nom de la Ville & principauté de *Correggio*. Ce qu'il y a de ſeur eſt que la famille de ces Princes a donné des Sujets illuſtres par des commandements militaires, & par des dignités Eccleſiaſtiques, *Jeróme de Correge* ayant été revetu de la pourpre de Cardinal par le Pape Pie IV. & failli de devenir Pape lui-même à la mort de Pie. V.

Cottoni. Cette famille eſt de temps immemorial habitante de Veniſe, ou elle ſoutenoit un negoce conſiderable, des profits duquel ayant fait l'offre ordinaire au Senat, elle fut gratifiée de la Nobleſſe patrice le 22 Mars 1699. Elle a pour armes.....

Crotta. François Crotta Milanois homme riche & entreprenant; (quelques uns même écrivent qu'il étoit Noble) étant allé à Veniſe au commencement de ſiecle paſſé, & y ayant traité avec le Senat de

la

la ferme de certaines mines, qui ſont au pouvoir de la Rép. avança ſi bien ſes affaires dans ce negoce, qu'il ſe trouvât en état l'an 1649. d'acheter la Nobleſſe pour lui & ſes déſcendants, qui continuent d'en joüir. Ses armes ſont un amas de figures plus propres à remplir un tableau qu'un écu. Elles repreſentent *en champ d'Azur trois montagnes de Sinople, chacune ſurmontée d'un cypres de la même couleur avec une Grotte dans le ſein de ſes Montagnes, au fond de la quelle repoſe un Lion d'argent couché.* Cela apparement par alluſion aux mines.

Curti. Cette famille eſt comme la precedente originaire du Duché de Milan, & joüiſſoit du titre de Baron avant ſon aggregation, qui eſt de l'an 1688. par la voye ordinaire du ſubſide aux beſoins de l'Etat. Ses armes ſont *coupées: au premier, parti d'argent à un monſtre à deux têtes d'azur & de gueules, avec une Tour maçonnée d'argent & ſurmontée d'une Aigle éployée de ſable: au ſecond barré de gueules & d'argent de ſix pieces. Le tout ſous un chef d'Empire.*

Dandolo. Sur la foi de diverſes matricules ou hiſtoires manuſcrites des familles qu'on a vûes, la famille Dandolo vint originairement d'Allemagne, poſſeda de grands biens dans la Ligurie, paſſa de là à Altino, Ville autresfois conſidérable dans la Marche Treviſane, & detruite par Attila, à l'aproche duquel les Dandolo ſe retirerent dans les lagunes de Veniſe & en furent des premiers habitants. Ce n'eſt pas merveille ſi dans tous les temps ils ont fait parler d'eux, & s'ils ont occupé toutes ſortes d'emplois, & de dignités dans la Rép. Ils ont porté le nom de *Dauli*, & celui *d'Hypati* ſelon quelques uns, ils ont eû quatre Doges *Henri*, *Jean*, *François*, & *André Dandolo*, auxquels ſi on les confond avec les Hypati, il faudra en ajouter deux autres *Ours*, & *Theodate*, qui regnerent dés le commencement

que

que Veniſe eût des Doges. *Henry Dandolo* entre les autres, s'éſt rendu le plus fameux par ſa valeur & par la fortune qui favoriſa ſes armes, & celles de ſes Alliés contre les Grecs, comme on la dit dans ſa vie l'an 1192. L'eclat de ſon nom attira à Veniſe Maganippe Gouverneur ou proprietaire de la Raſcie, Etat aux confins de la Hongrie & de la Servie, pour y demander une Niece du Doge Henry Dandolo pour femme, ce que non ſeulement il obtint, mais par les offices du Doge & de la Rép. il obtint encor la dignité de Roi, que le Pape Innocent III. lui confera, & lui envoya un Cardinal Legat, qui lui en porta le Diplome, & qui mit la couronne Royale ſur ſa tête, & ſur celle de ſon Epouſe. Ce Royaume a ſubſiſté quelque temps. *Renier Dandolo* fils de Henri, demeura à Veniſe avec plein pouvoir & autorité de Vice-Doge pendant que ſon Pere alla en Orient à la Conquête de Conſtantinople. *Vital Dandolo* fut de l'expedition avec l'employ & la qualité *d'Admiral* de la Flotte des Alliés, & un autre *Vital Dandolo* fut le premier qui monta ſur les murs de Conſtantinople, & qui arbora les étendards victorieux de Veniſe ſur les rampars de cette Ville. *Julie Dandolo* fut femme de Laurent Priuli, & couronnée l'an 1557. grace accordée à peu de Princeſſes, afin de ne point introduire un trop grand luxe & trop de liberté dans le ſexe à l'occaſion des honneurs que la dignité de Ducheſſe exige des Dames de Veniſe. On fit encor à cette Ducheſſe des funerailles aux dépens du public, quoi que ſon mari fût déja mort, mais ſon Beaufrere Jerôme Priuli avoit ſuccedé à ſa dignité, & apparemment ce fut à la conſidération de celui-ci qu'on fit cet honneur à la Defunte, veuve de ſon frere. On ne s'étend point à donner un plus grand detail des hommes illuſtres qui ſont ſortis de cette famille. Il ſuffit de dire qu'elle en a produit d'illuſtres par toutes ſor-

tes

tes d'emplois. Les premieres armes de cette famille étoient un écu *coupé d'argent & de gueules*, mais étant arrivé que dans l'expedition de Conſtantinople, elles étoient les mêmes que celles du Marquis de Montferrat, un des Chefs principaux de l'entrepriſe, *André Dandolo* voulut bien les changer pour éviter la confuſion, qui naiſſoit de cette reſſemblance dans les bannieres, & prit un écu *coupé d'azur & d'argent avec trois fleurs de lis d'argent ſur l'azur & trois d'azur ſur l'argent*, qui ſont celles que la famille porte aujourd'hni : Il y a pourtant des Dandolo, qui portent encor les premieres armes, comme les Décendants de *François Dandolo*, qui ajoutent *une croix d'argent ſur l'azur*, pour conſerver la memoire de la reconciliation de Clement V. avec la Rép. qu'il avoit excommuniée, comme on l'a rapporté autre part.

Delfini. La famille Delfini eſt une branche de la maiſon Gradenigo, dont Pierre étoit ſorti à qui on donna le ſurnom de Daufin à cauſe de ſon adreſſe & de ſa force quaſi incomparable à nager. Ce premier Delfin prit encor pour ſes armes particulieres un Daufin d'or en champ d'azur, que ſes décendants retinrent juſqu'à Gregoire Delfin, qui ſe voyant de beaucoup ſuperieur en richeſſes à tous ceux de ſon nom & de ſa parenté multiplia les Daufins, & en prit trois dans le même champ d'azur. Cette ſéparation des Delfini & des Gradenigli précéde le douzieme ſiécle, des lequel temps on trouve une foule de Sujets conſidérables en toute ſorte d'emplois tant dedans que dehors la Patrie. *Jean Delfin* fut élu Doge de Veniſe l'an 1356. Il y a eû pluſieurs Cardinaux, comme *Zacharie Delfin* qui fut revetû de la pourpre par Pie IV. *Jean*, qui le fut par Clement VIII. & avoit été pluſieurs fois Ambaſſadeur à diverſes Couronnes, & en ſuite Procurateur de St. Marc. Un autre *Jean* & un *Daniel*

niel ſont morts depuis peu Cardinaux, le premier recommandable pour ſon grand ſçavoir, & le ſecond promettant beaucoup, car il avoit en peu de temps été Vice Legat, d'Avignon & Nonce en France, & promûs au Cardinallat par le Pape Innocent XII. On ne dira rien des Patriarches de Grado, & d'Aquilée,& des Evêques de Veniſe,& des autres Villes les plus conſidérables de l'état, qui ayant en tout temps embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique,meriterent d'être élevés à ces dignités. Il ſuffit de dire que cette famille ſubſiſte dans ſa fleur, & continue à donner des Sujets conſidérables en toute ſorte d'emplois, y ayant encor aujourd'hui un N. Delfin actuellement Ambaſſadenr à Vienne. Cette famille a pour armes comme on a dit *trois Daufins d'or en champ d'azur.* Quoique pour diverſifier les branches quelques unes de celles-ci ayeut *parti l'écu en deux champs d'azur & d'argent & d'argent & d'azur avec un ſeul Daufin.*

Diedo. Cette famille vint d'Altino à Veniſe aux approches d'Attila, c'eſt à dire dés le temps qu'on jettoit les premiers fondements de la Ville. Elle fut compriſe dans le nombre des Patrices l'an 1297. dés lequel temps elle a donné des Sujets employés en toutes les charges de la Rép. Généralats, & Ambaſſades. *Vincent Diedo* fut Patriache de Veniſe l'an 1555. & laiſſa une tres bonne odeur de ſa vie exemplaire ſur le trône patriarchal. On a connu à Veniſe *Angelo Diedo* qui avoit été Avogador: homme trespoli, & verſé en beaucoup de ſciences, & qui ſe faiſoit un plaiſir d'entrenir dans une eſpece de petit Palais aux extremités de la Ville, au bout du *Canaregio* une quantité de machines, qui par des reſſorts adroittement imaginés, ſurprenoient agréablement la curioſité de ceux qui y alloient pour en avoir le divertiſſement. La famille n'a jamais été fort nombreuſe, & à pour armes *un champ parti d'ar-*

d'argent & de ſinople, la premiere partition chargée d'une face d'or. Les matricules anciennes donnent encor d'autres armes à cette famille, ſavoir *deux faces de ſinople en champ d'or*, qui furent les premieres qu'elle porta, & des autres où lécu eſt *coupé d'or & de ſynople avec une bande de gueules.*

Dolce. Cette famille n'entra dans l'ordre de la Nobleſſe que l'an 1675. Cepandant comme il ſe trouve des perſonnes de ce nom qualifiées d'emplois & de dignités à Veniſe dans les premiers ſiécles de la Rép. cela donne lieu de croire qu'elle demeura exclue l'an 1297. à la clôture du grand Conſeil, & qu'elle n'a fait que rentrer par ſa nouvelle aggregation dans un rang qu'elle poſſedoit autrefois. Il eſt même certain que toutes les branches ne furent pas exclues, puis qu'on trouve l'an 1348. *Philippe Dolce* dans lequel manqua ſa famille, qui étoit compris parmi les Nobles Venitiens. Ses armes ſont un Ecu *coupé d'azur & d'or avec un animal ſemblable au Renard mais plus petit* appellé *Dolce de l'un en l'autre.* La peau de cet Animal ſert aux fourrures.

Donato. La diverſité des armes ſemble juſtifier la double Origine de cette maiſon, que quelque hiſtoriens cepandant veulent être unique. Les uns la font venir d'Altin, & les autres de la Marche, ce qui pourroit être une ſeconde preuve de la double origine, que quelques uns lui attribuent. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt qu'elle fut toûjours dans le nombre des plus Illuſtres de Veniſe ; témoins les dignités de toutes ſortes, qui lui furent conferées. Elle a eû trois Doges *François*, *Leonard*, & *Nicolas*, deſquels il a été parlé en leur lieu: & ce qui eſt aſſez particulier, *Pierre Donat* Senateur accredité de ſon temps, & un des Electeurs du Doge Laurens Thiepolo, & qui fut la ſouche de ces Princes par voye maſculine & directe, le fut encor de quatre autres

autres par la voye des femmes, deſcendues de lui ; ſçavoir de Leonard & Pierre Loredan, de François Venier, & de Marc Grimani, tous honorés de la ſupreme dignité de leur Patrie. Les Procurateurs, ni les Généraux d'armées n'ont manqué en aucun temps à cette famille, qui a encor la gloire d'avoir donné à l'Egliſe des Prélats renommés par leurs doctrine, & par la ſainteté de leurs mœurs. *Louis Donat* Général des Cordeliers fut fait Cardinal par le Pape Urbain VI. qui neantmoins le fit mourir quelque temps après, avec d'autres revêtus de la même dignité, mais avec peu d'honneur pour lui même, puiſqu'il n'en eut d'autre motif que celui d'une prétendue conſpiration, dont il les accuſoit & qui le porta à les traitter comme des ſcélérats du plus bas ordre, quoi qu'ils proteſtaſſent juſqu'a la mort de leur innocence. Monſ. Amelot aſſeure que ce fut le premier Noble Venetien, qui fut fait Cardinal: Ce qui eſt une choſe aſſez digne de remarque, attendu que Urbain vivoit à la fin du quatorzieme ſiécle, qui eſt bien tard pour la Rép. qu'on ſuppoſe ainſi n'avoir donné aucun ſujet à l'Egliſe revêtu de ce caractere. On pourroit faire pluſieurs conſidérations la deſſus, & la choſe eſt d'autant plus merveilleuſe que deux ſiécles auparavant on ſuppoſe que la Rép. eut tant de part à deffendre, ou même à venger le St. Siege contre les Empereurs, ſans que pour cela il ſoit venu en penſée à aucun Pape de faire des Cardinaux Venitiens, & de reconnoître par cet honneur un ſi inſigne bienfait. Eſt ce que cet honneur étoit ſi peu conſidérable, que la Rép. ne croyoit pas qu'il valût la peine de le rechercher pour quelqu'un des ſiens, ou que les Papes le portaſſent ſi haut, qu'ils ne jugeaſſent aucun de ceux-ci dignes d'en être gratifiés, quelque eſpece de merite qu'ils puſſent aquerir ? La Maiſon Donat a encor eû un Patriarche de Veniſe vers la fin du XV. ſiécle

ſiécle & pluſieurs Prelats d'autres Egliſes. Les armes des Donat ſont de deux ſortes, peut être à cauſe que la famille eſt double, comme on a dit au commencement, que c'eſt l'opinion de quelques uns qu'elle l'eſt en effet, quoi qu'aujourd'hui il n'y ait aucune diſtinction entre elles pour ce qui eſt de l'eſtime & des emplois publics. Les premieres ſont *quatre faces d'azur & d'or ſous un chef d'argent*, & les ſecondes *d'argent avec deux faces de gueules, & le chef chargé de trois roſes de même.* l'Empereur Sigiſmond l'an 1434. accorda à *André Donat*, que la Rép. avoit envoyé pour traitter la paix, & qui la conclut avec lui, le privilege de porter les armes *de l'Empire, parties avec un lion d'or en champ d'azur, ſur la poitrine duquel ſont attachées les armes propres de ſa famille avec un ruban ou lien de couleur de feu: l'ecu entouré d'un ſerpent qui mord ſa queüe* ſymbole de l'immortalité, que Sigiſmond ſouhaittoit ſans doute au ſouvenir de ſon bien fait, & au merite du Cavalier, & *pour cimier ſur la premiere partition, l'Aigle entiere de l'Empire ſurmontée d'un bonnet de Prince: & ſur la ſeconde un Suiſſe naiſſant, vêtu de diverſes couleurs avec une ſalade ou Caſque en téte, & un faiſſeau de verges ſur les epaules.*

Dondi. Les Dondi ſont Gentilhommes Padoüans originaires de Cremone, & qui jouiſſoient du titre de Marquis avant leur aggregation: car le nom de Noble Venitien ſupprime à Veniſe tous les autres. Ces Meſſieurs font cependant leur ſéjour plus ordinaire à Padoüe, où ils ſont encor plus conſidérés qu'auparavant, quoi qu'ils ne negligent pas de ſe laiſſer voir ſouvent à Veniſe, où l'on en a connu un très honête homme. Leur aggregation fut l'an 1653. pendant la guerre de Candie & ils portent le ſurnom d'*Orologi* à cauſe de l'habilité dans les Mathematiques, d'un Seigneur de cette Maiſon, qui donna le deſ-

deſſein de la belle Horloge qu'on voit à Padoüe dans la place de la Seigneurie, c'eſt merveille que M. Miſſon ayant fait mention & même cité l'Epitaphe d'une Dame de cette famille, & la memoire qui en reſte dans la maiſon de Ville de Padoüe, n'ait rien dit de cette Horloge. Apparemment il étoit ſi fort occupé du deſſein d'ecrire les belles découvertes qu'il a inſerées dans ſon voyage, touchant cette Ville, que rien autre choſe ne le frappoit. Ce n'eſt pas ſeulement en ecrivant que *l'air de Padoüe eſt gueux, triſte & ſale*, que *la Ville eſt mal pavée, mal bâtie* qu'il fait admirer ſon goût & ſon diſcernement, mais en faiſant ſuivre immediatement à ces paroles l'aveu qu'il fait qu'il a *connú beaucoup d'étrangers qui y ont demeuré, qui ne l'ont quitté qu'avec regret & qui l'aiment toûjours*, car pour juſtifier ſon ſentiment particulier qui leur eſt directement oppoſé, il falloit traiter ceux-ci de gens ſans eſprit; autrement c'eſt paſſer condamnation de ſa propre bizarrerie, qui lui fait trouver ſi mepriſable ce que des honêtes gens trouvent ſi digne de leur eſtime & de leur affection. C'eſt à *ſon air* fier, & *malin* qu'on attribuera le mepris qu'il fait de tant de choſes, & qui ſe fait reconnoître & ſentir quaſi en tout ce qu'il écrit, & ſans doute *à ſon aveugle prévention* ce qu'il avance en particulier de l'empreſſement des riches de Padoüe à *faire la depence d'un mauſolée pour y mettre le corps de Tite Live*, quand il fut découvert, & de celui *du Peuple affamé de reliques, à faire toucher ſes chapelets à la chaſſe de ce nouveau ſaint*, & *de le dèmantibuler*. Car il faut n'avoir aucune connoiſſance ni aucun diſcernement pour ſe laiſſer perſuader que dans une Ville auſſi ſpirituelle, & auſſi bien inſtruite de ce qui eſt du culte Romain, on y trouve des gens capables de prendre Tite live pour un ſaint, & de faire des grimaces ſemblables à celles qu'il écrit. Encor une fois M.

Miſſon eſt ſi préoccupé de ſa Religion, & ſi prévenu contre les Catholiques Romains, qu'à l'en croire, pas un de ceux-ci n'a un grain de bon ſens dans la tête, & tous ceux qui la profeſſent ſont des beufs à aſſommer par tout, où on les trouve, au moins par des déclamations & des ſatires comme les ſiennes. On voudroit pouvoir dire de lui ce qu'il écrit lui même du P. Mabillon en une des notes qu'il a ajoutée quelque part dans la ſeconde impreſſion de ſon livre, ſavoir *qu'il s'eſt ſans doute fié à ſa mémoire, & que quand il a compoſé ſon livre il a écrit ce qu'il croyoit avoir vû, quoi qu'il ne l'eût pas vû*; car cela ſerviroit beaucoup à l'excuſer. Mais écrire de choſes paſſées il y a pluſieurs ſiécles ſans citer aucun garant de ce qu'il avance, & *d'un air* de confiance comme s'il les voyoit de ſes yeux, pour en inſulter non ſeulement tout le peuple d'une grande Ville, mais même tout le parti Catolique, c'eſt ce que celui-ci, & ceux qui en jugeront ſainement auront ſujet de prendre pour un effort de malignité tres mal fondée, & qui lui fait tres peu d'honneur. Les armes de la famille *Dondi* ſont *une bande d'azur crenelée des deux côtés en champ d'argent.*

Donino. Eſt une famille qui apres avoir longtemps ſervi la Rép. dans les emplois du ſecond Ordre, c'eſt à dire dans la Chancellerie, d'où l'on tire les Secretaires de tous les Tribunaux, & tous les Reſidents, & Envoyés aux Puiſſances Etrangeres, obtint en ſuite, en offrant une partie de ſes richeſſes pour le ſervice public pendant la guerre de Candie, l'aggregation à l'Ordre Patrice, dont elle jouït. Elle a pour armes *trois faces d'or en champ d'azur, le chef chargé d'un Soleil & de deux Etoiles du même m tal.*

Duodo. Les Duodo ſont tres anciens à Veniſe, où l'on aſſeure qu'ils vinrent de l'Eſclavonie, d'autres diſent de la Morée, ou Peloponeſe: Dés le onziemé

ziemé ſiécle elle donna des Commandants aux Armées de la Rép. & fut compriſe dans le nombre de celles, qui reſterent du grand Conſeil a la reformation qui en fut faite à la fin du treizieme ſiécle. Elle a eu des Procurateurs de St. Marc, & *François Duodo*, fut recompenſé de cette dignité pour avoir choqué le premier les Turcs à la bataille de Lepante avec les groſſes Galeres de la Rép. dont il avoit le commandement general, & avoir ainſi ouvert le chemin à la glorieuſe victoire que les armes Chrêtiennes remporterent alors. La pourpre fut après ſa mort, donnée à ſon frere *Dominique* dans la même vûe de donner une ſurabondante recompence au merite aquis par le premier. *Pierre* Chevalier, & qui avoit été Ambaſſadeur, vers quelques Princes, a rendu ſa memoire recommandable aux devots par l'établiſſement d'un pelerinage qui s'eſt rendu fameux dans la ſuite en faiſant bâtir une Egliſe fort propre au deſſus d'une Colline, qu'il poſſedoit dans un parc prês de la petite Ville de Monſelice, dans le territoire de Padoüe, & ſept chapelles diſtribuées par la montée, ſur un beau chemin pavé, orné de Cypres, & ègayé de grottes de ſtatues & d'autres pieux ornements très propres & très-curieux. Les armes de cette famille qui n'a jamais été trop nombreuſe, ſont *une bande d'argent chargée de trois fleurs de lis d'or en champ de gueules.*

Emo. L'an 997. cette famille vint habiter à Veniſe de l'Iſle de Veggia ſur les côtes de la Dalmatie ou de la Morlaque, pour parler plus proprement. On aſſeure qu'elle étoit venue là de Grece. Elle reſta parmy les Patrices à la clôture du grand Conſeil, & fut employée en tout temps en toute ſorte de charges publiques, particulierement militaires. *Jean Emo*, dont le tombeau ſe voit encor aujourd'hui dans l'Egliſe des Servites, eſt qualifié dans ſon Epitaphe Chevalier, & Senateur très-gra-

ve, qui avoit été Ambaſſadeur, *ſummis in Aſia & Europa legationibus functus*, dans les premieres Cours d'Aſie & d'Europe. Il mourut neantmoins à la tête des Troupes, avec les quelles il étoit entré dans Ferrare, comme on l'a dit dans ſon lieu. Un autre *Jean Louis Emo* dans un temps plus proche du nôtre, après avoir ſoutenû Candie aſſiegée par les Turs en qualité premierement de Provediteur de la Cavallerie, puis de Provediteur Général, & enfin de Duc en Candie, comme on parloit alors, *Duca in Candia* fut emporté d'une volée de Canon, en un combat, & fit, comme dit ſon Panegeriſte, de cette piece d'artillerie une trompette pour célébrer ſa fidélité & ſon courage. Cette famille n'eſt pas des plus nombreuſes & a pour armes primitives *quatre bandes de gueules & d'argent*, aux quelles *Nicolas Emo* en ajouta *deux* l'an 1260. pour diſtinguer ſa propre famille, & pour la même raiſon un autre *George* dans la ſuite ajouta *ſur le tout un Lion de Sinople*, qui eſt la ſeule branche qui ait ſubſiſté juſques à preſent.

Erizzo. On aſſeure par une tradition de famille que *Paul Erizzo* laiſſant la Province d'Iſtrie, qui avoit été la Patrie de ſes Ancêtres, ſe tranſporta à Veniſe dès le commencement du neuvieme ſiécle & s'y établit. Quelques hiſtoires veulent que le mérite aquis par *N. Erizzo* dans la premiere guerre de Zara, lui fit obtenir non pas l'aggregation à la Nobleſſe, qui n'étoit pas alors neceſſaire pour entrer dans les emplois & les honneurs publics, mais le droit de Bourgeoiſie, qui valoit pour tout. Elle demeura dans le Conſeil au temps du Doge Pierre Gradenigo. La memoire de *Paul Erizzo* vivra dans l'eſtime & le compaſſion de tous les ſiécles s'étant trouvé un des trois Recteurs ou Gouverneurs de Negrepont, quand Mahomet II. ſe rendit maître de cette place, & pour ſe venger de la reſiſtance qu'il y

avoit

avoit trouvée, il le fit contre ſa capitulation jurée, ſcier par le milieu, & mourir dans cet horrible ſupplice. La fille de cet Illuſtre Gouverneur triompha avec plus d'éclat de la fureur de ce Tyran. Car ayant été reſervée, à cauſe de ſon extrême beauté, pour être conduite au Serrail, elle reprocha avec tant de courage à Mahomet ſa perfidie & ſa cruauté, qu'il lui coupa lui même la tête, & elle ſe délivra ainſi de ſes embraſſements, qu'elle apprehendoit plus que la mort, puis que même pour l'obtenir elle avoit animé ſon reſſentiment. *François Erizzo* élû Doge l'an 1631. a élevé cette famille au rang des plus Illuſtres, en y faiſant entrer la Couronne Ducale, dont la Rép. récompenſa les éminents ſervices de ce Sujet, qui s'étoit rendu recommandable dans les plus hauts, & les plus périlleux emplois de la Paix & de la Guerre. On a parlé de lui en ſon lieu, & on n'en dira rien davantage; quoiqu'on pourroit avancer une choſe anecdote au ſujet de ſa mort, mais dont la publication n'aggréroit pas à tout le monde. On la tient cependant de bon lieu, mais on n'a garde de la donner pour indubitable, les Cours étant pleines de gens, qui veulent raffiner ſur tout, & peut être plus par le plaiſir de medire des Princes que par le zele de publier la vérité, & qui ſe font autheurs des choſes, qui trouvent ſouvent d'autant plus de creance, qu'elles ſont plus extraordinaires & plus incroyables, L'anecdote eſt que les Turcs ayant commencé l'attaque du Royaume de Candie, le Doge Errizzo qui avoit déja ſoutenu dix fois le commandement des armées, témoigna de le ſouhaitter encor en cette occaſion. On le lui donna, & ſans doute que la plus part des ſuffrages croyoient en rendant juſtice à ſon mérite & à ſa capacité, rendre un tres-bon office à la Patrie: Mais on veut que ceux qui étoient chargés du ſoin le plus particulier des affaires, & à

la diſpoſition des quels étoit remis le détail des reſolutions publiques, pleins de jalouſie & d'apprehenſion du danger, auquel la Rép. ſeroit expoſée s'il venoit à exercér le commandement, qu'on lui avoit déferé, firent en ſorte que la choſe n'eut point d'effet, & que la mort du Doge raſſeura les craintes, auxquelles ſon adminiſtration auroit donné lieu. On a vû depuis peu d'annés *N. Erizzo* faire les fonctions d'Ambaſſadeur aux Cours de France & de Rome, & cela avec un éclat & une ſi grande depence que ſi quelques uns l'ont égalé, tres-peu l'ont ſurpaſſé dans l'un & dans l'autre. La famille *Erizzo* a pour armes *en champ d'Azur une bande d'or chargée d'un Caractére ou lettre Gothique E, & d'un heriſſon, l'un & l'autre de ſable.* Figures parlantes qui expriment le nom de la famille, le mot *Rizzo* ou *Riccio* ſignifiant en Italien un heriſſon.

Falier. Cette famille eſt plus ancienne que Veniſe, puis qu'elle donna des Conſuls aux premiers habitants qui la vinrent fonder. Ces Couſuls venoient de Padouë, comme on l'a dit en ſon lieu, d'où il faut inferer que la famille des Faliers avoit ſon établiſſement à Padoüe, où quelques Chroniques aſſeurent qu'elle étoit venue de la Ville de Fano dans l'Etat Eccleſiaſtique. Elle donna dans la ſuite des temps des Sujets employés en toute ſorte de charges publiques, & elle monta ſur le trône dés l'onzieme ſiécle dans la perſonne de *Vital & Ordelaphe Falier*, Pere & fils, dont on a parlé dans la premiere partie de cette hiſtoire. *Marin Falier* fut un troiſieme Doge de cette famille, mais ayant conſpiré contre le Senat il finit ſa vie par un ſupplice public, comme on la rapporté de même en parlant de lui. Toutes les fautes ſont perſonelles, il ſemble neantmoins que la haine publique reflechiſſant ſur toute la famille, elle ait beaucoup perdu de ſon éclat à Veniſe, où elle ne laiſſe pas de ſubſiſter & de conſerver

ſerver ſon rang, quoi qu'elle n'y ſoit pas auſſi conſiderée, & employée qu'auparavant. Ses armes ſont *un écu coupé d'or & d'argent, le premier parti d'azur.*

Farſetti. Les Farſetti ſont originaires de Toſcane, d'où ils ſe tranſporterent à Rome ſous le Pontificat d'Urbain VIII. à la faveur d'un *Antoine Farſetti* crée par ce Pape Treſorier Général de l'Etat Eccleſiaſtique. Elle paſſa à Veniſe, où elle aquit la Nobleſſe l'an 1664. par la voye ordinaire, & N. *Farſetti* fit diſtinguer ſa valeur dans la guerre de Candie, où ayant obtenu quelque commandement il répandit couragement ſon ſang au ſervice de la Rép. On a connu Monſeigneur Farſetti dans la Prélature, qui étant arrivé à la charge de Clerc de la Chambre Apoſtolique, d'où l'on tiroit autreſois les Cardinaux, ne pût neantmoins parvenir à cetté dignité, qu'il meritoit bien autant que beaucoup d'autres, par la diſpoſition des derniers Papes, qui n'ont pas crû qu'une charge qui avoit coutume d'être achetée à grand prix fut une titre aſſéz pur pour arriver à la pourpre. Comme ce Prélat étoit extrémément econome, il a fondé un revenu à Rome de trois mille écus annuels en faveur des puiſnés de ſa Maiſon, qui embraſſeroient l'Etat Eccleſiaſtique, dont un de ſes neveux, tres-honête Prelat, joüit preſentement. Ses armes ſont un *écu coupé d'azur & de gueules : Le premier chargé d'une demi lune d'argent contournée, & le ſecond de deux fléches d'or poſées en ſautoir.*

Ferro. Il y a deux familles de ce nom. L'une originaire de Ferrare, établie dès le neuvieme ſiécle à Veniſe, & qui étant demeurée exclue du grand Conſeil ſous le Duc Pierre Gradenigo, y rentra ſous ſon Succeſſeur. Elle donna dés ces ſiécles reculés des Sujets conſiderés pour leurs merites & pour leurs emplois, *Jean Ferro* ayant été Ambaſſadeur de la Rép. pour traitter la paix avec les Piſans & *Marin*

Ferro ſut Provéditeur & Général contre les Hongrois dans le Frioul environ l'an 1300. *Nicolas Ferro* pretendoit à la ſuprême dignité du Dogat l'an 1618. lorsqu'Antoine Priuli fut elû.

La ſeconde famille des *Ferri* vient des Comtes de Beaumont en Haynaut, Comté qui fut autresfois l'appennage des puiſnés des mêmes Comtes du Haynaut. Des l'an 1319. *Lazare Ferro*, un de cette tige vint à Veniſe, & quelque temps apres ayant été neceſſaire d'envoyer des troupes dans l'Ile de Candie pour y réprimer quelques rebelles, *Jean* fils de *Lazare* s'engagea en cette guerre, & y perdit la vie au ſervice de la Rép. Un autre *Lazare* de cette même famille ſorti de Veniſe & paſſé à la Cour de l'Empereur Frederic III. en obtint en ſuite de divers emplois & ſervices, le titre de Chevalier & de Comte, avec permiſſion d'ajoûter à ſes armes l'aigle de l'Empire. Les Décendants de celui-ci, par de nouveaux merites acquis, furent déclarés Nobles des Royaumes de Hongrie & de Boheme, & Patrices Romains: Et c'eſt de cette même famille reſtée à Veniſe au depart du ſecond Lazare, & aggregée pendant la guerre de Candie, qu'étoit ſorti un autre *Lazare Ferro*, qui fit ſi long-temps tonner ſon èloquence extraordinaire aux audiences, & parmi les Tribunaux de Veniſe, où on l'a oui quelquesfois déclamer, & ſoutenir les cauſes les plus illuſtres, qui y furent de ſon temps agitées, & celle entre les autres dont on a parlé dans la 2. partie de cet Ouvrage, par la quelle il obtint la vie & l'abſolution en faveur d'un Jeune homme accuſé de meurtre, contre l'Avogador Donat, qui s'étoit fait un point d'honneur de le faire condamner. Les armes de la premiere famille des *Ferro* eſt *un champ d'azur avec deux bandes d'or*, & celles de la ſeconde ſont *une Aigle imperiale en champ d'argent bordé d'or*, avec un écu écartelé ſur la poitrine de l'aigle. *Au premier*

point

point de Hongrie, celuici eſt *faſcé d'argent & de gueules de huit piéces. Au ſecond de gueules avec une Croix Patriarcale d'argent*, qui eſt du même Royaume de Hongrie, en ſouvenir de la Croix Eccleſiaſtique de Legat, que le Pape Silveſtre II. accorda aux Rois de Hongrie en la perſonne de St. Etienne, qui le premier introduiſit le Chriſtianiſme dans ſes Etats; au troiſieme de *Boheme, ſçavoir de gueules avec un Lion d'argent couronné d'or; au quatrieme de gueules avec une Roue d'argent, ſurmontée d'un arbre de ſynople au trônc duquel eſt attaché un oyſeau nomme pic en acte de piquer l'arbre*, qui doivent être celles de la famille particuliere.

Flangini. Eſt une famille de Comtes dans le *Frioul*, où elle poſſedoit des biens conſidérables. Le Comte *Jerôme Flangini* ayant fait l'offrande ordinaire l'an 1664. fut aggregé à la Nobleſſe de Veniſe, & un autre Comte du même nom & de la même famille avoit obtenu quelques années auparavant de l'Empereur Ferdinand III. le titre de Comte d'Empire ſous le nom de Comte de St. Odoric, pour des ſervices importants rendus à S. M. Imperiale. Les armes des *Flangini* ſont un écu *écartelé. Au premier & dernier point parti d'or & de ſable avec un Aigle éployée & partie de ſable & d'azur. Au ſecond, & troiſieme de gueules avec une face d'argent, & une tour maſſonnée du même metal, brochante ſur le tout. En cœur un petit écu d'argent avec un trônc d'arbre deraciné, & un ſeul rejetton de ſinople.*

Fini. Cette famille vient de Chypre, & non pas d'Iſtrie, ou de Candie, comme l'aſſeure Mr. Amelot. Elle étoit tres conſidérable dans ce Royaume, & outre diverſes ſommes avancées aux Gouverneurs Venitiens, dans la derniere attaque qu'en fit Selim, elle fit des levées à ſes propres dépends, & rendit tous les ſervices poſſibles à la defence de Nicoſie. Selim étant reſté maître du Royaume de Chypre,

cette famille vint à Veniſe, où elle s'etablit, & fit un ſi bon uſage des richeſſes qu'elle avoit ſauvées du debris de ſa Patrie, qu'elle fut en état l'an 1649. de fournir aux beſoins publics non ſeulement la ſomme de 100000 Ducats effectifs, mais de vingt cinq mille de plus: à cauſe de quoi *Vincent Fini* qui ſoutenoit en ce temps là la profeſſion d'Avocat non ſeulement vit ſa famille aggregée à l'Ordre patrice mais ſe perſonne revêtue de la dignité de Procurateur de St. Marc : Les armes de cette famille ſont *écartelées. Au premier quartier d'argent avec un Lion de gueules, & une bande d'azur chargée de trois aigles d'or brochant ſur le tout. Au ſecond d'or avec deux ſerpens ondoyants, & affrontés de ſynople, paſſés en pal & couronnés d'or. Au troiſiéme d'or avec un demi vol d'azur, & au quatriéme d'argent avec deux roſes de gueules poſées en face. En cœur un écu d'argent avec une aigle imperiale.*

Fonſeca. *Auguſtin Fonſeca* Portugais étant venu l'an 1634. à Veniſe avec ſa femme & ſa famille & y ayant établi ſon ſéjour y fut aggregé l'an 1664. à l'Ordre Patrice au moyen du ſacrifice volontaire d'un partie des grands biens qu'il avoit apportés d'Eſpagne, ou aquis par le negoce. Les armes de cette famille ſont *cinq Etoiles de gueules poſées en ſautoir en champ d'or.*

Fonte. Cette famille comme la precedente fut aggregée à la Nobleſſe à la même occaſion de la guerre de Candie. Ses armes ſont *une fontaine d'argent qui jette l'eau par deux branches, ſur un terrein de ſinople en champ d'azur.*

Foſcari. Cette famille eſt de celles qu'on appelle à Veniſe *Tribunices*, c'eſt a dire qui ont eû des Tribuns, Gouverneurs ou Recteurs des Iles, qui toutes en général formoient le commun de la premiere Republique de Veniſe, avant que le Siege de la Souverainieté fut établi, particulierement à Rialto.

to. Elle eſt par conſequent des plus Anciennes & illuſtres, & elle a donné dans tous les temps des Sujets employés dans les premieres charges. *François Foſcari* fut élû Doge l'an 1423. & regna 34. ans, au bout deſquels il eût le chagrin de ſe voir depoſé de ſa dignité ſous pretexte que ſon grand âge le rendoit inhabile à en faire les fonctions ; Il en mourut de regret quelques jours apres, ce qui donna lieu à la loi qui ſe fit dans la ſuite qu'aucun Doge ne ſeroit depoſé ſans démerite, & que quiconque oſeroit jamais propoſer au Senat une ſemblable depoſition payeroit pour cela ſeul l'amande de deux mille Ducats, & perdroit toutes ſes charges. C'étoit Jaques Loredan, qui avoit propoſé celle de Foſcari, & qui lui en porta la nouvelle, à la quelle le Doge ſe reſigna avec beaucoup de courage, ſe plaignant ſeulement qu'on l'eut depoſé ſans lui en rien dire, & ſans qu'il parut que la Rép. en dût retirer aucun avantage particulier. Il voulut ſortir publiquement du palais par le grand eſcalier ; ce qui émût la compaſſion du peuple accouru pour voir une choſe ſi nouvelle, & auquel il dit que *la malice de quelques uns le faiſoit ſortir d'un lieu, où ſes ſervices l'avoient appellé.* Il mourut en ſa maiſon quelques jours apres en entendant ſonner les cloches apres l'élection d'un nouveau Doge, & en jettant un profond ſoupir, que lui arracha le regret. Sa femme ne voulut point donner ſon corps pour être enterré aux dépens du public, comme il avoit été reſolu, & il fallut uſer du commendement & de la force pour l'y contraindre. Il fut en effet enterré avec les marques de ſa premiere dignité, que le Senat lui reſtitua alors, avec cet honneur particulier que le nouveau Doge Paſcal Malipierre aſſiſta à ſes obſeques en habit de ſimple Sénateur, afin qu'il ne parût pas que la Rép. avoit deux Doges. La famille Foſcari a donné pluſieurs Sujets éminents, & poſſéde entre

autres ce beau palais qu'on appelle des *Foſcari*, dans lequel la Rép. reçut & régala le Roi Henri III. à ſon paſſage de Pologne en France l'an 1574. Ce palais avoit appartenu aux Juſtiniens, deſquels le Senat l'acheta pour en faire preſent à un Marquis de Mantoüe, à la mort duquel le Doge *Foſcari* l'acheta du même Senat pour ſa famille particuliere. Celleci n'eſt pas aujourd'hui fort nombreuſe, quoi qu'elle n'ait rien perdu de ſa premiere conſidération. Ses armes ſont un écu *coupé d'argent & d'or, le premier quartier de gueules chargé d'un St. Marc d'argent.*

Foſcarini. Cette famille ainſi que la precedente eſt des premieres fondatrices de Veniſe, & en tout temps a produit des Sujets, qui ont bien merité du public dans toute ſorte d'emplois. Il ſeroit inutile de marquer ces Sujets en détail puis que toutes les Hiſtoires de Veniſe en parlent, & elle ne peut ſouhaiter pour comble d'honneurs & de gloire que de monter ſur le trône de ſa Patrie; ce qu'elle n'a point encor fait juſque à preſent. *Sebaſtien Foſcarin* étoit cet Ambaſſadeur de Veniſe à Paris, qui ſe juſtifia avec tant d'éclat de l'imputation dont ſes envieux le chargeoient, de ſe ſervir d'une plume étrangere pour écrire au Senat les belles lettres qu'on recevoit de lui, ainſi qu'on la rapporté dans le ſeconde partie de cet ouvrage. Ses armes ſont *une bande juſelée d'azur en champ d'or.*

Foſcolo. Voici encor une troiſieme famille de celles, qui vinrent s'établir à Veniſe dés le temps de ſa fondation. Les vieilles Chroniques donnent a ceux de cette famille les ſurnoms de *gens devots, de bonne amitié, & de conſcience delicate, & qui devinrent riches avec l'ayde de Dieu*, titres qui valent aſſeurément pluſque tous ceux qu'on peut aquerir par des voyes, ou par des merites humains.

Peut

Peut être eſt ce à cauſe de cette pieté cultivée dans la famille, qu'elle n'a pas cherché à ſe produire en des emplois de grand bruit, & qu'elle eſt demeurée comme enſevelie en ſa Patrie, & n'a guerre fait parler d'elle. Neantmoins *Leonard Foſcolo* Provediteur, Capitaine Général de Mer, & en ſuite Procurateur de St. Marc, pendant la guerre de Candie a fait voir qu'elle ne manquoit de cœur ni de conduite dans les plus dangereuſes occaſions. Ses armes ſont *une face d'argent en champ de gueules*, les mêmes que celles de l'Auguſte Maiſon d'Autriche.

Gabrieli. La famille Gabrieli vint d'Eugubio, dans le Duché d'Urbin, à Veniſe, mais on n'en ſait pas préciſément le temps, non plus que de ſon aggregation: Ce qui fait croire qu'elle précédât la clôture du Grand Conſeil. Le premier de cette famille, dont l'Hiſtoire faſſe mention, eſt *un Jaques Gabrieli* Senateur accredité, qui ſervit la Rép. en pluſieurs Ambaſſades. *Pierre* dans la ſuite fut Conſeiller & Gouverneur à Zara, & eut grand-part à appaiſer un ſoulévement de cette Ville, qui arriva de ſon temps.

Bertucci Gabrieli conduiſit l'an 1474. N. fille de Ferdinand Roi de Naples avec le Cardinal ſon frere, juſque dans la Hongrie, où elle alloit épouſer le Roi Mathias Corvin, ayant été jugé capable de faire les honneurs de la Rép. à ces Princes en cette occaſion. Déja auparavant, ſçavoir l'an 1424, un *Bernard Gabrieli* Capitaine de Galere fut envoyé en Iſtrie avec ſix Ambaſſadeurs de la Rép. pour y prendre Eric IX. Roi de Dannemarc, Suede, & Norvege, qui mû de dévotion, s'étoit mis en chemin pour viſiter les lieux Saints de la Paleſtine. Par ordre de la Rép. il l'accompagna & le ſervit de ſa Galere juſques là, & fut honoré par ce Prince du titre de Chevalier. *Laurens Gabrieli* mort l'an 1512.

fut Evêque de Bergame, & enterré à Veniſe avec une epitaphe, apparemment compoſée par lui même, & qui pour ſa ſingularité mérite d'être rapportée ici. *Heus Bergomas, Tuum Laurentium Gabrielem repoſcis : Excubans hic ſum. Sat Clyſmum annis triginta tibi reddidi Pontificatum. Nunc Virgini famulari pacifice cupio, te rogo ne vexes. MDXII.* On a connu un Gentilhomme de cette famille, qui ſoutenoit il n'y a pas long temps la Charge d'Avogador. Ses Armes ſont *une faſce Echiquetée ou à trois rangs d'échets d'or & d'azur, en champ d'or.*

Gallo. Cette famille étoit de l'orde des Secretaires de la Rép. c'eſt à dire employée dans la Chancellerie Ducale. Elle fut aggregée le 17 Janv. 1604. ſes armes ſont. ...

Gambara. Cette famille eſt une des plus Nobles & des plus Illuſtres d'Italie, où elle fut toûjours en une très-grande conſideration. La Ville de Breſſe eſt celle où elle a toûjours fait ſon ſejour, & il eſt étonnant que Mr. Amelot la faſſe de Veniſe, où à peine a-t'-elle aquis en propre une Maiſon de puis qu'elle à été aggregée à la Nobleſſe Dominante. Cette aggregation ſe fit l'an 1653. que le Marquis de Préalboim *N. Gambara* débourſa la ſomme ordinaire, peut être plus pour mettre les Venitiens en repos ſur ſon attachement aux interêts de la Rép. que pour aquerir un rang, qui ne relevoit le ſien que dans la ſeule Ville de Veniſe. Auſſi la premiere fois que la Rép. ſe rendit maîtreſſe de la Ville de Breſſe, elle voulut avoir le conſentement particulier des Seigneurs de cette famille, comme de Gens, dont l'autorité pouvoit beaucoup contribuer à la lui aſſeurer, & à l'en faire joüir tranquillement. Il eſt aſſez vrai ſemblable que ſi dès lors la famille Gambara eût voulu être reçue au nombre des Patrices, elle l'auroit facilement obtenu, & même ſans aucune finance : mais ce qu'elle

qu'elle negligea alors elle a jugé à propos de ſe le procurer, ou de l'accepter dans la ſuite : car il faut ſavoir que le Rép. conſiderant comme une choſe qui lui importe beaucoup, que toutes les familles puiſſantes de ſon Etat entrent dans le corps de la Nobleſſe dominante pour les intereſſer dans ſa conſervation, ne perd aucune occaſion de les y attirer. Cette aggrégation neantmoins n'a point empêché que le Marquis Gambara n'eſſuyât une terrible tempête, il y a quelques années, au ſujet d'un Cloître de Religieuſes, dont on ſupprima le ſcandale aux yeux du public, mais qui ne laiſſa pas de coûter bien des chagrins & des dépences au Marquis pour s'en tirer. Les Armes Gambara ſont un Eçu *coupé, au premier d'argent avec une Aigle de ſable, les deux têtes couronnées d'une ſeule couronne d'or au ſecond une Ecreviſſe de gueules poſée en pal en champ d'or.* Qui ſont des armes parlantes, le mot de *Gambaro* en Italien ſignifiant une Ecreviſſe.

Garzoni. Bologne fut la premiere Patrie de cette famille qui s'établit à Veniſe à l'occaſion de la guerre de Gênes, dans laquelle *Jean & Baudouin Garzoni* ayant utilement ſervi, furent aggrégés à la Nobleſſe de Veniſe. Elle a donné dans la ſuite des temps des Sujets honorés des premiers emplois de la Rép. Et *Marin Garzoni* étoit il n'y a pas encor trop long temps Capitaine du Golphe, c'eſt a dire de tous les vaiſſeaux qui navigent au ſervice de la Rép. *La Piazza del Garzoni* eſt un livre Italien compoſé par un de cette famille, qui décrit avec beaucoup d'éſprit les biens & les maux de toutes les Conditions des hommes. Ses Armes ſont *d'azur à trois montagnes d'or, une ſur deux, du ſommet de laquelle naiſſent trois épics du même métal.*

Gerardini. Les Gerardini avoient le titre de Marquis à Verone, leur premiere Patrie ; & ils s'établirent à Veniſe l'an 1652. en y aquérant la Nobleſſe

bleſſe de la maniere accoutumée. Leurs armes ſont *trois faces vairées d'argent en champ de gueules.* On ne ſcait ou Mr. Amelot a appris qu'ils ont été Médecins.

Ghedini. Les Ghedini viennent d'anciens Citoyens & Avocats de Veniſe, emploi, qui eſt d'un auſſi grand profit en cette Ville, qu'en aucun autre Pays du monde, comme on verra par la quantité de ceux, qui y ont fait des profits aſſez conſiderables pour acheter la Nobleſſe dans la derniere guerre. L'aggregation des Ghedini eſt de l'année 1667. & *Etienne Ghedini* fut envoyé il n'y a pas long temps à la Fortereſſe de Peſchiera avec titre de Provediteur, c'eſt a dire de Général, au cas qu'il y eût occaſion d'employer des milices en campagne. Leurs armes ſont *un écu taillé d'azur & de gueules avec un ours dreſſé, qui tient une épée de ſa patte droite de devant, & une barre de ſable brochant ſur le tout.*

Gheltof. *André* & *Marin Gheltof*, ayant quitté la Ville d'Anvers leur Patrie, pour aller s'établir à Veniſe, & Marin n'y ayant eû qu'une fille, qu'il maria à un parent qu'il fit venir de ſon Pays, de Flandres, celui-ci heritier du nom & des richeſſes de la famille demanda l'aggregation, & l'obtint du Senat par le Sacrifice ordinaire de la ſomme de 100000. Ducats le 22 Sep. 1697. ſes armes ſont.....

Ghiſi. Cette famille que l'on connoît à peine aujourd'hui à Veniſe eſt des premieres fondatrices de la Ville. Elle y vint de Padoüe pour avoir l'inſpection ſur les travailleurs, comme écrivent quelques uns, où d'Aquilée, quand cette Ville fut detruite. Elle fut toûjours dans les emplois, & il falloit qu'elle poſſedât des richeſſes conſidérables au douzieme ſiécle, puis qu'après la priſe de Conſtantinople la Rép. ayant permis, ou plûtôt exhorté les particuliers à tenter à leurs frais la conquête des

Iles

Iles de l'Archipel, deux freres de cette famille *André & Jeremie Chiſi* armerent, & conquirent les deux Iles de *Thine & Micone* dont ils porterent le titre de *Comtes.* Leurs ſucceſſeurs ajouterent celle de *Scio* & des terres conſidérables dans l'Ile de Negrepont. *Bartelemi Chiſi* eſt nommé dans l'Hiſtoire, Grand Connetable de la Morée & *N. Chiſi* fut épouſe du Doge Laurens Celſi. La poſſeſſion non interrompue de l'Ile de Thyne, dont la Rép. a toûjours jouï vient de cette Maiſon, qui voyant le changement des affaires, & la puiſſance des Infideles devenir tous les jours plus grande, la ceda avec l'Ile de Micone au Senat, qui a conſervé l'une & l'autre, quoi que M. Baudrand aſſeure que Micone ſoit aujourd'hui entre les mains des Turcs, qui y entretiennent, dit-il, un Gouverneur Chrêtien; on ne ſçait guerre à quelle conſidération ils le feroient, s'ils en étoient les Maîtres. Les armes des Chiſi ſont un Champ *de gueules avec une pointe d'argent.* On trouve dans les Vieilles Chroniques d'autres armes de cette famille, priſes apparemment par les diverſes branches, pour ſe diſtinguer entre elles, ſçavoir *une bande d'argent chargée de trois gris de ſable, en champ de gueules,* & *dans le même champ une barre d'argent chargée de trois demi lunes de Sinople.*

Giorgi. Bernard Giorgi. Senateur & Ecrivain fameux, parlant de l'origine de ſa Maiſon à un Gentilhomme de ſon nom, reſident à Pavie lui parle en ces vers.

Protulit Autores olim Germania Noſtros,
Ticino Illuſtri præpoſuitque Duces,
Egreſſi eſt illinc, iiſdem cum bella vigerent:
Attilæ, ad ſtagna hæc ſe retulere ſua,
Unde hanc cum Sociis Urbem extruxere potentem,
Quæ ſplendor vere eſt totius Italiæ.

Sur la relation donc de ce Senateur, il faut croire que ſa Maiſon vient d'Allemagne, qu'elle ſe tranſporta

ſportât à Pavie, & que de là elle vint s'établir à Veniſe à la premiere fondation de la Ville. Ce qui eſt bien ſûr eſt qu'elle y a toûjours été conſidérée & y a ſoutenu divers emplois & dignités de toutes les ſortes. *Pappon Giorgio* fit dès le onzieme ſiécle, ſous le Dogat de Dominique Michel la conquête de l'Ile de Curzola. Et comme il avoit fait cette conquête à ſes propres dépends, il en obtint le titre de Comte. Il y a de l'apparence que ce ne fut pas une premiere conquête, puisque la Dalmatie, aux rivages de laquelle eſt cette Ile auoit déja reconnu les Venitiens : mais qu'il la reduiſit à la premiere ſoumiſſion : Si ce n'eſt qu'on veuille dire ce qui eſt aſſéz plauſible, que quoique les Venitiens déja du temps du Duc Pierre Urſeol II. euſſent reçû les Dalmatins, (qui ſe voyant negligés par les Empereurs d'Orient, recoururent aux Venitiens pour en être ſecourus contre les Pirateries des Narentins,) toutes les Iles ne les avoient pas cependant reconnus, & qu'ils ſe mirent à les ſubjuguer, quand ils s'y virent autoriſés par le tranſport que leur fit de cette Province & de ſes appartenances, l'Empereur Alexis I I. ſelon Sanſovin, où plûtôt Andronic ſon oncle ou Couſin, qui ayant uſurpé le trône voulut apparemment mettre par cette ceſſion les Venitiens dans ſes interêts. On a pris ce ſecond parti parce que ſelon Sanſovin même, le Doge Vital Falier qui reçût cette donation ne commença à regner que l'an 1084. qu'Alexis étoit déja mort. *Pierre Giorgi* étant l'an 1290. Général des forces publiques courant victorieux les mers du Levant, rendit Tributaire à la Rép. Simeon Gaule, qui s'étoit ſaiſi de l'Ile de Rhode, & la gouvernoit en Souverain. Il reprima un ſoulévement de ſes propres Sujets de l'Ile *di Curſola*, dont ſa Maiſon a joüi long temps avec ce privilege que quoi que la Rép. en eût le Souverain domaine, elle étoit neantmoins obligée d'en-

d'envoyer pour Gouverneur en ſon nom un Gentilhomme de la famille Giorgi : Ce qui dura juſqu'à ce que le poſte étant devenu trop jaloux, & la deffence d'une trop grande importance à la Rêp. elle en prit la propriété, & en recompenſe la famille Georgi eût en échange un fief avec titre de Comté dans le Frioul entre Cividal de Belluno & Feltre.

Marin Giorgi fut Duc de Veniſe l'an 1313. avec une ſi haute eſtime de ſa probité, qu'on le ſurnommoit *le Saint*. Cette opinion qu'on avoit de ſa bonté fut cauſe qu'après la mort de Pierre Gradenigo les Electeurs ne pouvant s'accorder ſur le choix d'un Succeſſeur, & perdant inutilement le temps à diſputer qui ſeroit élû, l'un d'eux regardant par haſard par la fenêtre du lieu où ils étoient aſſemblés, & voyant paſſer Marin Giorgi, s'ecria que perſonne ne méritoit mieux de remplir le trône de la Patrie que lui ; ce qui ayant été reçu avec applaudiſſement tous concoururent avec le même zéle à le nommer. Il ne vecut que dix mois : mais n'ayant rien relâché des bonnes œuvres, dans leſquelles il paſſoit ſa vie, ſa memoire eſt reſtée en bénédiction dans la public, & dans le particulier de ſa famille, qui s'en fait encor aujourd'hui honneur comme d'un Saint. Il vivoit encor dans le ſiécle paſſé un homme de cette Maiſon ſi charitable envers les pauvres, qu'il fallut lui commander de moderer ſes aumones dans le Gouvernement d'une Ville de Terre ferme, qui lui avoit été conferé, de peur que ſes liberalités extraordinaires ne fuſſent interpretées peu favorablement à la pureté de ſes intentions. Deux Prelats du même nom de *Marin Giorge* furent dans le même ſiécle, Evêques de Breſſe & gouvernerent cette Egliſe avec grande edification. Enfin la famille a donné en tout temps à la Rép. des Sujets de merite & de valeur qui l'ont ſervie

vie utilement. On trouve diverſes armes de cette famille, ſçavoir *un lion de ſable en champ d'or*, & un écu *loſangé des mêmes couleurs*, qui fut changé par *Pierre Giorgi*, dont on a parlé à l'occaſion qui ſuit. Il travailloit à réduire ſes Sujets rebelles de Curzola, quand dans une bataille ſon propre étendard ayant été perdu, pour retenir ſes ſoldats dans le devoir, il tira un linge teint de ſon ſang, qu'il avoit ſur lui & le fit ſervir d'enſeigne: par ce moyen étant demeuré victorieux, il voulut que cet étendard fût à l'avenir les armes de ſa famille, ſçavoir *une face de gueules en champ d'argent*, telles qu'elles le ſont encor aujourd'hui.

Giovanelli. Les Giovanelli retiennent encor le titre de Barons du St. Empire, & y ajoutent celui de Comtes de Moregno, & Carpenedo, & Nobles du Royaume de Hongrie. Ils ont aquis tous ces titres au ſervice de Empereurs de la Maiſon d'Autriche, & leur ſéjour principal étoit à Bergame, d'où ils ſe tranſporterent à Veniſe l'an 1668. & y acheterent la Nobleſſe Patrice de cette Capitale, où leurs richeſſes, qui ſont grandes, & leurs manieres honêtes leur ont aquis beaucoup de conſidération. Les armes de ces Meſſieurs, ſont un Ecu *Ecartelé par une grande Croix d'argent élargie aux extrémités. Le premier & dernier quartiers ſont d'or avec une Aigle noire couronnée membrée & becquée de gueules, le ſecond & troiſieme d'azur avec un vaiſſeau à voiles deployées d'argent, dans lequel il y a un ou deux hommes, qui tendent vers un rivage poſé au canton droit du quartier.* Je n'ay lû nulle part, mais j'ay oui dire à Veniſe que ces deux quartiers, ont été pris par Meſſieurs Giovanelli pour marquer leur venue de la Grande Brétagne en Italie, leurs Ayeux venant de cette Ile.

Girardi. Cette famille vint de Fano dans l'Etat Eccleſiaſtique dès le dixieme ſiécle; & les Chroniques

ques manuſcrites tant de fois citées donnent le nom aux premiers venus *d'hommes débonaires, de peu de paroles, mais de beaucoup de ſervices.* Ils furent aggregés à la Nobleſſe l'an 1381. pour les bons ſervices rendus effectivement à la Rép. par *Laurens, & François Gerardi* dans la guerre de Génes. *Maffio* ou *Maffée Gerardi* fut Patriarche de Veniſe l'an 1466. & en ſuite créé Cardinal par Paul II. Il étoit de l'ordre de Camaldule, & en avoit été Général. Les armes de cette famille ſont *de gueules avec une face d'argent & trois roſes poſées en pal d'argent ſur le gueules & de geules ſur l'argent.*

Giuliani. L'Hiſtoire qui aſſeure que cette famille vint habiter à Veniſe au retour du Duc Dominique Michel, ſans dire où elle avoit auparavant ſon domicile, nous laiſſe incertains quelle fut ſa premiere Patrie; ce Doge ayant fait la guerre en Sirie, dans le Peloponeſe & dans la Dalmatie, où il remit quelques Villes à l'obeiſſance de la Rép. De quelque lieu qu'elle ſoit venue, il eſt certain qu'elle apporta de grands biens, puis que peu d'année apres ſon établiſſement *Marc Giuliani* en 1125. fit bâtir & dota l'Egliſe de la Charité, qui eſt aujourd'hui deſſervie par des Chanoines Reguliers de l'Ordre de St. Auguſtin. *André Giuliani* fut envoyé quelque temps apres Ambaſſadeur de la Rép. à l'Empereur de Conſtantinople. On trouve les noms de pluſieurs autres employés en diverſes charges d'éclat, & qui ont rendu en leurs temps des ſervices importants. Les armes de la famille Giuliani ſont un *écu coupé en parties égales d'argent & d'azur.*

Gozzi. Cette famille eſt originaire de Bergame, où elle étoit en eſtime & en conſidération de Noble. Il ſe trouve dès le 15 me ſiécle un de cette Maiſon, qui defendit avec des Soldats levés à ſes frais je ſçay quel bourg contre le Duc de Milan.

Elle

Elle fut aggregée à la Nobleſſe l'an 1646. & il y a quelques années qu'il ne reſtoit qu'un Noble de cette Maiſon, qui ne pouvoir avoir de ſucceſſeurs de ſa femme qui étoit une des plus belles Dames de Veniſe. Ses armes ſont *d'azur à un chêne de ſynople planté ſur un terrein de même : l'arbre ſurmonté d'une Colombe d'argent, le trônc de l'arbre traverſé en face d'un billet avec les mots* SIGNUM PACIS.

Gradenigo. Cette famille tres-conſidérable & tres nombreuſe à Veniſe, vint de Grado, Ile & Ville dans les lagunes, que ceux d'Aquilée commencerent à bâtir & à habiter, lors qu'Attila ruina leur Ville. Quelques Ecrivains, qui veulent que les Gradenigues, ſoient les Fondateurs de cette Ville paroiſſent avoir trop étendu ce qu'lls peuvent avoir trouvé, qu'ils en furent des premiers & des plus conſidérables habitants. Ce qui eſt certain eſt qu'ils y firent bâtir & y fonderent à leurs depens l'Egliſe de St. Jean, qui y ſubſiſte encor aujourd'hui. En toute maniere il eſt ſeur que leur premier domicile apres la deſtruction d'Aquilée fut Grado, & que de Grado ayant paſſé à Heraclée ils furent des douze premieres familles, qui élurent Paul Luce Anafeſte, pour premier Doge de Veniſe. Cette famille monta elle même ſur le trône l'an 838. dans la perſonne de *Pierre Gradenigue*, qui, ſelon l'uſage de ce temps-là, gouverna avec Jean ſon fils, quoi qu'il ne l'eût pas pour Succeſſeur. On tire ce *Pierre* de la famille des Gradenigues, quoique les Hiſtoriens l'appellent communément *Pierre Tradonico*, le changement d'une ſeule lettre, qui ne paroît pas eſſentielle, ne pouvant faire raiſonablement douter de l'unité du nom. Mais un autre *Pierre Gradenigo* qui fut Doge l'an 1288. eſt inconteſtablement de cette famille, de même que *Bartelemy*, *Jean* & autres Ducs qui gouvernerent tous à la ſatisfaction publique: particulierement le premier, qui ſçut ſi heureuſe-

reuſement exclurre du grand Conſeil les Populaires, & remettre le Gouvernement entre les mains de la Nobleſſe, comme on la dit en ſon lieu. On ne ſpecifiera point les Procurateurs de St. Marc, les Généraux d'armées, les Ambaſſadeurs, & les Prélats, qui ſont ſortis de cette famille, & des bons ſervices deſquels elle peut ſe faire honneur. Il ſuffit de dire en Général qu'elle a toûjours été en conſidération d'une des plus puiſſantes, & plus nombreuſes familles, à la quelle par conſéquent les honneurs n'ont point manqué. Elle a auſſi autresfois poſſedé le titre de Comte d'Arbé, qui eſt une Ile conſidérable ſur les rivages de la Dalmatie, & on trouve l'an 1340. une Inveſtiture qu'*Antoine Gradenigue* obtint de cette Ile en fief du Duc *Barthelemi Gradenigue* ſon Pere, quoi que Sanſovin, qui la rapporte, à l'an 1348. ſe contrediſe lui même, puiſque ſelon lui & les autres Hiſtoriens, ce Doge étoit mort dès l'an 1343. qu'André Dandolo lui ſucceda. Les armes des Gradenigues ſont parlantes ſçavoir *un Eſcalier ou Degré d'argent en champ de gueules.*

Grego. Cette famille vint du Levant à Veniſe, les uns diſent dès le dixime ſiécle, les autres au retour d'Henri Dandolo de la conquête de Conſtantinople, qui amena à Veniſe diverſes familles, qui y vinrent volontairement, ou qui y furent peut être conduites pour ôtages de la fidélité des autres dans les Villes de nouvelle conquête, comme la précaution eſt juſte & ordinaire. On ne dit point de quel lieu particulier elle vint, ni d'où elle fut amenée, & peut être que le nom de la Nation lui demeura, ou lui fut attribué parce que le ſien étoit comme il en eſt de beaucoup de noms ou paroles gréques, difficiles à prononcer ou à retenir. Ce qu'il y a de certain eſt qu'elle fut conſidérée à Veniſe dès le commencement du ſejour qu'elle y fit: mais ayant voulu retourner en Candie, quand la Rép. étant de-

venue Maîtreſſe de cette Ile, y envoya une Colonie de Nobles & de Populaires pour la retenir en ſon devoir & la gouverner, elle y perit quaſi toute, & il n'en eſt retourné à Veniſe que quelques uns à la perte de ce Royaume. Les armes des Grego ſont un écu *coupé d'or & d'azur, avec un Lion de l'un en l'autre.*

Grimani. On trouve écrit que la Maiſon des Grimani tire ſon origine de la Ville de Vicence & beaucoup paſſant au delà croyent & publient qu'elle décend des Ducs Lombards, qui gouvernoient cette Ville & la Province voiſine. Chacun ſçait qu'effectivement les Lombars diviſerent leurs conquêtes de la Gaule Ciſalpine en gouvernements, avec titres de Duchés adminiſtrés par les principaux de la Nation. C'eſt d'un de ceux-ci qu'on veut que cette famille décende, ſoit que la choſe ſe trouve authoriſée par de bons mémoires, ſoit que les grandes richeſſes, que poſſeda en tout temps cette Maiſon, ayent donné lieu à lui attribuer cette origine. C'eſt au temps des guerres, que les Berengers Pere & fils, firent pour le Royaume & l'Empire d'Italie, qu'on fixe l'arrivée de la famille Grimani à Veniſe, c'eſt à dire environ l'an 900. peu après lequel temps un Gentilhomme de cette famille paſſa à Connantinople, où il s'etablit, & ſes Succeſſeurs y demeurerent juſqu'à la fin de l'empire des Latins ſur cette Ville Imperiale, qu'ils retournerent à Veniſe, où ils rentrerent en communion avec ceux de leur famille qui y étoient reſtés. Sans entrer plus avant dans la diſtinction des branches de cette nombreuſe famille on dira qu'elle a donné deux Doges à la Rép. *Antoine & Marin Grimani*, deſquels on a parlé en leur lieu : Et comme cette dignité Souveraine eſt un témoignage irreprochable de l'eſtime publique, il ne faut pas douter qu'on ne trouve des Nobles de cette famille dans tous les emplois & dignités de

la

la Patrie, Procurateurs de St. Marc, Généraux d'Armées Ambaſſadeurs, & autres. Les mitres & la pourpre ſacrées y ſont entrées & y éclattent aujourd'hui. *Dominique & Marin Grimani* furent faits Cardinaux, le premier par Alexandre VI. l'an 1492. & le ſecond par Clement VII. l'an 1527. C'eſt le premier de ces Cardinaux qui ſe trouvant à Veniſe au temps que ſon Pere *Antoine* accuſé de peu de conduite dans la charge de Capitaine Général des forces de Mer de la Rép. qu'il ſoutenoit alors, vint ſe juſtifier par ordre du Senat avec les chaînes de priſonnier d'Etat, ce fils reſpectueux alla à ſa rencontre, & ſoutint de ſes propres mains les chaînes de ſon Pere, lui donnant le bras & l'accompagnant juſqu'à la priſon, d'où s'il ne ſortit alors que pour aller en exil, privé de ſes charges, il retourna neantmoins dix ans apres chargé de gloire, juſtifié, rappellé de ſon exil & pour comble de ſatisfaction élevé ſur le trône de ſa Patrie, où il mourut triomphant de toutes les traverſes que la fortune lui avoit ſuſcitées. Ce Cardinal étoit Sçavant, & avoit dreſſé chez lui une Biblioteque de 8000. volumes. Le Cardinal *Vincent Grimani* eſt aujourd'hui vivant, & a reçu cette dignité du Pape Innocent XII. à la recommandation & à la nomination de l'Empereur Leopold; choſe tout à fait extraordinaire en un Sujet de la Rép: Mais ceux qui ſavent un peu les affaires, & qui demêlent la ſuite des conjonctures, qui l'ont porté là, ne trouvent ètrange ni l'interpoſition de l'Empereur, à qui ce Prelat avoit rendu de tres grands ſervices, ni la tollerance de la Rép. qui quoi qu'elle en ait temoigné quelque chagrin, ne laiſſe pas neantmoins douter qu'elle n'ait voulu donner cette démonſtration, plûtôt à ſes égards pour une Puiſſance étrangere, qu'à ſon propre reſſentiment. Auſſi eſt il vrai que S. E. vit dans la pleine jouiſſance de l'eſtime & de l'affection publi-

que de ſa Patrie & de la Maiſon d'Autriche de la quelle apres avoir ſoutenu les interéts en Cour de Rome, avec tout le zéle & toute l'habileté d'un Miniſtre tres capable, & verſé de longue main dans le maniment des affaires les plus delicates, a été nommé par le Roi Charles III. Vice-Roi de Naples, où il eſt aujourd'hui.

Il y a eu dans la Maiſon Grimani pluſieurs Patriarches d'Aquilée. *Jean Grimani* un de ceuxci fut celui qui fit bâtir dans le palais de ſa famille à Sainte Marie formoſe, les ſales qui ſervent de galeries à une infinité de choſes rares & pretieuſes, que ſes Ancêtres avoient aquiſes en divers temps, & qui arrêterent un jour entier à les conſiderer le Roi Henri III. à ſon retour de Pologne. Outre cela la Maiſon Grimani eſt fondatrice de deux des Theatres, où l'on repreſente les Operas à Veniſe, de celui de St. Jean Chryſoſtome, & de celui de St. Jean & St. Paul. Il n'eſt pas venu à [illegible]a connoiſſance en quel temps ces Theatres furent fondés, mais ſi on peut donner lieu aux conjectures, ce fut au temps du Doge *Marin Grimani*, qui commença à regner l'an 1595. Ce Prince ayant montré en toutes choſes une magnificence digne d'un Roi, & fait regner la joye & les divertiſſements dans la Ville de Veniſe, particulierement dans l'introduction au Palais & au Couronnement de ſa femme *Moroſine Moroſin*, qui ſe fit avec un éclat & une pompe royale. Les armes de le Maiſon Grimani ſont un *écu palé d'argent & de gueules de huit pieces.* Il faut obſerver qu'il y a quelques branches de cette famille qui portent *une croix de gueules au haut du ſecond pal d'argent*, par conceſſion particuliere de Godefroi de Bouillon Roi de Jeruſalem en faveur des *Grimani*, qui ſe trouvoient entre les Venitiens venus pour travailler à la Conquête de la Terre Sainte.

Grioni. Cette famille vint habiter à Veniſe dès le

le dixieme ſiécle, & les Chroniques M. S. déja pluſieurs fois citées donnent le titre à ces premiers venus de *Gens aimant Dieu & leur Patrie*, qui aſſeurément eſt l'eloge le plus glorieux qui ſe puiſſe donner, quoi que ce ne ſoit pas le plus éclattant aux yeux du monde. Elle fut retenue & compriſe entre les Patrices à la reforme du grand Conſeil: Mais l'Hiſtoire ne parle d'aucun ſujet de cette famille que d'un *N. Grioni* qui l'an 1430. découvrit le Larcin qu'un voleur avoit fait du treſor de St. Marc. Elle a pour armes *une bande d'or chargée de trois grils de ſable en champ d'azur.*

Gritti. Cette famille eſt une de celles qui vinrent d'Altino dès le commencement de la fondation de Veniſe. Elle fut toûjours dans le rang des Nobles, & a donné des Procurateurs de St. Marc & des Généraux d'armées à la Rép. entre leſquels *Trindan Griti* avoit de ſi grands mérites, & rendit des ſervices ſi importants à l'Etat, que le Doge & le Senat honorerent ſes funerailles de leur preſence l'année 1474. *André Gritti* fut Doge l'an 1523. & on a parlé de lui en ſon lieu. Les armes des Gritti ſont un *écu coupé d'azur & d'argent, avec une croix alaizée d'argent ſur l'azur.*

Guerra. Cette famille ne fut aggregée à l'ordre Patrice que l'an 1689. qu'ayant fait l'oblation au treſor public pour les beſoins de la derniere guerre contre le Turc, elle fut reçuë au rang des Nobles. Elle s'exerçoit auparavant dans le negoce, & par les avantages qu'elle en a retirés, elle juſtifie toûjours par de nouvelles preuves, que *Veniſe la Riche* ſelon la dénomination qu'elle en a depuis pluſieurs ſiécles, continue d'enrichir ceux qui travaillent à lui conſerver cette éclattante prérogative: Les armes de la famille *Guerra* ſont un *écu taillé, la premiere partition de gueules avec un Baſilic de ſinople, & la ſeconde chargée de trois barres d'or & autant d'azur.*

Guſſoni. Cette famille eſt de toute ancienneté Venitienne, & elle habitoit dans l'Ile de Torcello avant que de venir à Veniſe, où de tout temps elle a donné des Sujets aux premieres charges de la Rép. *Pierre Guſſoni* édifia l'an 1148. l'Egliſe des Religieux appellés Porte-croix, & un hopital tout proche. Elle demeura neantmoins exclue du grand Conſeil l'an 1297. mais elle y rentra l'an 1381. pour les bons ſervices, que rendit *André Guſſoni* dans la guerre de Génes. *Marc Guſſoni*, commanda une Flotte de la Rép. au ſecours de Conſtantinople aſſiegée par les Grecs l'an 1238. Elle eût des Procurateurs de St. Marc & des Ambaſſadeurs entre leſquels *Vincent Guſſoni*, dont on voit le tombeau dans l'Egliſe des Auguſtins de Veniſe, en ſoutint de differentes, comme il paroît par les conceſſions des Leopards d'Angleterre, & du Lion de Hollande, qui ſe voyent dans ſes armes, mais d'une maniere ſinguliere, puiſque l'écu en eſt tiercé en face, la premiere partition d'Angleterre, la ſeconde de ſa famille, qui eſt *un Lion de pourpre, ou de gueules en champ d'argent*, & la troiſieme de Hollande qui eſt *un Lion d'or paſſant en champ de gueules, & qui tient un faiſſeau de fléches.*

Juſtes. Les Juſtes viennent de Padoüe, & ils ſe trouvent avoir été habitants de Veniſe dès l'an 1141. Ils furent dès lors ou peu apres, compris dans le rang de ceux qui avoient part au Gouvernement, puis qu'il ſe trouve un *Almeric Juſte* au nombre des Electeurs du Duc Ours Malipierre, qui regna l'an 1178. *Laurens Juſte*, qui fut reçu au corps de la Nobleſſe apres la guerre de Génes, fait voir que cette famille en avoit été exclue au temps de la clôture du du grand Conſeil. Ses armes ſont un écu *coupé de gueules & d'argent, avec ſix marcs ou poids, de l'un en l'autre.* Ces pieces leur furent données, ou ils les prirent pour conſerver la memoire de ce qu'une par-

partie du fond, où eſt encor aujourd'hui bâti le Magazin des Allemans, *il fondaco dè Tedeſchi*, leur appartenoit.

Juſtiniens. On n'oſeroit témoigner à Veniſe non plus qu'à Génes, qu'on doute que les Juſtiniens viennent d'une Origine Imperiale. La voix commune & l'éclat de ces familles, tant dans l'une que dans l'autre de ces Villes, autoriſant la tradition qui les en fait venir. Ce qu'il y a de bien ſeur eſt que la famille des Juſtiniens a toûjours été tres-conſiderée & tres-puiſſante à Veniſe, & qu'elle a donné en tout temps des Sujets qui ont occupé les premieres charges de l'Etat, des Procurateurs de St. Marc, des Ambaſſadeurs, & des Généraux d'armées. Le premier *Juſtinien*, dont l'Hiſtoire faſſe mention, eſt un Tribun, qui avec un Collegue fut donné pour Aſſeſſeur au Doge Dominique Monegario, le ſixime en nombre des Princes de la Rép. & qui commença à regner l'an 756. L'an 809, le Doge Ange Participaccu Badoer avoit pour femme, & compagne dans la Souveraineté une Dame de la Maiſon Juſtiniene & le fils qui nâquit de ce Mariage, porta le nom de *Juſtinien*, & ſucceda à ſon Pere. Ou a touché dans le vie du Doge *Marc Antoine Juſtinien*, qui n'a regné que dans ces derniers temps, que quoique la famille fut tres-nombreuſe, tres-illuſtre, & tres-puiſſante, elle n'avoit cepandant point encor monté ſur le trône avant lui, quoi qu'elle eût continuellement donné de grands hommes à la Rép. Elle faillit une fois à périr toute entiere, & ce fut dans la malheureuſe expedition du Doge Vital Michel II. contre l'Empereur Emmanuel Comnene I. du nom, où par la perfidie des Grecs, les puits ayant été empoiſonnés, toute l'armée Venitienne perit. Cela fut cauſe que la perte de la famille des Juſtiniens tenant au cœur au Doge, & au Peuple, ils tirerent d'un Cloître *Nicolas Juſtinien*

Religieux profes de l'Ordre de St. Benoît, qui étoit le ſeul qui reſtoit, lequel ayant été abſous de ſes veux, épouſa la fille du Doge Vital appellée *Anne Michel*, à qui ſon Pere donna de tres-grands biens en conſidération de ce Mariage. Ceci avec tous les autres biens de la famille Juſtinienne dévolus à cet unique héritier, fut cauſe de l'extrême puiſſance qu'elle aquit, & qui peut être a été celle qu'on ne cherchât point de Doge dans cette famille, de peur de le trouver-trop puiſſant par ſon patrimoine particulier. Ce *Nicolas Juſtinien*, auſſi bien que ſon Epouſe *Anne Michel* ſont vénérés comme Saints à Veniſe, à cauſe de la piété de leurs meurs, & de l'exemple bien rare & extraordinaire du mépris qu'ils firent du Monde, quand ſe voyant Peres d'une ſuffiſante poſterité, ils eurent le cœur de renoncer au Monde. Nicolas retourna dans ſon Cloître, où il finit ſes jours, & Anne entra dans un autre de filles, qu'elle fonda à Veniſe, où elle perſévéra avec la même conſtance & la même piété juſques à ſa mort. Le Bienheureux *Laurens Juſtinien* canonizé de puis peu par le Pape Alexandre VIII. eſt encor un tres-grand ornement de cette famille; La Ville & la Rép. de Veniſe l'ayant choiſi pour protecteur avec l'Evangeliſte St. Marc. Ce Saint pratiqua premierement la vie religieuſe dans le Cloître & l'Inſtitut des Chanoines de St. *George in Alega*, d'où Eugene IV. le tira pour le faire Evêque de Veniſe. Comme il y avoit une diſpute entre les Patriarches de Grado & les Evêques de Veniſe pour la Juriſdiction, & que le Pape Alexandre V. avoit terminé le procés par un Decret, que la Juriſdiction des deux Egliſes ſeroit reunie dans la perſonne du ſurvivant, le Bienheureux *Laurent Juſtinien* ayant ſurvecu, fut le premier revêtu de la dignité Patriarchale, & ſon titre d'Evêque fut ſupprimé. Les armes de la famille Juſtinienne ſont *une face d'or en champ*

champ d'azur: Ces Meſſieurs portent auſſi *une Aigle Imperiale d'or en champ de gueules, ſur la poitrine de la quelle ils mettent l'écu* dont on vient de parler. Ceci pourroit donner lieu de croire, qu'ils portent cette Aigle comme une preuve de leur Origine Imperiale: Mais Sanſovin nous aſſeure que c'eſt par conceſſion du Senat même de Veniſe qu'ils portent cette Aigle, récompence accordeé à *N. Juſtinien* Général de l'armée Venitienne, lequel dans le quatorzieme ſiécle acheva de reduire les Candiots à l'obeiſſance de la Rép. contre la quelle ils s'étoient rebellés à l'inſtigation d'un Gréc nommé Calergi, qui s'étoit mis à leur téte, & avoit peint dans ſes Etendars l'enſeigne de l'Empire Gréc, auquel il vouloit les reünir.

Labia. Cette famille eſt originaire de Florence, où l'on aſſeure qu'elle jouiſſoit du titre de Noble avant que d'aller à Veniſe. *Jean François Labia* fut le premier qui dans la guerre de Candie offrit libéralemeut ſa bourſe au Senat, & montra l'exemple aux autres de ſecourir de leurs biens la Patrie commune dans les occaſions, où elle a beſoin des richeſſes de ſes Sujets pour ſoûtenir ſa dignité contre les efforts de ſes ennemis. Il y a eû des Clercs de chambre, & des Prelats dans cette famille, deſquels ou a connu à Veniſe Monſeigneur *Charles Labia*, qui avoit permuté l'Archevêché de Corfou avec l'Evêché d'Adrie, qui étant ſans reſidence, à cauſe que la Ville eſt ruinée, lui permettoit de reſter à Veniſe, où par une vie tres-édifiante il emploioit ſon temps à écrire pour l'inſtruction des perſonnes de ſon Ordre, ayant publié entre autres livres *Le miroir des Prélats*, où ſous de riches emblemes éclaircies par de ſavants diſcours, il décrit les qualités qui leur ſont neceſſaires & qui leur font le plus d'honneur. Ce livre a été traduit en latin par un Theatin Alleman. La famille des *Labia* a pour ar-

armes *d'azur à une Aigle éployée, & couronnée d'or.*

Laghi. Cette famille originaire de Lugan, Balliage Italien, qui reléve aujourd'hui des Suiſſes, s'étant établie à Veniſe, eût l'an 1661. l'entrée dans le grand Conſeil par le moyen de l'offre ordinaire des 100000- Ducats pour les beſoins de la Guerre. Ses armes ſont *d'azur à une porte à deux battants ouverts d'argent, ſur les creneaux ou l'ornement de laquelle il y a un Lion d'or paſſant.*

Lando. Les Landi vinrent d'Altino, & habiterent à Veniſe dès ſa premiere fondation. On ne ſçait où Monſieur Amelot a trouvé qu'il venoient d'Allemagne. La famille a eû des Sujets employés dans toutes les charges, & honorés de toutes les dignités de la Rép. *Pierre Lando* fut Doge l'an 1538. & *François Lando* fut crée Cardinal l'an 1410. par le Pape Gregoire XII. & quelques autres, ont poſſedé d'éminentes prélatures. Entre autres l'Archevêché de Corfou a été tenu par des Prelats de cette famille pendant plus d'un ſiécle de ſuite. Les armes des *Lando* ſont un écu *écartelé d'argent & de ſable pur.*

Lazari. Monſieur Amelot dit que cette famille eſt d'ancienne nobleſſe de Padoüe, & qu'il en a examiné les titres à l'occaſion d'un jeune Comte de cette Maiſon que Mr. de St. André Ambaſſadeur de France fit Chevalier de St. Michel l'an 1671. Cepandant les Chroniques Manuſcrites de Veniſe la font venir de Vicence, & ne la qualifient d'aucun titre de Comte. Ses armes ſont *d'argent à un Lion de pourpre, qui tient en ſa patte droite de devant trois feuilles de ſinople.*

Leoni. Cette famille eſt originaire de Padoüe, & *Dominique Leoni*, qui ſe trouve dans le nombre & le premier des *Maîtres des Soldats*: Nom de la Magiſtrature, qu'on ſubſtitua au troiſieme Doge l'an

737-

737. apres avoir aboli la dignité Ducale, fait voir ſon antiquité & ſa conſidération. Elle a toûjours ſubſiſté à Veniſe avec le titre de Noble dans les premiers emplois de la Rép. & il ne faut pas la confondre avec la famille de *Leon-Cavazza* de la même Ville de Padoüe, dont on a parlé en ſon lieu, & qui acquirent la Nobleſſe pendant la guerre de Candie, comme avoit fait l'Autheur des *Pregi della Nobilta Veneta*, à qui Monſieur Leoni, lors Evêque de Ceneda, de cette ancienne famille des *Leoni*, fit reconnoître ſon erreur de la maniére la plus obligeante du monde, le priant de la corriger, par un desaveu public, comme il fit en ajoutant cette reconnoiſſance à ſon livre. Les armes de ces *Leoni ſont d'azur avec un Lion d'or, & une bande du même metal chargée de trois roſes de gueules, brochant ſur le tout.*

Leze, ou *Legge.* Cette famille vint de Ravenne ſur la fin du dixieme ſiécle, & comme elle y avoit toûjours été en tres-grande eſtime pour ſa Nobleſſe, elle fut dans la même conſidération à Veniſe, ſe trouvant compriſe dans le rang des Patrices à la Réforme du grand Conſeil. Elle a donné des Procurateurs de St. Marc, & des Miniſtres de tout ordre à la Rép. & poſſede un magnifique Palais aupres de l'Egliſe appellée de la Miſericorde, qui marque les richeſſes de cette Maiſon. Elle a pour armes un écu *parti d'azur & d'argent, avec une Cotice ou face rétrecie ondée de l'un en l'autre.*

Lini. C'eſt une famille de Veniſe, qui par le moyen du grand commerce qu'elle entretenoit non ſeulement en Hollande & en Eſpagne, mais encor dans les Indes, ayant aquis des richeſſes conſidérables, en offrit l'an 1685. une partie pour être employée à ſoûtenir la guerre que la Rép. avoit commencée l'année d'auparavant contre les Turcs. Un Pere Theatin de cette famille voulut être compris dans l'ag-

grégation, dont il avoit ménagé les premiers traités : En quoi on ne peut qu'admirer la ſimplicité de ce bon Religieux, qui ayant par ſa profeſſion abbandonné les ſoins de ſa vie à la Providence divine voulut neantmoins rechercher cet éclat d'honneur mondain, qui eſt ſi peu proportionné à ſon Etat : Mais les Religieux en Italie font ſouvent des écarts encor plus éloignés de leur profeſſion, que celui-ci. Les armes de cette famille ſont un écu *coupé d'azur & de ſinople par une bande ou Cotice d'argent, l'azur chargé d'une Etoille d'or, & le ſinople d'une main droite qui montre, naiſſante de la pointe de l'écu.*

Lipomani. Cette famille tire ſon origine de l'Ile de Negrepont, & fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe à la guerre de Génes, pour la récompence des ſervices que *Pierre Lipoman* rendit à la Rép. en cette occaſion. Elle a donné pluſieurs perſonnes de diſtinction, & en particulier divers Ambaſſadeurs. *Louis Lipoman* Evêque de Modon en Morée, enſuite de Verône, ſe rendit fameux par l'innocence de ſa vie & par la profondeur de ſon Savoir, qu'il fit admirer dans le Concile de Trente. Il avoit été Ambaſſadeur de la Rép. en pluſieurs Cours avant que d'entrer dans l'ordre Eccleſiaſtique ; & il a écrit pluſieurs Tomes de la Vie des Saints. Cette famille a fondé une Commanderie de l'Ordre de Malthe, que quelqu'un de la Maiſon tient toûjours. Les Venitiens n'en ont point d'autre que celle-ci, & celle de la Maiſon Cornaro, fondée de même & toûjours tenue par un de la même famille. Les armes des Lipomans ſont *de gueules, à une bande d'argent, avec deux têtes de Lion arrachées de même, poſées en pal.*

Lombardi. Cette famille eſt tres-ancienne à Veniſe & diviſée en deux branches. On en trouve dès le dixieme ſiécle, quoi qu'elle n'ait pas été fort nom-

nombreuſe. *N. Lombardo* fut avec la qualité d'Ambaſſadeur porter l'an 1361. la nouvelle à Laurens Celſi qu'il avoit été fait Doge & Prince de la Rép. ce qui marque la conſiderarion & les richeſſes que poſſedoit ce Senateur : De tels emplois ne ſe donnant qu'à des Sujets de la premiere diſtinction : Comme la profeſſion d'Avocat n'eſt point incompatible avec la Nobleſſe de Veniſe, on ſe ſouvient d'avoir vû *Gabriel Lombardo*, qui la pratiquoit avec beaucoup de réputation & de gloire dans les premiers Tribunaux de cette Ville. Les armes des deux branches de cette famille ſont *cinq points d'argens équipollés avec quatre d'azur ſous un chef de gueules, Et* un Ecu *coupé d'or & d'azur avec un Lion paſſant de l'un en l'autre.*

Loredan. Loredo ou *Loreo* Bourg à quelques lieües de Veniſe, eſt ſelon les Chroniques Manuſcrittes, le lieu d'où vinrent les premiers Ayeux de cette famille, qui a tenu rang entre les premieres, dès les commencements de la fondation de Veniſe. *Leonard & Pierre Loredan* ont monté ſur le trône, & le premier l'a quitté en mourant, avec la gloire d'avoir vû rentrer ſous l'obeiſſance de la Rép. toutes les Villes de Terre ferme, que la Ligue de Cambrai lui avoit enlevées. Le nombre des grands hommes ſortis de cette famille, qui ont occupé les premieres charges de l'Etat, eſt infini, & en particulier elle a été fé conde en grands Généraux d'Armées. *Antoine, Jacques, Pierre, Marc & Paul Loredan* furent tous de ſuite Généraux des forces publiques, le premier fils du ſecond, petit fils du Troiſieme, & neveu des deux autres. La memoire de *Jean François Loredan* ſi ſçavanment exprimée dans ſes écrits vivra dans le monde tant qu'il y a aura du bon goût, pour les belles lettres. Les armes des Loredan ſont un écu *coupé d'or & d'azur, avec ſix Roſes à cinq feüilles, percées de l'une en l'autre, trois d'azur ſur l'or, & trois d'or ſur l'azur.*

Lombria. Cette famille vint de Milan s'établir à Veniſe, où s'étant intereſſée dans le travail de certaines mines de la Répub. elle fit de ſi grands profits dans ce negoce, qu'elle ſe trouvât en état l'an 1646. de fournir à la finance taxée, pour être reçue dans l'ordre de la Nobleſſe, ſes armes ſont *d'azur à un Lion d'argent, qui tient un creuſet du même metal avec les pates de devant, le tout ſous un chef d'argent.* Si le Lion eſt le ſimbole de la valeur militaire en ce que la hardieſſe de cet animal qui oſe affronter toute ſorte de dangers, repreſente cette diſpoſition de cœur qui doit être en un guerrier; on peut dire qu'il l'eſt auſſi du courage, & de la force qui eſt neceſſaire à ſoûtenir l'entrepriſe d'un puiſſant négoce; particulierement quand cette faſtueuſe oſtentation de reſſemblance avec ce Roi des animaux eſt addoucie, par une marque de reconnoiſſance de ſon premier état, comme en cette rencontre, où la famille *Lombria* en vantant ſon courage à entreprendre un negoce qui en ruine tant, a voulu conſerver la memoire d'un inſtrument qui a ſervi à l'enrichir.

Longo. On fait cette famille originaire de Rimini, où ayant attiré à ſoi l'Autorité principale, & s'y étant fait reconnoître la Maîtreſſe, eût le malheur d'en être chaſſée l'an 1043. Elle ſe retira à Veniſe, où elle jouit des prérogatives de la Nobleſſe, puis qu'on trouve dès le treizieme ſiécle un *Gerard Longo* à la tête des armées. *Nicolas* & *Laurent* de la même famille, furent de nouveau reçus apres la guerre de Génes dans le rang de Nobles, dont ils etoient déchus à la clôture du grand Conſeil. Quelques Hiſtoriens tirent de cette famille le Cardinal *Guillaume Longo*, ou *de Longis*, & aſſeurent qu'il reçut la pourpre du Pape Boniface VIII. Mais d'autres le font venir de Bergame, où il voulut être enterré, & creature de Clement V. qui le fit Cardinal en 1294.

à la conſidération de Charles II. Roi de Naples, dont *Longhi* tres verſé dans les loix Civiles & Canoniques avoit été Chancelier. La famille Longhi fait aujourd'hui peu de figure à Veniſe, & on en a vû des Nobles, en une pauvreté, qui n'étoit pas loin de la miſere. Leurs armes ſont *d'argent à un Lion de ſable couronné d'or.*

Luca. Cette famille eſt ancienne à Veniſe, où elle vivoit dans le negoce, lors que l'an 1654. elle entra dans l'ordre patrice moyennant les cent mille Ducats débourcés pour les beſoins de la guerre de Candie, que la Rép. ſoûtenoit alors : Ses armes ſont une écu *coupé d'azur & d'argent, avec un Leopard de même metal paſſant ſur l'azzur.*

Lupi-Meli. Cette famille eſt celle des Marquis de Soragne d'aujourd'hui, dont le nom particulier eſt celui de *Meli*, auquel le premier fut joint vers le milieu du quinzieme ſiécle à l'occaſion que l'on va dire. *Jean Paul Meli* d'une famille, que l'on tient par tradition domeſtique, décendue de la famille *Melia* dés le temps de la Répub. Rom. étoit de longue main établi à Cremone, où ſes Ancêtres ayant de temps immemorial été en une très-grande conſidération, il occupoit lui même un poſte de Decurion, c'eſt à dire de Membre du Conſeil de la Ville. Ayant été elû *Podeſtà* à Pavie, il fut encor crée Chevalier par le Duc de Milan François Sforza I. qui auſſi bien qu'Alfonce Roi de Naples l'employa en diverſes Ambaſſades & au maniment de pluſieurs affaires importantes. Cet emploi & cette conſideration lui faciliterent le mariage de Chaterine ſœur de Deiphobe Marquis de Soragne, qui le laiſſa heritier de ſon nom, de ſes biens, & de tous les titres de ſa Maiſon. Il n'en jouït pas cependant ſans difficulté. Comme ce Marquiſat étoit dans le Parmeſan, terre de l'Egliſe, Leon X. pretendit quil lui étoit dévolu par la mort du dernier Marquis decedé ſans lignée; & en diſpoſant comme du ſien, il

le donna à Julien de Medicis, ou plûtôt à la Princeſſe Philiberte de Savoye, Epouſe de celui-ci, comme une contredote, avec d'autres biens qu'il y joignit. Cette Princeſſe étant Tante de François I. Roi de France, alors Duc de Milan, le Marquis eut un gros procés à ſoûtenir contre une ſi forte partie. A la fin on en vint à une Tranſaction par laquelle la Princeſſe ſe relâchoit de toute prétention ſur le Marquiſat, moyenant vingt cinq mille écus d'or, que le Marquis lui fit effectivement payer à Blois; le Roi François I. lui ayant en cette occaſion accordé divers privileges. Il eut encor une autre partie, contre laquelle il fut contraint de plaider par la force. Boniface Aldighieri né d'une autre ſeur du Marquis Deiſobe, pendant que le Marquis Jean Paul plaidoit en France, avoit trouvé le moyen de ſe rendre maître du Chateau de Soragne, & pretendant qu'il étoit auſſi legitime heritier que lui, n'étoit nullement diſpoſé à s'en deſaiſir. Le Marquis trouva le moyen de l'y contraindre, aſſiſté des forces que lui prêta la Maiſon Trivulce tres-puiſſante à Milan, de laquelle il avoit épouſé une Dame nommée Iſabelle, de même que ſon Beaufrere Pallavicin Marquis de Corte-maggior, qui avoit épouſé Lucrece Trivulce Seur de ſa femme. Enfin Charles V. le confirma l'an 1530. dans la poſſeſſion de ce Fief, dont il lui donna une ſolennelle inveſtiture, & de plus le droit de prendre au chef de ſes armes l'Aigle de l'Empire avec d'autres marques d'eſtime & de diſtinction. Sa famille conſerve encor une lettre de cet Empereur, par laquelle donnant part au Marquis de ſon prochain couronnement à Bologne, il l'invite à s'y trouver, & à lui faire honneur avec le cortege le plus ſomptueux qu'il pourra. L'Empereur l'avoit fait Chevalier, & ſon Chambellan de la Clef d'or. *Gabriel & Jean Baptiſte* l'un frere & l'autre fils du Marquis de Soragne,

ſagne, dont on vient de parler avoient déja obtenu du Duc Leonard Loredan le Caractere de Nobles Venitiens, & cela par un privilege particulier, qu'il leur en fit expedier, dont l'original reſte encor entre les mains de leurs Décendants, de même que celui d'un autre privilege du même Doge, par lequel il leur confirme toutes les graces, qui avoient été faites à leur Maiſon par Sforza Duc de Milan. Ils ſont qualifiés dans ces Priviléges de Cavaliers Inſignes & Magnifiques de la Ville de Cremone: L'occaſion de cette aggregation fut que la Rép. de Veniſe s'étant liguée l'an 1495. avec le Roi de France Louis XI. contre Louis Sforze Uſurpateur du Duché de Milan ſur ſon Neveu, ces Meſſieurs s'employerent à ce que la Ville de Cremone tombât entre les mains des Venitiens, pour recompence duquel merite le Duc Loredan accorda cette aggregation à ces Seigneurs. Neantmoins comme après l'entier établiſſement de leur famille dans la poſſeſſion du Fief de Soragne ils firent leur reſidance ordinaire à Parme, dans l'Etat duquel il eſt ſitué & où leur qualité & leurs biens les faiſoient conſidérer, les Ducs depuis le temps d'Octave Farneſe, juſqu'au dernier leur confererent comme à des principaux Cavaliers de leurs Cours, tous les emplois les plus honorables, & de la plus grande importance, comme de Capitaines de leur Garde, de Gouverneurs de leurs fils, & d'Ambaſſadeurs vers toutes les Cours d'Europe. Cela fut cauſe qu'ils negligerent de conſerver la memoire de leur aggregation, & de continuer à faire écrire leurs enfants qui naiſſoient dans le livre d'or, c'eſt à dire dans la Matricule des Nobles de Veniſe. C'eſt pourquoi le Marquis *Jean Paul* aujourd'hui vivant voulant remedier à ce préjudice, alla l'année 1686. à Veniſe, où par ſes manieres & le ſecours de ſes amis ayant juſtifié pleinement le privilege de la premiere aggregation de ſa famille,

famille, il en obtint du Senat pour lui & pour ſes quatre Freres une autentique reconnoiſſance, & une pleine reintégration dans tous les droits, qui ſont annexés au caractere de Patrice. Ses Freres pour ſe faire conſidérer d'avantage ont pris le parti d'aller réſider à Veniſe, & même deux d'entr'eux, ſçavoir les Marquis *Joſeph* & *Hugues* entrerent au ſervice de la Rép. le premier avec le titre de Capitaine d'une Galere armée aux dépens de ſa Maiſon, & le ſecond, apres pluſieurs marques de valeur montrées pendant la guerre de Morée, fut honoré du titre de Gouverneur, ou comme on l'appelle, à Veniſe, de Provéditeur de Zarnata dans la Morée. Le Marquis *Jean Paul* continue ſon ſéjour dans ſon château, où à la faveur des grandes richeſſes qu'il poſſede, il ſe traite avec une ſplendeur particuliere, & ſe fait un plaiſir d'y recevoir & d'y fétoyer avec toute ſorte de magnificence les perſonnes de qualité qui le vont voir. Il a pour femme Dona Octavie Roſſi des Comtes de St. Second, honorée par l'Imperatrice Douairiere de la Croix, dont la feu Imperatrice Eléonore de glorieuſe memoire, inſtitua un ordre des Dames principales d'Allemagne, & d'Italie, pour conſerver la memoire du Miracle, par lequel Dieu voulut conſerver entier un morceau de la vraye Croix dans l'incendie général de ſon Auguſte appartement. Le même Cavalier obtint il y a quelques années du feu Empereur Leopolde une nouvelle inveſtiture du titre déja anciennement poſſedé par ſes ancêtres de Comte Palatin du St. Empire de l'Ordre ſuperieur, c'eſt à dire avec pouvoir d'annoblir, & les autres prérogatives annéxées à ce caractére. Sa patente eſt du.... Avril 1645. Les armes de cette famille, qu'on tient de même que ce qu'on à écrit ci-deſſus de la Maiſon de ces Meſſieurs, ſont *écartelées, au premier de l'Empire, au ſecond d'or avec un Cerf courant, au troiſieme d'argent*

gent avec une chèvre ou tel autre animal rampant de ſable avec des cornes droites, & au quatrieme de gueules avec trois faces d'or. C'eſt ainſi du moins qu'on a pû les déchifrer ſur une èbauche fournie à l'autheur de ces memoires, quoique dans le blaſon des Nobles Venitiens gravé à Veniſe il n'y ait pour toutes armes qu'un *animal contourné rampant*, & *aſsés ſemblable à un loup, d'azur en champ d'argent ſous un chef d'Empire.* Ceci donne lieu de penſer que ce ſont des armes parlantes des premiers Feudataires de Soragne de la Maiſon *Lupi*, auxquelles Meſſieurs *Melt*, ou *Mely* ayant ſuccedé, il n'eſt pas probable qu'ils n'ayent joint les leurs propres, comme il arrive ordinairement, & celles-ci doivent être celles du ſecond & du quatrieme quartier, telles qu'on l'a pû découvrir de l'ébauche, comme on a dit, aſſés mal formée de ces armes.

Maffetti. Cette famille étoit depuis pluſieurs ſiécles au rang des Nobles dans les Villes de Bergame & de Breſſe, & aſſéz riche pour offrir les cent mille Ducats pour les beſoins de la guerre de Candie. Elle fut aggregée à la Nobleſſe dominante l'année 1654. ſes armes ſont *tranché d'azur & d'or de quatre pieces avec trois bandes rétrécies & échiquetées de deux rangs d'échets d'argent & de ſable : ſur le tout une Aigle noire armée & couronnée de gueules.*

Magno. La deſtruction que les Lombards firent l'an 598. de la Ville d'Uderzo fut cauſe que cette famille ſe retira dans les Iles de Veniſe, où elle jouyt de l'exercice du Tribunat de quelques unes de ces Iles, qui eſt la marque de Nobleſſe, & de conſideration la plus ancienne, que puiſſe montrer aucune famille de Veniſe. La fondation de l'Egliſe de S. Vito eſt une marque également de la pieté & de richeſſes de celleci, & le nom d'un de cette Mai-

ſon

ſon qui fut envoyé Ambaſſadeur dès Ducs Maurice & Jean Galbayo à l'Empereur de Conſtantinople dés le huitieme ſiécle, eſt une preuve qu'elle étoit employée dans les plus importantes affaires de l'Etat. Elle a continué à donner des Sujets de merite, & elle en a eû depuis peu d'employés en diverſes charges, quoi qu'elle ne ſoit pas aujourd'hui auſſi puiſſante qu'elle eſt Noble & ancienne. Deux Freres de cette Maiſon commandants en même temps diverſes galeres pour eviter la confuſion, que de mêmes armes pouvoient cauſer parmi ceux qui leur obeiſſoient, introduiſirent la diverſité, qui ſe trouve aujourd'hui dans les armes des diverſes branches d'une même famille. Les uns portent *de ſinople à une bande d'argent chargée en chef d'un Lion de St. Marc, & les autres coupent cet écu en y ajoutant un champ de gueules, & rayant le Lion de S. Marc de la bande.*

Malateſta. Il y eût deux Généraux de la Rép. de Veniſe de ce nom, tous deux de la famille des Seigneurs de Rimini, connus dans l'Hiſtoires. *Pandolfe* d'autres écrivent *Sigiſmond* fut le premier l'an 1463. & *Robert* l'an 1480. le dernier eût deux fils naturéls, *Charles* & *Pandolfe*, qui furent les ayeux de la poſtérité qui vit à preſent de ce nom à Veniſe. *Malateſta* des *Malateſti* dés l'an 1401. avoit demandé l'aggregation de toute ſa famille à la Nobleſſe Venitienne, qui lui fut accordée aux conditions accoutumées le 24. Janvier de cette même année, & comme ces deux derniers contribuerent de tout leur pouvoir à ce que la Ville de Rimini vint au pouvoir de la Rép., on ne conſidera point le deffaut de leur naiſſance pour les continuer dans l'aggregation. Les armes de cette famille ſont un écu *écartelé, au premier & dernier de ſinople avec trois têtes de femmes, deux & une, coiffées de gueules, au ſecond & troiſieme d'argent avec trois barres d'or.*

Mali-

Malipiero. On croit que cette famille, appellée dans les vieilles Chroniques *Maſtropiero*, eſt venue d'Allemagne, mais en des temps ſi reculés, qu'on la trouve dés les premiers ſiécles de la fondation de Veniſe parmi les principales, & qu'elle y tint des emplois importants. Elle a eû deux Princes de la Rép. *Aurio* & *Paſchal*, le premier élû Doge l'an 1178. & le ſecond l'an 1457. Elle à de même donné des Procurateurs de St. Marc, & quelques Généraux d'armées. Monſieur Amelot lui donne pour armes une *patte d'ours*, & cite un proverbe Venitien que donner les armes Malipierro c'eſt donner un ſoufflet. Mais on ne ſçait où il a pris l'un & l'autre, puiſque conſtamment les armes de cette Maiſon ſont *une ſerre, ou un pied d'aigle, accompagné de ſon aîle de ſable en champ d'argent*, comme il ſe voit en mille endroits ſur les ſepultures des Nobles de cette famille & le proverbe qu'il cite n'eſt point en ce ſens, mais *ſe garder des armes Malipierre*, c'eſt à dire ſe garder des mains, ou des griffes d'un voleur.

Manfrotto. Cette famille exerçoit le negoce à Veniſe, & quelques uns ſe ſont ſignalés dans le mêtier d'Avocat. Elle fût aggregée le 8 Fevrier 1699. Ses armes ſont.....

Manoleſſo. Cette famille fut une de celles qui ſe retirerent à l'Ile de Torcello à la venue des Barbares en Italie, & qui fut des premieres qui habiterent à Veniſe, après que Rialto fut devenuë la Capitale des autres : Elle y fut toûjours conſidérée comme Patrice, mais étant allée avec la Colonie, que la Rép. envoya en Candie quelque temps après qu'elle fut devenue Maîtreſſe de cette Ile, elle y a demeuré juſques à ce que les Infideles en étant reſtés les Maîtres, elle retourna à Veniſe. On à une Hiſtoire des Turcs d'un Gentilhomme de cette famille, Docteur & Profeſſeur Ducal en Philoſophie

à Ve-

à Veniſe ; charge qui ne ſe donne qu'à un Gentilhomme Patrice. Celui-ci s'appelloit *Emile Marie Manoleſſo* & fleuriſſoit vers la fin du ſeizieme ſiécle. Ses armes ſont, *parti d'azur & d'argent, avec une face d'argent ſur l'azur. Jaques Manoleſſo* retourné de Candie & reçu au Grand Conſeil après les preuves de ſa deſcendance directe de *Marc Manoleſſo*, qui fut le premier qui y alla avec la Colonie, ajouta cette partition à ſon écu, qui étoit d'azur plein avec une face d'argent.

Manini. Cette famille joüit du titre de Comte dans le Frioul, d'où elle vint l'an 1651. *Louis Comte Manin* fit l'offre des cent-mille Ducats pour les beſoins de la guerre, & peu après conta encor une pareille ſomme pour procurer à ſon fils le *Comte Octavian* la Veſte de Procurateur de St. Marc. Leurs armes ſont un écu *écartelé, au premier & dernier quartier d'or à un lion de gueules, contourné avec deux jambes, ſçavoir la droite de devant & la gauche de derriere d'azur. Au ſecond & troiſieme, parti d'azur & d'argent, l'azur chargé d'un chien marin de ſinople, couronné d'or & poſé en pal, & l'argent d'une faſce d'azur.*

Manzoni. Cette famille ſe fit recevoir Noble dans le Conſeil de Ville de Padoüe pendant la premiere guerre de Candie, & dans la derniere elle a obtenu la Nobleſſe de Veniſe. Ses armes ſont *Ecartelées, au premier & dernier quartier de l'Empire, au ſecond & troiſieme, de gueules avec une Aigle couronnée d'argent, ſur le tout d'argent à un beuf, que les Italiens appellent* (manzo) *de ſable.*

Marcello. On ſe ſouvient d'avoir connu à Veniſe un bon Prêtre Flamand, ſoit diſant Abbé D..... lequel arrivé en cette Ville & bien reſolu d'obtenir à force de fatigues, de quoi ſubſiſter, entreprit un ouvrage d'une eſpece toute ſinguliere. Ayant ſçu qu'un

qu'un bon Gentilhomme de la Maiſon *Marcello* également riche & pieux, étoit un homme qui pouvoit beaucoup l'aider à pouſſer avant ſa fortune, il entreprit, & mit en execution le bizarre deſſein de recueillir tout ce que les Ecrivains de l'Hiſtoire Auguſte ont laiſſé des *Marcels* Romains, c'éſt a dire de faire un extrait de tous les paſſages ſans diſtinction & ſans choix, ou le nom de *Marcel* étoit exprimé, & ayant fait une magnifique copie de cet admirable receuil, auquel il donna un titre encor plus rare de *Mare-Cælum*, il le porta bien & magnifiquement relié en veau, à ce Gentilhomme *Marcel*, dont il avoit envie de ſe faire un Mecenas, lui expliquant d'un grand ſang froid, & par une Dedicace verbale, le deſſein miſterieux de ſon Ouvrage, qui étoit, diſoit-il, un Receuil de ce que l'Hiſtoire Romaine diſoit de la famille *Marcelle*, dont les heros qui en ſortoient de tous côtés, brilloient comme des Etoilles dans *le Ciel*, & des poiſſons dans *la Mer* : Ce qui lui donnoit le ſujet de briller lui même de leur gloire, qui lui étoit aquiſe par ce droit de ſa naiſſance. Le Gentilhomme qui dans ſon eſpece étoit auſſi fin que le Panegeriſte étoit heureux dans ſon invention, étonné du prodigieux preſent qu'on lui faiſoit, ne ſçavoit que répondre, tournant & retournant le livre, qui étoit un gros *in Folio* de papier imperial à deſſiner, afin qu'il fit un plus gros volume tout écrit en lettres éclattantes, ſans la moindre rature ou tâche d'ancre, & tout cela relié en baſane marbrée, avec des filets d'or & la tranche dorée : Enfin convaincu que le livre contenoit les plus belles & les plus véritables choſes du monde, puiſqu'il étoit ſi beau, & qu'une étude auſſi recherchée ſeroit un tréſor dans ſa famille, où les preſents & les futurs pourroient puiſer des lumieres immortelles pour éclaireir les endroits les plus obſcurs de leurs Génealogies, entra dans ſon cabinet & ayant

ayant mis deux cents ſéquins dans une bourſe de velours, les donna à l'autheur avec des proteſtations bien expreſſes, qu'il ne prétendoit pas par là s'aquiter de ſes obligations, & qu'outre qu'il pourroit à l'avenir diſpoſer de ſa Maiſon, & s'en reclamer en toute rencontre, comme d'une choſe qui lui étoit aquiſe, il éprouveroit avec le temps des effets plus conſiderables de ſa reconnoiſſance. En effet, une lecture de Droit Canon étant venue à vaquer quelque temps apres dans l'Univerſité de Padoüe, l'Abbé généalogiſte en fut pourvû à la recommandation & par l'autorité du Gentilhomme, qui étoit lui même un des Reformateurs de l'Etude de Padoüe, c'eſt a dire un des trois Pourvoyeurs de toutes les Lectures. La digreſſion qu'on a faite eſt au ſujet de l'origine de la famille *Marcello*, que l'Autheur Anecdote du *Mare-Cælum*, auſſi bien que le Peuple de Veniſe croit venir de Rome, & lui en fait honneur en toute occaſion. On ne peut pas diſcouvenir qu'il ne ſoit tres-poſſible que pluſieurs Familles aujourd'hui vivantes, tirent leur origine d'autres, qui ont autrefois fait le plus grand bruit a Rome. Mais la reſſemblance des noms eſt elle ſuffiſante pour authoriſer la croyance que demandent ceux qui s'en veulent parer, & qui n'en ont ſouvent d'autres preuves que leur prévention, ou leur preſomption? Abſolument parlant, l'éloignement des ſiécles eſt ſi grand, & le deffaut de bons Ecrivains, écartés par les irruptions des Barbares dans l'Empire de Rome, eſt ſi palpable, qu'à moins que d'avoir une docilité à tout reçevoir ſans examen & ſans diſtinction, il n'eſt pas poſſible que le bon ſens ne ſe revolte contre ces ſortes de Généalogies, & ne les mette à l'écart, comme firent les Juifs des pierres de l'Autel profané dans la priſe de Jeruſalem par Antiochus, *quo ad uſque veniret Propheta & reſponderet de iis*, ou, comme on dit que le Senat de

Veniſe

Veniſe fait de certaines Bulles des Papes, qu'on ne les jette dans le caiſſon *nel Caſſone* des choſes douteuſes, qu'on reçoit à la verité ſans reſiſtance, même avec reſpect, mais qu'on n'éclraircit point. Ce qui eſt ſeur eſt que la famille Marcelle eſt tres ancienne, tres-riche, & tres-conſidérable à Veniſe, qu'elle a eû un Doge qui fut *Nicolas Marcello*, élû en 1473., des Procurateurs de St. Marc, des Généraux d'Armeées, des Ambaſſadeurs, & des Sénateurs de tres-grand merite. *Jaques Marcel* fut élû quatrefois Général de mer dans le 15.me ſiécle. Un autre *Jaques Antoine* de la même famille, étoit ſi renommé pour ſa valeur & pour ſa conduite à la guerre, qui René d'Anjou Roi de Naples le demanda à la Rép. pour le mettre à la tête de ſes armées. Il ſatisfit pleinement à l'attente du Roi, qui lui temoigna ſa reconnoiſſance par toute ſorte de faveurs & en particulier par l'aggregation à l'ordre des *Chevaliers Croiſſants*, qu'il avoit inſtitué, & qui étoit alors tres-conſidérable. Ces Chevaliers portoient un Croiſſant d'or avec une Deviſe écrite deſſus en lettres d'émail d'azur *Los en Croiſſant* & cette marque de Chevalerie ſe voit encor aujourd'hui ſur le tombeau de ce *Jaques Antoine Marcel* dans l'Egliſe de Saint Chriſtofle de Muran, où il eſt enterré. *Chriſtofle Marcel* Archevêque de Corfou aſſiſta au Concile de Latran l'an 1511. & écrivit dans la ſuite ſur les controverſes agitées par Luther. Les armes de cette Famille ſont *d'azur à une bande ondée d'or.*

Marini. Cette famille eſt des plus anciennes de Veniſe & qui eût toûjours rang parmi les Nobles. Comme la plus grande partie de ſes Sujets paſſa en Candie avec la Colonie, il en reſta peu à Veniſe, où cependant elle a donné quelques Procurateurs de St. Marc, & d'autres Senateurs d'un merite particulier. Elle porte *de gueules à une face d'argent,*

d'argent, ſurchargée d'une autre face ondée d'azur.

Martinelli. Cette famille étoit venue de Bergame à Veniſe où elle avoit déja demeuré plus d'un ſiécle, quand elle y fut reçüe dans l'ordre Patrice. Ce fut l'an 1684. pendant la guerre de Candie, & par la voye du Sacrifice ordinaire d'une partie de ſes richeſſes aux beſoins de l'Etat. Ses armes ſont *coupées d'azur & d'argent. L'azur chargé de deux ètoilles d'or en chef & une fleur de lis d'argent en cœur : L'argent, d'une face ou côtice de gueules & une Colonne avec ſa baſe & ſon chapiteau d'argent en bande & brochant ſur le tout.*

Martinengo. Jaques Martinengo d'une famille tres Noble & tres-illuſtre dans la Lombardie, & particulierement à Breſſe, où il faiſoit ſon ſéjour au temps du Duc de Milan Philippe Marie Viſcomti, ſçavoir en l'an 1448. ayant embraſſé le parti de la Rép. & diſpoſé les Breſſans à l'embraſſer, fut créé Chevalier par le Senat, avec le reception de toute ſa famille à l'Ordre de la Nobleſſe de Veniſe, & la conceſſion de porter *l'écu de St. Marc en cœur* de ſes armes, qui ſont *d'or à une Aigle de gueules armée & couronnée de même.* Outre les Deſcendants de celui-ci les Comtes *Jean Batiſte* & *Paul Martinengo* qui étoient d'un autre branche, ayant fait offre du don ordinaire l'an 1689. furent encor aggregés à la Nobleſſe, & le dernier de ces Meſſieurs, outre ce Sacrifice pécuniaire avoit encor le merite d'avoir ſervi perſonnellement en qualité de Capitaine de Cuiraſſiers dans la derniere guerre de Candie, & d'avoir même levé à ſes frais 300. hommes d'Infanterie qu'il donna à la Rép. pour la même occaſion.

Medici. Cette famille étoit dans l'Ordre des Sécretaires de la Chancelerie depuis pluſieurs ſiécles, quand elle paſſa à celui des Patrices l'an 1653. à l'occa-

l'occaſion de la guerre de Candie. Les armes ſont *coupées d'or & d'azur avec une grande Etoille de l'un en l'autre, aux pointes des rayons de la quelle touchent ſix boules des mémes couleurs.*

Memo. Monſieur Amelot apres quelques autres, tire de cette famille celle de *Monegaric*, qui donna deux Doges à la Répub. dans les premiers ſiécles: Mais les autres ne conviennent point que ces deux familles ſoyent la même, & le faſtueux Jean Palazzi tout recemment dans ſes *Faſti Ducales* aſſeure poſitivement avec ſa latinité qui lui eſt propre, apres avoir fait l'Eloge du Duc Dominique Monegare que *Familia hæc Monegaria vel Menegaria dicta artus deſeruit mortales circa annum* M. CCC. LXXI. *ut in Chron. MS.* Le Duc *Tribun Memo*, qui commença à regner l'an 979. eſt plus aſſeurément de cette famille de même que *Marc Antoine Memo* élû l'an 1612. tous deux Princes recommandables pour leur pieté, & pour les autres vertus neceſſaires à des Souverains. La famille outre ces deux grandes Lumieres qui ont éclatté ſur le trône, en a donné d'autres, ſoit Généraux, ou Ambaſſadeurs, ou Procurateurs de St. Marc, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire. Ses armes ſont un écu *coupé d'or & d'azur avec trois pommes de cédres ſur chacune des partitions d'azur ſur l'or, & d'or ſur l'azur.*

Mezo. Cette famille eſt des premiers temps de la Rép. une partie étant paſſée en Candie, l'autre demeura quaſi toute dans le grand Conſeil, à la réforme qu'en fit le Doge Pierre Gradenigo, & le reſte y rentra l'an 1381. du temps de la guerre de Gênes, en récompence des ſervices rendus à la Rép. par *François Memo.* Un *Jaques* de cette même famille, fut Provediteur du Camp, comme on appelle à Veniſe les Généraux dans les expeditions militaires, dans la guerre de Ferrare, & depuis Ambaſſadeur à Rome. Comme en tout temps cette fa-

mille a été peu nombreuſe, elle n'a pas fait autant de bruit que beaucoup d'autres. Ses armes ſont *d'or à trois faces ondées d'azur ſous un chef de même, chargé d'un Lion d'or paſſant.*

Miani, ou comme parlent les Hiſtoires Latines, *Emiliani* eſt une famille qui à la faveur de ce nom, pourroit prétendre à une Origine Romaine, la famille des Emiliens ayant brillé avec tant d'éclat dans cette Capitale du monde. Mais la modeſtie qui paroît une vertu héréditaire dans cette famille, ne lui a pas permis de ſe parer de cette gloire empruntée, & elle ſe contente de ce que les Chroniques diſent d'elle, que Pavie fut ſon premier ſéjour, d'où elle ſe transfera à Veniſe dès les premiers ſiécles de la Rép. où elle a toûjours été conſidérée pour Noble, & a eû des emplois de toute eſpéce dans l'adminiſtration des affaires publiques. Ce dont neantmoins elle ſe fait le plus d'honneur eſt d'avoir donné à l'Egliſe Romaine le bienheureux *Jerôme Miani* Fondateur de la Congrégation, ou Ordre des Clercs Réguliers de Somaſque, qui ſubſiſte & qui fleurit encor aujourd'hui en Italie, où il a pluſieurs Etabliſſements. Somaſque eſt une montagne entre Milan & Bergame, & le lieu où ce Saint homme ſe retira, apres avoir attiré à ſon imitation, une quantité de perſonnes qui comme lui ſe devoüerent au ſoin des Orphelins, à quoi le bien heureux *Jerôme* avoit été porté par la pitié qu'il eut d'une quantité de ceux-ci, qui étoient abbandonnés en un temps de peſte, qui affligeoit la Lombardie. Ce pieux Inſtitut ſubſiſte, comme on a dit, dans pluſieurs Villes d'Italie, où les Peres de cet Ordre ſe chargent du ſoin & de l'éducation des Orfelins; Outre ces hopitaux ou Maiſons de Charité, où ils élévent les enfants, ils ont encor quelques Colléges, où comme les Jeſuites ils enſeignent les lettres, & d'autres Seminaires encor où ils inſtruiſent la Jeuneſſe

neſſe avec ſoin & réputation ; ſans parler des Maiſons qui ſont pour eux ſeuls, où ils forment leurs Religieux & les rendent habiles à ſervir le prochain. Le plus beau College de Veniſe eſt entre leurs mains, & le Pape Clement VIII. leur bâtit un ſéminaire à Rome, appellé du nom de ce Pape le Clementin ; où une quantité de Gentilshommes principalement Génois, ſont inſtruits en toute ſorte de ſciences & d'exercices propres à leur qualité. Les armes de la famille Miani, ſont *barelé d'argent & de gueules, avec un chef d'azur chargé d'un Epic de millet d'or.*

Michieli. On veut qu'abſolument cette famille ſoit d'origine Romaine, & même qu'elle vienne de celle des Anices ſi fameuſe dans la Rome Chrêtienne, & qui a donné des Saints & des Papes à l'Egliſe & de tres-illuſtres Sujets à l'Etat. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſeur que les *Michieli* ſont tres-anciens à Veniſe, & que leur Nobleſſe & leurs grands biens y furent en tout temps en tres-grande conſidération. *Vital* I. *Dominique* & *Vital* II. *Michieli* furent tous trois Doges de Veniſe, & cela dans les temps, que l'autorité des Doges étoit beaucoup plus grande qu'elle n'eſt depuis quelques ſiécles. On a parlé de ces trois en leur lieu, mais on n'a pas rapporté une choſe qui contribue infiniment à la gloire du ſecond. C'eſt qu'etant à la tête de l'armée Venitienne, Roger II. Roi de Sicile lui vint demander du ſecours contre ſes Sujets rebelles qui refuſoient de le reconnoître. Le Doge conduiſit ſa Flotte de ce côté là, & s'étant preſenté à Palerme pour reduire les Factieux, ceux-ci plûtôt que de ſe ſoûmettre à Roger, offrirent de le reconnoître lui même pour leur Roi, & de lui prêter obiſſance en cette qualité. Le Doge accepta leur offre, & étant entré en ami dans la Ville prit effectivement poſſeſſion du trône, ſur lequel ayant reçû le ſerment de fidélité des nouveaux

Sujets, il le transfera incontinent à Roger, ſe ſervant de l'autorité qu'il venoit d'aquerir par la ſoûmiſſion volontaire des Siciliens, pour les obliger (comme il fit) de recevoir Roger, à qui il transportoit tous les droits de la Souveraineté qu'ils venoient de lui donner. Exemple d'une généroſité & d'un desintereſſement, qui a peu de pareils dans l'Hiſtoire. Monſieur Amelot tire de là une conſequence que le Doge ſe voyant déja Souverain de Veniſe, trône que perſonne ne lui diſputoit, il refuſa une couronne qu'il voyoit mal aſſeurée ſur le tête de qui que ce fut, attendu l'humeur mutine des Siciliens. Il n'y a rien de ſi bien fait à quoi on ne puiſſe attribuer une mauvaiſe intention. Quoi qu'il en ſoit, il ſe trouvera peu de Conquerants, qui nonobſtant tous ces dangers, ſe contentent de la gloire d'avoir rétabli un Roi, quand ils auront pû ſe mettre ſa Couronne ſur la tête du conſentement & par la volonté quoi qu'inconſtante & douteuſe des peuples, qu'on ſe flatte toûjours de trouver ou de rendre favorables à l'avenir. L'Ile d'Arbé ſur les côtes de la Dalmatie, fut long-temps le patrimoine particulier de cette famille avec le titre de Comté. Le nombre des Généraux, de Procurateurs de St. Marc, d'Ambaſſadeurs, ſortis en tout temps de cette famille eſt comme infini. Elle eût auſſi quelques Cardinaux & Prelats d'un merite diſtingué. Ce fut *Marin Michieli*, qui étant Capitaine des Vaiſſeaux de la Rép. il y a quelques années, eût ordre de ſe laiſſer plûtôt mettre en pieces, que de changer le moins de monde l'ancien Cérémoniel, au ſujet du Salut que le Roi T. C. vouloit qu'on fît à ſes vaiſſeaux en toutes ces Mers, comme on l'a rapporté ailleurs. Ce même Seigneur devant, l'an 1685. aller à l'armée en qualité de Provéditeur, fit pompe à Veniſe d'une galére, dont la richeſſe n'avoit peut être jamais eu de pareille. Toute la Pouppe étoit revêtue de grandes

lames

lames d'argent ciſelé, dans tous les endroits que le travail & le boiſage doré des compartiments avoit laiſſé vuides : Et quoi qu'il y ait peut être aujourd'hui quelques familles, qui poſſedent de plus grandes richeſſes que celle-ci, il n'y en a aucune qui la ſurpaſſe dans la gloire d'avoir donné de grands hommes à la Rép. Ses armes ſont un écu *faſcé d'azur & d'argent de ſix pieces avec vingt & un bezons d'or diſpoſés ſur les faces* 6. 5. 4. 3. 2. 1. Le Doge *Dominique Michieli* chargea ſon écu de ces monoyes à l'occaſion du Siege de Tyr, qu'il faiſoit en perſonne l'an 1124. où l'argent lui manquant pour payer ſes Troupes, il fit battre des monoyes de cuir bouilli, qui furent de ſon nom appellées Michelettes, & voulut qu'elles euſſent cours dans ſon Camp pour l'achapt des choſes neceſſaires, juſqu'à ce qu'étant de retour à Veniſe, il les échangea toutes en monoyes effectives d'or ou d'argent, & ſatisfit ponctuellement à ceux qui en étoient chargés.

Minelli. Cette famille eſt d'origine Bergamaſque, & s'étant long-temps exercée dans le negoce à Veniſe, elle put offrir l'an 1630. la ſomme ordinaire pour les beſoins de la guerre de Candie, en recompenſe de quoi elle fut admiſe à la Nobleſſe dominante. Ses armes ſont *d'azur avec deux cotices d'or qui ſéparent la face du chef & de le pointe. L'une & l'autre de celles-ci ſont chargées d'un lion d'or paſſant vers une montagne de même, le premier achemmé vers la droite, & l'autre vers la gauche de l'écu, & en face une Foi ou deux mains empaumées, d'argent, les bouts des bras vêtus d'etoffe d'or.*

Minio. Paul Minio fut le premier qui dans le huitieme ſiécle transfera ſon Séjour à Veniſe après l'avoir tenu dès le temps de la deſtruction d'Altin à l'Ile de Mazorbo, où ſes Ancêtres s'étoient retirés. Sa famille eût toûjours rang parmi les Nobles, mais une partie s'étant tranſporteé en Candie, ce qui en

reſta à Veniſe n'a pas laiſſé de donner quelques Sujets de diſtinction. Un *Marc Minio* fut parmi les Prétendants au Dogat ſur la fin du dix-ſeptiéme ſiécle, & on a connu il n'y a pas beaucoup d'années un *Paul Minio* qui ſe diſtinguoit beaucoup par ſon eſprit, & par l'etude qu'il avoit faite des belles Lettres. Les armes de cette famille ſont *d'azur à une bande loſangée d'or.*

Minotto. On fait cette famille d'Origine Romaine. Ce qui eſt ſûr c'eſt qu'elle fut toûjours compriſe entre celles qui eurent l'entrée dans les Conſeils des les premiers temps de la Rép. On ne ſçait ſur quel fondement cette famille ſe vante d'un Saint *Demetrius* Martyr de la primitive Egliſe, & en fait un de ſes enfants. Elle a donné quelques Sujets conſidérables. Un *Thomas Minotto* Capitaine Général du Golfe dans le 14. ſiécle & un *Marc Minotto* Général de la Mer dans le 15. Ses armes ſont *de gueules à trois bandes d'or, que d'autres changent en trois bandes de gueules en champ d'or.*

Mocenigo. Cette Maiſon des plus illuſtres & des plus puiſſantes de Veniſe, commenca à y fleurir dès les premieres années de la fondation de la Ville; & ſi on peut dire de beaucoup d'autres familles qu'elles ont donné pluſieurs Sujets conſidérables par leurs emplois en divers temps, il eſt vray de celle-ci qu'il ne s'eſt écoulé aucun temps au quel elle n'en ait donné une quantité qui paroîtroit prodigieuſe, ſi on ne ſavoit qu'étant ſéparée en diverſes branches, elle a eû les moyens de les fournir, pris tantôt de l'une & tantôt de l'autre, & quelques fois de toutes enſemble. Outre quatre Doges qu'elle a donnés, ſçavoir *Thomas* l'an 1413. *Pierre* en 1434. *Jean* en 1477. & *Alouis* en 1570. celui qui eſt aſſis à preſent ſur le trône, eſt un *Marc-Antoine Mocenigo* des quels tous on a parlé dans leurs lieux. Cette Maiſon eſt extremement riche, ce qui eſt ſans doute la

cauſe

cauſe que les emplois fondent, pour ainſi dire, chez elle, étant la coutume de la Rép. de Veniſe que ceux qui les reçoivent doivent dépenſer beaucoup du leur pour en ſoutenir l'éclat, & particulierement dans les Ambaſſades qu'ils ſont obligés de faire entierement à leurs fraix, ce qui leur ouvre la carriere des plus grands honneurs, & particulierement de la dignité de Procurateur de St. Marc, qui eſt comme la derniere récompence de leurs ſervices. Cette famille habite particulierement au quartier de l'Egliſe de St. Samuel, où elle a quatre ou cinq Palais tous attenants l'un à lautre, & qui ſe communiquent, de ſorte que quand il ſe fait un Mariage dans quelqu'une de ſes branches, on a coutume de tenir tous ces Palais ouverts, où les Etrangers, qui ont alors la liberté de les voir, ont occaſion d'admirer la richeſſe des ammeublements qu'il y a. Les Généralats & tant d'autres Emplois lucratifs qu'ont eû ceux de cette famille, leur ont donné les moyens d'en accumuler de toute ſorte & des plus ſomptueux, qui n'en ſont jamais ſortis, Veniſe n'ayant jamais été ni priſe ni ſaccagée. On ne peut ici obmettre l'Epitaphe du Doge Pierre Moncenigo gravé ſur ſon tombeau des plus riches & ſomptueux, qu'il y ait à Veniſe par le prix du marbre, & des ſtatues qui y ſont. De cette ſeule Epitaphe on peut recuillir les moyens qu'il eût, & qu'ont eû d'autres de ſa famille de s'enrichir.

Petro Mocenigo, Leonardi filio omnibus non minus optimi, quam Eloquentiſſimi Senatoris muneribus Domi foriſque functo, Maris Imperatori, qui Aſia à faucis Helleſponti uſque in Syriam ferro ignique vaſtata, Caramannis Regibus, Venetorum ſociis, Ottomanno oppreſſis, regno reſtituto, Pyratis undique ſublatis, Cypro a Conjuratis non minori celeritate quàm prudentiâ recepta, Scodra ductu & auſpiciis

ſuis obſidione liberatà, cum Remp. feliciter geſſiſſet abſens D. Marci Procurator, inde Dux grato Patrum Conſenſu creatus eſt. Joannes tertius ab hoc Dux & Nicolaus Mocenigi fratres, &c. Les armes de la famille Mocenigo ſont *d'azur coupé d'argent avec deux roſes de l'un en l'autre.*

Molino. L'origine de cette Maiſon eſt double, ou plûtôt il y a deux familles de ce nom, qui vinrent de differents endroits habiter à Veniſe. La premiere de Mantoüe dès le neuvieme ſiécle, & l'autre de la Ville d'Acre, ou Ptolemaïs dans le douzieme, lors que les Venitiens ligués avec les autres Princes Chrêtiens pour chaſſer les Infidéles de la Paleſtine, émporterent cette place, d'où quelques familles ſe retirerent à Veniſe. Que cette famille ſoit unique ou double (car quelques uns veulent qu'il n'y en ait qu'une) il eſt certain qu'elle a fleuri & ſubſiſté encor à Veniſe avec diſtinction. *François Molino* fût Doge l'an 1643. Il avoit été Généraliſſime, & fut le premier qui en cette qualité ſoutint la guerre que le Turc déclara à la Rep. pour lui enlever le Royaume de Candie. Il y a eû encor pluſieurs autres Généraux, qui ont commandé les forces de Mer avec beaucoup de reputation, même dans la derniere guerre que la Rép. déclara à Mahomet IV. en ſe liguant avec l'Empereur Leopold & le Roi de Pologne. *Alexandre Molino* arriva, apres les commandements ſubalternes, au ſuprême Généralat, dont il s'aquita avec beaucoup de valeur & de gloire. Les armes de cette famille ſont parlantes, & conſiſtent en *une Roüe de moulin d'or en champ d'azur.* D'autres branches portent cette *roüe de gueules & d'argent en un champ coupé de l'un & de l'autre.*

Mora. Il y a deux familles de ce nom ou plûtôt une même famille a obtenu en deux fois l'honneur d'être aggregée au Corps de la Nobleſſe Dominan-

te

te. Elle étoit établie à Vicenſe, mais ſon origine venoit de Suiſſe. La premiere branche fut aggregée l'an 1665 au temps de la guerre de Candie, en vuë du Don des cent mille Ducats, & la ſeconde par le même moyen le fut l'an 1694 pendant la derniere guerre. Leurs armes ſont *écartelées. Au premier d'argent avec un lion de gueules contourné & preſentant trois fleurs de même. Au ſecond d'Empire, ſavoir d'or à l'Aigle éployée de ſable; Au troiſiéme de gueules avec deux Epées d'or paſsées en ſautoir les pointes en bas, & accompagnées de quatre molettes de même; Au quatriéme d'argent à trois bandes de gueules.*

Morelli. Les Morelli étoient Marchands Venitiens, de ſi grand Commerce & de tant de credit qu'ils attirerent l'an 1686 au ſervice de la Rép. une quantité de Bâtiments, dont pluſieurs Marchands de diverſes Nations l'accommoderent par leur entremiſe pour ſervir dans la guerre commencée. Outre cela ils firent généreuſement l'offre de la ſomme ordinaire, en conſideration de la quelle ils furent aggrégés la même année. Leurs armes ſont un écu *coupé d'azur & de gueules: Ce premier chargé d'une Colombe d'argent portant en ſon bec un rameau d'olive, & le ſecond d'une croix de Malte d'argent.*

Moro. Le nom *d'Alboin Moro* qu'on trouve des l'an 724. parmi ceux qui preſiderent à l'édification des premiers bâtiments de Veniſe, eſt une preuve également de l'antiquité de ſa famille en cette Ville, & de la conſidération où elle étoit dans celle de Padoüe, d'où vinrent ces premiers Inſpecteurs de la nouvelle edification. On ne ſçauroit donc mettre en doute, qu'ayant en ſuite arrêté ſa demeure à Veniſe, au moins dès le temps que Padoüe fut brûlée, ou par Attila, ou par les Lombards (car on ne

trouve point le temps précis de ce paſſage) elle y fut conſiderée comme des meilleures, & des plus importantes. Elle reſta neantmoins exclue du grand Conſeil au temps de la Reforme qu'en fit Pierre Gradenigo, puis qu'elle y rentra l'an 1388. par les Merites de *François* Moro, qui ſervoit utilement ſa Patrie pendant ce temps là. Celui-ci neantmoins vint de Negrepont, où il faut dire qu'il avoit quelque emploi public, ou qu'il avoit transferé ſon ſéjour en cette Ile pour quelque Interêt particulier. *Chriſtofle Moro* fut Doge l'an 1462. & regna avec un applaudiſſement univerſel, réſolu même dans les derniers jours de ſa vie, d'aller en perſonne combattre les infidéles, avec le Pape Pie II. l'un & l'autre s'étant déja rendus à Ancone pour s'émbarquer ſur la Flotte, lorſque la mort du Pape déconcerta une ſi glorieuſe entrepriſe. La famille a eû des Procurateurs, des Généraux d'Armées, & des Ambaſſadeurs, & entre ces derniers, *Jean Moro* Ambaſſadeur aupres de Gregoire XIV. où étant tombé malade, ce Pape lui voulut faire l'honneur de l'aſſiſter en perſonne, & lui confera les Saintes huiles de l'extrême Onction avec ſes propres mains. Cet exemple a été renouvellé de nos jours par Clement XI. qui étant un jour allé viſiter l'Hopital du St. Eſprit, & apprenant pendant ſa viſite qu'un pauvre malade étoit à l'agonie, alla le voir, le conſola & l'encouragea contre les approches de la mort, lui confera la derniere Onction, & ne l'abbandonna point qu'il ne fût expiré : Charité qui fut quelques jours apres célébrée par un Sonnet du Cardinal Pamphile qui ſe trouva preſent à la viſite, & qui ayant été rendu public meritoit de trouver ici place, (ſi on en avoit encor la Copie) à la gloire des Muſes, qui ſe trouvent ſi favoriſées & ſi honorées par les ſoins que cette Eminence veut bien leur donner.

Pier-

Pierre Moro fut créé Cardinal par Gregoire XII. Il y a eu un Evêque de Veniſe, & un Patriarche de Grado de la même famille, qui continue à fleurir encor aujourd'hui. Ses armes ſont un *écu bandé d'argent & d'azur de ſix pieces avec un chef d'argent chargé de trois meures noires.*

Moroſini. Cette famille vint d'Eſclavonie, mais on aſſeure qu'elle y avoit paſſé de Rome dans une Colonie que l'Empereur Claude envoya en cette Province. Ni le nom de la Ville où cette Colonie fut envoyée, ni le temps précis que les Moroſin vinreut à Veniſe, n'eſt point écrit. Ce qu'il y a de ſeur eſt que cette famille y étoit puiſſante, & conſidérée dès les premiers temps de la Rép. puiſque dès le milieu du dixieme ſiécle elle eut un démêlé avec la famille Caloprine, qui intéreſſa toute la Ville, & dans lequel le Doge Tribun Memo prit parti en faveur des Moroſins, & chaſſa les autres de la Ville. Ceux-ci ayant recours à l'Empereur Otton II. la choſe étoit ſur le point d'avoir de plus fâcheuſes ſuites, quand le Doge envoya *Pierre Moroſin*, & Marc Badoer comme Ambaſſadeurs à Otton pour l'éclaircir du ſujet de la diſpute, & lui faire connoître le droit des parties. Cela arrêta les armes que l'Empereur paroiſſoit diſpoſé de vouloir faire agir contre les Venitiens ; mais n'appaiſa pas entiérement la querelle, l'interceſſion de l'Imperatrice ayant obtenu que les Caloprins ſeroient rapellés de leur banniſſement ; ce qui cauſa encor quelques troubles dans la ſuite. Tout cela fait voir la puiſſance & la conſidération dans la quelle étoit cette famille, qui depuis ce temps là n'a jamais manqué de donner de grands hommes à la Rep. qui ont occupé & ſoutenu avec applaudiſſement toute ſorte d'emplois & de Dignités. *Dominique Moroſin* élû Doge l'an 1148. *Marin* l'an 1249. *Michel* l'an 1381. & *François* l'an 1688. font voir qu'on a crû en tout temps cette fa-

mille capable de donner des Princes à la Rép. Elle a même donné des Rois à la Hongrie ; Etienne fils du Roi André II. ayant epouſé *Thomaſine* Moroſine en eut André II. dit le Venitien à cauſe de ſa Mere, lequel quoi qu'il eût beaucoup à travailler pour recouvrer le Royaume qu'il tenoit du ſang de ſon Ayeul (car ſon Pere ne pût monter ſur le trone), Il le reconquit neantmoins, & partagea avec ſa Mere les honneurs du Diadéme. Cette Dame procura de même des aggrandiſſements conſidérables à ſa famille, ſon frere *Albert* ou *Albertin* ayant été déclaré par le Roi ſon Neveu, Prince de Morlachie, Duc d'Eſclavonie, & Comte de la Boſnie. Ceux qui ſavent l'Hiſtoire n'ignorent pas que toutes ces Provinces ont autrefois appartenu au Royaume de Hongrie : & les armes de la famille chargée de celles de ces Provinces ſont des marques qu'elle les a poſſedées pendant quelque temps. Outre cette Reyne, la Maiſon Moroſine a donné deux Ducheſſes, la premiere eſt appellée *Déeſſe* ou *Dea Moroſini*, & fut femme du Duc Nicolas Tron, & la ſeconde nommée *Moroſine Moroſine* fut Epouſe de Marin Grimani, & toutes deux furent couronnées dans les formes ce qui n'eſt pas commun. On voit le tombeau de cette Deeſſe à St. Job avec cette Epitaphe *Deæ Rariſſimæ Mulieris Illuſtriſſimi Ducis Nicolai Troni Melyti Ducis Venetiarum Conjugis humili hoc in loco corpus juſſo ſuo conditum eſt*, comme voulant corriger la vanité de ſon nom par le choix d'une ſepulture dans l'Egliſe d'un Saint qui fut le plus pauvre & le plus mépriſé des hommes, en un lieu bas & ſans ornement. On dira encor au ſujet de ces deux noms de batême que les Italiens tombent facilement dans l'extravagance de donner à leurs enfants des Noms de flatterie, comme celui de *Deeſſe*, de *Parfaite*, *d'Aurore*, & tel autre, ou de prendre pour nom de batême, le ſurnom

même

même de la famille. Il y a eu des Cardinaux Moroſins. *Thomas* Patriarche de Conſtantinople & Cardinal crée par Paul II. *Pierre* par Gregoire XII. *François* par Sixte V. Un Patriarche de Veniſe *Jean François* mort dans le ſiecle dernier en odeur de ſaintété; ſans parler des Procurateurs de St. Marc, Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres publics, dont le nombre eſt comme infini. Il faut, encor remarquer que les mérites & les ſervices rendus à l'Etat par le dernier Doge *François Moroſin* ont été ſi grands & ſi agréables à la Rép. qu'elle a accordé à tous les aînés de la deſcendence de *Pierre Moroſin* ſon Neveu, la qualité héréditaire de Chevaliers de l'Etole d'or, comme on les appelle à Veniſe, honneur que le Senat a fait à quelques uns, mais qu'il n'a rendu juſques à preſent héréditaire à aucune famille & encor moins venal comme l'écrit Mr. Amelot. Cette famille ſe fait auſſi honneur du bien heureux *Jean Moroſin* qui ayant quitté le monde à la perſuation de St. Romualde, alla en ſuite habiter dans l'Ile de St. George, que le Duc Tribun Memo lui accorda pour en faire un Monaſtere pour lui & ceux qui à ſon imitation, embraſſeroient la vie Monaſtique ſous la Regle de St. Benoît, qui y ſubſiſte & s'y profeſſe encor aujourd'hui, & où pluſieurs Doges Succeſſeurs du Donateur ont pris, comme on a vû, l'habit Monaſtique. Les armes de la Maiſon *Moroſini ſont d'or à une bande d'azur*, alterées par *Albert Moroſin* frere de la Reine de Hongrie que y ajouta une croix d'argent pour marque de la Principauté de la Morlachie, dont le Roi André ſon Neveu lui avoit fait preſent.

Moſto. Cette famille vint d'Uderzo dans le Frioul, & s'habitua à Veniſe dès le temps que les Lombards détruiſant à leur arrivée cette Province, obligerent les familles principales à la quitter. L'Hiſtoire parle de quelques uns de cette famille, & d'un *Louis*

en particulier qui ayant conçu lidée & l'eſpérance de découvrir de nouveaux Climats, mit une grande partie de ſa vie à voyager, & à naviger çà & là, dont il a laiſſé des Mémoires dans le livre quoi que ſans nom d'Autheur, intitulé *Portolaro dell' Iſole*, qui eſt une deſcription des ports qu'il a vûs. C'eſt de ce livre & de l'émulation de ce Voyageur qu'on dit que Chriſtofle Colomb conçut le deſſein de découvrir l'Amerique. On a vû un autre *Louis Moſto* fait Procurateur de St. Marc pendant la derniere guerre de Candie: Les armes de la famille ſont un écu *écartelé d'or & d'azur.* Il ſe trouve des M. S. où le ſecond & le troiſieme quartier ſont chargés de *ſix bezons ou monoyes d'or posées en bande*, & d'autres encor où l'on voit *en un champ d'argent un animal rampant appellé Doſſa* par les Italiens, dont la peau ſert aux fourures, mais celle ci *Echiquetées d'or & d'azur.*

Muazzo. Cette famille habituée à Veniſe dès les prémiers ſiécles de ſa fondation, a toûjours été contée parmi les Nobles, & cepandant l'Hiſtoire ne fait mention d'aucun des ſiens qui ſe ſoit diſtingué. Ses armes ſont, *coupé d'or & d'azur avec une grande fleur de lis de l'un en l'autre.*

Mula. Où *Amulia.* Cette famille eſt auſſi ancienne que la precedente, ayant été des premieres habitantes de Veniſe. Elle tire ſon principal ornement du Cardinal *Marc-Antoine Amulio*, qui faiſant en l'an 1560. les fonctions d'Ambaſſadeur de la Rép. aupres de Pie IV. fut créé Cardinal, & honora la poupre par un Savoir ſingulier, dont il a donné des marques en quelques livres qui reſtent de lui, particulierement dans ſon livre *de ſublimi Genere dicandi.* Il fut Bibliotecaire du Vatican & Evêque de Verone: mais comme il avoit accepté le chapeau ſans le conſentement du Senat & contre les loix de la Rép. on ne le voulut pas recevoir

à

à Veniſe & le Pape employa inutilement tout ſon credit pour le faire rentrer en grace. Il lui donna en échange de l'Evêche de Verone celui de Ricti, & comme tout le cœur de ce Prelat étoit tourné à l'etude & aux lettres, il fonda un beau Seminaire ou College à Padoue, qu'il dota pour l'entretien de douze enfants Nobles Venitiens, qui voudroyent frequenter cette Univerſité, & légua ſa riche librairie au Senateur Louis Malipierre, ſon ami particulier. Il y a eû quelques Procurateurs de St. Marc dans cette Maiſon dont les armes ſont un écu *parti d'argent & d'azur avec une face de l'un en l'autre & un S. Marc au premier quartier* en memoire de *Benoit*.

Mula, ou *da Mula*, (comme on appelle aujourd'hui les Nobles de cette Maiſon) qui fit un armement conſidérable à ſes frais, avec lequel elle ſervit utilement dans la guerre de Génes. Les armes de cette famille ſont les mêmes émaux que de la precedente, mais en places differentes; la premiere partition étant *d'azur* & la ſeconde *d'argent* ſans le St. Marc.

Nadal. Eſt une famille quaſi auſſi ancienne que la précedente, & dont on trouve quelques Sujets employés dans les affaires publiques. *Marc Nadal* fut un des Electeurs du Doge Renier Zen l'an 1252. & *Jean Nadal* un de ceux qui avec titre d'Ambaſſadeurs furent au devant du Doge André Contarin dans ſa reception à Veniſe, d'où il s'étoit abſenté pour ne ne pas recevoir cette dignité l'an 1397. Une partie de cette famille fut transferée avec la Colonie dans l'Ile de Candie, ce qui eſt cauſe qu'il en reſta peu à Veniſe. Ses armes ſont *une grande étoille d'or à huit rayons en champ d'azur*.

Nani. Cette famille vint d'Altino, quand cette Ville fut détruite, c'eſt à dire dès les premiers commencements de Veniſe. Elle fut en tout temps dans la jouiſſance de l'entrée dans les Conſeils publics, non pas neantmoins dans toutes ſes branches, quelques

ques unes deſquelles én reſterent exclues à la reforme qu'en fit le Doge Pierre Gradenigue. Mais *Paul Nani* un de ces exclus, ayant utilement ſervi la Rép. dans la guerre de Génes, mérita d'être reintegré lui & les ſiens dans le premier honneur. Excepté la premiere dignité de la Patrie, qui eſt le Dogat, cette famille a été honorée de tous les autres emplois: & on a vû depuis peu mourir le Procurateur *Baptiſte Nani*, qui ne pouvoit être en plus grande eſtime ni en plus grande reputation dans ſa Patrie. Il avoit ſoutenu deux fois l'ambaſſade à Paris avec un applaudiſſement particulier. Grand homme de Conſeil, grand Orateur, & ſur tout orné de manieres ſi inſinuantes & ſi douces qu'il pouvoit ſe flater avec Juſtice de monter un jour ſur le trône, ſi la mort ne l'avoit prevenu. On a parlé de lui, & de ſon affaire avec le P. Macedo au ſujet du Patriarche des Grécs ſchiſmatiques de Conſtantinople. C'eſt lui qui eſt autheur de l'Hiſtoire de Veniſe qui porte ſon nom, & que M. l'Abbé Tallemant a traduite en François, ſans doute à cauſe que cet Hiſtorien ne s'étoit pas montré ennemi de la France au moins dans ſon premier tome, car dans le ſecond il ſemble s'étre un peu plus éloigné de la maniere dont il avoit parlé de cette Couronne. Il avoit un neveu, qui vit aujourd'hui & qui avoit été nommé comme l'Oncle, Ambaſſadeur de la Rép. aupres du Roi T.C. mais qui n'a point fait cette Ambaſſade à cauſe de la mort du Procurateur *Auguſtin Nani* ſon Pere, qui à ce qu'on en publia alors à Veniſe, épouvanté de la dépence, qu'une telle Ambaſſade coûteroit à ſa Maiſon, en un des moments d'une reflexion trop chagrine, & aliené du ſens & de la raiſon, ſe precipita des fenêtres de ſon palais dans la Mer.

Une Dame de cette Maiſon Mariée au Doge François Foſcari fit honneur à ſon Sexe d'une généroſité toute heroique, en refuſant hautement de ſouffrir

que

que le Public fit les frais des funerailles de ſon Epoux apres qu'on lui avoit fait le tort de le dépoſer, comme il a été dit en ſon lieu. Les armes de la famille ſont un champ *parti d'argent & de ſynople, celui-ci chargé d'un oyſeau de mer, tout blanc que les Venitiens appelleat Ceſano.*

Navagier. Cette famille eſt ancienne, mais peu nombreuſe. Elle a cepandant donné quelques Sujets illuſtres, particulierement dans les lettres: *André Navagier* fut choiſi par le Senat pour écrire l'Hiſtoire de la Rép. & mourut en France Ambaſſadeur aupres du Roi François I. *Bernard Navagier* eſt le plus grand ornement de cette famille. Il étoit Orateur, Poëte, homme d'Etat, & ſur tout homme de bien. Le Pape Pie IV. auprès duquel il étoit Ambaſſadeur de la Rép. charmé de ſon merite extraordinaire, le fit Cardinal & Evêque de Verone, & l'envoya Legat au Concile de Trente qui ſe finit ſous lui. Il avoit été marié à la petite fille du Doge Pierre Lando, que ce Prince lui fit épouſer par un effet tout pur de l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite, & cette Dame étant morte jeune, il ne penſa plus qu'à ſes livres, ce qui n'empecha pas que la Rép. ne l'emploiât dans des Gouvernements & des Ambaſſades tres importantes. Il fut Baile ou Ambaſſadeur à Conſtantinople, en France, auprès de l'Empereur, & du Pape Pie IV. comme on la dit. Les armes de cette famille ſont *deux bandes d'argent en champ de ſynople.*

Nave. Cette famille de marchands habitués à Veniſe, mais originaires de Bergame, ayant fait l'offre ordinaire l'an 1653. fut aggregée à l'Ordre Patrice. Ses armes ſont un écu *parti, au premier d'azur avec un vaiſſeau & ſes voiles déployées d'argent, & au ſecond de même d'azur avec un arbre ſur un terrein de ſinople avec un cerf d'argent couché aux pieds de l'arbre.*

Mo-

Noſadini. Santo Avocat de Veniſe, *Baltaſar* Evêque de Veglia, *Jean Ange* Docteur & Cavalier, & le P. *Joſeph* Religieux de St. Dominique tous freres *Noſadini* avec leur Oncle *Antoine* demanderent l'aggregation, & furent reçus le 23. Mars 1694. en ſuite de l'offre ordinaire des cent mille Ducats. Cette famille établie de puis ſoixante ans à Veniſe & déja des long-temps reçue non ſeulement à la bourgeoiſie mais à l'Ordre de la Chancellerie Ducale, d'où l'on tire tous les Sécretaires & les Miniſtres du ſecond Ordre de la Répub. eſt originaire de Baſſan. Bourg de la Marche Treviſane, & Antoine Oncle de ces Meſſieurs étant allé en Pologne y a obtenu un établiſſement & même un titre de Noble de ce Royaume. Leurs armes ſont.....

Ottoboni. Quelques mémoires font cette famille originaire de l'Ile de Negrepont, laquelle ayant été autrefois poſſedée par la Rép. de Veniſe, peut avoir donné occaſion à cette famille & à d'autres d'y transferer leur domicile : Mais ces Meſſieurs aiment mieux la faire venir de Florence, & il y a plus de cinq ſiécles qu'elle reſide à Veniſe & qu'elle s'y eſt fait conſiderer, puis qu'elle a donné trois Chanceliers à la Rép. *Jean François*, *Leonard*, & *Marc Ottoboni* & quelques Capitaines dans les armes, comme *Etienne*, *Antoine* & *Hector Ottoboni*, dont les monuments ſe voyent encor aujourd'hui dans l'Egliſe de St. Antoine *del Caſtello*, avec des témoignages avantageux de leur valeur. Elle fut aggregée à la Nobleſſe l'an 1646. pendant la guerre de Candie. Le Pape Alexandre VIII. ſorti de cette famille en fait l'honneur particulier. Son mérite & ſes qualités perſonnelles le firent créer Cardinal l'an 1652. par le Pape Innocent X, & Clement IX. s'en ſervit au palais ; mais comme ſon regne ne fut pas long, Ottoboni vivoit à Rome apparemment ſans eſperance d'un plus grand avancement, quand il fut pris

pour

pour ſuccéder à Innocent XI. mort l'an 1689. & gouverna l'Egliſe un an & quelque mois. Il releva le Nepotiſme que ſon Predeceſſeur avoit voulu abolir, au moins par ſon exemple, & créa Cardinal *Pierre* ſon petit neveu ; *Antoine Ottoboni* Pere de celui-ci, fut fait Général de l'Egliſe & *Marc* ſon frere Général des Galeres, lui procurant de plus, quoi qu'il eût toûjours porté le petit collet, un riche mariage avec une fille du Duc de Baſſanello Prince de Carbognan & le titre de Duc de Fiano qu'il lui donna. Ce jeune Cardinal *Pierre* qui avoit toute la tendreſſe d'Alexandre fut déclaré Surintendant Général de l'Etat Eccleſiaſtique, Legat d'Avignon & Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine, le tout avec des émoluments & des revenus proportionnés, qui s'accrurent tant que vecut le Pape, dans toutes les occaſions, & par toutes les voyes qui ſe preſenterent de le gratifier ; Ce qui eſt cauſe que ce Prélat eſt demeuré richement pourvû, quoi que pour ſeconder les idées de grandeur & de magnificence ſur le pied des quelles il ſe mit quand ſon Grand-Oncle fut fait Pape, tous ces revenus ſoient de beaucoup inferieurs au beſoin. Le Rép. de Veniſe pour faire honneur au Pontificat de ſon Compatriote dans la perſonne de ſes proches, créa le Neveu *Don Antoine* Chevalier & Procurateur de St. Marc : quoique depuis elle lui ait ôté & rendu ces dignités pour quelques déplaiſirs reçus & réparés par la conduite de ce Seigneur, qui non plus que ſon frere le Duc de Fiano n'aiant pas été pourvû de biens ſuffiſants pour ſoutenir à Rome comme les autres neveux de Papes, l'éclat de cette alliance, vivent le plus ſouvent à Veniſe où la modération de la vie commune parmi les Nobles, les exemte de la dépence néceſſaire à ſoûtenir le faſte de leur premiere condition. Les armes de la famille ſont un écu *tranché de ſinople & d'azur avec une bande d'argent, ſous un chef d'Empire.* Pal-

Palavicino. Le Marquis *Orland Palavicin* ayant obtenu l'aggregation honoraire à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1427. en ſuite des ſervices rendus à la Rép. dans la conduite des troupes, ſes Décendants y établirent leur demeure, qui étoit auparavant à Milan, & y jouiſſent des droits de leur établiſſement dans l'Ordre Patrice. Les armes de cette famille ſont *échiqueté d'argent & de gueules avec un chef d'argent chargé d'un oiſeau de gueules.*

Papafava. Cette famille eſt une branche de celle des Cairara autrefois Seigneurs de Padoüe, comme on a vû dans l'Hiſtoire. On veut que le mot de Papafava ait eû ſon origine d'un jeune homme de cette Maiſon qui étant dans ſon premier âge élevé en une Abbaye (comme la coûtume en étoit autrefois aſſés frequente) prit un tel goût aux feves, qu'étant de retour à ſa Maiſon, il ne demandoit que de cette eſpece de legume, & en faiſoit ſes delices particulieres. Quoi qu'il en ſoit le nom eſt tel, & cette famille vivoit avec une diſtinction particuliere à Padoüe, quand prenant l'occaſion de l'ouverture donnée aux familles étrangeres d'entrer dans l'Ordre Patrice pendant la guerre de Candie, elle s'y fit aggreger l'an 1652. dans la perſonne du Chevalier *Boniface*, qui avec ſes enfants, par la voye du donatif reglé des cent mille Ducats, fut écrit dans le livre d'or, comme on s'éxprime à Veniſe. Les armes de ces Meſſieurs, qui continuent par leur opulence à faire honneur à leur aggrégation ſont *un lion d'azur en champ d'argent, avec un écu d'argent pur ſur le cœur du lion.*

Paruta. La Ville de Luques eſt la premiere Patrie de cette famille, d'où s'étant tranſportée à Veniſe dès la fin du neuvieme ſiécle, elle fut aggregée à la Bourgeoiſie, ou Nebleſſe par les merites de *Barthelemi Paruta*, qui ſignala ſon courage & ſon zéle dans la guerre de Chioggia : *Paul Paruta* Cavalier

Pro-

Procurateur de St. Marc, grand homme d'Etat, Orateur & Hiſtorien dont le tombeau ſe voit dans l'Egliſe du St. Eſprit, reléve ſingulierement l'éclat de cette Maiſon, qui a donné d'autres Sujets de merite à la Rép. Un Archevêque de Candie, & un Evêque de Torcello ſont ſortis de cette Maiſon, dont les armes ſont *d'or à un chef de gueules, chargé de trois roſes ou quinte feuilles d'argent.*

Paſqualigo. Le Doge de Veniſe Dominique Michel allant à l'inſtance du Pape Calixte II. faire la guerre aux Sarazins de la Paleſtine, & touchant avec l'armée qu'il conduiſoit pour cet effet, les rivages de Candie, *N. Paſqualigo* originaire & natif de cette, Ile monta ſur la flotte Venitienne & ayant donné toute ſorte de marques de courage dans la guerre, fut ramené à Veniſe, où il s'établit & dans ſa perſonne donna commencement à une famille qui y eſt aujourd'hui tres-conſiderable. Elle ſe trouva partagée à la reforme du grand Conſeil par Pierre Gradenigo; une partie étant demeurée exclue de la connoiſſance & du maniment des affaires publiques: mais *Marc Paſqualigo* rentra au rang des patrices après la guerre de Génes, & y reunit la branche qui en avoit été exclue. Cette Maiſon a de tout temps donné des Sujets qui ſe ſont faits diſtinguer, ſoit dans le Senat & les Ambaſſades, ſoit dans les armes, & dans la conduite des Armées. *Philippe Paſqualigo* après avoir rendu ſon nom redoutable aux Corſaires Infideles qu'il battit par tout, ſe trouvant revêtu de la charge de Provéditeur Général de Mer à la bataille de Lepante, fut le premier qui choqua l'ennemi, & qui commença le combat, duquel il remporta, outre la gloire d'une bravoure tout a fait heroïque qu'il temoigna en cette occaſion, un Crucifix de bois qu'il avoit fait arborer au lieu le plus éminent de ſa Galere, & qui par une eſpece de prodige demeura entier au mi-

milieu d'une grêle de Canonades qui briſerent quaſi toute cette Galere. Ce Crucifix ſe garde encor aujourd'hui dans le Palais principal de cette famille, où l'on l'a vû, & ſert à animer les Décendants & les Neveux de ce Brave à ſuivre ſes traces dans l'exercice de la milice maritime, où il y en avoit encor quelques uns pendant la derniere guerre. *Pierre Paſqualigo* mourut à l'âge de 43. ans Ambaſſadeur de la Rép. auprès du Roi François I. à Milan, qui comme dit ſon épitaphe qu'on voit encor aujourd'hui dans l'Egliſe de St. Antoine *de Caſtello*, étoit ſi fort eſtimé de ce Prince à cauſe de ſes vertus, qu'il lui fit faire de magnifiques obſéques à Milan, & fit accompagner ſon corps à Veniſe avec toutes les marques d'honneur, & par un Ambaſſadeur expres pour faire compliment à la Rép. ſur ſa perte, & pour témoigner un plus grand reſpect envers le ſujet de ce convoi funébre : Il y a des circonſtances dans ce recit qu'on lit ſur le monument de ce Seigneur, qui meritent de l'attention. L'une eſt que l'année 1515. y eſt exprimée comme celle de ſa mort, qu'on aſſeure ſurvenue à Milan où le Roi fit faire les obſeques à cet Ambaſſadeur. Ce qui doit être incontinent après la bataille de Marignan, & ſur la fin de l'année, quiſque cette bataille ſe donna au mois de Septembre, & que François I. partit peu après de Milan pour ſon entrevue avec le Pape Clement VII. à Bologne, qui ſuivit encor la même année. Comme la coutume n'étoit point alors d'avoir des Ambaſſadeurs reſidents continuellement auprès des Princes, & que l'Hiſtoire aſſeure que la Rép. de Veniſe envoya quatre Ambaſſadeurs au Roi François I. dés qu'il ſe fut rendu Maître de Milan, ce qui fut cette année préciſe 1515. il faut que P. Paſqualigo fut un des quatre Ambaſſadeurs, & qu'il mourut à Milan en cette occaſion. L'autre remarque eſt qu'à l'âge de 43.

ans

ans il avoit déja été Ambaſſadeur auprès des Rois de Portugal, d'Eſpagne, d'Angleterre, de d'Hongrie aupres de l'Empereur Maximilien, & du Duc de Bourgogne, ce qui eſt une grande marque de l'éſtime que l'on faiſoit de ſon habileté, & une preuve de ce qu'on a dit, que ce n'étoit point la coutume d'envoyer des Ambaſſadeurs reſidents dans les Cours, mais ſeulement pour traiter des affaires particulieres, apres l'expedition deſquelles ils s'en retournoient, comme font encor aujourd'hui ceux des Cantons Suiſſes, des Turcs, & des Rois mêmes, quand ils en envoyent pour quelque office de congratulation, ou de réjouiſſance. Car quel moyen que Paſqualigo eut fait tant d'Ambaſſades s'il avoit du reſider comme on fait aujourd'hui, pluſieurs années dans chacune ? L'Hiſtoire dit que Paſqualigo mourut de poiſon, ſans dire qui fut l'autheur de cet Empoiſonnement ſur quoi on n'a aucune conjecture à faire, à moins que de ſe fonder ſur le proverbe qui court à Veniſe plus qu'en aucun autre endroit d'Italie, qu'à penſer toûjours mal on eſt quaſi ſeur de déviner juſte. Pierre Paſqualigo eſt qualité dans l'inſcription de ſon monument *Docteur tres-celebre*, *Chevalier tres-illuſtre*, *Orateur parfait.* Qui doute, que toutes ces qualités pouvoient lui avoir attiré la haine & l'envie de ſes Collegues, & les avoir diſpoſés à éteindre par la mort cette grande Lumiere qui leur faiſoit mal aux yeux? On ſçait que l'Empereur Charles V. proteſtoit ſouvent qu'il s'éſtimoit heureux d'avoir dans ſa Cour un autre Ambaſſadeur encor Venitien, & qu'il n'envioit point la fortune de ceux qui avoient ouï les plus grands hommes des ſiécles paſſés, ayant aupres de lui un Orateur de la bouche du quel il avoit le plaiſir d'entendre les plus belles choſes du monde. Il y a de l'apparence que *Pierre Paſqualigo* comme le plus habile, porta la parole au Roi François I.

& que ce grand Prince, comme bon Connoiſſeur qu'il étoit, temoigna une ſatisfaction particuliere à l'ouïr. En faut-il d'avantage pour diſpoſer l'envie à un attentat dont elle eſpere l'impunité? Quoi qu'il en ſoit Sanſovin aſſeure que cet Ambaſſadeur infortuné avoit déja publié divers traités de Metaphiſique & même de Theologie de ſa compoſition. La famille ſubſiſte aujourd'hui avec éclat dans la branche principale, poſſédant de grands biens, & des emplois à proportion. On a connu cinq Freres qui vivoient en commun en un palais qui leur appartenoit, & qui a ſervi long-temps de ſéjour aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne; Et les fils de l'aîné, qui ſeul avoit pris le parti du mariage, tous glorieuſement acheminés aux principaux emplois de la Rép. l'un ayant déja été élu pour l'Ambaſſade de France, quoi que tres-jeune, & qu'a cauſe de ſa jeuneſſe il l'ût refuſée, l'autre ayant pris des emplois de Mer, & d'autres des Gouverments & des Magiſtratures Civiles: tous également bien venus à la Place, comme on parle à Veniſe, c'eſt à dire parmi la Nobleſſe, à cauſe de leurs manieres obligeantes & honnêtes, & l'Aîné principalement, dont la maturité, & l'habileté dans toute ſorte de connoiſſances a prévenu les ans, moyennant une ſoigneuſe éducation, & un tres-heureux naturel. Les armes de cette famille ſont *d'azur à trois bandes d'or.*

Paſta, Cette famille paſſa du negoce (qu'elle exerçoit depuis long-temps à Veniſe où elle avoit transferé ſon ſéjour de Bergame) à l'Ordre de la Nobleſſe l'an 1669. Ses armes ſont *de ſinople avec un lion d'or rampant, qui tient de ſon pied droit de devant une fleur de lis de même metal. Sous un chef d'azur chargé de trois étoiles de gueules, & un autre abaiſſé d'argent.*

Pellicioli. Cette famille joüit depuis long-temps du titre de *Cavalier* & de *Comte* à Bergame, & ne fut re-

reçüe à l'Ordre de la Nobleſſe Patrice de Veniſe que l'an 1699. en ſuite de l'exhibition de la ſomme ordinaire au treſor public. On penſe avoir écrit que de cette ſomme de cent mille Ducats, les ſoixante mille ſont toûjours en pur don, & les quarante mille autres portent interêt de quatre par cent, que les gratifiés reçoivent regulierement de la *Zecca*, ou de la Chambre des Comptes & des Monoyes de Veniſe. On trouva à propos dès les premieres aggregations qu'on fit à la guerre de Candie d'en uſer ainſi, plûtôt que de ſe contenter des ſoixante milles Ducats ſeuls; par ce qu'il pouvoit arriver que quelques familles ambitieuſes auroient employé tous leurs biens à aquerir la Nobleſſe & reſter en ſuite dans l'impuiſſance d'en ſoutenir la dignité; ce qui leur eſt facilité par cette reſerve; l'interêt des 40000 Ducats qui leur eſt payé du public, leur donnant le moyen de vivre avec une bienſance convenable à leur nouveau Caractere. Ce qu'il y a de particulier en cette rencontre & qui a donné occaſion à cette obſervation, c'eſt que les Comtes Pellicivoli, ſe contenterent de trois par cent d'interêt de leurs quarante mille Ducats; ce qui accroît le merite de leur liberalité envers le public. L'autre remarque que cet article donne occaſion de faire, eſt que ces Meſſieurs dans leur ſupplique addreſſée au Senat pour en obtenir l'aggregation, s'appellent *Chevaliers & Comtes* & cela par droit hereditaire. L'uſage étant à preſent que tous ceux qui portent le titre de Chevaliers ſoient aggregés à quelque Societé, ou Religieuſe, comme ceux de Malthe ou d'honneur comme ceux de la Toiſon, la choſe paroît contradictoire. Mais il faut reflêchir que les Princes créent ſouvent des Chevaliers en titre d'une Nobleſſe ſuperieure à ceux qu'on appelle ſimplement Nobles, & il ſemble que cet uſage a quelque raport au titre de Chevaliers *Equites* de l'ancienne Rome, ou ceux

qui étoient de cet Ordre étoient bien inferieurs aux Senateurs, mais ſuperieurs aux populaires de quelques richeſſes, & emplois qu'ils fuſſent revêtus dans leur condition. Peut être que le mot de *Miles* Soldat n'ayant û au commencement d'autre ſignification que celle d'exprimer le devoüement libre, que les particuliers faiſoient de leurs perſonnes à la deffence de l'Etat par les armes, & celui-ci étant ſinonime à celui de *Noble*, depuis que le métier de Soldat eſt devenu mercenaire & commun à toute ſorte de perſonnes, le nom de *Chevalier* a ſuccedé à celui que ſignifioit autrefois le *Miles* & le *Noble*, & eſt devenu le caractere particulier de ceux que leur valeur & leurs biens mettoient en ètat de deffendre l'Etat par le pur motif de la gloire & du bien public ; celui de Noble ſeulement étant aujourd'hui commun à tant de monde, & juſqu'à ceux la même qui étant nés tres-baſſement, obtiennent par leur travail ou par leur étude le degré de Docteur en quelque ſcience. Les armes de la famille Pellicivoli ſont.....

Pepoli. Cette Maiſon qui a autrefois dominé à Bologne avoit dès l'an 1338. obtenu l'aggregation à la Nobleſſe ou Bourgeoiſie de Veniſe dans la perſonne de *Thadée Pepoli* qui jouiſſoit alors de cette Souveraineté : mais comme ce Seigneur & ſes Décendants ont toûjours continué de faire une tres grande figure parmi la principale Nobleſſe d'Italie, & qu'ils n'ont jamais fait aucun ſéjour à Veniſe, il eſt arrivé que les Comtes *Hercule*, & *Corneille Pepoli* ſouhaittant en ces derniers Temps, (1686.) de ſe remettre en jouiſſance de cette grace, ont été obligés de renouveller leurs preuves, comme on parle à Veniſe, c'eſt à dire de juſtifier leur Origine de ce Thadée, qui avoit été aggregé pour lui & pour ſa Poſterité ; Elle avoit négligé de faire reconnoître & regiſter ſes enfants au livre d'or, ou matricule de

la

la Nobleſſe de Veniſe, à meſure qu'ils naiſſoient, ſans quoi les negligents ſont cenſés renoncer & perdent le droit de leur aggregation. Au reſte cette famille eſt, comme on a dit, des plus illuſtres & des plus puiſſantes d'Italie, & c'eſt merveille que Moreri ni ſes Continuateurs ayant parlé de tant d'autres bien moins conſiderables, n'ayent rien dit de celle-ci. On aſſeure par une tradition domeſtique, & ſur la foi de quelques Chroniques que *Alfrede* I. ou *Adelfride* Roi d'Angleterre paſſant par devotion à Rome l'an 872. comme ont fait pluſieurs Rois de cette Ile, avec un de ſes fils nommé *Jean*, le fils au retour du Pere demeura malade à Bologne, & comme ſa maladie l'obligea à faire un long ſéjour, il arriva que dans la ſuite, ſa naiſſance l'eloignant du trône, à cauſe qu'il n'étoit point l'Aîné, Edouard I. ayant ſuccedé à Alfrede, il reſolut de s'arrêter à Bologne, où s'étant marié avec une Dame du Pays, il fut le premier des Pepoli de cette famille. Cette origine n'eſt nullement incroyable, ni même inconnue à l'Angleterre, où le Comte *Hugues Pepoli* ayant été envoyé Ambaſſadeur par le Roi François I. l'an 1526. ce Cavallier reçut des careſſes extraordinaires du Roi Henri VIII. & de toute ſa Cour, en conſidération de cette origine. *Alfrede* fils de ce Prince établi à Bologne, & ainſi nommé en memoire du Roi ſon Grand Pere, fut celui qui prit le ſurnom de *Pepoli*, ou *Pepuli*, comme l'écrivent les anciennes Hiſtoires. L'occaſion preciſe n'en eſt pas connue. On ſçait ſeulement que c'étoit aſſés la coutume de ces ſiécles là des prendre des ſurnoms, quelques fois aſſez biſarres, pour conſerver la memoire de quelques rencontres, où l'on s'étoit fait honneur, & où l'on avoit aquis quelque réputation particuliere. Et qui ſçait ſi le nom de *Pepuli* n'eſt pas celui que prit Alfrede apres avoir chaſſé des murs de Bologne par exemple les Hongrois, qu'on ſçait avoir envahi l'Italie, au

commencement du dixieme ſiécle, qui étoit veritablement le temps dans lequel ce Seigneur à vecu? De cet *Alfrede* ou *Pepoli* deſcendirent en ligne directe les Ayeux de *Thadée*, leſquels ayant accumulé des richeſſes conſiderables, & ſoutenu divers emplois, laiſſerent à Thadée un riche patrimoine avec beaucoup de gloire, qui le firent élever par le Peuple de Bologne l'an 1337. à la Souveraine autorité dans la Ville. On ſçait que dans ces ſiécles les Bolonois, comme toutes les autres Villes principales de la Lombardie ſur tout, quoiqu'elles reconnuſſent en quelques choſes la Souveraineté, les unes des Empereurs, & les autres des Papes, ne laiſſoient pas de ſe nommer des Souverains particuliers & immediats, qui les gouvernoient avec le titre de *Capitaines Généraux & de Conſervateurs de la Paix & de la Juſtice dans les Villes & leurs territoires.* Thadée avoit tres-bien étudié & même avoit pris le degré de Docteur dans l'Univerſité de ſa Patrie, & avoit été créé Chevalier de l'eperon d'or par l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Benoit XII. qui ſiegeoit à Avignon donna les mains à la reconnoiſſance que le Peuple de Bologne avoit fait de Pepoli pour Souverain, apparemment pour ne pouvoir mieux faire. Pepoli devenu Maître de Bologne rechercha l'alliance de la République de Veniſe par trois Ambaſſadeurs, qu'il lui envoya pour en traiter. Jean André Calderin fut un de ces Envoyés, qui trouverent toute ſorte de diſpoſitions dans le Senat à entrer dans l'alliance recherchée. Cette acceptation étoit une reconnoiſſance expreſſe de l'établiſſement legitime de Pepoli dans ſa nouvelle Seigneurie: Et celui-ci pour preuve de la volonté qu'il avoit, d'obliger la Rép. lui envova 300. chevaux levés à ſes frais pour la ſervir dans la guerre qu'elle avoit alors contre les Seigneurs de *la Scala Princes* de Veronne. Ce zéle

&

& le ſervice de Pepoli, porterent le Senat à ſerrer encor plus étroittement l'alliance, qu'il avoit contractée avec lui, en l'aggregeant au corps de ce qu'on appelle aujourd'hui la Nobleſſe, & alors Bourgeoiſie Venitienne, c'eſt à dire au droit d'entrer dans les Conſeils de la Rép. Voici comme en parle le Décret, ou ſelon le langage de Pays *la Part* qui en fut priſe au Grand Conſeil le 15. de Novembre l'an 1338.

„ Qu'il ſoit fait grace au Noble homme *Egregio*
„ *Viro* Thadée des Pepolis Seigneur de Bologne,
„ lequel par des œuvres manifeſtes a toûjours été,
„ eſt, & pretend être encor à l'avenir porté à l'hon-
„ neur & au bien de cet Etat, A ſçavoir qu'il ſoit
„ notre Citoyen Venitien avec ſes heritiers, &
„ cela par une grace ſpeciale. Fait & conclu au
„ Conſeil.

Fabrice Vignon Notaire Ducal.

Jean & Jaques Pepoli fils de Thadée lui ſuccederent dans la Seigneurie de Bologne, & dans la diſpoſition de s'intereſſer au bien & à l'avantage de la Rép. *Gerra* & *Benoit* fils de ce dernier la ſervirent perſonellement & ſoûtinrent des emplois Militaires l'an 1353. dans la guerre contre les Génois. L'an 1413. *Romé Pepoli*, autre petit fils de Thadée occupa le poſte de Lieutenant General de la Cavallerie ſous le Doge Thomas Mocenigo, & mourut au ſervice de l'Etat dans une bataille donnée cette même année contre Sigiſmond Roi de Hongrie pour les affaires de la Dalmatie. L'an 1508. le Comte *Jean Pepoli* Colonel de 600. hommes d'Infanterie au même ſervice de la Rép. dans la guerre appellée de Trente contre Sigiſmond Archiduc d'Autriche, fut bleſſé dans l'exercice de ſa charge, & mourut avant que d'arriver à Bologne, où, ſe voyant inutile au camp, il ſe faiſoit porter pour ſe faire guerrir. Dans la même guerre un autre Comte *Romé* frere du ſuſd. *Jean* ayant ſervi à la tête de

cent chevaux fut enſuite envoyé en Candie avec un Régiment, & mourut dans cette Ile dans l'exercice de ſa charge. L'an 1511. *Hugues* Comte Pepoli devenu ſuſpect au Pape Jules II. fut empriſonné dans le Château St. Ange, & en ſuite banni de l'Etat Eccleſiaſtique, à cauſe qu'il n'appouvoit pas les reſentiments, & la guerre de ce Pape contre la Rép. de Veniſe. Il fut premierement Capitaine de cent lances, cinquante desquelles il avoit levées à ſes propres dépens : En ſuite il fut créé Lieutenant Général de l'Infanterie ſous Baglioni Généraliſſime, & l'année ſuivante 1512. envoyé avec 400. Lances à Treviſe pour deffendre cette Ville. Il ſe trouva encor le 8. d'Octobre 1513. à la bataille du fameux Barthelemi d'Alviano, toûjours au ſervice de la Rép. Enfin l'an 1527. il entra à Bologne avec le commandement de mille hommes d'Infanterie, que la Rép. réconciliée, & confederée avec le Pape Clement VII. lui donnoit pour la garde de cette Ville ; le Pape s'étant alors déclaré contre l'Empereur Charl. V.

Le Comte *Jerôme* frere de ce Hugues, dont nous venons de parler, animé du même zéle au ſervice de la Rép. ſucceda aux emplois de ſon frere l'année 1535. & ſervit juſqu'à ſa mort arrivée 20 ans après dans la Ville de Breſſe, dont il étoit Gouverneur, & Général de toute l'Infanterie de l'Etat. Il ſoûtint les charges de Colonel, de Général des Milices, de Général des Troupes d'Ordonnances, & enfin de toute l'Infanterie, il mourut, dans cet emploi, & fut honoré à ſes obſéques de la preſence des Repreſentants, du Conſeil, & de tous les Ordres de la Ville.

Le Comte *Sicin Pepoli* quoique jeune fut dans le même temps, ſavoir l'an 1551. honoré d'une Charge de Colonel ordinaire dans les troupes de la Répub. & l'année ſuivante envoyé au Gouvernement de la Ville de Vicence, & en ſuite à celui de

la

la fortereſſe d'*Orzinovi*, d'où ayant réſolu de faire un voyage à Rome pour ſes intereſts particuliers, il y mourut à l'âge de 28. ans ſeulement, célébré à cauſe de ſa naiſſance, de ſon application aux belles lettres, & des actions illuſtres qu'il avoit déja faites, par tous les Poëtes d'Italie, dont les Eloges funéraires ſe liſent encor en un recueil imprimé ſous le nom de *Delitiæ Pætarum Italorum.*

Le frere de ce même Sicin, nommé le Comte *Fabius Pepoli* fut auſſi employé au ſervice de la Répub. dans la charge de Colonel de 400. hommes d'Infanterie à la garde de la Ville de Creme, & en ſuite il fut envoyé à la fortereſſe d'*Orzinovi* pendant l'abſence de ſon frere, par la mort duquel il ſucceda au poſte de Colonel Ordinaire de la Rép. c'eſt à dire perpetuel, en temps de paix, comme en temps de guerre. Il gouverna auſſi les Villes de Verone & de Vicence avec appointement de Commandant de 40 hommes d'armes, & enfin il ſe trouva à la fameuſe bataille de Lepante l'an 1572. à la tête de deux mille hommes, dont on lui avoit confié le commandement dés l'année précedente.

Un autre Comte *Louis Pepoli* de la même famille encor jeune ſe trouva à la même bataille avec le commandement de 200. hommes d'Infanterie, apres quoi ayant été élevé à un employ ſuperieur, dans l'apparance d'en obtenir encor de plus grands par la valeur & par la prudence qu'il faiſoit paroître, il mourut à la fleur de ſes ans.

L'an 1580. Le Marquis *Ceſar Pepoli*, fils du Comte Fabius, dont on vient de parler, s'étant donné comme ſon Pere au ſervice de la Rép. eût comme lui, le commandement de 40 hommes d'armes avec une ſolde fixe même en temps de Paix. Il fut admis l'an 1601. à un grand Conſeil de guerre, que le Senat fit tenir ſur les affaires courantes, où ayant fait

admirer la connoiſſance profonde qu'il avoit des affaires de la guerre, il eût le commandement Général de toutes les troupes tant à pied qu'à cheval qu'avoit alors la Rép. dans le Poleſin de Rovigo, diſputé entre elle & le Duc de Ferrare. Il fut encor Lieutenant Général des hommes d'armes dans la guerre du Frioul, Conſeiller ordinaire de guerre & Gouverneur de la Fortereſſe de Mariano.

L'an 1591. Le Comte *Frederic Pepoli* fils du Marquis Hugues, fut Colonel ordinaire ou perpetuel de 200 hommes d'Infanterie au ſervice de la Rép. & apres pluſieurs preuves données de ſa conduite & de ſon courage, il fut envoyé au Royaume de Candie, où il mourut dans le ſervice actuel de ſa charge. L'an 1601. le Comte *Galeace Pepoli* ſon frere ſervit en volontaire dans la guerre du Poleſin, & donna, quoique fort jeune, toutes les marques d'une intrépidité heroïque, pendant que le Comte *Jean* leur troiſieme frere monta dans la même qualité de Volontaire ſur la Flotte, où il ſervit courageuſement & utilement: mais l'air de la Mer étant contraire à ſa complexion, & ayant été contraint de la quitter, il mourut à ſon retour à Zara Capitale de la Dalmatie, d'une maladie qu'il avoit contractée pendant le temps qu'il avoit ſervi.

Le Comte *Fabius* fils du Marquis Ceſar *Pepoli* ayant aſſez long-temps ſervi comme Volontaire ſous les yeux de ſon Pere dans l'armée du Frioul, lui ſucceda dans la conduite qu'il avoit de la Compagnie d'hommes d'armes, & fut employé en divers autres Commandements dans les troupes, qu'il ſoutint avec une entiere reputation, & pouvoit juſtement ſe flatter d'obtenir les premieres charges de la milice, ſi la mort ne l'eût prévenu.

Le Comte *Guy* ſon frere, qui à ſa mort ſe trouvoit à Ferrare avec une Compagnie de Chevaux au ſervice du Pape, paſſa à celui de la Rép. & fut in-

ſtallé dans les mêmes emplois, reçut les mêmes appointements, & ſervit avec l'approbation que meritoit ſa bonne conduite, qui ne dégénéra en rien de celle de tous ſes Predeceſſeurs.

On n'a touché dans ce recueil que les Sujets de cette maiſon qui ſervirent la Rép. de Veniſe, parce que c'eſt ce qui regarde préciſement le ſujet qu'on traite. D'ailleurs cette Maiſon a eû des hommes illuſtres, & qui ſe ſont ſignalés & dans l'Etat Eccleſiaſtique, & au ſervice d'autres Puiſſances, desquelles ils obtinrent diverſes graces, & beaucoup de marques d'honneur. Les Empereurs entre les autres, ont accordé â cette Famille divers Fiefs & prérogatives, dont le deffunt Empereur Leopold lui renouvella l'Inveſtiture il y a peu d'années, & lui donna le droit particulier de battre monoye d'or & d'argent comme Comtes du St. Empire. *Ubalde & Gui Pepoli* ſont deux Cardinaux de la famille, créés, l'un par Innocent II. en 1138. & l'autre par Sixte V. l'an 1586. Les Rois tres Chrêtiens ont vû avec plaiſir divers de ces Seigneurs dans leurs Cours, & dans leurs Armées; & il ſemble même que la protection de cette Couronne fut ce que la famille eſtimoit d'avantage dans le dernier ſiecle, les armes de France demeurant arborées ſur la porte de leur palais à Bologne par le privilege & la coutume, qu'a depuis long-temps la Nobleſſe de cette Ville, de ſe declarer partiale de la Puiſſance, dont elle ſemble eſtimer davantage l'amitié ou la protection. La choſe neantmoins ſemble avoir changé dans ces derniers temps où la grande façade du palais ayant été renouvellée, ces armes ceſſerent d'y paroître, & il ſembla que l'inclination eût tourné du côté de la Maiſon d'Autriche par les diſpoſitions que temoigna le Comte *Philippe* fils unique du Comte *Hercules*, à vouloir aller ſervir dans l'armée du Prince Eugene contre les François établis dans l'Etat de Milan, &

les engagements que prit ſon Pere de contribuer, à l'entretien de l'armée de S. M. Imp. On racconte quelques cauſes de ce changement, leſquelles, ſi elles ſont vrayes, font voir que le France ne ménage guerre ceux qui s'attachent à elle, ſur tout les Etrangers, qui par des avances d'inclination & de devoüement ne pourroient que lui être infiniment utiles. Au reſte cette famille des *Pepoli* eſt double; Les uns ayant le titre de Comtes & les autres de Marquis. Les premiers ſont cepandant les Aînés & les plus puiſſants. De la premiere famille ſont les Comtes *Hercule*, & *Corneille*. Celui là Pere d'un fils unique de tres-grande eſpérance, le ſecond de deux, ſçavoir des Comtes *Alexandre* & *Sicin*, auxquels on ne peut rien ſouhaiter de tout ce qui peut rendre des Cavaliers accomplis. La ſeconde famille eſt celle des Marquis *Pepoli*, titre que Clement VIII. lui accorda, le 26. de Fevrier l'an 1608. Elle comprend la Poſterité des Marquis *Guy* & *Camille Pepoli*, reintegrée comme celle des Comtes aux prerogatives de la Nobleſſe de Veniſe, quoi que quelque temps après, & avec des preuves particulieres, par leſquelles elle juſtifia auſſi ſon Origine de Thadée Pepoli, dit le Magnifique, Seigneur ou Prince de Bologne, qui fut le premier aggregé à la Nobleſſe de Veniſe. Les fils du Marquis *Gui* exprimés dans la reconnoiſſance du Senat de Veniſe ſont les Marquis *Jean Paul*, *François*, *Charles Philippe* & *Fabius Pepoli*, & ceux du ſecond ſont les Marquis *Antoine*, *Thadée*, & *Ceſar*, tous tres-dignes du ſang qui roule dans leurs veines, de la haute eſtime que toute l'Italie fait de leur illuſtre Maiſon, & de l'amour & des applaudiſſements, que toute la Ville de Boulogne rend à leurs manieres également Nobles & obligeantes, & qui ſemblent être le caractere particulier des Seigneurs de cette puiſſante Maiſon. On tient les particularités des ſervices rendus & des charges

ſou-

ſoutenues par les Pepoli, de la Maiſon même. Le Comte Hercule ayant ſçu qu'on penſoit à reimprimer le livre qui avoit autrefois paru à Veniſe ſous le titre de *Pregi della Nobiltà Veneta*, a bien voulu nous communiquer les Memoires, desquels on vient de faire uſage, de même que le Marquis de Soragne des *Lupi Meli*, dont on a parlé plus haut, nous avoit fait communiquer les ſiens. Il n'y doit avoir pour cela aucun ſoupçon ni crainte d'exageration, ou d'infidelité dans nôtre raport; tout ce qui a été écrit & beaucoup d'autres choſes tres-glorieuſes à l'une & à l'autre famille de ces Seigneurs, étant atteſté par les Hiſtoires publiques & particulieres d'Italie, comme le ſçavent ceux qui ont eû la curioſité de s'en inſtruire. Il eſt ſeulement étonnant que les Comtes Pepoli ayant coutume de faire penſion à un homme de lettres par la ſeule généroſité d'avoir toûjours quelque ſujet capable de ſatisfaire dans les occaſions particulieres, leur loüable curioſité d'être inſtruits de ce qui ſe paſſe dans la Répub. des lettres, aucun de ceux-ci n'ait encor employé ſes ſoins à donner au public une connoiſſance entiere de tous les honneurs de cette illuſtre & puiſſante Maiſon; les armes de laquelle ſont un champ *échiqueté de ſable & d'argent.*

Pendant que cet ouvrage roule ſous la Preſſe, on apprend que les Comtes Hercules & Philippe Pere & fils, de même que le Comte Corneille ſont morts, touts trois en tres-peu de temps, & que la branche aînée de cette famille ne ſubſiſte plus que dans les Comtes *Alexandre* & *Sicin* fils du Comte Corneille.

Perſico. Cette famille fut des premieres qui s'offrirent à ſecourir le Public engagé dans la derniere guerre contre le Turc. Elle ſoutenoit un puiſſant négoce à Veniſe, & par le moyen de ſes correſpondances à Conſtantinople, elle avoit eû pluſieurs fois l'occaſion d'aſſiſter & de fournir des ſommes conſidérables aux Miniſtres de la Répub. en une

Cour, où la violence & la brutalité regnant au lieu de l'équité & des bienſeances, qu'on trouve ordinairement dans les Cours Chrêtiennes, on ſe voit ſouvent obligé à faire des dépences extraordinaires. Ses richeſſes lui avoient encor fait trouver des alliances avec des familles de la premiere Nobleſſe de l'Etat qu'on appelle de Terre ferme: C'eſt pourquoi ſes offres furent reçuës avec plaiſir l'an 1685. depuis lequel temps elle eſt regîtrée dans le rang des Nobles du premier Ordre. Elle ſemble avoir pris ou retenu pour ſes armes ce qui étoit l'enſeigne de ſon negoce & exprime ſon nom ſçavoir *un Ange qui tient une branche de pêcher chargée de trois fruits, en un champ tiercé en face, ou coupé en trois, d'azur, d'or & de ſinople.*

Peſaro. Ce nom eſt celui d'une Ville d'Italie, d'où cette famille tire ſa premiere Origine. Elle ſe tranſporta à Veniſe dès les premiers ſiécles de ſa fondation, & elle y fut toûjours compriſe parmi les Nobles, ayant donné dans la ſuite des temps des Sujets, qui ont glorieuſement ſervi l'Etat. Le Duc *Jean Peſaro*, dont on a parlé en ſon lieu, eſt l'ornement principal de cette famille, ſingulier en ce qu'on fut ſur le point de le detruire dans le ſein de ſa mere pour conſerver la vie à celle-ci, qui ne pouvoit s'en delivrer. Il eſt encore remarquable qu'étant jeune il fut retiré comme miraculeuſement de la Mer, où il étoit tombé avec danger evident d'y reſter noyé. Il monta à la ſuprême dignité de ſa Patrie enſuite des charges les plus éclartantes, qu'il avoit ſoutenues toûjours avec gloire & réputation. Il fut Ambaſſadeur en Savoye, en France, en Angleterre, & à Rome. Palazzi dans ſes Eloges des Ducs de Veniſe, met deux autres Ambaſſades l'une aupres de Ladiſlas Roi de Pologne, & l'autre aupres de l'Empereur Ferdinand III. C'eſt une autre ſingularité qu'ayant été nommé Ambaſſadeur d'Obeiſſance au Pape Alexandre VII. avec trois autres Sénateurs.

Il

Il ſe trouva que tous ces quatre Ambaſſadeurs furent Doges dans la ſuite. Il avoit été Ambaſſadeur ordinaire auprès du Pape Urbain VIII. & ce ne fut pas ſans de grands desaggrèments, qu'il ſe trouva obligé de diſputer au Neveu de S. S. le pas que celui-ci prétendoit comme Prefet, ſur les Ambaſſadeurs, & de ſoûtenir les démêlés qu'eut la Répub. avec ce Pape, au ſujet du titre d'Eminentiſſimes qu'il avoit donné aux Cardinaux, & de l'Inſcription touchant les ſecours donnés à Alexandre III. par la Rép. qu'Urbain avoit de même fait rayer dans le Vatican. Comme il étoit également bon Orateur & Miniſtre d'Etat, il ſe tira avec honneur de touts les démêlés, & parut n'avoir échoüé que dans une affaire avec la même Cour de Rome, qui fut qu'étant devenu Doge il entraina quaſi par force le Senat à recevoir de nouveau les Jeſuites à Veniſe, dans l'eſperance qu'ayant fait à cette Cour un ſacrifice qui lui coûtoit tant de repugnance, il l'engageroit à ſecourir efficacément la Rép. dans la guerre de Candie, qu'elle ſoutenoit alors, & pour la quelle, elle avoit beſoin de puiſſants ſecours: Car Alexandre VII. qui inſiſtoit tres-vivement à cette reception, profita ſeul des avantages que les Intereſſés offroient pour la faire reuſſir, & ne fit que tres-peu de choſe en faveur de la Rép. *Luc, Benoît, Pierre, Jerôme,* & en dernier lieu *Leonard Peſaro* furent en divers temps Procurateurs de St. Marc; & c'eſt à ce dernier qui étoit neveu, & non pas fils du Doge, comme l'écrit Monſieur Amelot, qu'eſt dûe l'érection de ce riche Mauſolée, où repoſe le corps de ſon Oncle dans l'Egliſe des Cordeliers, & le bâtiment de ce riche palais ſur le grand Canal, qui eſt un des plus beaux & des plus ſpatieux de Veniſe. Il y a eû divers Ambaſſadeurs, & Officiers Généraux & ſubalternes d'armée dans cette famille, qui continue à ſe ſoûtenir encor aujourd'hui avec tout l'éclat des

premieres & des plus illuſtres Maiſons de la Répub. Ses armes ſont un écu *parti à grandes dents*, ou bien en termes plus propres *èmanché d'or & d'azur.*

Piovene. Cette famille avoit le titre de Comte & d'ancienne Nobleſſe dans la Ville de Vicence, lorſqu'elle fut aggregée à la Nobleſſe Dominante par la voye ordinaire l'an 1654. On peut lire un abbregé de ce qui la rendoit conſiderable dans le Reſcrit, ou comme on parle à Veniſe, dans la *Part*, qui fut priſe au *Pregadi* le 27. de Janvier de cette même Année & par lequel on l'admettoit, au rang de la Nobleſſe de Veniſe. „ Pluſieurs glorieuſes memoires „ qui reſtent de cette digne famille ajoutent un é- „ clat particulier aux titres de ſa Nobleſſe, & de „ ſon antiquité. *Moyſe Piovene* des l'an 1413. com- „ mandant les armes de la Rép. mérita toute ſorte „ da'pprobations de ſa conduite. *Gui* Seigneur du „ Dros apres avoir paſſé par beaucoup de degrés dans „ la Milice, obtint diverſes prérogatives des Ducs de „ Savoye, des Rois de France, & de l'Empereur Char- „ les V. & mourût au ſervice de la Repub. avec „ le Souverain commandement des armes en Can- „ die. *Cæſar Piovene* envoyé avec la charge de Lieu- „ tenant Général dans l'Ile de Chypre, apres y a- „ voir donné toutes les marques d'un courage „ tres-généreux, tomba ſous le ſabre des infidé- „ les, martyr de ſon Prince & de la foi Chrêtienne. „ Enfin il eſt ſorti de cette illuſtre famille des ſu- „ jets qui par une continuelle ſucceſſion de ſervi- „ ces meriterent de la reconnoiſſance publique, des „ Colliers de Chevalerie, des Charges de Colonels, „ de Capitaines de Cavallerie & toute ſorte de pre- „ rogatives d'honneur.

On a connu a Veniſe les Comtes *Coriolan* & *Lelius Pioveni*, tous deux également conſidérés pour leur eſprit & pour leurs manieres obligeantes, & des premiers & plus aſſidus à déployer dans les aſſem-

Aſſemblées literaires les richeſſes de leurs talents, tant en proſe qu'en vers, qui eſt la vraye, la noble, & la glorieuſe occupation de ce loiſir, que donnent les commodités aux perſonnes diſtinguées par leur rang & par leur richeſſes. Les armes de la famille ſont *un lion d'argent couronné de même en champ de gueules.*

Piſani. Cette famille comme celle des Peſaro tire ſon nom de la Ville, où elle fit ſon premier ſéjour, ſçavoir de Piſe en Toſcane, & eſt la même que celle des Comtes Baſſi, qui continuent encor leur demeure en cette Ville. Elle fut de tout temps conſidérée à Veniſe, où l'on aſſeure qu'elle ſe retira dès le commencement du dixieme ſiécle. Elle eſt encor aujourd'hui puiſſante, & a donné des Sujets illuſtres & revêtus des premieres charges de l'Etat. *Nicolas Piſani* fut Général contre les Génois l'année 1353, créé Chevalier par Pierre IV. Roi d'Arragon, lorſqu'apres une fameuſe victoire obtenue ſur les Génois auprès de l'Ile de Sardagne, & courant victorieux tous les rivages voiſins, il fut reçû dans ceux du Roi d'Arragon, qui le combla d'honneurs. *Victor Piſani* dans le même commandement des armes contre les Génois, aida merveilleuſement par ſon courage & par ſa conduite la Rép. à ſe ſoûtenir dans le temps que ſes ennemis étoient à la veille d'en triompher par la priſe de Chioggia. Ses merites furent ſi eſtimés que le Senat lui decrétât des funerailles aux depens du public. On trouve écrit de lui que ſa réputation étoit ſi grande parmi les Milices, que chacun refuſant de ſervir dans le malheur de la Rép. que l'on croyoit perdue, ſa nomination au Généralat reveillât le cœur de tout le monde, & attirât ſous ſes Enſeignes un grand nombre de ceux qui ſe cachoient pour n'être pas obligés à prendre les armes; tant la reputation d'un Capitaine accredité peut ſervir à

un Souverain. *François* & *Louis Piſani* furent Evêques de Padoüe, & tous deux créés Cardinaux, le premier par Leon X. l'an 1517. & le ſecond par Pie IV. en 1563. Il y a eu divers Ambaſſadeurs & Procurateurs de St. Marc dans cette famille, qui ſe ſoûtient encor aujourd'hui par l'éclat de ſes richeſſes conſiderables, & des emplois publics. Ses armes furent premierement *d'or à deux faces ondées d'azur ſous un chef d'argent chargé d'une croix de gueules.* Elle écartella en ſuite ces armes l'an 1120. avec *une hermine d'argent* ou tel autre animal blanc appellé par les Italiens *Dolce*, dont la peau ſert à faire des fourures tres-delicates, *rampant en champ d'azur*, à l'occaſion de la guerre Sainte, où deux Seigneurs de cette famille ayant accompagné le Doge Dominique Michel, ils prirent des armes differentes, pour diſtinguer les Galeres, dont ils avoient le commandement, & ôter à leurs gens léquivoque que pouvoit cauſer l'uniformité d'une même enſeigne à deux bâtiments. Les troiſiemes armes de cette famille ſont un champ *coupé d'azur & d'argent avec un lion rampant de l'un en l'autre, qui tient une croix de gueules avec la patte droite de devant.* L'Hiſtoire ne dit point à quelle occaſion. Cette famille prit ces troiſiemes Armes, & ce qu'on en peut penſer eſt qu'étant partagée en pluſieurs branches, une de celles-ci a voulu ſe diſtinguer par là.

Pizzamano. Cette famille eſt originaire de Boheme, d'où elle s'étoit déja tranſportée & etablie à Veniſe dès le douzieme ſiécle, puiſquelle ſe trouva compriſe dans le nombre de celles qui entreroient ſeules au grand Conſeil à la reforme qu'en fit le Doge Gradenigo. Elle à donné des hommes inſignes dans les armes, & l'an 1470. deux freres de cette famille, Capitaines chacun d'un des plus gros vaiſſeaux de la Rép. donnerent des preuves extraordi-

naires

naires de courage contre les Infideles acharnés à la priſe de Negrepont. *Antoine Pizzamano* Evêque de Feltre, ayant mené une vie toute pure dans l'exercice de cette Prélature, & ſon corps s'étant trouvé ſans curruption pluſieurs années après qu'il eût été enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Veniſe, Vincent Diedo qui étoit alors Patriarche, le fit expoſer en une chapelle à la vénération publique, ſe croyant bien autorizé à le faire, par un temoignage ſi authentique & ſi miraculeux de la gloire de ce Saint homme. Les armes de la famille ſont *une Croix d'argent en un champ coupé d'azur & de gueules.*

Polani. Cette famille tire ſon nom de la Ville de Pola dans l'Iſtrie, où les anciens memoires aſſeurent qu'elle étoit venue de Hongrie. Il ſe trouve un *N. Polani* dans le nombre des Electeurs du premier Doge Paul Luce Anafeſte & l'an 1130. *Pierre Polani* étant Gendre du Doge Dominique Michel, lui ſucceda dans la Souveraine dignité & cela avec d'autant plus de gloire, qu'il ſe trouvoit alors âgé ſeulement de trente ans. *Renier Polani* fut Capitaine Général contre Roger Roi de Sicile, ſur lequel il prit & conduiſit triomphant à Veniſe vingt vaiſſeaux. La Maiſon fait aujourd'hui peu de bruit, & a pour armes un écu tiercé en faſce, ou *coupé en trois parties égales, d'or, d'azur, & d'argent*, ou bien le *chef d'or, la face d'azur, & la pointe d'argent.*

Poli. Le Frioul eſt la premiere Patrie de cette famille qui fut reçue au nombre des Nobles l'an 1662. par le moyen du ſecours qu'elle donna au Tréſor public pendant la guerre de Candie. Elle a pour armes *une montagne de ſinople à trois ſommets avec un bras naiſſant de la gauche de l'écu vêtu d'azur, & tenant une epée d'or, le tout en champ de gueules.*

Poluaro. Celle-ci comme la précédente fut aggregée l'an 1663. & eſt originaire de Lugan, Ville appartenante au Duché de Milan, dont les Suiſſes ſe rendirent maîtres l'an 1512. Ses armes ſont *d'azur à un dragon de ſinople, & un lion d'or affronté & tenant un fanal d'or allumé de gueules, avec une étoile d'or en pointe.*

Ponte. La premiere origîne de cette famille eſt peu connue, les uns la faiſant venir de Ferrare, & les autres de l'Ile de Negrepont. Elle a de même fait peu de figure à Veniſe juſques vers la fin du ſeizieme ſiécle que *Nicolas Ponte, ou da Ponte* fut élû Doge, ſçavoir en 1578. On a parlé de lui, & il eſt plus remarquable pour ſa piéte & ſes vertus morales, que par l'éclat des grandes actions qu'il ayt faites. Il avoit été Ambaſſadeur de la Rép. au Concile de Trente avec Matthieu Dandolo & en ſuite à Rome aupres du Pape Pie V. & en ſuite Procurateur de St. Marc. *Nicolas* ſon petit fils fut honoré de cette Dignité l'an 1580. Les armes de cette famille ſont parlantes ſçavoir *un pont maçonné & baluſtré d'or en champ d'azur.*

Premarin. Eſt une de ces familles que les vieilles Chroniques diſent être venues du Pays voiſin *d'alle contrade vicine*, habiter à Veniſe dès le commencement de ſa fondation ſans rien ſpecifier d'avantage. Elle a toûjours été compriſe parmi celles, qui ont eu entrée dans les Conſeils publics, & *Renier ou Roger Premarin* Général des armées rendit ſon nom glorieux par la repriſe de l'Ile de Corfou, & des Villes de Modon & de Coron dans la Morée, dont un Tyran s'étoit emparé pendant les embarras où ſe trouva le Rép. à l'occaſion de la guerre qu'elle eut avec les Génois. Ce Général fut auſſi Procurateur de St. Marc. Les armes de cette famille *ſont d'or à trois faces ondées d'azur ſous un chef de gueules.*

Priuli.

Priuli. Cette Maiſon eſt également illuſtre & ancienne à Veniſe, où elle tient encor rang parmi les principales, tant à l'égard de ſes richeſſes, que des emplois, que les ſiens ſoûtiennent encor, comme ils ont toûjours fait, avec reputation. *Sylveſtre Priuli* eſt le premier dont les Hiſtoires de Veniſe faſſent mention, parlant de lui comme d'un des Chefs, qui commanderent l'Armée que la Rép. alliée aux François employa vers la fin du onzieme ſiécle, ſavoir l'an 1097. pour le recouvrement de la Paleſtine. Les Ancêtres de ce Commandant venoient de Honrgie, & il eſt aſſéz vray ſemblable que la Ville de Zara ayant été cauſe de pluſieurs guerres entre les Rois de Hongrie & la Rép. un, ou pluſieurs *Priuli* Hongrois ou volontairement ou devenus priſoniers de guerre, s'établirent à Veniſe. Peut être que le premier de ceux-ci étoit le Pere de Sylveſtre, puiſque la premiere guerre entrepriſe contre les Hongrois n'eſt que de peu d'années auparavant; la Ville dé Zara ayant reçu garniſon de Salomon Roi de Hongrie, qui avoit auſſi porté la guerre en Dalmatie. Il y eut des batailles & des priſes & repriſes de pluſieurs Villes dans cette Province, pendant leſquelles il eſt aſſéz naturel que les Priuli ayent fait ce paſſage. Quoi qu'il en ſoit du motif & du temps précis de cette arrivée, il eſt ſur que cette famille fut toûjours tres-conſiderée à Veniſe, où elle a donné trois Doges à la Rép. desquels on a parlé en leur lieu, & une infinité de Procurateurs de St. Marc, d'Ambaſſadeurs, de Généraux d'armées, & de Senateurs conſidérables. *Laurens Priuli* Patriarche de Veniſe fut créé Cardinal par Clement VIII. *Matthieu* fils du Doge Antoine le fut par Gregoire XV. l'an 1622. & tout nouvellement *Louis, ou Alviſe Priuli*, auparavant Auditeur de Rote a été créé par le le Pape vivant Clement XI. Les armes de cette famille

mille ſont *palé d'or & d'azur de ſix pieces, ſous un chef de gueules.*

Querini. Cette famille des plus anciennes de Veniſe, donna, à ce qu'on prétend, aux Padoüans, le Général que cette Ville oppoſa au fleau de Dieu Attila, mais qui n'ayant pû avec tous ſes efforts, arrêter la fureur de ce Tyran, ſe retira dans les lagunes de Veniſe, où ſa Poſterité a toûjours été conſidérée comme Noble, & comme telle employée dans les principales charges de l'Etat. Monſ. Amelot ſe moque de ceux qui font décendre cette famille de Rome, de même que beaucoup d'autres Maiſons de Veniſe: mais ſi le deffaut de preuves bien authentiques empêche de juſtifier pleinement cette origine, ce même défaut fait honte à la temerité de ceux qui oſent tout nier ſous pretexte qu'on n'en a pas des preuves indubitables. Rien n'eſt plus ſeûr que les continuelles révolutions arrivées à Rome, dés que l'ambition des particuliers commença d'armer les uns contre les autres, & de partager Rome en factions, ont pû & dû même neceſſairement donner lieu à l'éloignementt de pluſieurs familles de cette Capitale, ou par ennui de s'y voir expoſées à la fureur des partis acharnés les uns contre les autres, ou par la neceſſité que la deffaite des uns leur impoſoit de ſe retirer. Les familles ne ſortoient pas du monde, & même apparement ne cherchoient pas hors d'Italie un azile. D'où vient donc cette impoſſibilité, qui comme ſi elle étoit la mieux prouvée du monde, fait rire certains Critiques, & les éléve contre tout ce qui ne leur plaît pas, quoi que leur dégoût ne ſoit fondé que ſur des preuves négatives, au lieu que ce qu'ils combattent l'eſt au moins ſur une tradition ancienne & raiſonable ? Il eſt vray que ſelon les régles du bon ſens on ne doit donner pour certain que ce qui l'eſt en effet, mais ne peut on

pas

pas propoſer pour plauſible & poſſible ce qui l'eſt en effet, laiſſant toûjours, comme diſent les Italiens, *la verité en ſon lieu*, & la liberté à chacun d'en douter ? On trouve dans tous les ſiécles des Sujets de cette famille employés dans des charges publiques. *Leonard Querini* dans le treizieme ſiécle, commanda la flotte ſous le Dogat de Jaques Thiepolo, & victorieux des Grecs, auxquels-il enleva quantité de Galeres dans un combat qu'il leur livra dans l'Archipel, il fut en recompence créé Procurateur de St. Marc. *Otton Querini* un des Chefs de l'Armée Venitienne qui ſous le Doge Henri Dandolo ſoûmit Conſtantinople, eſt un de ceux, qui mirent la Couronne d'Orient ſur la tête à Baudouin l'an 1203. & qui obtint en propre de ce même Empereur ou peut être de la Rép. à qui on dit que Baudoin abandona toutes les Iles de l'Archipel, l'Ile de Naxos, ou Naiſia, à laquelle ſes décendants ajouterent celles de Stampalie (dont ils portent encor le nom) & celles de Santorini & de Morgo, & dont on voit les armes enrichies de l'Aigle Imperiale & du Collier de l'ordre de St. Georges, qui lui furent ſans doute accordée par le même Empereur. *Thomas & Marc Querin* demeurés à Veniſe y poſſedoient des richeſſes ſi conſidérables, qu'ils firent donner à leur Maiſon le titre de Grande, *li Querini della Caſa grande*, & pour ſe maintenir en cet état, ils fonderent un Majorat dans leur famille. *Marc Querini* décendant de ceux-ci, qui avoit été Capitaine Général, & qui étoit Procurateur de St. Marc, ayant concourû au Dogat comme on a dit dans la premiere partie de cet Ouvrage avec Pierre Gradenigo, & lui ayant été poſtpoſé, donna lieu à la Conjuration tramée par Boemond, ou Bajamont Thiepolo ſon Gendre, apres que pluſieurs tentatives n'eurent pû obtenir de faire revoquer le nouvel établiſſement, par lequel l'entrée au Grand

Con-

Conſeil demeuroit fermée à tout autre qu'a un nombre de familles, qui prirent dés là, & ont retenu ſeules le nom de Nobles & de Patrices. On a parlé en ſon lieu de cette Conjuration. On veut qu'a cette occaſion & en punition de l'attentat, les Enfants de *Marc Querini* qui mourut dans le combat donné ſur la place de St. Marc, furent obligés à quiter leurs armes & à prendre celles des Moroſins, de la Maiſon deſquels étoit leur mere, & que les autres Querins qui n'avoient point eu de part à la Conjuration, mirent un B ſur les leurs, pour montrer qu'ils étoient des *Bons*, & non pas des ſoulévés contre leur Patrie, mais il eſt ſeur que *Boece Querini* Général de la Rép. contre les Génois l'an 1354. mit cette lettre dans ſes armes pour conſerver dans ſa famille la memoire de ſon Généralat. *Paul Querini* ayant remis, l'an 1213. l'Ile de Candie ſous l'obeiſſance de la Rép. en fut créé Gouverneur ſous le titre de Duc, ou Vice-Duc pour la premiere fois. Le nombre des autres, tant Généraux, qu'Ambaſſadeurs & Procurateurs de St. Marc, qui ſont ſortis de cette famille eſt ſi grand, qu'on en trouve en toutes les pages de l'Hiſtoire de Veniſe, Elle a eu de même des Prélats éminents en Dignité & en Sainteté. *François* Patriarche de Grado avoit mené une vie ſi pure que le Senat en demanda à Rome la Canonization par ſon Ambaſſadeur l'an 1368. Sanſovin écrit qu'il fut effectivement Canonizé la même année. Celuici eut pour Succeſſeur dans le même ſiége un *Laurens* de la même famille. Il y a de même des Vénérables, qu'on révére comme Saints. *Marin Querin* fut avec le Bienheureux Laurens Juſtinian un des fondateurs de l'Ordre des Chanoines Azurins, ou de St. Georges *in Alga*. *Jean Baptiſte Querini* refuſa la dignité de Procurateur de St. Marc, & même celle de Doge qu'on avoit penſé lui déferer, & paſſa les dernieres années de ſa

vie

vie dans la retraite, & dans l'oraiſon. Il n'y a pas long temps que le Procurateur *Jerome Querini* vivoit, & s'étoit déclaré le Protecteur d'une nouvelle Academie des *Paragoniſtes* aux Aſſemblées de laquelle il prêtoit ſon palais. Son frere *Paul* a été encor honoré de la même dignité de Procurateur, & on a vû porterl'étole d'or à *Jacques Querini*, qui avoit été Ambaſſadeur en Eſpagne & à Rome. Les premiers *Querini* ont porté *écartelé d'or & de gueules.* Aujourd'hui ils portent *de gueules avec un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Radetti. Cette famille eſt de Rovigo dans le Poleſin, où elle joüit depuis long-temps du titre de Noble avec des biens proportionés pour en ſoutenir l'éclat. Elle n'eſt aggregée à la Nobleſſe dominante que depuis le 29. Juin 1698. qu'elle y fut reçue en vertu de la ſomme ordinaire portée au tréſor public. Apparemment que la Rép. apres la guerre finie a voulu encor tenir la porte ouverte aux familles, qui ſe préſenteroient pour entrer, afin que par le moyen des ſommes qu'elles contribuent, elle pût s'acquiter des dettes, qu'elle a été contrainte de faire pendant le cours de la guerre, & ſoûtenir l'armement avec le quel elle ſe defend de prendre parti dans la guerre d'Italie. Les armes de cette famille ſont.....

Raſpi. Bergame la Patrie des laborieux eſt celle de cette famille, qui y vivant en rang de Noble, entra l'an 1662. dans le corps de la Nobleſſe de Veniſe. Ses armes ſont un écu *parti d'argent & de gueules : celui-ci coupé de ſinople avec un Muffle, ou tête de lion affrontée, deux pieds du même poſés en ſautoir, & une ſerre ou griffe d'oiſeau de proye, le tout d'or & mis en pal ſur la partition de l'écu.*

Ravagnini. Cette famille eſt de la Marche Treviſane, où en conſidération de ſa Nobleſſe elle eût des emplois conſidérables du temps que les Seigneurs de la Scala furent les Maîtres de cette Province.

Elle

Elle fut aggregée au corps de la Nobleſſe de Veniſe l'an 1667. enſuite de l'exhibition volontaire de la ſomme accoutumée des 100000. Ducats. Ses armes ſont *d'argent à trois faſces ondées de ſable.*

Recanati. Un nommé *Lactance Zucconi*, duquel une fille étoit mariée à *Jacques Recanati*, ayant l'an 1697. fait l'offre accoutumée, fut reçu au corps de la Nobleſſe de Veniſe avec ſon Gendre & le frere de ce Gendre *Marc Antoine Recanati.* Cette famille des Recanati eſt de Nobleſſe ancienne, & a donné des Chevaliers à l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem. L'an 1522. *Louis Recanati* un de ceux-ci perdit la vie dans la defence de Rodes. L'an 1630. *Jacques Recanati* grand Pere des nouveaux aggregés ſervit la Rép. avec une Compagnie de 80. Chevaux levés à ſes frais, ce qui lui mérita les droits de Bourgeoiſie originaire de Veniſe. Les armes de cette famille ſont .....

Renier. Cette famille eſt originaire de Raguſe, d'où elle ſe tranſporta à Veniſe l'an 1092. & fut aggregée à la Nobleſſe après la guerre ſoûtenue contre les Génois, où elle avoit rendu de bons ſervices. Elle fut depuis ce tempslà conſiderée à Veniſe comme une des principales, & en effet elle a douné divers Procurateurs de St. Marc, Ambaſſadeurs, & autres Perſonnes de merites. Ses armes ſont un écu *parti d'argent & de ſable avec un chevron de l'un en l'autre.*

Rezzonico. Eſt une famille originaire de la Ville de Come, où ſes biens & ſonancienne Nobleſſe lui ont procuré des Fiefs dans l'Empire, & des Croix dans la Religion des Chevaliers de Malte. *Aurelius* Baron *Rozzonico* s'étant tranſporté à Veniſe & y ayant fait valoir dans le negoce de grands capitaux des biens qu'il poſſedoit, les heritiers ſe ſont vûs en état de ſe procurer l'entrée dans le Corps de la Nobleſſe, ce que trois freres *Quintilien, Abondius*, &

& *Jean Babtiſte* obtinrent pendant la derniere guerre l'an 1687. par le moyen du ſacrifice d'une partie de leurs grands biens au beſoin public. Leurs armes ſont *écartelées au premier de gueules à une Croix d'argent, au ſecond & troiſiéme de ſable à une tour maçonnée & crénelée d'argent, au quatriéme de gueules avec deux barres d'argent : Sur le tout d'or à une Aigle éployée de ſable, ayant en cœur un ovale d'argent chargé de la lettre L. de ſable*, qui eſt une conceſſion de l'Empereur Leopold, qui leur a permis de couronner cet Ecuſſon d'une *couronne à fleurons aigus*, ſemblable à celle des Princes.

Ricci, Anciens Citoyens de Veniſe, éloignés, comme ils s'expliquent dans leur ſupplique, d'inclination & de profeſſion du bruit des armes, mais qui ne pouvant ſouffrir de voir leur Patrie aux priſes avec l'ennemi de la Foi, ſe preſentent avec les moyens qu'ils ont de la ſecourir, ſavoir une partie conſidérable de leurs biens, qu'ils ſacrifient volontiers aux beſoins publics. Cette genereuſe exhibition fut recompenſée de l'honneur que reçut la famille d'être aggregée à la Nobleſſe l'an 1687. Ses armes ſont un écu *coupé d'azur avec un arbre de ſinople chargé de fruits d'or, ſur le tronc duquel grimpe un hériſſon de ſable ; l'autre partie de l'écu bandé d'argent & d'azur de ſix pieces.*

Riva. Cette famille eſt des premieres qui habiterent les Iles de Veniſe, lors que les malheurs de la Terre-ferme occaſionnés par l'invaſion des Barbares, obligerent ſes habitants à fuir. On trouve un Procurateur de St. Marc nommé *Barthelemi Riva* dès l'an 1314. c'eſt à dire dans le temps qu'il n'y en avoit encor que trois. *Jacques Riva* ou *de Riva* a rendu immortel le nom de cette famille pendant la guerre de Candie, par une célébre Victoire remportée ſur toute l'armée Navale des Turcs commandée par le Capitan Baſſa l'an 1649. alle *Fochie*

c'eſt à dire vers les rivages de la Natolie; Son frere *Fauſtin*, qui lui ſucceda dans la charge de Provéditeur, ne fit guerre moins de bruit, & ſa conduite auſſi bien que celle de ſon Aîné, fut egalement utile & glorieuſe à la République, qui les combla de toute ſorte de faveurs. Les armes de cette famille ſont *d'or à une bande d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Romieri. Cette famille habituée depuis trois cens ans à Veniſe & y ayant toûjours manié un riche négoce, ſe voyant en état de pouvoir ſubſiſter en qualité de Noble, en obtint la conceſſion le 14. d'Aouſt 1689. en ſuite de l'offre accoutumée pour jouir de cet honneur. Ses armes ſont.....

Roſſi. Cette famille eſt celle des Comtes de St. Second à Parme qui a fait renouveller ſon aggregation autrefois obtenuë ou conferée à *N. Roſſi* alors Général de la Rép. Ses armes ſont.....

Rota. La Ville de Bergame eſt la Patrie de cette famille, qui s'étant depuis quelque temps tranſportée à Veniſe, & *François Rota* y faiſant le metier d'Avocat avec un applaudiſſement particulier, ſe fit recevoir avec *Gregoire* ſon frere au rang des Nobles l'an 1685. moyennant l'offre volontaire des cent mille Ducats. Ses armes ſont *coupé de gueules & d'argent, le premier chargé d'une Roüe d'argent & le ſecond de trois monts de ſinople.*

Rubini. Apres trois ſiécles de bourgeoiſie dans la Ville de Veniſe, pendant leſquels cette famille ſoûtint divers emplois honorables dans la Sfere de ſon état, elle fut aggrégée à l'Ordre Patrice l'an 1646. que les beſoins de la guerre tenoient ouverte la porte du grand Conſeil à ceux qui ſacrifioient volontairement une partie de leurs biens aux beſoins publics. La promotion au Souverain Pontificat du Cardinal Piere Ottobon, qui ſe fit apeller Alexandre VIII. duquel cette famille étoit alliée porta

Jean

Jean Babtiſte Rubini à la pourpre des Cardinaux, dans laquelle il ſervit à ce Pape de Secretaire d'Etat. Alexandre lui avoit déja cédé ſon Evêché de Padoüe auparavant, & Rubini avoit exercé le Gouvernement de beaucoup de Villes de l'Etat Eccleſiaſtique. Les Armes de cette famille ſont *d'azur & d'argent coupé de gueules. Sur le premier un homme nud, naiſſant entre deux étoilles d'or.*

Ruzzini. Cette famille vint de Conſtantinople à Veniſe l'an 1260. lors que les Latins reperdirent l'Empire d'Orient. La conſidération où elle avoit été dans cette grande Ville fit qu'elle fut contée parmi les Nobles, & admiſe dans le grand Conſeil. Elle a donné pluſieurs Sujets de merites & de ſervices ſignalés à l'Etat, & on a vû à Veniſe le Procurateur *Marc Ruzzini* avec un fils nommé *Charles* qui a été Ambaſſadeur à Madrid & à Vienne, & Député au Congrés de Carlowits pour y traitter la derniere paix avec les Turcs. Il avoit un frere nommé *Louis* Evêque de Bergame. En un mot la famille ſe ſoûtient avec beaucoup déclat par le moyen de ſes conſidérables richeſſes. Ses armes ſont *de gueules au chef d'argent chargé d'une Roſe percée auſſi de gueules.*

Sagredo. On veut que cette famille ſoit originaire de Rome, qu'elle ait été tranſplantée dans la Dalmatie à l'occaſion d'une Colonie qui y fut envoyée, & que de là elle ſe transferât à Veniſe dès l'an 480. On trouve de même écrit que la Province de Dalmatie ſe voyant abbandonnée des Empereurs Grecs au temps du Duc Pierre Urſeol II. cette famille, qui avoit encor des relations dans Sebenigo, où avoit été ſon ancien ſejour, s'employa efficacement aux progrès de la Rép. à cauſe de quoi elle fut reçue au rang des Nobles. Elle demeura dans cet Ordre à la clôture du grand Conſeil, & elle a donné dès ce temps là des hommes illuſtres à la Rép. Il ne peut être au-

trement, puis qu'elle monta ſur le thrône en 1676. dans la perſonne de *Nicolas Sagredo* dont on a parlé en ſon lieu. *Jean Sagredo* Cavalier & Procurateur de St. Marc fut jugé digne de lui ſucceder; ce qui ne reuſſit pas cepandant pour les raiſons que nous avons touchées ailleurs. Le Patriarche *Alouis Sagredo* frere du Doge Nicolas n'eſt pas un des moindres ornements de ſa famille, également recommandable pour ſon habileté, qui l'avoit fait choiſir pour Ambaſſadeur en France, où ſa douceur & ſes manieres obligeantes lui aquirent l'éſtime univerſelle & pour ſa piété & l'innocence de ſes meurs. Ayant quitté le Senat pour vivre dans le Sanctuaire, il ſervit d'exemple à tout ſon Clergé. Le bienheureux *Gerard Sagredo*, Religieux du Monaſtere de St. George de Veniſe, où il fut èlevé depuis l'âge de cinq ans ſelon l'uſage pratiqué en ce temps là, conformement à l'Inſtitut de la Regle de St. Benoit, qui permet d'élever des enfants de bas âge dans ſes Monaſteres, eſt un autre ornement de cette famille. Ayant entrepris le voyage de la Paleſtine il s'arrêta en Hongrie à la priere du Roi St. Eſtienne, qui avoit nouvellement converti ce Roiaume à la foi. Il y fut établi Evêque & travailla efficacement à la converſion d'un grand nombre de Hongrois, qui tardoient à ſuivre l'exemple de leur Prince. Les armes de cette famille ſont *une faſce de gueules en champ d'or.*

Salamoni. Palerme dans le Roiaume de Naples eſt la premiere Patrie de cette famille, qui porta autrefois les noms de *Barbolana*, & de *Centranica*, & conte plus de mille ans de ſéjour à Veniſe. Elle y eût toûjours rang parmi les Nobles, puis qu'on n'a aucune memoire de ſon aggregation, & elle poſſedoit autrefois de telles richeſſes, qu'elle fondat le Cloître de St. Marthe, dont l'Abbeſſe en reconnoiſſance de cette fondation, envoye tous les ans un bouquet à l'Ainé de cette famille. Le Doge *Pierre Cen-*

tra

tranico fut de cette famille, & l'on veut qu'il fut le premier à prendre le nom de *Salamon* qui reſta à ſes Décendants. Elle ne fait pas aujourd'hui grand bruit & ſes armes ſont *fuſelé d'argent & de gueules*. Monſieur de Vigneul-Marville ou celui qui s'eſt voulu cacher ſous ce nom, dans le troiſieme Tome de de ſes mélanges d'Hiſtoire & de Literature, écrit qu'un *Marc Salamon* qu'il appelle *Salomon* ayant été envoyé Ambaſſadeur de la Rép. de Veniſe aupres du Prince de Galles qui étoit alors à Bordeaux, s'y maria avec une Demoiſelle nommée Marie de Rocque, & y établit ſon ſéjour, où ſa poſterité a ſubſiſté juſques à Henry-François de Salomon Preſident à Mortier au Parlement de Bourdeaux, qu'il dit être reſté ſans poſterité. Ses Armes ſont...

Sandi. Victor & Jean Sandi nés à Veniſe mais originaires de la Ville de Feltre dans le Frioul, furent aggrégés à la Nobleſſe l'an 1685. par l'offre volontaire de la ſomme accoutumée pour ſubvenir aux frais de la derniere guerre. Le premier de ces Meſſieurs exerçoit la profeſſion d'Avocat. Comme cet emploi eſt extrémément lucratif en un lieu, où l'on traitte de grandes & importantes cauſes, la réputation, où étoient de mon temps trois ou quatre de ces Meſſieurs, les a mis en état de paſſer par la même voye de l'état d'Avocat à celui de Juges, qui eſt le propre de la Nobleſſe dominante de Veniſe. Les Sandi portent pour armes celles de l'Empire toutes pûres, ſavoir *l'Aigle à deux têtes couronnées de ſable en champ d'or*, peut être pour marquer leur excellence dans la profeſſion, qui leur avoit donné les moyens de moiſſonner l'or & les richeſſes, avec leſquelles ils ſe ſont élevés.

Santa Soffia Gentilhommes Padoüans mais qu'on aſſeure avoir eû leur origine à Conſtantinople, furent aggregés à la Nobleſſe de Veniſe pendant la guerre de Candie l'an 1649. Leurs armes ſont com-

me les precedentes *une Aigle à deux têtes de ſable couronnées d'un ſeul diademe Imperial*, peut être en memoire de la Ville Imperiale qui fut leur premiere Patrie, *& ſur le cœur de l'aigle un ovale d'or comme le champ, chargé de deux ſceptres poſés en ſautoir.*

Sanuto. Cette famille eſt la même qui s'appelloit autrefois des *Candians*, & qui donna un des Conſuls qui vinrent de Padoüe pour gouverner les premiers habitants de Veniſe, & cinq Doges à la Rép. des quels on a parlé en leurs lieux. *Marc* qui ſemble avoir été le premier, qui ait porté le nom de *Sanuto*, fut un des principaux & des plus braves Officiers Généraux qui ſuivirent le Doge Henri Dandolo à la guerre contre les Grecs, lors qu'on leur arracha l'Empire d'Orient. Comme ſes richeſſes lui donnoient le moyen particulier de faire la guerre, il arma à ſes propres frais divers Navires & Galeres, avec leſquels, du conſentement des Souverains, il ſubjugua en ſon nom propre diverſes Iles de l'Archipel, dont il retint & tranſmit la proprieté à ſes Décendants avec le titre de *Duc dans l'Archipel* qu'ils ont poſſedé juſques au 15. ſiécle. Les Procurateurs de St. Marc & les autres Sujets rendus illuſtres par leurs dignités, & leurs emplois dans la Rép. n'ont point manqué à cette famille, de même que les Patriarches de Grade, & les Evêques de Veniſe, & d'autres Egliſes, dont l'Hiſtoire fait mention. Pendant qu'on demeuroit dans cette ville, on a eû l'avantage de connoître particulierement Monſieur *Jean Sanuto* alors Primicier de l'Egliſe Ducale, & depuis Evêque de Treviſe, dont la pieté, & les autres vertus pouvoient ſervir de Modéle à tous les Prelats, d'attachement a Dieu, de retraite & de religieuſes occupations, ſi belles & ſi neceſſaires au ſacré Miniſtere : *Chriſtine Sanuto* fut femme du Doge Chriſtofle Moro, & ſoutint dignement par l'exemple de ſa vie, la réputation du mérite & de la probité

de

de ſon Illuſtre Epoux. Les armes de la famille Sanuto ſont *une Bande d'azur en champ d'argent.* On trouve en quelques monumeuts de ceux de cette maiſon pour cimier à ces armes, un Pelican qui donne ſon ſang à ſes petits avec le mot *Sic Genitores.*

Savorgnan. Cette famille joüit des titres de Baron de Comte, & de Marquis dans le Frioul, où elle poſſéde quantité de belles terres & de Juriſdictions. Les premiers ſuccés de la Ligue de Cambray n'ayant pas eû des ſuites proportionnées, à cauſe de la jalouſie qui ſe mit parmi les Alliés, & de l'indolence particuliere de l'Empereur Maximilian, le Marquis *Frederic Savorgnan* reveilla ſon zele envers le nom Venitien, & opera par ſes forces, & par ſon credit que les Villes d'Udine, Belluno, & Feltre retournaſſent au pouvoir de la Rép. qui en reconnoiſſance de ſa déclaration & d'un ſi grand bien fait, l'aggrégea au corps de ſa Nobleſſe l'an 1509. Cette famille ſubſiſte à Veniſe avec un éclat tout particulier, tant en palais que dans les autres marques de magnificence, non ſeulement tolerées mais applaudies, peut être à cauſe des ſuites que les chagrins, qu'on leur donneroit, pourroient avoir dans leur Païs, où ils conſervent toûjours la premiere autorité, & où la Nobleſſe n'eſt pas trop contente, non ſeulement de la domination preſente, ſous laquelle elle ne peut rien eſperer, mais encor à cauſe du paſſé, la Province ne s'étant ſoumiſe à la Rép. qu'à condition que le Doge y feroit ſa reſidence une partie de l'année. Ce n'a pourtant jamais eû d'effet, à cauſe des voyes qu'on accuſe le Senat d'avoir tenues, pour deſunir, & même pour ſe deffaire de cette Nobleſſe, d'autant plus diſpoſée à voir avec chagrin ſon état preſent, qu'elle a devant ſes yeux celle de la même Province, dont la moitié eſt ſoûmiſe à l'Empereur, regardée avec beaucoup moins de jalouſie par ſon Souverain. Les Armes des Marquis Savorgnan ſont *un Chevron*

de ſable en champ d'argent, & pour cimier un demivol, naiſſant d'un bonnet à l'antique.

Scroffa. Cette famille comme bien d'autres, vante ſon origine des anciens Romains, & veut que ſous l'Empire de Nerva un de cette famille, qui s'apelloit alors *Tremellia*, fit un acte de bravoure, qui lui fit changer de nom. Quoi qu'il en ſoit de cette ancienneté, elle étoit Noble à Vicence, & d'une Nobleſſe juſtifiée, puiſque pluſieurs des ſiens ont porté des Croix de Malthe. Elle a donné de même des Officiers à la Rép. dont les ſervices ont été recompenſés de marques d'honneur, & d'exemptions. Elle entra dans le corps de la Nobleſſe de Veniſe le 3. Aouſt 1698. par la voye accoutumée de l'offre volontaire des cent mille Ducats. Ses armes ſont.....

Semenzi. Jean Battiſte Semenzi ancien habitant de Venize voulant contribuer aux fraix de la guerre commencée l'an 1684. par la Rép. contre le Turc, & ſe voyant ſans aucune ſucceſſion, adopta *François Prémuda*, à qui ayant donné ſon nom, & l'aſſeurance de le laiſſer heritier de tous ſes biens, qui étoient conſidérables, il demanda pour lui & pour ſoi même l'aggregation au corps de la Nobleſſe, moyenant le ſacrifice accoutumé de la ſomme de cent mille Ducats. Ce *Prémuda* adopté étoit de l'Ordre des Sécretaires de la Rép. & avoit en cette qualité, aſſiſté deux Ambaſſadeurs dans les fonctions de leurs charges en Eſpagne & en France. Les armes de ſon Bienfaicteur, qu'il prit en ſuite ſont *d'azur à un homme armé de toutes pieces monté ſur un cheval aîlé & qui verſe une bourſe pleine de monoyes, le tout de gueules, le cheval marchant ſur un terrein de ſinople.*

Semitecolo. Eſt une famille ancienne de Veniſe, où elle habite depuis les premiers ſiécles de ſa fondation, & où elle a toûjours été conſiderée comme

No-

Noble. La plus grande partie de cette famile ayant paſſé en Candie, a laiſſé peu de choſes à écrire d'elle, & encor aujourd'hui elle eſt peu nombreuſe & peu conſideré e. Ses armes ſont *bandé d'or & d'azur de ſix pieces avec un chef d'azur chargé d'un lion paſſant d'or.*

Soderini. Florence eſt la premiere Patrie de cette famille, qui étoit Noble, & même conſiderée entre les principales, puisqu'elle exerça la premiere dignité de l'Etat, qui étoit elle de Gonfalonier. Elle ne laiſſoit pas neantmoins ſelon l'uſage de cette Ville, de s'employer dans le Negoce: & *Nicolas Frederic Soderin* étant paſſé à Veniſe l'an 1465. s'y établit & pratiqua la même profeſſion. Apres cet établiſſement *Antoine Soderin* Neveu de celui-ci paſſa avec ſes trois fils *Nicolas*, *Frederic*, & *François* au Royaume de Cypre, dans la vûe de s'y procurer encor de plus grands avantages dans le Negoce. En effet ils y étoient ſi puiſſants que les Miniſtres de la Rép. trouverent ſouvent dans leurs bourſes des reſſources importantes aux occaſions de la guerre, que l'Etat ſoutint contre Selim II. & dans laquelle les deux premiers de ces freres perdirent la vie à la defence de la Ville de Nicoſie, & le troiſieme la liberté, étant demeuré Eſclave entre les mains des Infideles victorieux. En conſidération de ces mérites & de l'offre volontaire, que fit cette famille pendant la guerre de Candie, elle fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1656. *François Soderin*, fut créé Cardinal par le Pape Alexandre VI. & eut grand-part dans le maniment des affaires de ce temps là, ayant été Ambaſſadeur des Florentins aupres du Roi de France Charles VIII. Les armes des Soderini ſont *écartelées, au premier, & dernier de l'Empire, ſavoir une Aigle de ſable en champ d'or; au ſecond & troiſieme de gueules à trois têtes ou rencontres de Cerf d'or armées de leurs bois.*

Soranzo. Les anciennes Chroniques ne donnent point d'autre Origine à cette famille, ni de lieu, d'où elle ſoit venue que le pays voiſin de Veniſe, *vennero d'alle Contrade*, ce qui fait qu'on les doit croire Originaires de quelque lieu voiſin du rivage des lagunes où la Ville fut bâtie. Auſſi eſt elle une des premieres qui contribuerent à ſa fondation, avec cet avantage que dès le milieu du huitieme ſiécle elle étoit déja riche & des principales. *Jean Soranzo* monta ſur le trône Ducal l'an 1312, & dés ce temps là il faut ſuppoſer que cette famille avoit donné a l'Etat des Sujets qualifiés & pleins de mérites, puiſqu'on ne confere point la premiere dignité à un homme, dont la famille n'eſt pas, pour ainſi dire, connue, & dont les Ancêtres n'auroient point par leur fidelité & par leurs mérites, diſpoſé les Eſprits à lui faire cet honneur. *Marc*, *Marin*, deux *victors*, *Gabriel*, & *Jaques Soranzo* furent tous Procurateurs de St. Marc, & Généraliſſimes de la Rép. & *Laurens Soranzo* vit encor, connu par ſes Ambaſſades de Conſtantinople & d'Angleterre, & par ſes richeſſes qui ont peu de pareilles à Veniſe. Il eſt encor Procurateur de St. Marc. L'Hiſtoire eſt pleine des éloges & des ſervices des Nobles de cette Maiſon en toute ſorte d'emplois. Elle a pour Armes *d'or tranché d'azur.*

Statio. Cette famille eſt originaire de Lugan, un des Bailliages Italiens ſoûmis aux Suiſſes, & s'étant enrichie par le negoce elle fut admiſe à la Nobleſſe l'an 1653. pendant la guerre de Candie. On a vû un nouveau Noble de cette Maiſon obtenir pour épouſe une Dame de la famille Juſtiniani, à la quelle il fit lui même une dote telle que la méritoit l'honneur d'une ſi illuſtre alliance. L'ancienne Nobleſſe de Genes laiſſeroit plûtôt toutes ſes filles ſans maris, que de les donner à de nouveaux Nobles, c'eſt pourquoi il y en a tant de Religieuſes; mais

les

les Venitiens ont d'autres maximes dont le moindre avantage qui en reſulte, eſt que l'union entre les membres du Corps dominant en eſt plus grande, & qu'il y regne tres-peu de cette antipathie, qui peut cauſer tant de maux dans un Etat. *Statio* porte *de gueules à trois barres d'or, ſous un chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Suriani. Il y a deux familles de ce nom, l'une Originaire de la Ville d'Acri ou Ptolemaide en Sorie, qui ſe retira à Veniſe avec ſes biens à la perte que fit la Rép. de cette Place l'an 1291. que le Soldan Melac-Seraf & ſes Sarazins s'en empara par aſſaut. Celleci fut admiſe au Grand Conſeil dès ſon arrivée, & elle a donné des Sujets de réputation. *Antoine Surian* fut le huitieme Patriarche de Veniſe l'an 1504. L'autre famille de ce nom eſt moderne, & depuis pluſieurs ſiécles vivoit dans l'ordre de la Chancellerie qui fournit les Sécretaires, les Reſidents, & les Chanceliers à la Rép. & de ces derniers elle en avoit donné un nommé *André* dans le dernier ſiécle. Monſieur Amelot écrit que les deux familles n'ont qu'une même Origine, & que les derniers aggregés étoient de la même Souche que les premiers, mais qu'ils étoient demeurés exclus du Grand Conſeil à la réforme que le Doge Pierre Gradenigue en fit l'an 1297. Quoi que la choſe ſoit poſſible & même plauſible, cependant ſans l'authorité des Ecrivains, on ne peut pas donner pour ſûres des plauſibilités, & on ſçait que dans les Autheurs qu'on a leûs, on n'a rien trouvé de ſemblable. Rien n'eſt plus facile que la reſſemblance des noms, qui ne ſert nullement à juſtifier que deux familles ont la même Source. Outre cela les deux familles Suriani ont des Armes toutes differentes. La premiere porte *d'or à une bande échiquetée de trois rangs d'échecs d'argent & de ſable*, & la ſe-

conde *coupé d'argent & de ſable avec une croix ancrée de l'un en l'autre.*

Taſca. Cette famille Originaire de la Ville de Bergame exerçoit depuis quelques ſiécles le Negoce à Veniſe, où ayant aquis de grands capitaux, elle offrit volontairement une partie de ſes richeſſes à la Rép. pour l'aider à ſubvenir aux frais de la guerre de Candie, & en reconnoiſſance de ce ſecours, elle fut aggregée à la Nobleſſe l'an 1646. Elle porte pour armes *coupé d'azur à un lion paſſant & couronné d'or, & d'or à une bourſe d'azur, qui en Italien s'apelle Taſca.*

Thiepolo. Les Thiepolo vinrent de Rome à Rimini & de là à Veniſe, & ſi on en croit les anciennes Chroniques, ils y vinrent dès le temps de ſa premiere fondation. Ils y furent toûjours conſidérés comme Nobles, c'eſt à dire employés aux charges publiques, la Nobleſſe dans les premiers ſiécles n'étant guerre diſtinguée par d'autre marque, & cette marque n'en étant pas même une de la Nobleſſe, telle qu'on la conſidere aujourd'hui, tous les Citoyens pouvant alors être également employés dans les charges. *Jaques* & *Laurens Thiepolo* Pere & Fils furent élevés à la dignité de Doge, comme on l'a écrit en ſon lieu, & un autre *Jaques*, auroit eû le même honneur, s'il ne l'avoit refuſé par modeſtie, étant d'ailleurs Généraliſſime des forces de la Rép. Ce Jaques fut Pere de *Bajamont*, ou *Boemond Thiepolo*, que ſa conjuration rendit ſi fameux; & on ne ſçait où Monſieur Amelot à pris que ce Boemond fut porté à cette reſolution pour ne *pouvoir ſupporter l'élection de Pierre Gradenigue au prejudice de ſon Pere.* On a eu de meilleurs memoires que lui, & on aſſeure que le veritable ſujet de cette conjuration, étoit tout à la faveur de Marc Querin Beaupere de Bajamont, & nullement de ſon Pere. Il n'eſt pas mieux inſtruit quand il écrit que le jour de l'execution, il s'éleva tout à coup un

orage

orage ſi furieux, qu'il ſembloit que la colere du Ciel armoit toute la Nature contre les Conjurés, de ſorte que l'éppouvant dit-il, les fit deſiſter de leur deſſein, & les obligea à chercher leur ſalut hors de l'Etat. Car il faut, puis qu'il a demeuré à Veniſe, qu'il ſe ſoit tenu à la Maiſon ſans en ſortir le jour que la Rép. fait fêter pour remercier Dieu qui la delivra du Maſſacre, que l'execution entiere d'un deſſein ſi violent auroit produit ; il auroit vû à la fenêtre de la Maiſon, d'où la ſervante fit tomber le mortier de marbre qui caſſa la tête à celui qui portoit l'étendard de Thiepolo, un étendard qu'on y expoſe tous les ans, & qui repreſente cette chûte. Il n'eſt pas plus vrai qu'à *St. Auguſtin qui étoit la Paroiſſe de Bajamond on liſe la condamnation de ce Noble, par où la memoire de ces Conjurés eſt flêtrie d'un éternel opprobre.* Car l'Egliſe de St. Auguſtin, n'eſt nullement Paroiſſe, mais un Cloître de Religieuſes de l'Ordre de ce St. Patriarche, & bien loin qu'il y ait des diſcours aſſés longs pour flétrir d'un éternel opprobre la memoire des Conjurés, il n'y a qu'une colonne hors de l'Egliſe qui n'a guerre qu'un pied de Diametre & qui à peine ſort de terre, où l'on voit ſeulement quelques lettres Gothiques, qui ne ſont nullement liſibles, & qui pouvoient exprimer le nom de Thiepolo, & quelques autres paroles : & elle ne fut miſe en cet endroit que parce que, comme on a écrit, ce fut le lieu où Boemond condamné à être tiré à la queüe d'un Cheval, expira, & que la memoire en devoit reſter au lieu de ſa mort. De la maniere dont M. Amelot parle, il ſemble qu'il ait vû & lû ce qu'il écrit de cette Colonne, & cepandant rien n'eſt moins vrai que ce qu'il écrit avec tant d'aſſeurance. Une autre preuve qu'il eſt peu informé de la verité de ce qui regarde cette Coujuration, dont on ſçait l'Hiſtoire par la voye d'un temoignage irreprochable, qui eſt

celui du Noble homme Octavien Contarin, qui étoit lors de mon ſéjour à Veniſe *dans la ſecrette*, c'eſt à dire Archiviſte de la Rép. dans lequel emploi il avoit fait une prodigieuſe compilation qu'on a vûe, de ce qu'il y a de plus ſingulier & de plus ſeur dans les Archives publiques. La preuve, disje, qu'il étoit peu informé, eſt qu'ayant autant d'envie qu'il en temoigne dans ſon livre de decrier la Nobleſſe de Veniſe, il a ignoré ce qu'il n'auroit ſans doute pas manqué d'écrire s'il l'avoit ſçu, ſçavoir que les armes de la famille Thiepolo depuis la Conjuration furent changées en *une queüe de ſcorpion*, de laquelle en s'éloignant peu à peu on a formé l'eſpece de bonnet Ducal, que M. Amelot à reçû comme les autres, & dont même, en pouſſant la viſion juſqu'au bout, il pretend faire une preuve que cette famille poſſedoit des Etats au Levant. Cette Origine des ſecondes armes de la famille Thiepolo eſt auſſi ſeure que le reſte, & quoi que l'Auteur des *Pregi della Nobeltà Veneta* n'en ait rien dit, & qu'il la blaſonne comme ſi c'étoit une bande d'argent roulée en forme de Corne Ducal, c'eſt que ſa penſée n'étoit pas de rien dire alors qui pût chagriner cette famille, qui doit n'avoir pas grand plaiſir qu'on parle de cette particularité, dont le ſouvenir paroît aujourd'hui entierement éteint. Au reſte la famille a donné pluſieurs Sujets illuſtres, particulierement dans le Commandement des Armées, & dans l'adminiſtration de divers Gouvernements. *Pierre Thiepolo* entre autres, frere de *Jean* & *André Thiepolo* qui furent tous deux Généraux de la Rép. de Veniſe, ayant été apellé par les Milanois pour les gouverner dans l'état de Républiq. où ils s'étoient mis au douſieme ſiécle, les gouverna tant au dedans qu'au dehors avec tant de ſatisfaction, qu'en conferant le même emploi à ceux qu'ils prirent pendant quelque temps pour la même fin, ils lui ſouhaittoient

haittoient la juſtice, la valeur & toutes les autres Vertus, qui avoient éclatté dans la perſone de *Pierre Thiepolo*, dont la memoire leur étoit en tres-grande benediction. Monſ. Amelot met *Barthelemy Thiepolo* le premier d'entre les Procurateurs de St. Marc, dont on ait memoire, créé l'an 1049. ſous le Doge Dominique Contarin, duquel neantmoins Sanſovin, qui nomme tous ceux qui avoient eû cette dignité juſqu'à ſon temps, ne fait aucune mention, ni d'aucun de ce nom là dans cette famille. Quoi qu'il en ſoit de celui-ci, la famille en a eû beaucoup d'autres comme *Marin*, *Etienne*, *Louis*, *Paul* &c. *Jean Thiepolo* Patriarche de Veniſe l'an 1619. eſt celui qui fit rebâtir l'Egliſe Patriarcale en l'état & avec les ornements qu'elle a aujourd'hui. On ne doit pas oublier ici, ni perdre l'occaſion de reconnoître les honêtetés qu'on a reçûes d'un Seigneur de cette Maiſon pendant qu'on a été à Veniſe. Il s'appelle *Jean Dominique Thiepolo*, & avoit épouſé une Niece du Doge Sagredo & tres humble Dame tres modeſte s'il en fut jamais. Ce Seigneur qui a l'ame & les ſentiments d'un Prince, a un Palais fourni de tout ce qui peut rendre un ſejour agréable à un homme d'Eſprit, une riche & curieuſe Biblioteque, un choix d'antiquités ſingulieres, & deux grandes Sales remplies des plus beaux ouvrages de tous les Peintres anciens & modernes, ſans parler du reſte des ameublements, où la magnificence & le bon goût regnent avec un éclat particulier. Auſſi eſt il de ces Nobles, que le Senat a coutume de députer pour entretenir & faire honneur aux Princes Etrangers, qui arrivent à Veniſe, & perſonne n'y reuſſit avec plus de vivacité, & de pompe, ſon Eſprit & ſon grand cœur lui ſuggerant les moyens de le faire de la maniere la plus agréable & la plus magnifique. Dans ſon particulier il uſe du traitement des Princes, ſe faiſant ſervir à ſa table chargée de trophées, par un Ecuyer tran-

tranchant en habit, & par des domeſtiques vêtus comme Gentilshommes. C'eſt lui qui, comme on a écrit dans la 2. partie, tient table ouverte à toute la Nobleſſe qui veut prendre part aux chaſſes qu'il fait ſur ſes terres depuis Veniſe juſques au Frioul, ayant par tout des Maiſons, où il peut aller loger tous les ſoirs, & une entre autres ſur la Treviſan, où l'on ne peut rien ſouhaitter de plus beau que les décorations du dedans, & les aggréments du dehors, partagés en jardins, boccages, Orangeries, tous d'une prodigieuſe étendue. Comme ce Seigneur a une inclination particuliere à ſe faire honneur aupres des Etrangers, on a eû la fortune d'en être connû, de vivre même quelque temps dans ſes Maiſons, ſoit de la Ville ſoit de la Campagne, & on n'employe que la pure verité dans tout ce qu'on écrit de ſon éſprit, de ſes manieres, & de ſa magnificence. Les premieres armes des Thiepolo étoient *d'azur avec un château ſurmonté de trois tours, le tout maçonné d'argent* ; & aujourd'hui, d'azur à *une eſpece de bonnet Ducal formé de pluſieurs bandes entortillées d'argent.*

Toffetti. Gaſpar St. Jean Toffetti de Creme ayant offert à la Rép. embaraſſée dans la guerre de Candie l'an 1649. d'entretenir du ſien divers Vaiſſeaux & Milices étrangeres pour la ſervir, ſes offres, qui alloient au debourcement de tres-grandes ſommes furent acceptées, & ſa famille aggregée au Corps de la Nobleſſe en reconnoiſſance de cette exhibition. Ses armes ſont *coupées d'argent & de gueules avec un lion d'or couronné de même, qui tient de ſa patte droitte une eſpéce de grille du même metal.*

Toderini. Deux freres *Jean Babtiſte & Theodore Toderini* ayant fait l'offre accoutumée pendant le temps de la derniere guerre, d'aider de leurs biens aux dépences que porte avec ſoi ce fleau

de

de Dieu, furent aggregés à la Nobleſſe le 2. Juillet 1694. leurs armes ſont .....

Treviſan. On trouve écrit que pluſieurs familles de differente origine porterent ce nom: mais comme elles ſont toutes d'une ancienneté aſſés reculée, elles ſe ſont tellement confondues à la longue, qu'on n'en peut plus parler avec preciſion. Les uns vinrent d'Aquilée à la ruine de cette Ville, c'eſt à dire habiterent à Veniſe dés le commencement de ſa fondation. Les autres vinrent de Treviſe, & comme une partie de ceux-ci ſe trouva compriſe dans le Grand Conſeil, lors de la reforme qu'en fit le Doge Gradenigo la famille eſt d'une ancienneté aſſez conſiderable, pour s'en faire honneur; de là vient qu'on n'en parle que ſur le pié de vieille Nobleſſe. L'autre partie de ces derniers étant demeurée exclue du rang de la Nobleſſe dominante y eſt rentrée pendant la derniere guerre, l'an 1689. dans la perſonne de *Pierre Treviſan*, dont les Ancêtres avoient continué de ſervir la Rép. dans la Chancellerie, c'eſt à dire dans le ſecond ordre de la Nobleſſe; Ce *Pierre* ayant ſervi lui ſeul l'éſpace de 33. ans dans l'office de Secretaire en tous les tribunaux les plus relevés, & dans les autres emplois propres à ceux de ſon ordre. *Marc Antoine Treviſan* Doge de Veniſe l'an 1553. regna avec tant de juſtice & de vertus que ſon Epitaphe, qu'on voit à St. François de la Vigne, en fait un Saint ſans aucune difficulté. *Dum ſacro in Imaginum aulâ intereſſet, nulla egritudine, flexis ante aras Genibus in gremio Patrum moriens migravit in Cœlum Beatiſſ.* C'eſt ce Doge qui étant encor Procurateur de St. Marc eut, à ce qu'on dit, révélation que St. Ignace Fondateur de la Compagnie des Jeſuites, dormoit ſur la dure dans un coin de la place, ce qui l'obligea de l'aller chercher, & de le careſſer, en recompence dequoi, on dit de même que le Saint lui prédit ſon

éléva-

élévation à la ſuprême Dignité de ſa Patrie. Il ſemble qu'il ne ſe ſoit écoulé aucun temps ſans qu'il y ait eû des Procurateurs de St. Marc de cette famille, qui de même a donné pluſieurs Généraux à la Rép. Entre ceux-ci *Melchior Treviſan* comandoit les Venitiens à la fameux bataille du Taro, comme ſon Epitaphe, qui eſt dans l'Egliſe des grands Cordeliers, l'aſſeure. Monſieur Amelot ſe récrie contre l'expreſſion qui y eſt, que *proſpere ad Tarum conflixit*, comme ſi c'étoit un blaſpheme contre la memoire du Roi Charles VIII. de nier qu'il ait entierement triomphé de tous les Italiens dans cette rencontre. Mais à moins qu'on ne prenne pour un entier triomphe un paſſage acheté par les derniers efforts de la bravoure, & qui n'eut point d'autre ſuite que celui de s'être tiré avec peu de perte d'un tres-évident danger, on ne voit pas que les Italiens s'étant ligués pour obliger les François à ſortir d'Italie, comme ils firent effectivement avec la perte de tout ce qu'ils y avoient aquis, on puiſſe leur ôter la conſolation d'avoir obtenu ce qu'ils deſiroient, quoi que peut être au prix de moins de ſang de leurs ennemis, qu'il n'en auroit pû être verſé dans une bataille deciſive. *Dommique Treviſan* Pere du Doge, dont on vient de parler, fut Cavalier, Ambaſſadeur, Procurateur, & Généraliſſime de la Rép. avec la gloire particuliere d'avoir ſoutenu dans la premiere de ces qualités la Majeſté & les Inſterêts de la Rép. en diverſes Cours d'Italie, & en celles de France, d'Eſpagne, des deux Empereurs d'Orient & d'Occident, & aupres du Sultan d'Egypte, comme on le voit ſur ſon Epitaphe poſé dans la même Egliſe de St. François de la Vigne, où eſt enterré le Doge ſon fils. Les armes des Treviſans ſont differentes ſelon les diverſes branches, ou familles de ce nom. Quelques uns portent *d'or à un chevron d'azur*, d'autres *d'or à un chef de gueules*.

gueules chargé d'un lion paſſant d'or, d'autres *d'azur à trois bandes d'or ſous un chef d'azur*, qui ſont celles des derniers aggregés, hormis le chef, & d'autres enfin *ſix paux d'or & d'azur avec une face de gueules.*

Tron. Mantoue fut la premiere Patrie de cette famille, qui vint habiter à Veniſe dés les premiers ſiécles de ſa fondation. Elle y fut toûjours compriſe entre les Nobles, ou celles qui eûrent part au Gouvernement, & *Nicolas Tron* monta ſur le trône de la Rép. en 1471. & ſa regence fut ſi heureuſe qu'on lit encor ſous ſon portrait dans la Sale du Grand Conſeil, qu'il avoit été envoyé du Ciel pour l'union principalement qu'il procura des armes du Sophy de Perſe avec celles de la Rép. contre le Turc.

„ *Hic* Thronus *Æthereis Dux eſt demiſſus ab aſtris*
„ *Ut Perſam Veneto Jungeret Imperio.*

Cette union étoit principalement neceſſaire pour la conſervation du Royaume de Cypre, dont la Rép. devint alors la Maîtreſſe. *Antoine Tron* Procurateur de St. Marc ayant été élû pour ſuccéder au Doge Antoine Grimani eût la moderation de refuſer la dignité ſous pretexte de ſa vieilleſſe. Il y a û divers autres Procurateurs de St. Marc & des perſonnes de cette famille qui ont û toute ſorte d'emplois. Ses armes ſont *bandé d'or & de gueules de ſix pieces avec un chef d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur.*

Valareſſo. L'Hiſtoire Romaine fait mention d'une Colonie envoyée par l'Empereur Diocletian à Salone ſa Patrie, pour l'annoblir par le mêlange du ſang Romain avec celui de ſes habitants. On aſſeure que cette famille fut une de celles qui furent tranſportées en ce nouveau ſéjour (apparemment ſous un autre nom) & que quelques ſiécles après elle ſe transfera d'elle même à Veniſe, ſavoir

des

dès les premiers temps de la fondation de cette Ville. Elle eut toûjours lieu entre les Maiſons Nobles, & on a connu *Zaccarie Valareſſo* Procurateur de St. Marc il y a peu d'années. Il y a encor quelques autres Sujets de cette famille revêtus de cette qualité. Ses armes ſont doubles. Les unes *d'azur coupé de ſinople avec une bande d'or*, les autres *d'azur avec cinq cotices d'or ſous un chef tiercé en pal, le premier d'argent à une roſe de gueules, le ſecond de gueules à un lion d'or, & la troiſieme d'argent à une tulippe de gueules.*

Valier. C'eſt merveille que M. Amelot qui en paſſe ſi peu aux Venitiens, ait accordé une Origine Romaine à cette famille, que les anciennes Chroniques ne tirent que de la Ville d'Adria, ou de ſes Confins. Certainement ſi le nom Romain ſuffiſoit pour prétendre une Origine Romaine, Rome auroit encor aujourd'hui une infinité de familles, dont elle pourroit ſe faire honneur, quoique peut être ne lui appartiendroient elles en rien; mais comme le changement de nom n'eſt nullement une preuve que la famille ne ſoit veritablement Romaine, quand elle l'eſt en effet; de même on ne doit pas plus accorder cette Origine ſans des preuves raiſonnables à ceux qui le portent, qu'une Royale à ceux qui portent le nom de Roi. En tout cas l'opinion de M. Amelot a trouvé des approbateurs, & l'Ecrivain cité, qui compoſa la *Pantologie* de la Maiſon Marcelle ſous le titre merveilleux de *Mare Cælum*, ayant ſi heureuſement reuſſi dans ſon premier travail, s'employa à la conſtruction d'un autre de ſemblable Architecture ſous le titre d'*Aquila Valeria*, qui orné d'une couverture auſſi riche que le premier, fut preſenté au Procurateur Silveſtre Valier, que nous avons vû Doge. On ne ſauroit dire ſi celui ci reçut l'ouvrage avec autant d'approbation & de reconnoiſſance que le Procurateur Frederic Marcello.

cello. L'occaſion d'en douter n'eſt point ſans fondement & ſans apparence. Ce qui eſt hors de doute touchant la famille Valier, c'eſt qu'elle eſt tres-ancienne & tres puiſſante à Veniſe, & qu'elle a donné en tout temps des hommes inſignes en toute ſortes d'emplois à l'Etat. On lit même que cette famille poſſéda la titre de Duc dans l'Archipel, & la proprieté de quelques Iles en cette Mer, comme quelques autres familles l'ont poſſédé, & desquelles il eſt parlé en leur lieu. *Bertuce & Silveſtre Valier* ont éte aſſis ſur le trône Ducal, & l'ont occupé avec applaudiſſement. *Auguſtin & Pierre Valier*, le premier Evêque de Verone, & le ſecond Archevêque de Corfou furent créés Cardinaux, l'un par Gregroire XII. en 1572. & l'autre par Paul V. *André Valier* publia il y a quelques années *L'Hiſtoire de la guerre de Candie* depuis le commencement juſques à ſa fin, qui termina par la priſe de cette importante place, Ouvrage dû à l'immortalité de tant de Braves, qui ſe ſont ſignalés à ſa deffence. *Pierre Valier* fut un de ceux qui dans le Senat appuya des plus vivement la réſolution d'entrer en guerre avec le Turc l'an 1684. & qui commanda quelque temps dans le cours de cette glorieuſe guerre les forces de la Rép. les armes de la Maiſon Valier ſont *coupé d'or & de gueules avec une Aigle éploÿée & couronnée de l'un en l'autre.*

Valmarana. Les Comtes de Valmarana établis à Vicence furent aggregés à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1658. durant la guerre de Candie. Le titre de Comte n'eſt pas rare en Italie, où tous les Ducs du Pays le donnent à qui il leur plaît, mais ceux de cette famille aſſeurent qu'ils l'ont reçû de l'Empereur Conrad II. l'an 1091. ce qui les diſtingue des Comtes de moderne création. En effet la famille a eû des emplois conſidérables auprès de pluſieurs Princes, particuliérement dans la Milice. Elle à

pour

pour armes *une bande de Lozanges d'or en champ d'azur, & une Couronne du même metal ſur le coin gauche du Chef.*

Van Aſſel. Juſte Adolphe Van Aſſel Originaire de Malines ayant vers la fin du ſeizieme ſiécle établi ſon Negoce à Veniſe & s'y étant tout à fait habitué, ſa Poſterité obtint l'an 1665. le rang des Nobles par le Sacrifice volontaire d'une partie de ſes grands biens au bénéfice public de l'Etat. Au reſte le Negoce entrepris par le premier Pere de cette famille en Italie, n'empêche pas qu'elle ne fût auparavant conſidérable dans les Pays-bas, où dès l'an 1100. elle avoit déja donné des Sujets employés par ſes Princes, & merité d'eux des prérogatives d'honneur & de diſtinction. Elle porte pour armes *écartelé, au premier & dernier d'argent avec une barre de gueules, au ſecond & troiſieme de France, au quartier franc chargé d'une Aigle d'argent, & en cœur d'or à un chevron d'azur.*

Vendramin. Cette famille eſt d'Origine Eſcalvonne, & ſelon l'expreſſion ingenue des Vieilles Chroniques, elle s'exerceoit dans le Negoce des poiſſons ſalés, qu'on apporte & qu'on emporte de Veniſe en divers lieux. Elle eut dés le treiſieme ſiécle des Sujets qui meriterent du public par des ſervices importants, & *André Vendramin* s'étant rendu utile pendant la guerre de Génes il fut aggregé au Corps de la Nobleſſe pour lui & ſa poſterité l'an 1381. Un autre *André Vendramin* fut Doge de Veniſe l'an 1476. & *François Vendramin*, fut Senateur, Ambaſſadeur, Patriarche de la même Ville & puis Cardinal créé par Paul V. & dans tous ces états il ſoutint les qualités les plus éminentes de chacun de ces Emplois: Grand Orateur, Miniſtre habile, & Prélat d'une modération & d'une vertu exemplaire. Cette famille a eû d'autres Sujets honorés de la pourpre des Procurateurs de St. Marc, & continue à ſoûtenir

tenir aujourd'hui le credit de tres-Noble & puiſſante, dont les commodités ſont telles qu'elle eſt fondatrice d'un Magnifique Théatre, ou l'on repreſente les plus pompeux Opera, à l'envi du grand Theatre appellé de St. Jean Chriſoſtome, dont les Grimani ſont Fondateurs. Ses armes ſont *Tiercé en faſce d'azur, d'or & de gueules.*

Venier. Comme cette famille eſt une des plus puiſſantes de l'Etat, ce n'eſt pas merveilles qu'on lui ait attribué une origine Romaine, comme ſi c'étoit un préjugé raiſonable que ceux qui ſont grands en un temps, l'ayent toûjours été, & que ceux qui n'ont plus d'élévation ayent perdu tout droit de s'attribuer une Origine illuſtre. Non ſeulement on donne des Ancêtres Romains aux Veniers, mais on ſpécifie l'Empereur Aurelien & la famille Aurelia pour la Souche, dont ils viennent. Ce qui eſt hors de doute eſt qu'il y a eu trois Doges de cette Maiſon. Le premier *Antoine* Venier l'an 1381. fut animé d'un zéle ſi devorant de la Juſtice, qu'il condamna ſon propre fils à la mort pour avoir inſulté à l'honneur d'une Dame, ce qui auroit été executé ſans l'interceſſion du Senat, qui voulut que le fils obtint une grace que le deſintereſſement du Pere avoit ſi bien meritée. *Nicolas & Sebaſtien Venier* furent encor Doges, l'un en l'an 1554. & l'autre en l'an 1577. Ce dernier s'eſt rendu fameux par ſa valeur & par le commandement qu'il eût des forces de la Rép. à la fameuſe bataille de Lepante, où il ſoûtint dignement toutes les eſperances, qu'on avoit conçues de ſa conduite, & s'aquit l'eſtime & les applaudiſſement qui l'éleverent quelque temps après ſur le Trône de ſa Patrie. Après ces trois Sujets, qui forment une triple Couronne à cette famille, il ſeroit inutile d'en chercher d'autres pour accrediter ſes mérites & la ſatisfaction que le Public en a reçue. Il ſuffit de dire en deux mots qu'elle n'a aucun ſujet de por-

porter

porter envie à point d'autre, & qu'elle peut conter autant de Procurateurs de St. Marc, d'Ambaſſadeurs, de Généraux d'armeés, & d'autres Miniſtres publics, qu'aucune des plus renommées pour tous ces honneurs reçus. Elle a pour armes un écu *faſcé de gueules, ou même de pourpre, & d'argent de ſix pieces.* Quelques branches ajoutent *un chef d'argent chargé du côté droit d'un St. Marc de gueules.*

Vianolo. On trouve un abbregé des qualités & des merites de cette famille originaire de la Ville de Bergame, dans la ſupplique qu'elle preſenta l'an 1658. pour être aggregée à l'Ordre de la Nobleſſe. „ Les Décendants de cette famille ont fait é-
„ clatter, dit on, à l'énvi par l'eſpace de cinq ſiécles
„ leur zéle & leur fidelité inviolable envers la Maje-
„ ſté publique. Les uns dans le maniment des armes
„ ont ſignalé leur valeur, d'autres parmi les dan-
„ gers de la Mer ont cherché à ſe rendre plus uti-
„ les au Public, en acquerant de plus grands biens,
„ d'autres dans les de Sécretaireries de l'Etat ont
„ verſé leur ſueurs, & d'autres enfin dans les Ré-
„ ſidences aux Cours Etrangeres, ont fait ſervir gaye-
„ ment & leurs peines & leurs richeſſes à ſoute-
„ nir les Interêts de la Patrie. Au temps que cette requête fut preſentée, *Auguſtin Vianolo* étoit grand Chancelier, & comme cette honorable & lucrative dignité eſt incompatible avec la qualité de Noble, ſes ſeuls enfants furent reçûs à la Nobleſſe l'an 1658. dont leur poſterité joüit à préſent. Parmi les premiers aggregés *Alexandre Marie Vianolo* s'eſt rendu célébre par une Hiſtoire de Veniſe, qu'il a miſe au jour : Ses armes ſont *coupées d'azur & d'argent, celui-ci parti de gueules avec une échelle d'or, & trois étoilles de même en chef diſpoſées en arc.*

Vidiman. Vers la fin du ſeizieme ſiécle *Jean* Comte *Vidiman* de Nation Allemande, s'etant tranſporté & établi à Veniſe, y poſſedoit des richeſ-

ſes

ſes ſi conſidérables, qu'il laiſſât ſes enfants heritiers d'un million & deux cens mille Ducats. Il ſe fit recevoir avant que de mourir, de même que ſa Poſterité, dans l'Ordre de la Nobleſſe Patrice, & il fut le ſecond qui l'an 1646. offrit & donna cent mille Ducats effectifs au Treſor public, ſans en rien retirer. *Chriſtofle Vidiman* un de ſes enfants fut crée Cardinal par Innocent X. & il acheta un palais & des fonds à Rome pour l'entretien d'un de la famille qui voudroit embraſſer la Prélature, comme il y en avoit de puis peu un Vice-Légat de Bologne. Le Comté d'Ortembourg & pluſieurs belles Terres dans la Carintie, ſont du Patrimonie de cette famille, qui a pour armes *Ecartelé au premier & dernier quartier de gueules avec deux demi-vols d'argent, & enté d'argent avec un autre demi-vol de gueules. Au ſecond & troiſieme de gueules avec ſix Aigles d'or, trois en chef & trois en pointe, avec une face d'argent chargée d'un pampre de vigne feuillé de ſinople. Sur le tout parti, au premier d'or avec deux fleurs de lis d'azur contrepointées, & au ſecond d'azur avec un croiſſant d'argent.*

Viturí. Eſt une de ces familles qui à la ruine de la Ville d'Altin dans la Marche Treviſane par Attila, ſe retira aux lagunes & aida à fonder Veniſe. Elle fut toûjours compriſe dans le rang des Nobles, & a donné quelques Procurateurs de St. Marc, Généraux d'armées & autres ſujets employés au ſervice public. Elle a pour armes *d'azur à deux pals d'or*, d'autres de cette famille pour ſe diſtinguer portent *d'or à deux pals d'azur.*

Vizzamano. Cette famille eſt originaire de Candie & habitante de Veniſe dés le douzieme ſiecle que pluſieurs braves de divers Pays s'étant unis à l'armée de Dominique Michel, qui portoit la guerre aux Sarazins en Syrie, & y ayant aquis de la gloire & du mérite, furent au retour aggregés à la Bourgeoi-

ſie de Veniſe, qui par la réformation du grand Conſeil devint Nobleſſe Patrice dans la perſonne de ceux qui y furent compris. Celle-ci néantmoins en fut exclue, mais *Jacques Vizzamani* ayant armé une galere à ſes propres dépens, pendant la guerre de Génes, & ayant utilement ſervi, fut reintégré à la Nobleſſe l'an 1281. & ſa Poſtérité a continué de jouir de ce rang, ſans faire cependant beaucoup parler d'elle. Monſieur Amelot, qui a chargé ſes écrits du nom de quelques familles éteintes depuis long temps, a oublié de parler de celle-ci qui ſubſtite, & qui a pour armes *un lion d'or en champ d'argent avec une faſce d'azur brochant ſur le tout*

Zacco. Eſt une famille Noble de Padoüe qui paſſa à la Nobleſſe de Veniſe pendant la guerre de Candie l'an 1653. par la voye accoutumée. Elle a titre de Comte, & on a vû un Comte Zacco, Chambellan de la Clef d'or de l'Empereur Leopold, mais on ne peut pas aſſeurer, s'il eſt de cette famille Noble Venitienne, ou de quelque branche de la même famille, qui n'ait pas été aggregée, car il eſt de la même Ville de Padoüe. Ces Meſſieurs portent *écartelé au premier & dernier, échiqueté d'or & d'azur au ſecond & troiſieme faſcé de gueules & d'or de ſix piéces!* Monſr. Amelot les apelle *Zichi*, on ne ſçait pourquoi.

Zaguri. Cette famille éſtoit d'ancienne Bourgeoiſie, ou comme ou parle *Citadinance* de Veniſe, & fut aggregée l'an 1646. à la maniére des autres. Ses armes ſont *un buſte de More vêtu d'or & bandé d'argent en champ de gueules.*

Zambelli. Il y a deux familles de ce nom, l'une d'ancienne Nobleſſe de Padoüe qui fut aggregée du temps de la guerre de Candie, & une autre, d'origine & d'ancienne habitation à Veniſe, qui ne fut aggregée que l'an 1685. par la même voye que la premiere. Celle ci poſſedoit des Terres & des Juris-

risdictions dans les Etats de la Maiſon d'Autriche. La premiere a pour armes *d'azur à une faſce de gueules, & en chef un homme à demi corps vêtu de la même couleur, qui étendant ſes bras tient deux fleurs de lis d'or, avec une troiſieme en pointe de l'écu.* La ſeconde porte *taillé d'azur & de Gueules avec une barre d'argent, de laquelle naît une piece du même métal, qui en fait un chevron avec une Croix d'or alaiſée en chef.*

Zanardi. Cette famille enrichie par le negoce & originaire de Bergame, fut aggregée l'an 1653. & a pour armes *un homme armé de toutes piéces d'argent tenant en ſa droite une lance, & en ſa gauche une fleur de lis d'or en champ d'azur.* Il y a des Comtes Zanardi à Plaiſance.

Zancarolo. Famille tres ancienne de Veniſe, mais qui ayant quaſi toute paſſé à Candie avec la Colonie, a fait peu parler d'elle. On trouve pourtant les noms de quelques Commandants dans les armées de la Rép. en diverſes occaſions, & celui d'un Evêque, le premier qui tranſporta ſon ſiege de Malamocco à l'Ile d'Olivola, qui étoit l'Evêché de Veniſe. Ses armes ſont *parti, au premier de Gueules avec trois bandes ondées d'argent, & au ſecond tiércé en faſce d'azur d'or & de gueules.*

Zane. Ou *Ziani.* Cette famille eſt auſſi ancienne que la Ville de Veniſe, & une de celles qu'on appelle *Tribunices*, parce qu'elles gouvernerent au commencement les habitants diſperſés, chacune en une Ile, avant que la forme du Gouvernement général fut reglée par l'élection d'un Doge. Les Doges *Sebaſtien* & *Pierre Zane* ou *Ziani* Pere & Fils ſortis de cette famille, font voir combien elle étoit conſidérable. C'eſt au temps du premier de ces Doges, que l'on commença à voir à Veniſe le Prince marcher avec l'éclat & les ornements, qu'il a aujourd'hui dans les fonctions publiques, la reconci-

liation du Pape Alexandre III. avec l'Empereur Frederic Barberouſſe y ayant donné occaſion, comme on l'a dit ailleurs. Ce Prince laiſſa le Public heritier de toutes les richeſſes de ſon patrimone qui étoient tres-conſidérables. Le ſecond eut pour femme une fille de Tancrede Roi de Sicile. On ne parle pas des autres ſujets conſidérables, dont on peut voir les noms & les actions dans l'Hiſtoire. *Matthieu Zane* au commencement du ſiecle paſſé eut l'honneur d'être conſacré Patriarche de Veniſe des mains mêmes du Pape Clement VIII. qui lui fit beaucoup d'honneur. On a connu à Bologne un Comte Zane tres-honête, & tres-obligeant, & de plus tres-verſé dans les belles connoiſſances, dont le Comte Malvaſie a inſeré quelques écrits dans ſes *Marmora Pelſinea.* On a reçu mille honêtetés de l'un & de l'autre de ces Meſſieurs dans le ſéjour, qu'on a fait à Bologne, mais on ne ſauroit dire, ſi cette famille Zane de Bologne a quelqne laiſon avec celle de Veniſe. Les armes de celle ci ſont *coupeés d'azur & d'argent avec un renard*, (qui s'appelle Zane en vieil Italien) *de l'un en l'autre.* D'autres branches de cette famille font *le champ tout d'azur & le Renard tout d'argent.*

Zanobrio. Monſeur Amelot qui a fait décendre de Crocheteurs la Maiſon des Vidimans, fait Marchands les Ancêtres de celle ci, quoi qu'elle ſoit de notorieté publique de tres-ancienne Nobleſſe de Verone, qualifiée du titre de Comtes de l'Empire. Cette famille eſt des plus puiſſantes & des plus riches de l'Etat, quoi qu'elle n'ait été aggregée à l'Ordre de la Nobleſſe de Veniſe que l'an 1646. qui fut la premiere année qu'on ouvrit la porte du Grand Conſeil aux familles Etrangeres qui voudroient ſecourir de leurs biens le Public engagé dans la guerre de Candie. Ces Meſſieurs conterent toute la ſomme des cent mille Ducats ſans

en

en vouloir retirer aucun avantage, comme ont fait les derniers, & l'on a entendu ſouvent dire aux premiers Bienfaicteurs de la Patrie, que s'ils avoient ſçu qu'on deût faire grace à beaucoup de ceux qui ſont venus apres eux, ils auroient doublé la ſomme, afin de leur ôter l'envie de ſe meſurer avec eux. Le comte *Pierre Zanobrio* a été de nos jours employé dans le Gouvernement de quelques Villes même des principales de Terre ferme, où il a ſoutenu la Majeſté publique avec beaucoup d'éclat & de pompe. Les armes de la famille ſont *trois bandes d'or en champ d'azur avec un chef de même couleur chargé d'un Pelerin naiſſant avec les mains jointes, & un chapeau pendant derriere ſes epaules, le tout d'argent.*

Zen. Cette famille eſt tres-illuſtre & tres-ancienne à Veniſe & quelques uns l'ont voulu faire décendre de l'Empereur Zenon, ce qui peut étre plus facilement crû que prouvé. *Renier Zen* fut Doge de Veniſe l'an 1252. & pluſieurs Généraux d'armées & autres ſujets inſignes ont fait honneur à cette famille. Entre ces Généraux *Charles Zen* ſervit avec tant de ſatisfaction, qu'il fut enterré aux depens du Public, & ſes funérailles honorées de la preſence du Senat & du Doge, ce qui à peine a quelque exemple dans l'Hiſtoire de Veniſe. Un autre ſujet de cette famille eut non ſeulement le même honneur à ſa mort, mais encor celui que tous les ans au jour anniverſaire de ſa mort, le Prince & le Senat en corps aſſiſtent à ſes Obſeques. Ce fut le Cardinal *Jean Battiſte Zen*, Creature du Pape Paul II. lequel ayant vécu avec gloire, laiſſa la Rép. heritiere de ſes grands biens, laquelle par reconnoiſſance lui fait annuellement cet honneur, & fait diſtribuer un Ducat d'or à chacun des Sénateurs qui y aſſiſtent. L'Hiſtoire fait mention de *Catharin Zen*, qui ayant été envoyé

Ambaſſadeur de la Rép. à Uſſun Caſſan Roi de Perſe, pour l'exciter à faire la guerre à Mahomet II. qu'on pouvoit appeller le deſtructeur des Royaumes, puis qu'il en détruiſit, à ce qu'on dit, 22. & 2. Empires, fut reconnu parent de la femme de ce Prince, & traitté en cette qualité avec des honneurs extraordinaires. Cette parenté venoit de ce qu' Uſſun Caſſan avoit épouſé Deſpine fille de Calojan Empereur de Trebiſonde, & que Valence ſœur de Deſpine avoit épouſé Nicolo Creſpo Duc de l'Archipel; dont *Zen* avoit épouſé une fille nommée *Violante*, comme Marc Cornaro en avoit épouſé une autre nommée Florence, ainſi qu'on l'a écrit en parlant des Cornaro: De ſorte que par ce moyen Zen & Cornaro étoient couſins du Roi de Perſe. Cela ſervit beaucoup à diſpoſer Uſſun-Caſſan à ce qu'on ſouhaittoit, quoi que par un juſte jugement de Dieu les efforts de ce Sophi ne furent pas ſuffiſants pour arrêter les Victoires de Mahomet, qui mourut à l'âge de 52. ans avec le ſeul regret de n'avoir pû ſubjuguer l'Ile de Rode & porter ſes armes en Italie, comme il l'exprima dans l'Epitaphe qu'il ſe compoſa lui même. On a connu un *Jerôme Zen* qui avoit été Ambaſſadeur à Madrid, & à Rome, & la famille continue à ſe ſoutenir avec éclat. Ses armes ſont *bandé d'azur & d'argent de ſix piéces.* Quelques branches écartelent ces armes avec d'autres, ſavoir un Animal (nommé *Dolce* par les Italiens) *de ſable, en champ d'argent*, qui peut étre ſont celles de quelque famille éteinte, dont quelqu'un de celle ci a herité.

Zolio. Cette famille eſt originaire de Bergame, & en exerçant le Negoce à Veniſe y aquit de ſi grands biens, qu'elle ſe vit en état d'acheter la Nobleſſe l'an 1655. On a vû deux Prélats de cette famille, l'un Domeſtique du Pape Clement X. &

l'autre

l'autre Evêque de Creme. Leurs armes ſont *coupé en quatre faces égales d'or, de gueules, d'azur & de ſable. Sur le tout deux lions d'or affrontés qui regardent un Phenix qui ſe conſume ſur ſon bucher.*

DES FAMILLES ETRANGERES

Aggrégées par honneur à la Nobleſſe de Veniſe.

On a parlé au commencement de ce Traitté de certaines familles, qui n'ont qu'une aggrégation honoraire au corps de la Nobleſſe Patrice de Veniſe, & leſquelles néantmoins, ſi elles faiſoient leur ſéjour dans cette Capitale, jouïroient des mêmes priviléges que les autres, les termes de leur aggregation n'étant point differents de ceux qui revêtent tous les Venitiens nouveaux venus, de ces privileges. Quelques unes de ces familles ont recherché cette aggregation, & à d'autres elle a été offerte par le Senat, ou pour faire honneur à la Rép. de cette eſpece d'alliance, ou pour en recompenſer des ſujets, qui lui avoient rendus des ſervices conſidérables. Voici ces familles avec un mot ſur chacune.

Albani. Eſt la famille du Pape *Clement* XI. aujourd'hui vivant, à laquelle le Senat envoya la patente de ſon aggregation les derniers jours du Mois de Decembre de l'an 1700. c'eſt à dire quelques ſemaines apres l'élévation au pontificat du Cardinal Jean François Albani, qui prit le nom de Cle-

ment. Cette famille originaire de la Ville d'Urbin, consiste en un frere du Pape nommé Don *Horace* & en ses trois fils, dont aucun n'a encor d'établissement, le Pape ne les ayant point encor tirés de leur premier état pour ne point violer la Bulle qui abolit le Nepotisme, laquelle il composa lui même sous le Pape Innocent XII. qui la fit publier. Il vient cependant de donner à l'un de ces trois Neveux, une charge de Colonel d'un Regiment de Dragons dans ses troupes. Les Armes de cette famille Albani (car il y en a une autre avec le titre de Comte à Bergame, dans l'Etat Venitien) sont *un champ d'azur à une face d'or, trois montagnes en pointe, & une étoile en chef du même metal.*

Altieri. Est la famille du Pape *Clement* X. d'ancien établissement & Noblesse dans Rome. *Emilio Altieri* ayant été fait Pape l'an 1670. le Senat aggregea sa famille à l'ordre de ses Patrices dans la personne de *Don Angelo* Pere, & de *Don Gaspar* son fils, de la maison des Paluzzi adoptée dans celle des Altieri, à cause que D. Gaspar avoit épousé une Niece unique du Pape, qui voulut faire revivre son nom dans leur posterité. Les armes Altieri sont *d'azur à six étoiles d'argent* 3. 2. 1. *avec une bordure dentelée de même.*

Barberini. Est la famille du Pape *Urbain* VIII. aggregée l'an 1652. dans la personne de *Don Charles Barberin* Prefet de Rome, frere de ce Pape, dont les descendants jouïssent du titre de Princes de Palestrine, & sont Grands d'Espagne. Le chef de la famille aujourd'hui vivant s'appelle *Don Urbain*, marié en premieres nôces avec une Dame de Venise de la Maison Zeno, Niece du Pape Alexandre VIII. qui fit ce mariage, & en secondes avec une Dame de la Maison Vintimiglia des Princes de Castelbuono en Sicile, mais ne faisant

pas

pas trop bon ménage avec elle, il s'eſt retiré à Veniſe, où il demeure, en ſuite d'une eſpece de relégation, à la quelle il s'eſt ſoumis, dés que ſa conduite n'a pas été approuvée par le Pape Clement XI. Il y a une autre raiſon de cette retraitte. Les armes Imperiales & Catoliques, ſçavoir celles du Roi Charles III. ont gagné le deſſus en Italie, & le Royaume, de Naples eſt entre leurs mains. En ſuite de cette poſſeſſion on a intimé au Prince de Paleſtrine comme feudataire de pluſieurs terres dans ce Royaume de reconnoître le nouveau Gouvernement. On voudroit differer de le faire, juſqu'à ce qu'on voye un plus grand denoüement dans les affaires. C'eſt pourquoi ce Prince a pris le parti de remettre tous ſes biens au Cardinal François Barberin ſon frere, ſous pretexte de payer les grandes dettes, dont il eſt chargé, & s'eſt retiré à Veniſe. Ainſi le Cardinal demeure ſaiſi de tout & continue ſon ſejour à Rome, en apparence partiſan de la Maiſon d'Autriche, & le Prince ſe reſerve à Veniſe pour tout ce qui pourra arriver, dans la vuë de profiter du merite de n'avoir point reconnu le Roi Charles, ſi le Duc d'Anjou regagne le Royaume de Naples. On diroit quaſi que c'eſt tout de bon que le Cardinal Barberin a embraſſé le parti de la maiſon d'Autriche, puis qu'il a eu le courage, à ce qu'on écrivoit il y a quelque temps, de remontrer au Pape que ſa penſée de faire la guerre à l'Empereur ne paroiſſoit guerre ni avantageuſe ni neceſſaire à l'Etat Eccleſiaſtique, ce qui lui attira de groſſes paroles de la part du St. Pere. Les armes des Barberins ſont *d'azur à trois abeilles d'or.*

Baviere. On ne trouve point le temps que la ſereniſſime Maiſon de Baviere rechercha ou reçut l'aggregation au Corps de la Nobleſſe de Veniſe, mais il eſt certain que cette Famille eſt conſidérée comme aggregée, & que le Senat ſe fait honneur

de cette aggregation. Les armes de Baviere ſont un écu *fuſelé en bande d'argent & d'azur.*

Bentivoglio. Jean Bentivoglio Seigneur de Bologne fut aggrégé à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1488. & ſes Deſcendants établis à Ferrare, où ils ſe retirerent depuis que le Pape Jules II. les eut chaſſés de Bologne, jouïſſent de cette aggrégation ſous le nom de Marquis Bentivoglio. Leurs armes ſont un écu *tranché d'or & de gueules, la diviſion dentelée.*

Buoncompagno. Eſt la famille du Pape *Gregoire* XIII. titrée du nom de Ducs de Sora dans le Royaume de Naples & de Prince de Plombin ſur les côtes de Toſcane. Ce dernier Etat qui appertenoit à la famille Ludoviſi, qui étoit celle du Pape Gregoire XV. aujourd'hui éteinte, eſt entré dans celle des Boucompagni par le mariage de *Gregoire* IV. Duc de Sore avec Hypolite Ludoviſi heritiere de cette Principauté. Les Buoncompagni ſont de Bologne, où *Hugues*, qui fut Pape, avoit reçu le Bonnet de Docteur, & enſeigné dans l'Univerſité avant qu'il s'acheminât à Rome, où ſon étoile le deſtinoit à la Papauté. *Jacques* Boncompagno Duc de Sore fut aggregé à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1573. Il y a eu quatre Cardinaux de cette famille dont le dernier vit encor, & eſt Archevêque de Bologne. Son frére le Duc de ſora ayant parû dans ces dernieres années irreſolu ſur le parti à prendre entre les deux grands Concurrents à la ſucceſſion d'Eſpagne, a donné lieu à la priſe de Plombin, dont les armes Imperiales ſe ſont emparées en chaſſant la garniſon, que le Duc d'Ucede Viceroi de Naples pour le Roi Philippe, y avoit mis. Les armes Boncompagno ſont *un Dragon aiſlé, mais ſans queüe, d'or en champ de gueules.*

Bourbon. Henri III. Roi de France ayant paſſé à ſon retour de Pologne par Veniſe l'an 1574. eut la curioſité de voir la maniere, dont on procedoit

dans

dans les Conſeils de la Rép. c'eſt pourquoi le Senat l'ayant prié d'accepter le titre de Noble, ou de Patrice de Veniſe, on lui défera le pouvoir de nommer en cette qualité à quelques charges vacantes le jour qu'il ſe trouva à l'aſſemblée. *Henri* IV. ſon Succeſſeur pour temoigner l'eſtime & la reconnoiſſance de ce que la Rép. avoit toûjours paru s'intereſſer dans ſes avantages, fit faire des inſtances expreſſes par ſon Ambaſſadeur à ce que cette aggrégation fut renouvellée en ſa perſonne; à quoi le Senat ayant montré toute ſorte de diſpoſitions, il fut decrété l'an 1600. que ſa Majeſté & toute ſa Royale poſterité ſeroient compriſes dans le nombre des familles Patrices de Veniſe, le nom de *Louis* XIII. qui naquit l'année ſuivante ayant été écrit dans ce qu'on appelle le livre d'or, enſuite de la part que l'Ambaſſadeur de S. M. T. C. donna au Senat de ſa naiſſance; ce qu'on croit qu'ont fait ſes ſucceſſeurs dans la ſuite. Les armes de France (la famille Royale n'en ayant point de particulieres) ſont *trois fleurs de lis d'or en champ d'azur.*

Borgheſe. En conſideration du Pape *Paul* V. cette famille d'origine Romaine, dont il avoit tiré naiſſance, fut reçue au nombre des Nobles de Veniſe l'an 1605. le même de l'exaltation de ce Pape au trône de St. Pierre. Elle jouit du titre de Prince de Sulmone & de Roſſane dans le Royaume de Naples, & de celui de Grand d'Eſpagne. Le Prince *D. Marc Antoine* aujourd'hui vivant eſt un de ceux qui tardent à reconnoître le Roi Charles III. pour Roi de Naples, & dont les revenus ſitués dans ce Royaume ſont, à cauſe de cela, ſequeſtrés. Ses armes ſont *coupé d'or & d'azur, le premier chargé d'une Aigle de ſable, & le ſecond d'un Dragon aux aîles éploiées d'or.*

Braunſwic. Le Prince *Jean Frederic* de Brauns-

wic ayant fait pluſieurs fois le voyage de Veniſe, & s'y étant affectionné à la Nobleſſe, & à la douce liberté dont on jouit dans cette Ville, qui ſemble étre la Capitale de tous les plus aggreables divertiſſements, fut aggregé au Corps des Nobles l'an 1668. Ce Prince décédé l'an 1679. à Ausbourg ſans ſucceſſion maſculine, eſt Pere de la Princeſſe *Charlotte Felicité* mariée l'an 1695. au vivant Duc Rinalde de Modene, & auſſi de *Wilelmine Amelie* Epouſe de l'Empereur Joſeph à preſent regnant. Les armes propres de la Maiſon de Braunſwic ſont *de gueules à deux Leopards d'or armés & lampaſſés d'azur.*

Chigi. Cette famille eſt de Sienne, établie à Rome dés le Pontificat *d'Alexandre* VII. qui en étant ſorti l'éleva à la qualité de Prince, l'ainé s'appellant Prince de Farneſe dans la Toſcane, & de la Riccia dans l'Etat Eccleſiaſtique. Ses armes ſont *de gueules à ſix montagnes d'or une ſur deux & deux ſur trois, la plus haute ſurmontée d'un étoile de même.*

Cibo. Eſt une famille originaire de Genes, mais depuis long temps en poſſeſſion de la Principauté de Maſſe & de Carrare, deux petites villes aux confins de cette Rép. & de la Toſcane. Innocent VIII. de cette famille, procura à ſon Neveu ou ſon fils *François* Cibo qu'il avoit envoyé à Veniſe l'an 1488. l'aggregation à la Nobleſſe de cette Capitale. Il avoit épouſé l'année d'auparavant Madelaine de Medicis ſœur de celui qui fut depuis Pape ſous le nom de Leon. X. *Laurens* ſon fils fut Général des troupes Eccleſiaſtiques, & épouſa Richarde de Malaſpina, qui lui porta le Marquiſat de Maſſe & de Carrare. Elle fut Mere de *Jules* qui s'étant joint à Jean Louis de Fieſque pour faire retomber la Ville de Genes entre les Mains des François, fut arrêté a Milan, & executé

té à mort. L'Empereur Maximilien II. fit *Alberie* frere de Jules, mort ſans enfants, Prince de l'Empire l'an 1568. Cet Alberie eſt fameux dans l'Hiſtoire, non ſeulement pour ſa valeur militaire qui lui fit prendre parti dans beaucoup de guerres de ſon temps, mais encor pour ſa longue vie qui arriva à 96. ans, & lui donna les moyens d'étre connu & éſtimé de 14. Papes, de 6. Empereurs, de 6. Rois de France, & de 3. Rois d'Eſpagne. Son fils *Alderame* Cibo, qui ſe trouva à la bataille de Lepante, eut pour épouſe Marphiſe, petite fille d'Alfonce I. Duc de Ferrare. Et c'eſt à cauſe de ces Alliances & de ſes conceſſions, que l'Ecu des Princes de Maſſe en eſt écartelé & orné, les propres armes des Cibo étant *de gueules à une bande echiquetée d'argent & d'azur de trois rangs d'échets, ſous un chef d'argent chargé d'une croix de gueules qui eſt de Genes, abaiſſé ſous un autre chef d'Empire, ſçavoir d'or à l'aigle éployée de ſable.*

Collalto. Rambalde Comte Collalto s'étant intereſſé dés l'an 1306. dans les avantages de la Rép. de Veniſe, qu'il ſervit de ſa perſonne & de quelques troupes levées ſur ſes terres dans les guerres qu'elle eut de ſon temps, merita pour ſoi & pour ſa poſterité l'aggregation à la Nobleſſe patrice, que ſes décendants ont toûjours cultivée, puis qu'ils font leur ſéjour dans le territoire de Treviſe au château de St. Sauveur, qui leur appartient, & où ils exercent une Juriſdiction particuliere. Il y a d'autres Comtes Collalto dans la partie du Frioul appartenante à la Maiſon d'Autriche, qui apparemment viennent d'une même tige; Mais on n'oſeroit aſſeurer qu'ils ſoient des Décendants de ce Rambalde, ni qu'ils participent à l'aggregation des Comtes de St. Sauveur. Les armes de ceux ci ſont un Ecu *écartelé de ſable & d'argent.*

Colonna. Martin V. nommé devant ſon Pontifi-

cat Eudes ou *Odon* Colonna, ayant fait Cardinal ſon Neveu *Proſper* Colonna, lequel paſſant par Veniſe, & y ayant reçu des honnenrs extraordinaires tant par rapport à ſa famille déja tres illuſtre que par reſpect pour le Pape ſon Oncle, demanda l'aggregation à la Nobleſſe & pour ſa perſonne, & pour celle de ſes Décendants, qui lui fut accordée, & dont ces Meſſieurs ont continué à ſe faire honneur juſqu'à preſent, quoi qu'ils jouiſſent de la qualité de Princes Romains, & de Ducs de Palliano, & Sonnino dans l'Etat Eccleſiaſtique, & de Tagliacozzo & Caſtillone & autres terres dans le Royaume de Naples, dont l'ainé de la Maiſon eſt Connetable Héréditaire. Don *Marc Antoine* Colonna frere puiſné du Connetable vivant, ayant voulu auſſi bien que ſon ainé embraſſer l'état de Mariage vit aujourd hui à Veniſe avec ſon Epouſe & un appennage de quelques miliers d'Ecus, qui ſuffiſent pour le mettre en état de ſoutenir la dépence d'un ſimple Noble Venitien, au quel état il s'eſt reduit volontairement. Les armes Colonne ſont parlantes ſçavoir *une colonne d'argent couronnée de même en champ de gucules.*

Eſte Azon IV. Marquis d'Eſte & de Ferrare ayant demandé l'an 1304. l'aggregation à la Nobleſſe de Veniſe, la reçut par un decret public paſſé au Grand Conſeil avec une approbation univerſelle le 22. Aouſt de la même année. On a touché en parlant des démêlés, qu'eut la Rép. en ce temps là, de la ſuite qu'eut cette aggregation, par le tranſport que *Friſcus* ou *François* d'Eſte Neveu d'Azon fit de ſes droits ou prétentions ſur la Ville & l'Etat de Ferrare. Les Ducs de Modene Heritiers & Succeſſeurs des Ducs de Ferrare de cette Maiſon, ont toûjours cultivé fort ſoigneuſement l'amitié de la Rép. de Veniſe, qui de ſon côté traite avec beaucoup d'égards & de circonſpection ces Princes. Les armes de la Maiſon d'Eſte ſont *une Aigle d'argent lampaſſée armée*

mée & couronnée d'or en champ d'azur, qu'elle porte, en un pal de gueules chargé de deux clefs d'or qui ſont de l'Egliſe, accordées à Borſe d'Eſte par le Pape Paul II. *avec la thiare de même*, accordée par Alexandre VI. a Hercules I. en conſideration de ſon alliance avec lui, *l'écu entier écartelé au premier & dernier de l'Empire* par conceſſion de l'Empereur Frederic III. au même Borſe d'Eſte, qu'il créa premier Duc de Modene & de Regge, *& au ſecond & troiſieme de France avec une bordure dentelée d'or & de gueules* accordée par Charles VI. à Nicolas III. Marquis Ferrare l'an 1414. C'eſt ainſi que M. Imhof les Blaſonne dans ſon Hiſtoire Généalogique d'Italie & d'Eſpagne en parlant de cette Maiſon.

Farneſe. Paul III. Tige de cette Maiſon, ayant démandé au Senat l'aggregation à l'Ordre de ſes Patrices en faveur de ſon fils *Pierre Louis* Farneſe, qu'il avoit fait Duc de Parme & de Plaiſance, l'obtint l'an 1540. & ſes Décendants & Succeſſeurs dans les mêmes Duchés, ont toûjours ſoigneuſement cultivé l'amitié de la Rép. qui de ſon côté en fait de même: les armes Farneſe ſont *d'or à ſix fleurs de lis de gueules* 3. 2. 1.

Gonzague. Louis Gonzague le premier Seigneur de Mantoüe de ſa famille, demanda l'an 1332. l'aggregation à la Nobleſſe qui lui fut accordée ſous le Dogat de François Dandolo. Ses Deſcendants dans le Duché de Mantoüe ſe ſont toûjours montré affectionnés à la Rép. & le dernier Duc en particulier, avoit coutume de paſſer quaſi tous les ans pluſieurs mois à Veniſe. La famille eſt diviſée en pluſieurs branches, & on n'oſeroit aſſeurer que toutes ſoyent compriſes dans l'aggregation, ou qu'elles l'ayent toutes également cultivée: Faute de quoi l'aggregation eſt cenſée nulle. Les armes Gouzague ſont *d'argent à quatre aigles de ſable affrontées l'écu chargé d'une grande Croix de gueules élargie aux bouts. Et*

en

en coeur d'or à trois faſces de ſable qui eſt de Gonzague propre.

Malaſpina. Eſt une famille avec titre de Marquis, qui poſſede quelques fiefs immediats à l'Empire dans les Landes entre le Piemont le Monferrat & le Génois. Je n'ai point trouvé le temps de ſon aggregation à la Nobleſſe de Veniſe. Ses armes ſont un Ecu *coupé d'or & de gueules avec une épine ou branche de roſier chargée de cinq roſes de l'un en l'autre.*

Medicis. Eſt la famille des Grands Ducs de Toscane. *Jean* de Medicis je trouvant l'an 1512. à Veniſe Legat du Pape Jules II. pour traiter une alliance entre ce Pape & la Rép., demanda pour ſoy, pour ſon frere Pierre, & pour la famille de celui ci, d'etre aggregés au corps de la Nobleſſe, ce qui lui fut accordé, & depuis ce temps, les grands Ducs ſortis de cette poſterité ont été conſiderés comme Nobles Venitiens. Les armes des Medicis ſont *cinq tourteaux de gueules en champ d'azur, avec un ſixieme tourteau d'azur chargé de trois fleurs, de lis d'or*, que Charles VIII. accorda à ce Pierre dont il à été parlé, frere de Leon X. lors qu'il alloit à la conquête du Royaume de Naples.

Odeſcalchi. Don Livio Neveu du Pape Innocent XI. fut agregé l'an 1676. à la Nobleſſe de Veniſe par le Senat, qui crut faire honneur à ce Pape dans la perſonne de ſon Neveu par cette aggregation. Ce Neveu eſt le dernier de ſa famille, dont les biens paſſent au Comte Jean Boromée, né d'une ſeur de Don Livio qu'Innocent refuſa au Duc d'Alvito pour la donner au Comte Charles Boromée, Gentilhomme Milanois, mais tres-riche & tres pieux Cavalier. Les armes Odeſcalchi ſont *d'argent à trois cotices de gueules, la premiere chargée d'un lion leopardé, la ſeconde & troiſieme de cinq échecs 3. & 2. avec un ſixieme échec en pointe, le lion & les*

échecs

échecs de gueules, le tout ſous un chef de l'Empire.

Urſini. *Nicolas Urſin* General de la Rep. de Veniſe du temps de la ligue de Cambrai, obtint l'aggregation pour ſoy & ſes Deſcendants comme une récompenſe de ſes bons ſervices, outre les autres gratifications qu'il reçut du Senat. Les Urſins ſont richement établis dans le Royaume de Naples, où ils poſſedent des Duchés & d'autres Etats. La branche des Ducs de Bracciano qui ſubſiſtoit à Rome, eſt aujourd-hui éteinte par la mort du dernier Duc, dont Madame de la Trimoüille ſœur du Cardinal de ce nom, premiere Dame de la Reyne femme du Roy Philippe à Madrid, eſt veuve, étoit de cette famille. Les armes des Urſins ſont, *bandé d'argent & de gueules de huit pieces ſous un chef d'or chargé d'un ſerpent d'azur, & ſurmonté d'un autre Chef d'argent à une quinteſeuille de gueules.*

Pamphilio. Cette famile d'origine Romaine monta à la qualité de Prince dans la perſonne de *Don Camille*, qui ſe trouva frere du Cardinal Jean Baptiſte Pamphile élû Pape l'année 1644. & qui prit le nom *d'Innocent.* X. Le Senat accoutumé à offrir l'aggregation à la famille des Papes, ſe fit honneur de la preſenter à Don Camille, dont la poſterité en a joui juſqu'à preſent, même le Prince vivant s'eſt ſi fort accoutumé à l'air de Veniſe qu'il y paſſe une partie de ſa vie; mais ſans ſe prévaloir d'aucun des droits de ſon aggregation, y vivant retiré & ſans prendre la Veſte de Noble dont quelques Princes Romains comme lui, ne font point de difficulté de ſe couvrir, quand ils ſont à Veniſe. Les armes de cette famille ſont *de gueules à une Colombe d'argent, qui porte un rameau d'Olivier dans ſon bec, ſous un chef couſu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ſepareés par deux paux de gueules.*

Pico. *Jean François* Pico Seigneur de la Mirandole étant Général de la Rép. dés le quatorſieme

ſiecle

ſiecle paroit avoir été celui, qui recut l'aggregation, étant aſſéz la coutume de la Rép. de l'accorder en ces temps là à ſes Généraux. En effet devant étre informés de tous les interêts de l'Etat, il paroit indiſpenſable de les admettre dans les Conſeils, ce qui eſt la principale prérogative de l'aggrégation. Cette famille, que les faiſeurs de Romans font venir d'une fille de l'Empereur Conſtance fils du grand Conſtantin, eſt en poſſeſſion de la petite Ville de la Mirandole depuis plus de cinq cens ans, & on veut que l'Empereur Louis de Baviere la donna à *François Pic* avec le titre de Vicaire Imperial: *Alexandre* I. du nom dans ſa famille, obtint de l'Empereur au commencement du dernier Siecle le titre de Duc de la Mirandole, de Prince de Concordia & de Marquis de S. Martin, dont ſes ſucceſſeurs jouiſſent; mais dans les commencements de cette guerre, le jeune Duc s'étant voulu attacher aux François, & la Mirandole étant demeurée aux Imperiaux, les François à leur départ d'Italie ne pûrent obtenir aucune condition avantageuſe pour lui, & il eſt aujourd'hui hors de ſes Etats. Les Armes propres du Duché de la Mirandole ſont *d'or à une Aigle de ſable armée & couronnée d'or*, celles de Concordia ſont *faſcé d'argent & d'azur de ſix pieces avec un lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'or*, & celles qui paroiſſent étré propres de la maiſon Pico & poſées en cœur ſont un Ecu *échiqueté d'argent & d'azur, le tout ſous un chef d'Empire.*

Pio. Cette famille poſſedoit autre fois la Seigneurie de Carpi, & obtint le titre de Prince de l'Empire. *Albert Pio* Prince de Carpi fut conſideré par les Empereurs Maximilien I. & Charles V. pour lesquels il ſoûtint diverſes ambaſſades, mais s'étant en ſuite jetté dans le parti de la France, & s'étant trouvé à Rome Ambaſſadeur de François I. lors de

là

là priſe de cette Ville par les armes de l'Empereur, il fut traitté comme ennemi, & ayant perdu ſes biens il ſe retira à Paris, où avec le ſeul capital de ſon ſçavoir, qui étoit extraordinaire, il vecut quelque temps aſſez à l'étroit & mourut de peſte l'an 1537. Moreri parlant de lui dans ſon Dictionaire accuſe hautement Charles V. d'ingratitude, & le nomme Uſurpateur des biens de ce Prince, quil donna, dit il, à Proſper Colonna, qui étoit dans ſes intérêts, mais il ne dit mot de ſon paſſage au ſervice de la France, & de l'Ambaſſade qu'il ſoutenoit alors. Ce ſilence donne une méchante idée de la conduite de l'Empereur Charles, qui ſe trouvera cependant dans les formes & dans les regles de la Juſtice vindicative, dés qu'on aura repreſenté les choſes comme elles ſont. Cette diſſimulation des circonſtances, qui ſervent à faire connoître tout entieres les perſonnes, pour avoir occaſion de les loüer ou blâmer à ſon gré, n'eſt pas particuliere à Moreri, & ſemble lui étre commune avec beaucoup d'autres Ecrivains de ſa Nation. La maiſon Pio retourna dans la ſuite en poſſeſſion de ſon Etat, qu'elle reperdit vers le milieu du dernier ſiecle pour s'étre encor mêlée trop avant dans les guerres entre la France & l'Eſpagne. Depuis ce temps là elle s'eſt retirée à Ferrare, où elle jouit aujourd'hui du titre de Prince de St. Gregoire. Il y a eû deux Cardinaux de cette famille & on a connu le dernier il y a environ 30. ans à Rome fort attaché aux intérêts de la Maiſon d'Autriche; ſon frere ou Neveu ayant épouſé une Dame de la Maiſon de Caſtel Rodrigue en Eſpagne. Il n'y a que peu d'années qu'il y avoit encor à Rome un Prelat de cette famille, lequel au commencement de cette guerre, quitta la profeſſion Eccleſiaſtique pour prendre l'épée, & qui eſt aujourd'hui dans les troupes du Roi Philippe V. Les armes Pio ſont *écartelées au* 1. *d'azur*

d'azur avec un écu de gueules chargé d'une croix d'argent, accompagnée de huit beſans d'or en forme de bordure au 2. *&* 3. *de gueules avec deux gemelles d'argent, au* 4. *d'azur à un Lion d'or. L'écartelure partagée avec un pal d'azur chargé du Gonfalon de l'Egliſe de gueules, les deux clefs d'or poſées en ſautoir derriere le Gonfalon: le tout ſous un chef d'Empire.*

Roſpiglioſi. Jamais la Rép. n'aggregea la famille d'aucun Pape, qui ſe ſoit montré plus affectionné envers elle que *Clement* IX. C'eſt à lui que cette famille originaire de Piſtoye dans la Toſcane doit ſon exaltation. Jules Cardinal Roſpiglioſi ayant été élu Pape l'an 1667. la Rép. adopta auſſitôt ſa famille au Corps de ſa Nobleſſe, & autant par reconnoiſſance que par un zéle veritablement Chrêtien, Clement fit tout ce qu'il put humainement pour ſecourir la Rép., alors engagée dans la guerre de Candie, dont pluſieurs veulent que la perte hâta la mort de ce Pape, par le grand chagrin qu'il en conçut. Le titre de Duc de Zagarola eſt attaché à l'ainé de cette maiſon, dont la modeſtie & la bonté a toûjours été le caractere particulier, comme il avoit été celui de Clement IX. Ses armes ſont *écartelés d'or & d'azur avec quatre grandes Loſanges de l'une en l'autre.*

Roſſi. Cette famille eſt celle des Marquis de St. Second de Parme, qui fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe au quinſieme ſiecle dans la perſonne de *Pierre Roſſi* Général des forces de la Rép. Il y a quelques uns de cette famille enterrés à Veniſe, ce qui fait croire qu'elle y avoit fait un établiſſement, ce que Sanſovin aſſeure expreſſement, quand il dit que le Comte *Gui Roſſi* fut enſeveli l'an 1490. dans l'Egliſe de la Charité, comme Noble Venitien. Cependant ſon ſéjour eſt depuis long temps à Parme, où elle eſt tres conſiderée & jouit du titre de Comte de St. Second. Ses armes ſont....

Sa-

Savelli. Cette Maiſon, qui eſt Romaine & qui a titre de Prince, & de Maréchal héréditaire de l'Egliſe, fut aggregée l'an 1404. dans la perſonne de *Paul Savelli Général* de la Rép. dont les combats ſont raportés dans un magnifique Eloge, qui fut mis ſur ſon tombeau dans l'Egliſe des Cordeliers à Veniſe avec ſa ſtatue par ordre du Senat, en reconnoiſſance de ſes ſervices. Le Prince Savelli aujourd'hui vivant eſt le dernier de ſa famille, & meurt ſans ſucceſſion. Les armes des Savelli ſont *bandé d'or & de gueules de ſix piéces avec un chef d'argent chargé de deux lions de gueules, qui ſoutiennent chacun avec une patte une roſe d'or.*

Savoye. La Royale Maiſon de Savoye, quoi qu'elle ait eu quelque démêlé avec la Rép. de Veniſe pour le titre & les droits ſur le Royaume de Chipre, n'a pas laiſſé de cultiver une tres bonne amitié avec elle, depuis le temps que *Philippe* II. Duc de Savoye, ſur la fin du 15. ſiecle, demanda & reçut l'aggregation au corps de la Nobleſſe Patrice. On a parlé en ſon lieu des commencements & des ſuites de ce démêlé, qui ne ſubſiſte plus depuis long temps, les Ducs de Savoye ayant témoigné toute ſorte de diſpoſition à donner des ſecours à la Rép. quand elle en a eû beſoin contre les Turcs; C'eſt ce que fit particulierement pendant la derniere guerre de Candie Charles Emmanuel II. pere de S. A. R. Les armes propres du Duché de Savoye ſont *une Croix d'argent en champ de Gueules*: Mais S. A. R. porte un écu écartelé & contre écartelé des Etats, des pretentions & des alliances de ſa Maiſon, qu'on peut voir dans tous les livres de Blazon.

Sforza. Le fameux *François Sforza* Duc de Milan ayant eû devant que de poſſeder le Duché de Milan, la conduite des forces de la Rép. de Veniſe, & la Rép. l'ayant honoré de l'aggregation à l'Ordre de ſa Nobleſſe, un de ſes fils nommé Sforza Ma-

rie

rie I. qui avoit épouſé Eleonore d'Aragon, & qui avoit obtenu le Duché de Bari en conſidération de ce Mariage, étant venu à Veniſe l'an 1474 il y fut reconnu & traitté comme Patrice : Mais étant mort ſans ſucceſſion ; (au moins M. Imhof dans ſes Généalogies d'Italie & d'Eſpagne ne lui en donne aucune) & celle de tous ſes autres freres étant manquée, ceux qui reſtent n'étant point des Décendants particuliers du Duc François, mais de ſes freres, on ne ſçait pas ſi ceux ci pretendent à la Nobleſſe de Veniſe.

On apprend qu'une branche de la Maiſon des Trivulces de Milan conte parmi ſes ancêtres quelques uns, qui obtinrent l'aggregation à la Nobleſſe de Veniſe: Mais comme on n'en a pas de connoiſſance diſtincte on n'en parlera pas ; non plus que de quelques autres, qui peuvent avoir la même pretention, & qu'on a peut étre ômis. Ce qu'on peut dire eſt qu'il n'eſt pas rare de trouver dans les Chroniques de Veniſe des perſonnes qualifiées en leurs temps, & principalement des Généraux de leurs armées, auſquels la Rép. donnoit liberalement la bourgeoiſie, en quoi conſiſtoit alors l'aggregation ; mais comme ces perſonnes & ces Généraux n'avoient point d'autres établiſſement dans la Ville de Veniſe, & que leurs Deſcendants ont continué à demeurer ailleurs, la memoire de l'aggregation peut bien reſter dans leurs familles, mais il eſt certain que cela ne ſuffit pas à les faire reconnoître Patrices de Veniſe ſans une rehabilitation du Senat, comme en ont obtenu les Pepoli, & quelques autres.

Fin de la troiſieme & derniere Partie.

NOMS DES DOGES de VENISE,

Avec le temps & les années de leur Gouvernement.

Le premier chiffre eſt celui de l'ordre dans lequel ils ont été élûs, le ſecond marque l'année de leur élection, le troiſieme les années de leur Gouvernement, & le quatrieme la page où il eſt parlé d'eux dans cet Ouvrage.

A.

59.	André Contarin.	1367.	14.	113.
54.	André Dandolo.	1343.	11.	104.
77.	André Gritti.	1523.	25.	141.
70.	André Vendramin.	1476.	1.	131.
9.	Ange Badoer ou Participace.	809.	19.	27.
76.	Antoine Grimani.	1521.	2.	140.
94.	Antoine Priuli.	1618.	5.	198.
61.	Antoine Venier.	1381.	19.	114.
73.	Auguſtin Barbarigo.	1485.	16.	132.

B.

33.	Barthelemi Gradenigo.	1339.	4.	104.
102.	Bertuce Valier.	1636.	2.	222.

C.

100.	Charles Contarin.	1655.		221.
66.	Chriſtofle Moro.	1462.	9.	122.

D.

4.	Deodate Hypate.	742.	13.	19.
30.	Dominique Contarin I.	1043.	26.	45.
104.	Dominique Contarin II.	1659.	15.	224.
29.	Dominique Flabanico.	1032.	11.	44.
35.	Dominique Michel.	1117.	13.	52.

6.	Dominique Monegarius.	756.	5.	21.
37.	Dominique Morosin.	1148.	8.	54.
31.	Dominique Selvo.	1066.	22.	46.

F.

95.	François Contarin.	1623.	1.	205.
101.	François Cornaro.	1656.	1.	221.
52.	François Dandolo.	1328.	11.	103.
79.	François Donat.	1545.	8.	143.
98.	François Erizzo.	1631.	14.	211.
64.	François Foscari.	1423.	34.	118.
99.	François Molin.	1645.	10.	216.
108.	François Morosin.	1688.	6.	241.
81.	François Venier.	1554.	2.	145.

G.

5.	Galla.	755.	1.	20.

H.

41.	Henry Dandolo.	1192.	13.	70.

I.

47.	Iaques Contarin.	1275.	5.	86.
43.	Jaques Thiepolo.	1229.	20.	81.
11.	Jean Badoer, ou Participace I.	829.	8.	31.
14.	Jean Badoer, ou Participace II.	881.	6.	34.
92.	Jean Bembo.	1615.	3.	187.
96.	Jean Cornaro.	1624.	6.	207.
48.	Jean Bandolo.	1280	8.	87.
56.	Jean Delfin.	1356.	5.	110.
7.	Jean Galbai.	787.	16.	21.
55.	Jean Gradenigo.	1355.	1.	109.
71.	Jean Mocenigo.	1477.	8.	131.
103.	Jean Pesaro.	1658.	1.	222.
51.	Jean Soranzo.	1312.	16.	102.
82.	Jerôme Priuli.	1559.	8.	146.
10.	Justinian Badoer ou Participace.	882.	1.	30.

L.

57.	Laurent Celsi.	1361.	4.	110.
82.	Laurent Priuli.	1556.	3.	145.
46.	Laurent Thiepolo.	1268.	7.	85.

90	Leonard Donat	1606	4	171
74	Leonard Loredan	1501	20	136
106	Louis Contarin	1675	8	223
85	Louis Mocenigo	1570	7	148
	M.			
107	Marc-Antoine Juſtinian	1683	5	237
91	Marc-Antoine Memo	1610	5	179
110	Marc-Antoine Mocenigo	1700		248
80	Marc-Antoine Treviſan	1553	1	145
72	Marc Barbarigo	1485	2	132
58	Marc Cornaro	1365	2	113
89	Marc Grimani	1595	11	155
2	Marc Tegaglian	717	9	17
54	Marin Falier	1354	2	106
50	Marin George	1311	1	100
44	Marin Moroſin	1249	3	83
7	Maurice Galbai	761	16	21
60	Michel Moroſin	1381	1	114
62	Michel Steno	1400	13	115
	N.			
97	Nicolas Contarin	1630	1	209
93	Nicolas Donat	1618	40 Jou	197
68	Nicolas Marcello	1478	1	127
87	Nicolas Ponte	1578	7	152
67	Nicolas Tron	1471	2	125
105	Nicolas Sagredo	1674	2	232
	O.			
8	Obelerius	804	5	22
34	Ordelaphe Falier	1102	15	49
39	Orius Malipierre	1178	14	69
27	Otton Urſeole	1009	17	43
3	Ours ſurnommé Hypate	726	3	17
13	Ours Badoer ou Participace I.	864	19	33
17	Ours Badoer ou Participace II.	912	4	35
	P.			
88	Paſcal Cicogne	1585	10	154
65	Paſcal Malipierre	1437	25	121

INDEX.

1	Paul Luce Anafeſte	697	20	12
19	Pierre Badoer ou Participace	939	3	36
15	Pierre Candian I.	887	1	34
18	Pierre Candian II.	942	17	37
21	Pierre Candian III.	959	19	37
28	Pierre Centranico	1026	6	44
49	Pierre Gradenigo	1288	23	89
78	Pierre Lando	1538	7	144
84	Pierre Loredan	1567	4	146
69	Pierre Mocenigo	1474	2	130
36	Pierre Polani	1130	18	53
12	Pierre Tradonico	837	27	32
16	Pierre Tribun	888	24	34
22	Pierre Urſeol I.	978	1	37
25	Pierre Urſeol II.	991	18	40
42	Pierre Ziani	1205	14	77
	R.			
45	Renier Zen	1252	16	84
	S.			
86	Sebaſtien Venier	1577	1	150
39	Sebaſtien Ziani	1137	41	60
109	Silveſtre Valier	1694	6	247
	T.			
4	Theodore Hypate	742	13	18
63	Thomas Mocenigo	1413	10	118
25	Tribun Memo	978	3	4
	V.			
23	Vital Candian ou Sanuto	978	1	38
32	Vital Falier	1084	12	48
33	Vital Michel I.	1096	8	49
38	Vital Michel II.	1156	7	57

Liſte

Liſte des Familles Nobles, ou Patrices de Veniſe par ordre d'Alphabet.

Acquiſti 6
Albrizzi 6
Angarani 6
Antelmi 7
Arimondi 7
Arnaldi 8
Avogadri 8
Badoer 10
Baffo 10
Balbi 11
Barbarani 11
Barbarigo 12
Barbaro 15
Barbo 17
Barozzi 18
Barzizza 20
Baſadona 20
Baſegio 21
Bataglia 22
Belegno 22
Belloti 24
Bembo 24
Benzoni 26
Beregani 27
Bergonzi 28
Berlendi 28
Bernardo 28
Bettoni 29
Bolani 30
Boldu 32
Bon 32
Bondumier 33
Bonfadini 34
Bonlini 34
Bonvicini 34
Bragadini 34
Brandolini 36
Breſſa 38
Briani 39
Calbo 39
Calergi 39
Canale 40
Caotorta 42
Capello 43
Carminati 46
Caſſetti 46
Caſtelli 46
Catti 46
Cavalli 47
Cavazza 47
Celini 47
Celſi 49
Cicogna 49
Civran 50
Cocco 51
Condulmier 51
Contarini 52
Contenti 53
Conti 53
Coppo 53
Cornaro 54
Corraro 62
Correggio 64
Cottoni 65
Crotta 65
Curti 66
Dandolo 66
Delfin 68
Diedo 69
Dolce 70
Donato 70
Dondi-Horologi 72
Donini 74
Duodo 74
Erizzo 75
Emo 76
Falier 78
Farſetti 79
Ferro 79
Flangini 81
Fini 81
Fonſeca 82
Fonte 82
Foſcari 82
Foſcarini 84
Foſcolo 84

Liſte des Familles Nobles.

Gabrieli 85
Gallo 86
Gambara 86
Garzoni 87
Gherardini 87
Ghedini 88
Ghelthof 88
Ghiſi 88
Giorgi 89
Giovanelli 92
Girardi 92
Giuliani 93
Gozzi 93
Gradenigo 94
Grego 95
Grimani 96
Grioni 98
Gritti 99
Guerra 99
Guſſoni 100
Iuſti 100
Juſtiniani 101
Labia 103
Laghi 104
Lando 104
Lazzari 104
Leoni 104
Leze 105
Lini 105
Lipomani 106
Lombardi 106
Lombria 108
Longhi 108
Loredani 107
Luca 109
Lupi-Meli 109
Magni 113
Maffetti 113
Malateſta 114
Malipieri 115
Manfrotti 115
Manoleſſi 115
Manini 116
Manzoni 116
Marcelli 116
Marini 119
Martinelli 120
Martinenghi 120
Medici 120
Memo 121
Mezo 121
Miani 122
Michieli 123
Minio 125
Minotto 125
Mocenigo 126
Molino 126
Mora 128
Morelli 129
Moro 129
Moroſini 131
Moſto 133
Muazzo 134
Mula 135
Nadal 135
Nani 135
Navagier 137
Nave 137
Noſadini 138
Ottoboni 138
Palavicino 140
Papafava 140
Paruta 140
Paſqualigo 141
Paſta 144
Pelliciuoli 144
Pepoli 146
Perſico 155
Peſaro 156
Pioveni 158
Piſani 159
Pizzamano 160
Polani 161
Poli 161
Polvaro 162
Ponte 162
Premarino 162
Priuli 163

Que-

Liſte des Familles Nobles.

Querini 164
Radetti 167
Raſpi 167
Ravagnini 167
Recanati 168
Renieri 168
Rezzonico 168
Ricci 169
Riva 169
Rota 170
Rubini 170
Rumieri 170
Ruzzini 171
Sagredo 171
Salamoni 172
Sandi 173
Santa Soffia 173
Sanuti 174
Savorgnani 175
Scroffa 176
Semenzi 176
Semitecolo 176
Soderini 177
Soranzo 178
Statio 178
Suriani 179
Taſca 180
Thiepolo 180
Toderini 184
Toffetti 184
Treviſani 185
Troni 187
Valareſſo 187
Valier 188
Valmarana 189
Van-Axel 190
Vendramin 190
Venier 191
Vianolo 192
Vidiman 192
Vitturi 193
Vizzamano 193
Zacco 194
Zaguri 194
Zambelli 194
Zanardi 195
Zancariol 195
Zane on Ziani 195
Zanobrio 196
Zeni 197
Zolio 198

Les Familles Etrangeres aggregees par honneur à la Nobleſſe de Veniſe.

Albani 199
Altieri 200
Barberini 200
Baviere 201
Bentivoglio 201
Buoncompagno 201
Bourbon 201
Borgheſe 203
Brunſwic 203
Chigi 204
Cibo 204
Collalto 205
Colonna 205
Eſte 206
Farneſe 207
Gonzague 207
Malaſpina 208
Medicis 208
Odeſcalchi 208
Orſini 209
Pamphilio 209
Pico 209
Pio 210
Roſpiglioſi 212
Roſſi 212
Savelli 213
Savoya 213
Sforza 113
Trivulzi 113

TABLES DES MATIERES.

Comme l'Imprimeur s'eſt ſervi de deux chiffres dans l'impreſſion de cet Ouvrage on exprimera les premiers par le nombre Romain I. *& les ſeconds par* II.

Academices I. 395.

Adria Ville detruite par les Venitiens I. f. 43. ſoulevée par l'Empereur Frederic I. 82.

Alexandre III. ſe reconcilie à Veniſe avec l'Empereur Frederic II. I. 61. les circonſtances de cet accommodement *Ibid.* Ne demeura point caché en cette Ville 63. Eſt accompagné à Rome par le Doge, à qui il accorde diverſes graces *Ibid.*

Ambaſſadeurs vont à leurs frais particuliers I. 164. Il y a une Ambaſſade lucrative *Ibid.* Hiſtoire de la mauvaiſe reuſſite d'un Ambaſſadeur Venitien 165. Les Ambaſſadeurs de la Rép. ne faiſoient point de ſejour dans les Cours où ils étoient envoyés apres l'expedition de leurs affaires II. 143.

M. Amelot refuté en pluſieurs choſes qu'il dit des Nobles Venitiens I. 270. & *Suiv.* II. 322. Ce qu'on peut croire de l'Hiſtoire de cet Autheur. 309. *Amant.* Hiſtoire d'un amant mepriſé II. 321.

André III. Roy de Hongrie fils d'une Dame Venitienne I. 100.

Aquilée. Ulric Patriarche d'Aquilée vaincu par les Venitiens & le honteux ſouvenir qu'on a tous les ans de ſa deffaite à Veniſe I. 58. Se rend maitre de Trieſte & ſaccage divers lieux de la Rép. 90.

Arſenal de Veniſe brulé I. 147.

Autorité du Pape fort limitée à Veniſe I. 223. Déboire que le Senat donna à Innocent XI. 224.

Batailles de Pepin I. 25. de Chioggia 114. De la Giara d'Ada 137. de Lepante 148. des Dardanelles 221.

Le Cardinal *Beſſarion* legue ſa Biblioteque au Senat de Veniſe I. 123.

Biblioteque de S. Marc, quand bâtie I. 143. Hiſtoire d'un Bibliotequaire ſurpris en Malverſation 144.

Bolonois refuſent de reconnoitre les Venitiens pour Seigneurs de la Mer I. 86.

Breſſe. En quel temps la Rép. ſoumit cette Ville II. 9. l'humeur des Breſſans. *Ibid.*

Canal-Orſano ce que c'eſt? & d'on vient ce nom? I. 25.

Candie. Vient au pouvoir des Venitiens I. 73. On y envoye une Colonie 77. Cauſe des premiers demêlés avec les Genois. 78. ſoulevement reprimé 79. cauſe d'une nouvelle guerre 83. On y envoye de nouveaux reglements *Ibid.* On y bâtit la Canée *Ibid.* ſe revolte. 104. encor une fois. 112. Commencement de la derniere guerre de Candie 216. Deſcrip-

ſcription, & derniers jours du ſiege 229. & ſuiv.
Capello. Une Grande Ducheſſe de Toſcane de cette famille. II. 44.
Cardinal. Il n'eſt pas permis a un Noble d'accepter le Cardinalat ſans la permiſſion du Senat II. 134. Cardinaux, peu reſpectés à Veniſe. 330.
Chevalier. Cette Dignité ne ſe vend point à Veniſe I. 41.
Chevaux. Introduits à Veniſe & leur uſage I. 116.
Chioggia. On y transfere le ſiege Epiſcopal de Malamocco I. 52. priſe par les Genois 114. repriſe avec la deroute de ceux-ci *Ib.*
Chypre. Premiere introduction des Venitiens dans ce Royaume I. 125. Alliance du Roy Jaques avec la Rép. 127. ſouslevement des peuples contre celui-ci reprimé avec l'aide du Senat 129. vient au pouvoir de la Rép. 132. *& ſuiv.* Selim s'en ſaiſit 146. lui eſt cedé par la paix. 151.
Commerce. Des Venitiens par tout le monde. I. 117. beaucoup diminué par le paſſage des Portugais dans les Indes 134. cauſes de ſa decadence 393.
Conjurations contre la Rép. I. 86. autre 88. Celle de Bajamond Thiepolo, & ſes veritables circonſtances 94. 180. Du Doge Marin Falier 107. Des Eſpagnols 192. *& ſuiv.*
Colonnes de S. Marc quand apportées à Veniſe I. 68.
Conſtance Heroique d'un Noble Venitien à ſouffrir toute ſorte de tourments de la main des Turcs I. 36. D'un autre 76. D'une Dame de la même Nation 77.
Conſeil des X. quand inſtitué I. 100.
Grand *Conſeil* quand reformé & à quelle occaſion? I. 20. 91.
Conſtantinople. Priſe par les Latins I. 71. les droits que les Venitiens y aquierent & dans tout l'Empire d'Orient 72. *& ſuiv.* Ce que c'étoit que Podeſtat de Conſtantinople 74. repriſe par les Grecs 84. Inſultée par les Venitiens 90 de nouveau 104. priſe par Mahomet II. 122.
Corfou. Ile aquiſe aux Venitiens I. 53. priſe ſur eux 55. & repriſe *ibid.* On y envoye une Colonie 77. Aſſiegée par Soliman 142.
Cornaro. Prodigieux accroiſſement de cette Maiſon I. 126. Reine qui en eſt ſortie 126. & Depuis peu une Dame ſçavante II. 59.
Corne ou Couronne du Doge de Veniſe I. 113. doit étre d'or, & Reglement ſur ce ſujet 128.
Dalmatie quand elle vint au pouvoir des Venitiens I. 40. 40. Guerres ſoutenues à ſon occaſion 50. 52. 58. 70. 83. 100.
Dames de Veniſe ne ſont point ce que M. Amelot veut les faire croire, & difficultés qui empêchent leur debauche I. 293. Dames Venitienues mariées à des Princes I. 44. 57. 67. 132.

Prodigieuſe *Delicateſſe* d'une Ducheſſe de Veniſe I. 47.
Debauche. D'un Eccleſiaſtique & ſon excuſe I. 309. Etrange cruauté d'un Noble envers ſa maitreſſe 291.
Doge. Commencement de jetter de la monoye au Peuple à ſon élection I. 60. ſon autorité partagée à pluſieurs Magiſtrats 61. Graces qu'il reçoit du Pape Alexandre III. 63. Reçoit le titre de Deſpote apres la priſe de Conſtantinople 75. Il lui eſt deffendu & à ſes enfants de prendre des femme Etrangeres. 86. Doge decapité & pourquoi? 107. On commence à faire des obſeques publiques au Doge 110. quand on commença à couronner le Doge. 113. Rejouiſſances extraordinaires pour l'élection d'un Doge 115. Doge depoſé de ſa Dignité 121. Loi qu'il ne pourra plus l'etre à l'avenir. *Ibid.* Il doit viſiter toutes les ſemaines les tribunaux *Ibid.* Il doit toujours être vetu de rouge. *Ibid.* ſes fils ne peuvent avoir certaines charges dans la Rép. 127. Autres loix qui regardent le Doge *Ibid* Doge repris. 207. Doge qui ſe veut demettre de ſa Dignité 239. Pluſieurs Doges ont fait couronner leurs femmes 247.
Docteur crée à l'âge de 13. ans apres l'examen & les preuves ordinaires. II. 20.
Egards de la Rep. envers l'Empereur I. 343. envers la France 346. Envers l'Eſpagne 354. envers le Duc de Mantoue 356.
Egliſes de Veniſe. I. 304. Pourquoi pluſieurs dediées à des ſaints du vieux Teſtament 305. Pauvreté du Clergé de Veniſe *Ibid.* Hiſtoire d'un fripon qui ſe ſervit de l'habit Eccleſiaſtique pour tromper 307.
Familles aujourd'hui plus puiſſantes à Veniſe Badoer, Barbarigo, Baſadona, Bembo. Bragadini, Capello, Cornaro, Delfino, Donato, Erizzo, Foſcari, Foſcarini, Gradenigo, Grimani, Juſtiniani, Loredani. Marcelli, Michieli, Mocenigo, Moroſini, Nani, Paſqualigo. Peſaro, Piſani, Prioli, Sanuto, Soranzo, Thiepolo Treviſan, Valier, Venier, Zen.
Ferrare. Les Venitiens s'en ſaiſiſſent I. 100. Excommuniés pour cela 101. Etrange humilité de leur Ambaſſadeur pour faire lever les cenſures. *Ibid.*
Fêtes celebrées a Veniſe avec un éclat extraordinaire I. 318. *& ſuiv.*
Fleaux publies. Incendie de Veniſe I. 51. du Palais de la Seigneurie 85. Tempête terrible & cherté 104. Tremblement de Terre 87. 105. Peſte 106. 118. 133. 145. 146. 149. 152. 209. Secheresſe 118.
Frioul. Politique des Venitiens dans le Gouvernement de cette Province I. 175.

L'Empereur *Frederic I.* s'accorde avec le Pape Alexandre III. à Veniſe I. 61. & avec les Villes de Lombardie à quelles conditions. 67.

Galeres. Cent Galeres fabriqueés à Veniſe en 100. Jours. I. 70.

S. Georges Abbayie de Veniſe ruinée à quelle occaſion I. 80.

Gondoles. Leur uſage a Veniſe. I. 117.

Grece. Pertes de la Rép. dans la Grece I. 137.

Heraclee. Les Doges ſiegerent quelque tems à Heraclée I. 16. la Ville eſt brulée & rebâtie ſous le nom de Città nuova 19.

Jalouſie du Senat envers les Etrangers, & Hiſtoire à ce ſujet I. 335. 339.

Jeſuites. Sortent de Veniſe à quelle occaſion? I. 173. la Rép. refuſe de les recevoir 201. ſont remis, & quelques particulatités qui les regardent. 222. *& ſuiv.*

Iles. Qui compoſoient également la premiere Rép. de Veniſe I. 15. Iles particulieres dans leſquelles la Ville eſt fondée. 29. Iles de l'Archipel aquiſes par divers particuliers apres la priſe de Conſtantinople I. 78 II. 89.

Iſtrie. Comme vient au pouvoir de la Rép. I. 40. 56. 70. 86.

Independance ou *liberté* originaire de Veniſe. I. 4. 13. 17. 16. 17. 18. 19. 21. 22. 23. 24. 30. 32. 33. 34. 35. 36. 39. 42. 44. 45. 48. 51. 55. 59. 68.

Ligues de la Rép. en divers temps contre Charles VIII. I. 134. contre elle de Cambray 136. d'elle avec Jules II. a 138. & avec les Francois 140. avec Charles V. & Paul III. 142. avec Pie V. & Philippe II. 148. avec les Griſons 170. renouvelliée avec ceux ci 198. avec le Duc de Savoye Charles Emmanuel I. 199. Avec les Holandois, Anglois, Proteſtants d'Alemagne, & Bohemiens revoltés *ibid.* Avec le Pape l'Empereur & la Pologne 238. avec l'Empereur & la Pologne II. 328. *& ſuiv.*

Livre d'Or. Ce que c'eſt à Veniſe I. 93.

Magnificence du traittement de quelques Nobles de Veniſe I. 279. 280. *& ſuiv.*

Malamocco. Les Ducs de Veniſe ſiegent quelque temps en cette Ville I. 14. quand abbandonnée 25. & ruinée 32. 52.

Mantoue. La Rép. entre dans la querelle de la ſucceſſion de Mantoue I. 209. Mantoue priſe par les Allemans 210.

Egliſe de *S. Marc.* Quand premierement bâtie I. 31. redifiée 37. enrichie de pluſieurs Reliques & ornements 75. brulée & rebatie 83. ſon Primicier uſe des ornements Pontificaux *ibid.* brulée de nouveau 149.

Uſage d'épouſer la *Mer* quand introduit I. 64.

Michiel. Un Gentilhomme de cette famille refuſe le Royaume de Sicile II. 123.

Table des Matieres.

Mr. *Miſſon* relevé en pluſieurs choſes II.

Montferrat. Occaſion de rupture entre les maiſons de Savoye & de Mantoüe I, 180.

Morée. Les Venitiens y aquierent des places I. 52. 75. 79. les perdent 122. 135. 143. Repriſe avec d'autres conquêtes d'importance 239.

Negrepont, inutilement aſſiegé par les Venitiens I. 58. vient en leur pouvoir 75. perdue, & repriſe 102. reperdue. 123.

Nobleſſe de Veniſe maltraittée à tort par M. Amelot I. 258. adroite à diſſimuler ſes deffauts 260. pourvue de beaucoup de talents naturels. *Ibid.* naturellement eloquente 278. ſplendide dans ſon traitement, quand elle eſt hors de la Ville 277. *& ſuiv.*

Olivola. Premier nom de l'Eveſché de Veniſe I. 35.

Padoue. Donnée en inveſtiture à Francois Carrare I. 114. qui en eſt privé & pourquoi? 115. *& ſuiv.*

Palma. Fortereſſe .. quand bâtie & à quelle occaſion? I. 155.

Papes Venitiens I. Paul II. 17. Eugene IV. 52. Gregoire XII. 62. Atexandre VIII. 138.

Partage de l'Europe en 16. parties par qui projetté? I. 179.

Paul II. Grand promoteur de la Magnificence de la Cour de Rome. II. 18.

Paul V. Son demêlé avec la Rép. de Veniſe I. 170. *& ſuiv.* le peu de ſatisfaction qu'il en retire.

Popoli. Famille qui a poſſedé la Seigneurie de Bologne I. 146. ſon origine 147. ſujets inſignes qui en ſont ſortis 149. *& ſuiv.*

Petrarque. Careſſé par le Doge André Dandolo I. 105. envoyé par le Duc de Milan à Veniſe pour traitter la paix 109. eſt reçu & gratifié d'une Maiſon II. Il legue ſa Biblioteque au Senat *Ibid.*

Podeſtat. Quand il fut deffendu aux Venitiens d'aller dehors exercer cette charge, & pourquoi? I. 110.

Pont de Rialto quand il fut bâti? I. 154.

Prediction d'un Aſtrologne averée dans la perſonne du Doge André Contarin I. 113.

Prêtres peu reſpectés a Veniſe II. 316.

Princes étrangers reçus a Veniſe. Otton III. Emp. I. 41. Alexandre III. Pape avec Frederic I. Emp. 61. Frederic II. 82. André III. Roi d'Hongrie 99. Pierre Roi de Chypre 111. Robert Empereur. 115. Jean Paleologue Empereur de Conſtantinople. ſon frere Alexis, & le Patriarche des Grecs 120. Frederic III. Empereur. 124. Henri III. Roi de France. 149.

Don

Don Jean de Medicis 153. Ambaſſadeurs de l'Empereur du Japon *Ibid.* Eric IX. Roi de Danemare II. 85.

Quarante Electeurs du Doge quand inſtitués? I. 69. on en accroit le nombre d'un. 81.

Raſcie Province erigée en Royaume à quelle occaſion? I. 85.

Religieuſes de Veniſe. Leur liberté I. 312. Hiſtoire à ce ſujet *Ibid. & ſuiv.* autre Hiſtoire. 314.

Republique ou forme du Gouvernement I. 254. n'eſt point injurieuſe à la Nobleſſe des Villes de l'Etat. *Ibid.* Deux ſortes de Nobles Patrices 256. reduite à Oligarchie. 263. difference du Gouvernement Monarchique & Republicani 269.

Richeſſes de Veniſe conſiderations qui les prouvent I. 289.

Rome. Nouveaux demêlé ſurvenus entre le Pape & la Rép. II. 332.

Secret avec lequel le Senat execute ſes Ordonances I. 300.

Terre-Sainte. Venitiens vont à la conquête de la Terre ſainte I. 49. *& ſuiv.* y obtiennent de grands Privileges *Ibid.* Continuent à la ſecourir. 52. 70. ſont chaſſés des lieux qu'ils y poſſedent. 90.

Tite Live enterré a Padoüe & pauvreté de M. Miſſon à ce ſujet II 73.

Titre. d'Hypates conferé par les Empereurs de Conſtantinople à pluſieurs Doges 17. 18. 19. 21. Ceux de Spataires Protoſpataires & Protoſevaſtes à d'autres 23. 33. 35. 45. 48. 49.

Treviſe. Vient au pouvoir de la Rép. I. 104.

Trieſte pris par le Doge Henri Dandolo I. 71.

Valteline cauſe & ſuite de la guerre, qui ſe fit a ſon occaſion. I. 201.

Veniſe peu conſiderable dans ſes commencements I. 3. à quelle occaſion bâtie? 4. la vie & les emploix des premiers Venitiens. 8. la premiere forme du Gouvernement. 12. l'élection des Ducs *Ibid.* En quoi conſiſtoit le Domaine de Veniſe? 15. Quands ils prirent les armes pour la premiere fois. 17. les Maitres des Soldats ſubrogés aux Doges 18. Ceux ci remis 19. On leur aſſigne deux Adjoints 21. Ils commencent à aggreger leurs enfants au Gouvernement *Ibid.* Leur guerre avec Pepin 24. Commencent à ſieger à Rialte ou Veniſe. 28. l'état de cette Ile en ce temps là 29. 34. la Ville enfermée de murailles 35. Obtiennent le privilege de battre monoye 36. Etendent leur domaine dans la Dalmatie 40. Ceremonie de leur preſenter l'étandard de la Ville 46. obtiennent de grands droits dans le Royaume de Jeruſalem 50. Aquierent dans la Morée 52. l'Ile de Corfou 53. favoriſent les Empereurs de Conſtantinople. 54. s'établiſſent à Fano 54. en Iſtrie 56. s'intereſſent pour le Pape 57. Renouvellent l'amitié avec l'Em-

l'Empereur Grec 69. Aquierent une partie de l'Empire de Conſtantinople 72. 75. Deliberent d'y transferer le ſiege de leur Rép. 73. les Atheniens ſe viennent offrir à eux, 77. On donne la proprieté de pluſieurs Iles à des familles particulieres. 78. les Venitiens encouragent les Villes de Lombardie à ne plus reconnoitre l'Empire, & les ſecourent. 81. Arment contre le Tyran Ezelin. 84. Perdent Conſtantinople *Ibid.* Aquierent la Ville de Cervia en Romagne 86. Battent la premiere monoye d'or. 88. Diſtinction introduite entre les Patrices & le Peuple. 92. la Rép. ſe ſaiſit de Ferrare, & les mauvaiſes ſuites qu'a cette affaire. 100. commence d'aquerir en terre ferme 104. ſe ligue avec les Princes de Lombardie 109. ſes troupes ſont battues par le Duc de Milan 110. aquiſition de Breſſe, Bergame, & Creme. 120. perd la Morée 122. Acquiert le Royaume d'Albanie 123. & le deffend 129. Turcs menacent la Ville même de Veniſe 131. fait ligue avec pluſieurs puiſſances 134. *& ſuiv.* Ligue de Cambray contre elle, & fâcheuſes ſuites de cette ligue 136. *& ſuiv.* s'offre de reconnoître l'Empereur Maximilien 137. ſe releve de ſes pertes 138. Reçoit la premiere les reglements du Concile de Trente 152. ſe brouille avec le Pape Paul V. 170. entre dans la querelle du Montferrat 180. ſecourt le Duc de Mantoüe 181. s'allie enſuite avec le Duc de Savoye 186. les Eſpagnols conjurent contre elle 192. Elle s'allie avec tous les Ennemis de la Maiſon d'Autriche 199. fait diverſes Alliances pour ſecourir les Griſons 202. Brouillerie domeſtique 207. autre au ſujet du Duché de Mantoue 208. autre au ſujet du paſſage de Naples à Trieſte des vaiſſeaux d'Eſpagne 211. autre avec Urbain VIII. 212. Commencement de la guerre de Candie 216. la Ville eſt priſe 224. l'Empereur Leopold invité de venir à Veniſe 225. la Rép. renouvelle l'ancienne intelligence avec les Ducs de Savoye 226. court danger à l'élection d'un Doge 234. les grandes conquêtes qu'elle fait dans la derniere guerre 239. *& ſuiv.* fait la paix avec le Turc 248. garde la neutralité dans la guerre mûe au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne 249. cauſe de la durée de la Rép. de Veniſe 299. *& ſuiv.*

Uſcoques. Guerre entre la Rép. & la Maiſon d'Autriche à leur occaſion I. 156. *& ſuiv.* 187.. Fin de cette guerre 198.

Zara. Ville de Dalmatie ſe revolte contre les Venitiens I. 45. 50. 57. 70. 83. 100. 105. 118.

Zen famille Venitienne apparentée à divers Potentats d'Europe & d'Aſie. I. 124.

FIN.

180

2-1032
8